



HAL
open science

**Le microcrédit social : un "argent secours" en
perspective historique - Le cas du prêt sur gages au
Crédit municipal de Bordeaux**

Guillaume Pastureau

► **To cite this version:**

Guillaume Pastureau. Le microcrédit social : un "argent secours" en perspective historique - Le cas du prêt sur gages au Crédit municipal de Bordeaux. Economies et finances. Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2013. Français. NNT: . tel-00850450

HAL Id: tel-00850450

<https://theses.hal.science/tel-00850450v1>

Submitted on 6 Aug 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ECOLE DOCTORALE ENTREPRISE ECONOMIE SOCIETE (E.D. 42)

DOCTORAT ès Sciences économiques

Guillaume PASTUREAU

**LE MICROCREDIT SOCIAL : UN « ARGENT SECOURS » EN
PERSPECTIVE HISTORIQUE**

Le cas du prêt sur gages au Crédit municipal de Bordeaux depuis 1801

Thèse dirigée par M. **Bertrand BLANCHETON**, Professeur des Universités,

Soutenue le lundi 8 juillet 2013

Jury :

M. Bertrand BLANCHETON

Professeur des Universités, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Directeur de thèse,

M. Hubert BONIN

Professeur des Universités, Institut d'études politiques Bordeaux,

M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR

Professeur des Universités, Directeur de l'EHESS,

Président,

M. Pierre-Charles PRADIER

Maître de conférences HDR, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur délégué de l'ENASS,

rapporteur,

M. Marc-Alexandre SENEGAS

Professeur des Universités, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Directeur du GREThA,

Mme Nathalie SIGOT

Professeur des Universités, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,

rapporteur.

Remerciements

Une thèse de doctorat est inévitablement une aventure. Une aventure intellectuelle sans pareil ; une aventure longue, fastidieuse, jalonnée de haut et de bas ; une aventure nourrie d'échanges, de débats, d'argumentaires, de choix ; une aventure semée d'embûches et de défis ; une aventure qui se termine par le bonheur du devoir accompli après de longues années à parcourir les méandres d'un projet scientifique. Mais cette aventure n'en est pas moins une aventure humaine. Que serait ce travail sans l'apport de proches qui nous entourent ? Que serait-il sans un soutien bienvenu ? Sans critique de toute sorte pour avancer ? Sans une motivation et un encouragement quand les résultats ne sont pas au rendez-vous ? Que serait-il si le jour d'une découverte personne n'est là pour vous lire, vous comprendre, ou vous reprendre ? Cette aventure intellectuelle n'aurait pas été possible sans tout cela, et sans toutes ces personnes.

Mon premier regard se porte sur mon directeur de thèse, Bertrand Blancheton, qui par ce projet a su cerner ma personnalité, et surtout qui a permis qu'il soit arrivé à son terme. Il en a fallu des discussions, des échanges, des conseils, des orientations, des accords, des désaccords, assez rares il est vrai, et des rapports d'étapes jusqu'au manuscrit. Mais, ce ne fut pas que des échanges universitaires, je lui tiendrai toute ma reconnaissance pour le soutien sans faille, et son rôle dans mon parcours académique. Il en aura fallu de la patience...

Mon second regard se tourne vers Guy Poirier, directeur du Crédit municipal de Bordeaux, qui m'a ouvert son établissement, mis à disposition tous les documents disponibles, et qui a toujours été là pour répondre à mes nombreuses interrogations. Comme Bernard Candiard, directeur du Crédit municipal de Paris, qui m'a permis de réaliser une enquête sur son établissement.

Je ne saurais oublier les membres du jury d'avoir eu l'amabilité, le courage, et la volonté de me juger et de m'évaluer. A Nathalie Sigot et Pierre-Charles Pradier, pour leurs commentaires et leur rapport. A Pierre-Cyrille Hautcoeur, président du jury, pour l'organisation des débats et de la soutenance. A Hubert Bonin et Marc-Alexandre Sénégas, pour leurs commentaires.

L'aventure humaine ne s'arrête pas à l'Université, l'amitié de mes proches, leur bienveillance, leur soutien, leur remarque, et leur intérêt pour tout ce parcours doivent être soulignés et remerciés. Sylvain, bien entendu, qui de la licence AES au doctorat fut plus qu'un compagnon de route. Je ne pourrai pas résumer les heures de débats et de discussions, le temps passé ensemble, les colloques en commun, mais aussi et surtout, tout ce qui fait une amitié sans faille et le respect. Bien évidemment, je n'oublie pas Julien, qui de son regard

extérieur m'a lu, relu et soutenu. Je n'oublie pas non plus Albane, Matthieu, Nicolas, Liliane, Teddy, Anthony, Benoit, Jean-Baptiste, Nicolas 'pada', et Andrew, qui dès le départ de l'aventure ont été là, présents quand il le fallait, confidents et critiques au sens noble du terme. Que toute ma reconnaissance et mon admiration leur soit portée. Je garde aussi dans le coin de ma tête, toutes les personnes qui ont croisé un jour ou l'autre mon chemin, et qui ont participé à mon apprentissage intellectuel et académique.

Ce long travail n'aurait pas été possible sans mes collègues doctorants, j'ai une pensée toute particulière pour Brice Arnaud et Luc Elie, qui, avec moi, en un certain mois de septembre ont franchi les portes du GREThA pour se lancer dans le labyrinthe de la thèse. Leur amitié, soutien, et critique ont façonné mon parcours doctoral. Alexandre Berthe doit lui aussi recevoir une pensée, le petit nouveau qui a su partager tant de débats, de discussions, et d'échanges et qui à un moment tout particulier a accepté de me relire... Je n'oublierai bien évidemment pas TOUS les autres qui m'ont accompagné de près ou de loin, Emmanuel Lorenzo, qui a su au bon moment m'orienter, Isabelle Salle, Diego Useche, Amanda Vargas, Natacha Laskowski, Pierre Fauvet, Laurent Bergé, Matthieu Bonal, Rémi Delille, Caroline Granier, Nicolas Bedu, Max Maurin, Laurent Baratin et tant d'autres... Je pense aussi à Léo Charles et François Chounet, « économistes de l'histoire », qui ont fait que l'on se trouve moins seul... Pour finir, comment ne pas souligner l'importance de ceux qui ont partagé ce petit bureau D315, Huihui Ding, Marianne Lanoë, et Romain Jourdheuil.

Je tiens aussi à souligner le rôle des membres du GREThA. Que ceux qui ont croisé ma route et qui ont participé à ma formation universitaire, à mon apprentissage de la recherche et à leur regard critique et bienveillant, en soient tous remerciés. Mais je souhaite remercier plus particulièrement Matthieu Montalban, Marc-Alexandre Sénégas, Samuel Maveyraud, Eric Berr, François Combarous, Christophe Carrincazeaux, Emmanuel Petit, Jean-Patrice Lacam, Jean-Marie Harribey, et Frédéric Poulon. Un dernier remerciement doit aller tout droit à Lysiane Fontanges qui m'a toujours soutenu.

Bien évidemment, il me reste à avoir une pensée toute particulière pour ma famille. A mes parents, qui m'ont toujours rendu fier de mes origines, qui ont toujours été là pour moi, et qui ont permis que tout cela soit possible. A mon père, qui malgré son tempérament réservé, doit au fond de lui être fier du parcours atteint et achevé, comme moi je peux l'être pour tout ce qu'il m'a apporté. A ma mère qui m'a soutenu sans commune mesure, et qui aujourd'hui comme hier a toujours été présente. A mon frère, nous n'avons pas pris le même train, mais il nous a amené au même endroit, celui de l'accomplissement de nos projets de vie. Je pense aussi à Emilie. A Arnaud et à Romain, certes thésards en sciences physique, mais thésards quand même. Ainsi qu'à toute la famille Pastureau-Royon...

Une pensée toute particulière ira vers mes grands parents, Edith, Odette, William et

Pierrot. Où qu'ils puissent être à présent, ils ont été de près et de loin à mes côtés.

Il ne reste qu'une personne, celle qui partage mon quotidien, mes doutes, mes joies, mon caractère, qui a été là dès le début mon premier soutien qui n'a jamais douté... merci Céline.

RESUME

Créé dans les villes marchandes d'Italie du Nord au XVe siècle pour lutter contre l'usure, le Mont-de-Piété est devenu incontestablement un acteur fondamental de l'aide sociale à travers le prêt sur gages. Promoteur d'une économie sociale de bienfaisance, il met au cœur des préoccupations le rôle de l'argent comme une forme d'outil d'intégration économique et sociale à la société en voie de modernisation. Il agit comme une institution protectrice d'un salariat soumis au paupérisme et aux aléas sociaux de leur existence. En apportant des capacités financières, il permet au salariat de compléter ses revenus, quand les salaires sont précaires aléatoires. L'émergence de la Protection sociale, venant garantir et stabiliser les revenus, concurrencerait la finance sociale issue du Mont-de-Piété. Ainsi, l'action sociale institutionnalisée retourne les conceptions de l'aide, l'aide privée, individualisée, et marchande du XIXe siècle est remplacée par une aide publique, collective et non marchande. L'activité du prêt sur gages devient progressivement insignifiante, le Crédit municipal s'intègre dans une logique bancaire. Mais la fin du XXe siècle voit renaître l'institution, le microcrédit social prend une nouvelle place. Sous l'effet de l'évolution de l'intensité de la Protection sociale, de l'apparition d'une nouvelle pauvreté, et de l'expression d'un nouveau risque lié à l'exclusion bancaire et financière, le prêt sur gages en consacrant un « argent secours » (re)introduit une forme de protection sociale spécifique.

TITLE

Social microcredit : Aid-cash in historical perspective. The case of pawnbroking activities at the Bordeaux "Crédit Municipal" since 1801.

ABSTRACT

The first pawnshop, or "Mont-de-Piété," was created in 15th-century Italy to fight usury. The Mont-de-Piété and its pawn loan unquestionably became a fundamental pillar of social care. It promotes a charitable social economy and regards money as being at the center of all concerns for social and economical integration within a modernising society. It plays the role of a protective institution for wage earners subjected to pauperism and the social hazards of existence. The Mont-de-Piété allows wage earners to supplement their incomes by providing financial capacities when wages are low or uncertain. However the emergence of Social Welfare which stabilised incomes soon competed with the social financing provided by the Mont-de-piété. Thus institutionalised social policies brought a new light on the concept of social aid. 19th-century private and individualised social aid was gradually replaced by public and global social welfare. Pawnbroking activities decreased significantly and soon the Crédit Municipal will assimilate the logic of banking institutions. However, toward the end of the 20th century the Mont-de-Piété institution comes up again and social microcredit progressively rises up in importance. Since the end of the 20th century, consequences of the liberal economic organization - such as social exclusion and banking exclusion - the Crédit Municipal activity has (re)developped and evolved. Nowadays, the Crédit Municipal is, just like the Mont-de-Piété used to be, an institution which allows for or facilitates social inclusion. In fact, the Crédit Municipal and its pawnbroking activities are re-establishing a new form of specific social protection.

MOTS-CLES

Microcrédit social, économie sociale, finance solidaire, histoire économique et sociale, argent secours.

KEYWORDS

Social microcredit, social economy, social finance, economy an social history, money

Table des matières

INTRODUCTION.....	9
PARTIE I.....	31
DU MONT DE PIETE AU CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX.....	31
CHAPITRE I : ESSOR ET PROSPERITE DU MONT-DE-PIETE A BORDEAUX, LE PRÊT SUR GAGES ET LA LUTTE CONTRE LE PAUPERISME.....	35
1.1.1. De la naissance du Mont-de-Piété au XVe siècle... au crédit social et populaire à Bordeaux au début du XIXe siècle.....	37
1.1.1.1. Aux origines du microcrédit...genèse d'une institution, 1450-1802.....	37
1.1.1.1.1. Géographie historique des Monts-de-Piété.....	37
1.1.1.1.2. L'homme, la banque et l'économie.....	47
1.1.1.2. Bordeaux : entre prospérité économique et pauvreté... les prémisses à la constitution du Mont-de-Piété.....	57
1.1.1.2.1. La société, l'économie française et Bordeaux au tournant du XIXe siècle...57	
1.1.1.2.2. De la politique sociale à Bordeaux au Mont-de-Piété comme nécessité.....61	
1.1.1.2.3. Un Mont-de-Piété pour la ville.....	64
1.1.1.3. Le Mont-de-Piété bordelais à l'épreuve de la réalité (1802-1818).....	71
1.1.1.3.1. 11 frimaire An 10... l'inauguration et l'apparition des premières difficultés.71	
1.1.1.3.2. Malgré tout un décollage réussi, qui appelle des mutations.....	74
1.1.2. Essor et prospérité du Mont-de-Piété bordelais (1818-1914).....	78
1.1.2.1. Une gestion rigoureuse pour un développement rapide, début de siècle.....	79
1.1.2.1.1. L'essor des institutions d'initiative privée d'aide sociale à Bordeaux... ..79	
1.1.2.1.2. Les prémisses de l'essor.	82
1.1.2.1.3. De la Seconde République à l'Empire : Le Mont-de-Piété est définitivement installé.....	85
1.1.2.2. Prospérité du Mont-de-Piété de Bordeaux (1870-1914).....	90
1.1.2.2.1. La place du Mont-de-Piété à Bordeaux.....	90
1.1.2.2.2. Quid des taux d'intérêt ?.....	98
1.1.2.2.3. Le Mont-de-Piété à l'aube du XXe siècle.....	102
1.1.2.3. Le Mont-de-Piété comme acteur local de l'aide sociale d'initiative privée : la lutte contre le paupérisme.....	109
1.1.2.3.1. L'architecture sociale au XIXe siècle.....	109
1.1.2.3.2. Le Mont-de-Piété et le crédit social.....	114
1.1.2.3.3. Le Mont-de-Piété à la frontière de l'économie sociale ?.....	119
CONCLUSION DU CHAPITRE I :	129
CHAPITRE II : LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL ET LA NOUVELLE QUESTION SOCIALE, VERS LA BANCARISATION DE L'ACTIVITE (1919-2010).....	131
1.2.1. Quand la protection sociale chasse le prêt sur gages 1919-1984.....	133
1.2.1.1. Le Mont-de-Piété est mort, vive le Crédit municipal (1919-1945).....	133
1.2.1.1.1. Bordeaux dans l'entre-deux-guerres.....	133
1.2.1.1.2. Des temps nouveaux pour l'institution.....	137
1.2.1.2. Les « Trente déclineuses » de l'établissement bordelais... ..	148
1.2.1.2.1. De la Protection sociale institutionnalisée... ..	148
1.2.1.2.2. ... au déclin du prêt sur gages (1945-1980).....	154
1.2.1.3. L'intérêt du microcrédit social ?.....	162
1.2.1.3.1. La réponse à la question sociale : l'Etat providence.....	162
1.2.1.3.2. Vers la fin d'un libéralisme de bienfaisance sociale ?.....	168
1.2.2. Financiarisation, microcrédit social et nouvelle question sociale... ou le prêt sur gages au XXIe siècle (1980-2010).....	176
1.2.2.1. Les spectres de la financiarisation.....	176
1.2.2.1.1. Economie de fin de siècle.....	176

1.2.2.1.2. La nouvelle question sociale.....	182
1.2.2.2. De la tentation bancaire au renouveau du microcrédit : 1984-2010.....	190
1.2.2.2.1. La Caisse de Crédit municipal et la voie de la bancarisation (1984-1992). .	190
1.2.2.2.2. Le prêt sur gages au Crédit municipal depuis 1992 : un retour vers le passé ?	198
1.2.2.3. La financiarisation des rapports sociaux et le microcrédit social.....	211
1.2.2.3.1. La financiarisation des rapports sociaux, une réelle nouveauté ?.....	211
1.2.2.3.2. Le microcrédit social approprié (?) par le Sud : mythes et réalités.....	217
CONCLUSION DU CHAPITRE II :	227
PARTIE II.....	229
DES ORIGINES AUX USAGES DU MICROCREDIT SOCIAL.....	229
CHAPITRE III : LA PROTECTION SOCIALE CONTRE LE MICROCREDIT ?.....	233
2.3.1. Dynamiques économiques, tendances sociales, et intensité du microcrédit social. .	235
2.3.1.1. Le prêt sur gages depuis 1801 : essai de compréhension	235
2.3.1.1.1. Evolution(s) du microcrédit social sur longue période.....	235
2.3.1.1.2. Du microcrédit à la protection sociale.....	247
2.3.1.2. Le prêt sur gages à l'épreuve de l'action sociale institutionnalisée (1945-2010). .	257
2.3.1.2.1. Le prêt sur gages depuis 1945, quels enseignements ?.....	257
2.3.1.2.2. L'impact de la protection sociale sur le microcrédit social : un essai statistique	267
2.3.2. Regard croisé sur la protection sociale et le microcrédit social... ..	275
2.3.2.1. Le microcrédit social comme protection individuelle et sociétale – complémentarités et/ou contradictions avec l'action publique.....	275
2.3.2.1.1. La protection sociale concurrente du prêt sur gages ?.....	275
2.3.2.1.2. Utilité du prêt sur gages, légitimité du microcrédit social ?.....	280
2.3.2.2. Le prêt sur gages, un révélateur de la marchandisation de la protection.....	284
2.3.2.2.1. L'économie, le marché et la protection : encastrement et désencastrement. .	284
2.3.2.2.2. Les formes de la protection.....	290
CONCLUSION DU CHAPITRE III.....	299
CHAPITRE IV : DE L'USAGE SOCIAL DE L'ARGENT DU MICROCREDIT SOCIAL. .	301
2.4.1. Le rôle ambigu de la monnaie : intégration et exclusion.....	303
2.4.1.1. Appréhender la monnaie comme un fait social total : outil d'intégration.....	303
2.4.1.1.1. Le fait monétaire.....	304
2.4.1.1.2. La monnaie, instrument d'intégration par le marché.....	310
2.4.1.1.3. Les usages sociaux de la monnaie.....	314
2.4.1.2. La dynamique de l'exclusion économique et monétaire.....	319
2.4.1.2.1. Les processus d'exclusion au cœur de la monnaie.....	319
2.4.1.2.2. Le(s) phénomène(s) d'exclusion monétaire.....	325
2.4.2. Le microcrédit social comme outil de l'inclusion monétaire.....	331
2.4.2.1. De l'usage du microcrédit social.....	331
2.4.2.1.1. Le prêt sur gages à Paris et Bordeaux : une étude des usagers.....	331
2.4.2.1.2. Les pratiques du prêt sur gages.....	344
2.4.2.1.3. Le prêteur et l'emprunteur sont-ils des agents rationnels au Crédit municipal ?	354
2.4.2.2 Le prêt sur gages comme « argent secours ».....	361
2.4.2.2.1. L'argent des pauvres : pratiques, imaginaires et comportements.....	361
2.4.2.2.2. « L'argent secours » comme l'innovation sociale du prêt sur gages.....	370
CONCLUSION DU CHAPITRE IV :	385
CONCLUSION GENERALE.....	387
BIBLIOGRAPHIE	395
ANNEXES	413
UNE PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE SOUS LE SIGNE D'UN PARI REUSSI.....	415

LE MONT-DE-PIETE A BORDEAUX AU XIXe SIECLE.....	417
Tableau I : Nombres de nantissement et montant entre 1875 et 1879.....	417
Tableau II a : Récapitulatif des opérations pour l'année 1876.....	417
Tableau II b : Récapitulatif des opérations pour l'année 1880.....	417
Tableau II c : Récapitulatif des opérations pour l'année 1890.....	418
Tableau II d : Récapitulatif des opérations 1878-1888 :.....	418
Tableau III : Bénéfices de 1870-1914.....	419
Tableau IV : Opérations d'engagement.....	419
Tableau V : Evolution des modalités de prêt (1801-1891).....	420
Tableau VI : Part des ventes.....	420
Tableau VII : Prêt moyen.....	421
Tableau VIII : Opérations entre 1870 et 1895.....	422
Tableau IX : Engagements par catégories.....	423
Tableau X : Renouvellements par catégories.....	423
Tableau XI : Ventes par catégories.....	424
Tableau XII : Répartition des prêts par catégories et par établissements.....	424
Graphique I : Opérations des établissements français entre 1872 et 1894.....	425
L'ETABLISSEMENT DANS LE PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE.....	426
Tableau XIII : Opérations entre 1895 et 1918.....	426
Tableau XIV : Opérations entre 1918 et 1934.....	427
Graphique II : Opérations entre 1900 et 1934.....	427
OPERATIONS DU CREDIT MUNICIPAL DE 1951 à 2010.....	428
Tableau XV : Opérations entre 1951 et 1960.....	428
Tableau XVI : Prêts aux fonctionnaires.....	428
Tableau XVII : Opérations entre 1960 et 1970.....	429
Tableau XVIII : Opérations entre 1970 et 1980.....	429
Tableau XIX : Opérations entre 1980 et 1990.....	430
Tableau XX : Opérations entre 1990 et 2000.....	430
Tableau XXI : Opérations entre 2000 et 2009.....	431
Graphique III : Evolution des opérations entre 1951 et 2009.....	431
OPERATIONS DES PRINCIPAUX CREDITS MUNICIPAUX 1950 A 1980.....	432
Tableau XXII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 50.....	432
Tableau XXIII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 60.....	433
Tableau XXIV : Opérations des principaux Crédits municipaux années 70.....	434
LES DIRECTEURS DU MONT-DE-PIETE ET DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL.....	436
ETUDE ECONOMETRIQUE : variables explicatives.....	437
EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON LES INDICATEURS DE L'ONPES.....	439
PRESENTATION DES ENQUETES SUR LES CREDITS MUNICIPAUX DE BORDEAUX ET DE PARIS.....	440
Enquête sur l'établissement de Bordeaux.....	441
Enquête sur l'établissement de Paris.....	445

INTRODUCTION

« Entre l'économie relativement amorphe et désintéressée, [...] d'une part ; et l'économie individuelle et du pur intérêt que nos sociétés ont connu au moins en partie, [...] d'autre part ; entre ces deux types, dis-je, s'est étagée toute une série immense d'institutions et d'événements économiques, et cette série n'est pas gouvernée par le rationalisme économique dont on fait si volontiers la théorie »

Marcel Mauss, *Essai sur le don*, 1923.

« Lorsque l'économie monétaire se généralise, durant le XIIe siècle, que la roue de fortune tourne plus vite pour les chevaliers et les nobles, comme pour les bourgeois des villes qui bourdonnent de travail et d'affaire et s'émancipent, dame Usure devient un grand personnage »

Jacques Le Goff, *La bourse et la vie, économie et religion au Moyen-Age*, 1986.

« *Elle est chez ma Tante* », c'est ainsi que François Ferdinand Philippe d'Orléans, Prince de Joinville et fils du roi Louis-Philippe, justifia la perte de sa montre à sa mère pour ne pas lui avouer qu'elle fut gagée au Mont-de-Piété pour honorer une dette de jeu. Le dénominateur traversera les époques, comme celui plus ancien du « Clou », où fut probablement accrochée la montre du Prince. Mais, il ne fut pas que des montres suspendues aux clous des entrepôts de la vieille dame, l'on y trouve des matelas, des outils, des chemises, des draps, des bicyclettes, des pantalons, le costume du « dimanche »¹... Comme celui de ce journalier qui le gage tous les lundis pour s'assurer de quoi répondre aux dépenses de la semaine, et qui le récupère le samedi matin après avoir touché son maigre salaire. Ainsi, se côtoient au Mont-de-Piété, l'ouvrier, le Prince, le petit bourgeois déchu, l'artisan, le journalier, le marin, le brocanteur, mais aussi le voleur, le flambeur, le joueur, l'imprudent, l'imprévoyant, tous profitant du Mont pour obtenir quelques liquidités, et même pour des motifs pas toujours avouables. Tous sont libres au Mont-de-Piété, rien ne leur sera demandé, pas de justification de l'usage de leur argent ; tous sont égaux entre ses murs, un gage pour un prêt, un an pour rembourser ou renouveler son emprunt, ou bien le voir être vendu au plus offrant, il leur en restera alors le boni, reliquat de la perte définitive de l'objet. Cette « Tante » ne jouit pourtant pas d'une bonne réputation, Balzac l'honnit, les moralistes lui reprochent de perpétuer l'imprévoyance des travailleurs pauvres incapables d'épargner, les économistes soulignent l'irrationalité de la perte de l'usage d'un bien, les hommes de Charité s'horrifient de ce prêt d'argent corrupteur... Et pourtant, tant de personnalités y ont gagé un bien. Emile Zola², Victor

1 Et bien d'autres trésors qui illustrent la vie quotidienne de cette clientèle régulière ou passagère.

2 « *Né à Paris, le 2 avril 1840, Émile Zola passa à Aix son enfance et ne revint à Paris qu'en février 1858. Il y termina ses études, échoua au baccalauréat, et commença alors la terrible lutte avec la vie. Elle fut acharnée cette lutte ; et pendant deux ans le futur auteur des Rougon-Macquart vécut au jour le jour, mangeant à l'occasion, errant à la recherche de la fuyante pièce de cent sous, fréquentant plus souvent le mont-de-piété que les restaurants, et, malgré tout, faisant des vers, des vers incolores, d'ailleurs, sans curiosité de forme ou d'inspiration, dont un certain nombre viennent d'être publiés par les soins de son ami Paul Alexis.* » Tel est le troisième paragraphe du portrait d'Emile Zola réalisé par Guy de Maupassant en 1883.

Hugo³, Claude Monet⁴, Paul Verlaine⁵, et même Honoré de Balzac⁶, tous ont eu recours à l'institution. Le « Clou » sera aussi source d'inspiration pour beaucoup et sera présent dans de nombreuses œuvres. Ici, nous retrouvons de grands noms, André Breton en fit le titre de son premier recueil de poèmes en 1919, Jean Giraudoux en fait référence dans *Siegfried et le Limousin*, François Mauriac dans *Génitrix*, Albert Camus dans *L'étranger*, et tant d'autres... Emile Zola, encore lui, n'a cessé à travers ses romans de retranscrire son expérience du « Clou », mais aussi la vie quotidienne des parisiens soumis au paupérisme, il y est fait particulièrement référence dans *L'Assommoir* :

« ça tournait à la dégringolade lente, le nez davantage dans la crotte chaque semaine, avec des hauts et des bas cependant, des soirs où l'on se frottait le ventre devant le buffet vide, et d'autres où l'on mangeait du veau à crever. On ne voyait plus que maman Coupeau sur les trottoirs, cachant des paquets sous son tablier, allant d'un pas de promenade au Mont-de-Piété de la rue Polonceau. Elle arrondissait le dos, avait mine confite et gourmande d'une dévote qui va à la messe ; car elle ne détestait pas ça, les tripotages d'argent l'amusaient, ce bibelotage de marchande à la toilette chatouillait ses passions de vieille commère. Les employés de la rue Polonceau la connaissaient bien ; ils l'appelaient la mère 'Quatre francs', parce qu'elle demandait toujours quatre francs, quand ils en offraient trois, sur ses paquets gros comme deux sous de beurre, Gervaise aurait bazaré la maison ; elle était prise de la rage du clou, elle se serait tondu la tête, si on avait voulu lui prêter sur ses cheveux. C'était trop commode, on ne pouvait pas s'empêcher d'aller chercher là de la monnaie, lorsqu'on attendait après un pain de quatre livres. Tout le saint-frusquin y passait, le linge, les habits, jusqu'aux outils et aux meubles. Dans les commencements, elle profitait des bonnes semaines, pour dégager, quitte à rengager la semaine suivante. Puis, elle se moqua de ses affaires, les laissa perdre, vendit les reconnaissances. Une seule chose lui fendit le cœur, ce fut de mettre sa pendule en plan, pour payer un billet de vingt francs à un huissier qui venait la saisir. Jusque là, elle avait juré de mourir de faim plutôt que de toucher à sa pendule [...] Mais, lorsque maman Coupeau reparut avec vingt-cinq francs, ce prêt inespéré, ces cinq francs de bénéfice la consolèrent... »

La cruauté de la situation ne doit pas cacher la réalité de la vie du petit peuple, soumis à l'usurier, au paupérisme, et à la précarité des rentrées d'argent. Cette citation résume très bien l'état de la pauvreté d'une grande partie des parisiens, obligés de perdre (temporairement) un bien, voire même plusieurs, pour répondre aux simples aléas de la vie ; entre méfiance,

3 « Victor Hugo (1802-1885) aussi connaît bien cette adresse, Il dégageait des objets déposés par Juliette Drouet. » [Faber, 2003].

4 « ma pauvre femme a succombé ce matin à dix heures et demie après avoir horriblement souffert. Je suis consterné de me voir seul avec mes pauvres enfants. Je viens encore vous demander un nouveau service, ce serait de faire retirer du Mont-de-Piété le médaillon dont je vous envoie ci-incluse la reconnaissance. C'est le seul souvenir que ma femme avait pu conserver et je voudrais pouvoir lui mettre au cou avant de partir ». [Extrait d'une correspondance de Claude Monet à un médecin parisien, in Faber, 2003].

5 « Paul Verlaine y aura très souvent recours. On raconte une anecdote qui en dit long sur les conditions de vie précaires du poète. Un jour, il invita à déjeuner chez lui un jeune couple d'amis. Au repas, il n'offre qu'un plat de poireaux et un litre de gros rouge. Il ne dispose plus de serviettes : elles sont au Mont-de-Piété. » [Faber, 2003].

6 « A partir d'une certaine date, les visites au Mont-de-Piété deviennent une sorte de rite [...] Le 28 mars, Balzac reçoit : il a invité à dîner les actionnaires de la Chronique de Paris. Il faut paraître, nécessité d'autant plus impérieuse que le navire commence à faire eau de toute part. Or, son argenterie, qu'il estime de 5000 à 6000 francs, est engagé au mont de piété pour 3000 francs ». Ainsi, René Bouvier, dans *comptes dramatiques de Balzac*, paru en 1938, souligne l'importance du Mont-de-Piété dans la comptabilité de Balzac, qui aura à maintes reprises la nécessité de franchir les portes de l'établissement parisien.

peur, dégoût, ou honte de devoir finir au « Clou », mais aussi avec l'espoir d'obtenir une petite somme d'argent pour tout simplement continuer à vivre dignement. C'est même devenu pour certains une fatalité, c'est-à-dire la nécessité extrême d'un recours au Mont ; c'est devoir trouver absolument le bien à gager pour répondre à des difficultés financières que le salaire ne suffit pas à couvrir. Mais le Mont-de-Piété est là, il permettra tant bien que mal d'empêcher de tomber dans l'assistance, dans la charité ou pire de finir mendiant, ou puni dans les hospices ou à l'hôpital...

Qui es-tu donc Mont-de-Piété ? Créé au XVe siècle en Italie du Nord à Pérouse par Bernardin de Terni, moine récollet de l'Ordre Franciscain, il est censé lutter contre l'usure ; symbolisé depuis l'origine par le Griffon, animal de la mythologie qui gardait les mines d'or d'Apollon, le Mont-de-Piété se conçoit comme une institution à part, protecteur des pauvres contre les prêteurs sans scrupule, concurrent des usuriers en prêtant à des taux moindres ; issu du terme italien *monte di pieta* (ou *montes pietatis*⁷), il se considère avant toute chose comme une banque de charité ou de bienfaisance. C'est par un détour par l'étymologie du terme que nous devons considérer le Mont-de-Piété comme une invention bancaire à vocation sociale, même si ce terme est volontairement anachronique, car *Mons*, serait synonyme de banque, et *Monte*, de montagne d'argent, représentant les fonds d'une rente. Ainsi, dès l'origine, le Mont-de-Piété a véritablement vocation à apporter une aide financière, ancêtre du microcrédit tel que nous le connaissons actuellement. Il n'est donc en aucun cas une institution de piété, il n'y a rien de religieux au Mont, juste l'apport d'une aide en argent, et qui nécessitera un remboursement... La lutte contre la pauvreté induite par l'usure est la cause principale de sa création⁸. Les moines franciscains, qui doivent vivre de travail et d'aumône, subissent cette pauvreté, la connaissent et ont compris la nécessité d'une lutte radicale contre le prêt à des taux inconcevables, laissant dans la misère de nombreux fidèles. Cette banque des pauvres trouve son origine au plus profond des causes de la pauvreté : la précarité des conditions de vie. Elle a donc traversé les siècles, et fut une véritable institution internationale. Elle se développa à travers toute l'Europe au regard de l'imposition progressive d'un nouveau monde économique, avec l'apparition de nouvelles valeurs et la modification des solidarités et de la vie en communauté. Ainsi, ces pratiques se généralisent, se transmettent, s'universalisent, car depuis 1462, à l'intérieur de ses murs, toujours le même

7 [Borderie, 1999]

8 Le Goff [1986] souligne que la lutte contre l'usure est placée sous le compte de la justice et de l'éthique, « *ce souci de justice devient, dans le même temps, une idée-force dans le domaine de l'économie, tant pénétrée par l'idéologie religieuse et l'éthique. Les données fondamentales de l'activité économique, du marché qui commence à se mettre en place, ce sont le juste prix et le juste salaire. Même si en fait le juste prix n'est que celui, précisément, du marché, l'exigence de justice est présente. L'usure est un péché contre le juste prix, un péché contre nature* » [Le Goff, 1986, p. 34].

rituel est à l'œuvre ; d'abord l'engagement du bien, puis le remboursement du prêt, mais aussi le renouvellement par le paiement des intérêts, ou à défaut la vente du bien. L'invention du Mont-de-Piété a permis à de nombreuses générations de sortir des griffes des usuriers, et a tenté de lutter contre la pauvreté, avec une philosophie simple : apporter des capacités financières, et donc une forme d'aide économique, sans s'inscrire dans une logique d'assistance et d'aumône.

Malgré son utilité manifeste pour une population toujours plus soumise à la pauvreté et à la précarité, elle est méprisée, critiquée, malmenée. Honoré de Balzac, pourtant (ou parce que) client régulier, n'a jamais cessé de le renier. Ainsi, dans *Le code des gens honnêtes, ou l'art de ne pas être dupe des fripons* (1825), tout un paragraphe est consacré à l'institution, les gens honnêtes ne fréquentent pas le Mont-de-Piété⁹ :

« La belle chose que la théorie. Comme sur le papier, comme dans les discours d'un philanthrope économiste, le Mont-de-Piété joue un beau rôle !

Institution utile et secourable [...] Le malheureux y trouve un secours nécessaire : ses enfants lui demandent du pain, aussitôt le Mont-de-Piété lui prête de l'argent, en échange de quelque objet inutile ; et puis que d'avantages réels ! On retire son dépôt dès qu'on le veut ; le Mont de Piété prête à un intérêt très modique ; on est inconnu du prêteur, on a jamais à rougir de la démarche que l'on fait ; jamais on est exposé à un refus ; la caisse du Mont-de-Piété enfin est pour la France entière la bourse d'un ami.

Tout cela est beau, très beau ; malheureusement, lorsqu'on en vient à l'application, tout est changé.

Le Mont-de-Piété prête, il est vrai, à un intérêt modique ; mais d'abord il ne prête qu'une somme égale à la moitié de la valeur de l'objet déposé, l'intérêt se trouve donc par le fait accru [...]

Le Mont-de-Piété, en outre, assigne un délai fatal passé lequel, l'objet déposé est vendu aux enchères. Dans ses ventes, le dépôt sur lequel il a été prêté la moitié de sa valeur intrinsèque, se vend un prix assez élevé. Cependant, l'administration, qui s'est engagé à tenir compte au propriétaire de l'excédent de la vente sur le prêt et les intérêts, ne restitue jamais rien. En effet, les frais du Mont-de-Piété, joints à ceux de la vente, excèdent un intérêt de cinquante pour cent.

Et c'est cette immorale institution, ce trafic infâme, ce brigandage, horrible en ce qu'il pèse sur la classe laborieuse et pauvre, qui trouvent des défenseurs et des appuis. On prétend que le Mont-de-Piété empêche les malheureux d'avoir recours aux prêteurs sur gages. Il les y engage, au contraire, car ces prêteurs sur gages leur prêtent à douze pour cent ; ainsi des usuriers que la loi frappe et flétrit, sont moins voleurs que le Mont-de-Piété qu'elle institue et protège.

Des considérations, tirons cette règle générale.

Dans toute espèce de circonstance, il vaut mieux vendre que déposer au Mont-de-Piété. »

Pour Balzac, le Mont-de-Piété est à proscrire comme la loterie et les maisons de jeux, qui sont les deux paragraphes suivants de son code. Et pourtant... le Mont-de-Piété n'est pas cette immonde maison d'usurier légal. Jamais un taux de 50% ne fut observé, les premiers Monts prêtaient gratuitement. Et les véritables usuriers de la fin du XVIIIe siècle prêtent à

9 « une des portes du bagne » dit-il dans *La Peau de chagrin*.

plus de 120%¹⁰ ! Pour prendre défense de l'institution, soulignons la position de M. Crozatier (1928), vice président de la Caisse de Crédit municipal de Bordeaux :

« Les civilisations ne sont pas encore arrivées à une maturité suffisante pour ne s'inspirer que de la justice, qu'il est du reste malaisée de définir ; mais leur évolution est assez importante cependant pour leur permettre d'apprécier que leur intérêt bien compris leur crée l'obligation de tenir compte à la fois de la fragilité et de la faiblesse des hommes, ainsi que des perturbations provoquées dans les situations par les incidences des rouages compliqués de l'organisation économique actuelle dont les réflexes sont quelques fois d'origine internationale.

Certainement, parfois quelques épaves de la paresse ou du vice, apparaissent à nos guichets ; mais, qui peut connaître les causes profondes amenant la gêne momentanée de celui qui vient réclamer notre aide. A côté de la détresse causée par le chômage et la maladie, il existe aussi l'angoisse de celui qui veut respecter une parole donnée, un engagement pris. Ne voit-on pas de touchantes infortunes, apporter au prêt sur gages des souvenirs qu'elles auraient avantage à réaliser immédiatement, et pour lesquels elles s'imposent longtemps, de pénibles privations pour payer les intérêts de renouvellement, afin de conserver l'espérance de pouvoir un jour en retrouver la possession. [...]

C'est une directive curieuse que celle qui consiste à rechercher l'extension de nos affaires, en faisant les efforts les plus clairvoyants pour ne pas réaliser de bénéfices.

Il s'entend bien, en effet, que nos bénéficiaires doivent tendre à diminuer la charge du service que nous rendons, c'est-à-dire l'intérêt à percevoir. »

Les critiques les plus acerbes contre le Mont-de-Piété tournent autour des considérations morales et culturelles de l'argent, car l'enjeu central au Mont est l'argent des pauvres. Doit-on lui en prêter, ou bien rendre la pure et simple charité ? Doit-on prêter sans rien attendre en retour comme le recommandent les Evangiles ? Qu'est-ce qu'aider ? Car, si le Mont-de-Piété est une innovation sociale majeure, en apportant une aide économique à une population pauvre en vue de la protéger des banquiers sans scrupule, il met en avant une conception nouvelle de l'argent. Le prêt d'argent peut secourir, il peut aider et rendre libre par les capacités financières qu'il offre. Mais dès l'origine, cette aide monétaire (financière) touche la plus profonde des croyances : l'argent est moralement mauvais. Les conséquences néfastes de l'usure sur les populations pauvres fondent en partie le refus du prêt à intérêt, surtout quand l'aumône doit être gratuite et qu'elle est érigée en valeur fondamentale. Ainsi, le commerce de l'argent – l'intérêt – est banni et proscrit par l'Eglise, qui plus est, s'il est tourné vers le pauvre ;

« Si tu donnes de l'argent en prêt au pauvre qui habite avec toi, ne sois pas pour lui un créancier et ne lui impose pas d'intérêt » [L'Exode 22, 24] ;

« Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi. Tu ne tireras de lui ni intérêt, ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi. Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras point tes vivres à usure » [Lévitique, 25, 35-37] ;

« Ou encore, il prête à un taux usuraire et retient des intérêts. Ce fils-là vivrait-il ? Non, vous dis-je, il ne vivra pas. Puisqu'il a commis toutes ces choses abominables, il mourra et il sera

10 Archives du Crédit Municipal de Bordeaux.

seul responsable de sa mort » [Ezéchiel, 18-13].

Aussi, Saint Thomas d'Aquin estime que « *l'emprunteur qui paie un intérêt n'est pas absolument libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt* »¹¹ [Toussi, 2010, p. 33]. Cependant, les moines franciscains ont su mobiliser les outils bancaires de l'Italie du Nord pour des considérations sociales, malgré l'opposition canonique du commerce de l'argent ; et le Mont-de-Piété fut légitimé et reconnu par l'Eglise en 1515 au Ve concile de Latran, sans pour autant accepter le commerce de l'argent. Cette institutionnalisation par l'Eglise marque réellement la légitimation du passage d'une aide qui prend traditionnellement la forme de la Charité à une aide économique et financière. L'impact de ce retournement de conception¹² est historiquement majeur. Sans renier la position de l'Eglise sur le commerce de l'argent, le prêt sur gages au Mont-de-Piété a ouvert une fenêtre sur un usage social de l'argent. Ainsi, près de 80 établissements vont voir le jour en Italie à la fin du XVe siècle. L'incontestable réussite du projet des moines franciscains déclenche un conflit avec les Dominicains et les Augustins, qui vont s'offusquer de l'instauration de ce qu'ils qualifient de nouveaux usuriers¹³. Le Mont-de-Piété fut rebaptisé *Monte impietatis*¹⁴, soit le Mont d'impiété. Nous retrouvons ici les blocages sociaux et culturels d'une partie de l'Eglise, ce qui n'est pas le cas des usagers de l'institution qui très vite l'utilisent, et parfois de façon très rationnelle. Ainsi, malgré tout, il faut bien souligner, comme le propose Marec¹⁵ [1983, p. 20] ;

« Certes, l'Eglise condamne toujours l'usure, en particulier celle qui touche aux prêts à la consommation, mais elle sait s'adapter à l'évolution de la société où l'argent joue un rôle grandissant. Il s'agit de détruire le trafic des usuriers, non par des interdictions et des mesures répressives inefficaces, mais en leur retirant une source essentielle de profit, le prêt sur gages. Les monts-de-piété, en favorisant le développement d'une première forme de prévoyance – pour dégager il est nécessaire d'économiser – déchargent l'Eglise d'une partie du fardeau de l'assistance, tout en la rendant plus efficace. D'autre part, ils contribuent à faire tomber la barrière idéologique qui s'oppose à l'admission du prêt à intérêt. En ce sens, ils constituent des institutions éminemment modernes. Il est d'ailleurs révélateur qu'ils se soient d'abord développés dans un pays comme l'Italie où la banque et le crédit ont connu un essor précoce. »

11 De plus, d'après sa doctrine, « *l'ouvrier valide, laborieux et économe doit percevoir un salaire lui permettant de vivre décemment avec sa famille et d'épargner pour les mauvais jours* » [Passet, 2010, p. 98].

12 Jusqu'alors, toutes formes de commerce de l'argent furent officiellement bannies par l'Eglise, bien qu'elle fermait officieusement les yeux sur certaines pratiques. Or, la légitimation du Mont a permis à la fois son développement, circonscrit il est vrai à l'Italie du Nord dans un premier temps, mais aussi a libéré potentiellement la vision de l'argent.

13 Marec [1983].

14 Nom d'un pamphlet publié en 1496 par Nicolo Barino de Piacenza [Marec, 1983].

15 Marec Yannick, historien, a travaillé sur les Monts-de-Piété, et principalement sur celui de Rouen.

Au-delà du simple débat de la place de l'argent dans les sociétés européennes, c'est aussi la question de l'aide apportée aux plus démunis qui cristallise les oppositions. L'Eglise promeut la charité, l'aide sans attendre rien en retour, ou le dénouement pour les plus pauvres. Or, avec le Mont-de-Piété, une nouvelle ère de l'assistance se conçoit. Marec le souligne très bien, le Mont-de-Piété favorise « *une première forme de prévoyance* », il tend à rendre l'assistance « *plus efficace* », il est une institution moderne. Revenons sur ces trois points qui sont profondément liés ; il est moderne car il opère un retournement de vision, l'outil économique au service de tous et pour tous, quand les techniques du crédit tendent à se développer ; il est un instrument – certes indirectement – de prévoyance, il est nécessaire de travailler, ou d'obtenir des revenus, pour pouvoir rembourser,¹⁶ ; il est efficace, car il doit permettre de relever l'homme, le responsabiliser, plus précisément l'intégrer à la société et non pas l'enfermer dans l'aumône ou la charité, c'est-à-dire mis sous dépendance d'autrui. C'est donc le déplacement de la charité vers la bienfaisance, ainsi, Marec [1983, p. 26] poursuit ;

« Progressivement, la charité chrétienne, qui montre une certaine indifférence aux résultats, est remplacée par la bienfaisance qui procède de la philanthropie et du désir d'être utile. L'idée de prévoyance correspond parfaitement à ce souci d'efficacité. Or, les monts-de-Piété peuvent satisfaire ce besoin dans la mesure où, pour dégager les objets mis en nantissement, il est nécessaire d'économiser. Ils réclament donc un certain effort de la part des emprunteurs qui ne peuvent être totalement indigents. En outre, les « engagistes » doivent être domiciliés, ce qui assure une garantie contre les objets volés mis en nantissement. De plus, en liant les monts-de-piété aux hôpitaux, on rappelle leur origine charitable qui est de lutter contre l'usure. C'est pourquoi, comme à la fin du Moyen-âge en Italie, on considère le prêt sur gages préférable à l'aumône, car plus efficace ».

L'assistance envers les plus pauvres se modifie, il est question de faire la différence entre le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre ». Le premier doit être secouru car son travail ne lui permet pas de vivre convenablement ; le second est interné et puni car il est en capacité de travailler mais il ne le fait pas. L'assistance au « bon pauvre » doit donc évoluer, elle doit promouvoir le travail, l'effort et l'intégration à la société, ce que permet le Mont-de-Piété qui met en œuvre une aide financière en échange d'un bien. Ainsi, l'aide est adossée à un gage, celui-ci ayant dû être précédemment accumulé. Elle est donc liée à ce bien, le non remboursement entraîne directement sa perte. Nous imaginons l'importance que peut avoir la possession d'un bien dans une société médiévale sans accumulation et statique, mais elle n'en est pas moins importante à l'heure actuelle. L'attachement au bien joue véritablement sur le remboursement, lui même fortement lié à une source de revenu et donc au travail¹⁷. Au total,

16 Nous verrons par la suite que les niveaux de remboursement sont extrêmement élevés, de l'ordre de 90-95% en moyenne.

17 Cette situation est observée dans de nombreux établissements, nous aurons à la justifier.

le Mont-de-Piété, et dès son origine, est destiné à un travailleur pauvre¹⁸, qui ne peut subvenir à ses besoins par son seul salaire. Par conséquent, au XIXe siècle, l'institution s'intégrera progressivement en France à toute une législation de bienfaisance.

Cependant, le temps de l'implantation dans le pays sera beaucoup plus long, et marquera une troisième phase de son essor en Europe. Après une première vague de développement en Italie du Nord au XVe-XVIe siècle, puis une seconde en Europe du Nord (Flandres, Provinces-Unies), après plusieurs tentatives infructueuses, le premier Mont-de-Piété est institué officiellement et définitivement à Paris en 1777. Cependant, il faut véritablement attendre le XIXe siècle pour le voir prospérer en France à la suite de la volonté de Bonaparte, qui lui accorde le monopole du prêt sur gages en 1804. C'est donc après de longs débats, d'oppositions diverses et variées, et de réticences que le Mont-de-Piété s'installe en France¹⁹. Cette création est fondée sur l'idée :

« Nous avons cru devoir rejeter tous ceux qui n'offrent que des spéculations de finance, pour nous arrêter à un plan formé uniquement par des vues de bienfaisance et digne de fixer confiance publique, puisqu'il assure des secours d'argent peu onéreux aux emprunteurs, et que le bénéfice qui en résultera de cet établissement, sera entièrement appliqué au soulagement des pauvres, et à l'amélioration des maisons de charité ».

Telles sont les motivations du Mont-de-Piété de Paris, présentes dans les documents constitutifs de l'établissement. Cette position traverse l'institution française, elle est clairement fondée sur l'idée de bienfaisance ou de philanthropie, et se démarque de la plus pure charité. Il faut concevoir cette différence ; la charité en tant que telle est une forme religieuse du don²⁰ pour améliorer la situation de son prochain, c'est un acte personnel et individuel ; la bienfaisance est tout autre, c'est nous dit l'Académie française, le « *bien que l'on fait dans un intérêt social* », il en découlera de façon institutionnelle les Bureaux de bienfaisance au XIXe siècle. La bienfaisance est un acte collectif d'aide sociale, mais qui impose une forme marquée d'obligations réciproques, l'aide est offerte à une population ciblée. L'usage de l'argent n'est plus à sens unique, du riche vers le pauvre dans le cadre de la charité, mais il devient un acte de bienfaisance dicté par un objectif, c'est-à-dire une aide pour sortir le pauvre de sa situation, voire de le protéger. La question de la *protection* est donc au centre du débat. La fin du Moyen-Age avec l'apparition des Monts-de-Piété introduit une nouvelle conception de la

18 Bien évidemment, il ne faut pas nier, et mettre sous silence, le fait avéré que le Mont fut aussi utilisé par une population riche, marchande, voire noble.

19 Necker en sera un des principaux protagonistes, mais il refusa une généralisation à l'ensemble du pays. Il faut attendre la législation du Consulat, favorable au Mont-de-Piété, pour que des établissements soient créés dans tout le pays. Celui de Bordeaux verra le jour en 1801, et sera totalement et officiellement reconnu en 1806, après l'obtention du monopole du prêt sur gages.

20 « *Comme ils voulaient demeurer attachés à l'Évangile par leur devoir envers Dieu, et aux gens du monde par leur charité pour le prochain* » Blaise Pascal dans *Lettres écrites à un provinciale* [1656].

protection, elle devient partiellement financière à travers la lutte contre l'usure. C'est l'apparition d'une forme de protection économique individualisée, alors qu'auparavant la protection était considérée sous son acceptation sociale et culturelle classique, ce rôle était dévolu à la Noblesse et/ou aux corps institutionnalisés²¹, qui instaurent donc une protection de et par statut social. *A contrario*, le Mont-de-Piété introduit une forme d'individualisation de la protection, mais aussi une forme de marchandisation, et donc une monétisation²², car l'aide offerte par le prêt sur gages a un coût, à travers l'intérêt, et nécessite une source de revenu, stable ou non. De plus, elle est basée sur un choix personnel et n'est en aucun cas mécanique. Le Mont-de-Piété fait donc la transition entre la charité et la bienfaisance. Son développement, ses origines, ses objectifs et sa philosophie sont éminemment modernes, et marquent une évolution structurelle et sociétale majeure. Il n'est donc pas illogique qu'il apparaisse dans des zones géographiques spécifiques et à des époques particulières, lorsque l'économie « se réveille », s'institutionnalise, s'impose, ou se libère des dogmes religieux et/ou culturels²³. De l'Italie du Nord de la fin du Moyen-Age aux Flandres de la Renaissance, d'un capitalisme commercial à un autre, d'une économie-monde à l'autre, d'une banque à l'autre... dans tous les cas, le même processus s'impose, celui d'une modernisation économique impulsée par le commerce. De ce dynamisme économique s'impose un dynamisme social, créant progressivement des besoins pour les populations subissant les transformations économiques qui les plongent dans le paupérisme, et que la communauté ne peut pas, ou plus, correctement prendre en charge. La charité d'un monde fini est remplacée par un outil bancaire modernisé au profit des plus pauvres d'un nouveau monde : les structures sociétales évoluent, et avec elles les protections. Il est bien évident que cette marche est longue... L'histoire française en est le marqueur, la lente institutionnalisation de l'établissement trouve ses causes dans une société qui évolue plus tardivement, qui consacre plus fortement les solidarités communautaires et primaires. Il faut véritablement attendre la fin de la Révolution française pour voir l'institution exister et prospérer. La fin des corporations et des corps de métiers a entraîné une perte notable des protections, des aides et solidarités traditionnelles. Ainsi, la constitution d'une forme de marché du travail libre a institué un état de précarité des conditions de vie²⁴. Le Mont-de-Piété a permis à la fois d'apporter des revenus

21 C'est le cas en France des Confréries, Corporations et autres corps sociaux ou de métiers.

22 L'aide est un prêt d'argent (monnaie), elle se développe dans une première phase de monétarisation de la vie sociale qui, au terme d'un long processus, introduit des logiques de financiarisation des rapports sociaux. La place de l'argent devient centrale pour réaliser l'ensemble des actes de la vie en société, et même en ce qui concerne la protection.

23 C'est la lente « laïcisation » de l'économie dans les régions qui se libèrent d'une économie qui a pour simple finalité le salut des âmes et non le profit, pour reprendre Passet [2010].

24 Ce qui marque véritablement le point de départ majeur de l'imposition d'un système économique moderne en France. Cette étape peut être historiquement illustrée par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier en 1791.

complémentaires et indirects, mais aussi d'établir une forme de filet de sécurité pour une population qui subit les conséquences sociales négatives de l'industrialisation. Le Mont-de-Piété, opérant un rôle de protection, s'inscrit dans une forme d'économie de bienfaisance²⁵, non obligatoire, individuelle, et qui met en avant l'importance d'un apprentissage de l'argent et de son usage. Ce sera, indirectement, l'imposition d'une norme de prévoyance à une population supposée dangereuse et inapte à la bonne gestion de ses revenus.

L'apparition du Mont-de-Piété soulève donc de nombreuses observations, mais aussi de nombreuses interrogations. En effet, le Mont-de-Piété intègre une nouvelle vision de l'argent, ainsi que de son usage ; il illustre le passage d'une vision religieuse de l'aide aux plus démunis – à travers la charité – à une vision plus moderne, qui introduit une logique d'économie de bienfaisance ; il souligne l'évolution des formes de la protection, en intégrant l'idée d'une aide monétaire (et donc financière) qui remplace progressivement une aide totalement gratuite et parfois morale. En définitive, le Mont-de-Piété est une institution du changement social et économique, induite par l'imposition d'un modèle économique moderne, qui met en avant l'importance de l'argent comme un élément intégrateur de la société. Le prêt sur gages est l'apport d'un revenu complémentaire pour une population soumise à une précarité économique et sociale accrue. Il n'est donc pas étonnant d'observer des phases spécifiques dans son développement. En se focalisant sur le cas de la France, et plus particulièrement à Bordeaux, nous pouvons apporter des éléments d'analyse quant à l'apparition, aux développements, à l'essor et au déclin de l'institution. Le retard français n'est pas une anomalie de l'histoire, mais plutôt le résultat d'un changement tardif de modèle économique et sociétal, issu d'une société fortement encadrée par des institutions de l'Ancien Régime. La libération de l'économie à la fin de la Révolution a permis un véritable développement du pays, qui ne fut pas sans conséquences sociales. C'est ainsi que le décollage économique de la France, au XIXe siècle, a entraîné avec lui une paupérisation du monde du travail, à tel point que la question sociale majeure de l'époque était complètement centrée sur l'intégration des travailleurs à la société industrielle, et l'amélioration de leur sort. Le Mont-de-Piété a été un instrument de régulation urbaine et sociétale, il offrait par le prêt sur gages les capacités financières à une population pour éviter toutes formes d'exclusion. Au total, le Mont-de-Piété fut prospère tout au long du XIXe siècle. Or, l'observation simple des faits nous amène à soulever un retournement fondamental. Les opérations des établissements français ont toutes décliné à la fin du XIXe siècle, et cette baisse est très fortement marquée dans l'entre-deux-guerres, au moment où le Mont-de-Piété devient la Caisse de Crédit

25 Comme la Caisse d'épargne.

municipal. Cette modification introduit une volonté de muter vers des opérations plus « bancaires », en devenant véritablement la banque sociale universelle des pauvres. Mais cette mutation est dictée clairement par la baisse de l'intérêt même d'utiliser le prêt sur gages, au moment où la société française instaure progressivement une aide sociale « publique » et nationale. Cette situation est particulièrement vraie à partir des années 1950, où le Crédit municipal n'est tout au plus qu'une forme de pathologie sociale dans une société de l'abondance et de la prospérité. Or, les observations historiques de longue période ne doivent pas être occultées. La dynamique sociale, dont est issu le Mont-de-Piété, a fait évoluer les conceptions de l'aide et des protections, tout en consacrant la monnaie comme forme particulière du lien entre l'individu et la société²⁶. Une interrogation en ressort : comment expliquer concrètement les évolutions de l'activité du Crédit municipal et du Mont-de-Piété ? L'observation empirique nous renseigne sur l'existence d'une trajectoire parallèle entre les mutations des protections, et donc de l'aide sociale, et les mutations du Mont-de-Piété et du Crédit municipal, et cela, de son origine jusqu'à présent. Répondre à cette question revient à restituer le lien fort qu'il existe entre les mutations de l'aide sociale et celles du Mont-de-Piété, et donc concrètement du microcrédit (social), en soulignant l'importance que prend l'argent. En effet, le prêt sur gages introduit une aide monétaire²⁷, qui impose de nombreuses règles et obligations. Le microcrédit – soit le prêt d'une petite somme d'argent – peut s'inscrire dans une logique purement sociale²⁸, il offre une aide marchande qui favorise une protection individuelle, si bien qu'il peut se concevoir dans le cadre d'une forme de protection particulière²⁹. D'abord comme une protection contre l'usurier, puis comme une protection contre le paupérisme au XIXe siècle, il devient au XXe siècle, après une période d'activité négligeable, une protection contre la précarité et l'exclusion³⁰. Par conséquent, si le microcrédit social peut se concevoir comme une forme de protection, et que celle-ci évolue

26 Il ne faut pas concevoir la monnaie comme un simple instrument des échanges, et donc un simple outil économique. De plus, il ne faut pas nier l'importance de la monnaie dans toutes les sociétés modernes ou non, elle n'apparaît pas exclusivement dans les sociétés purement marchandes. Ici, nous soulignons que la monnaie, en Europe et en France, prend une place nouvelle et centrale, s'imposant même dans des logiques de protection. L'exclusion monétaire devient un enjeu majeur dans une société qui se monétarise. Le microcrédit social a aussi pour mission de lutter contre cette forme d'exclusion.

27 Mais l'aide sociale ne fut pas toujours une relation d'argent, ce qui était le cas de la charité, de l'assistance en nature et plus tard de l'apport de droits sociaux.

28 Le microcrédit au Mont-de-Piété est clairement social, il existait des formes multiples de petits prêts qui n'avaient pas cette vocation, et qui restaient un instrument purement économique. Mais le prêt sur gages opère un retournement, le microcrédit est un outil de l'aide sociale. Il doit cependant être différencié du microcrédit entrepreneurial, comme il est pratiqué dans les pays du Sud. Les finalités et objectifs peuvent se croiser, mais les moyens mis en œuvre et les outils diffèrent, comme en définitive la philosophie qui sous-tend.

29 Cette protection n'est pas communautaire, ni sociale.

30 La question de l'exclusion n'en est pas moins importante. Le Mont-de-Piété participe à l'inclusion économique et financière. Le prêt sur gages, par sa spécificité, permet de protéger une large population de l'exclusion financière.

avec les types d'aide sociale, ne peut-on pas avancer l'existence d'une concurrence entre le microcrédit social et les formes de l'aide sociale ? A une société pré-moderne, une aide sociale encadrée et mécanique ; à une société en voie de modernisation, une aide privée, individualisée dans le cadre de l'économie de bienfaisance ; à une société moderne, l'aide sociale institutionnalisée par la Protection sociale ; à une société financiarisée, une aide sociale re-individualisée³¹. Ainsi, le prêt sur gages fut dynamique dans deux périodes, celles qui mettent en avant l'individualisation des protections, à travers une aide marchande et monétarisée³².

Qu'en est-il à Bordeaux ? Nous y retrouvons ces premières observations globales. Ville lumière, libérale, portuaire et prospère, son émergence économique s'inscrit dans la société d'Ancien régime, qui lui est structurellement contraignante. Le développement de ses activités maritimes, tournées vers le nouveau monde, crée une nouvelle classe de commerçants aux intérêts bien différents des obligations et des valeurs du XVIIIe siècle. La ville, façonnée par l'intendant Tourny, est à l'étroit dans une économie encadrée par des considérations sociales, morales et culturelles d'un autre temps. Tourny tentera d'en décider autrement en refusant le statut de corporation aux nouveaux corps de métiers qui s'installent³³. Ce refus suit l'histoire du Vieux Continent qui marche vers l'imposition d'un modèle économique moderne, consacré politiquement en France par la Révolution. Ici aussi, la perte des protections et des aides traditionnelles aura des conséquences sociales pour le peuple bordelais ; ici aussi, un Mont-de-Piété tentera de voir le jour ; ici aussi, il sera rejeté et condamné. Pourtant, l'avenir de l'établissement bordelais bénéficiera des choix sociaux et politiques de Bonaparte, et il sera installé le 1^{er} septembre 1801, inauguré le 2 décembre suivant. Ainsi, étudier la situation du Mont-de-Piété bordelais, c'est étudier une petite partie de la France, c'est utiliser un microscope sur la ville pour appréhender un mouvement et un dynamisme spécifique. Mais c'est surtout l'occasion de tester les observations générales présentées, avant d'avancer des perspectives socio-économiques d'ensemble. Cette étape fut rendue possible par une étude approfondie des archives de l'établissement bordelais. A la lecture de l'ensemble des comptes-rendus du Conseil d'administration, des livres de comptes, des documents statistiques internes, nous avons pu réaliser une base de données, qui a pour but de recenser l'ensemble de l'activité du prêt sur gages sur toute la période. Cette base de données est à l'origine de toute la recherche concernant le lien probable entre le microcrédit social et les formes de la protection,

31 C'est le cas avec la montée en puissance des assurances et mutualités privées.

32 En effet, dans le cadre de l'économie pré-moderne, la protection est fondée sur des relations communautaires, les corps de métiers participent au reclassement, à des aides en nature, etc... Dans le cadre moderne, la Protection sociale offre des droits protégeant des risques sociaux.

33 Passet [1954] en fera une présentation remarquable.

puisqu'elle devra, ou non, confirmer ce lien. Aussi, nous avons pu rédiger l'histoire – jamais réalisée à ce jour sur longue période³⁴ – du Mont-de-Piété bordelais, à travers sa place, son importance, et ses mutations. Cette histoire retrace les positions des administrateurs, leurs valeurs, leurs motivations de bienfaisance, elle met donc en avant les fondements idéologiques et sociaux qui fondent le Mont-de-Piété. Ainsi, ce travail d'analyse et de compréhension fait ressortir la vie de l'institution, sa légitimité, son utilité, mais il apporte aussi son lot d'interrogations. Quel fut le rôle de l'institution ? Son efficacité ? Comment s'intègre-t-elle dans la ville ? Ce long travail d'archive a un intérêt majeur, il nous offre une compréhension dynamique de l'évolution de l'établissement, et des enjeux économiques, sociaux et financiers qui ont façonné son histoire. Un tel travail s'inscrit dans une logique méthodologique spécifique, appréhender les tendances générales, mettre en perspective une évolution locale à travers les liens et les différences, tirer des enseignements quant au dynamisme du microcrédit social en France. Par conséquent, nous avons pu établir des comparaisons nationales avec les autres établissements. Et nous observerons des évolutions quasi-similaires sur longue période³⁵. Par la suite, l'étude de l'environnement économique et social de la ville nous a permis d'affiner l'idée d'un usage particulier du prêt sur gages, comme un outil d'aide financière temporaire. Création du début du XIXe siècle, il illustre la vie de la société salariale en expansion. En parallèle, la ville subit un vaste mouvement de modernité et de mutations urbaines qui nécessitent des institutions d'accompagnement social tel que le Mont-de-Piété. Au total, nous avons pu à la fois souligner les spécificités de la situation de la ville de Bordeaux, mais aussi réaliser une réflexion d'ensemble. En effet, contrairement aux mythes bien ancrés, Bordeaux n'est pas qu'un port, son industrie fut moderne et de pointe, et la question sociale se retrouvera donc au cœur des relations économiques. La volonté de la municipalité de mettre en œuvre une politique sociale d'avant garde, qualifiée d'abord de paternalisme social puis de socialisme municipal, correspond au début du déclin de l'activité du prêt sur gages. Le Mont-de-Piété bordelais fait partie des cinq plus grands établissements français, son histoire permet un bon compromis dans la compréhension du phénomène du microcrédit social. Mais, nous ne serions pas complet si nous occultions les comportements individuels de la clientèle. Nous pouvons les observer à travers l'étude des archives qui nous apporte une première piste d'analyse, ainsi, nous observons l'importance prise par une clientèle de journaliers et de travailleurs salariés concernant le XIXe siècle. Plus proche de nous, il était nécessaire d'appréhender les comportements des clients à l'heure actuelle, nous

34 Ce qui justifie aussi le choix d'une étude sur l'établissement bordelais.

35 Comme dans les autres établissements, nous observons, à Bordeaux, une phase de développement et de prospérité au XIXe siècle, une période de déclin au XXe siècle, puis un retour de l'activité.

avons donc pu réaliser une enquête sur ses motivations et ses usages des sommes empruntées. Cette enquête portant sur plus de 200 clients³⁶ doit venir confirmer nos interrogations, à savoir, quelle est l'utilité du Crédit municipal ? En conclusion, toutes ces observations tendent à confirmer notre hypothèse de départ, rendant plus aisées le passage d'une logique locale à une logique nationale et globale.

Il nous est donc nécessaire d'étudier, d'analyser et d'interpréter les liens pouvant exister entre le microcrédit social, l'aide sociale, la protection, et la place de l'argent. L'existence de ces liens forts explique les évolutions et les mutations du Mont-de-Piété, sa place, son importance et son rôle. En effet, le microcrédit social est une forme d'aide sociale marchande et individuelle, qui doit maintenir une population, soumise au paupérisme, dans la société au moyen d'un prêt en argent, offrant une protection particulière et spécifique. Son rôle est triple : participer à la lutte contre la précarité des conditions de vie [*forme de la protection*], offrir les capacités financières permettant l'inclusion à la société moderne en voie de monétarisation [*forme de l'usage de l'argent*], en utilisant d'un outil économique [*forme de l'aide*]³⁷. Au Mont-de-Piété, le microcrédit social peut être considéré comme un « argent secours »³⁸. Cependant, il en découle des forces potentiellement opposées. En effet, la place du Mont-de-Piété dépend des formes dominantes de protections et d'aides, qui évoluent en fonction de la place de l'argent. L'utilité du microcrédit social est donc variable, et historiquement marquée. Ainsi, l'analyse historique et historiographique nous amène à périodiser les phases critiques de l'activité des établissements, celles-ci se doivent d'être expliquées par l'apport d'une réflexion en termes de structures économiques et de tendances sociales³⁹. C'est donc la mise en perspective de l'évolution de l'action sociale, et de celle des formes de protection, avec l'importance du microcrédit social qui est à réaliser. L'objectif est de montrer dans quelle mesure le Mont-de-Piété est une institution d'économie de bienfaisance, et en quoi le microcrédit social entre en contradiction avec les formes institutionnalisées de l'aide sociale, et comment il se positionne. Ainsi, la conception même de l'idée de protection est à débattre. Pour cela, nous raisonnerons en deux temps qui constitueront les deux parties de notre travail. D'abord, nous procéderons à une étude

36 Enquête double, elle porte sur l'établissement bordelais et celui de Paris.

37 Quant à la Protection sociale, elle lutte contre les risques sociaux définis par la société [*forme de la protection*], par l'apport de droits sociaux [*forme de l'aide*], soumis à l'obligation de cotisations sociales. L'usage de l'argent est dématérialisé.

38 Ce terme est de Glémain [2008].

39 En reprenant une grille d'analyse institutionnaliste de Polanyi, nous soulignerons la place variable de l'importance de l'économie, et de ses valeurs, dans la société. Ainsi, dans une perspective polanyienne, l'initiative du Mont-de-Piété serait donc en quelque sorte l'une des formes pratiques de réaction de la collectivité à l'instauration de la société de marché. Cette hypothèse sera à valider.

d'économie historique et empirique, nous permettant d'établir les évolutions du Mont-de-Piété⁴⁰. Il sera nécessaire de replacer cette histoire des faits dans son contexte sociale et économique [**Partie I**]. Par la suite, et en fonction des éléments factuels présentés et observés, nous étudierons la place même du microcrédit social, son intérêt et son utilité en fonction des logiques de l'aide sociale et de la protection. De plus, nous proposerons un regard sur l'usage de l'argent du microcrédit social comme outil économique à vocation sociale⁴¹ [**Partie II**]. Par conséquent, nous progresserons en quatre étapes, et donc quatre chapitres, qu'il convient de présenter :

- Nous débuterons par l'analyse des origines et des causes de l'émergence du Mont-de-Piété à Bordeaux en soulignant les logiques institutionnelles et structurelles qui l'ont permis⁴². Ainsi, nous proposerons un axe d'analyse qui met en relation la création d'un marché du travail 'libre' et la nécessité du microcrédit social. Ce marché du travail est un préalable à la société industrielle et moderne, mais il n'est pas sans conséquences sociales et économiques pour le nouveau salariat, le prêt sur gages devenant un instrument économique pour y remédier. Le Mont-de-Piété sera même la seule institution non charitable à apporter une aide, certes payante, au salariat soumis au paupérisme. En effet, nous observerons que la clientèle est essentiellement constituée de travailleurs pauvres sans protection. Ainsi, il conviendra par la suite de montrer que le Mont-de-Piété fait partie d'une architecture de l'aide sociale d'initiative privée au XIXe siècle avec les Caisses d'épargne, les deux institutions étant complémentaires. L'essor des Monts-de-Piété français – à l'image de l'établissement bordelais – semble suivre le chemin de la protection sociale institutionnalisée. En effet, le Mont-de-Piété de Bordeaux prospère de 1850 à 1900 et l'amorce de son déclin apparaît au début du XXe siècle lorsque la municipalité bordelaise met en place une politique sociale locale (fond chômage, allocation familiale communale...). Le Mont-de-Piété participe à l'action sociale d'initiative privée comme prêteur social en dernier ressort, en offrant un filet de sécurité aux travailleurs soumis au paupérisme. Le prêt sur gages avance un revenu indirect et temporaire quand aucune politique sociale d'ensemble n'est mise en place. Dans la logique institutionnelle de la seconde moitié du XIXe siècle dominée par l'idéologie libérale, et avant l'émergence du socialisme républicain ou du

40 Nous nous intéresserons plus particulièrement à la situation de l'établissement bordelais, sans pour autant oublier une historiographie globale du Mont-de-Piété. Cette partie comporte les deux premiers chapitres.

41 Soit les deux derniers chapitres.

42 Nous n'oublierons pas d'étudier en amont les origines et les causes générales à l'apparition du Mont-de-Piété en général. Ce qui nous permet de réaliser une grille d'analyse qui s'applique à la situation bordelaise, malgré ces spécificités.

solidarisme, il n'est pas du devoir de la communauté de participer à la mise en place d'une quelconque protection sociale, de surcroît obligatoire. Le Mont-de-Piété comble ce vide tout en n'étant pas un établissement charitable. En filigrane, la « victoire » de l'économie sur la société s'observe jusque dans les institutions d'aide sociale qui monétisent et vendent une aide et protection, ce n'est plus le cas avec la Sécurité sociale, ce qui expliquera, par la suite, la disparition progressive du prêt sur gages **[chapitre I]** ;

- A la suite de l'amorce du déclin au début du siècle, les activités de l'établissement bordelais, mais aussi de l'ensemble des établissements français, deviennent insignifiantes après 1950, période de construction ou plutôt consolidation de la sécurité sociale en France. Le prêt sur gages permettait de *dégager une forme de revenu indirect et complémentaire pour répondre aux aléas de la vie sociale*. Or, ce rôle est clairement dévolu à la Protection sociale, qui fait son apparition à la fin de la Seconde guerre mondiale. Progressivement, le Crédit municipal se transforme en une banque, et bénéficie des avantages offerts par la loi bancaire de 1984. Une stratégie bancaire se met en place, mais l'imposition d'un nouveau modèle économique a entraîné une nouvelle question sociale. En effet, la question de la précarité et de l'exclusion sociale (re)fait son apparition. L'activité du microcrédit social semble souligner un regain d'intérêt, le nombre de prêts augmente progressivement dans les années 1990. Ce retour du prêt sur gages n'est ni anecdotique, ni temporaire. Parallèlement, nous pouvons établir une relation avec l'évolution de la Protection sociale en France. Ainsi, l'hypothèse de départ semblerait se confirmer, microcrédit social et Protection sociale emprunteraient une trajectoire opposée, ce qu'il restera à démontrer et à déterminer par la suite. **[Chapitre II]**.

A partir de ces observations empiriques, historiques, économiques et sociales, ainsi que des données statistiques disponibles, il sera nécessaire de proposer des éléments de compréhension de l'essor du microcrédit à Bordeaux, mais aussi en France, en montrant qu'il s'inscrit dans des modes de régulation sociale particuliers. Ces faits (observations) seront analysés, et permettront, à partir d'une étude statistique et économétrique, de mettre en perspectives les liens pouvant exister entre la Protection sociale et le microcrédit social. Ainsi, pour confirmer, ou non, cette hypothèse issue d'analyses factuelles, cette étude sera prolongée par un travail d'enquête sur la clientèle des Crédits municipaux de Bordeaux et de Paris. Ainsi, nous pourrons mettre en relation le travail théorique et quantitatif avec l'expérience et l'usage du microcrédit social par ses acteurs et utilisateurs. Par conséquent, les deux chapitres

suivants, qui constituent la seconde partie, traiterons principalement des questions de la protection et de l'usage du prêt sur gages ;

- En effet, le travail d'observation doit déboucher sur une compréhension des faits en vue de développer une grille d'analyse la plus complète possible, ce qui sera l'objectif de cette étape. Ici, à partir des données statistiques disponibles, nous établirons un lien entre les tendances de longue période du microcrédit social et de la Protection sociale, dans le but d'apporter un regard sur les oppositions ou complémentarités pouvant exister entre les deux. Pour cela, nous réaliserons une étude statistique et économétrique, qui doit nous permettre de justifier l'hypothèse que le microcrédit social évolue en fonction du niveau des protections institutionnalisées. Ce travail, en partie théorique, doit nous permettre de comprendre le microcrédit social comme une réponse économique aux problèmes sociaux, s'inscrivant dans des logiques institutionnelles spécifiques **[Chapitre III]** ;
- Le travail théorique précédent, fondé sur une analyse statistique, sera confronté à l'usage même du microcrédit social par la clientèle du Crédit municipal, et du prêt sur gages. Comment est utilisé l'argent obtenu ? Dans quel but ? Quelles sont les motivations des emprunteurs ? Ces expériences individuelles, que nous avons obtenu à l'aide d'une enquête de terrain, pourront être confrontées avec les éléments avancés au chapitre III. Nous verrons donc si le microcrédit social est véritablement une forme d'aide, ainsi qu'un facteur de protection individuelle. Ici, contrairement au chapitre précédent, nous raisonnerons dans un cadre micro-social. Par conséquent, nous traiterons de la place de l'argent dans nos sociétés, et du rôle qu'il peut tenir pour une population pauvre, le prêt sur gages étant une source d'argent, qui favorise l'inclusion économique d'une population soumise à la précarité de leur condition de vie. **[Chapitre IV]**.

Nos travaux ont une triple finalité⁴³, (1) tout d'abord souligner l'existence d'une logique institutionnelle et structurelle dans l'apparition du Mont-de-Piété, (2) puis montrer le lien fondamental, sur longue période, entre la Protection sociale et le microcrédit social, (3) et enfin mettre en avant l'usage du microcrédit social par une population pauvre, voire présumée

43 Nous pourrions aussi souligner les homologues structurales et historiques entre le Mont-de-Piété et le microcrédit institué dans les pays du Sud. En effet, dans ces pays, fortement marquées et rendues nécessaire par les politiques d'ajustement structurel, le microcrédit réinventé se développe depuis les années 80. Dans les deux cas, nous observons une financiarisation des rapports sociaux qui peut très bien être expliquée par l'apparition et la prospérité du microcrédit social. Ainsi, dans une certaine mesure, la place du microcrédit social dans les économies et les sociétés peut permettre d'illustrer les différents modes de régulation et la place tenue par les institutions d'aide sociale dans ces différents types de société.

insolvable, qui correspond à l'étude des pratiques monétaires de cette clientèle particulière. Ces trois finalités sont étroitement liées. L'émergence du Mont-de-Piété, puis ses mutations en tant que Crédit municipal, s'inscrivent dans l'apparition de besoins sociaux spécifiques d'une certaine population à la suite de mutations économiques majeures. Cette dernière subissant une perte (absolue ou relative) de protections liée aux mutations socio-économiques. Ainsi, une population en situation de précarité sociale et économique s'intègre à la société par un lien monétaire, s'approprie et pratique un outil économique de base, et l'utilise dans une optique de protection individuelle, mais fortement contraignante.

Il ne s'agit pas de s'inscrire dans une pure analyse historique du Mont-de-Piété, des travaux de ce type ont déjà été réalisés⁴⁴. Notre objectif est bien d'intégrer une compréhension économique, mais aussi sociale, de l'importance prise par le microcrédit social dans nos sociétés modernes. Pour cela, l'étude d'un acteur historique est nécessaire car il offre un regard sur une longue période, permettant de prendre suffisamment de recul pour soulever l'importance de la place du microcrédit social. Par conséquent, l'usage des faits, des observations, ou des évolutions du Mont-de-Piété, doit nous offrir les outils d'analyse quant aux rôles du microcrédit social. En effet, nous concevons celui-ci comme une forme de la protection des individus contre les aléas sociaux – ce qui sera au cœur de l'analyse et qui devra être justifié. Il illustre l'appropriation d'un outil « bancaire », le crédit, non pas dans une logique d'activités économiques, mais dans une logique sociale. C'est donc une réflexion autour des mutations des aides sociales et des protections mises en place que nous souhaitons mettre en avant. Celles-ci ne sont pas statiques, elles évoluent à travers le temps, en fonction des transformations sociétales. Ainsi, le retour de l'usage du microcrédit social, depuis le milieu des années 1980, n'est pas sans conséquences analytiques, il peut souligner un retournement des logiques institutionnelles, mais aussi il peut « combler », dans une certaine mesure, une forme d'inefficacité *relative* de la protection sociale à répondre aux défis de la précarisation accrue du monde du travail. La Protection sociale, telle que nous la connaissons, n'a pas été conçue pour un marché du travail segmenté. Les difficultés de financement conduisent à une baisse relative des aides, et donc de la protection⁴⁵. Par conséquent, notre analyse a pour but d'étudier l'existence de résolutions économiques des problèmes sociaux, qui s'inscrivent dans des logiques d'adaptation des sociétés et d'appropriation individuelle.

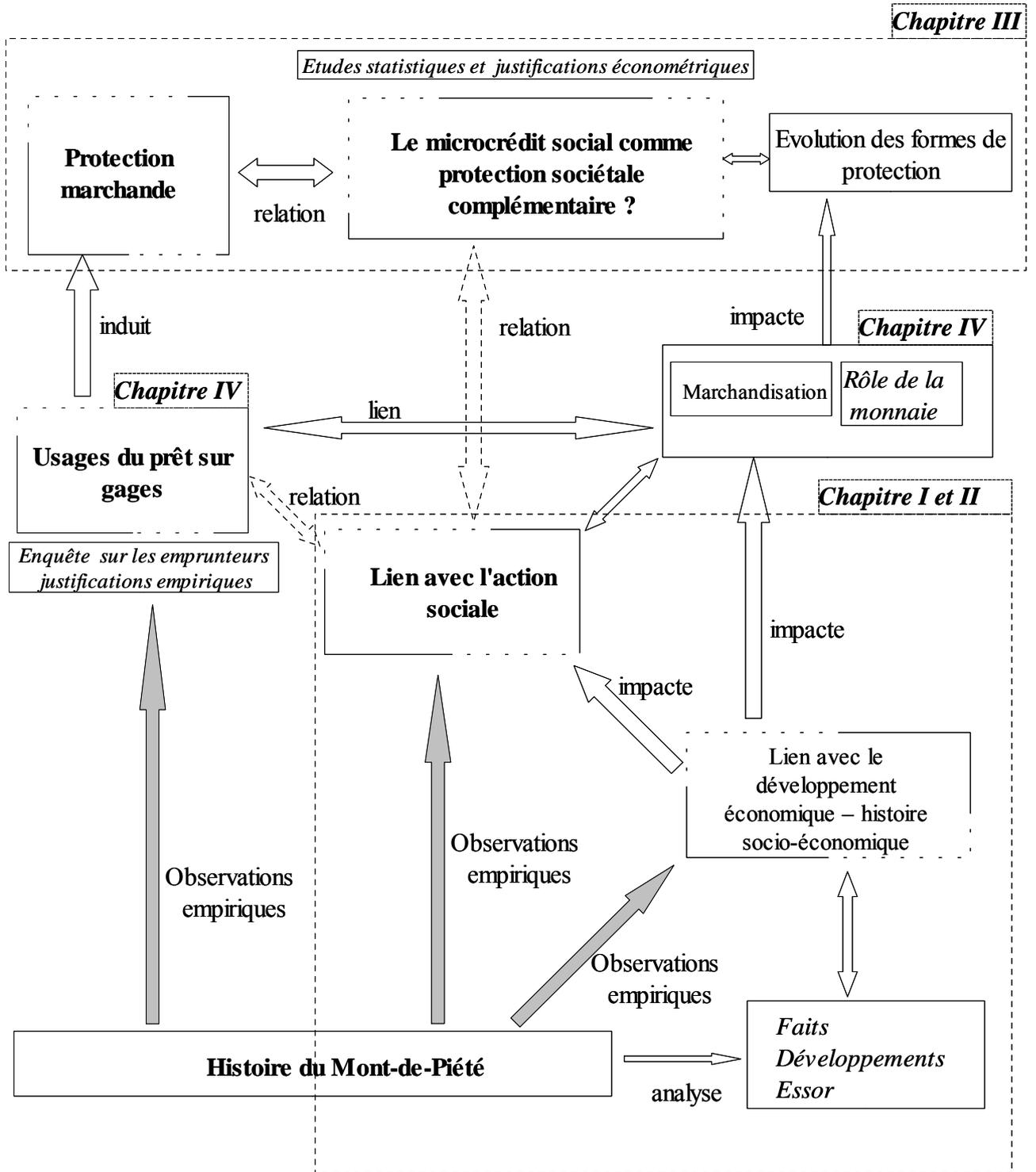
44 Nous renvoyons à Vanlaer [1895], Weber [1920], Deschodt [1993], Halay [1994], Borderie [1999, 2007] ou Faber [2003].

45 Nous l'observons, par exemple, avec la place prise par les complémentaires santé dans le cadre de l'assurance maladie [INSEE], qui entraîne une hausse des renoncements aux soins pour raisons financières [ONPES, 2012].

Questions générales de méthodologie

D'un point de vue méthodologique, nous avons privilégié dans un premier temps une démarche historiographique, en commençant par réaliser une géographie historique de l'émergence et du développement des Monts-de-Piété à l'échelle européenne. Pour cela nous avons mobilisé à la fois la littérature disponible sur le sujet, ainsi que tous les documents issus des archives, soit au sein de l'établissement bordelais, soit aux archives municipales de Bordeaux et dans les bases de données de la Bibliothèque nationale. Nous avons ensuite effectué une recension exhaustive des documents internes du Crédit municipal de Bordeaux entre 1801 et 2010 (procès verbaux d'assemblée générale, comptes rendus du conseil d'administration, lettres internes d'information, circulaires de la direction, statistiques des salles de ventes, statistiques officielles publiées entre 1860 et 1925...) afin de qualifier d'un point de vue plus microéconomique et microsocial les usages du microcrédit et du prêt sur gages. Il fut important, pour comprendre l'importance de l'établissement, d'établir un parallèle avec la situation économique et sociale de la ville de Bordeaux. Pour cela, les données historiques disponibles aux archives municipales ont été nécessaires, comme les niveaux de salaire, la structure sociale de la ville, l'activité économique et portuaire. De ces analyses, émerge l'idée d'un usage du microcrédit social du Mont-de-Piété comme un outil de protection. Par la suite, nous avons entrepris la réalisation d'une analyse statistique à partir de telles données afin de confirmer ou infirmer les hypothèses construites à partir de notre matériau qualitatif. La mobilisation de séries statistiques concernant l'activité du prêt sur gages sera mise en perspective avec la mise en place d'une politique sociale à la fois locale et nationale. De plus, en vue de confronter les apports théoriques avec la réalité des comportements de la clientèle, nous avons réalisé une enquête de terrain pour établir les usages et les pratiques des clients du prêt sur gages. Nous avons donc réalisé un travail pluridisciplinaire mêlant analyse historique, économique et sociologique. Au total nous avons procédé par étapes : la présentation des faits [*le microcrédit social à travers le temps et l'espace*] nous a permis d'établir de grandes tendances [*évolutions et mutations du microcrédit social*], qui devront être appréhendées et expliquées aux regards d'hypothèses théoriques [*lien possible entre Protection sociale et microcrédit social*], celles-ci devant être confrontées aux réalités macro- et micro- sociétales [*étude quantitative et enquête qualitative*].

STRUCTURE DE THESE



PARTIE I

DU MONT DE PIETE AU CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

*Analyse historique et économique d'une banque
sociale...*

C'est après de nombreux échecs, et devant la volonté du préfet, que le projet d'un Mont-de-Piété à Bordeaux voit le jour. Malgré les oppositions traditionnelles et les critiques répétées à l'encontre d'un tel établissement, la constitution d'un Mont-de-Piété s'est révélée nécessaire et efficace. La structure socio-économique de la ville a permis le développement des activités de prêts sur gages après l'Empire, l'idée de traiter économiquement, individuellement et de façon responsable la question sociale, liée à l'essor des activités économiques et à leurs mutations, fait son chemin et s'inscrit clairement dans « l'air du temps ». La prolétarisation, et les liens de subordination qui vont avec, mettent le salarié dans une situation de dépendance. La rupture de ce lien entraîne un processus d'exclusion et entretient la misère populaire. Devant la rupture du lien économique (l'inactivité, la maladie, l'accident...) qui unit le travailleur à l'employeur aucun système de secours, hors assistanat, n'existe. Le Mont-de-Piété est une réponse et, est indéniablement un complément aux sociétés de secours mutuels, assurances sociales et mutualités. Le crédit populaire a d'abord en grande partie un rôle social de protection contre le risque lié à l'activité économique. A terme, il est amené à se modifier et à répondre à de nouvelles finalités. Tant que le prêt sur gages reste un moyen privé d'aide sociale temporaire, les Monts-de-Piété ont prospéré. Quand ils ont du muté devant la perte de leur spécificité, ils sont entrés en difficultés, concurrencés par l'aide sociale organisée et par le système bancaire naissant. Ils ont profité d'une « rente de monopole » comme premier acteur économique de l'action sociale, comme à Bordeaux de 1801 à 1920, puis comme banquier social jusqu'à la généralisation des prêts à la consommation. La situation bordelaise marque bien ces évolutions, d'abord acteur du crédit social et populaire dans son rôle d'aide sociale (chapitre I), puis comme banque sociale à plusieurs visages (chapitre II).

CHAPITRE I : ESSOR ET PROSPERITE DU MONT-DE-PIETE A BORDEAUX, LE PRÊT SUR GAGES ET LA LUTTE CONTRE LE PAUPERISME

Les Monts-de-Piété apparaissent en Italie du Nord au XVe siècle avant tout pour lutter contre les usuriers. Leur lente institutionnalisation s'explique à la fois par les réticences d'une partie de l'Eglise, à travers sa position sur le taux d'intérêt, mais aussi et surtout par des limites structurelles, économiques et sociales. A Bordeaux, malgré des débuts difficiles et une certaine méfiance des élites locales, le Mont-de-Piété se développe tout au long du XIXe siècle et figure parmi les établissements les plus actifs du pays. Son administration et son organisation sont régulièrement citées comme exemple par les différents contrôleurs des établissements de bienfaisance. La naissance du Mont-de-Piété répond à un triple impératif : la lutte contre la pauvreté d'une partie des bordelais, au refus de la généralisation de l'assistanat public et en réaction aux abus des maisons privées de prêts sur gages (I). Avec le Second Empire s'annonce une période de prospérité pour le Mont qui devient une institution respectée et utile (II).

1.1.1. De la naissance du Mont-de-Piété au XVe siècle... au crédit social et populaire à Bordeaux au début du XIXe siècle.

Avant de se généraliser à l'ensemble de l'Europe en voie de développement et d'industrialisation, le Mont-de-Piété naît de la volonté des moines franciscains à Pérouse. Souhaitant lutter efficacement contre l'usurier, le prêt sur gages est aperçu comme une alternative, mais très vite le microcrédit devient un mécanisme d'aide sociale dans une économie en essor, qui remet en cause les structures sociales héritées du Moyen-Age. Le Mont-de-Piété trouve ses origines dans les mutations socio-économiques de la Renaissance (A). A Bordeaux, la ville connaît un développement économique considérable entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, port actif et attractif, la ville est le reflet des Lumières et du libéralisme naissant. L'économie y est fleurissante mais en continuelle mutation et évolution. Le Mont-de-Piété y trouve sa raison d'être devant le lot de difficultés sociales (B). L'assistance publique se constitue progressivement, des institutions privées d'Ancien régime demeurent, c'est l'arrivée du Mont à Bordeaux (C).

1.1.1.1. Aux origines du microcrédit...genèse d'une institution, 1450-1802.

L'essor du Mont fut long. Apparu dans le Nord de l'Italie qui domine l'Europe économique, il se propage ensuite au Nord du continent au XVIIe siècle, avec l'apparition d'un nouveau centre économique, avant de prospérer au XIXe siècle dans l'ensemble du vieux continent. Cette longue institutionnalisation trouve des causes multiples qui sont à rechercher dans l'évolution même des structures socio-économiques. L'histoire du Mont-de-Piété nous offre les premières explications (1) qui doivent être affinées en proposant un parallèle avec l'émergence de la banque, du développement économique et des mutations sociales (2).

1.1.1.1 Géographie historique des Monts-de-Piété.

La lutte contre l'usure est à l'origine du Mont-de-Piété, dans un dictionnaire des arrêts et jurisprudences de 1727, on souligne que la création du Mont de Piété à Pérouse conduit à la fermeture de « douze banques de juifs, qui exigeoient le quint, ou la cinquième partie du principal pour usure, de quoi on ne prit que la vingtième partie ». L'usure est condamnée très tôt par l'Eglise, l'interdiction est avant tout morale, Charlemagne l'interdit en 789. L'interdiction canonique de l'usure repose sur plusieurs postulats.

Le premier découle de la philosophie grecque, Aristote souligne que la monnaie sert avant tout à mesurer l'utilité des biens, percevoir un intérêt renvoie à l'idée que la monnaie peut produire de la monnaie, chose inconcevable. Ainsi, Toussi [2010] qui étudie la théorie de l'usure, note qu'Aristote estime qu'« on a donc parfaitement raison de haïr le prêt à intérêt. Par là, l'argent devient lui-même productif et se trouve détourné de sa fin qui était de faciliter les échanges. Mais l'intérêt multiplie l'argent [...] Aussi de tous les moyens de s'enrichir c'est le plus contraire à la nature [...] car la monnaie a été investie en vue de l'échange tandis que l'intérêt multipliait la quantité de la monnaie elle-même » [p. 23]. Cette opposition a une forte valeur morale et éthique, elle marque l'histoire pour les 15 siècles à venir.

Le second postulat pose un argumentaire juridique, éthique et moral. L'intérêt est refusé pour deux raisons, l'une pour empêcher la spéculation sur les situations d'urgence, la seconde fondée sur les écrits bibliques et l'ordre naturel. Les conséquences néfastes de l'usure sur les populations pauvres fondent en partie le refus du prêt à intérêt quand l'aumône doit être gratuite. Ainsi, « cette condamnation morale illustre l'opinion scolastique selon laquelle l'« accord volontaire » des deux parties ne suffit pas à garantir le caractère non usuraire d'un prêt, dès lors que cet accord « absolu » pour le prêteur, n'est que « conditionnel » pour l'emprunteur ». [Toussi 2010, p.33]. Aussi, Saint Thomas d'Aquin estime que « l'emprunteur qui paie un intérêt n'est pas absolument libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt » [Toussi 2010, p.33]. Passet [2010] ainsi que Ruimy [2008] soulignent que la pensée musulmane et l'Islam prêchent les mêmes interdits, ainsi les plus grands penseurs tel Averroès refusent l'usure quand la loi « islamique ne s'oppose pas au principe ancien de la rémunération de l'argent prêtés mais au caractère fixe et prédéterminé du taux d'intérêt [...] Elle exclut, par principe, l'idée d'une rémunération fixe, déconnectée de la rentabilité de l'actif financé. Admettre le prêt à intérêt revient à institutionnaliser, au profit de certaines couches sociales, une vie où l'accumulation des

profits sans risques alimenterait des tensions sociales. Interdire l'intérêt est donc une forme de réhabilitation du travail, du commerce, et une manière de briser l'étau de l'exploitation, la prohibition pouvant être assimilée à une sanction préventive » [Ruimy, 2008, p. 13-14]. C'est donc une constante dans la pensée de l'époque mais qui progressivement est mise en cause par les penseurs à la fin du Moyen-Age, par les réformateurs protestants, et une partie des élites politiques et économiques.

Le troisième postulat est fondé sur l'idée que seule la terre est capable de créer de la richesse, interdire l'usure permet de protéger les populations rurales. Cette interdiction soulève rapidement des limites et le développement du commerce mais surtout l'émergence d'un État moderne poussent à la généralisation du crédit, le passage d'une économie rurale à une économie marchande nécessite des instruments favorisant l'activité. L'interdiction est néanmoins contournée par les lombards et les juifs¹ qui profitent de la situation et détiennent un véritable monopole du prêt. Pour cela, il existe plusieurs « techniques » comme le mortgage qui est un contrat sur gage avec une clause qui permet au créancier de s'approprier les gains de la chose engagée sans les imputer sur le capital de la créance ; la ventes simulée avec faculté de rachat ; la fausse vente qui est une revente au comptant au même vendeur à un prix moindre que celui pour lequel l'objet a été vendue ; ou une vente fictive à crédit d'un bien à un prix excessif.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen-Age qu'apparaît le Mont-de-Piété en Italie du Nord. Son essor découle des développements économiques nouveaux et du commerce dans une période où l'argent manque. Les usuriers profitent des transformations sociales et économiques mais aussi de l'apparition du paupérisme et de la misère, quand, à la même époque, l'Eglise se décharge en partie de l'assistance. L'Europe catholique s'oppose à l'usure et au commerce de l'argent mais devant la difficulté à imposer l'interdiction du prêt à intérêt, le prêt sur gages devient une alternative. Les moines franciscains, par leur position et rapport à la pauvreté, prennent conscience des effets de l'usure sur les populations vulnérables. Le premier Mont-de-Piété est fondé à Pérouse en 1462 par Bernardin de Terni. Les premiers établissements prêtent à des taux faibles entre 4 et 6%, certains tentant même de prêter gratuitement quand les taux usuriers peuvent atteindre 130%. C'est Bernardin de Feltre qui les réforme en leur offrant une forme plus moderne. Il fait accepter l'idée en 1493 de conserver un taux d'intérêt faible pour répondre aux frais de fonctionnement. Un développement rapide de l'institution a lieu en Italie du Nord, après Pérouse, sont fondés les Monts-de-Piété de Sienne en 1472, Mantoue et Florence en 1474, Gênes en 1480, Milan en 1483. Les franciscains contournent les interdits

1 L'intérêt est interdit au sein de la communauté juive mais pas vis-à-vis de l'extérieur et de l'étranger.

sur le taux d'intérêt en estimant que le prêt est considéré en lui-même comme gratuit et l'intérêt perçu correspond au contrat de garde de l'objet. Dans son expérience à Mantoue, Bernardin de Feltré fait financer l'établissement par des dons de la bourgeoisie, le taux d'intérêt proposé passe à 5%. Par la suite, il réorganisa près d'une trentaine de Mont en Italie, à la fin du XVe siècle Marec [1983] comptabilise environ 80 établissements dans toute l'Italie du Nord marquant indéniablement la réussite et surtout la nécessité de tels établissements.

L'innovation des moines franciscains fut de mettre en avant la possibilité d'aider financièrement les pauvres, et de les protéger des usuriers... en demandant néanmoins le paiement d'un intérêt pour cette aide. Il faut souligner que cette innovation est très profonde, elle s'inscrit dans les positions économiques et sociales de l'ordre franciscain. Ces derniers participent à la constitution d'une pensée originale, en mettant en avant le rôle du marché et des marchands [Todeschini, 2008 ; Piron, 1997 ; Toneatto, 2011]. Ils condamnent la thésaurisation, même celle réalisée par l'Eglise, qui fonde l'économie agraire et les comportements des nobles et propriétaires fonciers. Ils valorisent l'investissement permanent qui est à l'origine de la circulation de l'argent, celle là-même qui est source de richesse pour la cité et le bien commun ; la richesse est permise par le marchand, qui est un expert de l'échange et de la mesure de la valeur des choses. Ainsi, le marchand est reconsidéré et valorisé², car il refuse toute accumulation improductive. Par conséquent, le prêt est légitimé car il participe à l'amélioration des conditions sociales de la communauté en faisant circuler de l'argent. Il existe donc une rationalité du prêt public, qui est vu comme une source de richesse. Les franciscains légitiment donc l'usage de l'argent, le profit, et le marché, ces éléments sont à la source du bien-être collectif [Todeschini, 2008]. Ainsi, il existe une justification théologique à l'activité économique [Piron, 1997], dans le sens où cette dernière est bénéfique à la collectivité. Toneatto [2011, p.192] note que l'ordre franciscain insiste sur l'idée que « *la communauté des fidèles en marche vers le salut était décrite, définie et organisée comme une société fondée par des modalités propres d'échanger, de faire circuler les biens matériels et immatériels* ». De plus, pour Todeschini [2008], la pensée franciscaine a mis en avant les processus d'exclusion sociale, et a compris le rôle de l'endettement et du crédit. D'un point de vue social, cet ordre religieux fait la distinction entre la pauvreté choisie (la leur) et la pauvreté subie (celle du travailleur). Le Mont-de-Piété est donc un instrument d'aide financière qui participe à la circulation de l'argent. Or, de nombreuses discussions portent sur la légitimité de cet outil, comme forme de commerce de l'argent. L'institution est donc en contradiction avec le dogme religieux de l'usage de l'argent, de nombreuses

2 S'il est reconnu par la communauté religieuse, son Salut est assuré.

discussions vont porter par la suite sur la légitimité de cet intérêt.

La réussite des moines franciscains leur attire une opposition de la part des dominicains mais aussi de la bourgeoisie et des prêteurs juifs et lombards. L'Eglise, ne pouvant rester sans agir devant le développement de l'institution, prend fait et cause pour les Monts-de-Piété et impose une réponse lors du cinquième concile de Latran en mai 1515³ le taux d'intérêt prélevé par les Monts-de-Piété sont légitimés, ces derniers sont placés sous le contrôle municipal [Borderie, 1999]. Le pape Léon X légalise et autorise les Monts. Les obstacles moraux et religieux étant levés, les Monts-de-Piété peuvent se répandre en Europe au regard de la réussite italienne, ce n'est pourtant pas le cas, il faut attendre le XVII-XVIIIe siècle pour apercevoir le développement sensible de l'institution hors d'Italie. Ils apparaissent en Allemagne, mais surtout en Flandre et en Hollande sous l'impulsion de l'Etat⁴.

Tableau 1 : Les Monts-de-Piété au cœur du réseau flamand en 1649

Rang	Villes (date de création)	Gages reçus (en nombre)
1	Anvers (1620)	3 214 959
2	Bruxelles (1618)	2 548 912
3	Gand (1622)	2 012 615
4	Cambrai (1625)	1 402 155
5	Valenciennes (1625)	1 268 171
6	Lille (1628)	1 053 887
7	Malines (1620)	1 015 688
8	Bruges (1628)	1 004 860

Source : Borderie [1999]

Concernant la France, l'apparition des Monts-de-Piété s'est faite sans bruit grâce à différentes annexions, mais c'est réellement en 1777 avec la création de l'établissement de Paris que se développe l'institution. Jusqu'à cette date, toutes les tentatives furent avortées devant l'opposition du Tiers-état qui voyait dans ces institutions un moyen d'introduire de nouveaux usuriers. Différentes études à travers les époques, dont celles de Vanlaer [1895], Weber [1920] ou Haley [1994], voient dans cette opposition plutôt la volonté pour les banquiers ou petits commerçants, qui pratiquent le prêt sur gages, de conserver leur monopole

3 « En prêtant de l'argent sur gage moyennant un intérêt, le Mont-de-Piété ne pratique pas l'usure. Il ne demande rien à ses débiteurs pour l'usage de l'argent prêté et ne poursuit pas le gain à l'occasion du prêt. La cause finale des avances consenties par la banque est la charité. Les personnes qui ont recours à elle n'ont à rendre en vertu du contrat de prêt que les sommes empruntées. Mais la cause finale de l'intérêt se trouve dans le contrat de louage de service (*locatio operarum*) qui de par son essence est un contrat à titre onéreux ». Weber [1920, p. 58].

4 Les monarques Albert et Isabelle par lettres patentes du 9 janvier 1618 en ordonnent la création dans toutes les villes d'Artois, Flandre, Hainault et Brabant. Une quinzaine de Monts-de-Piété sont créés entre 1618 et 1633, dont ceux de Lille, Arras, Tournai... [Weber, 1920].

et leurs privilèges, de plus, l'émergence d'un système bancaire moderne est plus tardif⁵. Soulignons néanmoins plusieurs tentatives dont la première ambitieuse par Hugues Delestre en 1611 mais refusée par le Tiers état en 1614 au motif « *qu'il existait déjà assez d'usuriers en France et que c'était abus et impiété* » [repris par Borderie, 1999]. Ce projet prévoyait un prêt sur nantissement de 9 mois, d'adosser une banque de dépôt volontaire avec intérêt, ainsi qu'une caisse d'épargne pour ouvriers et domestiques, les bénéfices devant être réinvestis dans des actions de charité et d'utilité publique. Le second projet, tout aussi ambitieux, est celui de Renaudot en 1636, accepté par Louis XIII en 1637, offrant des prêts de 2 mois à hauteur de 6,25% ainsi qu'une maison de reclassement pour ouvriers au chômage, mais devant l'opposition du Parlement de Paris et de la faculté de médecine l'établissement doit fermer ses portes. Il faut attendre les lois patentes de 1777 qui établissent le Mont-de-Piété de Paris, cependant, devant l'opposition de Necker⁶ il est interdit toute généralisation à l'ensemble du pays.

Mais comment expliquer la situation française au regard des autres expériences européennes ? Entre la création du Mont-de-Piété à Pérouse en 1462 et celui de Paris en 1777 plus de 300 ans les séparent. Deux explications complémentaires apparaissent, d'abord l'existence de valeur morale singulière reposant sur les structures médiévales, ensuite la persistance d'une économie agraire peu développée. C'est par la modernisation de l'économie et de la société française que le Mont-de-Piété devient une institution nécessaire car répondant aux conséquences sociales des ces mutations.

Les études de Fontaine [1997, 1999, 2008, 2012] ou celle réalisée pour le centre Walras [*in* Servet, 1999] sur la place du crédit dans les sociétés pré-capitalistes peuvent apporter un premier élément de réponse concernant le rôle des valeurs et de la morale. Ces sociétés sont fondées sur l'endettement et le crédit, des microcrédits utilisés pour des petites activités, pour payer l'impôt ou pour survivre. Que ce soit dans le milieu rural ou urbain la société est structurée par l'endettement, les revenus étant irréguliers quand les dépenses ne le sont pas. Ce qui fait dire à Fontaine [1999, p. 33] que « *l'étonnant n'est pas [...] le nombre de vagabonds et de mendiants mais plutôt celui des hommes et des femmes qui bien qu'endettés au delà de la valeur de leurs biens ne sont pas pour autant chassés de leur village* ». Un lien social découle de ces relations de crédit et en parallèle des réseaux sociaux se créent, toutes ces relations sont soumises à des relations de dette. Deux sphères ou deux cercles de solidarités existent, d'abord le fait de la famille, des amis et voisins puis ceux des relations

5 Cependant, leur expansion et leur développement sont, nous semble-t-il, plus fondamentalement contraints et limités par l'évolution des structures économiques, ils ne peuvent pas réellement apparaître dans une économie peu développée et essentiellement rurale. Nous traiterons de cet aspect par la suite.

6 Une position qui trouve son origine dans des considérations morales.

hiérarchiques et de travail, le noble, l'aristocratie ou le maître. Dans le premier cas nous parlons de liens horizontaux, dans le second de liens verticaux. Dans une économie agraire, comme celle de la France d'Ancien régime, ce dernier est souvent le fait d'un noble, qui par contrainte sociale et par culture se doit d'aider les personnes en difficulté dans son fief. Ces crédits sont peu remboursés et se transmettent de génération en génération, le noble n'exerçant pas de pression particulière pour récupérer son avance. Ce type de crédit généralisé tisse un lien social et concourt à la cohésion de la société en créant des droits et des devoirs entre les individus⁷. Fontaine [1997] estime que le crédit doit être vu à la fin du Moyen-Age et sous l'Ancien Régime non pas comme un élément purement économique, tant l'offre de crédit ne se fonde pas exclusivement sur une rationalité économique, mais plutôt sur une obligation culturelle ou sociale, « *en ce sens, le crédit n'entre pas tant dans un marché de l'argent ou l'on vendrait et achèterait du temps mais dans un marché des obligations sociales et du pouvoir des hommes* » [Fontaine, 1997, p. 216]. L'aristocratie ne semble pas demander formellement le remboursement des prêts octroyés et évite des actions en justice. C'est devant la montée en puissance de la bourgeoisie et par l'émergence d'un capitalisme français, par leurs investissements dans les terres mais aussi par leur réussite économique, que se modifie cette forme de lien social. La bourgeoisie tend à limiter son offre de prêt aux populations les plus pauvres et demande formellement le remboursement⁸. Cette lente évolution, à mesure que la bourgeoisie s'enrichit, agit sur les structures économiques et surtout sociales des sociétés pré-capitalistes, en appliquant des valeurs et normes proches des affaires commerciales et économiques. Aussi, nous pouvons poser l'hypothèse que l'existence de ces liens et réseaux sociaux, rendant inutiles une telle institution surtout en milieu rural, a constitué un frein à la propagation des Monts en France. Liens et réseaux qui tendent à disparaître à mesure que la société évolue vers des formes plus modernes et sous l'effet de l'urbanisation de l'économie.

Nous pouvons prolonger l'analyse de Fontaine par celle de Magnani [2002, 2007] et Chanial [2008]. En effet, si les sociétés pré-capitalistes sont traversées par des logiques d'endettement, elles se structurent aussi par une « *économie du don* ⁹, par opposition à une *économie de marché* » [Magnani, 2002, p. 309]. Par prolongement, le don de charité est légitimé par la société. En effet, « *l'aumône est, dans la tradition chrétienne, le don fait aux*

7 L'endettement nous dit Fontaine est « *un signe d'appartenance à des communautés sociales* ».

8 D'où le passage d'une relation symbolique à une relation marchande.

9 Magnani ajoute que le don le plus aboutis et dévoilé concerne celui des donations aux Eglises par la Noblesse, dans ce cadre, le don « *joue en rôle structurant. Il se constitue alors en système de fonctionnement de la société, c'est-à-dire qu'il crée et révèle des hiérarchies, fixe des identités familiales, établit des liens entre les hommes, qu'ils soient encore en vie ou déjà mort, concrétise les rapports entre l'ici-bas et l'au-delà. Au XIIIe siècle, l'abandon de la donation au profit de la pratique testamentaire témoigne des mutations sociales qui transforment la place, et certainement la perception, du don dans la société* » [Magnani, 2002, p. 310].

pauvres. C'est le devoir de charité (caritas) de tout chrétien envers son semblable [...] La distribution de l'aumône est l'une des responsabilités des églises au Moyen-Age, dont une partie du patrimoine est considérée comme propriété des pauvres [...] Le pauvre est un acteur fondamental de l'échange, car il est le véhicule du salut du riche » [Magnani, 2002, p. 312]. Chaniel [2008] va plus loin. Il souligne que la pauvreté, et sa prise en charge, sont une création de l'Eglise et des religions. Dans les sociétés antiques, le terme de pauvre n'est pas connu. Ainsi, l'Eglise met en œuvre des institutions charitables spécialisées qui doivent lutter contre la pauvreté. Cependant, avant que le don charitable ne s'impose, une forme de don des Nobles et des puissants dominant, *« ce don agnostique des grands, don orgueilleux, dispendieux, constitue donc une première forme, idéaltypique, de don aux pauvres, distincte du don charitable qui n'est pas encore parvenu à s'imposer dans cette société de guerriers. Don libre, spontané, il a tous les traits du bienfait que seules motivent la visée de la gloire et l'affirmation de son honneur puissant. Il se nourrit néanmoins d'une obligation : l'obligation de donner en raison de son devoir d'état »* [Chaniel, 2008, p. 279]. Par conséquent, le noble impose sa puissance, protège son peuple, dans le but d'obtenir service et fidélité, cette analyse s'inscrit dans la même logique que celle présentée par Fontaine. Ainsi, il se crée une société fondée sur une forme de répartition des tâches, le noble combat pour protéger le peuple et fait vivre le clergé, celui-ci prie pour lui, et le peuple travaille pour le noble, en échange de sa protection [Duby, 1976]. Cette société d'échange et de don est chapeautée par l'imaginaire de Dieu, qui impose un échange spirituel inconditionnel et mutuel. Un ordre particulier de la société se met en place, *« il a construit un imposant édifice, érigeant la charité en système, en principe d'échange social généralisé [...] Replacé dans le schéma des trois ordres, le don charitable offert aux pauvres s'inscrit dans un système tout entier régi par la charité, le don »* [Chaniel, 2008, p. 280]. L'Eglise va devenir un intermédiaire, et elle va favoriser la charité et sa circulation, par conséquent, *« dans la logique chrétienne le seul vrai don est non réciproque et asymétrique, sa dimension spirituelle permet de neutraliser les effets d'un don unilatéral. Le donateur n'attend rien, ou peu, de l'autre, mais tout de Dieu »* [Chaniel, 2008, p. 281]. Nous comprenons dans ce cadre là, la limitation de l'émergence et du développement des Monts-de-Piété, qui fondamentalement s'inscrit dans une logique différente d'aide, de celle imposée par la logique du don charitable.

Le second élément de réponse, qui prolonge l'analyse, peut nous éclairer et approfondir le précédent. Il consacre l'idée que le Mont-de-Piété se développe essentiellement dans les zones géographiques particulières, centre d'une économie-monde dominante et soumise à la logique capitaliste. En effet, en partant des conclusions de Braudel [2008, 1979],

il est nécessaire de distinguer à la fois l'économie matérielle dominée par l'autoconsommation, l'économie d'échange de petits producteurs localisés, et une économie capitaliste, où est concentrée une masse de capitaux, qui s'investit dans les secteurs rentables mais qui reste néanmoins cantonnée dans la période considérée à certaines zones. L'économie capitaliste est le fait d'une minorité qui tend à organiser et rationaliser la production. La société européenne sous la Renaissance se comprend par cette organisation tripartite, à trois étages. Nous pouvons observer que l'étage capitaliste se développe principalement et très tôt dans les villes et plus particulièrement en Italie du Nord et en Flandres. Les villes dynamiques prospèrent à partir du XV^e siècle sous l'effet de la hausse des prix des biens « industriels » par rapport aux biens agricoles, mais aussi par la découverte des Amériques et des échanges commerciaux transatlantiques. Les villes se démarquent et intègrent une logique d'accumulation, concentrant les richesses et les capitaux, rationalisant la production et intégrant une forme de division du travail. C'est ainsi que les Monts-de-Piété se développent dans les villes, lieu capitaliste par excellence, où les formes traditionnelles de solidarité et de protection tendent à muter voire disparaître. La ville est le lieu du marché par excellence, symbole de modernité et du changement social, elle a un besoin structurel de crédit. La modification des rapports sociaux, l'émergence d'un nouveau commerce, l'invention de l'Etat et l'essor de la finance sont les éléments structurant qui permettent la généralisation du Mont-de-Piété. Ce dernier devenant un acteur social pour les populations qui subissent les conséquences sociales de ces mutations¹⁰. Un bref aperçu des lieux de son essor illustre nos propos, né en Italie au XV^e siècle lors de l'apogée des villes-Etats comme Venise, Florence ou Vérone, l'institution se répand en Hollande au XVII^e siècle lorsque cette région devient le centre d'une nouvelle économie-monde¹¹. Ces deux sphères ont pour particularité d'être considérées comme à l'origine du capitalisme. Pour Le Goff [2001], c'est en Flandres et en Italie qu'une première forme de subordination économique s'opère, dénotant une forme de domination capitaliste, « *plus forte encore était, naturellement, l'emprise de ceux-ci [marchands-banquiers] notamment dans les deux régions où l'on peut parler au Moyen-Age de prolétarisation ouvrier lié à l'existence d'une grande industrie de type capitaliste : l'industrie textile de Flandre, les industries textiles et navales de l'Italie centrale et septentrionale. Bien souvent d'ailleurs, artisans et ouvriers étaient vis-à-vis du marchand-banquier sur un même pied de subordination économique et l'on assiste à Florence, aux XIV^e et XV^e siècles, à la prolétarisation des petits artisans* » (p. 22). A contrario, Les Monts-de-Piété se sont

10 Nous verrons plus en détails ce point dans le paragraphe suivant.

11 Voir tableau 2, page suivante, pour un rapide aperçu des zones géographiques.

réellement développés en France à partir du XIXe siècle¹², ce qui s'explique en partie par la persistance des spécificités d'une économie rurale et agricole très bien démontrées par Braudel [1979, 1990] lorsqu'il étudie l'identité de la France et plus généralement l'économie européenne. En effet, l'économie française dans la période considérée est peu urbanisée, où le monde de la finance est très limité et soumis à des structures économiques et sociales peu avancées par rapport à ses voisins européens. Ce n'est que très progressivement que les structures économiques évoluent vers la domination de la sphère d'économie capitaliste qui impose ses valeurs et règles à l'ensemble de l'économie, contrairement nous l'avons vu au zone géographique plus en avance économiquement.

Tableau 2 : Des Monts-de-Piété en Europe

Dates de création	Ville	Pays
1462	Pérouse	Italie
1472	Sienna	Italie
1474	Mantoue et Florence	Italie
1480	Gênes	Italie
1483	Milan	Italie
1572	Ypres et Bruges	Flandres
1628	Lille	Flandres avant l'annexion française
1618	Bruxelles	Flandres
1620	Anvers	Flandres
1622	Gand	Flandres
1624	Arras	Flandres
1625	Tournai	Flandres
1777	Paris	France
1801	Bordeaux	France
1813	Nantes	France
1827	Toulouse	France
1832	Calais	France

Source : Batbie [1864]

Ces observations nous amènent donc à établir un lien entre Mont-de-Piété et évolution économique, lien caractérisé par la constitution d'une classe laborieuse qui n'a que sa force de travail pour survivre, par l'urbanisation et la stabilisation de la main d'œuvre à travers la constitution d'un marché du travail libéré des contraintes passées. Ce processus s'intègre dans la dynamique capitaliste qui est à l'origine du développement des Monts. Dans les économies

¹² Les Monts-de-Piété français antérieurs à 1805, date de leur institutionnalisation, sont le fait d'annexion (Lille), hormis celui de Paris, mais lors de sa création le pouvoir royal refusa toute généralisation.

dominées par l'agriculture, en autarcie et figées, la constitution d'une banque des pauvres, tel que le Mont-de-Piété, est difficilement généralisable. Ils apparaissent dans les villes en pleines mutations, lieu d'extension de la sphère capitaliste où existent les premières formes du salariat. Cette dynamique du capitalisme repose, nous semble-t-il, sur trois processus que sont la marchandisation, l'accumulation et la prolétarianisation, qui bouleversent les liens sociaux traditionnels, les formes de solidarité et d'aide sociale, et qu'il convient d'étudier à présent.

1.1.1.1.2. L'homme, la banque et l'économie.

Nous avons vu précédemment que l'émergence et le développement des Monts-de-Piété, originellement créés pour lutter contre l'usure, suivait une certaine logique géographique et économique. Apparus en Italie du Nord, alors région économiquement dominante, ils se sont réellement propagés hors de cette zone vers l'Europe du Nord quand celle-ci dominait l'Europe. La spécificité de ces deux zones est à la fois leur richesse et leur prospérité mais aussi et surtout le lieu de mutations socio-économiques très avancées, ces deux sphères consacrent le capitalisme commercial. Les études de Norel [2009, 2004], mais aussi de Braudel [2008] ou Wallerstein [1980] pour ne citer qu'elles, soulignent l'émergence des premières formes de capitalisme dans ces zones. Deux économies-monde d'abord concurrentes avant la domination du Nord de l'Europe. La construction d'une économie monde européenne, pour reprendre Wallerstein, remonte à la période longue de 1450 à 1750, c'est dans le bas Moyen-Age qu'une nouvelle phase d'expansion apparaît permettant une nouvelle ère économique. Ce dynamisme est rendu possible par le fait que certains acteurs contournent l'économie classique très institutionnalisée¹³ mais aussi par l'émergence de structures et d'institutions particulières. Le rôle du souverain et l'apparition de l'Etat au sens moderne stimulent le commerce lointain, le marché et à terme le capitalisme, c'est par le souverain qu'est décidée la spécialisation et la volonté de commercer et d'exporter, les marchands seraient donc les commissionnaires des princes avant de devenir autonomes et de profiter des lois et des protections de l'Etat. Ainsi Norel [2009, p. 378] estime que « *c'est donc plus généralement l'échange lointain qui stimulerait la création des institutions les plus structurantes, la mise en place des conventions les plus utiles à la vie économique. L'histoire lui donne évidemment raison : Venise ou Gênes au bas Moyen Age, les Provinces-Unies au*

13 Comme le montre Braudel dans son ouvrage, *La dynamique du capitalisme*. De plus, Norel [2009] à propos de Braudel, note « *Chez Braudel, en instaurant une déréglementation de fait des marchés, en poussant aussi, dans sa logique, à marchandiser terre et travail, cet état d'esprit capitaliste serait un acteur majeur dans la progression de l'autorégulation marchande, elle-même fondée sur des pratiques de longue distance* » (p.154).

XVIIe siècle, ont bel et bien mis en place les toutes premières institutions du Marché en Europe (associations de capitaux en vue d'une entreprise maritime, développement de salariat, lettre de change, etc.) ». Les analyses de Weber, Marx, voire Smith, font remonter l'origine du capitalisme autour du XIVe et XVe siècle¹⁴, à la fin du Moyen-Age, rendue possible par l'émergence d'éléments indispensables ; pour Weber [2003], il existe six conditions comme le calcul de rentabilité, la privatisation des moyens de production, la liberté de marché, des comportements rationnels, la disponibilité de travailleurs libres et la commercialisation de l'économie ; Marx, quant à lui, note l'importance d'une main d'œuvre libre et du salariat. Au regard de l'histoire économique, trois zones concentrent ces conditions : l'Italie du Nord, la Hollande et l'Angleterre, zones où Norel [2009] estime que le travail salarié s'y développe rapidement (20 à 25% du travail total) et devient même majoritaire dans le bâtiment à partir de 1300. Le Goff [2001] dans son étude sur les marchands et banquiers du Moyen-Age vient étayer nos propos. En effet, il souligne que l'essor des marchands érode le système féodal, il prépare l'avènement du capitalisme, par son investissement dans les terres et le commerce lointain. L'origine du capitalisme doit donc sa raison d'être aux marchands, qui aidés par le commerce méditerranéens ont su imposer leur valeur, leur richesse et leur pouvoir. Ce commerce a permis la création de la banque, du négoce, de la lettre de change, de l'internationalisation des échanges et de l'argent. C'est aussi un état d'esprit qui se développe : la rationalité, l'individualisme, et l'intérêt personnel. Ainsi, débute une première forme de concentration des moyens de production dans la sphère privée et une forme de prolétarianisation par l'extension du salariat, deux éléments moteurs du capitalisme naissant.

Ces évolutions de conceptions s'inscrivent, par la même occasion, dans une remise en cause majeure des préceptes de l'Eglise comme organisateur de la vie économique et sociale¹⁵. Ainsi, le milieu bancaire a su se développer et s'affirmer à mesure que l'Eglise desserre certaines contraintes¹⁶, Bonin [1992, p. 17] nous dit « *heureusement, l'Eglise assouplit sa doctrine vis-à-vis du métier de banquier. Au fur et à mesure de la montée en puissance de l'économie d'échange, les marchands échappent ces anathèmes*¹⁷ ». Pour aller plus loin, Passet [2010], dans son ouvrage concernant les représentations du monde, propose de comprendre l'évolution économique à travers les conceptions, valeurs morales, et scientifiques. Le Moyen-

14 Voire même au XIIIe siècle pour certains auteurs comme Braudel ou Fanfani.

15 La société du Moyen-Age doit se comprendre comme une communauté de chrétiens. Les relations sont dictées par et pour Dieu, ainsi une hiérarchie peut apparaître, elle est établie en fonction de la distance existant entre l'individu et Dieu [Magnani, 2002].

16 C'est à dire le refus total du commerce de l'argent, et des prêches condamnant ceux qui pratiquent l'usure et les métiers d'argent.

17 Ces derniers ne seraient plus voués à l'enfer et à la damnation.

Age est dominé par la pensée chrétienne qui façonne les sociétés, par conséquent, cette période est marquée par l'idée que l'économie a pour finalité le salut des âmes et non le profit. Cependant, le développement économique, ajouté aux découvertes scientifiques et aux finalités du capitalisme naissant, entraînent une modification des représentations du monde et de l'économie, l'Eglise devant suivre ces mutations¹⁸. La lutte contre l'usure est à l'origine religieuse et morale, mais des tensions tendent à apparaître devant les besoins des marchands et la nécessité de lutter contre la pauvreté liée à l'urbanisation estime Fontaine [2007], dans son étude sur les relations de crédit dans les sociétés pré-capitalistes. Dans la pensée de l'Eglise apparaît un « intrus » qui est l'usurier, soit l'image négative du marchand, nous dit Chaniel [2008], l'apparition du marchand impose une vision différente de la pauvreté et de sa gestion. Chaniel [2008, p. 284] note que « *cette menace, cette rupture, c'est celle qu'engendre l'avènement de l'économie monétaire – l'émancipation du travail, des affaires, de l'argent hors des liens de réciprocité, hors des réseaux de relations propres à l'ordre féodal et chrétien – et l'affirmation d'un nouvel esprit (capitaliste), de nouvelle vertu (bourgeoises), de nouvelles pratiques (accumulation, thésaurisation) en rupture avec la logique antérieure de la dépenses. Ce qui se voit désormais bouleversé, c'est ce circuit du don qui régulaient la société trifonctionnelle* ». L'usurier refuse de donner, refuse de dépenser, refuse la gratuité, il introduit donc le calcul. Le développement du marchand généralise de nouvelles obligations, il ne trouve pas d'intérêt à la charité et au don gratuit, car « *le pauvre, c'est le bourgeois raté, celui qui n'a pas su accumuler quelques richesses, par malchance peut-être, par manque de travail sûrement. Le don charitable, ou ce qu'il en reste, s'inscrit désormais profondément au cœur de l'imaginaire travailliste bourgeois. Car c'est bien le travail, la rigueur, la prévoyance dans l'exercice d'une profession que le bourgeois se voit sanctifier* » [Chaniel, 2008, p. 286]. Par conséquent, une double vision coexiste, celle traditionnelle du pauvre qui souffre et qu'il faut aider, où le don charitable fait force d'autorité, c'est la position des dominants dans monde qui se délite ; et la position du marchand, qui introduit le calcul et l'utilité, et qui voit dans la pauvreté la faillite individuelle. Par conséquent, il y a une forte contradiction entre ces deux intérêts, Fontaine [2007] souligne que dès le XIIIe siècle un courant de pensée s'oppose à l'usure et à l'aumône, en estimant que les prêts sont plus moraux et efficaces que le don. Ainsi, « il est moralement plus conforme à la dignité, car il aide à se relever ; il est plus efficace,

18 L'intérêt et l'usure ne sont plus considérés de la même façon : l'essor de l'activité économique autour du XIIIe siècle engendre à la fois de nouvelles mentalités mais aussi des structures économiques nouvelles, « *un nouveau système économique est prêt de se former, le capitalisme, qui nécessite sinon de nouvelles techniques, du moins, pour démarrer, l'usage massif de pratiques condamnées depuis toujours par l'église [...]* Usure et intérêt ne sont pas synonymes, ni usure et profit : l'usure intervient là où il n'y a pas production ou transformation matérielle de biens concrets. L'usure, c'est le surplus illicite, le dépassement illégitime ». [Toussi, 2010, p. 36-37]. Des « dérogations » apparaissent pour contourner l'interdiction toujours officielle de l'église.

car il est plus facile d'empêcher un homme de déchoir que de le relever et de le réinsérer qu'il est déraciné » [Fontaine, 2007, p. 194]. Le Mont-de-Piété de Marseille consacre cette idée dans ces statuts, « le Mont-de-Piété a moins pour objet de soulager les pauvres que de garantir les citoyens de tomber dans la pauvreté ». Par conséquent, les interdits de l'usure et du prêt d'argent disparaissent progressivement, ou sont soumis à des exceptions expliquant en partie l'existence du Mont-de-Piété, dans les zones à fort développement économique et soumise à la dynamique du capitalisme, de sa naissance en Italie à son développement en Flandres et Hollande. A ce stade nous pouvons aussi compléter l'analyse en intégrant la Réforme et la diffusion du protestantisme. En effet, sans entrer dans les débats théoriques découlant de la thèse de Weber dans son ouvrage sur l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme¹⁹, nous conservons l'idée que les valeurs découlant de la Réforme ont certainement joué à la légitimation des Monts-de-Piété. Si Luther légitime la réussite économique, c'est l'enseignement de Calvin qui propose une forme de laïcisation de l'usure²⁰, en poursuivant les idées de Luther, il propose de valoriser le capital, le crédit, le commerce et la banque, de plus, Calvin estime condamnable le mauvais usage des richesses accumulées.

En résumé, dans les zones à fort développement économique, impulsé par la dynamique inhérente au capitalisme, s'impose une forte mutation des structures sociales et des représentations morales. Ainsi, cette rapide présentation nous permet de faire un parallèle intéressant entre le développement économique de la fin du Moyen-Age, ainsi que l'émergence du capitalisme, et l'apparition du Mont-de-Piété²¹. A travers les mutations économiques et sociales entraînées par le capitalisme s'opèrent trois processus importants, la prolétarianisation, la marchandisation et l'accumulation. Ces processus sont à la base même de la dynamique du capitalisme, ainsi, leurs conséquences agissent directement sur la nécessité du Mont-de-Piété comme acteur et protecteur social. L'existence même du Mont-de-Piété dépasse la simple lutte contre l'usure et fait de lui un substitue des anciennes formes d'aide sociale²². Pour étayer nos propos, les trois processus²³ doivent être étudiés plus précisément, l'homme s'intégrant dans de nouvelles structures sociales soumises à de nouvelles contraintes.

La prolétarianisation²⁴ entraîne la constitution d'une société du salariat tout en fixant la

19 Débats sur l'origine et surtout la diffusion du capitalisme favorisée par le protestantisme.

20 Il rédige en 1545 un ouvrage intitulé *Lettre sur l'usure*. De plus, il condamne toute mendicité et légitime le travail et l'économie.

21 Nous avons vu précédemment que les Monts-de-Piété apparaissaient dans les zones soumis à la dynamique capitaliste.

22 Nous étudierons plus en détail ce point dans le ce même chapitre, section II.

23 Prolétarianisation, accumulation, marchandisation.

24 Processus qui débute réellement à la fin du Moyen Age nous enseigne Le Goff qui souligne que « *le grand marchand médiéval amorce la concentration des moyens de production dans les mains privées, accélère le processus d'aliénation du travail des ouvriers et des paysans transformés en salariés* ». Le Goff [2001].

main d'œuvre. Les formes de solidarité et d'aide sociale se modifient, ce n'est plus l'appartenance à tel ou tel ordre ou corporation qui stimule les relations sociales, qui organise la société, mais le lien de subordination entre le détenteur de la force de travail et celui des moyens de production. L'apparition des manufactures et fabriques s'accompagne d'une abondante littérature sur les questions du salaire, sa formation et son évolution. Ainsi, pour de nombreux penseurs de l'époque, le salaire doit être le plus bas possible et son évolution encadrée. En effet, le salaire est considéré comme une contrainte sociale et économique. Turgot, par exemple, voit dans les hausses de salaire le moyen de rendre moins productif le travailleur. Conserver un salaire bas l'oblige à produire toujours plus et à se sacrifier à la tâche pour vivre. La constitution d'une société du salariat est rendue possible par la volonté de « libérer le travail », c'est-à-dire détruire toutes les barrières à l'emploi, de prendre des mesures pour contraindre les corporations, de limiter toutes associations de travailleurs, processus achevé en France à la fin du XVIIIe siècle. Cette « libération » s'accompagne de la perte de droits et avantages pour les catégories de métiers soumises au régime des corporations. Le régime des corporations apporte des « aides », certes sommaires, aux personnes subissant les aléas de la vie sociale, la charité publique venant les compléter. Ainsi, les types de solidarité sont en pleine mutation, dans les économies pré-capitalistes les relations sociales sont très encadrées, le développement de la sphère capitaliste, via ce premier processus de son dynamisme, tend à diluer les formes traditionnelles d'aide sociale et de solidarité. Cependant, tout système et organisation sociale, pour perdurer, doit instaurer un modèle de solidarité pour maintenir une forme de cohésion sociale en son sein. Le système médiéval a institutionnalisé une aide sociale privée (corporation, charité), la solidarité est, quant à elle, mécanique pour reprendre l'expression de Durkheim. Or, ce type d'encadrement de la vie sociale est possible dans le cadre d'une société dominée par les sphères de la vie matérielle et d'économie d'échange²⁵ peu complexifiée, faites de petits producteurs soumis aux corporations, où la protection est liée à l'appartenance à un ordre ou classe, donc liée à un statut. Le processus de prolétarianisation fait apparaître un nouveau type de risque social, l'absence de travail ou l'inactivité. Dans le cadre des corporations²⁶, ces dernières ont un droit sur l'emploi et le reclassement des ouvriers. Un nouveau compagnon après son apprentissage

25 Pour reprendre les termes de Braudel.

26 « *La confrérie rassemble tous les membres de la corporation pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux et de leurs obligations d'entraide sociale. Dans cette organisation, l'apprenti sait qu'il trouvera un emploi et sera un jour compagnon ; celui-ci sait qu'il pourra, s'il en est digne, accéder à la maîtrise par l'épreuve d'un chef d'œuvre, il se voit garantir un salaire minimum et, en cas d'invalidité ou de vieillesse, il est pris en charge par la collectivité. Le maître bénéficie d'un monopole à l'encontre des marchands ambulants. Un idéal de modération règne sur la société : le gain est limité, on ne peut engager plus d'un certain nombre de compagnons et la concurrence est interdite ; seuls les commerçants tournés vers l'exploitation échappent à ces restrictions et s'enrichissent.* » [Passet, 2010, p. 91].

obtient un poste, et reste protégé par différentes réglementations. La société du salariat supprime ce lien et cette protection. Cependant, tous les pays européens ne subissent pas ce phénomène en même temps, il existe dans les zones où émergent les prémises du capitalisme, ainsi, en Flandre ou en Italie, une forme de subordination économique s'opère à travers ce processus. En France le phénomène de prolétarianisation est plus tardif, c'est d'une certaine manière la Révolution, avec la loi Le Chapelier, qui achève ce processus éliminant par la même occasion les solidarités anciennes. La faiblesse des salaires, ainsi que la perte des protections liées au statut, sont le résultat de ce processus de prolétarianisation, par conséquent, le travailleur se retrouve seul face au risque social. Ainsi, s'accompagne de la même manière un phénomène d'« individualisation » de la société.

Le second processus de la dynamique du capitalisme est l'accumulation. Dans la société médiévale, aucune organisation de la production ne permet une trajectoire de croissance longue. La logique d'accumulation est rendue possible par l'extension de la sphère capitaliste qui s'inscrit dans une logique d'accumulation extensive. Pour cela, mis à part la nécessité d'un salariat, la production doit d'être organisée rationnellement et le profit dégagé réinvesti, ce qui est rendu possible par la compression des salaires. Une forme de division sociale du travail est mise en œuvre, c'est le passage d'une société traditionnelle à une société moderne. L'accumulation est rendue progressivement possible par la constitution des manufactures et des premières industries. En reprenant l'analyse de Braudel [2008], trois strates dominent la société de l'époque, l'économie matérielle, l'économie de marché et le capitalisme. La frontière de ces strates évoluent au fil du temps, mais l'émergence du capitalisme, ou plutôt la domination de celui-ci, prend le pas sur les deux autres. Le processus d'accumulation réduit progressivement la part de l'économie matérielle ou l'autoconsommation, l'économie de marché physique lui aussi perd de son importance. La sphère capitaliste prend une importance majeure et apparaît comme efficace. Ainsi, la logique capitaliste qui tend à dominer, ainsi que le processus de prolétarianisation, entraîne une nouvelle forme de division du travail qui modifie profondément les fondements même de la solidarité et de la cohésion sociale de la société.

Le troisième processus engendre lui aussi les bases d'une modification des solidarités et des fondements de la cohésion sociale. La sphère capitaliste tend à se développer et à se propager à l'ensemble de la société imposant ses règles et valeurs. La marchandisation²⁷ est la dynamique qui tend à coordonner les relations sociales et économiques par la constitution

²⁷ L'étape suivante au XXe siècle est caractérisée par le processus de financiarisation des rapports sociaux, nous traiterons de cet aspect plus tard.

d'un prix²⁸. La vie matérielle prend une place de moins en moins importante, la sphère de l'autoconsommation disparaît avec le développement des activités marchandes et productives. L'économie de troc et d'échange traditionnel prend une place de plus en plus marginale, elles sont remplacées par une économie marchande. Les théories économiques, qui ont accompagné l'émergence du capitalisme, ont tenté de démontrer le lien entre prospérité économique et libre fonctionnement des marchés. Or, le bon fonctionnement des marchés passe par cette logique de marchandisation, par la détermination d'un prix équilibre qui régule l'ensemble de la vie sociale et économique. Dans le cadre de la vie sociale, le travail tend à être considéré comme une marchandise, son prix se fixe sur un marché et doit se résumer au minimum nécessaire pour reproduire la force de travail. D'après Smith, les relations marchandes et la division du travail sont créatrices de lien social. Il existe un lien marchand qui découle d'une procédure de coordination des décisions et des comportements individuels. Polanyi [1983] démontre que le passage d'une société traditionnelle à une société moderne est lié à l'essor de ce lien marchand fondement du développement du capitalisme. La marchandisation ne saurait se comprendre sans le phénomène de monétarisation, les prémisses se retrouvent à nouveau en Italie et en Flandre via le commerce de gros et de longue distance et les foires, ports et marchés divers. A Venise, qui emploie près de 3000 ouvriers nous dit Bichot [1984], s'impose une forme de médiation monétaire fort avancée²⁹.

Quelles sont les conséquences directes des ces évolutions sur l'émergence du Mont-de-Piété ? L'élément principal est l'apparition d'une première forme de paupérisme liée à la disparition des anciennes solidarités. De la logique de prolétarisation, dans une société qui deviendra libérale, c'est-à-dire sans règle sociale liée au travail, découle une forme de précarisation du travail ; la logique d'accumulation quant à elle entraîne une compression des salaires ; la marchandisation, pour finir, impose une « monétarisation » de la vie sociale. L'apparition d'ouvriers des manufactures ou des fabriques, sans protections et précarisés, augmentent les risques liés à l'inactivité. Geremek [1987]; qui étudie la pauvreté à la fin du Moyen-Age sous l'impulsion des grandes mutations sociales, note l'apparition d'un prolétariat paupérisé qui n'est protégé par aucune institution, cette main d'œuvre étant exclue de la vie urbaine. Il ajoute que dans de nombreuses villes, comme par exemple à Florence, le salaire ne permet pas la subsistance biologique des familles. La précarisation d'une partie de la population salariée et la faiblesse des salaires entraînent l'apparition d'un phénomène

28 L'idée de la supériorité d'un marché autorégulateur fait son apparition.

29 « *Le fort développement des villes [...] a suscité une formidable demande de médiation monétaire ; plus précisément, une synergie existe entre l'urbanisation et la monétarisation [...] En ville, la règle pour les petites gens est de travailler pour de l'argent afin d'acheter les denrées dont elles ont besoin.* » [Bichot, 1984, p. 37].

nouveau : le paupérisme. Ainsi, c'est un « *phénomène qui semble singulier non seulement à cause de son ampleur et de son étendu sociales, mais également du fait de son rôle dans la formation du nouveau système : le capitalisme. Dans la société médiévale [...] la mentalité et l'idéologie de l'époque investissent la pauvreté d'un fonctionnalisme particulier. A l'aube de l'époque moderne, la perception de la pauvreté change radicalement : la présence des mendiants, masse désœuvrée, apparaît aux contemporains comme nuisible pour le bien public, donc dysfonctionnelle. En même temps, la pauvreté garde toujours un rôle au sein de la société, mais ce rôle change de nature : elle devient l'élément non négligeable du processus de l'évolution économique ; la paupérisation des petits producteurs constitue une des composantes de l'essor du capitalisme et fait partie intégrante de l'accumulation primitive.* » [Geremek, 1987, p. 136]. Par conséquent, au niveau social, la ville tient une place importante³⁰. Le travail est aléatoire, précaire et non stabilisé. Dans ce cas, les individus n'ayant pas de situation stable subissent des périodes difficiles, liées au risque de ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins. En conclusion, nous dit Geremek [1987, p. 295], le « *statut de l'ouvrier est assimilé à celui du pauvre : conditions de vie et de logement, état de santé, familles nombreuses, aspect extérieur, comportements sociaux sont les traits caractéristiques de l'indigence qui font identifier les ouvriers aux miséreux. Le processus de prolétarianisation évolue en même temps à un rythme si rapide en France, vers 1790, le prolétariat à la campagne représente déjà environ 40% de la population et, en ville, les salariés constituent entre 45% et 60% du total des habitants. Le rapprochement qui s'opère entre les ouvriers et « les pauvres » rend l'extension sociale du paupérisme immense* ».

Par extension, les trois processus de la dynamique du capitalisme ont aussi un impact sur les solidarités et l'aide sociale, qui s'inscrivent dans l'évolution de la conception de la pauvreté. Sous l'Ancien régime, caractérisé par une économie pré-industrielle et l'émergence de la sphère capitaliste, les solidarités se forment autour des communautés. Pour les artisans et les compagnons, la corporation est l'institutionnalisation d'une forme d'aide sociale pour ses membres. Dans les campagnes, un lien étroit entre membres de même communauté ou village forge une cohésion sociale. Le processus de prolétarianisation tend à supprimer les protections issues des solidarités communautaires. Nous avons vu à travers les études de Fontaine qu'un lien de solidarité entre la noblesse et le pauvre existait à travers les relations de crédit. Cependant, à mesure que la bourgeoisie, acteur principal du capitalisme naissant, intégrait les plus hautes sphères sociales, elle refuse les anciens codes, instaurant *de facto* un lien de

30 L'urbanisation dépend du niveau de développement des pays. Les villes se développent, deviennent des centres de production, de commerce et financiers. Cependant, une généralisation de cette situation n'est pas exacte, toutes les villes ne bénéficient pas de cette modernité économique.

différence entre les individus³¹. De plus, Dans le milieu urbain, les solidarités semblent plus restreintes, une relation de crédit fonde les rapports entre patrons et ouvriers qui se traduit par des avances sur salaire, l'ouvrier travaillant pour rembourser sa dette.

En conclusion, ces éléments viennent illustrer nos propos, les Monts-de-Piété se développent dans les sphères géographiques spécifiques, qui consacrent une nouvelle ère économique. L'essor économique, à travers l'émergence du capitalisme, entraîne une révolution sociale majeure sous l'impulsion des phénomènes de prolétarianisation, de marchandisation et d'accumulation. Le Mont-de-Piété s'intègre donc dans ces processus, dans le sens où il apporte une aide financière qui a un coût (marchandisation) à des individus soumis à la paupérisation (accumulation) à l'individualisation de l'aide et à la précarisation du travail (prolétarianisation). Les solidarités anciennes disparaissent, une nouvelle question sociale s'intègre. La question du travail prend une acuité différente. Le Mont-de-Piété devient rapidement une alternative en offrant ponctuellement une aide financière par le prêt³². Or, ce type d'aide n'est pas universel, il concerne en partie les travailleurs pauvres ou les inactifs toujours insérés dans le monde du travail³³. Carbonell [1999] résume de façon succincte cette idée dans son étude du Mont-de-Piété de Barcelone, une conclusion que l'on retrouve dans une grande majorité d'établissement, *« les membres des couches inférieures de la société urbaine ont des revenus qui plongent souvent en dessous du niveau de subsistance, ce qui nécessite le recours fréquent au crédit, soit au crédit informel, soit au mont-de-piété. Le crédit est donc intégré dans le cadre d'une stratégie domestique visant à garantir la subsistance par tous les moyens et étant caractérisée par l'improvisation et la dispersion des risques [...] Deux autres explications du phénomène en question me semblent néanmoins tout aussi pertinentes. La première [...] renvoie au fait que la majorité des ressortissants des couches inférieures qui empruntent aux monts-de-piété est employée dans le secteur protoindustriel ; à l'époque, Barcelone occupe une place importante dans la fabrication [...] Dans ce secteur, les contrats de travail sont relativement courts, une ou quelques semaines, et, même si une crise peut provoquer le chômage, la fluctuation du marché du travail garantit un emploi fréquent. Ainsi, on a pu monter par ailleurs que la situation économique des*

31 « Les codes de la société noble leur imposaient des obligations morales et un style de vie extrêmement coûteux qui, au long du XVIIe siècle, leur a coûté leur fortune, leurs biens et leur autorité. Leurs créanciers bourgeois qui s'installèrent dans les seigneuries récupérées se mirent à les gérer -à part quelques notables exceptions- avec les méthodes qui avaient assuré leur réussite [...] Cette entrée de la bourgeoisie dans la noblesse explique aussi les transformations dans la relation au pauvre, au crédit et à la charité » [Fontaine, in Servet, 1999, p. 40-41]

32 « L'influence de l'humanisme aidant, on estima le prêt moralement préférable à l'aumône, car plus conforme à la dignité de l'homme dont il stimule le relèvement. Il est aussi plus efficace, l'expérience prouvant qu'il est moins difficile de prévenir la déchéance que de relever et réinsérer dans la société un marginal déraciné » [Mollat, 1978, p. 335].

33 Cet élément sera étudié en détail dans la partie II.

populations protoindustrielles, vu leur emploi dans le secteur manufacturier, est moins affectée par les crises de subsistance que celles des autres groupes sociaux ».

Pour finir, un dernier élément permet de comprendre pourquoi les Monts se généralisent : l'Eglise se décharge progressivement de l'assistance, et la pauvreté est comprise en rapport avec le monde du travail. L'évolution de la pensée est traversée par la quasi disparition d'une réflexion éthique ou religieuse du phénomène de pauvreté. L'Etat prend progressivement une place majeure à travers des politiques d'aides sociales. Cependant le travail reste toujours au centre des préoccupations, il est l'élément qui permet de sortir de la pauvreté, ou de la « déchéance morale »³⁴. Par conséquent, les premières « politiques » sociales concernent la remise au travail, à travers les dépôts de mendicité par exemple, ou un système de répression et d'éducation à l'encontre des pauvres, ce qui n'est pas le cas du Mont-de-Piété. Tous ces éléments font progressivement du Mont-de-Piété un acteur privé de l'action sociale qui apporte une forme de réponse économique aux problèmes sociaux, l'aide sociale se privatise et s'accompagne d'une contrepartie souvent monétaire. L'exemple français et bordelais illustre bien ces propos, l'établissement du Mont-de-Piété à Bordeaux est tardif, comme dans la plus part des villes françaises, qui s'explique par un retard français lié à la prédominance d'une économie agraire et un système financier peu avancé.

34 « *Le principe selon lequel le pauvre accepté socialement est un pauvre qui travaille – et s'il reste sans travail, cela n'est que momentané – est devenu un stéréotype de la littérature, consacrée au problème du paupérisme de la deuxième moitié du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIX siècle.* » [Geremek 1987, p.303]

Tableau 3 : Géographie historique et cohérence structurelle.

	Italie du Nord	Pays-Bas-Flandres-Provinces-Unies	France
Centre économique dominant	XIIIe-XVIe siècle	XVI-XVIIe et début XVIIIe siècle	XVIIIe-XIXe siècle
Cohérence sociale et solidarité	Urbanisme et apparition du paupérisme. Prolétarisation : Achevé à Venise, Florence à la fin du Moyen-Age.		Economie agraire dominante, dynamisme urbain plus limité, exode rural massif fin XIXe.
Evolution des structures économiques favorisant l'existence des Monts-de-Piété.	Apparition de la banque, commerce maritime et centre industriel. Emergence d'une forme de prolétariat et origine du capitalisme. Forte médiation monétaire.		Loi le Chapelier, libération du marché du travail tardif à la fin du XVIIIe siècle. Urbanisation en marche.
Création et propagation des Monts-de-Piété	XVe siècle sous l'impulsion de l'Eglise.	XVIIe siècle sous l'impulsion des monarques.	XIXe siècle sous l'impulsion de l'Etat et des villes suite au monopole des prêts sur gages accordés.
Motivations premières des précurseurs	Lutte contre l'usure et ses effets sur la pauvreté. Implication des franciscains proche du « pauvre »	Lutte contre la pauvreté. Le prêt comme aide économique efficace. Influence de la Réforme.	Lutte contre le paupérisme ouvrier et l'usure. Evolution de la place de l'Eglise, et critique de la charité gratuite.

1.1.1.2. Bordeaux : entre prospérité économique et pauvreté... les prémisses à la constitution du Mont-de-Piété.

Nous venons d'étudier précédemment les éléments structurels qui ont favorisé le développement et l'émergence des Monts-de-Piété à l'ensemble de l'Europe. La situation de l'établissement bordelais en est une parfaite illustration. Ville importante du XVIIIe siècle par son activité portuaire, elle reste tiraillée entre une structure sociale héritée de l'Ancien régime et le développement rapide des activités commerciales. Ville lumière par excellence, soucieuse à certains égards de ses « pauvres », elle n'en est pas moins soumise à l'émergence du paupérisme. Il est important d'analyser le cheminement vers l'acceptation par les notables locaux d'un Mont-de-Piété à Bordeaux qui ne manquera pas d'illustrer nos propos. La ville possède des caractéristiques socio-économiques spécifiques (1) et organise une politique sociale locale léguée de son histoire (2) mais qui rend possible au début du XIXe siècle la création d'un Mont-de-Piété (3). Nous proposerons ici un regard historique.

1.1.1.2.1. La société, l'économie française et Bordeaux au tournant du XIXe siècle.

Avant toute chose, commençons par présenter ce que sont la société et l'économie française d'Ancien régime où, bien évidemment, s'intègre Bordeaux. Une telle présentation offre l'avantage de confirmer les éléments proposés précédemment.

La France est caractérisée par une économie rurale³⁵ qui ne reste pourtant pas figée, les grandes mutations économiques, politiques et sociales modèlent progressivement l'économie française. Cependant, il n'existe pas d'uniformisation dans le développement économique, il cohabite dans la société française deux mondes : la société traditionnelle et la société moderne. A l'aube du XVIIIe siècle, l'essor économique de la France s'explique par les progrès de l'Etat et son affirmation, la volonté de puissance et de richesse des monarques, l'expansion coloniale et commerciale, l'émergence de l'industrie, l'importation de métaux précieux et une démographie vive. Ces éléments expliquent le passage d'une économie en autarcie à une économie d'échange.

Les structures sociales restent néanmoins fortement hiérarchisées, à côté de la noblesse et du clergé, le Tiers-état n'affiche pas d'homogénéité. La bourgeoisie se développe grâce aux

35 « *Le château, son parc et sa basse-court ; l'Eglise avec son cimetière et le presbytère ; deux ou trois grosses fermes et quelques dizaines de chaumières ; un mendiant qui passe, parfois des familles sans feu ni lieu qui campent un moment aux limites du territoire : tel est présenté habituellement le tableau de la société rurale, dominée par le coq du clocher et la girouette du manoir* » [Braudel, Labrousse, 1993, p. 567]

progrès économiques, les artisans dominent la production et les ouvriers n'ont pas tous le même statut ni la même vie³⁶. Ces structures sociales d'Ancien régime sont un frein au développement capitaliste. Cependant, c'est sous l'effet du commerce international et de l'essor industriel que débute le décollage économique de la France. C'est donc par l'enrichissement des marchands et négociants que l'industrie se développe. « *L'appel des marchés* » et leur institutionnalisation dynamisent et révolutionnent la société, « *il n'en reste pas moins que, qualitativement, le grand commerce constitue un secteur pilote exerçant des effets de domination par l'envergure des relations établies et des opérations réalisées, par la puissance des capitaux mis en jeu, par l'influence des grands hommes d'affaire qui l'animent, par la qualité des produits qui l'alimentent* » [Braudel, Labrousse, 1993, p. 165]. Il est aussi important de souligner l'apparition des premières théories économiques qui mettent en avant le rôle du commerce dans la prospérité des nations. Le colbertisme et le mercantilisme légitiment l'exploitation des colonies, le développement des marchés internes et externes et une politique protectionniste agressive.

L'essor industriel français s'explique par la pression exercée par les marchés extérieurs et la constitution d'un marché interne. La situation bordelaise peut illustrer cette idée, les négociants de la ville au XVIIIe siècle ont profité de l'arrière pays aquitain qui produisait les marchandises exportées par eux-mêmes [Pariset, 1968]. Ces marchandises étaient destinées à répondre aux besoins des colons (nourritures, moyens de production,) Bordeaux se transformant en un carrefour commercial³⁷. Cependant, le modèle traditionnel de production est un frein aux échanges car il est considéré comme peu efficace, il se caractérise par un artisanat urbain dominant, l'entreprise est de petite taille, dirigée par un maître et soumise aux règles des corporations. Ces structures peuvent répondre aux besoins du marché interne mais n'offrent pas les possibilités et les potentialités du développement économique, nous restons dans une forme d'accumulation simple. Ainsi, devant l'émergence de la bourgeoisie qui tente d'imposer ses valeurs issues de leur réussite économique, la société française évolue mettant en opposition et en contradiction la société d'Ancien régime et l'essor économique.

Progressivement, tout au long du XVIIIe siècle, un processus de prolétarianisation apparaît sous l'impulsion des marchands et négociants, industriels, financiers et banquiers. Ces derniers se placent au dessus des corporations et tentent d'organiser rationnellement la production et l'échange dans un souci d'accumulation. Le négociant fait travailler les producteurs, l'industriel investit dans les manufactures, le financier et le banquier gèrent

36 Nous retrouvons des compagnons qui ont un statut plus ou moins protecteur, les ouvriers de manufactures et les maîtres-ouvriers qualifiés par Ellul [1956] d'artisans prolétariés.

37 En exportant les biens nécessaires aux colons et important leurs productions.

l'argent et les capitaux. Ils agissent de telle façon qu'ils imposent un modèle économique, un mode de production, ils sont les acteurs du dynamisme du capitalisme³⁸. A côté de ces acteurs, se constitue une classe ouvrière et salariée, mais qui n'est pas encore considérée comme homogène. On y retrouve les ouvriers-paysans dans les campagnes qui consacrent une part de leur temps dans l'agriculture et l'autre dans les manufactures ; les artisans dépendants, les fabricants, les maîtres des métiers et les membres des corporations, ils sont considérés comme appartenant à un quasi-salariat ; les ouvriers à proprement parler, dont ceux membres compagnons et les ouvriers des manufactures, précarisés et pauvres. Cependant, l'homogénéisation de ce monde ouvrier, à travers la prolétarianisation, est un enjeu pour les élites économiques car elle favorise l'industrie et le commerce. Ainsi, la Révolution française, à travers la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde, vient interdire tout regroupement ouvrier, un marché du travail peut voir le jour ce qui favorise l'émergence et les prémisses de l'industrialisation, et la constitution de grands ensembles productifs. *A contrario*, la condition ouvrière se dégrade, précarité, misère morale, peine physique et paupérisme unissent les nouveaux salariés. Il n'existe pas de durée légale du travail et les salaires sont limités et contenus³⁹.

Ces évolutions très générales se retrouvent à Bordeaux, et sont, nous le verrons plus tard, aux origines de la création du Mont-de-Piété bordelais. Au XVIIIe siècle, la ville de Bordeaux est en plein essor économique, le développement rapide des activités portuaires fait sa richesse. Le commerce maritime favorise la croissance économique de la ville et son enrichissement, le port de la Lune est intégré aux routes commerciales vers les Amériques et les Caraïbes, qui font de Bordeaux une plaque tournante du commerce international. La prospérité de la ville entraîne avec elle croissance démographique, à la fin du règne de Louis XIV on estime la population bordelaise à hauteur de 45 000 habitants, ce qui fait de Bordeaux une ville moyenne. La population double durant tout le XVIIIe, atteignant 110 000 habitants en 1789, la ville devenant la troisième plus peuplée du royaume. Une telle croissance ne va pas sans difficultés sociales, urbaines et économiques. L'immigration issue du Sud-Ouest joue un rôle majeur, Bordeaux s'affirme comme une vraie capitale régionale. Le XVIIIe siècle est donc l'âge d'or de Bordeaux entamé en 1705 avec la création de la Chambre de commerce de Guyenne qui impulse le développement économique et commercial de la ville. Sans oublier la bourse des marchandises et la richesse des foires annuelles qui offrent à Bordeaux des

38 « Il apparaît [le banquier] aussi comme l'agent le plus actif de la transformation d'une société naturelle organisée, du passage d'une société aristocratique et foncière à une société bourgeoise et capitaliste » [Braudel et Labrousse, 1993, p. 628]

39 Par exemple, d'après Labrousse [1993], les salaires nominaux progressent de 26% entre 1720 et 1789 quand le coût de la vie augmente de 66%, la part alimentaire correspond à 88% du salaire en 1789.

débouchés non négligeables. Sous Louis XV le commerce avec le Canada et les Antilles est en plein essor et profite à la ville. La flotte maritime progresse passant de 79 navires en 1730 à 324 en 1778. Pour répondre à la demande de vin et eau de vie, la ville investit dans l'industrie, la tonnellerie, les chantiers navals et la raffinerie pour transformer le sucre antillais. Tout cela est rendu possible par l'émergence d'une industrie locale tournée vers le commerce, la chambre de commerce, ainsi que les élites bordelaises, protègent les intérêts du négoce et favorisent le développement des activités productives et industrielles, en s'opposant aux limites induites du système des corporations, sous couvert de la liberté d'entreprendre et de l'intérêt général, on contourne les privilèges accordés à certaines corporations pour améliorer le compétitivité du port⁴⁰.

L'essor économique de la ville n'épargne pas les populations les plus pauvres qui vivent des activités du port. L'insécurité sociale caractérise la pauvreté des classes laborieuses qui sont confrontées à différents fléaux : l'accident du travail, la maladie et/ou la disette. Malgré la prospérité générale de la ville, la mendicité n'est pas un épiphénomène. Les classes populaires vivent au jour le jour, elles ne peuvent accumuler suffisamment de réserves pour répondre aux aléas de la vie. « *Malgré le grand commerce océanique, la vie quotidienne bordelaise reste souvent d'horizons très limités, un peu comme si deux mondes subsistaient l'un à côté de l'autre, les contemporains pouvant d'ailleurs passer très facilement de l'un à l'autre mais revenant très souvent au cadre le plus étroit, le plus familier* » nous disent Butel et Poussou [2007, p. 150]. Les origines de la misère seraient issues des malheurs individuels ou familiaux comme la perte du chef de famille, ou la maladie qui rend impossible le remboursement des traites. Une politique publique efficace de lutte contre les disettes (hausse prix du pain) est mise en place par le Parlement et la Jurade, en imposant un prix maxima du pain qui répercute qu'une partie de l'augmentation du prix et un effort pour améliorer les approvisionnements. Mais l'œuvre d'assistance est le fait des ordres religieux même si les autorités civiles sont relativement libérales dans leur gestion des hôpitaux, c'est à dire que l'admission est large malgré les difficultés de financement⁴¹. Les « *nouveautés sociales sont plus rares qu'on ne pourrait le croire dans ce Bordeaux en plein essor [...] la caractéristique du siècle n'est pas dans l'apparition de phénomènes sociaux jusque là inexistant ou à peine marqués. La grande nouveauté, c'est la force accrue avec laquelle ils se développent.*

40 « *Les jurandes, à proprement parler, sont des privilèges lucratifs accordés à un petit nombre de personnes au préjudice de tous leurs concitoyens ; ce sont des droits exclusifs qui gênent le commerce, et en règle générale, l'intérêt public est opposé à l'établissement de toutes les maîtrises. On ne doit souffrir que celles qui blessent le moins la liberté naturelle* ». Citation reprise par Passet [1954, p. 19] et issue des délibérations de la Chambre de commerce de Bordeaux.

41 « *Tout ce passe si les autorités et les plus riches bordelais acceptaient de payer le risque social du développement trop rapide de la vie chère bordelaise* » [Butel et Poussou, 2007, p. 150].

L'extraordinaire croissance commerciale a accéléré à Bordeaux durant le XVIIIe siècle les transformations sociales et les a rendues plus profondes que dans la plupart des autres villes françaises » [Pariset, 1968, p. 369]. Dans la société d'Ancien régime, l'aide sociale se résume en une action d'assistance ou de charité, le compagnonnage prend une place non négligeable. Cependant, il n'existe pas de traitement économique des problèmes sociaux ce qui est le cas avec le Mont-de-Piété.

A partir de la Révolution, Bordeaux voit son influence décliner, le négoce entre en crise par la guerre maritime avec l'Angleterre. Une grande partie de la population souffre de cette situation, près de 12 000 bordelais ont recours à l'assistance publique et la population baisse de 20% à la fin de l'Empire. En 1807, un commissaire de police signale que « *le travail est presque nul pour tous les états et la misère dont tout le monde se plaint est extrême* ». En 1808, le maire souligne que l'« *on remarque avec peine que la misère excessive est toujours la même, qu'elle frappe toutes les classes de la société, et que le peuple est en proie aux besoins* » [Figeac 2002, p. 309]. Bordeaux subit au XVIIIe siècle les mutations profondes de la société française, la ville se développe sous l'effet de la dynamique du capitalisme mais non sans conséquences sociales. Une politique sociale est mise en œuvre...

1.1.1.2.2. De la politique sociale à Bordeaux au Mont-de-Piété comme nécessité.

Au Moyen-Age, le concept de pauvreté n'est pas totalement définie, l'influence de l'Eglise en fait une catégorie à part. Le pauvre, « fils » de Dieu, est aidé par des œuvres de charité sous un critère de localité. L'aide est apportée aux pauvres, à l'orphelin, à l'infirme ou au vieillard. Les premières mesures de « repérage » des pauvres débutent au XIVe siècle, mais les premières mesures juridiques apparaissent au XVIe, elles visent à lutter contre la mendicité et le vagabondage par des mesures essentiellement répressives qui se traduisent par l'enfermement et la mise au travail. Pour cela, une catégorisation est effectuée, le pauvre est un individu menacé de tomber dans la pauvreté effective, le mendiant y est tombé et le vagabond est marginalisé. Cependant, le monde de la pauvreté, constitué de petits artisans précaires, est considéré comme un facteur de trouble et de risque social. Par conséquent, l'Ancien régime est marqué par une politique sociale de « remise au travail », la mendicité étant prohibée. Trois pôles de la politique sociale se mettent en place, la volonté de donner du travail au valide, l'offre de secours aux enfants malades, aux invalides et aux vieillards, et la répression des mendiants valides. La constitution de l'Hôpital général illustre cette politique de répression par le pouvoir laïque, il remplace la charité purement chrétienne par l'enfermement des pauvres ou des mendiants, mais il montre de nombreuses limites

[Allemandou, Le Penec, 1991]. La politique d'aide sociale est très décentralisée et diversifiée, le pouvoir local détient une marge de manœuvre importante, c'est l'affirmation des politiques sociales urbaines qui remplacent progressivement le cadre familial et religieux, l'assistance tendant progressivement à se laïciser par l'effet de l'industrialisation, de l'urbanisation, la ville concentre les initiatives et tente de se protéger de l'extérieur. Cette évolution s'explique en partie par la place majeure que prennent la ville et l'urbanisation naissante, une des causes du paupérisme explique par la concentration de salariés soumis à la prolétarianisation.

Sous l'Ancien régime, l'apparition d'une politique municipale d'aide sociale à Bordeaux s'explique par une forte progression du chômage, liée à une immigration poussée par le développement économique et des salaires plus élevés, par l'apparition de crises de subsistance, et la montée des accidents du travail [Gallinato, 1986]. Les notables bordelais, à côté d'une politique de répression à l'égard des pauvres, ont traditionnellement organisé une forme de solidarité par le travail. C'est le début, tout au long du XVIIIe siècle, d'une réflexion sociale du paupérisme. En 1747, par exemple, apparaît « *une protection sociale organisée*⁴² » par la communauté des métiers de Bordeaux devant l'augmentation des accidents du travail et en définit les responsabilités. Ou bien en 1789 quand il fut créé les ateliers de charité, l'objectif étant de « remettre » au travail les personnes en étant dépourvues. Les mesures prises localement sont l'expression d'une première forme de politique sociale, à côté de ces initiatives se trouvent les prémices d'une aide sociale privée, ancêtre de la mutualité, que sont les regroupements de travailleurs, professionnels ou ouvriers, les confréries et le compagnonnage. C'est néanmoins l'apparition et le développement d'associations ouvrières (compagnonnage) qui proposent une protection des plus efficaces et systématiques, par un égalitarisme corporatif et une entre-aide entre les membres. L'assistance corporative est mise en œuvre dans plusieurs cas, la maladie ou l'accident, la vieillesse, le décès, l'indigence et les sinistres.

La Révolution française sous couvert de libéralisme économique s'oppose aux regroupements d'ouvriers, qui risquent de déstabiliser le libre jeu de la concurrence sur le marché du travail. Ainsi, devant ce risque (mais aussi celui de revendication et de trouble), les révolutionnaires prennent deux mesures, la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde, sont ainsi interdits tous les regroupements, les sociétés populaires, et les sociétés de secours mutuels. Pour le législateur, c'est à la Nation de fournir du travail et une protection et non pas un groupement privé d'intérêt. L'idée est de contractualiser les relations de travail. Nous pouvons,

42 Pour reprendre l'expression de Gallinato [1986].

comme Roussy [2005], estimer le point de départ d'une législation de l'assistance publique sous la Convention à travers l'article 21 de la déclaration du 24 juin 1793, qui proclame ce qui sera un des principes fondamentaux de l'organisation de l'Assistance publique, « *les secours publics sont une dette sacrée ; la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant des moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler* ». Cette conception de l'assistance publique découle des enseignements de Rousseau et de l'idée du contrat social ; l'individu dans la société perd sa liberté, mais en contrepartie la société lui doit protection et assistance ; la misère et la pauvreté résultent des structures de la société, l'assistance devient une attribution de l'Etat et doit être un service public. L'aide ne peut plus être essentiellement temporaire, exceptionnelle ou incomplète. Cependant, même si des formes de droits sont offertes, ils n'en restent pas moins bornés à l'obligation de travailler⁴³. L'assistance remplace la charité, l'aumône ou la bienfaisance. Cependant, ces grands principes restent lettre morte après la Convention. La Nation, et donc le gouvernement, ne fait pas les efforts nécessaires pour répondre à ses prérogatives sociales telles énoncées par les révolutionnaires. La Convention tentera bien de mettre en place une caisse de retraite, mais cette mesure n'est pas appliquée. Ainsi, pour reprendre Roussy [2005], l'après période révolutionnaire est le retour du refus de donner quelques droits aux plus pauvres, la société ne se donne aucune obligation et ne doit pas risquer d'encourager la paresse, l'imprévoyance ou le vice. La charité privée revient au devant de la scène, les gouvernements estiment que « *la société n'a à l'égard des pauvres, qu'un simple devoir d'humanité de même nature que celui qui incombe à tout particulier* » [Roussy, 2005, p. 20]. Les mesures prises par les régimes précédent la III^e République ont systématisé la politique répressive ou quasi répressive avec, par exemple, l'obligation d'ouvrir des dépôts de mendicité dans les départements en 1808. La mendicité est interdite en France au XIX^e siècle, malgré cela, les contemporains observent dans les faits la persistance de ce phénomène. Par les dépôts de mendicité, l'idée est de prévenir la mendicité et d'offrir du travail aux individus qui en sont dépourvus. Cependant ils ne remplissant que très partiellement leur rôle, ils sont par ailleurs moins soutenus par l'Etat, en 1830, il ne reste en France que 6 dépôts. A Bordeaux, il est fermé en 1817 et remplacé par les Ateliers de charité. Nous remarquons deux attitudes face à la pauvreté qui caractérisent les élites du XIX^e siècle : la pitié et le rejet. La charité est acceptée mais elle ne concerne que les pauvres qui ne peuvent vivre de leur travail ou qui l'ont perdu, cependant, les élites redoutent des conséquences négatives de telles mesures, comme la paresse ou l'oisiveté par habitude de la charité. Le rejet, quant à lui, s'explique par

43 « *Les révolutionnaires ont d'ailleurs refusé d'organiser et de sanctionner un véritable droit au travail, uniquement à en garantir le libre accès.* » [Roussy, 2005].

l'impossibilité de distinguer le « vrai » du « faux » pauvre, dans une société qui valorise le travail, le travail est considéré comme un facteur d'ordre social. Par conséquent, l'aide devient légitime essentiellement si les individus « *se trouvent réduits à une impossibilité totale de s'acquitter du devoir que leur impose leur statut social : le travail* » [Geremek, 1987, p. 91].

L'assistance publique bordelaise au début du XIXe siècle est fondée sur trois institutions, le bureau de Bienfaisance⁴⁴, l'hospice et l'hôpital. Ces différents piliers de l'action publique locale reposent sur la distinction entre le « bon » et « mauvais » pauvre⁴⁵. Le critère principal est le rapport au travail. Les élites bordelaises, mais aussi françaises, cataloguent les pauvres en trois catégories, les mauvais pauvres qui refusent de travailler et qui profitent de l'action sociale ; les véritables pauvres qui peuvent être définis comme « *ceux qui, sans propriété et sans ressources, veulent acquérir leur substance par le travail ; enfin, ceux qui sont condamnés à une inaction durable par la nature de leurs infirmités, ou à une inaction momentanée par des maladies passagères* » ; et les « *pauvres honteux, ceux à qui les malheurs de la vie ont fait descendre l'échelle sociale et qui hésitent à faire appel publiquement aux secours* »⁴⁶ [Roussy, 2005, p. 122]. Dans le premier cas, la répression est de mise, dans le second, l'assistance est due, dans le troisième l'assistance est due mais doit être couplée d'une obligation de travailler et d'une intégration par le travail.

La conception héritée de l'Ancien régime, qui met en avant le rôle du travail dans la lutte contre le paupérisme, tient par la suite une place importante dans toutes les politiques menées au XIXe siècle. Le Mont-de-Piété concerne principalement le monde du travail, son établissement dans la ville de Bordeaux se comprend de différentes façons, il s'inscrit dans la logique libérale qui veut que l'aide ait un coût et qu'elle favorise le travail, il est rendu possible par les mutations économiques nouvelles qui consacrent la fin des solidarités traditionnelles, il est une réponse économique au paupérisme.

1.1.1.2.3. Un Mont-de-Piété pour la ville

Il est temps de confronter notre thèse initiale à la situation de Bordeaux. En effet, nous avons vu précédemment qu'il existait une logique géographique, historique et économique à

44 « *Le bureau de bienfaisance de Bordeaux a vocation à fournir des secours essentiellement en nature aux indigents incapables de pourvoir momentanément ou définitivement à leur existence par leur travail, qu'il s'agisse d'enfants, d'adultes valides ou invalides, malades ou infirmes ou encore de vieillards, et à condition qu'ils aient dans la commune leur domicile* » [Roussy, 2005, p. 49].

45 Le premier est celui qui ne peut survivre par son travail ou qui l'a perdu. Le second quant à lui refuse de travailler. Ainsi, ce dernier doit être exclu de toute aide sociale, de tout secours.

46 Cette catégorie de pauvre honteux peut se retrouver dans la clientèle du Mont-de-Piété.

l'émergence des Monts-de-Piété, ces derniers se sont constitués dans des zones spécifiques, développées, et soumises à la dynamique du capitalisme. Ainsi, les Monts-de-Piété ont existé tout d'abord en Italie, puis en Europe du Nord, en France leur développement est plus tardifs. La ville de Bordeaux, nous venons de le voir, est soumise à de profondes mutations économiques et sociales. Les limites institutionnelles et structurelles héritées de l'Ancien régime empêchent le plein développement de la ville. Passet [1954] a étudié l'industrie bordelaise sous l'intendance de Tourny (1743-1757), il souligne clairement les contradictions entre l'économie nouvelle et le système économique d'Ancien régime. Le développement économique de la ville trouve une limite marquée par l'existence du système corporatif rigide, ainsi ce système semble inadapté aux besoins d'une économie en forte expansion. Les corporations, à partir du XVe siècle, vont s'étatiser et être sous la protection du roi, qui y voit un moyen d'affirmer son autorité, mais aussi la possibilité de les taxer et de les contrôler. Les membres des corporations y voient néanmoins un avantage, ils contrôlent leur métier, les salaires et leurs membres, faisant des corporations un élément majeur de l'ordre et de la stabilité sociale. Or, le développement de l'industrie entraîne des métiers nouveaux, le système corporatif tend lui aussi à se multiplier. Passet [1954] note qu'elles passent de 25 en 1612 à 39 en 1752. L'inconvénient majeur, pour les négociants de l'époque, est la volonté des communautés de métiers de limiter toutes concurrences et modernisation de la production rendue nécessaire par le commerce lointain. Le développement de Bordeaux est donc limité par le système de corporation qui n'est que trop rigide⁴⁷. L'industrie se retrouve dans un système décadent et inadapté à l'économie de l'époque tournée vers le négoce et le grand commerce, et qui nécessite une production à plus grande échelle ainsi qu'une organisation de la production plus efficace et plus souple. Il existe donc une contradiction entre une économie de petits producteurs regroupés en corporation et la nécessité d'une industrie de plus grande taille. Cette contradiction se contourne par la multiplication des manufactures privilégiées, la moyenne industrie apparaît et avec elle une nouvelle forme de division du travail. L'industrie s'adapte donc aux exigences nouvelles du commerce. L'ordre ancien des corporations convenait à une économie de besoins et faiblement développée, il permet un équilibre social entre l'ouvrier et le producteur, un contrôle de la qualité du travail et des produits, et il supprime toute concurrence entre les fabricants [Passet, 1954]. Or, devant l'accroissement de la demande et du négoce, les petites productions perdent en efficacité et la production ne peut s'adapter aux évolutions de la demande et des besoins. A Bordeaux, ville libérale, s'opère une

47 Le « régime corporatif qui, après avoir longtemps joué, dans l'économie, un rôle bienfaisant de coordination et d'apaisement, devenait tous les jours un peu plus insupportable. Le manque de souplesse du système, les abus auxquels de plus en plus il donnait lieu de toutes parts, et sa désagrégation progressive, sont connus. » [Passet, 1954, p. 2].

critique du système des corporations. De plus, Passet [1954, p. 147] affirme que « *la royauté de son côté, commencer à éprouver le sentiment que le monopole étroit des corporations n'était pas compatible avec l'unité d'un grand Etat* », la législation commence à évoluer⁴⁸. Le XVIII^e siècle marque un vrai progrès économique pour la ville, progrès qui ressemble fortement à l'émergence d'un capitalisme commerciale⁴⁹. Cela s'explique en partie par l'accumulation du capital réalisée par les négociants qui permet un investissement massif dans l'industrie. Les négociants profitent donc de la possibilité de posséder des industries tournées vers leurs activités, en produisant eux mêmes, en orientant la production de la région, en introduisant du progrès technique et une forme de division du travail. Une grande industrie à caractère commercial apparaît qui rend obsolète un système de petits producteurs. Par conséquent, les prémisses d'une forme de séparation entre capital et travail s'opèrent [Passet, 1954]. Nous apercevons bien les limites des corporations qui concentrent de petites unités de production, le processus d'accumulation entraîne automatiquement un accroissement des entreprises de taille plus conséquentes, c'est le passage d'une économie de subsistance à une économie en expansion qui crée des besoins nouveaux. C'est devant l'apparition de manufactures ou d'établissements de grande ampleur que le système de corporation perd de son importance, en entraînant des difficultés sociales majeures.

La relation et les rapports entre salariés et employeurs évoluent, devant la constitution d'un commerce lointain, puissant, prospère, et d'une industrie, se constitue une classe laborieuse paupérisée. Pour illustrer nos propos, soulignons qu'en 1748 devant l'essor de la construction navale et l'autorisation de créer de nouveaux chantiers, la Chambre de commerce refuse d'octroyer le titre de corporation aux nouveaux chantiers, ces derniers regroupent donc que des ouvriers non protégés [Passet, 1954]. Dans le même temps, la métallurgie n'obtint pas de monopole laissant la concurrence jouer pleinement son rôle. L'achèvement du processus de prolétarianisation vient ôter les protections offertes par le régime des corporations. La montée des difficultés sociales obligent les élites bordelaises à mener des politiques sociales spécifiques qui restent marquées par l'importance de la mise au travail. Les conceptions

48 « *On a reconnu il y a longtemps -disait en particulier le bureau du Commerce – que les statuts de communautés, ainsi autorisés par Sa Majesté, gênaient l'industrie, empêchaient l'émulation et ôtaient à plusieurs bons sujets, le moyen d'exercer une profession dont ils étaient capables, et par conséquent de substituer eux et leurs familles. Sa Majesté, dans le dessein où elle est de faire un arrangement général pour toutes les communautés de marchands et artisans de ce royaume, s'est fait une loi de ne plus leur accorder de lettres patentes de confirmation de leurs statuts* ». [p. 149, cité par Passet, 1954].

49 « *Pour limités que restent ces progrès, par comparaison avec ce qui se passe déjà en d'autres points du royaume, ils n'en sont pas moins riches de signification. Devant eux le vieil édifice réglementaire laborieusement élaboré au cours des siècles croulera progressivement, et nous pourrons alors assister à la double évolution qui caractérise les époque de transition : d'une part la montée de force vives gênées par le cadre devenu trop étroit des institutions juridiques, et d'autre part l'éclatement de ces mêmes institutions, inadaptées aux besoins nouveaux de l'économie et qui leur font obstacle* ». [Passet, 1954, p. 4].

traditionnelles de l'Eglise tendent à disparaître devant le refus de la charité à tout prix, la marchandisation de l'aide sociale commence à la remplacer.

C'est dans cette optique que la nécessité d'un Mont-de-Piété se présente⁵⁰. La ville est prospère et concentre des capitaux, le paupérisme ouvrier s'intensifie sous la perte des anciens droits et solidarités et à mesure que la main d'œuvre se stabilise⁵¹, les élites locales, sous couvert d'efficacité et dans une logique « libérale », consacrent l'aide sociale en dehors des traditions de l'Eglise. Le Mont-de-Piété, par ses spécificités et ses objectifs, peut être un complément de l'action sociale locale ainsi qu'un acteur qui s'inscrit dans la logique idéologique du début du XIXe siècle. Le Mont-de-Piété devient dans une certaine mesure une forme d'aide sociale privée, certes marchande, mais qui offre aux populations les plus vulnérables les moyens d'éviter temporairement un processus de paupérisation et d'exclusion. Malgré une mauvaise image véhiculée par les contemporains, essayistes, économistes, élites et hommes politiques, le Mont d'une façon légale procure les moyens financiers à une population précaire et pauvre. Les Monts-de-Piété ont donc un rôle non négligeable dans le développement urbain de la France de l'après Ancien régime. Sous l'effet de la Révolution industrielle, de la Révolution française et de la laïcité, la philanthropie de charité d'inspiration religieuse perd de son influence. Les Monts s'inscrivent dans une nouvelle forme de conceptions de l'aide sociale et économique, ils apportent un revenu de transition. A Bordeaux, comme ailleurs, leur rôle n'est en rien négligeable, ils participent à l'apparition et au développement de la société industrielle du XIXe siècle.

50 Voir tableau 4 page suivante.

51 Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle nous dit Poussou [1983, p. 117], « *les transports sur les quais ou dans les rues de Bordeaux n'offraient pas un volume de travail égal tout au long de l'année ; une partie importante de ceux qui livraient n'étaient donc que des travailleurs saisonniers* ».

Tableau 4 : L'apparition du Mont-de-Piété à Bordeaux, logiques historiques.

	Accumulation	Prolétarianisation	Marchandisation
Conséquences générales de la dynamique du capitalisme naissant	Emergence de la grande industrie à Bordeaux, Fin du monopole des corporations, Passage d'une économie de besoins à une économie expansive.	Constitution d'un monde ouvrier, Fin du contrôle du travail par les corps de métiers, Premières formes d'un salariat.	Efficacité des marchés,
Impacts sociaux et économiques	Concentration des capitaux.	Evolution des rapports entre salariés et producteurs, Apparition du paupérisme,	Le prix et le marché encadrent les relations sociales, Constitution d'un marché du travail.
Quid du Mont-de-Piété ?	Possibilité de lever des capitaux pour lancer l'activité, Argent disponible et à coût relativement faible.	Disparition des solidarités anciennes, Difficultés sociales face à la faiblesse des salaires et l'insécurité sociale.	L'aide a un coût et concerne le travailleur salarié, Efficacité supérieure espérée du prêt sur l'aumône et la charité.

Il faut remonter à un édit de Louis XIII, qui instaura un Mont-de-Piété dans toutes les villes du Royaume, pour trouver une première tentative de généralisation de l'institution, mais devant l'opposition des Parlements locaux et du Tiers État⁵² le projet n'est pas mené à bien. Louis XIV ne réussit pas lui non plus à les instaurer, mais son action propose un cadre important, «les lettres patentes de 1643 sont citées comme donnant une idée exacte du caractère des Monts de Piété qu'elles n'envisagent pas comme un établissement exclusivement charitable, mais déjà plutôt comme des banques de prêt ouvertes à tous sans distinction de besoins » [Lequinat, 1892, p. 6].

En 1768, une proposition est faite par des bordelais pour créer une maison de la charité où serait annexée un Mont-de-Piété. Cependant, cette proposition ne trouva pas d'échos favorables. A la suite de la création de l'établissement parisien en 1777, les jurats bordelais soulevèrent à nouveau l'idée de la création d'une même institution, mais le projet échoua devant l'opposition des assemblées de notables, malgré l'activité des lombards qui prêtent sur gages à des taux proches de 120%.

Beaufleury [1783], avocat au Parlement de Bordeaux, dans son *projet de bienfaisance et de patriotisme pour la ville de Bordeaux*, envisagea la création d'un Mont-de-Piété devant prêter à taux zéro. Ce taux devait s'appliquer à la fois aux emprunteurs et aux créanciers de l'établissement. On comprend aisément qu'un tel rendement limite l'apport de capitaux et donc

⁵² Nous avons vu précédemment que ces résistances s'expliquaient de deux raisons, la première, sincère, correspond au refus d'introduire de nouveaux usuriers, la seconde, correspond au fait que de nombreux marchands pratiquaient le prêt sur gages et voyaient dans le Mont-de-Piété une concurrence nouvelle.

la constitution d'un fond pour lancer l'activité. De plus, le règlement très contraignant oblige les emprunteurs à prouver l'usage fait des sommes prêtées, l'établissement devant ouvrir que deux fois par semaine. Néanmoins, Il faut noter la pertinence des analyses de Beaufleury qui appréhende les causes de la pauvreté comme un processus social : le journalier qui ne peut vivre de son travail ou qui le perd, qui tombe dans l'indigence et la mendicité alors qu'il n'est pas aidé, « *Le mot mendicité renferme ceux de pauvreté et d'indigence et doit être regardé, à proprement parler, comme le dernier degré de la misère. Le journalier, qui ne subsiste que par son travail, vit dans un état de pauvreté ; si le travail cesse, il tombe dans l'indigence et s'il n'est pas secouru, il est réduit à la mendicité.* » [Beaufleury, 1783]. Devant l'augmentation du phénomène, l'avocat constate amèrement que la municipalité de Bordeaux n'ait pas mis en œuvre de politiques et d'actions d'envergures pour lutter contre la pauvreté, contrairement à de nombreuses villes du Royaume. Il ajoute que les échecs des politiques « d'aide sociale » trouvent leur origine dans la criminalisation et la répression des pauvres et dans le manque d'effort et de moyen mis à disposition. La conclusion de Beaufleury est sans appel, on sévit contre les mendiants sans lutter contre la misère. Le Mont-de-Piété a l'avantage de lutter contre la pauvreté sans la criminaliser et instaurant un coût à l'aide, c'est un prêt, obligeant le client à travailler.

Le vrai départ du Mont-de-Piété à Bordeaux peut être daté au 16 mars 1801 par l'action du préfet Dubois, qui propose à la commission administrative des Hospices de réfléchir à la création d'une institution de prêt sur nantissements suite à un projet de M. Bonnaix, lui même propriétaire d'une maison privée de prêt sur gages. Cependant, ce projet n'est pas retenu par la commission administrative des Hospices, qui refuse à nouveau deux autres projets soutenus par de nombreux citoyens bordelais. A la suite de ces nouveaux rejets, la commission des Hospices, sous la pression du préfet, adopte un règlement provisoire pour la création d'un tel établissement à Bordeaux. En effet, la ville doit se mettre en conformité avec une circulaire ministérielle du 8 messidor an IX qui instaure des Monts-de-Piété dans les grandes villes françaises. Le 1er septembre 1801, le préfet signe un arrêté instituant le Mont-de-Piété de Bordeaux.

L'arrêté du préfet nous donne les causes de l'instauration d'un tel établissement à Bordeaux, elles sont aux nombres de trois ; la crise économique subie par le port de Bordeaux, le développement d'établissements de prêts sur gages privés, et l'idée d'apporter une réponse économique à la pauvreté, « *considérant qu'il est du plus grand intérêt d'offrir aux citoyens mal aisés, aux malheureux, des ressources qui ne soient pas illusaires* »⁵³.

53 Les citations qui ne renvoient pas à un auteur sont tirées des archives du Crédit municipal de Bordeaux, plus précisément des registres des comptes rendus du conseil d'administration.

Encadré 1 : Arrêté préfectoral instituant le Mont-de-Piété Bordelais.

ARRETE DU 1e SEPTEMBRE 1801 :

Le conseiller d'État, Préfet du département de la Gironde,

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 8 messidor, qui invite le préfet à organiser les Mont de Piété jugés nécessaires au soulagement de la classe indigente.

Vu la délibération de la Commission administrative des Hospices de Bordeaux, sous la date du 11 messidor, qui constate l'adoption provisoire d'un règlement portant organisation du Mont de Piété à Bordeaux.

Vu le dit règlement souscrit par plusieurs citoyens recommandables qui ont offert de fournir des fonds pour donner à cet établissement la consistance qu'il mérite ;

Considérant que l'inaction du commerce a grossi le nombre de malheureux ;

Qu'il est ouvert dans la ville de Bordeaux plusieurs établissements où l'on prête sur gages ;

Considérant que, d'après les renseignements fournis à ce sujet par la police, plusieurs de ces établissements ont l'immoralité pour base ; que la plus basse cupidité sert de règle à ceux qui les dirigent ;

Que non contents d'assujétir à l'usure la plus criante le malheureux que le besoin conduit à leurs pieds, ils se jouent de règles qu'ils se sont eux-mêmes prescrites relativement à la sûreté des dépôts, à la loyauté des ventes ;

Considérant qu'il est du plus grand intérêt d'offrir aux citoyens mal-aisés, aux malheureux, des ressources qui ne soient pas illusoires ;

Qu'un établissement de bienfaisance fondé par des actionnaires généralement estimés, dirigés par eux, concurremment avec la commission administrative des Hospices, et dont les profits seraient en partie reversés sur les pauvres, est vivement réclamé par tous les gens de bien.

Considérant que le projet concerté entre leurs actionnaires déjà connus et la commission des Hospices présente tous les genres de garantie qui établissent la confiance et offrent des caractères de bienfaisance et de loyauté qu'on chercherait en vain dans les maisons de prêts sur gages ;

Que l'intérêt sera toujours modéré ; que les hommes voués par habitude et par goût au soulagement de l'humanité stipuleront sans cesse les intérêts des pauvres dans l'emploi des produits ;

Considérant qu'on ne saurait trop hâter l'exécution d'un projet utile sous tant de rapports, et qu'il suffira d'en exposer les bases pour engager les capitalistes honnêtes à y consacrer partie de leurs fonds ;

Qu'ils ne sauraient les placer d'une manière plus solide et plus satisfaisante pour des hommes sensibles,

Arrête :

Article premier. - Il est établi à Bordeaux un Mont-de-Piété pour prêter au public sur dépôts,

Art. 2. - Cent actions de quatre mille francs formeront provisoirement les fonds de la société.

Art. 3. - Les actionnaires seront commanditaires de l'établissement.

.....
Art. 5. - L'établissement sera administré par un bureau composé de quatre propriétaires d'actions et d'un membre de la commission des Hospices désigné par elle.

Art. 6. - Le bureau élit et destitue tous les officiers et les employés du Mont-de-Piété.

.....
Art. 10. - Les actionnaires auront à titre d'intérêt huit pour cent par an de leurs capitaux payables de trois mois en trois mois.

Le surplus des produits sera divisible entre eux et les Hospices civils de Bordeaux. Le mode de partage sera un des objets du règlement.

.....
Art. 12. - Indépendamment du commissaire surveillant que les actionnaires établiront pour les avertir des abus qui pourraient se glisser dans l'administration, il en sera un nommé par le préfet.

Le surveillant nommé par le préfet ne pourra pas être actionnaire.

Il aura droit à assister, mais sans voix délibérative, aux assemblées générales et du bureau, de visiter les magasins, d'inspecter les registres et d'assister aux ventes.

Il rendra compte au préfet tous les quinze jours de la situation de l'établissement.

Fait à Bordeaux, au palais de la préfecture, le 15 fructidor an IX.

Signé : DUBOIS.

Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Ainsi est constitué le Mont-de-Piété de Bordeaux, un bureau provisoire se met en place, comprenant cinq membres ; quatre représentants des actionnaires, messieurs Desfourniel, Meyer, Nairac et Vallois ; un membre de l'administration des Hospices en la personne de M. Béchade qui préside le bureau. Le bureau a la charge de rédiger un règlement, de louer un bâtiment, et de nommer des commissaires-priseurs et commissionnaires. Après de nombreuses réunions, il est décidé d'un règlement, qui prévoit dans son article 5 que les sommes prêtées doivent correspondre au 2/3 de la valeur estimée par l'huissier-priseur pour tous les biens, sauf pour l'or et l'argent (4/5 de la valeur). La durée du prêt est de quatre mois, à cette date, le prêt doit être remboursé ou renouvelé pour ne pas être vendu (article 6). L'article 7, quant à lui, fixe l'intérêt à 2% par mois, les intérêts du premier mois sont déduits de la somme prêtée. De nombreux coûts fixes supplémentaires s'ajoutent, 5 centimes de frais d'impression, 0,5% de droit magasinage sur l'estimation, et un droit d'affiche 0,5% du prix de vente pour la publicité de la vente, ainsi que 0,5% de droit de prise.

Il est décidé le 4 brumaire de l'an 10 de louer l'hôtel Leberthon, au 29 rue du Mirail, un bail d'un an est signé pour 40 000 francs. L'administration devient propriétaire du bâtiment en 1866 pour la somme de 190 000 francs.

Jusqu'à l'inauguration de l'institution, les réunions du bureau concernent l'organisation de l'établissement, cinq commissionnaires doivent être nommés, l'activité des commissaire-huissiers-priseurs est encadrée par un règlement. Ainsi, ils sont tenus de venir quotidiennement et sont nommés par l'administration, ils sont solidairement garants des évaluations faites par chacun d'eux. A partir de l'inauguration, le Mont-de-Piété bordelais est définitivement installé, il participe amplement au secours du petit peuple de la ville.

1.1.1.3. Le Mont-de-Piété bordelais à l'épreuve de la réalité (1802-1818).

L'inauguration de l'institution (1) est le résultat d'un long processus, le Mont-de-Piété de la ville, malgré les difficultés financières des premières années, se développe progressivement (2) avant de se consolider par de multiples réformes (3).

1.1.1.3.1. 11 frimaire An 10... l'inauguration et l'apparition des premières difficultés⁵⁴.

La séance s'ouvre en présence du préfet M. Dubois, du président de la commission administrative des Hospices, M. Jaubert, ainsi que de ses membres, du commissaire général de police, de magistrats et fonctionnaires publics. L'ensemble du bureau est représenté.

Le préfet de Bordeaux ouvre la séance, son discours traduit à la fois sa volonté et celle du gouvernement de lutter contre la pauvreté et la mendicité. Un établissement comme le Mont-de-Piété est là pour venir en aide au plus nécessiteux, en leur apportant une ressource financière. Tout en condamnant la multiplication des maisons privées de prêts sur gages, qui seront fermées à Bordeaux en 1806, il prédit la réussite et la prospérité de l'établissement qui se démarque par sa spécificité. Le Mont-de-Piété doit être irréprochable, mais surtout il détient de nombreux atouts ; loyauté de l'appréciation des effets gagés réalisée par des huissiers, le soin et l'attention pour la conservation des biens, la modicité de l'intérêt et la redistribution d'une part des profits aux Hospices.

M. Jaubert, président de la commission administrative des Hospices, souligne lui aussi le rôle des Monts, leur utilité et rôle morale. Son discours démontre que le développement de la ville et sa prospérité n'ont pas permis de diminuer le nombre de pauvres et de nécessiteux, c'est, pour lui, un état naturel des choses et des sociétés. Ainsi, la constitution d'un tel établissement par la volonté publique est une chance pour la ville, le Mont-de-Piété étant soutenu par « *l'Académie des sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux* ». Cet élément marque l'approbation des notables locaux, qui a fait défaut pendant tant d'années et qui a ralenti la constitution des Monts en France, et pas seulement à Bordeaux. Cependant, ce soutien ne fut pas sans difficultés, l'Académie fut traversée par des débats sur la légitimité de ce type « d'aide sociale ». En effet, l'aide aux pauvres est considérée comme devant être gratuite, c'est le cas des Hospices. Cette conception est fondée sur la doctrine de l'Eglise et la constitution d'établissements de bienfaisance et de charité. Les Monts fondent donc une

⁵⁴ Voir annexes : première assemblée des actionnaires.

nouvelle forme ou approche de l'aide sociale. Les académiciens bordelais, nous explique M. Jaubert, ont compris « *qu'il serait impossible d'assister gratuitement tous ceux qui ont des besoins. Ils ont également vu que rien ne serait plus impolitique, ne serait-ce pas en effet, encourager l'oisiveté, favoriser la paresse et le vice et paralyser l'industrie* ».

Les discours de M. Béchade, président du bureau, et M. Mathieu, commissaire surveillant, s'accordent sur la nécessité de concevoir la lutte contre la pauvreté sous un autre angle. Les politiques menées précédemment, fondées sur le secours gratuit, ne sont pas efficaces pour la société et pour le « pauvre ». Le prêt sur nantissements responsabilise l'emprunteur et le soulage temporairement d'une difficulté. Un tel principe, soulignent-ils, est fondamentalement vertueux pour la société. Ils ajoutent que la force même du Mont-de-Piété de Bordeaux est sa légitimité issue de la volonté publique de le constituer, ainsi, elle lui confère un devoir de réussite, et d'efficacité.

L'établissement ouvre avec une encaisse de 62 000 fr provenant de 12 actionnaires ayant souscrit 15,5 actions, d'une valeur de 4000 fr chacune qui en font une société d'actionnaire, le 19 frimaire de l'an 10, le bureau désigne, après accord du préfet, M. Lamaignère comme directeur⁵⁵. La même réunion voit M. Béchade démissionner de son poste de président du bureau, par la suite, la représentation des Hospices au bureau est tournante. Dès le départ, le Mont-de-Piété bordelais possède une structure hybride, mi-privée, mi-publique, ce qui est, notons-le, le cas de tous les établissements français. Cependant, tous n'ont pas à leur création le même statut et la même organisation, à Toulouse point d'actionnaires. Toute son histoire est caractérisée par une incertitude institutionnelle, d'abord société par actions dans le cas bordelais (jusqu'en 1818) mais sous contrôle public de la municipalité et du bureau de bienfaisance, puis il devient une institution municipale reconnue d'utilité publique par les lois de 1851. A partir de ces lois, le lien entre le bureau de bienfaisance, les hospices et l'établissement disparaissent. Par conséquent, son développement est plus aisé, il est autorisé à recevoir des dons et legs, des subventions, il peut recourir plus facilement à l'emprunt et souscrire des bons de caisse en 1865.

Devant la faiblesse de ses encaisses, le Mont-de-Piété trouve des difficultés pour se financer la première année, pour y remédier, plusieurs décisions sont prises : les actionnaires garantissent personnellement les emprunts pour alimenter la caisse, le recours aux financements personnels, la limitation des sommes à prêter chaque jour au public et à chaque emprunteurs. L'établissement est freiné dans son développement par le manque de fond et d'argent, même si la situation tend à s'améliorer vers 1803 avec la distribution des premiers

55 Directeur de 1801 à 1818. Voir annexes concernant la liste des différents directeurs.

dividendes à hauteur de 13%, mais cette situation reste extraordinaire. Les fonds de l'établissement sont assurés par les cautionnements communaux, les placements des Hospices et les placements de certains excédents en papier sur la ville de Bordeaux à partir de 1817. C'est en 1856 sous les conseils de M. De Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, que le Mont-de-Piété de Bordeaux concourt à un emprunt public régulier et permanent alimenté par la petite épargne. Cependant, Lequinat [1892, p. 17] souligne un point important de la gestion financière de l'établissement, « *ce qui caractérise l'évolution opérée par le Mont de Piété de Bordeaux, c'est qu'elle s'est effectuée sans le concours d'aucune subvention, soit communale, soit départementale, par le seul fait de l'autonomie de son budget* ».

Le 5 germinal an X, le préfet de la Gironde, prend un arrêté pour remédier aux difficultés financières de l'établissement. Cette décision découle d'une requête du directeur de l'établissement, qui devant l'accroissement des opérations réalisées a besoin de ressources supplémentaires. Ainsi, le directeur dans une lettre adressée au préfet indique qu'« *un des principaux moyens d'encourager le capitaliste à devenir actionnaire, serait d'admettre, dans les actions à prendre, les reconnaissances de l'emprunt fait par les Hospices de Bordeaux en l'an 7, comme portion des sommes à verser, et de fixer ensuite le remboursement de ces reconnaissances à une époque plus ou moins rapprochées* ». L'emprunt des Hospices s'élevait à 40 100 fr. Le préfet adopte et accepte l'idée, deux avantages en découlent, la hausse des ressources pour l'établissement, et la garantie de remboursement de l'emprunt des Hospices. Pour le préfet, « *que les capitalistes qui voudront jouir de cette facilité, trouveront d'ailleurs, dans l'organisation des Monts-de-Piété, et surtout dans la protection qui lui est accordée par le gouvernement, la sécurité nécessaire, et qu'ils doivent dès lors s'empresser de concourir au succès d'un établissement dont le but principal est d'accroître les ressources aux pauvres* ». Ainsi, l'arrêté est constitué de deux articles, qui confirment le nouvel appel aux capitalistes, et qui propose et autorise aux nouveaux souscripteurs de verser des reconnaissances de l'emprunt réalisés par les Hospices en l'an 7, jusqu'à concurrence d'un quart des actions dont ils deviendront propriétaires. Le remboursement du capital doit être réalisé en 2 ans, 50% par an. De plus, la proportion des bénéfices du Mont, applicables aux Hospices doivent être converties en actions jusqu'à 24 000 fr. Le ministre de l'intérieur, Chaptal, accepte le projet.

1.1.1.3.2. Malgré tout un décollage réussi, qui appelle des mutations...

Le bureau doit, dès le 20 nivôse an 10, abaisser le seuil minimum du montant du prêt qui passe de 10 à 4 francs. Il est remarqué que la somme de 10 francs est beaucoup trop élevée pour la clientèle naissante du Mont. Il faut savoir que les salaires en moyenne varient de 1,5 francs par jour à 2,5 francs⁵⁶. Un administrateur souligne que beaucoup trop de personnes se voient refuser un prêt, les biens présentés au nantissement n'ayant pas assez de valeur. Le risque est un transfert de clientèle vers les lombards et maisons de prêts privées. Il est confirmé que le but premier de l'établissement est l'aide aux plus défavorisés. A cette date, seulement 815 prêts ont été contractés pour 48 450 fr.

Le bureau charge l'administrateur M. Meyer de trouver de nouveaux actionnaires pour augmenter les fonds de l'établissement, de plus, il est décidé dans plusieurs séances du bureau de mener une action de « lobbying » à l'encontre des maisons privées sur nantissement. Un mémoire a même été rédigé pour en demander la suppression, l'administrateur Desfourmiel se rend à Paris auprès du conseil d'État pour la même raison. Il rencontre le conseiller d'Etat, Regnaud de Saint Jean d'Angély, futur rédacteur de la loi sur l'organisation des Monts-de-Piété en 1804. Ce dernier estime qu'il est du devoir de l'Etat de les protéger, ce n'est que le 16 pluviôse an 12 que le législateur offre le monopole et la protection du prêt sur gages aux Monts-de-Piété.

Les activités de l'établissement se développent rapidement⁵⁷, le 20 nivôse an 10, il est réalisé 815 prêts pour 48 450 francs, le 12 ventôse, soit environ un mois plus tard, le nombre des prêts passe à 2 456 pour 132 986 francs. L'abaissement du seuil minimal des prêts a joué et permis d'élargir la base de la clientèle. L'agrandissement du magasin est rendu nécessaire. De plus, dix nouveaux actionnaires apportent 30 000 fr supplémentaires pour le développement de l'établissement. Une campagne de publicité est décidée le 10 messidor an 10, une lettre est publiée dans Bordeaux à l'adresse du public pour démontrer l'utilité de l'établissement, son honnêteté, son rôle et sa philosophie, campagne nécessaire aux regards des nombreuses critiques qui traversent l'histoire du Mont-de-Piété. Le nombre des prêts ne cesse d'augmenter, mais l'assise financière ne peut suivre, une avance de 20 000 francs est

56 Cette fourchette très large s'explique par un manque de données statistiques fiable. Elle concerne la France, nous n'avons pu avoir de données spécifiques à Bordeaux.

57 Que serait Bordeaux... sans son vin ? L'établissement, le 28 frimaire an 10, accepte les liquides en nantissement, un règlement particulier est pris. Ainsi, trois dégustateurs seront nommés pour estimer le vin, ainsi qu'un maître de chai. Dans son article premier, est accepté tout liquide et particulièrement les vins blancs, rouges et liqueurs. Seuls les vins de propriétaires et cultivateurs sont acceptés (article 2), l'établissement ne recevant pas de vin de seconde main des brocanteurs ou revendeurs (article 3).

demandée au préfet et un poste de commis est supprimé.

L'administration du Mont réclame à nouveau la fermeture des maisons privées, une lettre est même rédigée pour cela au préfet le 9 ventôse. Elle soulève les abus de ces maisons. Une première évolution de l'organisation a lieu en 1804. Regnault de Saint Jean d'Angély présente le 6 pluviôse an 12 un rapport au corps législatif qui aboutit d'une loi le 16. Le prêt sur gages est sous la protection du gouvernement, ainsi que l'ensemble des établissements par le décret du 24 messidor. Ce rapport expose un certain nombre de fait, l'auteur note que l'ouvrier et l'artisan attendent de la société travail et protection. S'ils perdent leur travail, ou tombent malades, ils doivent être secourus avant de tomber dans la pauvreté ou la mendicité. Ainsi, l'assistanat est refusé, le secours doit être temporaire et responsabilisant. Le prêt sur gages est une solution, le travailleur perdant temporairement l'usage d'un bien le temps de pouvoir rembourser. L'individu reste indépendant et responsabilisé, son aide est purement économique. Cette position est à la base de la philosophie et des idéaux des administrateurs des Monts-de-Piété. Blaize A., directeur du Mont-de-Piété de Paris au XIXe siècle, résume cette vision par l'idée que le Mont-de-Piété est une forme d'aide nécessaire, qui diffère des mesures d'assistance. En effet, *« les institutions ne sauraient rester stationnaires, elles doivent se mettre en harmonie avec le développement progressif des sociétés. Or le vice radical de nos institutions financières, c'est leur insuffisance. Le crédit est un monopole créé en faveur des classes privilégiées ; il faut l'étendre à toutes les classes sans exceptions. La nécessité absolue d'une nouvelle organisation du crédit est reconnue par tous les bons d'esprit »* [Blaize, 1843]. Le crédit comme aide sociale temporaire et généralisé s'inscrit dans la logique individuelle valorisée par la société.

Les Hospices s'associent à la prospérité des Monts. En contrepartie, les bénéfices doivent être partagés entre ces deux institutions, l'initiateur de la loi dans son rapport initial estime que *« le bénéfice fut pris aux pauvres et c'est aux pauvres qu'il doit retourner (...) en conséquence, il doit être reversé aux Hospices »*. Cependant, le partage des bénéfices est un élément de critiques et de débats, issu même d'administrateurs, comme Blaize qui estime nécessaire que les établissements ne réalisent pas de bénéfices car ce n'est ni leur objectif, ni leur valeur. La destination première est l'aide aux plus pauvres, et non pas de faire des bénéfices sur eux, ce qui est contradictoire. Ainsi, l'idée de transférer les bénéfices vers les hospices est tout aussi critiquable, *« les philanthropes trouveront ceci merveilleux. Quoi de plus beau, en effet, de plus touchant que de bénéficier sur les haillons de la pauvreté, afin de pouvoir un jour à ses nécessités, quand la maladie arrive et que l'hôpital s'ouvre pour elle. Un peu plus de bénéfices et les pauvres ne seront plus à la charge de la société, ils se suffiront*

eux-mêmes et seront assez riches pour payer le grabat où ils viennent mourir » [Blaize, 1843]. De plus, ce transfert fait perdre des moyens importants aux établissements, qui doivent annuellement s'endetter pour répondre à leurs besoins financiers. Il ajoute qu'en cas de crises financières, économiques ou politiques, la hausse du coût de refinancement peut limiter l'action des Monts au moment où les populations en ont le plus besoin. Dans ce cas, le risque est l'augmentation du taux d'intérêt. Les bénéfices doivent rester dans les caisses des établissements mais à terme doivent disparaître.

Le Consulat souhaite centraliser la vie politique, cette première réforme de l'administration des Monts s'inscrit dans cette logique, elle encadre l'institution en France « *dans une activité de services publics qui leur assure le monopole des prêts sur gages* » [Borderie, 1999, p. 57]. La loi de février 1804 instaure donc ce monopole en faveur des Monts, en offrant une définition juridique de ce type de prêt qui se « *décompose en un acte d'engagement, titre nominatif, et un acte de reconnaissance, titre au porteur* ». Le règlement du Mont est incorporé dans le code pénal à l'article 411 qui interdit toute maison personnelle de prêts sur gages sans autorisation. Un véritable « *service public de lutte contre l'usure et d'utilité publique prend corps* » souligne Borderie [1999].

Le 30 juin 1806, le décret impérial confirme l'existence du Mont-de-Piété de Bordeaux, et le 6 août 1806, une ordonnance de police rendue par le maire de la ville ordonne la fermeture des maisons particulières de prêts, avec un an de sursis pour terminer leurs activités. A la suite de cette loi, le préfet informe la municipalité sur la nouvelle réglementation des Monts, l'administration se compose désormais du maire, de trois membres des Hospices et trois membres représentant les actionnaires. Un nouveau décret de 1806 transfère la régie des Monts aux Hospices de Bordeaux pour faire cesser le concours des actionnaires. Mais ce n'est réellement qu'en 1819 par ordonnance royale que furent amorties les actions particulières, malgré le principe de remboursement décidé par le conseil d'État le 12 juillet 1807.

A Bordeaux, l'an 12 est marqué par une première affaire judiciaire concernant les activités de l'établissement. Elle concerne le nantissement d'un objet volé. L'affaire est remontée jusqu'à l'autorité préfectorale qui condamne l'établissement, ce dernier n'aurait pas pris les mesures de contrôle les plus élémentaires. Le règlement intérieur indique que, dans ce cas, l'objet peut être récupéré par son propriétaire gratuitement s'il attaque en justice le déposant. Dans le cas contraire, il doit s'acquitter du remboursement du montant du prêt. Il doit aussi prouver le vol et l'acquisition de l'objet. Ce problème traverse toute l'histoire du

Mont-de-Piété et pas seulement celui de Bordeaux. Les critiques les plus virulentes au XIX^e siècle concernent cet élément⁵⁸. Les moralistes n'hésitant pas à qualifier le Mont-de-Piété comme un lieu de vice et de recel. N'ayant pas suffisamment de contrôle des emprunteurs, l'usage de l'argent est immoral : cabaret, jeu, prostitution... Il permettrait aussi aux voleurs de se débarrasser de leurs larcins. Une autre critique plus fondamentale ou rigoureuse est d'origine économique. Pour les économistes, le prêt sur gages retire à la fois un objet utile à un individu, qui plus est coûteux pour le prêteur, et une part de richesse à la nation. Le prêt sur nantissements est garanti par la transmission de l'objet, l'emprunteur en perd l'usage, le prêteur doit conserver l'objet sans l'utiliser, il sort de la circulation, ne sert plus et occasionne des frais. Or, l'intérêt d'un capital mobilier est la jouissance que procure l'usage, donc le retrait d'une somme d'objet fait perdre à la société cette même somme. De plus, l'objet gagé se déprécie. Une autre question est soulevée par ces économistes, à quoi sert l'argent emprunté ? Une somme empruntée doit servir à « féconder le travail », il doit être productif, mais dans le cas des Monts-de-Piété, il sert l'oisiveté, il est consommé. Ainsi, ils entretiendraient la misère et ne favoriseraient pas l'esprit d'entreprise [Vanlaer, 1895]. Or, pour Watteville, repris par Lequinat [1892, p. 33], « *les Monts-de-Piété sont utiles aux pauvres ; ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments de maladies, de chômage de travail ou de détresse accidentelle ; ils contribuent à conserver l'honneur du citoyen pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent. Ils soutiennent souvent le crédit des négociants, et nous pourrions citer tel industriel qui n'a pu lutter en France contre l'étranger que par le secours des Monts-de-Piété* ». Ajoutons l'idée de Lequinat, dans sa notice sur le Mont de Piété de Bordeaux, qui note qu'« *actuellement, la condition de leur existence est liée à l'obligation de fournir, non pas des secours, pour lesquels ils n'ont pas été créés et qu'on ne leur réclame pas, mais un concours aussi complet qu'économique - si on veut qu'il soit efficace – aux diverses classes sociales qui forment leur clientèle* ». Il est donc important de considérer le Mont, non pas comme un établissement de charité, mais comme un établissement de crédit.

L'an 11 se termine sur un nouveau bénéfice de 13 964,90 fr, dont 6000 fr en reconnaissance de dette des Hospices et 7964 fr en espèce. La confirmation de l'existence du Mont-de-Piété de Bordeaux en 1806, ainsi que les nouvelles formes d'organisation, ouvrent une nouvelle ère pour le Mont-de-Piété. L'accroissement de son activité lui permet de modifier les conditions du prêt, il était prélevé un taux de 2% par mois pour trois mois, il

58 Vanlaer [1895] dans son étude sur les Monts-de-Piété relève toutes ces formes de critique, cependant il tente de démontrer l'absurdité de ces assertions.

passé à 1,5% en 1808. L'établissement s'engage maintenant dans une période faste.

1.1.2. Essor et prospérité du Mont-de-Piété bordelais (1818-1914).

En France, les Monts-de-Piété connaissent une période de prospérité entre de 1815 à 1900⁵⁹, plusieurs raisons expliquent ce phénomène, le système bancaire en est à ses débuts, l'industrialisation modifie la vie ouvrière et l'organisation du travail, le milieu urbain est en mutation. L'absence d'un réseau bancaire, ou d'établissements de crédit, pour les commerçants ou les artisans favorise de la même façon le développement des Monts-de-Piété⁶⁰. L'apparition des caisses d'épargne n'y change rien, elles ne fournissent pas de crédit, elle collecte seulement l'épargne. Des projets vont voir le jour pour associer les caisses d'épargne et les Monts-de-Piété, par exemple à Metz. Au XIXe siècle, les Monts-de-Piété ont une double fonction, banque sociale pour les plus pauvres, en offrant un crédit temporaire pour lutter contre le risque social, mais aussi un établissement de crédit pour l'artisan, le petit boutiquier ou le petit marchand. Ces derniers ne trouvant pas de financement, ou à des taux trop élevés. Batbie [1894], dans un ouvrage intitulé le Crédit populaire reconnaît qu'« à l'ouvrier et au petit industriel qui possèdent aucun ou presque aucun capital propre, le crédit est plus que nécessaire encore qu'aux autres classes de producteurs ; ils ne l'obtiennent cependant, et cela se conçoit, que très difficilement et à des conditions fort onéreuses. Comme ils n'offrent aux porteurs que des garanties personnelles, les créanciers stipulent de gros intérêts à cause des risques auxquels leurs créances sont exposées [...] Le remboursement est loin d'être sûr ; car sa solvabilité dépend de ses économies, et les meilleures intentions ne sauraient triompher d'un chômage ou d'une maladie. Le risque est donc toujours grand et le taux de l'intérêt, dans la détermination duquel la prime du risque entre pour une si large part, ne peut pas être élevé ». Et de conclure que « dans les villes de fabrique, le Mont de Piété est surtout le refuge de la misère, tandis que dans les villes de commerce, il fait en partie l'office d'une institution de crédit ». Ces différents éléments caractérisent fort bien la situation du Mont-de-Piété bordelais. Il répond au besoin des petits producteurs et des milieux modestes et peu protégés. L'établissement voit ses activités progresser (A), et devient une institution prospère (B), qui s'explique par la place prise par l'établissement, acteur de l'aide sociale privée (C).

59 Voir annexes : Le Mont-de-Piété au XIXe siècle. On retrouvera en annexes les tableaux statistiques présents ici même, mais aussi un vaste panorama statistique plus complet.

60 Ce qui est moins vrai pour le Mont bordelais, environ 50% des prêts sont extrêmement faibles et concerne le salariat.

1.1.2.1. Une gestion rigoureuse pour un développement rapide, début de siècle.

A côté des structures de l'assistance publique s'organise un réseau d'institutions privées qui complète l'action sociale (1). La nomination de M. Desfourniel comme directeur du Mont bordelais pendant plus de 40 ans marque une période de consolidation (2). Depuis la fin du second Empire, il ne fait plus de doute de la place primordiale de l'établissement dans le paysage de la ville (3).

1.1.2.1.1. L'essor des institutions d'initiative privée d'aide sociale à Bordeaux...

A partir de 1816, l'économie du port de Bordeaux renoue avec la croissance grâce au dynamisme du commerce du vin. Malgré cela, la ville connaît des difficultés financières, en effet, il est noté que le coût des hospices est extrêmement élevé, de plus, les classes défavorisées ne voient pas les retombées de la reprise économique, des augmentations de salaire sont refusées au motif de la concurrence des autres ports français. En 1823, le nombre d'indigents est de 16 514 personnes soit 1/5 de la population. Le port de Bordeaux perd de son influence, il n'est qu'un intermédiaire et ne produit pas. Des villes comme Le Havre profitent de l'arrière pays qui produit, Bordeaux non. « *La France de la Restauration, nous dit Desgraves [1969, p. 59], a opté pour l'industrie à une époque où Bordeaux reste attaché au commerce extérieur. Tandis que le capitalisme s'organise dans le Nord et dans l'Est en vue de rénover l'industrie textile, métallurgique ou minière, il ne vise à Bordeaux qu'à aménager le commerce ; les espoirs éveillés par les premières années de la Restauration avaient maintenu les bordelais dans la seule vocation commerciale* ». Cette situation socio-économique participe au développement et à l'essor de l'établissement bordelais. Il est un recours aux difficultés des populations les plus vulnérables en dehors des traditionnels établissements d'assistance publique. Ainsi, les opérations du Mont ne vont cesser de progresser tout au long du XIXe siècle.

Comment expliquer cette progression des activités des Monts-de-Piété, et notamment celui de Bordeaux. Nous avons vu que l'Assistance sociale à Bordeaux, du moins avant la IIIe République, était fondée sur le bureau de bienfaisance, l'hôpital et l'hospice. A côté, des mesures de répression à l'égard des mendiants et des vagabonds dominant la vision d'une aide soumise à la remise au travail. Or, cette politique sociale locale est complétée par

l'intervention d'institutions privées telles que les sociétés de secours mutuels⁶¹, les caisses d'épargne et le Mont-de-Piété. A chacune son rôle, mais qui ne s'éloigne pas d'une logique de protection ou de prévoyance sociale, et surtout elles fondent leurs interventions sur l'idée de responsabilité individuelle et d'intégration par le travail [Gueslin, 1998].

Les sociétés de secours mutuels sont caractéristiques, elles marquent le début d'une protection sociale volontaire, héritières des associations ouvrières de l'Ancien régime. L'étude de Delbrel [2006], sur les sociétés de secours mutuels à Bordeaux, nous renseigne sur leur place et leur rôle. Elles viennent apporter une aide sociale inexistante en l'absence d'un État social par une forme de solidarité entre travailleurs. Dans les premières sociétés de secours mutuels, deux types d'aides sont prodiguées, la compensation du salaire et l'intervention d'un médecin. Entre 1810 et 1850, le versement d'une indemnité journalière est la mesure la plus importante. Mais, l'auteur souligne que les sociétés au début du siècle ont du mal à distinguer les risques sociaux, ainsi l'indemnité est identique quelque soit l'origine du risque. Les prestations découlent de l'incapacité à travailler. Ainsi, « *l'accident pas plus que la maladie ne sont perçus de manière autonome, comme des risques spécifiques qu'il conviendrait, en tant que tels, d'assurer ou de réparer* » [Delbrel, 2006, p. 65]. Certaines sociétés mettent à disposition un médecin, son avis étant le plus souvent consultatif, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les médicaments. En 1840, sur les 62 sociétés dénombrées à Bordeaux, 51 prennent en charge les frais médicaux. L'expansion des sociétés de secours mutuels est marquée dans la période 1835-1845 à Bordeaux, passant de 42 sociétés en 1839 à 71 en 1851⁶².

Les caisses d'épargne, quant à elles, s'inscrivent bien dans l'imaginaire libérale, Gueslin [1998] dans son ouvrage consacré à la pauvreté au XIXe siècle souligne cet idéal de la doctrine du libéralisme social. En effet, le pauvre doit se secourir lui même et l'épargne est mère de toutes les vertus, elle permet la prévoyance, la moralisation des ouvriers, ainsi que

61 La première définition légale des sociétés de secours mutuels provient d'un texte du 15 juillet 1850. Ainsi, sur le plan juridique, ces sociétés sont « *des associations de personnes qui s'engagent à verser à des dates déterminées une cotisation destinée à former un capital social ; cette somme, propriété de tous les associés, permet de secourir ceux qui seraient frappés par l'une des éventualités prévues dans l'acte d'association, telles que la maladie, la vieillesse ou le chômage.* » [Delbrel, 2006]

62 Le rôle des sociétés de secours mutuels ont pris un caractère spécifique à Bordeaux, « *à la différence de certaines grandes cités industrielles, Bordeaux, [...] donne naissance à des sociétés de secours mutuels qui atténuent le sentiment de frustration économique [...] conscients du parti que l'ordre social peut tirer de telles initiatives, les notables locaux investissent, dès la fin des années 1830, le champ de la prévoyance volontaire [...] En son sein, la plupart des sociétaires restent attachés à une pratique indépendante de la prévoyance [...] La mutualité intègre un nombre croissant d'individus et se mue en une vaste organisation chargée d'améliorer le quotidien. Il ne s'agit plus désormais de distribuer quelques secours en période de crise, mais de protéger les sociétaires tout au long de leur vie [...] Il reste qu'à la fin du second Empire, la mutualité a changé. D'une institution avant tout professionnelle, destinée à répondre à la peur du lendemain, elle devient un terrain d'action largement ouvert, où seul compte la pratique efficace de la solidarité.* » [Delbrel, 2006, p. 249].

son éducation, car tout homme capable de travailler est responsable de sa condition matérielle. Cette vision de l'épargne est continue dans la doctrine libérale. Adam Smith, en 1776 dans son ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, entretient un culte de l'épargne⁶³. La prospérité d'un pays, nous dit-il, est fondée sur le travail, et l'épargne rendue possible permet la perpétuation de cette prospérité. Ainsi d'un point de vue global, pour ne pas dire macroéconomique, *«l'épargne, et non l'activité, est la cause immédiate de l'accroissement du capital [...] si l'épargne ne mettait de côté et n'accumulait rien, la capital ne s'accroîtrait pas [...] L'épargne, en augmentant les fonds destinés à faire vivre la main d'œuvre productive, tend à accroître la quantité de celle-ci, dont le travail ajoute à la valeur de l'objet sur lequel il s'exerce [...] Elle met en mouvement une quantité supplémentaire d'activité qui accroît la valeur du produit annuel»* [Smith, 2000⁶⁴, p. 349]. D'un point de vue individuel, Smith ajoute que *« le principe qui nous porte à épargner, c'est le désir d'améliorer notre sort [...] Or, une augmentation de fortune est le moyen par lequel la majeure partie des hommes se propose d'améliorer son sort ; c'est le moyen le plus commun et qui leur vient le premier à la pensée ; et la voie la plus simple et la plus sûre d'augmenter sa fortune, c'est d'épargner et d'accumuler, ou régulièrement chaque année, ou dans quelques occasions extraordinaires, une partie de ce qu'on gagne »*.

Smith est bien conscient que l'ouvrier n'a pas les mêmes capacités à épargner qu'un marchand, mais il est de son intérêt de le faire, par son épargne il participe à l'accumulation de son capital, mais aussi au financement de l'économie nationale. Cependant, ces fonds doivent être utilisés à l'usage du travail productif. Ainsi, il remarque que les villes marchandes tournées vers la production et l'échange sont plus prospères que les villes administratives portées par l'oisiveté. Smith souligne deux exceptions, Bordeaux et Rouen :

« Dans les villes manufacturières et commerçantes où les gens de rang inférieur vivent principalement de l'emploi de capitaux, ils sont généralement industriels, économes et prospères. C'est ce que l'on observe dans nombre de villes d'Angleterre et dans la plupart de celles des Provinces-Unies. En revanche, dans les villes qui vivent de la présence permanente ou temporaire d'une cour et où les gens de rang inférieur sont surtout entretenus par la dépense du revenu, ces mêmes personnes sont en général oisives, débauchés et pauvres, comme à Rome, Versailles, Compiègne et Fontainebleau. Exception faite de Rouen et Bordeaux, on ne trouve que peu de commerce et d'activité dans les villes parlementaires de France [...] Bordeaux se trouve être l'entrepôt des vins provenant des vignobles des bords de la Garonne et de ses affluents, l'une des terres viticoles les plus riches du monde, et qui

63 Cette position vis à vis de l'épargne est continue dans la pensée libérale, même à l'heure actuelle.

64 Cette date renvoie à l'édition récente, l'ouvrage fut édité en 1776.

semble produire le vin le plus propre à l'exportation [...] Des situations aussi avantageuses attirent nécessairement un grand capital par l'emploi appréciable qu'elles lui procurent, et l'emploi de ce capital est à l'origine de l'activité qui règne » [Smith, 2000, p. 346-347].

Dès les premiers projets, les caisses d'épargne visent avant tout le travailleur pauvre, ce qui fait dire à Gueslin [2007, p. 73] qu'il existe un mythe autour des caisses d'épargne comme solution à l'indigence et à l'insécurité sociale, « *à l'origine des caisses d'épargne apparaît un projet de système moderne de protection sociale. Les caisses doivent pallier les aléas de l'existence ouvrière : la maladie, l'accident qui reste aléatoire mais également la vieillesse en l'absence de système de retraite. A sa création, la caisse d'épargne veut être la banque des pauvres. Cette mythologie s'enracine dans les convictions libérales des promoteurs selon lesquelles ce sont les ouvriers eux-mêmes qui doivent résoudre la précarité de leur existence. La prévoyance dans ce cadre est promue comme vertu cardinale. Dans cette perspective, s'affirme l'idée que l'accumulation par les caisses d'épargne viendra à bout de la misère* ». Cependant, les premières statistiques concernant les caisses d'épargne, certes entachées d'imperfections, montrent qu'entre 1818 et 1847, 700 000 livrets sont ouverts, mais parmi ceux-ci, moins de 50% concernent des ouvriers, les populations les plus pauvres ne pouvant en ouvrir du fait de la faiblesse de leur revenu [Gueslin, 1998]. Le Mont-de-Piété, quant à lui, constitue la troisième institution privée qui elle aussi a pour but de venir en aide aux populations laborieuses en difficulté.

1.1.2.1.2. Les prémisses de l'essor.

En 1819 s'amorce un changement majeur dans le fonctionnement de l'établissement, les bénéfices annuels, qui étaient précédemment partagés entre les hospices et les actionnaires, sont maintenant entièrement distribués aux hospices de la ville. C'est à la même période que les actions formant le capital de l'établissement furent amorties. Entre 1802 et 1847, les hospices récupèrent près de 756 081 fr. Mais la relation entre les deux institutions ressemble parfois à une simple entente cordiale et peut parfois être difficile ou conflictuelle. Par exemple, en 1831, l'administration du Mont réclame le remboursement d'une somme de 40 000 fr qui correspond à un prêt accordé en 1828 mais jamais remboursé. L'administration ayant besoin de cette somme devant le manque de capitaux pour ses opérations d'engagement. Mais, en difficultés financières, les hospices ne peuvent remplir cette obligation, l'administration doit se résoudre à emprunter auprès de la banque de Bordeaux 39 000 fr. Cette même année, le Mont réalise un bénéfice de 38 280,60 fr... reversé aux hospices. Plus

tard, l'administration décide de diminuer le taux d'intérêt des placements des hospices, ces dernières menaçant de placer leurs excédents ailleurs, et donc de priver l'établissement de fond non négligeables. Ce qui n'empêche pas le Mont-de-Piété de prêter à nouveau une somme de 50 000 fr pour la construction d'un nouvel hôpital en 1832. Cette relation particulière se prolonge jusqu'en 1847, date où les bénéfices ne sont plus partagés.

Desfourniel devient directeur du Mont-de-Piété en 1829, il reste en poste 41 ans, son administration correspond au développement et à l'essor de l'établissement. A partir de cette période, les différents gouvernements et préfets réclament une baisse des taux, et regrettent les coûts trop élevés supportés par les clients du Mont. Une seconde diminution des taux a lieu en 1830, 15% pour les biens de première division (or, argent et matières précieuses), 12% pour ceux de la seconde (tous les autres objets). En 1833, suite à un rapport de l'inspecteur général des finances et devant un excédent de trésorerie, l'administration est autorisée à placer ses excédents sur un compte au Trésor. Concernant une remarque de l'inspecteur sur le taux d'intérêt, l'administration conteste tout abus et explique qu'il est impossible de réaliser une nouvelle baisse sans risque. La situation bordelaise fait que les taux sont plus élevés que dans les autres grandes villes, mais elle offre aux hospices des fonds non négligeables, permettant à la mairie de faire des économies sur son financement. L'excédent de trésorerie s'explique par la situation économique de la région. Le commerce bordelais entre en crise en 1830 et 1831 à la suite d'une crise viticole et de mauvaises récoltes. Desgraves [1969] note que « *les opérations de la caisse d'épargne traduisent aussi une régression, tandis que les engagements au Mont-de-Piété augmentent en articles et en sommes en, 1830, 1831, 1832, ainsi que les ventes, fautes de dégagements, qui représentent, en 1831, 62% de plus qu'en 1830.* ».

Devant l'augmentation de l'activité de l'établissement, plusieurs projets d'agrandissement sont présentés, ils sont repoussés devant les coûts et la situation géographique des nouveaux bâtiments. La question des locaux du Mont-de-Piété est présente tout au long du XIXe siècle devant l'accroissement réguliers des opérations et l'évolution des nantissements. Cependant, la situation financière de l'établissement ne permet pas l'achat de nouveaux locaux, l'administration décide de prolonger son bail dans l'hôtel Leberthon avant de l'acheter définitivement en 1866.

L'établissement réalise des bénéfices tous les ans comme le montre le tableau 5 ci-dessous, il faut attendre la première guerre mondiale et l'année 1915 pour apercevoir les premiers déficits. Cet état de fait offre à plusieurs reprises la possibilité à l'administration de baisser les taux d'intérêt. En 1840, le taux devient unique et fixé à 10%, et en 1844 il passe à 9%. La baisse des taux n'a jamais été réalisée sous la pression du préfet, des gouvernements

ou de la mairie, seulement lorsque la situation financière le permettait. L'administration pour se financer contracte régulièrement des prêts, en moyenne de 40 000 fr par an, sa situation financière lui permet de le réaliser sans difficulté. En 1834, le rapporteur des comptes remarque :

« Vous ne regretterez pas, Messieurs, la diminution progressive de vos bénéficiaires. Elle prouve mieux que tous les arguments l'aisance, l'ordre, l'économie de la partie de notre population qui a recours le plus souvent aux ressources de notre service

Vous prêtez à un taux plus bas, et on emprunte moins que précédemment, il y a donc amélioration sensible dans la position de la classe ouvrière et pauvre, et vous atteignez le but de votre institution »⁶⁵.

En 1844, l'inspecteur général des établissements de bienfaisance, suite à son inspection, souligne le bon fonctionnement de l'établissement :

« C'est un grand bienfait que d'offrir un secours efficace, quoique momentané, à l'homme qui se propose de trouver dans le travail la possibilité d'acquitter sa dette ».

Tableau 5 : Bénéficiaires de 1870-1914

Années	Bénéficiaires	Années	Bénéficiaires	Années	Bénéficiaires	Années	Bénéficiaires
1870	4643,29	1883	174 301,21	1896	108 145,56	1909	91 412,16
1871	Données non disponibles	1884	189 561,89	1897	106 968,09	1910	90 130,22
1872		1885	186 094,69	1898	109 669,22	1911	105 175,39
1873		1886	174 484,43	1899	87 786,19	1912	112 144,39
1874		33 931,12	1887	107 307,73	1900	95 982,22	1913
1875	25 422,13	1888	79 958,16	1901	95 105,98	1914	36 066,08
1876	26 498,55	1889	107 479,22	1902	89 681,26	*modification du calcul du bénéficiaire, prise en compte des bonis périmés.	
1877	47 344,54	1890	135 421,12	1903	85 094,04		
1878	22 921,49	1891	110 944,79	1904	89 351,70	Tous les bénéficiaires sont en franc courant, en valeur nominale.	
1879	140 000*	1892	61 506,69	1905	89 958,38		
1880	56 663,43	1893	128 726,25	1906	84 715,03		
1881	80 719,24	1894	102 794	1907	108 524		
1882	Donnée non disponible	1895	108 871,99	1908	93 942		

Source : archive Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Watteville, dans toutes ses inspections, remarque à quel point le Mont-de-Piété de Bordeaux satisfait aux exigences d'un tel établissement, et qu'il répond aux attentes placées en lui par son administration rigoureuse. Ce début de prospérité est rendu possible par la

65 Toutes les citations, sauf mention contraire, sont issues des archives du Crédit municipal de Bordeaux.

structure économique de la ville, Bordeaux est la quatrième ville de France en termes de population, mais sa croissance est moindre que les autres grandes villes. La structure sociale de sa population en 1834 se décompose de la façon suivante : 31,4% de la population a de moins de 20 ans, 56,4% entre 20 et 60 ans, et 12,2% plus de 60 ans. Pour la population masculine, 12% est sans profession (vieillards, chômeurs et indigents), 3,3% propriétaire, 11% négociant, 1,6% travaille dans une entreprise de fabrique, 2% est fonctionnaire, et 53% de métiers populaires [Desgraves, 1969]. Ainsi, les classes populaires représentent 2/3 de la population, la bourgeoisie 1/4, et les notables 6%. En 1840, la ville de Bordeaux compte environ 4 600 ouvriers mais la grande industrie ne compte que 2000 ouvriers. « *C'était le port qui fournissait le plus d'emplois, mais le travail qu'il procurait était incertain, soumis à l'arrivée des bateaux, aux fluctuations économiques. Les gains, irréguliers, étaient rapidement dépensés ; cette incertitude et cette irrégularité des ressources expliquent qu'une partie importante de ces milieux populaires était reconnue comme indigente par la municipalité dans une proportion variant du dixième au quart de la population, selon les années ; la plupart de ces indigents secourus exerçaient un métier d'une façon plus ou moins continue* » [Desgraves, 1969, p. 81-82]. Nous avons vu l'importance du phénomène de prolétarisation dans le développement des Monts-de-Piété. Cette citation de Desgraves souligne la part importante d'un salariat fortement soumis aux fluctuations économiques, et donc au paupérisme. L'essor des Monts s'inscrit dans « *les périodes de structuration de la société industrielle et le développement urbain* » et offrent « *une cohésion de l'organisation sociale urbaine* » [Bonin, 2002, p. 28].

En 1847 par ordonnance royale, les bénéfices du Mont-de-Piété ne sont plus partagés. Cette situation doit offrir les moyens aux établissements de diminuer les taux et d'améliorer les services offerts aux clients. A Bordeaux, cette décision est bien accueillie, néanmoins il faut attendre 1878 pour que l'administration à titre d'essai réduise le taux à 8%. Cependant, il est refusé d'abaisser le minimum des prêts à 2 fr, il reste à 3 fr.

1.1.2.1.3. De la Seconde République à l'Empire : Le Mont-de-Piété est définitivement installé.

L'administration se réunit suite aux événements révolutionnaires de 1848 pour décider comment venir en aide aux plus défavorisés suite à une demande effectuée par le gouvernement provisoire. Il y aurait près de 12 000 citoyens des plus nécessiteux au Mont-de-Piété, Ainsi :

« *L'administration du Mont de Piété de Bordeaux :*

Considérant que les évènements qui viennent d'avoir lieu, ont momentanément embarrassé le cours ordinaires des affaires et rendu difficile la circulation des espèces : que la partie de la population bordelaise qui chaque jour gagne son pain par son travail manuel a souffert de cet état des choses ; qu'elle mérite par son dévouement à l'ordre dans la liberté, par son calme patriotique que l'administration emploie pour venir à son aide tous les moyens dont elle pourra disposer.

[...]

Est d'avis

1° Que les effets engagés au Mont de Piété de Bordeaux, depuis le 1er août 1847 jusqu'au 18 mars courant en nantissement de prêts de trois francs soient rendus gratuitement à leurs propriétaires avec abandon du capital prêté intérêts et droits.

2° Que pareille remise gratuite soit faite sans limite de quotité du prêt de tous les nantissements qui consistent en outils manuels de la profession du dépositaire réclamant, engagés comme outils en service et non comme marchandise.

L'administration demande au gouvernement que soit remboursée la somme des nantissements dégagés gratuitement comme ce fut le cas pour le Mont-de-Piété de Paris, suite à une décision du gouvernement dans une circulaire du 9 juin 1848. Il est souligné que la situation des Monts de Paris, Rouen et Marseille est la même que Bordeaux, à savoir que l'année 1848 a vu le nombre d'opérations diminuer ainsi que la dépréciation des gages. La baisse de l'activité est pour l'administration non pas le fait d'une baisse de la pauvreté, mais le fait que l'activité économique est faible. Le ministre refuse le remboursement des dégagements réalisés gratuitement. Pour répondre aux difficultés, un prêt de 100 000 fr est accordé par la Banque de France.

Une nouvelle loi est votée en 1851 sur l'organisation des Monts qui sont « municipalisés », ils deviennent par ailleurs des établissements d'utilité publique créés par décret du président de la République. Le maire devient le président de l'établissement, une commission administrative est constituée de six membres dont un tiers de représentants des établissements charitables, un tiers de représentants du conseil municipal et un tiers de représentants citoyens. Le préfet contrôle de près l'administration, car il nomme le directeur et peut révoquer les membres du conseil d'administration⁶⁶. Le projet de loi proposait la

⁶⁶ L'institution bordelaise en fait les frais en 1874 quand le directeur M. Bonnesoeur est révoqué par l'administration centrale pour une sombre affaire de politesse, le directeur n'ayant pas eu la convenance de présenter les salariés à l'inspecteur général des établissements de bienfaisance....

suppression des commissionnaires, l'administration bordelaise refuse cette position. Les commissionnaires traitent la majeure partie des opérations. Sur les 137 000 opérations, 117 000 sont réalisées par leurs soins. Les emprunteurs préfèrent passer par les commissionnaires qui présentent plusieurs avantages comme le secret des opérations et leurs disponibilités. Le Mont-de-Piété bordelais maintient les commissionnaires⁶⁷. Une autre difficulté apparaît, les commissaires-priseurs en conflit avec l'administration décide de se retirer des activités d'appréciation du Mont-de-Piété, il est décidé de les remplacer par un appréciateur, salarié de l'établissement.

Encadré 2 : Rapport Watteville sur la situation administrative des Monts-de-Piété⁶⁸

1. En 1846, il existait 46 établissements situés dans 26 départements. Ils possédaient un capital de 36 544 012 fr, ont prêté à hauteur de 42 220 684 fr, pour une moyenne de 13,75 fr. Ajoutons que seuls quatre établissements ont fait des pertes, Grenoble, Lille, Rouen et Apt.

2. En 1847, les engagements représentent 2 740 370 nantissements pour 37 105 963,05 fr, quant aux renouvellements, ils représentent 660 417 nantissements pour 11 816 288 fr. Le classement du nombre des opérations et de leurs montants nous offre une information intéressante :

Paris : 1 578 348 nantissements pour 28 108 810 fr

Lille : 200 343 nantissements pour 1 189 699 fr

Bordeaux : 138 298 nantissements pour 1 944 762 fr

Strasbourg : 130 683 nantissements pour 1 152 843 fr

Rouen : 112 564 nantissements pour 1 301 791 fr

Pour l'auteur du rapport, « *cette différence de classement des Monts-de-Piété par le nombre d'engagements et par le nombre de sommes prêtées n'est pas sans importances. Ainsi, Marseille, qui n'est que le huitième, quant au nombre, est le premier quant à la valeur des prêts [l'auteur ne prend pas en compte Paris], tandis que Lille, du premier rang quant au nombre, est descendu au sixième quant aux sommes prêtées. Il est à remarquer que les villes à haut commerce, comme Marseille, Bordeaux, Le Havre et Rouen, le montant des engagements est beaucoup plus considérable que dans les villes de fabriques, comme Lyon, Lille, Strasbourg et Valenciennes* ». Batbie A. [1864] explique cette situation, les montants des engagements sont supérieurs dans les villes de commerce que dans les villes de fabrique car dans ces premières villes, il existe des maisons puissantes financièrement, seules les petites fabriques ou les artisans ont besoin de crédit. Dans les villes de fabrique, les industriels ne font pas appel au Mont-de-Piété, mais seulement les ouvriers, ainsi « *dans les villes de fabrique,*

67 Les commissionnaires sont chargés d'effectuer les opérations pour le compte de l'établissement sans en être salariés. Ils sont considérés comme travailleurs indépendants, ils doivent néanmoins répondre aux exigences et aux règlements de l'établissement.

68 De Watteville [1846, 1850] qui est l'inspecteur général des établissements de bienfaisance.

le Mont de Piété est surtout le refuge de la misère, tandis que dans les villes de commerce, il fait en partie l'office d'une institution de crédit ».

3. En 1848, le taux d'intérêt moyen pratiqué en France est de 8% dans les 45 Monts-de-Piété. Parmi eux, cinq prêtent gratuitement : Toulouse, Montpellier, Grenoble, Angers et Paray le Monial, 24 capitalisent leurs bénéfices dont Aix, Brest, Bordeaux, Metz, Toulon ou Le Havre, 13 versent leurs bénéfices aux hospices dont Nantes, Paris, Rouen ou Lille, trois partagent leurs bénéfices avec les hospices, Marseille, Nancy et Lunneville. Le rapport nous indique que peu de villes subventionnent leur établissement, seuls Beaucaire, Toulouse, Montpellier et Limoges. La durée moyenne des prêts est de 7,5 mois. La proportion des ventes, si aucun renouvellement n'est effectué, est estimée en moyenne à 5%. Quant à la moyenne des frais par nantissement, elle est de 1,03 fr (0,95 pour Paris). La moyenne générale des prêts est de 16,80 fr avec de fortes disparités, Cambrai prête en moyenne 4,22 fr, Valenciennes 4,26 fr ou Lille, 5,64 fr quand Montpellier prête en moyenne à 59,18 fr, Toulouse à 46,39 fr ou Marseille à 31,48 fr.

Watteville dresse en 1848, pour 21 établissements, une liste des emprunteurs :

Commerçant/fabricants/marchands : 152 776 prêts,

Rentiers/propriétaires : 49 936,

Professions libérales : 40 248,

Employés : 23 134,

militaires : 70,

ouvriers/journaliers : 909 993

« Les localités dans lesquelles les Monts-de-Piété ont prêté les sommes les plus considérables aux ouvriers sont les villes de riches fabriques, comme Lyon, Avignon, Montpellier ou Paris ».

A Bordeaux, les commissionnaires, ils sont cinq, réalisent 2/3 des opérations, ils sont autorisés à prélever 2 à 3% de droit sur l'estimation, ils ne sont pas payés par l'administration.

Au début de l'Empire, en 1853, le Mont-de-Piété a effectué 119 569 prêts pour un montant de 1 339 536 fr. En 1873, il y a 140 777 emprunteurs pour un montant de 2 486 597 fr. Ainsi, l'augmentation des prêts représente une variation de 17,7 %, quand la valeur des prêts s'accroît de 85,6 % ! Cette forte augmentation du montant des prêts accordés par l'établissement s'explique entre autre par une amélioration de la condition des bordelais, pour Desgraves [1969, p. 255], *« la misère ne s'est pas accrue pendant la période ; les indigents reconnus sont 15 000 en 1852, 10 200 en 1862, 13 200 en 1865. Par rapport à la population totale, leur proportion diminue, mais, comme toute grande ville de l'époque, Bordeaux attire des misères qui étaient jusqu'alors dispersées dans les campagnes ».* Sur la période 1860-1870, l'établissement a fourni 1 596 048 prêts pour un montant de 20 134 938 fr. Ces chiffres montrent l'importance du Mont bordelais. La baisse du nombre de pauvres dans la ville ne

s'est pas traduite par une baisse de l'activité de prêts. Cette observation amène à illustrer nos propos, le Mont-de-Piété s'adresse en partie à une population, certes en situation de pauvreté, mais intégrée à la société et au monde du travail donc une population en situation de précarité. Le Mont-de-Piété apparaît comme un prêteur social en dernier ressort, filet de sécurité pour une population en difficulté financière. Contrairement aux croyances bien établies de l'époque, le Mont-de-Piété n'est pas que le refuge de la misère et de la déchéance.

Tableau 6 : Opérations d'engagements sous le Second Empire

Années	Articles	Sommes en francs
1850	82 919	1 195 307
1855	143 564	1 522 388
1860	146 909	1 718 939
1861	149 909	1 827 503
1862	151 921	1 778 939
1863	155 330	1 827 503
1864	162 365	1 855 237
1865	161 688	2 007 148
1866	126 074	1 786 809
1867	140 530	2 012 071
1868	142 797	1 987 336
1869	142 892	1 726 052
1870	115 633	1 607 401
<i>Total (sur la période 1860-1870)</i>	1 596 048	20 134 938

Source : Lequinat [1892]

Devant l'augmentation continue des prêts, et surtout des petits prêts qui sont réalisés à perte par l'établissement, comme le souligne le rapporteur du budget de 1854 : « *je dois vous dire ici, messieurs, le plus grand nombre des prêts est inférieurs à 15 fr ; or, comment l'établissement pourrait-il réaliser des bénéfiques majeurs lorsque pour rentrer dans la dépense moyenne de chaque prêts (62 cts) il lui faut un séjour de 7 mois dans ses magasins de tous les engagements de 2 à 14 frcs, dont la plupart est retiré dans les 3 premiers mois et qu'en outre il se trouve en perte sur tous les nantissements arrivant à échéance des ventes (13 mois) sur lesquels on a prêté de 2 à 6 frcs et c'est la plus grande partie des articles vendus* »⁶⁹, l'établissement est obligé de contracter des prêts pour se refinancer, les taux n'étant

⁶⁹ Pour estimer le coût des prêts pour l'établissement, l'administration opère un calcul simple en estimant les frais généraux par opération. Pour cela, elle divise ses coûts par le nombre d'opérations. Nous avons, dans les archives, trouvé un exemple précis de ce calcul. En 1877, les frais généraux sont estimés à 178 060 fr, il y a eu 175 793 opérations, ainsi un prêt « coûte » 1,01 fr. Par conséquent, l'administration estime que tous les

pas toujours attractifs. L'administration, sous les conseils de M. Watteville, décide d'un nouveau mode de refinancement, devant l'augmentation des besoins de l'établissement, il est décidé que soit empruntés aux petits porteurs des bons de 100, 500 et 1000 fr. Ce mode de financement est privilégié, le taux peut varier d'une année sur l'autre, mais les prêteurs sont réguliers et l'établissement n'a aucun problème de refinancement même en abaissant les taux à 3%. A partir de 1854, l'administration souhaite améliorer le sort de ses salariés en créant une caisse de retraite, il faudra attendre 1902 pour qu'elle soit effective et réellement créée.

Le Mont-de-Piété de Bordeaux devient propriétaire de l'hôtel Leberthon qu'il louait depuis sa création, il a été acheté pour 190 000 fr après de nombreux mois de négociation.

A la fin du Second Empire, le Mont-de-Piété de Bordeaux fait partie des établissements les plus importants en termes d'opérations, il est même considéré régulièrement par les inspecteurs des différents gouvernements comme l'un des mieux gérés de France. A l'aube de la IIIe République, son activité ne ralentit pas, mais il commence à être concurrencé par d'autre établissement et par l'action de l'Etat en matière sociale.

1.1.2.2. Prospérité du Mont-de-Piété de Bordeaux (1870-1914).

La prospérité du Mont est rendue possible jusqu'en 1914 par son statut de banque sociale, instrument social par excellence, qui par son rôle soutient les difficultés des travailleurs pauvres, sans protections contre le risque social (1). La question du taux d'intérêt traverse le temps, nombreuses sont les controverses (2). A l'aube du XXe siècle, l'établissement est inscrit dans le patrimoine bordelais (3).

1.1.2.2.1. La place du Mont-de-Piété à Bordeaux

L'économie bordelaise sous le Second Empire fut florissante, la valeur des marchandises échangées s'accroît de 46% en 12 ans, la ville gagne 60 000 habitants. Cependant, elle conserve un statut commercial, il faudra attendre 1880 pour que s'amorce un processus d'industrialisation. La situation socio-économique en 1872 relève que sur 194 000 habitants recensés, 104 155 occupent un emploi, ce qui représente 60% de la population active, parmi laquelle se trouve un tiers d'ouvrier. Quant au salaire moyen, il est de 3,48 fr la

prêts qui rapportent un intérêt inférieur à 1,01fr sont réalisés à perte. En 1877, c'est le cas de tous les prêts inférieurs à 11 fr.

journée de 11h en 1870, mais augmente de 30 % en 10 ans, pour stagner par la suite à partir de la décennie 1880 [Desgrave, 1968]. Plusieurs enseignements sont à tirer, le chômage est faible, la population cliente de l'établissement bordelais est à trouver auprès des salariés.

Comme nous l'avons vu précédemment, le Mont-de-Piété complète « l'offre » d'aide sociale. Mais, sous la III^e République, quelles sont les politiques publiques et sociales mises en œuvre par la municipalité ? Roussy [2005] remarque que la population pauvre en 1875 représente 8,10%, et que cette part oscille autour des 10% entre 1870 et 1940. Pour y remédier, il existe les ateliers de charité, qui l'hiver offrent du travail à ceux qui en sont dépourvus, comme les ouvriers qui perdent leur travail à la suite de difficultés économiques, par exemple en 1868 ou entre 1885 et 1895. Le budget consacré à ces formes d'ateliers municipaux augmente régulièrement. DE plus, la mairie de Bordeaux met en place de façon temporaire une assistance par le travail, qui se distingue de la mesure précédente. Elle concerne souvent les ouvriers au chômage, et dure 10 jours plein, renouvelable après un délai de carence de 10 jours. Cette disposition est apparue sous la municipalité Daney entre 1892 et 1896, et avait pour but de lutter contre les effets de la crise économique de la fin du siècle. Ensuite, la municipalité de Bordeaux met en place une politique d'assistance par le travail, avec la constitution en 1895 de l'œuvre bordelaise de l'Assistance par le travail. Elle propose « *de fournir aux ouvriers sans travail une occupation temporaire, et de leur donner ainsi les moyens de gagner honorablement leur vie, en attendant qu'ils aient trouvé un emploi permanent. Elle les seconde d'ailleurs dans la recherche de ce travail* » [Roussy, 2005, p. 136]. Mais l'action est restée limitée et n'a pas eu les effets escomptés. Ces deux mesures disparaissent progressivement sous l'effet de la fin de la crise économique mais aussi par la création du bureau municipal de placement gratuit. Cette institution a pour but de régler définitivement la question du chômage, et sans être un simple accompagnement temporaire. Le bureau a pour mission d'aider à la recherche d'un travail stable et pérenne. Les deux autres mesures venant juste apporter un travail d'appoint.

La municipalité, jusqu'en 1926, estime supérieur les aides en nature pour le chômeur, car la pauvreté ouvrière est considérée comme un vice, elle est inhérente à l'ouvrier qui ne saurait pas gérer ses revenus, étant incapable de prévoir. Ces politiques d'aide en nature s'expriment nettement au lendemain de la guerre de 1870, où la ville met à disposition une somme de 110 595 fr pour venir en aide aux plus démunis, dont 40 000 fr qui furent utilisés pour retirer au Mont les objets de literie, vêtements d'hiver, 950 fr en bons de bois, 5 375 fr en bons de pain. En 1879, 50 000 fr sont alloués aux mêmes mesures. Lors de la crise économique de 1885-1895, la ville demande au bureau de bienfaisance d'augmenter son

activité, et elle a mis en place des mesures exceptionnelles... en nature (distribution de soupe, pain, coke pour le chauffage...). Ainsi, les dépenses du bureau de bienfaisance⁷⁰ passent de 102 141,27 fr (pour 15 643 personnes) en 1870 à 212 579,48 fr (soit 20 041 personnes) en 1890. Pour le conseil municipal, « *peut-on s'empêcher de donner des secours à des familles qui, dans des temps ordinaires, auraient pu ne pas être considérées comme indigentes, alors qu'en 1888 il y eu des corporations très nombreuses dont les trois quarts des membres sont restés six mois sans travailler ?* » [Roussy, 2005, p. 141].

Les caisses de secours mutuels ont aussi un rôle à jouer. Lors de la troisième République, la mutualité à Bordeaux conserve comme priorité la lutte contre la maladie, l'idée étant d'améliorer la garantie de ce risque. Cependant, une certaine évolution s'opère, elle correspond à la volonté de s'adapter à la société industrielle et aux nouveaux risques inhérents par la reconnaissance de nouveaux besoins sociaux : la protection contre les aléas du travail. Cette évolution découle de la situation économique de la décennie 1880 et des avancées de la législation sociale. Ainsi, la loi du 1er avril 1898 permet aux sociétés de secours mutuels d'offrir une aide en cas de chômage, seuls les chômeurs pour cause de licenciement « économique » ou d'absence réel de travail ont droit à une indemnité, de plus, le sociétaire doit répondre aux offres de travail fourni par l'office de placement de sa mutualité, la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail limite son rôle dans ce cas précis. C'est « *l'histoire économique locale [qui] montre qu'une telle extension de la couverture est souhaitable, notamment à partir de 1885. En effet, à cette date, le repli des activités portuaires trouble la quiétude du monde du travail bordelais et donc compromet son aptitude à l'épargne. Toutefois, le nombre d'association à s'engager dans une telle voie reste limité* » [Delbrel, 2006, p. 389].

En dehors des situations de crise, l'établissement bordelais accompagne le développement économique de la ville de Bordeaux. La fin du XIXe siècle est une période d'industrialisation, la métallurgie se renforce, la chimie est en plein essor, la construction mécanique à forte technicité apparaît. Cependant, « *Bordeaux n'a jamais été une ville ouvrière. Mais, comme dans la plupart des villes, les classes populaires y ont au XIXe siècle une très large extension [...] La pauvreté est donc un phénomène très répandu, même chez les artisans et les gens de métier [...] L'indigence constitue le degré inférieur de la pauvreté. Son volume variait entre un dixième et un quart de la population selon conjoncture, durant la première moitié du XIXe siècle* » [Guillaume, 2002, p. 92]. L'état de l'indigence à Bordeaux est caractéristique de la situation des salariés dans les sociétés industrielles du XIXe siècle, la

70 C'est le bureau de bienfaisance qui distribue principalement l'aide en nature.

précarité sociale, conjuguée à une faible existence de l'aide sociale organisée, laisse une population laborieuse face aux risques sociaux de l'activité économique et de production. Le terme d'insécurité sociale résume bien le quotidien des bordelais, « *est indigent celui qui ne peut survivre et faire vivre sa famille avec le seul fruit de son travail, et qui doit recourir à des ressources complémentaires. Sont touchés par l'indigence ceux qui perdent leur travail par suite de blessures ou de maladies...* » nous rappelle Guillaume [2002]. Ainsi, le rôle des Monts-de-Piété est de garantir une certaine cohésion sociale à travers un traitement économique du risque social. Il est inévitablement à la fois une banque de crédit social et un acteur de la lutte contre la pauvreté des salariés.

A l'aube de la III^e République et de ses réalisations sociales, le Mont-de-Piété de Bordeaux s'engage dans une ère de prospérité. Les conséquences du conflit avec la Prusse conduisent l'établissement à limiter les montants des prêts et à suspendre les ventes, et sous la pression du gouvernement, l'administration décide de restituer gratuitement les nantissements de moins de 15 fr. Cette situation n'aura pas d'impacts irréversibles quant à la santé financière future du Mont. L'établissement profite d'un avantage important, contrairement à celui de Paris, il possède des bailleurs de fond fidèles, qui malgré la faiblesse des taux d'intérêt continuent à placer une partie de leur épargne en bon⁷¹. L'établissement de Paris devant, quant à lui, s'endetter au près de la Caisse des dépôts à un coût plus élevé.

Le nombre des opérations, ainsi que le montant des prêts, ne cessent d'augmenter durant toute la période 1870-1885. Entre 1872 et 1880⁷², le nombre d'engagements, donc de prêts, passe de 132 553 à 163 145 soit une augmentation de 23%. Concernant le montant des prêts, il passe pour la même période de 2 080 378 fr à 3 203 684 fr (+ 50%). Le montant moyen des prêts passe de 15,69 à 19,53 fr. Pour compléter ces données statistiques, soulignons que l'établissement est bénéficiaire à partir d'un prêt de 13 fr en 1872, mais de 10 fr en 1879. Cette situation mérite que nous nous y attardions un peu. La progression des activités, tant en volume qu'en valeur, dénote à la fois un besoin d'aide sociale et une précarité des populations les plus démunies, mais aussi d'une relative amélioration des niveaux de vie. L'industrialisation de la ville, la généralisation d'un salariat et la période de prospérité économique le permettent. C'est une période d'augmentation des salaires. En période de prospérité, les prêts sont remboursés régulièrement et les renouvellements et les ventes se tarissent. Les Monts remplissent leur rôle de banque sociale de crédit. Devant le paupérisme, ils offrent un complément de revenu pour répondre aux aléas de la vie économique.

71 En 1874, l'administration a emprunté sur bons 1 419 900 fr et remboursé 1 117 500 fr.

72 Voir tableau 7 page suivante.

Tableau 7 : Opérations entre 1870 et 1880

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	ventes
1872	132 553	35 206	116 804	11 429
1873	140 777	41 584	120 749	9 433
1874	139 756	47 060	125 931	11 233
1875	128 381	47 412	121 856	12 205
1876	141 328	45 437	122 830	12 153
1877	152 790	47 433	129 874	13 750
1878	150 231	50 510	131 866	16 423
1879	150 678	51 138	130 939	17 753
1880	163 145	48 718	143 715	16 852

Sources : compte rendu des opérations statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux, archives du Crédit municipal.

L'année 1880⁷³ marque le début d'une récession qui touche Bordeaux et l'ensemble de la France. Le volume des marchandises échangées diminue devant les mesures protectionnistes prises par les gouvernements, la ville connaît de nombreuses difficultés. L'évolution des salaires, en progression tout au long de la décennie 1870, ralentit avec cette crise économique. Ainsi le milieu mutualiste, devant le chômage et la stagnation des salaires, perd des cotisations, la régularité des versements se tarie. Dans une situation de crise économique et de paupérisme, la stratégie de la municipalité qui consiste à fournir avant tout des aides en nature pourrait favoriser l'activité du Mont-de-Piété, qui lui, offre une aide pécuniaire source de revenus supplémentaires pour répondre aux aléas de la vie économique. Ce n'est pourtant pas le cas, le Mont-de-Piété en période de crise économique et de difficultés ne voit pas le nombre de prêts augmenter de façon significative. En ce qui concerne la mutualité, les études réalisées sur cette période soulignent que les cotisations en période de crise économique ne sont pas versées. Ainsi, les activités de ces deux compléments de l'aide sociale se suivent et se ressemblent, elles visent avant tout une population qui travaille et qui se trouve en situation de pauvreté. Mutualité et Mont-de-Piété n'offrent pas de protection contre la crise économique en tant que telle. Ils sont un complément de la lutte contre le paupérisme. Dans une période de crise, les populations en situation de précarité, et donc en partie sans travail, ne peuvent faire appel au Mont, qui même s'il offre une aide pécuniaire, nécessite en contrepartie l'obligation de remboursement. Les statistiques montrent que le niveau des ventes est faible en période de prospérité entre 5 et 7% des nantissements sont vendus. Ainsi, quand l'activité économique est en récession ou en difficulté, nous observons un accroissement des renouvellements et des ventes et une moins forte progression des dégagements. Pour illustration, les administrateurs du Mont bordelais soulignent en 1895 :

⁷³ Voir tableau 8c concernant le nombre de faillites à Bordeaux dans la période considérée.

« Si l'on veut bien remarquer que la diminution des engagements ne saurait être un signe d'aisance quand elle coïncide, ce qui est précisément le cas, avec une augmentation des renouvellements, n'est-on pas autorisé à rechercher ailleurs, peut-être, que dans des causes diverses [...] le ralentissement de nos affaires et contrairement à l'opinion répandue, ne peut-on, sans un pessimisme exagéré, en attribuer la cause primordiale à un affaiblissement de la prospérité publique. »

Pour nombre de contemporains, « comme toutes les autres institutions de crédit, le Mont-de-Piété suit fidèlement les oscillations de la prospérité publique » [Vanlaer, 1895, p. 33]. Ils en concluent que le Mont-de-Piété n'est pas un « thermomètre de la misère », car en période de crise économique, nous disent-ils, le nombre de nantissements diminue ou stagne. Pouvons-nous en arriver à la même conclusion ? Non, si nous étudions plus précisément les statistiques que nous offre l'établissement de Bordeaux en utilisant toutes les opérations effectuées par l'institution. Dans les faits, l'observation est la même, mais nous préférons conclure au contraire par un raisonnement différent.

Les statistiques des tableaux 8a et 8b peuvent illustrer nos propos, et montrer que le Mont-de-Piété, en période d'activité économique difficile, offre des enseignements quant à la situation sociale du monde du travail. L'établissement, comme nous l'avons vu, concerne en grande partie le salarié en situation d'incertitude, de précarité et non protégé. Les engagements sur la période précédant la crise progressent de 23% entre 1872 et 1880, sur la période suivante, 1880-1895, ils n'augmentent que de 16,7% avec, il faut le souligner, une diminution de 0,4% entre 1890 et 1895. En ce qui concerne les ventes, à partir de 1880 et pour les trois années présentées, leur part représente plus de 10% des engagements, quand habituellement elles représentent environ 6%. Les renouvellements, quant à eux, progressent de façon importante, près de 190% sur la période 1880-1895. Quels enseignements peut-on tirer ? Dans un premier temps, l'évolution des nouveaux prêts souligne une difficulté économique et sociale des populations habituellement clientes de l'établissement. Un tel ralentissement peut s'expliquer par un manque de visibilité, une incertitude quant à l'avenir. Nous pouvons ajouter que devant la hausse du chômage et de la précarité, les individus ne sont pas en mesure de contracter un prêt qui les oblige à mettre en gage un bien, ce dernier risquant être perdu définitivement. Le choix d'un emprunt est fortement marqué par la possibilité de rembourser, quand un bien est en jeu dans une société où l'ouvrier peine à accumuler suffisamment de capital pour se constituer un patrimoine.

Second enseignement, l'évolution contraire et logique, entre la situation des

dégagements et celles des ventes et renouvellements. En ce qui concerne les ventes, leur progression s'explique par l'impossibilité de rembourser le prêt, par conséquent, nous pouvons estimer sans trop d'erreur que la hausse du chômage et la baisse de l'activité mettent en situation d'insolvabilité une partie des clients du Mont-de-Piété. Le client se trouve devant trois situations ; soit il ne peut plus rembourser un précédent prêt et perd automatiquement son gage ; soit il demande un prêt en sachant qu'il ne pourra pas le rembourser, il met en définitive son gage à vendre ; soit devant la nécessité d'obtenir un prêt, il prend le risque de perdre son bien, mais tant qu'il est en possibilité de payer les intérêts, il renouvelle son prêt. Ces trois situations se retrouvent en définitive dans les statistiques présentées. De plus, ces trois situations peuvent concerner trois populations différentes. Devant l'absence de données statistiques qualitatives, nous prenons le risque de poser certaines hypothèses. Dans le premier cas [celui qui ne peut plus rembourser], nous pouvons retrouver tous ceux qui perdent leur activité. Dans le second [un prêt qui ne sera jamais remboursé], nous pouvons classer l'individu qui tente de se protéger en dernier ressort, résultat d'une nécessité extrême. Dans le dernier cas [celui qui prend le risque d'un prêt], nous estimons que l'individu est en situation d'incertitude mais toujours intégré au monde du travail. Cette classification reste toutefois un idéal-type fondé sur de forts faisceaux de présomption.

En conclusion, en période de prospérité le Mont est un acteur de l'aide sociale, il complète les revenus, et participe à la lutte contre le paupérisme d'un salariat en situation de précarité. En période de crise, il tente d'atténuer la misère et offre un filet de sécurité pour protéger le travailleur, l'empêchant de tomber dans l'indigence et l'exclusion, en contrepartie du risque de perdre un bien difficilement acquis. Ces résultats statistiques montrent que le Mont-de-Piété s'adresse en grande partie à une population soumise aux risques inhérents à l'activité économique, et apportent des enseignements quant à la situation sociale et économique de la ville. Si l'on considère le Mont-de-Piété essentiellement comme un organisme bancaire de prêt, effectivement, nous pouvons estimer que la baisse des nantissements explique un ralentissement de la prospérité économique et de l'activité bancaire. Cependant, le Mont-de-Piété est bien plus qu'un organisme bancaire, il est réellement une institution sociale qui apporte une aide à une population salariée. Par conséquent, les difficultés sociales de ces populations se répercutent sur l'activité de ce type d'établissement, mesurant par la même occasion de degré de « misère » de la population.

Tableau 8a : Opérations entre 1881 et 1895

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1881	166 525	42 320	147 204	20 065

1882	163 675	50 490	138 457	18 733
1883	174 913	55 230	143 491	18 396
1884	179 725	63 545	145 453	20 687
1885	184 660	70 693	146 817	24 681
1886	186 709	77 017	151 747	26 998
1887	177 879	84 007	149 554	27 228
1888	187 620	89 163	151 429	24 117
1889	191 461	97 405	156 268	24 493
1890	195 189	105 014	163 005	26 109
1891	213 860	109 836	167 123	26 852
1892	223 137	117 345	181 167	30 264
1893	206 568	120 335	180 798	34 834
1894	201 388	120 301	175 125	31 101
1895	194 338	123 041	168 440	27 976
Progressions				
Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	ventes
1872-1880	+ 23%	+ 38,4 %	+ 23%	+ 47,44%*
1881-1889	+ 14,9%	+ 130,1%	+ 6,1%	+ 22%
1890-1895	- 0,4%	+ 17%	+ 7,7%	+ 12,4%
1881-1895	+ 16,7%	+ 190,7%	+ 14,4%	+ 39,42%

* Forte évolution qui s'explique par une forte hausse entre 1877 et 1880, prémisse de la crise.

Source : Lequinat [1892]

Tableau 8b : Part des ventes

Années	Nombres de vente	Rapport ventes/engagements
1815	3 356	5,3%
1820	5 428	6,15%
1830	5 133	5%
1840	6 624	6,1%
1855	5 175	3%
1865	8 396	5,1%
1870	7 230	6,25%
1875	12 205	9%
1880	16 852	10,3%
1885	24 681	13,3%
1890	26 109	13,3%

Source : Lequinat [1892]

Tableau 8c : faillites recensées au tribunal de Commerce de Bordeaux

Années	Nombres de faillites	Dont :	Dont :	Dont :
--------	----------------------	--------	--------	--------

		négociants	banques et spéculations	marchandes et fabricants
1878	202	Données non disponibles		
1879	270			
1880	249	40	1	208
1881	337	75	9	253
1882	328	76	2	250
1883	293	65	1	227
1884	320	61	2	257
1885	382	64	7	311
1886	483	100	4	380
1887	359	79	2	278

Source : Revue économique de Bordeaux [1890]

1.1.2.2.2. *Quid des taux d'intérêt ?*

La relative prospérité de l'établissement bordelais offre à l'administration l'occasion à plusieurs reprises de baisser les taux d'intérêt⁷⁴, nous verrons qu'elles n'ont pas d'effet majeur sur les résultats financiers. M. Brousse, rapporteur du budget estime en 1878 :

« Du rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, il résulte que la position financière du Mont-de-Piété est bonne, que les ressources ne lui manquent point, que la comptabilité est régulière et que son crédit est parfaitement établi sur la place de Bordeaux. Le moment est donc arrivé de nous occuper du but que nous nous proposons depuis de si longtemps, la diminution de l'intérêt de nos prêts. »

Je vous propose, à titre d'essai, de diminuer cet intérêt de 1% pour l'année 1879 [...] si les résultats obtenus à la fin de l'année 1879 étaient satisfaisants, on pourrait alors et successivement diminuer, chaque année, l'intérêt de 1% pour ne s'arrêter définitivement qu'à 6%, taux commercial. »

A partir de 1879, le taux effectif passe à 8%, l'essai étant concluant, et les taux restent inchangés jusqu'en 1886, où il passe à 6%. Cependant, entre cette période, un débat est engagé régulièrement pour la fixation du taux⁷⁵, ainsi en 1880, le nouveau rapporteur, M.

⁷⁴ Voir tableau 9.

⁷⁵ Ce débat est récurrent dans l'histoire des Monts, déjà en 1840, l'inspecteur général des Hospices et des Hôpitaux regrettait le comportement du Mont-de-Piété, il notait : *« le mont de piété a semblé à M. l'inspecteur général ne pas satisfaire à ce qu'on devrait naturellement attendre de sa destination et de la spécificité qui le classe au rang des établissements de charité. Conçu dans son principe de manière à offrir une spéculation profitable à des actionnaires et utile aux hospices il a trop conservé ce caractère de spéculation industrielle et aujourd'hui que les liens ont été désintéressés, il est à regretter que les profits qu'en retire les hôpitaux soient le résultat d'intérêts excessifs prélevés sur la classe malheureuse en faveur de laquelle les Monts de Piété ont été créés. Puisse dans une telle source, le moyen de subvenir aux dépenses »*

Gaden note :

« Je suis partisan de la réduction du taux à 7% ; mais je ne proposerai pas une réduction qui ne serait que temporaire, car des fluctuations dans le taux de l'intérêt des prêts seraient d'un effet déplorable pour un Etablissement comme le nôtre [...] En calculant, en effet, sur le taux de 7% nous eussions fait cette année environ 72 000 fr de bénéfice [...] un tel bénéfice n'est-il pas assez important ? Il faut le répéter, le Mont-de-Piété a été créé non pas pour augmenter rapidement son capital, mais pour venir en aide aux malheureux et pour soustraire à la rapacité de certains prêteurs. »

Le directeur, M. Bonnesoeur, rédige un rapport, il conclut :

« Les Monts-de-Piété ne sont pas à proprement parler, des établissements de bienfaisance gratuite, mais des banques privilégiées de prêts sur gages. [...] En général, l'intérêt des prêts faits par les Monts-de-Piété établis en France dépasse le taux légal de l'argent de plus du double, à peu près partout il dépasse 10% [...]

Les prêts du Mont-de-Piété pour l'année 1879 se sont élevés à la somme de 3 942 695 fr et les dépenses pour la conservation et frais de garde des nantissements à 134 585 fr ; c'est environ une proportion de 3 ½ % ce qui réduit en réalité à 4 ½% l'intérêt brut de 8% perçu par l'établissement [...]

Il n'est donc ni admissible ni raisonnable de vouloir réduire encore à 7 ou à 6% l'intérêt fixé par l'établissement.

Mais la charité ? Les Monts-de-Piété ne sont pas des établissements de charité gratuite ; ils ne sont pas organisés pour la distribuer à qui elle est due et la refuser à qui ne serait pas dans le besoin. Ils sont, il faut le répéter, des banques de prêts sur gages ; ils n'ont pas le choix de leurs emprunteurs. Ils sont obligés de prêter à tout le monde, sans pouvoir examiner si leurs clients sont pauvres ou riches. Mais ils n'en sont pas moins des établissements de bienfaisance et d'une utilité publique incontestable [...] Les gens dans la situation de réclamer la charité ne peuvent, en général, offrir que des nantissements de peu de valeur et sur lesquels les prêts se limitent de 2 à 25 francs. Au Mont-de-Piété de Bordeaux, ces prêts se sont élevés l'année dernière, en nombre, à 161 620 et, en somme, à 1 152 178 fr ».

Deux conceptions du rôle des Monts-de-Piété sont présentes, l'une qui considère l'objectif social avant tout, l'autre qui sans nier cet objectif estime que le Mont n'est pas un

des hôpitaux est prendre à un pauvre pour donner à un autre, et exposer l'administration au reproche de spéculation sur la misère publique ».

établissement de bienfaisance gratuite. En réalité, la frontière entre les deux positions est floue et poreuse, elles s'accordent sur l'idée d'un établissement à vocation sociale privée au bénéfice, à la fois des populations les plus vulnérables et à celles des imprévoyants, et des petits commerçants ou fabricants. Le curseur évolue au fil des priorités, aider le pauvre salarié et le soulager de sa peine, être un établissement de crédit populaire. Cependant, le Mont-de-Piété de Bordeaux ne sera pas exempt de tout reproche de la part de la municipalité qui estime les bénéfices trop élevés. Pour défendre les intérêts perçus, il est maintes fois souligné que le Mont-de-Piété ne doit pas être considéré comme un simple établissement de bienfaisance, par exemple en 1898, le directeur de l'établissement rappelle :

« Loin de réaliser des bénéfices exagérés, le Mont-de-Piété ne retire pas du capital engagé [...] un intérêt seulement rémunérateur. On ne peut s'en tenir davantage que le Mont-de-Piété s'enrichit aux dépens des malheureux puisque tous les prêts de 15 fr et au dessous (il y en a eu 232 908 en 1896) loin de donner aucun bénéfice ne laisse au contraire que de la perte. On serait donc plutôt fondé à dire que le Mont-de-Piété prête gratuitement aux malheureux [...] »

« M. Gaden, Président, estime qu'on se méprend généralement tant sur la nature des Monts-de-Piété que sur leur but qui a présidé à leur institution. Contrairement à une opinion très répandue, Les Monts-de-Piété ne sont pas des établissements de bienfaisance. Institués uniquement pour régulariser le trafic des prêts sur gages et soustraire les emprunteurs à la rapacité des usuriers, il semblerait devoir rentrer plutôt dans la catégorie des banques populaires. »

La position des autorités est l'abaissement des taux jusqu'à 5% comme l'oblige la loi. Or, l'administration ne cesse de faire remarquer que cette diminution doit se faire sans risques financiers, ce qui est possible en 1886, alors que les taux de refinancement sont bas et que les bénéfices ont accru suffisamment la dotation en capital de l'établissement. En 1885, cette dotation représente un montant de plus de 2 millions de francs qui correspond pour l'administration au bon moment pour décider une baisse des taux en 1886 à 6%. Cette décision est accompagnée d'une remarque du contrôleur général du Mont-de-Piété de Bordeaux qui résume bien la philosophie qui a traversé l'administration depuis sa création, lutter contre l'usure et la pauvreté des travailleurs sans mettre à mal la pérennité de l'établissement :

« L'année 1886 comptera certainement dans les annales du Mont-de-Piété de Bordeaux pour une de celles où les tendances trop gratuitement suspectées de

l'administration se seront manifestées le plus dans la voie des améliorations, en ce qui concerne surtout le sort des classes nécessiteuses.

Depuis le premier janvier dernier, en effet, le taux de l'intérêt de nos prêts a été baissé de 8% à 6% par an, et si on a pu quelques fois se servir du chiffre élevé de nos bénéfices comme argument décisif en faveur de la diminution du taux, il ne paraît pas hors de propos de constater que l'abaissement pratiqué correspond à une diminution d'un quart dans le chiffre des recettes brutes et de près de la moitié dans le résultat net annuel.

Malgré cette perspective, de grands travaux vont être entrepris en vue d'offrir une surface plus considérable aux nantissements de gros volume et d'aménager les bureaux et leurs abords dans des conditions meilleures pour le public et pour le personnel. »

Tableau 9 : Evolution du taux d'intérêt

Années	Taux d'intérêt	Durée du prêt	Autres frais
1801	24%	4 mois	- 0,5 % droit fixe de prise
1806	18%		- 5 cts droit d'impression
1813	18% (gages de première catégorie) 12% (gages de seconde catégorie)		- droit de magasinage de 0,5% de l'estimation
1814	18% (gages de première catégorie) 12% (gages de seconde catégorie)	6 mois	- droit d'affiche : 0,5%
1830	15% (première catégorie) 12% (seconde catégorie)		
1840	Taux unique : 10%		Suppression de tous les frais accessoires.
1843	9%	1 an (sauf gage en laine) 1 an pour tous les gages	Aucun
1846			
1848			
1879	8%		
1886	6%		

Source : Lequinat [1892]

Le Mont-de-Piété bordelais prit régulièrement des mesures spéciales pour lutter contre des situations spécifiques, parmi celles-ci, les dégagements gratuits en période de crises politiques en 1848 ou 1870, de crises climatiques en 1879, ou la constitution d'un fond de secours pour le dégagement gratuit pour une certaine clientèle⁷⁶.

⁷⁶ « Attendu que, depuis un certain nombre d'années, l'administration du Mont-de-Piété, appréciant la

1.1.2.2.3. *Le Mont-de-Piété à l'aube du XXe siècle.*

La IIIe République est pour le Mont-de-Piété synonyme de prospérité. L'hôtel Leberthon, après avoir été définitivement acheté en 1866, est agrandi à plusieurs reprises et par la même occasion modernisé et adapté à l'accueil de nantissements de plus en plus nombreux, mais aussi volumineux. Certes, les matelas sont toujours engagés, mais arrivent progressivement des objets différents, la bicyclette fait son apparition en 1895, ce qui nécessite des améliorations du magasin. L'administration peut acheter en 1881⁷⁷ une maison voisine de l'hôtel pour une somme de 112 500 fr, des travaux débutent en 1886 et se terminent en 1891, et à partir de 1899 la question d'une nouvelle acquisition se pose. La chose est réalisée en 1901, pour une somme de 500 000 fr, l'immeuble de la confrérie des Mariannistes⁷⁸ permet d'augmenter de 2000 m² la surface disponible, ajoutés au 3000m² déjà disponible. Le Mont-de-Piété bordelais décide de créer des annexes à l'extérieur de la ville, c'est le cas à Angoulême en 1870, à Bayonne où est créée une annexe gérée directement par Bordeaux⁷⁹ et à Biarritz. Ces ouvertures entraînent des différends entre plusieurs Monts, l'établissement de Limoges souhaitant récupérer et gérer l'annexe d'Angoulême, et celui de Toulouse officiant à Bayonne.

La période considérée est marquée par des bénéfices élevés, qui constituent un capital de près de 3 252 271,92 fr en 1899. En moyenne, sur la période, les bénéfices sont de 108 128,21 fr⁸⁰. Cette situation permet à plusieurs reprises de restituer gratuitement des nantissements en période de graves difficultés, par exemple en 1868, « *le conseil ému du nombre des dépôts d'objets de literies engagés par suite des rigueurs de la saison s'est réuni extraordinairement, à l'effet de décider que tous les lits et tous les matelas déposés depuis le 1e novembre 1867 jusqu'au 31 janvier 1868 seront exceptionnellement rendus à titre gratuit à tous les déposants.* » Cette décision coûte 6 000 fr à l'établissement. Autre exemple, en 1879 devant la rigueur de l'hiver, l'administration met à disposition 12 000 fr :

« Le conseil municipal réuni en séance extraordinaire le 17 courant pour délibérer sur

convenance d'aider au dégagement des instruments de travail et autres objets de première utilité qui ont pu être engagés sous le coup d'une impérieuse nécessité, par quelques familles besogneuses, a mis à la disposition du Directeur, dans ce but, une somme qui a été graduellement portée à f. 1000. ».

77 Déjà en 1874, une maison adjacente est achetée pour 80 000 fr.

78 Cette acquisition entraîne rapidement une procédure judiciaire qui dure de nombreuses années et qui oblige le Mont-de-Piété à acheter une seconde fois le bâtiment. La confrérie étant en faillite au moment de l'acquisition, le liquidateur judiciaire dénonçant la vente. L'affaire est présentée à Clémenceau, alors président du conseil, qui ne peut intervenir suite...à sa démission. La solution fut trouvée en 1913, l'administration doit payer à nouveau 40 000 fr pour devenir officiellement propriétaire.

79 Mais qui très vite ferme à cause de la faiblesse de ses opérations. Par la suite, un Crédit municipal de Bayonne ouvre ses portes, sous la conduite de Stavisky, le scandale qui s'en suit entraîne une des affaires politiques les plus graves de l'entre deux guerres.

80 Entre 1883 et 1914.

les mesures à prendre en vue d'apporter quelque soulagement à la misère extrême causé par la rigueur de la température et le chômage qui en résulte, a voté dans ce but une somme de 50 000 fr sur laquelle celle de 25 000 fr a été mise à la disposition d'une sous commission chargée d'en faire l'emploi qui, après examen, serait reconnu le plus profitable aux malheureux, les autres 25 000 fr devant être versés au Bureau de bienfaisance.

Au nombre des mesures [...] a figuré, en première ligne le dégagement des couvertures engagées au Mont-de-Piété. Convaincu que cette mesure, vu les circonstances viendrait à la population la plus indigente des services très réels, la sous commission y a affecté une somme de 12 000 fr. »

A côté de ces mesures pour la clientèle du Mont, les salariés de l'établissement voient leur salaire augmenter tous les ans⁸¹ de façon non négligeable, et en 1903 est souscrit une assurance contre les risques d'accident du travail. Concernant la constitution d'une caisse de retraite, le projet plusieurs fois repoussé aboutit en 1905. Ainsi, il est prélevé une cotisation de 5% sur le traitement de chaque employé, le droit à la retraite est fixé à 60 ans après 30 ans de service. L'administration se donnant le droit de cotiser pour compléter les montants prélevés.

En 1902, par décret ministériel est autorisée la mise en place de prêts sur valeur mobilière au porteur, qui est facturé à hauteur de 6%. Ce service ne cesse de se développer et voit son activité rapporter des revenus significatifs à l'établissement.

Il convient à ce stade de traiter de l'organisation du Mont-de-Piété bordelais, à savoir ses modalités de fonctionnement ou plus précisément la vie sociale de l'établissement. Le Mont-de-Piété est composé de différents services, à sa tête un conseil d'administration qui regroupe six personnes, en plus du président qui est nécessairement le maire de la ville. Parmi ces six membres, deux sont membres du conseil municipal, deux représentent les établissements de charité (hospice et établissement de bienfaisance), deux sont issus des citoyens de la ville recrutés parmi les juristes et métiers de la banque. Tous ces membres sont nommés par le préfet. Le conseil d'administration détient les pouvoirs de décisions pour tous ce qui concernent le bon fonctionnement de l'administration, le budget et les comptes, les projets de travaux, réparations et démolitions, l'acceptation ou la répudiation des dons et legs, les actions judiciaires, la fixation du taux d'intérêt du prêt et de l'emprunt, les règlements du service, ainsi que les salaires et traitements des salariés. Le conseil d'administration doit nommer parmi ces membres un administrateur-surveillant qui contrôle le fonctionnement de l'établissement, qui vérifie la comptabilité et la valide. A côté, nous retrouvons différents services dont :

81 En 1879 est décidée en augmentation générale des salaires, augmentation sensiblement plus importante pour les salariés les plus modestes.

- *La direction* qui détient le pouvoir d'exécution, le directeur est nommé par le préfet ;
- *Le contrôle*, service qui doit vérifier les actes réalisés par la caisse, qui signe les actes réguliers sur les emprunts par exemple, qui doit contrôler le magasin et les services extérieurs, c'est-à-dire les commissionnaires et correspondants ;
- *L'inspection*, ce service assiste aux ventes, et signe les procès-verbaux, maintien l'ordre lors des ventes, et veille à la régularité des opérations, il vérifie les actes des commissionnaires ;
- *La caisse*, le caissier réalise les opérations de recettes et de dépenses de l'établissement ;
- *Le magasin* qui concerne la gestion des objets gagés, il est difficile de trouver des informations précises concernant le nombre d'employés dans ce service. Cependant, en 1873, nous savons qu'il existe plusieurs types d'employés, les garçons de magasins (divisés en six classes), les couturières (deux classes), pour finir, le service emploie trois personnes payées à la journée⁸². Les possibilités de promotion sont fréquentes ;
- *Les prisées* : le service doit apprécier et estimer les objets mis en gage. Jusqu'en 1850, ce rôle était astreint aux commissaire-priseurs de la ville⁸³, ces derniers décident de se retirer à la suite de nombreux désaccords concernant leur nomination ou leur responsabilité. L'administration reproche leur tendance à sous-estimer les biens, en vue de ne pas devoir rembourser l'établissement en cas de perte trop importante lors des ventes. Ainsi, à partir de 1851, un appréciateur est nommé, il est salarié de l'établissement, il doit fournir un cautionnement, il est totalement responsable de ses estimations et des pertes financières potentielles ;
- *Les commissionnaires* : ils sont trois, des agents particuliers chargés d'être les intermédiaires entre le public et l'établissement. Ils ont leur propre local, et effectuent les mêmes opérations en prélevant une commission, ils ne sont pas salariés de l'établissement⁸⁴ ;
- Il existe aussi des correspondants, agents qui représentent l'établissement dans d'autres villes que celle de Bordeaux, ils offrent comme les commissionnaires des prêts sur gages pour le compte de l'établissement. Les correspondants sont une « spécialité et spécificités » bordelaise, ils sont présents dans de nombreuses villes comme à Bayonne ou Angoulême. Cette situation entraîne de nombreuses critiques de la part des autres établissements qui estiment que ces commissionnaires sont des concurrents

82 Voir encadré 3 concernant l'année 1898.

83 Ils étaient trois rattachés à l'établissement.

84 Le système des commissionnaires se maintient jusqu'en 1970 et la retraite du dernier commissionnaire à Bordeaux. Le gouvernement souhaitait voir disparaître plus rapidement cette libéralité.

potentiels, car ils se trouvent souvent dans leurs zones « d'influence ». Nous verrons plus loin que la volonté de réformer et supprimer les correspondants, par certains établissements membres de la commission permanente des Crédits municipaux, se transforme en crise institutionnelle. L'administration quittant la conférence alors qu'elle en fut à l'origine ;

- En 1896, un médecin est nommé.

L'organisation du Mont-de-Piété est très stricte, les employés sont soumis à de nombreux contrôles hiérarchiques. Ces établissements, ayant une mauvaise réputation, doivent être irréprochables. Il n'est pas rare de voir des mises à pied, voire des licenciements. Pour devenir employés, un concours d'entrée est proposé, l'évolution de carrière est rendue possible. Les postes à responsabilité sont très souvent remplis par des salariés expérimentés et déjà en poste. Par exemple, M. Fressac, directeur de 1885 à 1893 était précédemment contrôleur de l'établissement, comme M. Lardy devenu lui même directeur en 1925, ou bien M. Lequinat qui fut contrôleur de l'établissement après avoir fait toutes ses classes de commis.

Encadré 3 : Les employés du Mont-de-Piété Bordelais en 1898⁸⁵

I. En 1874, l'administration adopte un règlement établissant le classement, les appointements et les conditions d'avancement du personnel. Il est modifié le 12 novembre 1898, les modifications ne sont pas fondamentales, elles concernent essentiellement la dénomination de certains agents ou la limitation du nombre de classe. La politique de rémunération et d'avancement par exemple n'est pas modifiée. Voici un extrait du règlement :

Article 1 :

Le personnel du Mont-de-Piété de Bordeaux est divisé en quatre catégories, savoir :

1° Les chefs de services, leurs adjoints et les secrétaires spéciaux : cadre A

2° Les commis des bureaux : cadre B

3° Les agents des magasins, commissionnés ou non commissionnés : cadre C

4° Les gens de services : cadre D

Le premier cadre (A) comprend actuellement :

Le directeur

85 *Sources* : registre des délibérations. Il n'existe que très rarement dans les archives des données exhaustives sur les employés comme celles présentées ici pour l'année 1898, ce qui rend difficile l'étude poussée de l'organisation même des services. Cependant, nous pouvons affirmer que le nombre d'employés a fortement évolué tout au long du XIXe siècle.

Le contrôleur

Le garde-magasin

Le caissier

L'inspecteur des commissionnaires

Un adjoint au contrôleur

Le secrétaire de la direction

Le secrétaire du conseil

La catégorie des commis de bureau (B) se compose :

de commis principaux

de commis de première classe

de commis de deuxième classe

de commis de troisième classe

de surnuméraire

Les agents des magasins (C) se divisent en deux sections :

1° les employés commissionnés préposés à la manipulation des gages et comprenant :

des garçons surveillant

des garçons premières classe

des garçons deuxième classe

des garçons troisième classe

2° les agents non commissionnés (hommes et femmes) payés à la journée et communément désignés sous l'appellation de garçons gagistes et d'aides couturières.

Dans la catégorie des gens de service sont compris :

le garde assermenté, remplissant aussi les fonctions de vagemestre

le garçon de bureau ou planton de la direction et du contrôle

le concierge

Article 2

Le nombre des employés et gens de services affectés à chacune des classes ci-dessus désignées est fixé par le conseil d'administration, suivant les besoins du service.

Article 3

L'appréciateur qui par la nature de ses attributions est en dehors de l'administration proprement dite ne figure dans aucun des cadres ci-dessus : toutefois ses employés ne peuvent entrer en fonctions qu'après avoir été agréés par la direction.

Article 4

Nul n'est admis à titre de commis de bureau avant l'âge de vingt-un ans, ni passé celui de trente cinq ans et, si, au préalable, il n'a pas été soumis à un stage suffisant de six mois au moins en qualité de surnuméraire.

Les candidats au surnumérariat doivent être âgé de seize ans au moins et justifier :

1° de leur moralité par la production des divers certificats qui peuvent faire connaître leurs antécédents.

2° de leur aptitude physique, par un certificat du médecin attaché à l'établissement

3° de leur capacité par un examen préalable passé devant une commission présidée par l'un des administrateurs.

Les garçons de magasins et les couturières sont nommés conformément à l'article 3 du règlement intérieur, c'est-à-dire sur la présentation du garde-magasin qui en est garant et responsable.

Article 5

Les traitements sont attachés à la personne et non à l'emploi [...]

Article 6

Les employés bien notés peuvent recevoir sur la proposition du directeur une augmentation annuelle de 100 fr ; mais, à moins de services exceptionnels bien constatés, ils ne peuvent passer à une classe supérieure qu'après un minimum de trois ans de grade dans leur classe.

[...]

Article 8

Parvenus à l'âge de 65 ans, les chefs de services et les employés ayant atteint un minimum de trente ans de services devront être remplacés. Toutefois, les employés de tous ordres, actuellement en fonction ayant plus de 65 ans pourront conserver à titre transitoire leur situation dans l'administration à moins que leur état de santé ne s'y oppose

En attendant qu'il soit pourvu à l'organisation d'une caisse de retraite, des secours pourront, comme précédemment, être accordés aux veuves et aux employés remplacés en raison de leur âge ou d'infirmités prématurées.

II. Toujours en 1898, le directeur rédige en rapport sur les employés de l'établissement, nous retrouvons :

22 commis de bureaux

14 employés des magasins

5 couturières

3 gens de services.

Pour les employés auxiliaires ou gagiste de magasin, la journée de travail est payée 3,50 fr et pour les couturières 2 fr.

III. L'établissement est ouvert tous les jours de 9h à 16h, un service le dimanche est mis en place en 1899 de 9h à 11h essentiellement pour les opérations de dégagements et de renouvellements.

Dans un souci de représentation et de reconnaissance, un congrès des Monts-de-Piété est organisé à Marseille les 25, 26 et 27 novembre 1907. Le directeur de l'établissement y participe avec près de 17 autres représentants⁸⁶. Les conclusions du congrès vont vers une volonté de transformer les Monts en une institution bancaire. Plusieurs propositions sont mises à délibération, comme la modification du nom, la possibilité d'ouvrir des comptes courants ou des dépôts d'épargne.

Les études réalisées par Borderie [1999, 2007], sur les Crédits municipaux de Lille et de Toulouse, apportent de nombreuses informations quant à la réalité et au fonctionnement des Monts-de-Piété. Ces études montrent une certaine proximité avec la situation bordelaise concernant du moins les périodes de prospérité et d'essor de l'activité. Quant à la rentabilité, elle varie en fonction de l'efficacité de la gestion des établissements, et aussi en fonction du niveau de taux d'intérêt. Mais, la constance concerne cette idée que le Mont répond à une nécessité issue de l'industrialisation, du paupérisme, de l'urbanisation et des modalités de l'aide et de l'action sociale des municipalités. Le Mont a accompagné le développement économique et les mutations inhérentes au passage d'une économie rurale et agricole à une économie industrielle. Les solidarités anciennes laissant place à l'individualisme qui remet en cause les liens sociaux traditionnels. Sous la IIIe République sont votées de nombreuses lois sociales telles que les lois sur le secours mutuel en 1886, sur la limitation des saisines sur salaire en 1895, et surtout celle sur la couverture des accidents du travail en 1898. L'amélioration des conditions, modes, et niveaux de vie, annonce le déclin des Monts-de-Piété, ce qui est visible à Bordeaux, Lille ou à Paris⁸⁷, situation effectivement caractérisée par l'entre - deux- guerre. Cependant, comme le remarque Bonin [2002], n'oublions pas que « *l'essor des Monts-de-Piété est vigoureux pendant les périodes de structuration de la société industrielle et de développement urbain* », ce qui est le cas du Bordeaux à la fin du XIXe siècle.

⁸⁶ Sur les 46 Monts existants.

⁸⁷ Un déclin nous dit Borderie [1999] qui s'explique aussi par l'essor d'un nouveau modèle bancaire de dépôts et l'apparition de banques mutualistes et coopératives.

1.1.2.3. Le Mont-de-Piété comme acteur local de l'aide sociale d'initiative privée : la lutte contre le paupérisme.

Le Mont-de-Piété s'inscrit dans l'architecture de l'aide sociale locale d'initiative privée, un pôle à trois branches se constitue avec la caisse d'épargne et les caisses de secours mutuels (1). Chaque institution tient un rôle spécifique, le Mont-de-Piété se consacre à être un prêteur social en dernier ressort (2). Il est aussi important d'ajouter dans quel cas le Mont-de-Piété peut-être compris comme un acteur de l'économie sociale naissante (3).

1.1.2.3.1. L'architecture sociale au XIXe siècle.

A partir de la loi Le Chapelier, promulguée le 14 juin 1791 et qui met fin aux corporations et regroupements d'ouvrier, un marché du travail peut voir le jour, venant par la même occasion consolider le processus de marchandisation. Ce marché du travail n'offre aucune garantie de salaires décents ni de protections contre les risques sociaux. Dans une société en mutation qui supprime les dernières formes traditionnelles de solidarité et de cohésion sociale, et qui nie toute aide sociale institutionnalisée, le risque d'une explosion sociale et de la fin de la société est posé. Pour reprendre l'idée de Polanyi [1983], « *une économie de marché ne peut exister que dans une société de marché* », les évolutions présentées précédemment sont justement la tentative d'instaurer ce type de société. Elles découlent d'un « désencastrement » de l'économie du social, qui impose la croyance en un marché autorégulateur, les relations marchandes structurent la société. Cependant, la domination de marchés autorégulateurs à l'ensemble de la société est source d'instabilité, et peut mener vers des sociétés totalitaires⁸⁸ [Polanyi, 1983]. Le XIXe siècle est l'affirmation et la confirmation de la domination de la sphère économique, et la volonté de restructurer la société vers une société de marché. Ainsi, les théories économiques soulignent l'effet néfaste de toute intervention étatique dans les affaires économiques, c'est le triomphe de la société libérale. Or, une société se doit d'être régulée et l'aide sociale est un moyen de répondre aux contradictions d'un développement économique moderne. La disparition des anciennes solidarités, liée à la dynamique du capitalisme, doit être couverte par de nouvelles. Les pensées philosophiques, économiques et politiques accompagnent l'émergence de ce nouveau modèle de développement, elles consacrent l'idée libérale, le laissez-faire, le marché et l'individualisme. Nous observons bien le refus de toute entrave au marché, à l'activité

⁸⁸ Ainsi, les années 1930 sont à l'origine de la « *Grande transformation* » c'est-à-dire l'apparition de l'Etat providence, les sociétés reprennent le dessus sur l'autonomie de l'économie [Polanyi, 1983].

économique et aux échanges. Aucune politique d'aide sociale nationale et publique n'est envisageable, elle est le fait d'acteurs privés et à la marge. C'est donc la place de l'Etat dans la conduite de l'aide sociale qui est au centre des préoccupations. Dans la dynamique du capitalisme naissant, l'Etat ne joue aucun rôle dans les questions sociales malgré les mutations de la société, il se contente de son rôle régalién. Il n'est pas étonnant qu'apparaissent les Monts-de-Piété dans les grandes villes commerciales, ces villes concentrent les capitaux, centralisent la main d'œuvre, s'inscrivent dans le processus d'accumulation. La concentration des capitaux offre la possibilité de constituer des fonds prêtables, la prolétarisation et l'accumulation⁸⁹ engendrent, à cette époque, précarité et pauvreté qui nécessitent une forme d'aide sociale. D'abord le fait de philanthropes et de l'Eglise, de nouveaux acteurs apparaissent progressivement, le Mont-de-Piété en fait partie, mais aussi dans une certaine mesure les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels. De son côté, les « politiques publiques » d'action sociale sont caractérisées par des mesures coercitives et répressives, le « pauvre » et le travailleur sont considérés comme un danger pour la société. Par la suite, sous l'effet de la laïcisation de la société, l'aide sociale privée sort de la logique de charité chrétienne, elle est fondée sur l'idée des penseurs libéraux de responsabilisation individuelle, « *une philanthropie de solidarité se met en place dans la logique sociale et libérale qui émerge* », pour reprendre l'expression de Bonin [2002].

La sphère privée organise dans un premier temps l'assistance et par la suite une forme d'aide sociale, qui se démarque de l'assistanat. Nous parlons donc d'aide sociale d'initiative privée pour plusieurs raisons, tout d'abord, cette aide est municipalisée, localisée et d'initiative privée. En effet, dans le cas des Monts-de-Piété, il existe une certaine imprécision des statuts juridiques jusqu'à leur municipalisation en 1851, l'exemple bordelais est significatif, l'établissement est créé en 1801 sous la forme d'une société par actions sous l'impulsion du préfet, mais surtout grâce à la volonté de notables locaux, et ce n'est qu'en 1819 que l'ensemble des actions est remboursé, il passe sous le contrôle des hospices de la ville. Ce cas n'est pas généralisable⁹⁰, cependant, l'usage du terme « privé » renvoie à l'idée d'une initiative locale d'individus portant les principes d'un « libéralisme bienfaisant ». De plus, les Monts-de-Piété, rattachés aux hospices, doivent partager avec elles leur bénéfice jusqu'en 1847, à partir de cette date les établissements sont libres d'utiliser leurs excédents, certes dans l'optique de

89 Ces deux processus concourent à la compression des salaires et à l'extension du travail salarié. Une masse de population s'intègre dans un marché du travail qui s'éloigne des logiques traditionnelles.

90 Néanmoins soulignons le cas du Mont-de-Piété de Rouen. Un projet d'établissement est proposé sur la base d'une société par actions mais qui est refusé par le conseil d'Etat en 1807. Après l'interdiction des maisons de prêts particulières, un établissement semi-officiel apparaît avec le soutien du maire, mais l'expérience ne dure pas. Il faut attendre 1826 pour voir apparaître un véritable Mont-de-Piété sous l'impulsion de la commission administrative des hospices de Rouen [Marec, 1983].

baisser le coût de l'aide offerte. La seconde raison, qui nous fait utiliser le terme d'aide privée, est le fait qu'elle émane d'acteurs qui offrent une aide purement financière et donc qui a un coût, elle nécessite une contrepartie financière, forme de réciprocité⁹¹. Lorsque nous parlons de réciprocité, nous ne nous plaçons pas dans une optique anthropologique telles que les études de Mauss et de Levy-Strauss la conçoivent. La charité est exercée par une population qui aide spontanément et sans retour, hormis le salut de l'âme. Dans nos propos, le terme de réciprocité doit se comprendre comme l'apparition d'une idéologie qui pense l'aide sociale comme un acte de bienfaisance temporaire qui nécessite un résultat ou une contrepartie. Cette dernière correspond à l'obligation, implicite, d'une rapide ré-intégration dans le monde du travail et l'activité productive. De plus, l'aide ayant un coût, elle concerne essentiellement une population intégrée au monde du travail, qui a besoin d'une aide financière pour éviter toutes formes d'exclusion, exclusion qui entraîne une chute dans l'assistance publique ou la charité. Ainsi, cette aide remplace celle apportée par les corporations ou corps de métiers, elle apporte une solution aux risques sociaux que sont la maladie, le chômage temporaire, la retraite ou l'accident du travail. C'est dans cette optique que se développent le Mont-de-Piété, la Caisse d'épargne voire les caisses de secours mutuels. Trois institutions qui répondent aux conséquences du paupérisme et qui visent essentiellement le « bon pauvre ». La caisse d'épargne consacre l'épargne comme vertu, la prévoyance doit aider le pauvre ; la caisse de secours mutuels permet la mutualisation des risques et offre aux salariés la possibilité de se protéger principalement contre la maladie voire les accidents du travail ; le Mont-de-Piété apporte un complément de ressources pour remédier à des difficultés passagères. Une architecture à trois étages forme l'aide sociale d'initiative privée au XIXe siècle, chaque institution ayant un rôle particulier. Ces trois acteurs apportent une réponse économique aux risques sociaux inhérents aux conséquences de l'industrialisation, dans les trois cas, seuls des individus intégrés au monde du travail peuvent en bénéficier et profiter de moyens financiers pour éviter de tomber dans l'exclusion et l'indigence⁹².

91 La charité ou l'assistance n'envisagent pas formellement cette réciprocité.

92 Il est important de souligner la tentative sous le second Empire de rapprocher les Monts-de-Piété et les caisses d'épargne, ce qui est le cas à Metz où les deux institutions ont fusionné offrant des prêts attractifs à la fois aux épargnants et aux emprunteurs.

Encadré 4 : Le Mont-de-Piété et la doctrine du droit administratif : l'argumentaire de Duguit⁹³

Léon Duguit est amené à répondre à une question de droit public en 1911, à savoir « *les monts-de-piété sont-ils des établissements de bienfaisance ou d'assistance ?* », sa réponse est sans équivoque, ils ne sont ni des établissements de bienfaisance, ni d'assistance, de plus, Duguit estime qu'ils ne peuvent pas être qualifiés d'établissement public. Son argumentaire détaillé débute par le rappel de la loi générale de 1851 qui d'après le rapporteur stipule que « *les monts-de-piété ne poursuivent pas un but de bienfaisance* » car « *en dehors de la charité qu'on ne voudrait jamais limiter, il est permis de dire que tout prêt doit être considérés comme un service rendu et mérite salaire... Rien n'empêche de porter secours aux emprunteurs nécessaires, mais ce doit être le fait de la bienfaisance publique ou privée... le mont-de-piété ne peut que rendre le service pour lequel il a été constitué* » (p. 567). Ainsi, le rôle du Mont-de-Piété est le commerce du prêt sur gages. De plus, la loi de 1851 dans son article 2, § 9 stipule que sa comptabilité et ses règles sont assimilées aux établissements de bienfaisance. Par conséquent, Duguit estime qu'assimiler ne veut pas dire appartenir, et il ajoute que la loi explicite un seul cas, où le Mont-de-Piété peut être considéré comme un tel établissement, lorsqu'il prête à taux zéro ou en dessous du taux de marché. Or en France, seuls quatre établissements répondent à ce critère. « *Dans ces conditions, ceux qui n'ont rien ne peuvent point s'adresser aux monts-de-piété ; et ceux-ci ne peuvent avoir pour clients que ceux qui, dans une gêne momentanée, possèdent encore des titres ou des effets mobiliers et peuvent payer un prix élevé le service de prêt qui leur est rendu. Singuliers établissements de bienfaisance qui ne s'adresse qu'à ceux qui possèdent !* » (p. 568).

Les lois, décrets et la doctrine ne considèrent que trois types d'établissements d'assistance ou de bienfaisance, les bureaux de bienfaisance, les bureaux d'assistance ainsi que les hospices et les hôpitaux. Les Monts-de-Piété ne peuvent non plus être considérés comme des établissements publics, Duguit propose cette explication et argumentaire :

« *Au reste, les monts-de-piété ne sont point des établissements publics, mais seulement des établissements d'utilité publique. Ils ont reçu cette dénomination de la loi du 24 juin 1851 [...] on ne trouve pas une seule décision du conseil d'Etat statuant au contentieux de laquelle on puisse inférer que les monts-de-piété soient considérés par la haute juridiction comme établissements publics.*

Depuis la loi du 4 février 1901, l'on s'accorde à reconnaître qu'est établissement public le service public investi de la personnalité patrimoniale. Or, si le mont-de-piété a certainement la personnalité civile, on ne saurait assurément voir un service public dans le fait de prêter sur gages à 6% ou 5%. Ainsi, « *du reste, les meilleurs auteurs de droit administratif s'accordent à ne pas voir dans les monts-de-piété que des établissements d'utilité publique.* » (p. 570).

Pour conclure, Duguit souligne que si les Monts-de-Piété sont soumis à une tutelle, ils n'ont rien d'étatique, et sont des établissements privés car « *leurs capitaux leur sont fournis, non par des deniers publics mais par des biens particuliers* ». (p. 570). De plus, le droit privé s'applique aux agents de l'établissement.

Nous avons utilisé le terme d'aide sociale privée pour illustrer la logique d'une période qui met en avant le rôle de l'individu, où est consacrée l'idée que la recherche de l'intérêt

93 Source : Chronique administrative, in Revue de droit public et de la science politique parue en 1911.

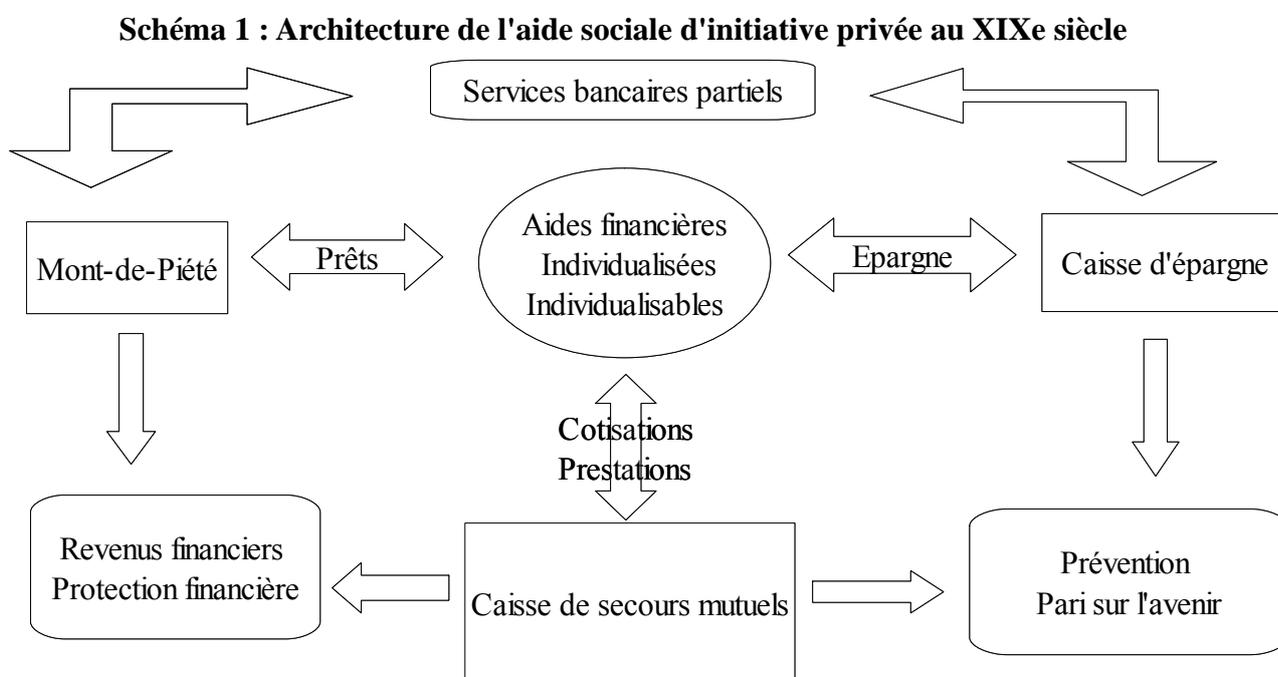
individuel concoure à l'intérêt général, contrairement à l'action publique qui met en avant tout l'idée que la société n'est pas une somme d'individu, mais plutôt un tout où les interactions entre les agents forment un lien étroit entre eux. Dans ce cas, nous observons plutôt une forme de mutualisation des risques sociaux, alors que dans le cadre de l'action privée, la protection contre le risque social est individualisée et individualisable. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les sociétés sont caractérisées par cette solidarité d'aide privée, où l'individu est considéré comme responsable de sa condition, il est seul face aux risques sociaux. L'assistance et la charité étant là en dernier recours. Les Monts-de-Piété, quant à eux, s'inscrivent dans cette forme d'aide privée tout en refusant d'être considérés comme une institution de charité. Entre 1800 et 1914, ils prospèrent, leur activité de prêt sur gages est soutenue, cet acteur fut donc une réponse temporaire à la paupérisation ouvrière. Ils se développent dans les villes qui concentrent le salariat, villes en pleine expansion économique et démographique où s'accumulent une masse de capitaux. Le Mont est partie prenante de l'organisation sociale urbaine et de sa cohérence comme l'explique Bonin [2002]. Dans la logique libérale qui domine l'époque⁹⁴, l'individu est au centre des relations, il est responsable, aussi le Mont-de-Piété répond aux difficultés et risques sociaux passagers des individus intégrés, c'est à dire possédant un travail. En effet, même s'il n'y a aucune vérification de la solvabilité des clients, solliciter cette institution nécessite le remboursement du prêt rendu possible par le salaire. Ainsi, dans le cas des Monts-de-Piété, l'individu a le choix ou non de demander une aide à l'institution, la logique est donc toute différente de celle d'une société structurée par une forme de solidarité publique où la mutualisation des risques sociaux nécessite une forme de solidarité nationale, tous les individus salariés participent au financement de la protection sociale. Dans le cadre de l'action privée – tel que le Mont-de-Piété, les caisses d'épargne ou les sociétés de secours mutuels – seuls les individus qui usent de ces structures les financent.

Le Mont-de-Piété est donc un acteur de l'aide sociale privée, mais pour compléter notre analyse, il est nécessaire de prendre en compte le rôle des pouvoirs publics dans la gestion des établissements. Au-delà de la législation, l'administration centrale contrôle le bon fonctionnement et la légalité des actions des Monts. Le préfet en est le principal acteur, mais l'inspection des établissements de bienfaisance établit régulièrement des rapports sur leur fonctionnement. De plus, les établissements étant autonomes les uns des autres, ils subissent les politiques locales menées par les municipalités, le maire étant de le président de l'établissement de sa ville. Par conséquent, il existe une autonomie d'existence et de gestion encadrée par le pouvoir central, l'Etat, et le pouvoir local, la municipalité, ce qui explique la

94 D'un point de vue économique, philosophique et politique.

diversité des taux d'intérêt par exemple. En conclusion, le Mont-de-Piété est un acteur local de l'aide sociale privée encadrée.

Le schéma 1, page suivante, résume succinctement l'architecture d'aide sociale qui caractérise le XIXe siècle en France. Comme nous l'avons vu, ces acteurs sont des structures privées, Il faut comprendre cette notion d'aide privée non pas dans le sens administratif et juridique mais dans les finalités de l'aide en elle-même. En effet, l'aide est individualisée, sans contrainte, c'est-à-dire soumise à la responsabilité de l'individu et elle a un coût. Dans ce cas, nous nous trouvons en présence d'institution de l'économie sociale⁹⁵. Ces trois acteurs sont complémentaires, la caisse d'épargne a pour finalité la prévoyance, la caisse de secours mutuel offre une protection à risques spécifiques et le Mont-de-Piété concoure à une diversification des revenus en dernier ressort, avant que l'individu ne tombe dans l'indigence.



Il nous reste à voir comment le Mont s'inscrit dans cette architecture, il correspond, nous semble-t-il, à une forme de prêteur en dernier ressort contre le risque social.

1.1.2.3.2. Le Mont-de-Piété et le crédit social.

Le Mont-de-Piété fait partie intégrante des institutions luttant contre le paupérisme qui touche la majeure partie du salariat, il concerne celui que l'on nommait le « bon pauvre ». S'il

⁹⁵ Voir paragraphe 3 dans cette partie.

existe un « bon pauvre », c'est par opposition au « mauvais pauvre », cette distinction est un débat récurrent de l'histoire de l'aide et de l'action sociale, toutes les élites sans exception⁹⁶ estiment que le critère principal est le rapport du « pauvre » au travail. L'idée permanente entre le XIVe et XVIIIe siècle, et qui fonde l'idéologie des élites du XIXe siècle, est représentée par la considération du pauvre comme un homme qui travaille, qui vit de son travail. La pauvreté est définie sous deux éléments, comme un état et un processus d'appauvrissement⁹⁷. Il existe deux types de pauvreté, la pauvreté structurelle (les infirmes ou les vieillards...) et la pauvreté conjoncturelle, qui concerne l'individu qui en cas de crise est privé de ressources. Les sociétés peuvent traiter la question de la pauvreté sous trois pistes, la charité privée, la solution politique, et la situation individuelle. Ainsi, le « bon pauvre » est celui qui est sans propriété, sans ressources mais qui souhaite s'en sortir par le travail, « *en conséquence, quelque soit leur origine, les politiques de secours s'inspirent toutes d'une normalisation par le travail. Mais la volonté de travailler n'est pas le seul critère discriminant. Se sont greffées directement l'économie et la prévoyance, qui supposent, comme condition nécessaire, une population au travail* » ajoute Gueslin [1998, p. 113]. Ainsi, l'instauration du Mont-de-Piété apporte une réponse économique aux risques sociaux, acteur privé de l'action sociale, il offre à ses clients les moyens financiers pour répondre à des difficultés temporaires via le prêt sur gages, dès lors qu'un individu sort temporairement de la relation de travail. Il s'inscrit donc dans la logique capitaliste. En effet, le prolétariat étant rémunéré non pas à la hauteur de sa productivité mais dans le but reproduire la force de travail⁹⁸, la rémunération correspond au minimum de subsistance, ce qui implique l'état de paupérisation de la classe laborieuse. Le salarié peut via le Mont-de-Piété subvenir à court terme à ses besoins en s'endettant temporairement. Aussi, comme l'origine du paupérisme n'est pas considérée à cette époque comme inhérente aux structures économiques ou à la société elle-même, l'aide privée est légitimée par les libéraux comme le fait remarquer Marc [2006, p. 54] à propos des caisses d'épargne, lorsqu'il note que « *dans la mesure où le salaire est 'juste' puisque résultant d'un contrat, l'origine de la misère ne peut être qu'une accumulation insuffisante [...] Le rêve de ces élites [libérales], c'est bien de faire disparaître l'assistance pour la remplacer par des institutions d'épargne qui organisent la prévoyance, qui 'moralisent' la classe ouvrière et qui, pense-t-on, permettront à l'ouvrier de se sauver lui-même* ». Par conséquent, le Mont-de-Piété, comme les caisses d'épargne ou les caisses de

96 Qu'elles soient républicaines, libérales, socialistes ou associationnistes.

97 Fontaine [2008] propose ces deux caractéristiques, pour Vauban, par exemple, le pauvre ne possède que son travail [pauvreté comme état]. Pour Condorcet, le pauvre est celui « *qui possède ni biens ni mobiliers [et qui] est destiné à tomber dans la misère au moindre accident* ». [pauvreté par processus]

98 Pour reprendre la pensée classique.

secours mutuels, s'inscrivent en dehors d'une logique d'assistance sociale⁹⁹, il peut être considéré comme un prêteur temporaire contre le risque social, comme prêteur en dernier ressort. Il concerne essentiellement le travailleur salarié, en effet, le salaire est un « gage » de remboursement, quand près de 95% des prêts sont remboursés. Pour illustrer nos propos, basons-nous sur le travail de Marec [2006] à Rouen entre 1852 et 1858, seulement 152 gages sont l'objet de vente par anticipation sur en moyenne 120 000 opérations d'engagements/renouvellements annuelles, les ventes, quant à elles entre 1829 et 1885, représentent moins de 10% des engagements et renouvellements. L'établissement concerne des individus en situation de précarité et de pauvreté, mais qui restent inclus dans le monde du travail car le salaire comme nous le répétons est source de remboursement. Le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, remarque dans un rapport de 1844 sur l'établissement bordelais que l'institution permet d'« offrir un secours efficace, quoique momentané, à l'homme qui se propose de trouver la possibilité dans le travail d'acquitter sa dette », le Mont-de-Piété apporte donc une alternative à la charité pure. Dans le cas de l'établissement bordelais, mais cette particularité se retrouve dans l'ensemble des établissements, les prêts contractés sont de faibles valeurs, ils concernent essentiellement le travailleur pauvre, en 1876¹⁰⁰ par exemple, 76% des prêts sont inférieurs à 10 francs ce qui correspond à une population à faible revenu. Sur une plus longue période, de 1885 à 1895 nous observons un taux oscillant entre 70 et 80%¹⁰¹. Watteville à nouveau, dans un autre rapport sur l'administration des Monts-de-Piété en France, confirme nos propos. En effet, en 1850, sur les 25 établissements les plus importants¹⁰², les ouvriers et journaliers représentent 77% de l'ensemble de la clientèle, parmi eux 67% ont effectué des prêts d'une somme inférieure à 11 francs. Les commerçants sont la seconde catégorie d'emprunteurs, ils représentent 12,9%, mais contrairement à la classe précédente, leurs prêts sont de valeur plus conséquente. Les commerçants, étant exclus du système bancaire naissant, utilisent le Mont-de-Piété réellement comme un établissement de crédit. Dans une société industrielle marquée par le paupérisme et la précarité, « si l'absence de travail, nous dit Marec [2006, p. 33], a souvent déterminé la misère ouvrière, l'insuffisance de salaire a fortement contribué à la pauvreté quasi générale des classes laborieuses ». Cet état fait montre l'importance de l'institution pour une population en proie à la misère, elle concourt à l'amélioration de leur

99 Certes, le Mont-de-Piété est vu par une certaine élite comme un lieu de débauche et d'imprévoyance, mais nous affirmons, avec la possibilité du recul historique le contraire, qu'il s'inscrit bien dans la logique du moment où l'action sociale se comprend comme une prise de conscience individuelle. Le Mont-de-Piété reste comme un complément temporaire à l'épargne et nécessite un remboursement, et donc de rester dans le monde du travail ou d'en sortir temporairement.

100 Voir tableau 10a.

101 Voir tableau 10b.

102 Dont ceux de Bordeaux, Paris, Lille, Metz ou Toulouse. Tableau 10c.

condition et à maintenir une forme de cohésion sociale, néanmoins toute relative car elle concerne essentiellement le salarié.

Tableau 10a : Détail des engagements par catégorie de prêt en 1876.

	Nombre	En pourcentage	Somme	En pourcentage
<5fr	66504	47,05%	222168	9,64%
5-10 fr	40552	28,7%	276192	11,98%
11-25 fr	15160	10,7%	280039	12,15%
26-50 fr	10299	7,3%	385590	16,73%
51-100 fr	5437	3,8%	401061	17,41%
101-500 fr	3170	2,2%	494611	21,47%
501 à 1000 fr	125	0,09%	90506	3,92%
>1000 fr	81	0,06%	153388	6,65%
Total	141328		2303555	

Source : archive Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau 10b : Détail des engagements par catégorie de prêt pour l'établissement bordelais

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
2 à 4 fr	39,36%	42,99%	40,33%	35,98%	35,57%	38,15%	34,80%	36,54%	40,32%	37,79%	37,59%
5 à 10 fr	32,65%	29,09%	31,78%	35,88%	35,91%	34,50%	37,36%	37,09%	34,07%	36,03%	36,59%
11 à 25 fr	12,95%	12,40%	12,82%	13,58%	13,94%	13,37%	14,06%	13,48%	12,75%	13,17%	13,01%
26 à 50 fr	8,09%	8,31%	8,11%	7,80%	7,82%	7,67%	7,41%	6,96%	7,10%	7%	6,96%
51 à 100 fr	4,53%	4,56%	4,48%	4,34%	4,4%	4,07%	4,14%	3,87%	3,65%	3,74%	3,70%
101 à 500 fr	2,27%	2,49%	2,32%	2,32%	2,26%	2,09%	2,09%	1,94%	1,97%	2,10%	2%
501 à 1000 fr	0,11%	0,13%	0,13%	0,08%	0,08%	0,13%	0,11%	0,10%	0,10%	0,13%	0,11%
>1000 fr	0,04%	0,03%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	0,03%	0,02%	0,04%	0,04%	0,04%

Sources : compte rendu des opérations, statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau 10c : Répartition des prêts suivant les emprunteurs et les montants¹⁰³

Classements des emprunteurs	1 à 5 fr	6 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1000	> 1001	Total
Commerçants	45215 9,04%*	41811 17,16%	3431 2,46%	10289 16,08%	5958 15,39%	15869 32,47%	10178 11,16%	10531 44,67%	7757 25,55%	1534 55,82%	209 14,5%	152776 12,91%
Propriétaires/rentiers	3362 0,67%	23815 9,77%	2862 2,05%	4830 7,55%	4708 12,16%	2383 4,88%	2284 2,5%	1057 4,48%	2304 7,59%	1122 40,83%	1203 83,48%	49936 4,22%
Professions libérales	8092 1,62%	4956 2,03%	5037 3,61%	8300 12,97%	4445 11,48%	1907 3,9%	6553 7,19%	622 2,64%	281 0,93%	32 1,16%	19 1,31%	40248 3,4%
Employés	1816 0,36%	2108 0,87%	3325 2,39%	2972 4,65%	4413 11,4%	2017 4,19%	2013 2,21%	2553 10,83%	1870 6,16%	30 1,09%	7 0,48%	23124 1,95%
Militaires	1179 0,25%	110 0,05%	1597 1,15%	1016 1,59%	1122 2,9%	959 1,96%	1002 1,1%	117 0,5%	38 0,13%	8 0,29%	3 0,2%	7151 0,6%
Ouvriers/journaliers	439719 88,05%	170832 70,12%	123098 88,34%	36564 57,15%	18060 46,66%	25733 52,66%	69189 75,88%	8094 34,33%	18110 59,64%	2 0,07%	0	909993 76,91%
Total	499387	243632	139350	63977	38706	48868	91181	23574	30364	2748	1441	1183228

Source : Watteville [1850]

*Sur 100 prêts d'une valeur comprise entre 1 et 5 francs, 9,04 sont réalisés par un commerçant.

Le Mont-de-Piété peut être considéré comme un établissement de crédit social pour travailleurs pauvres. Il ne s'agit plus de répondre à la misère par charité, mais d'apporter des ressources monétaires temporaires à faible taux d'intérêt pour sortir d'une situation précaire. Cependant, une partie de la population y est exclue, car pour gager un bien, encore faut-il en posséder. Ainsi apparaît une forme de «privatisation» de l'aide dans un contexte où la solidarité nationale n'existe pas. L'aide est facturée, elle se paie. Les Monts-de-Piété refusent d'être considérés comme des organismes de bienfaisance ou de charité, ils refusent d'être vus comme une forme nouvelle d'assistantat car derrière les prêts s'impose la logique de remboursement. Au delà de la lutte contre l'usure, c'est une conception nouvelle de l'aide sociale, une institution laïque et non médicale. Nous parlons donc de prêteur en dernier ressort social et temporaire contre le risque social. En effet, cette terminologie nous semble

¹⁰³ A partir de 25 établissements dont ceux de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Calais ou Paris. Données pour 1847.

caractériser au mieux le rôle des Monts-de-Piété. Le prêt sur gages est de courte durée, souvent 6 mois, il est remboursé à plus de 90%, il est là en dernier recours pour répondre à des difficultés passagères, pour répondre aux risques sociaux, que sont la maladie, l'accident du travail et progressivement la précarité et la paupérisation des travailleurs. En apportant un bien à gager et en récupérant une somme d'argent, le client du Mont s'offre une protection financière, une sorte d'assurance qui lui évite d'entrer dans une situation d'indigence. Concernant la population, il faut noter la situation modeste des emprunteurs mais qui ne sont pas miséreux ou indigents. Ainsi un des premiers directeurs de l'établissement de Rouen estime en 1845 que « *l'individu qui s'adresse au Mont-de-Piété n'est pas dans l'extrême misère : il doit posséder quelque effet qui ne lui soit pas absolument indispensable et, de plus, avoir l'espérance de revenir à une position meilleure, qui lui permette de restituer le prêt qu'il a reçu. Sans ces deux conditions, ou il ne pourra obtenir de prêt, ou il se décidera à vendre son gage immédiatement, ce qui lui sera beaucoup plus avantageux* »¹⁰⁴. Cette citation prend tout son sens à côté de la statistique présentée précédemment à savoir que les prêts sont remboursés à hauteur de 95% en moyenne.

1.1.2.3.3. Le Mont-de-Piété à la frontière de l'économie sociale ?

Nous avons vu la place importante du Mont-de-Piété dans la société du XIXe siècle, il s'inscrit dans une architecture particulière d'aide sociale à côté de la Caisse d'épargne et des Caisses de secours mutuels. Le XIXe siècle est marqué par l'apparition de l'économie sociale portée par plusieurs doctrines toutes différentes, le catholicisme sociale avec Le Play, Buchez ou Lamennais ; le socialisme utopique à travers les écrits de Saint-Simon, Owen, Fourier voire Proudhon ; le mouvement solidariste avec Léon Bourgeois ; et Charles Gide promoteur de l'économie sociale au sens moderne à travers son *Rapport sur le Palais de l'économie sociale de l'Exposition universelle de 1900*. Malgré cette diversité de courant de pensée, il existe une certaine filiation entre tous ces auteurs, le refus du libéralisme et de l'étatisme et la lutte contre le paupérisme ouvrier. L'économie sociale serait une troisième voie privilégiant le regroupement, la coopération, la solidarité et la réciprocité. Bien évidemment, au delà de cette filiation les préconisations divergent fortement. La question du Mont-de-Piété, et de sa place, n'est pas traitée par les tenants de l'économie sociale, il est même, à certains égards, malmené par ces théoriciens. Pourtant, pouvons-nous classer le Mont-de-Piété comme une institution de l'économie sociale telle qu'on la concevait au XIXe siècle ? C'est à cette question que nous

104 Repris par Marec [2006, p. 120].

allons tenter de répondre, les caisses de secours mutuels sont considérées comme appartenant au mouvement de l'économie sociale, la place des Caisses d'épargne et du Mont-de-Piété est plus difficile à trouver.

Pour commencer, partons de la doctrine sociale du catholicisme, le Mont-de-Piété fut une « création » de l'Eglise, il serait donc logique de trouver des liens entre les deux. Regardons si nous pouvons estimer que cette institution trouve écho dans la doctrine de l'économie sociale catholique ? Le Play, connu comme un penseur influent, prône le retour des corporations, certes dans une version moderne, et met en avant l'importance d'une société structurée autour d'autorités morales qui recherchent le bien public, tels que le chef de famille, le chef d'entreprise et les élites. Ainsi, pour Gide [2000], l'école de pensée de Le Play est proche de l'école libérale classique. Cependant, l'individualisme comme finalité est refusé. Pour Baudin [1947, p.20] « *Le Play oppose les vrais dogmes : la morale au lieu de la liberté absolue, la hiérarchie au lieu de l'égalité, l'autorité au lieu du droit de révolte. Ainsi, complète-t-il l'individualisme. Il part bien de l'individu, mû par ses intérêts, mais en même temps il le situe dans son milieu, successivement devant Dieu, dans la famille et dans la société* ». Nous pouvons ici ajouter la position de Gide dans son étude des doctrines économiques concernant les thèses de Le Play, « *le but de l'activité des sociétés humaines est moins le développement des richesses en elles-mêmes que l'obtention du bien-être pour les hommes. Le bien-être suppose le pain quotidien, mais il n'existe pas en dehors de la paix sociale* » [Gide, Rist, 2000, p. 586]. La paix sociale et l'amélioration de la condition ouvrière viennent d'en haut, pour cela, la fabrique, la famille et la société doivent être caractérisées « *par la stabilité, la permanence des engagements, la hiérarchie, l'autorité d'un chef librement respecté* » [Gide, Rist, 2000, p. 586]. Plus fondamentalement, le catholicisme social en France prône le retour de l'association corporative car lorsque ce type d'organisation a dominé, la relation capital-travail fut apaisée, *a contrario* la coopérative ouvrière est refusée. Le retour du corporatisme doit être fondé sur le syndicalisme patronal et ouvrier, la négociation permet d'organiser les corps de métier et établit des normes et règlements devant s'appliquer à toute la profession¹⁰⁵. Cette réforme impose une société hiérarchisée « *du côté des patrons, l'autorité avec toutes les responsabilités et tous les devoirs qu'elle comporte ; du côté des ouvriers, ses droits respectés, la vie assurée par le salaire minimum, la famille restaurée* ». [Gide, 2000, p. 597-598]. Ainsi, la pensée catholique met en avant l'importance d'un salaire juste¹⁰⁶ qui permette à l'ouvrier de vivre correctement et décentement. En

105 Avec pour formule, nous dit Gide, de « *l'association libre dans la profession organisée* ».

106 « *Elles réclament toutes, comme disaient déjà les canonistes du Moyen âge, le juste prix et le juste salaire, ce qui veut dire qu'elles se refusent à admettre que le travail de l'homme ne soit qu'une marchandise livrée au jeu de la loi de l'offre et de la demande. Elles voient dans le travail humain une chose sacrée ; or ; le droit*

conclusion, le catholicisme social consacre le travail et l'épargne. Le Mont-de-Piété est plutôt vu par les doctrinaires catholiques comme un agent de débauche, d'imprévoyance et d'impiété. Il ne peut être considéré comme un acteur ou une institution d'autorité morale quand l'intérêt est toujours regardé de façon méfiante.

Seconde doctrine pensant l'économie sociale, certes de façon plus détournée, portée par Léon Bourgeois et appliquée par le parti radical-socialiste sous le III^e République, le Solidarisme. La toute nouvelle République pour s'imposer a besoin d'une idéologie forte et marquée, les théories de Bourgeois lui offrent une caution sociale. Cette thèse postule l'existence dans la société de quasi-contrat, chaque individu dépendant directement ou indirectement des autres membres, c'est le concept de solidarité naturelle. La vie en société est comme un corps biologique, chaque organe (individu) ne vit que grâce à d'autre, ainsi, certains, pour différentes raisons, possèdent ou obtiennent un avantage, une supériorité, ou un gain. Tout enrichissement se fait au détriment des autres, ce qui traduit l'existence d'une dette sociale. Par conséquent, il est du devoir de la société d'y remédier par le principe de solidarité, car chacune des réussites ou des échecs dépendent des interrelations sociales. Doit donc « payer », les individus qui ont une dette sociale envers le reste de la société qui n'a pas eu ces mêmes avantages, et qui découle de la division sociale du travail. Cette dette doit être payée soit à l'Etat, soit aux institutions de solidarités ou les mutuelles. Le paiement de cette dette sociale peut être double, soit par des contributions volontaires, soit par l'impôt réhabilité comme acte de redistribution. Cependant, il ne faut pas conclure que le solidarisme se conçoit comme une forme d'étatisme, un esprit libéral l'accompagne et l'étatisme est combattu. La III^e République met en œuvre les thèses et les préconisations du solidarisme sous trois mesures inégalement appliquées, l'assurance contre les risques de la vie, Bourgeois estime que « *la nation doit être une vaste société de secours mutuels* » ; l'instauration d'un minimum d'existence à travers entre autre le droit au travail ; et l'enseignement gratuit. C'est par ce premier aspect que le solidarisme trouve un certain succès et obtient les résultats les plus probants, cependant, ce courant se trouve devant un dilemme, il existe deux voies pour y arriver, le solidarisme du socialisme d'Etat ou l'associationnisme français, Bourgeois clos le débat et explique que « *le parti radical a une doctrine sociale. Et cette doctrine se résume en un mot : l'association* », sont donc mis en avant, la coopération, la mutualité et le syndicalisme, avec un point commun : le libre choix d'y participer. La III^e République se dit solidariste, l'œuvre législatif en témoigne avec la réglementation du travail, les assurances sociales, les lois sur les accidents du travail, la réforme fiscale... Qu'en est-il des Monts-de-

romain lui-même n'admettait pas que les res sacræ puissent être mises dans le commerce. » [Gide, 2000, p. 581].

Piété ? Ici aussi, il n'a pas explicitement sa place, la réponse à la question sociale passe nécessairement par la prévoyance, l'association, la coopération et l'assurance. Une seule loi est votée le 25 juillet 1891, elle autorise l'établissement parisien à prêter sur les valeurs mobilières, principe étendu à l'ensemble des Monts français.

On retient Charles Gide comme l'un des penseurs modernes de l'économie sociale, il propose une classification de l'économie sociale en quatre écoles successives avec pour objectif commun la question sociale et donc la question du paupérisme ouvrier, la première est une économie sociale libérale ; la seconde est caractérisée les socialistes chrétiens saint-simoniens ; la troisième est l'école de Le Play ; la dernière est l'économie sociale de Walras. Au demeurant, Gide dans son rapport sur l'économie sociale classe les institutions du progrès sociale en ces termes :

« *Nous répartirons ces institutions sous quatre têtes de chapitre :*

- I. Celles qui tendent à procurer de meilleures conditions dans le régime du travail.*
- II. Celles qui tendent à procurer le confort sous toutes ses formes.*
- III. Celles qui tendent à assurer la sécurité de l'avenir contre tous les risques sociaux.*
- IV. Celles qui tendent à sauvegarder l'indépendance économique.*

[...] *A ce grand œuvre social, trois facteurs ont collaboré :*

- L'association libre [...]*
- Le patronage, et non le patronat, car ce mode d'activité sociale comprend non seulement les actes des patrons proprement dits, mais tous ceux qui par la suite d'une supériorité sociale quelconque se trouve en situation d'aider les autres ;*
- Les pouvoirs publics, parce que ce mode d'activité sociale comprend non seulement l'action de l'Etat, mais celles des municipalités, des départements, de l'Assistance publique... »¹⁰⁷*

Ici aussi, nous ne trouvons pas la trace du Mont-de-Piété. La pensée de Gide qui consacre une forme de solidarisme ne peut se déconnecter de l'idée de coopératisme. En effet, il considère la coopération comme l'institution la plus efficace, elle permet de mutualiser les gains obtenus, Gide [2007, p.12] explique, « *peut-être pourrait-on dire que, tandis que la mutualité et les assurances sociales ont pour but de réaliser la solidarité dans la mauvaise fortune, en faisant participer aux malheurs des victimes tous les membres de la société mutuelle ou de la nation, les coopératives réalisent la solidarité en faisant participer tous les membres de la société à la bonne fortune créée par les plus dévoués d'entre eux. Car tous*

107 Repris par Vienney [1991, p. 6]

ceux qui ont l'expérience des sociétés coopératives savent que c'est toujours à une minorité dévouée, parfois à un petit groupe, ouvriers de la première heure, qu'elles doivent leur succès, dont les ouvriers de la onzième heure ne font que bénéficier ». Par conséquent, l'école nouvelle proposée par Gide, trouvant ses fondements dans les quatre écoles présentées plus haut, propose de prendre en compte la question du travail en opposant la coopération à la subordination économique ; la satisfaction des besoins de base ; et la couverture des risques sociaux par la protection sociale. Point de Mont-de-Piété...

Cette présentation rapide des différentes écoles de l'économie sociale semble exclure du champ le Mont-de-Piété. Dans son acceptation moderne, qui découle des ces écoles, l'économie sociale semble être comprise à travers ses statuts et certains principes dits de base que sont la libre adhésion et l'organisation démocratique, la cotisation, la non lucrativité et des statuts immuables. Les statuts et l'organisation du Mont ne semblent pas correspondre. Or, nous rappel Gueslin [1987] dans son ouvrage sur l'invention de l'économie sociale, la définition de l'économie sociale diffère entre ces deux époques. Au XIXe siècle, elle peut être confondue avec la protection sociale. L'économie sociale comprise dans son acceptation du XIXe siècle peut apparaître comme un prolongement ou une mutation des solidarités d'Ancien régime, car l'on parle essentiellement de solidarité et d'entre-aide, telle que pratiquée sous le régime des confréries, guildes ou corporations. La Révolution supprime et interdit les corporations et association de travailleurs, c'est l'idée que les droits fondamentaux sont individuels et protégés par la nation, tout intermédiaire est néfaste. Cependant, la pensée libérale, qui domine, se méfie de l'Etat¹⁰⁸, or, la Révolution industrielle fait revenir les besoins de solidarité et de protection conséquence d'une industrialisation sans réforme sociale et qui pose la question du paupérisme. L'économie sociale est une réponse, elle s'oppose au libéralisme économique qui exalte l'individualisme mais aussi à l'étatisme, mais elle ne peut pas rester enfermée et comprise essentiellement dans une considération organisationnelle (coopératives, associations ou mutuelles). Les objectifs qui lui sont astreints, la philosophie et les finalités prennent une place importante. C'est ce que propose en partie Garrabé [2001], dans un article sur l'identité de l'économie sociale et l'économie solidaire, qui montre les liens qui existent entre les deux en faisant intervenir le concept d'utilité sociétale¹⁰⁹ car, nous dit-il, il est difficile de proposer une définition unique de l'économie sociale devant la diversité des acteurs et des institutions. Le terme « social » est ambigu, il faut donc intégrer le concept d'utilité sociétale contrairement à l'usage qui veut mettre en avant l'utilité sociale et donc

108 « *La philosophie des Lumières annonce un libéralisme en ce qu'elle exalte un ordre naturel, un individu capable de s'intégrer seul dans le corps social* » [Gueslin, 1987, p. 93].

109 L'auteur utilise la définition classique du terme « *relatif à la société, à ses valeurs, à ses institutions* ».

l'intérêt général. Sinon, on a tendance à restreindre l'économie sociale à des activités en référence au marché, devant remédier à ses carences ou à celles de l'Etat. Ainsi, l'économie sociale à travers ce concept suppose des valeurs qui unissent les structures et les organisations, mais aussi une diversité des modes et règles de fonctionnement. Cette position peut-être rapprochée à la vision de Demoustier [2001] qui souligne qu'« *appartenir à l'économie sociale ne signifie pas juxtaposer simplement une activité économique à but social, un statut d'entreprise et un groupement de personnes : il s'agit de s'inscrire dans un projet constamment réévalué, d'apprécier concrètement la dimension sociale de l'activité économique, non seulement par rapport aux objectifs mais aussi par rapport au fonctionnement même de l'entreprise collective* » (p.93). Ces deux postures sont ni plus ni moins le prolongement de la pensée de Gide lorsqu'il aborde l'économie sociale d'abord par ses buts et donc ses objectifs sociaux avant de la consacrer par ses statuts.

Le Mont-de-Piété pourrait s'inscrire dans une l'économie sociale par ses objectifs et ses finalités, nous avons vu durant tout ce chapitre à quel point les fondateurs et les administrateurs contemporains considéraient le Mont-de-Piété. Nous avons vu aussi qu'il s'inscrivait comme un acteur de l'aide sociale d'initiative privée. Jamais il n'a recherché le profit, le but ultime étant de baisser au maximum le taux d'intérêt et donc le coût de l'aide, les profits étant réinvestis ou partagés avec les œuvres sociales. La caisse d'épargne se trouve dans la même situation et à bien des égards son histoire institutionnelle ressemble à celle du Mont. A Bordeaux, la constitution de ces deux institutions s'est faite par l'action et la volonté de notables locaux, sous la forme de société par actions protégée par la municipalité. En effet, le préfet porte le projet de caisse d'épargne qui aboutit en 1819, il fait appel aux actionnaires de la banque de Bordeaux pour le financer. La création des caisses d'épargne – même si à l'origine l'Etat sous la Constituante et la Convention a bien tenté de créer une structure nationale et centralisée – est le fait de l'initiative privée et localisée, et les structures varient d'un lieu à un autre comme les modes d'organisation. Les deux institutions sont donc marquées par un statut juridique imprécis¹¹⁰, pour les caisses d'épargne, de 1818 à 1835¹¹¹, la création de toutes les caisses devait avoir l'autorisation de l'Etat sans pour autant se voir imposer un statut particulier. A partir de 1835, elles sont considérées comme des établissements privés d'utilité publique avec un statut de droit privé, les caisses sont donc

110 L'exemple rouennais est significatif, Marec, dans un ouvrage consacré, souligne un projet d'établissement sur la base d'une société par action, mais refusé par le conseil d'Etat en 1807. Après l'interdiction des maisons de prêts particulières, un établissement semi-officiel apparaît, la municipalité soutient une maison de prêt qui obtient le monopole dans la ville. Il faut attendre 1826 pour voir l'établissement d'un véritable Mont sous l'impulsion de la commission administrative des hospices de Rouen.

111 1818 date de la création de la caisse d'épargne de Paris et 1835 date de la grande loi sur les caisses d'épargne.

protégées par l'Etat sans être une institution publique. Les municipalités conservent un poids important et interviennent dans leur gestion jusqu'en 1941. Dans le cas du Mont-de-Piété, il n'est plus à démontrer l'importance du rôle municipal, le maire étant de fait président de l'établissement.

Vogler [1999] dans un ouvrage consacré à l'origine des caisses d'épargne étudient les origines sociologiques des fondateurs, nous retrouvons la classe bourgeoise, des notables, négociants, des chefs d'entreprise ou des hommes politiques. Tous guidés par des idéaux de philanthropie ou de bienfaisance, c'est l'existence d'une volonté pragmatique des élites ou notabilités, issus du milieu libéral, d'apporter une aide sociale à une population soumise aux effets néfastes de l'industrialisation. Le développement des caisses d'épargne se retrouve dans le paupérisme et la pauvreté ouvrière, une question sociale à laquelle les notables tentent de répondre, ces derniers sont « *animés par un sentiment patriarcal, philanthropique, chrétien ou éclairé [...] pour permettre aux classes inférieures tombées dans le malheur ou menacées par la misère de s'entraider* » [Fischer, 1993, p. 34]. Les fondateurs sont considérés comme des philanthropes soucieux d'un projet politique d'ensemble, ainsi pour Duet [1991, p. 13-14] « *ce que les fondateurs des Caisses ont sous les yeux, c'est l'affirmation de l'économie de marché et de l'économie monétaire et ce sont les risques de déracinement social, d'inadaptation économique et de paupérisme. Face à cela, le mouvement de création des Caisses d'Epargne va s'affirmer au sein du mouvement philanthropique [...] mais le terme de philanthropie donne lieu à bien des contresens. Les philanthropes veulent consolider le nouvel ordre social et politique libéral qui tente de s'affirmer* ». Ainsi, le projet politique de la caisse d'épargne a pour finalité de refuser l'action de l'Etat dans la résolution des problèmes sociaux et le refus d'un retour aux structures d'Ancien régime (retour des corporations de métiers) et le risque d'un retour en force de la charité. Ainsi, ce projet s'intègre dans la protection du libre jeu du marché et de l'économie qu'il ne faut pas contraindre ou limiter. L'idée sous-jacente est de sortir de la logique des actions sociales précédentes à savoir la charité, l'assistance ou la répression. Il faut aider le peuple à s'intégrer dans le nouvel ordre économique, « *c'est par le respect de la liberté de celui auquel on s'adresse qu'on attend en faire un individu autonome et indépendant, convaincu, éclairé et non passif.* » [Duet, 1991, p. 15]. La caisse d'épargne se développe dans un espace où la protection sociale n'existe pas, le travailleur subissant les aléas économiques, l'épargne promettant indépendance et propriété. De plus, la pauvreté serait d'origine individuelle, et une responsabilité individuelle, ainsi elle découle de la nature du miséreux qui est imprévoyant car nous dit Gueslin [1987, p.105] « *dans la mesure où le salaire est « juste » puisque résultant d'un contrat, l'origine de la*

misère ne peut être qu'une accumulation insuffisante, pensent les libéraux [...] Le rêve de ces élites, c'est bien de faire disparaître l'assistance pour la remplacer par des institutions d'épargne qui organisent la prévoyance, qui « moralisent » la classe ouvrière et qui, pense-t-on, permettront à l'ouvrier de se sauver lui même. »

Nous retrouvons les mêmes origines sociologiques des fondateurs du Mont-de-Piété bordelais et même à certains égards les mêmes motivations. En effet, les cinq fondateurs sont tous des notables, Didier Béchade est négociant et administrateur des Hospices, Desfourniel est négociant, administrateur des Hospices et président de la Chambre de commerce, Meyer et Nayrac sont négociants et Vallois est directeur des Douanes. Parmi les administrateurs entre 1801 et 1886 nous retrouvons deux comtes, quatre vicomtes et deux marquis. Dès l'origine, les fondateurs et administrateurs ont refusé que les Monts-de-Piété soient considérés comme des établissements de charité, mais plutôt comme des institutions de bienfaisance offrant une aide financière temporaire dans le but d'aider les plus malheureux et imprévoyants.

En conclusion, nous pouvons parler dans les deux cas de « libéralisme bienfaisant » de sensibilité chrétienne, « *différente de la traditionnelle charité, la bienfaisance, qui pousse vers autrui, vise à éclairer en diffusant la raison et le progrès* » [Gueslin, 1989, p. 399]. Dans le cadre de la caisse d'épargne, la prévoyance est placée comme vertu car elle responsabilise l'individu, le travail quant à lui est considéré comme un vecteur d'intégration sociale. Le lien entre travail et épargne structure la société post 1789. La prévoyance permet de conserver les gains et revenus du travail. Cependant, l'existence des caisses d'épargne découle surtout de la volonté de lutter contre la pauvreté, toujours pour Gueslin [1989, p. 402] « *l'analyse libérale part de la responsabilité personnelle du pauvre et elle fait de l'imprévoyance la source principale de la misère.* ». Le premier chapitre de ce travail a montré à travers les archives du Mont-de-Piété bordelais de nombreuses ressemblances et liens. En effet, comme nous l'avons montré, il concerne principalement une population au travail, et peut être qualifié de prêteur en dernier ressort. Il s'inscrit et se développe dans les zones soumises à une forme de marchandisation des rapports sociaux caractéristiques des économies capitalistes voire libérales, demander l'aide du Mont-de-Piété est un acte purement individuel, et qui nécessite la perte temporaire d'un bien, comme l'épargne qui nécessite l'abstinence et la sobriété. Ainsi, dans les deux cas, l'aide a un coût, l'épargne offrant la prévoyance, le prêt sur gages l'espoir d'éviter la déchéance et l'exclusion sociale. Autre élément important, comme nous l'avons vu ces structures sont décentralisées, chose unique dans une France jacobine et centralisée, comme si la tradition perdurait, l'assistance et la bienfaisance sont réalisées sous un critère de localité. C'est surtout le moyen d'éviter toute intervention étatique et de laisser l'opportunité

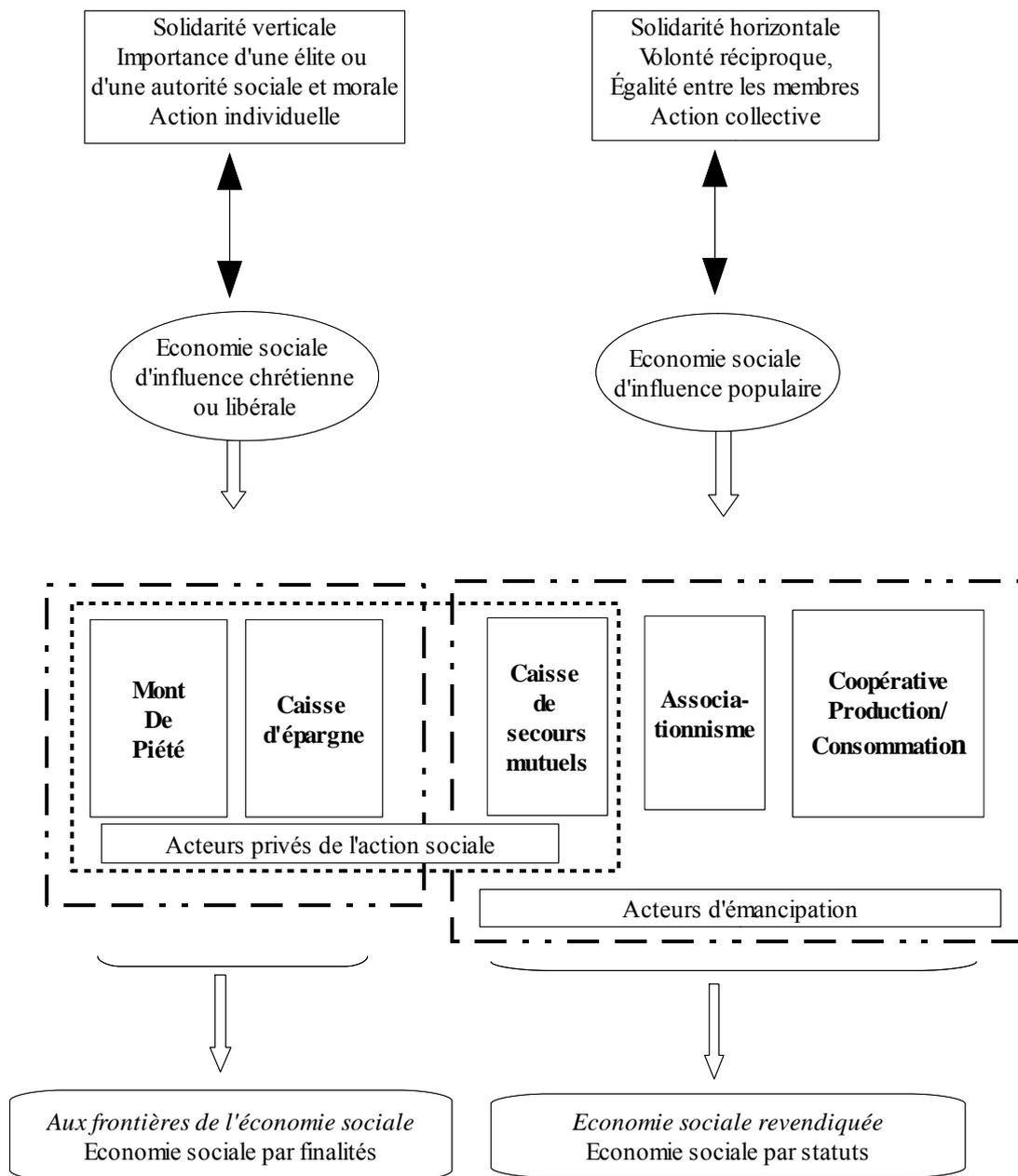
aux pouvoirs locaux, ces derniers sont certes soumis à certaines pressions, cependant sans volontarisme local, voire intérêt, rien n'oblige la création d'un Mont-de-Piété ou d'une caisse d'épargne.

Les caisses d'épargne et les Monts-de-Piété appartiennent à l'économie sociale par leur finalité et objectif à savoir offrir des moyens, des capacités¹¹² aux classes populaires de sortir ou de se protéger contre les risques sociaux de la société libérale en voie d'industrialisation quand aucune autre institution n'existe. Mais, nous préférons considérer ces deux établissements à la frontière de l'économie sociale, ne répondant pas aux critères de statuts mais à plutôt à ceux de finalité, c'est pour cela que nous préférons utiliser le concept d'économie de bienfaisance sociale. Ces deux institutions sont caractérisées par leur non lucrativité, la recherche du surplus n'est pas une finalité. Nous pouvons établir un lien entre la caisse d'épargne et le Mont-de-Piété, ces acteurs consacrent en définitive l'idée d'une aide sociale venue d'une certaine élite et organisée par elles, aussi ces dernières ne refusent en aucun cas le système socio-économique en marche, mais elles estiment que ce système semble affecté par la question sociale du paupérisme. Nous avons donc une économie de bienfaisance sociale qui à travers des mécanismes économiques classiques, le prêt ou l'épargne, consacre une réponse économique aux problèmes sociaux. C'est donc pour cela que l'expression d'aide sociale privée prend tout son sens. Le Mont-de-Piété concerne principalement une population au travail, il s'inscrit et se développe dans les zones soumises à une forme de marchandisation des rapports sociaux caractéristiques des économies capitalistes voire libérales, demander l'aide du Mont est un acte purement individuel, et qui nécessite la perte temporaire d'un bien, ce qui est aussi le cas de l'épargne qui nécessite l'abstinence et la sobriété. Ce type d'économie sociale part d'une forme de solidarité verticale des élites vers le peuple, qui s'estimant éclairées et intégrées, offrent une aide basée sur les préceptes économiques traditionnels. Elle est privée et individualisée en opposition à l'économie sociale par statut ou traditionnelle qui met en avant la coopération et qui propose une forme de solidarité horizontale. Dans le premier cas où s'intègre le Mont-de-Piété et la caisse d'épargne, nous pouvons comprendre l'économie de bienfaisance sociale comme un moyen de sortie de crise, ou comme une réponse aux contradictions de l'industrialisation. Ainsi, l'économie sociale est vue comme un acteur de régulation empruntant les usages en vigueur. Dans une économie libérale, l'Etat reste cantonné dans ses prérogatives régaliennes, le marché et l'économie régulant la société. La réponse au paupérisme est l'aide sociale locale d'initiative privée. Dans le cas de l'économie sociale par statut, l'objectif recherché est

112 Nous verrons dans la seconde partie si le microcrédit et la microfinance ne peuvent pas être considérées sous l'angle des capacités de Sen.

l'émancipation économique, la volonté de dépasser la logique capitaliste en lui opposant la coopération et l'entre-aide.

Schéma 2 : Le(s) économie(s) sociale(s) au XIXe siècle



CONCLUSION DU CHAPITRE I :

L'apparition du microcrédit social dans l'Italie du Nord répond à plusieurs impératifs. Tout d'abord, il a pour objectif d'offrir des moyens de lutte contre l'usurier qui profite de la misère des populations les plus vulnérables. Progressivement, il devient un élément majeur de la protection du travailleur soumis au paupérisme, c'est la période d'industrialisation de l'Europe continentale. Cependant, les lieux de l'émergence du Mont-de-Piété suivent une logique institutionnelle et structurelle, ce sont dans les zones les plus développées et dominantes qu'il apparaît. Ce qui s'explique par le processus de la dynamique du capitalisme qui, à travers l'accumulation, la prolétarianisation et la marchandisation, établit les fondations de l'émergence du microcrédit et du Mont-de-Piété. Face à une population soumise à la prolétarianisation et donc à la subordination économique, où les salaires sont fixés au niveau minimal de subsistance, où l'enrichissement améliore les techniques bancaires, le Mont-de-Piété dépasse son rôle initial pour devenir un acteur de l'action sociale locale d'initiative privée, surtout présente au XIXe siècle. L'exemple français et bordelais apporte une illustration de cette situation, le développement de l'institution est lente et tardive, son apogée correspond à l'achèvement du processus capitaliste dans le pays. Dans une société marquée par l'idéologie des Lumières et empreinte de libéralisme économique, soumise à la modernité liée à l'industrialisation, une question sociale majeure fait son apparition. Comment un pays qui s'enrichit peut-il accepter le paupérisme ouvrier ? Comment y remédier ? L'absence d'un Etat protecteur et le combat pour une République sociale introduisent une nouvelle façon de penser la solidarité et la société, l'économie sociale fait son apparition, et la multiplicité des écoles de pensée en fait soit un acteur de changement et d'émancipation, soit un acteur de régulation. Le Mont-de-Piété avec la caisse d'épargne font partie de cette seconde catégorie et sont l'instrument d'un « libéralisme bienfaisant ». En ajoutant les caisses de secours mutuels, nous retrouvons une forme d'architecture de l'aide sociale au XIXe siècle.

Le XXe siècle est une nouvelle ère pour le Mont-de-Piété, outre le changement de statut et de nom, sa place dans le paysage social français évolue. L'Etat providence organisant la solidarité nationale, les structures héritées du XIXe siècle libéral n'ont plus lieu d'être... provisoirement.

CHAPITRE II : LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL ET LA NOUVELLE QUESTION SOCIALE, VERS LA BANCARISATION DE L'ACTIVITE (1919-2010)

En 1919, le Mont-de-Piété bordelais devient la Caisse de Crédit municipal de Bordeaux. Une véritable révolution est en œuvre, ouvrant de nouvelles opportunités à l'établissement. Le Crédit municipal conserve toujours le monopole du prêt sur gages mais voit ses attributions évoluées, lui permettant d'être véritablement considéré comme une banque à vocation sociale. Les activités bancaires, derrière le prêt aux fonctionnaires, dépassent l'activité du microcrédit social qui ne cesse de décliner tout au long de la seconde moitié du XXe siècle. Nous avons considéré, dans le premier chapitre, le prêt sur gages comme une réponse économique aux problèmes sociaux, il semble que l'ère de la protection sociale concurrence fortement ce type d'aide sociale. L'Etat providence est la réponse moderne à la question sociale, l'indépendance de la sphère économique est révolue, les relations sociales n'étant plus dominées par celle-ci. Il semblerait donc que la protection sociale ait chassé le microcrédit social (I). La loi bancaire de 1984 est l'opportunité pour les Crédits municipaux de se transformer en établissement bancaire, le prêt sur gages perdant temporairement de son importance aux yeux de bon nombre d'administrations. La modification des structures économiques, la montée de la précarité et du chômage à la fin du XXe siècle remettent le microcrédit à l'ordre du jour (II).

1.2.1. Quand la protection sociale chasse le prêt sur gages 1919-1984.

La période 1919-1984 est une période particulière pour l'institution qui peut se diviser en deux sous-périodes. D'abord, l'entre-deux-guerres qui voit le Mont-de-Piété changer de nom, prélude au déclin de l'activité du prêt sur gages (A). La seconde période, qui va de 1945 à 1984, marque réellement, surtout pour l'établissement bordelais, le début des questions quant à la viabilité et l'intérêt du microcrédit social (B). Ainsi, nous pouvons apporter une réflexion sur les causes de ce déclin (C).

1.2.1.1. Le Mont-de-Piété est mort, vive le Crédit municipal (1919-1945)

L'économie française se remet progressivement des conséquences de la Grande Guerre. Après une période de difficultés, Bordeaux retrouve un semblant de renouveau. De nouvelles activités apparaissent, la ville évolue fortement jusqu'à la crise économique de 1929 (1). La Caisse de Crédit municipal de Bordeaux vient remplacer le Mont-de-Piété (2).

1.2.1.1.1. Bordeaux dans l'entre-deux-guerres.

La France sort affaiblie du conflit mondial, les conséquences politiques, économiques et sociales marquent profondément l'entre-deux-guerres. Cette période peut être divisée en trois sous - périodes, d'abord une période de relèvement, puis celle d'un retour à la normale, « les années folles », et pour terminer les années 30 et la Grande Dépression. Parallèlement, la situation bordelaise s'inscrit dans cette périodisation.

Dans la première période, entre 1918 et 1920-21¹, les conséquences économiques du conflit sont multiples, l'inflation y est importante, les déséquilibres extérieurs et intérieurs ne permettent pas un retour au niveau des années précédentes la Grande Guerre. L'économie de

¹ Cette chronologie peut paraître un peu arbitraire, nous la choisissons comme un repère à la suite des travaux de Asselin [1995], Caron [1995] ou Braudel et Labrousse [1980].

guerre n'a pas apporté un surplus de développement industriel et offert des capacités productives nouvelles et efficaces. A la fin de la guerre, d'un point de vue statistique, en prenant comme année de référence 1913 (base 100), la production industrielle a fortement reculé (indice 70), le PIB aussi (indice 78) pendant que les prix et l'inflation, quasi inexistante pendant près d'un siècle, deviennent le problème majeur (indice 356) [Asselin, 1995].

Les années 20 sont, quant à elles, une période relativement prospère, rendue possible par de nouveaux modes de consommation (sans pour autant parler de consommation de masse), par la recherche de gains de productivité ainsi que par une politique d'investissement plus rationnelle. Le niveau du revenu national par tête retrouve, en 1922, le niveau d'avant guerre et progresse de 5% par an jusqu'en 1929². De plus, nous observons une phase nouvelle d'industrialisation, la production industrielle progresse de 9,5% par an de 1921 à 1929, rendue possible par l'augmentation de la productivité. Ajoutons que le nombre de travailleurs salariés est passé entre 1906 et 1931 de 3,7 à 5,4 million³. La conséquence visible est une forte prolétarianisation de l'artisanat de production, c'est donc l'amorce du déclin des catégories sociales non salariées. En 1931, les ouvriers représentent 1/3 de la population active, l'industrie se concentre en de grandes unités de production. En parallèle, la population urbaine progresse à nouveau fortement. La reconstruction française passe aussi par une diversification et une rationalisation de l'économie, les secteurs dynamiques évoluent. Ainsi, nous pouvons souligner une stagnation de secteurs tels que le bâtiment et les travaux publics ; d'autres ont une croissance modérée comme l'industrie alimentaire, extractive, ou la sidérurgie par exemple ; des secteurs comme l'industrie chimique, pétrolière, automobile ou électrique ont fortement progressé. Au total, l'économie française est marquée par une forme de diversification, poussée par l'investissement d'équipement et la production de biens industriels durables.

Dans la dernière période, les années 30 marquées par la Grande Dépression et le phénomène de déflation, la production industrielle diminue fortement, si nous prenons en base 100 l'année 1929, l'indice passe à 90 en 1932, et 94 en 1935. La crise en France débute par un effondrement des marchés extérieurs, puis du marché interne et ensuite de l'investissement. Elle se manifeste par une chute des profits industriels et des revenus agricoles liés à la déflation, entraînant ainsi une baisse de l'investissement et de nombreuses faillites (en 1929

2 Mais, l'évolution du pouvoir d'achat, d'après Braudel et Labrousse [1980, p. 913], suit une trajectoire différente « *le pouvoir d'achat des salaires et traitements, eux-mêmes fort différenciés (selon le sexe, l'âge, la qualification, la branche d'activité, la région), varie fortement dans le temps. A la montée régulière du XIXe siècle succède un tracé chaotique. Il baisse au cours de trois phases (1914-1918, 1923-1935, 1937-1944), provoquées par la conjonction de facteurs économiques, sociaux et politiques [...] La masse du pouvoir d'achat ouvrier aurait baissé de 15 à 17% entre 1930 et 1935.* »

3 L'apport de l'Alsace-Lorraine n'explique que 15% de cette évolution [Braudel, Labrousse, 1980]

sont comptabilisées 6500 faillites, 13 370 en 1935⁴). Le chômage, quant à lui, atteint des niveaux records, le nombre de chômeurs secourus en 1929 est quasi nul, il est de 260 000 en 1932 et de 426 000 en 1935 [Caron, 1995].

Cette présentation succincte de la situation de l'économie française nous permet de faire un lien et un rapprochement avec celle de la ville de Bordeaux, ce qui nous offre pour la suite des éléments empiriques pour comprendre l'évolution des activités du Crédit municipal. Il convient donc de retracer, de manière non exhaustive, l'histoire de la ville en cette première moitié du XXe siècle. La périodisation précédemment choisie se retrouve à Bordeaux. Lajugie [1972], par exemple, note une période de relative prospérité entre 1922 et 1929, même si l'activité du port évolue fortement, il était dès le début du siècle distancé par ceux de Marseille ou du Havre. Le port ne détient plus une place de choix dans les échanges internationaux. Ainsi « *on semble bien avoir là la structure commerciale d'une place où désormais ce n'est plus tant la dynamique maritime qui fait la ville, mais plutôt l'approvisionnement d'une ville de près de 300 000 habitants dès le début du siècle et de son industrie qui assure les trafics.*⁵ » [Lajugie, 1972]. L'activité du port de Bordeaux se recentre sur les matières premières et l'industrie pétro-chimique, en 1929, elle bat des records avec 6000 navires. Cependant, Bordeaux reste connu historiquement par la domination et l'importance du secteur tertiaire. Ainsi, le secteur secondaire, en 1913, représente 38% de la population active mais plus que 32% en 1932. L'industrie s'est développée en centre urbain, dynamisée par le port. Or, progressivement, elle se déplace vers l'extérieur, la commune-centre se désindustrialise. En effet, le port de Bordeaux devient autonome et s'émancipe de la tutelle de la Chambre de Commerce en 1924, et, dès 1925, est entrepris un plan d'aménagement et de modernisation des quais, en 1928, neuf hangars sont construits. L'industrialisation, opérée à la fin du XIXe siècle, prend une double direction : l'industrie traditionnelle et l'industrie lourde. Dans le premier cas, elle concerne essentiellement le secteur alimentaire, comme les biscuiteries, l'huilerie, les liqueurs. Dans le second cas, c'est l'introduction de nouvelles activités qui est marquante, avec la métallurgie ou la construction navale. Cependant, Bordeaux est en retard dans beaucoup de secteurs du début de la seconde Révolution industrielle, mis à part dans certaines branches de la chimie ou de la pétro-chimie. L'aéronautique devient un pôle important dès l'entre-deux-guerres. Il ne faut donc pas nier l'importance de l'industrialisation de la ville entre 1880 et 1914⁶. Un boom important qui fait

4 Caron [1995].

5 Entre 1801 et 1936, la population est multipliée par 2,8 (91 000 à 258 000), comparativement, elle est multipliée par 5,2 à Paris et Lyon et 8,2 à Marseille [Lajugie, 1972].

6 D'après Guillaume [2002, p. 42], « *Tandis qu'au début du XXe siècle les bordelais liaient l'avenir de leur système économique au seul dynamisme commercial, ils attendirent de plus en plus leur salut au soutien de*

de Bordeaux un ville industrielle et un complexe industrialo-portuaire, mais, les industries sont de petites tailles, en 1921, la taille moyenne est de 4,6 salariés, 6 en 1936.

D'un point du vue social, l'étude d'Etienne [1990] nous apporte de nombreux éléments qui pourront être utilisés par la suite.

La société bordelaise est inégalitaire comme dans beaucoup de grandes villes. Entre 1873 et 1911, Etienne note un doublement de la fortune bordelaise à partir des déclarations de décès. Toujours dans cette période, 75% des bordelais ne laissent aucun héritage. Ainsi, la bourgeoisie (par richesse, statut et activité socio-professionnelle) représente en 1936, 7,4% de la population (6% en 1831). Cependant, la société bordelaise est caractérisée par une relative mobilité sociale des élites, « *s'il y a mobilité sociale, elle est très progressive, et échelonnée sur plusieurs générations, avec accession successive à la petite puis à la moyenne bourgeoisie. Quant à la bourgeoisie traditionnelle, elle constitue encore, au milieu du XXe siècle, un quasi-isolat, avec une très forte tendance endogamique* ». [Etienne, 1990, p. 299]. Les notables de 1848 et 1960 sont renouvelés, sur 150 familles de 1848, 100 ont disparu de la ville. En 1848, les armateurs et négociants représentent 56% des notables, mais seulement 23% en 1960. Cependant, toujours d'après Etienne [1990, p. 303], il faut souligner que « *la réalité sociale bordelaise est faite aussi des efforts déployés par le patriciat local pour atténuer les difficultés des milieux populaires. C'est un des paradoxes de l'histoire sociale de Bordeaux que cette ville, où la foi ne semble pas avoir été très vive, ait été par contre la cité par excellence des œuvres charitables d'inspiration religieuse, qui, au XXe siècle, cèdent le pas aux réalisations plus novatrices d'un patronat chrétien social* ». Ainsi, au début du XXe siècle, une partie du patronat local, qualifié par certains de social, se préoccupe de la question familiale en mettant en place une politique locale d'allocation familiale. En 1920, est créée la Caisse pour indemnités familiales de Bordeaux et du Sud-Ouest. En 1929, est créé le comité bordelais d'Action sociale qui participe à la mise en place des assurances sociales.

La Grande dépression n'épargne pas la ville de Bordeaux. Devant l'effondrement des cours et des marchés, le trafic du port de Bordeaux diminue fortement, en 1930 est notée une baisse de 200 000 tonnes de marchandises échangées par rapport à 1929⁷, les faillites en 1930 sont au nombre de 200. Ainsi, pour Lajugie [1972, p. 165-166], « *les établissements industriels ont licencié un tiers de leur personnel et de nombreux ateliers ne font plus que trente heures par semaine. A la fin de l'année, le chômage atteint une ampleur telle que la*

l'Etat et de l'implantation de grandes entreprises extérieures, fondements du développement industriel de l'agglomération girondine à partir de la Belle époque, dès avant les ferments bénéfiques du dirigisme et de la décentralisation déposée par les deux conflits mondiaux ».

7 Pour Chevet [1995], le trafic à l'importation passe de 5 millions de tonnes en 1918, à 4 en 1929 et 3 en 1935.

Municipalité doit créer un Fond de chômage pour aider les sans-emplois, que l'on évalue à plus de 2000. En 1932, à la Caisse de crédit municipal, les ventes de gages non retirés se multiplient. Il faut, cependant, attendre 1933 pour voir les retraits l'emporter sur les dépôts à la caisse d'épargne. La crise atteint alors son paroxysme dans l'arrière-pays agricole, spécialement dans le vignoble et la forêt landaise, et la réduction générale du pouvoir d'achat précipite et généralise le marasme. L'évolution du rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires est caractéristique : de 1929 à 1935, il diminue à peu près régulièrement, passant de 165 millions en 1929, à 104 en 1935 ». Le chômage y est tout aussi important, 3 000 chômeurs sont secourus en 1934, plus de 4 000 en 1935 et 5 312 en 1935. Les crédits du fond municipal de chômage passent de 8 millions en 1933 à 11 millions en 1934 et 13 millions en 1935⁸.

Tableau 11 : les catégories socio-professionnelles à Bordeaux.

CSP	1921		1936	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Agriculture	530	0,3%	126	0,08%
Patronat	28 200	20,2%	23940	19,3%
Professions libérales et cadres supérieurs	5000	3,2%	3800	3,5%
Cadres moyens	3000	2,7%	5240	4,3%
Employés	31080	22,3%	30540	24,6%
Ouvriers	40920	30,8%	37880	30,4%
Personnel de services	23960	17,2%	19980	16,8%
Autres	3040	2,8%	2800	2,3%
Total	135720	100	124306	100

Source : Lajugie [1972].

Tous ces éléments nous permettent en partie d'appréhender et de comprendre l'évolution et le cas de l'établissement du Crédit municipal qu'il convient de voir dès à présent.

1.2.1.1.2. Des temps nouveaux pour l'institution...

Les Monts-de-Piété français sortent difficilement de la Grande Guerre, et surtout ils n'ont pas tous la même capacité à rebondir. A Bordeaux⁹, jusque là, jamais l'établissement n'a

⁸ De plus, un plan de relance économique est mis en place, le plan « Marquet » met en œuvre une politique de grands travaux.

⁹ Voir encadré 4, l'établissement bordelais face à la Guerre.

réalisé de déficit et de perte, il faut attendre la période 1915-1918 pour apercevoir quatre exercices négatifs. En 1915, l'établissement perd 79 450,95 fr ; en 1916, 38 149,44 fr ; en 1917, 21 004,74 fr ; et en 1918, 14 589,06 fr. Cette situation s'explique par la suspension des ventes pendant le conflit mais aussi par l'abaissement du maximum des prêts, qui passe à 200 fr pour les objets mobiliers. Cependant, l'établissement est en mesure de conserver un taux d'intérêt de 6%¹⁰ quand de nombreux Monts ont dû, pour leur part l'augmenter. Au-delà de ces considérations économiques, qui n'ont pas affecté sur le long terme l'établissement¹¹, il est important de noter que 25 employés du Mont-de-Piété ont été mobilisés en 1914, dont le directeur M. Loubet, neuf n'en reviennent pas.

Dès la fin du conflit, les ventes reprennent, sont concernés les objets qui devaient être vendus en 1914, mais essentiellement les nantissements de plus de 1000 fr. A la suite de la démission de l'appréciateur, l'administration tente, sans succès, de laisser aux commissaires priseurs la possibilité de reprendre leurs attributions au sein de l'établissement. Devant leur refus, l'administration décide de maintenir le mode de fonctionnement par appréciateur, ce qui marque une spécificité bordelaise, qui avec Toulouse, est le seul établissement à fonctionner ainsi.

Un décret du 24 octobre 1918 portant sur l'organisation des Monts-de-Piété autorise la modification de l'appellation, créant les Caisses de Crédit municipal. L'administration refuse dans un premier temps cette possibilité avant de faire marche arrière le 18 juillet 1919. Le refus tenait dans le fait que l'administration estimait que le mot « municipal » ne convenait pas à l'établissement bordelais, qui se passe depuis son existence de l'aide de la municipalité¹².

Les réformes concernant les Monts-de-Piété, opérées par le gouvernement, sont diverses et variées. Elles concernent principalement l'élargissement des opérations et la diversification des ressources. Le décret de 1918 marque une étape décisive quant à la réelle légitimation de l'établissement comme un acteur bancaire. En effet, l'article 2 de ce décret autorise les Caisses de Crédit municipal à créer un service de dépôt et de compte courant. De plus, les profits peuvent servir, par capitalisation, à la constitution d'une dotation. Nous pouvons affirmer que les demandes des Monts-de-Piété, répétées lors de leur premier congrès

10 L'administration doit néanmoins en 1919 augmenter les taux d'intérêt à 7%, une nouvelle hausse est effectuée en 1924 à 8%.

11 En effet, l'administration estime que le conflit a généré un déficit cumulé de 153 194 fr mais dès la reprise des ventes, le bénéfice de l'année 1919 a quasiment couvert cette perte, il est de 147 000 fr.

12 Dans le registre des délibérations, nous retrouvons la position du président de l'établissement et maire de Bordeaux, à partir de la position de M. Jay, administrateur, qui note à la suite de ce décret que « *M. le président ne voit pas l'utilité de changer un titre, peut-être impropre, mais consacré par l'usage. Il ajoute que le mot municipal figurait à tort, à son avis, dans le nouveau titre qu'adopterait l'établissement, attendu que le Mont-de-Piété de Bordeaux a toujours fonctionné par ses propres moyens, sans jamais avoir eu recours aux libéralités de la municipalité* ».

en 1907, ont été entendues. Mais c'est surtout l'arrêt Brincart du conseil d'Etat, le 20 juin 1919, qui marque une avancée décisive, certes peu suivie d'effets. Borderie [1999, p. 93] l'explique, « *les juges déclarent que les Caisses de Crédit Municipal sont des établissements publics, en opposition avec la loi du 24 juin 1851, qui les avaient qualifiés d'établissement d'utilité publique. L'argumentation de la Haute Juridiction est plurielle. Les Monts-de-Piété ont été constitués pour exercer le monopole du prêt sur gages, ils sont créés par décret avec avis du conseil municipal, les administrateurs sont nommés par le préfet. Le conseil en conclut que les fonds manipulés par les Monts-de-Piété sont publics et leurs comptables des comptables publics. Ce différend avait jusqu'alors soulevé la doctrine et la jurisprudence. Malheureusement, le décret du 24 octobre 1918 autorisant les Monts-de-Piété à pendre le titre de Caisse de Crédit Municipal demande que les documents et imprimés portent la mention « établissements d'utilité publique ». L'arrêt vient trop tard et la nouvelle qualification d'établissement public ne sera reconnue par la législature que dans les années 1950 ».*

Il faut attendre le 18 juillet 1919 pour que le Mont-de-Piété de Bordeaux prenne la dénomination de « Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux ». Cette modification de nom, mais aussi de statut, a pour but de faire profiter à l'établissement des dispositions nouvelles offertes par le décret, notamment la création d'un service de dépôts et de comptes courants¹³. L'administration, dans un rapport préliminaire, souligne que les établissements de Paris, Toulouse, ou Toulon, qui ont choisi cette voie, ont pu récolter des ressources supplémentaires¹⁴. Le conseil estime alors que « *la dénomination ancienne de Mont de Piété ne s'accorde plus avec le caractère de banque populaire qu'une évolution progressive dans les mœurs, les coutumes, les besoins, et aussi dans la nature de la clientèle, ont imprimé aux établissements publics de prêts sur nantissement* ». Par conséquent, la création d'un service de compte courant se fait après la constitution d'une commission pour mener à bien une réflexion quant à l'organisation d'un tel service. Service créé et ouvert en 1922, les dépôts sont rémunérés à 3%. Dans les premiers mois de son existence, l'établissement récupère près de 1 034 503,25 fr pour 86 comptes, à la fin du mois de janvier 1923, ce sont 135 comptes pour 1 356 914,78 fr. Le tableau 12, page suivante, offre un aperçu rapide du succès de l'opération, malgré la baisse successive des taux d'intérêt créditeurs et surtout l'instauration de l'imposition

13 Le décret du 24 octobre 1918, dans son article 2, « *les Monts-de-Piété à conserver ou recevoir en excédent sur les besoins de leurs opérations courantes et dans les limites des réserves nécessaires aux développements éventuels de l'établissement les dépôts de fonds, faits à intérêt dans leur caisse, soit à terme, soit à vue, et à placer les disponibilités provenant de ces dépôts soit en compte courant au Trésor, soit en valeurs du Trésor susceptibles d'escomptes* »

14 Pour Toulouse, le gain est de 812 337, 50 fr, pour Paris, des versements de 14 millions de fr.

des comptes courants au titre de l'impôt sur le revenu en 1924. Par conséquent, nous observons un début de modification de la clientèle, les classes moyennes trouvent un moyen de placer leurs économies. Nous avons vu dans le paragraphe précédent la lente évolution de la structure socio-économique de la ville, le déplacement de l'industrie rive droite peut avoir eu l'effet de recentrer les classes populaires dans ces quartiers. Le centre-ville, où se trouve le Crédit municipal, peut au contraire s'homogénéiser.

Notons aussi à ce stade qu'un syndicat est constitué en 1919 par les employés et accepté par l'administration, ce qui ne bouleverse pas l'organisation et la vie de l'établissement. Cependant, l'administration note, dans son rapport d'activité de 1922, que les hausses successives des salaires opérées dans cette période auraient entraîné un nouveau déficit en 1921 de 7 900 fr¹⁵.

Tableau 12 : Le service de comptes courants

Années	Sommes déposées	Intérêts
1922	1 075 731	3%
1923	1 781 470	
1924	1 833 855	
1925	4 336 545	4%
1926	6 598 651	
1927	9 441 979	3%
1928	8 779 906	2%
1929	7 777 472	1,5%
1930	7 900 698	
1931	9 329 366	
1932	7 489 509	
1933	7 523 452	
1934	5 618 857	

Sources : Registre des délibérations, Archives du Crédit Municipal.

A la suite du congrès des Monts-de-Piété de 1907, les établissements français n'ont pas mis en place, de façon structurée, une organisation représentative. Sous l'initiative et l'organisation du Crédit municipal de Bordeaux, est créée une conférence permanente des Caisses de Crédit Municipal et des Monts-de-Piété de France, d'Algérie, des colonies et pays de protectorat. Le congrès constitutif a lieu à Bordeaux les 18, 19 et 20 juin 1928, auquel

¹⁵ Il faut souligner le peu d'information sur l'activité du syndicat au sein de l'établissement. Notons que ce déficit peut aussi s'expliquer par la baisse régulière, à cette époque, des taux d'intérêt des bons du Trésor dans lesquels l'établissement investit la majeure partie des ses excédents.

participent les établissements de Paris, Marseille, Lyon, Nice, Toulon, Toulouse, Oran, Rouen, Roubaix, Reims, Limoges, Nîmes, Dunkerque, Alger, Nantes, Lille, Boulogne et Bordeaux. Le rôle des administrateurs de la caisse bordelaise, ainsi que d'Adrien Marquet, maire de Bordeaux, est à souligner, c'est devant leur abnégation que cette conférence permanente a vu le jour. C'est par une délibération du 29 janvier 1927 que l'administration de la Caisse de Bordeaux¹⁶ estime que la réunion périodique des administrateurs et directeurs des établissements, ainsi que des représentants du ministère du commerce et de celui des finances, serait le meilleur moyen d'étudier les questions concernant les aspects réglementaires et les obligations de chacun, et d'unifier les établissements. Le règlement mis en place souligne le rôle de cette conférence. Deux points nous semblent intéressants à noter, d'abord que la conférence doit mener « *l'étude des questions administratives et financières qui intéressent ces établissements ; la réalisation des mesures propres à améliorer leur fonctionnement et à étendre leurs services ; la réforme des obligations auxquelles ils peuvent être soumis* », mais aussi, « *l'adoption de vœux tendant à unifier les décisions administratives des Conseils d'administration sans qu'aucune obligation d'application puisse en résulter pour les établissements adhérents.* ». Cependant, la tenue de la seconde conférence prend du retard et souligne de nombreuses difficultés, essentiellement liées aux désaccords entre administrations, elle a lieu néanmoins à Paris en 1929. L'établissement bordelais quitte la conférence en 1931 à la suite d'un rapport réalisé notamment par la Caisse de Nantes¹⁷ qui reproche à l'administration l'existence d'agents messagistes et de correspondants dans d'autres villes de France. Devant les menaces et les pressions exercées par certains établissements, l'administration dénonce la conférence et s'en retire. Elle réintègre par la suite progressivement la structure.

Nous ne pourrions rédiger l'histoire des Caisses de Crédit municipal de l'entre-deux-guerres sans parler de l'affaire Stavisky, nom de l'escroc qui fit vaciller la III^e République¹⁸. Stavisky participe à de nombreuses escroqueries jusqu'à celle concernant le Crédit municipal de Bayonne, et qui sera la dernière. En 1931, il fonde avec l'accord du maire de la ville, J. Garat, la Caisse de Crédit municipal de Bayonne, il y fait nommer un directeur qui est partie prenante et complice. Il fait éditer par l'établissement des bons de caisse d'un montant supérieur aux besoins, en s'assurant que le montant du bon soit plus élevé que celui inscrit sur

16 « *Pour unifier autant que possible les efforts et exercer une action collective, dans l'intérêt des Caisses municipales et des Monts-de-Piété, il y avait lieu d'étudier la possibilité de la constitution d'un groupement* ».

17 Qui a des intérêts quant à la suppression de ces correspondants, l'établissement nantais souhaitant récupérer des agences détenues par Bordeaux et proches de sa zone d'influence.

18 Nous ne retrouvons aucune trace écrite de cette affaire dans les archives et registres des délibérations, ce qui peut paraître surprenant.

le talon du carnet. Ainsi, il peut escompter le bon auprès des banques et assurances. Borderie [1999] souligne que l'escroquerie porte sur 117 millions de francs (de l'époque, soit environ 100 millions d'euros). Aussitôt découvert en 1933, l'affaire devient un scandale politique qui touche le gouvernement en place, Stavisky étant protégé et largement investi dans la classe politique, et est à son paroxysme avec la grande manifestation d'extrême droite du 6 février 1934. A la suite de cette affaire, les Caisses de Crédit municipal sont extrêmement critiquées et dénoncées et une nouvelle réglementation vient encadrer l'activité des établissements.

La période de l'entre-deux-guerres est marquée par le début de la baisse de l'activité du prêt sur gages. Les mutations offertes par le décret de 1918 entraînent le Crédit municipal vers des activités de plus en plus bancaires. De plus, la clientèle évolue, le travailleur pauvre fait toujours autant appel au microcrédit social, mais une population de classe moyenne, déclassée ou non, apparaît, le service de prêts sur valeurs mobilières croît de façon certaine comme celui des comptes courants. Les nouveaux services offerts sont en partie responsables. Malgré des évolutions qui tendent à faire du Crédit municipal une véritable institution bancaire, l'administration bordelaise n'oublie pas son rôle social d'origine. En 1926, il est décidé que les prêts de faible montant, de 2 à 4 francs, sont exonérés d'intérêt, ce qui correspond cette année là à 4 377 gages pour 14 292 fr. Si la population évolue, la misère ouvrière existe toujours à Bordeaux. En effet, dans un ouvrage consacré au port de Bordeaux, Chevet [1995, p. 269] reprend le témoignage d'un docker de la première moitié du XXe siècle, qui nous apprend que *« de nombreux malheureux arpentaient les quais à la recherche d'un emploi. Les gens de la Chambre de Commerce ou les propriétaires de marchandises embauchaient des hommes de corvée pour une heure ou deux... Le salaire était variable. Il était entièrement à la discrétion de ceux qui embauchaient. Pour le trafic maritime, quelques patrons embauchaient pour une ou deux vacations devant les navires. Ils fixaient les salaires à leur gré. Ceux-ci étaient souvent variables, de même que la durée du travail qui n'était pas réglementée »*. La précarité extrême de cette population ouvrière se retrouve dans les opérations de prêts sur gages. Or, il est nécessaire de souligner une baisse des opérations du Crédit municipal par rapport à la période précédente. Suivant nos calculs, entre 1900 et 1914¹⁹, il y a eu en moyenne et par année 190 840 opérations d'engagements, alors qu'entre 1920 et 1934, cette moyenne tombe à 69 124. Cette évolution de l'activité peut s'expliquer de différentes façons, mais celle que nous avons retenue, et qui fera l'objet d'une étude spécifique et détaillée par la suite, nous permet de démontrer qu'une forme de protection sociale, à travers l'action publique communale et nationale, vient apporter une aide plus efficace et globale rendant le prêt sur gages moins

19 Voir annexes et le tableau 13 page suivante.

utile. Il existe une forme de « concurrence », nous osons utiliser ce terme même s'il n'est pas forcément approprié, entre les deux types d'aide sociale, c'est une forme de transfert qui s'opère de l'aide sociale d'initiative privée à l'action publique²⁰. Pour illustrer nos propos, nous pouvons reprendre la position de M. Maze, président de la conférence permanente des caisses de Crédit municipal, lorsqu'il dit en 1934 « *dans l'espace de quelques années, la clientèle des monts-de-piété s'est considérablement accrue et sensiblement transformée. Tandis que le développement des mesures d'assistance en éloignait une partie, une catégorie toute nouvelle s'adressait à nous [...]* » [repris par Marec, 1983, p. 148]. De plus, nous avons souligné, dans les paragraphes précédents, que traditionnellement la ville de Bordeaux possédait un patronat social et des élites politiques qui ont toujours tentés de mener des politiques spécifiques d'assistance, parfois cataloguées de paternalisme communal. Nous avons vu qu'en 1920 fut mise en œuvre une politique familiale, et en 1929, un comité bordelais d'action sociale pour accompagner l'instauration des assurances sociales.

Pour tenter de généraliser cette idée, nous pouvons faire intervenir la situation de la ville de Rouen. Globalement, Marec [2006] observe un retournement de la conception de l'Assistance publique, « *le libéralisme absolu qui voulait réduire le rôle de l'Etat et refusait le droit des indigents à l'assistance est progressivement abandonné* » [Marec, 2006, p. 140]. La situation de l'établissement est marquée par une baisse des activités à partir de 1906, mais c'est surtout après la guerre que le ralentissement est le plus marqué, pour plusieurs raisons estime Marec [2006], une amélioration conjoncturelle de l'économie, une relative amélioration des niveaux de vie, mais surtout le résultat d'un développement des œuvres d'assistance et de prévoyance ainsi que les conséquences des premières lois sociales²¹.

20 Nous avons montré l'architecture sociale du XIXe siècle dans le premier chapitre, cette structuration évolue pour laisser progressivement la place à une organisation publique.

21 Une citation du président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Rouen en 1913 nous informe, « *hier, nous représentions pour les classes laborieuses la seule forme d'épargne. Aujourd'hui, nos institutions sont en lutte avec d'autres similaires qui nous font une concurrence redoutable. Les guichets de la caisse d'épargne postale, ouverts en mille endroits, les sociétés de capitalisation et d'épargne avec leurs promesses de lots en argent, les sociétés de secours mutuels avec les avantages variés qu'elles offrent à leurs membres, les associations de constructions bon marché, les retraites ouvrières enfin sollicitent de tous côtés la clientèle qui autrefois s'adressait uniquement à nous* ». [cité par Marec, 2006, p. 142]

Tableau 13 : Les opérations de prêt sur gages, 1920-1934²².

Années	Engagements	Renouvellement	Dégagements	Ventes
1920	84178	27256	124800	29788
1921	87418	29995	110714	7683
1922	79501	33845	86512	5011
1923	74562	34886	109448	4726
1924	74219	33984	107648	3610
1925	67830	34632	102462	3663
1926	77057	31058	108115	3587
1927	79318	34526	113844	4345
1928	66421	38037	107946	5584
1929	59490	36116	108600	5440
1930	58443	33427	100296	4913
1931	61064	33305	93360	5215
1932	53634	26492	76850	7128
1933	51123	20904	69705	7878
1934	44116	25332	66257	6930

Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Le tableau 13 présente les opérations réalisées par l'établissement bordelais depuis 1920. Nous observons une relative stagnation des engagements entre 1922 et 1927, puis une forte diminution entre 1927 et 1934, cette situation s'observe également à Rouen ou à Lille²³. Deux explications peuvent être apportées. La première concerne l'évolution progressive de la clientèle qui est à rechercher dans les classes moyennes. De plus, l'émergence d'une législation sociale, certes à ses débuts, offrent une protection supplémentaire et plus efficace aux clients traditionnels, ajoutons qu'à Bordeaux, la situation économique et industrielle, entre 1922 et 1930, est relativement prospère, d'où une moindre nécessité du microcrédit social. La seconde explication découle directement de la première, en effet, à partir de 1931, Bordeaux est durement touché par la Grande dépression. Nous avons vu précédemment comment réagissait l'activité du prêt sur gages en période de crise économique, à savoir une stagnation ou une baisse relative des opérations d'engagements et de renouvellements, c'est à dire des nouveaux prêts, une baisse des dégagements couplée d'une hausse relative des ventes. Cette situation est présente dans la période étudiée. Entre 1930 et 1934, les ventes ont progressé de 41%, les dégagements diminuent de 34%. Les engagements (-24%) et renouvellements (-

22 Nous n'avons pas pu trouver les données statistiques entre 1934 et 1950, ni dans les archives de l'établissement, ni aux archives municipales.

23 Voir Borderie [1999] et Marec [1983]. Ce dernier concernant Rouen note « à partir de 1928, le mouvement des nantissements est nettement orienté à la baisse. En 1923, il y a encore plus de 31000 articles en magasins. Dix ans plus tard, ils ne sont plus qu'environ 22000 ». (p. 149).

24%) suivent la même évolution. Comme nous le remarquons pour la crise de la fin du XIX^e siècle, cette observation s'explique par la spécificité du prêt sur gages qui est utilisé en cas d'extrême nécessité par une population au travail ou en situation de précarité. En cas de chômage ou d'inactivité durable, il est difficile de demander un prêt lorsque la probabilité de ne pas pouvoir le rembourser met en jeu le bien gagé. La hausse des ventes s'expliquent soit par les défauts de paiement, soit par une nécessité extrême. Pour cette période précise, nous pouvons affiner la réflexion et mettre en parallèle la mutation de l'aide sociale. En effet, et cette situation est très marquée à Bordeaux, la municipalité mène une politique d'assistance sans commune mesure²⁴. En 1899 est créé un office municipal de placement gratuit, puis en 1926 une allocation de secours de chômage. C'est, nous dit Roussy [2005], la fin d'un paternalisme municipal, car jusqu'au milieu des années 1920 les aides apportées par la municipalité, via le bureau de bienfaisance, sont essentiellement en nature. Puis, en 1931, une étape supplémentaire est franchie, la mairie constitue un fond de chômage municipal avec une dotation initiale de 200 000 francs, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la municipalité a versé près de 69 millions de francs [Roussy, 2005]. De plus, en 1934 sont secourus 3 000 chômeurs, ils seront 5 312 en 1935. Entre 1920 et 1939, la subvention de la municipalité à l'office de placement gratuit est multipliée par 5, le budget de l'assistance entre 1929 et 1936 par 8. Par conséquent, la montée en puissance de l'action publique d'aide sociale remplace l'activité du prêt sur gages. En effet, dans le premier cas, l'aide apportée n'impose pas de contrepartie financière, elle n'a pas de coût en soi, contrairement au prêt sur gages. Il est aussi possible, mais les données ne sont pas assez fournies, d'estimer que la modification de la clientèle avec l'apport d'une classe moyenne confirme nos propos. Les populations les plus vulnérables ont accès à la politique d'assistance, la classe moyenne peut user du prêt sur gages comme d'un complément d'aide. La hausse des montants moyens des engagements sont aussi là pour le confirmer, il est de 17,22 francs en 1900, 69,25 en 1925 et 126,40 en 1934²⁵. Ainsi, l'administrateur surveillant de l'établissement bordelais estime en 1932, « *les répercussions sont de deux sortes : la première est relative aux engagements et la seconde aux ventes de nantissements abandonnés. Au 1er mars 1931, le nombre des gages en magasin était de 72 754 représentant 8 671 488 fr prêtés ; au 1er mars 1932, le solde était de 73 604 gages pour 9 053 980 fr prêtés. L'augmentation au cours de l'année écoulée est de 850 gages pour 382 492 francs, ce qui représente une moyenne de 450 fr par gage nouveau. Il faut voir sans doute, dans ce chiffre relativement élevé, l'apport de la classe moyenne et du commerce. Nos ventes ont présenté au cours de l'année quelques difficultés de réalisation en ce qui concerne*

24 Voir tableau 14.

25 Voir annexes.

le linge en général et les draps en particulier ; on doit en voir la raison dans le fait que les marchands ayant constaté un sérieux ralentissement dans les demandes de leur clientèle, n'ont pas le désir d'augmenter leur stock de marchandise ». Pour finir, soulignons que Marec [1983] dans son étude du Crédit municipal de Rouen arrive entre autre à la même conclusion. Il estime que l'amélioration de l'aide sociale joue un rôle dans la diminution des prêts dans cette période, et reprend la pensée du vice président du conseil d'administration de Rouen en 1936, qui observe cette situation en l'expliquant par « *un peu également aux lois sociales actuelles -lois dont on peut se réjouir- mais qui, si l'on peut s'exprimer ainsi, concurrencent nos établissements »* [Marec, 1983, p. 157].

Tableau 14 : Budgets et subventions de l'action sociale municipale

Années	Subvention municipale à l'office de placement gratuit	Années	Budget de l'assistance publique
1900*	1 125	1893	1 018 499
1901	2000	1898	1 134 295
1904	7 555	1900	1 184 004
1906**	11 250	1902	1 314 459
1912	14 650	1904	1 377 049
1913	14 950	1907	1 689 218
1914	9 600	1911	1 967 052
1917	27 500	1913	2 039 708
1918	30 000	1918	2 282 533
1919	35 200	1920	2 777 829
1920	55 226	1921	6 351 982
1922***	24 000	1923	8 350 431
1925	26 700	1926	11 248 782
1926	39 792	1927	15 604 885
1927	49 760	1929	15 294 126
1929	58 070	1931	16 037 949
1931	69 230	1936	15 966 901
1932	89 132	1939	21 972 021
1933	118 694	1940	21 972 781
1935	153 885	<i>Source</i> : Roussy [2005]	
1936	179 835		
1937	192 809		
1938	250 468		
1939	284 124		

* Bureau municipal de placement gratuit

** Bureaux municipaux

*** Office départemental et municipal

Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Crédit municipal, malgré lui, a entamé une première mutation, conséquence de l'émergence et du développement de l'action publique d'aide sociale. La crise économique est venue consolider cette évolution, le Crédit municipal en France et le prêt sur gages tendent à perdre de l'importance, l'administration note en 1939 que le nombre d'objets gagés est moindre qu'avant 1914 mais surtout que les objets de première nécessité sont de moins en moins proposés. Le microcrédit social tel qu'il existait au XIXe et au début XXe siècle n'est plus, la question sociale trouve sa réponse dans la sphère publique. La Sécurité sociale prend la place, le Crédit municipal devient une banque sociale.

Encadré 5 : L'établissement bordelais face à la Guerre

I. La Grande-Guerre, 1914-1918.

L'établissement bordelais a subi indirectement les conséquences de la Grande Guerre. Au début du conflit, l'administration prend différentes mesures comme l'abaissement du maximum des prêts à 50 fr sur les valeurs mobilières et à 200 fr sur les objets mobiliers, elle se donne le droit de suspendre les engagements, elle suspend les ventes, les estimations et les prix sur l'or et l'argent sont diminués. C'est, comme nous l'avons vu, la première période de déficit et de perte. Cette situation n'a pas de répercussions immédiates et durables sur la viabilité de l'établissement, Bordeaux étant épargné par les combats. Ce qui n'est pas le cas en 1940.

II. La Seconde Guerre mondiale et l'occupation allemande.

Après la mobilisation générale, le montant maximum des prêts est de 500 francs, les ventes sont suspendues et un délai de 24h est imposé pour tout retrait d'argent. Cependant, contrairement à la première Guerre mondiale, Bordeaux est occupée.

Suite aux lois du 17 juillet et 13 août 1940, les salariés de l'établissement doivent répondre à certaines conditions, seuls les agents de nationalité française n'ayant pas appartenu à une société secrète peuvent continuer à travailler dans l'établissement. Néanmoins, il y a un seul salarié juif, M. Léon, ancien combattant décoré, il reste à son poste jusqu'en 1944 où il est arrêté le 10 janvier et porté disparu avec toute sa famille. De plus, toutes les opérations d'engagements, de déagements et d'ouvertures de comptes sont interdites aux juifs.

Il faut noter que M. Marquet interdit à M. Laffé, directeur, de donner des informations, tout type d'informations, aux autorités allemandes sur les clients de l'établissement. Le directeur refuse donc à deux reprises de divulguer les noms et adresses des clients et leurs origines religieuses. De plus, il est refusé à plusieurs reprises de restituer à l'armée allemande les fusils de chasse engagés, ce qui est quand même réalisé en 1943 sous la pression de l'occupant. M. Marquet impose à l'administration que toutes les demandes passent par lui et seulement lui.

A la fin de la Guerre, devant les difficultés financières liées à l'augmentation du nombre de gages et la faiblesse des ressources financières, plusieurs prêts sont consentis, ainsi qu'une demande d'aide financière à la ville. La demande est acceptée, la ville fournit 10 millions de francs, sous la forme d'un prêt et non d'une subvention. Jamais auparavant la ville n'avait financé l'établissement.

1.2.1.2. Les « Trente déclineuses » de l'établissement bordelais...

La Seconde Guerre mondiale s'achève sur l'une des conséquences sociales, morales, politiques les plus tragiques de l'histoire européenne. En France, le Conseil National de la Résistance établit un programme politique, économique, et social pour offrir un avenir nouveau au pays. Fruit de multiples consensus, mais aussi de certaines nécessités, ce programme s'attache à instaurer un système complet de protection sociale, et une forme de démocratisation de l'économie. Il façonne ce qui est appelé le modèle français de protection sociale, forme moderne du contrat social. La sécurité sociale est institutionnalisée, pierre angulaire du modèle de croissance fordiste (1). C'est en parallèle le déclin du microcrédit à Bordeaux et dans tout le pays (2).

1.2.1.2.1. De la Protection sociale institutionnalisée...

Hatzfeld [2004] montre que l'acceptation d'une sécurité sociale, unifiée, globale, générale et obligatoire fut le fruit d'un long compromis. Les libéraux refusent toute forme d'obligation préférant une protection assurantielle et individuelle. De plus, une intervention sociale de l'Etat remettrait en cause l'équilibre économique ; les ouvriers et syndicats s'opposent aussi aux assurances sociales, elles seraient le moyen de « sauver » le système économique en place en empêchant toute émancipation de la classe ouvrière ; les médecins refusent toute possibilité d'encadrement de leurs pratiques, surtout tarifaires ; les agriculteurs et les cadres souhaitent que leur statut soit reconnu comme étant particulier, et s'opposent à toutes formes de cotisations dans un régime général. Bref, la France conserve la spécificité d'être l'un des derniers pays occidentaux à mettre en œuvre une politique sociale englobante²⁶. Après de longs débats philosophiques, moraux et économiques, un compromis est trouvé, ce qui aboutit en 1930 aux premières assurances sociales. La question d'une protection sociale revient dans le programme du Conseil National de la Résistance et s'inscrit profondément dans l'héritage des années de combats et de débats précédentes.

L'histoire de la protection sociale en France se fait par étapes²⁷, d'abord à travers un Etat « observateur et d'hygiéniste », entre 1800 et 1850 ; puis un Etat protecteur dans la seconde moitié du XIXe siècle, qui vient protéger les personnes les plus vulnérables ; l'Etat

26 En Allemagne Bismarck met en œuvre une politique d'assurances sociales dès 1883, la Grande-Bretagne possède une législation depuis le début du XXe siècle.

27 Nous reprenons la classification opérée dans l'ouvrage collectif de Join-Lambert *et alii* [1994]. Le tableau 15 page suivante offre un panorama de la législation sociale française.

assureur prend le relais et organise les relations professionnelles entre 1890 et 1945, quand l'extension du salariat et la généralisation du contrat de travail s'accompagnent de politiques sociales²⁸ à travers un « *droit protecteur contre l'inégalité inhérente à la condition du salarié et à tenter de protéger celui-ci contre les risques qui menacent ses moyens d'existence* » [Join-Lambert, 1994, p. 31-32] ; pour finir, l'Etat providence comme promoteur du social²⁹.

Tableau 15 : Historique de la législation française en matière sociale.

	Travail	Protection sociale	Emploi, formation professionnelle
Avant 1841	Contrat de louage de service	Prévoyance individuelle	La liberté du travail doit permettre à tous d'accéder à un emploi
1841-fin XIXe Etat observateur et protecteur	Protection des plus faibles jusqu'en 1892	Lois d'assistance aux plus faibles jusqu'en 1905	
Fin XIXe-seconde guerre mondiale Etat observateur, protecteur, assureur et organisateur des relations sociales	Reconnaissance de la représentation syndicale (1884) et du caractère collectif des relations de travail (1919). Généralisation de la protection.	Assurance contre certains risques sociaux.	
A partir de 1945 « Etat social »	Institutionnalisation de la représentation et des relations collectives. Politique de bas salaires (SMIG, puis SMIC)	Généralisation de la sécurité sociale	Naissance d'une politique « moderne » de l'emploi et de la formation professionnelle

Source : Join-Lambert *et alii* [1994]

Les assurances sociales en 1930 posent les bases de la future sécurité sociale française³⁰, « *la loi de 1930, premier grand texte sur les assurances sociales obligatoires en France couvre quatre risques : la vieillesse, la maladie, la maternité et l'invalidité. Restent en dehors du champ d'application le risque accident du travail et le système d'allocations familiales, rendu obligatoire en 1932. Cette protection ne s'étend de façon obligatoire qu'aux salariés de l'industrie et du commerce dont les salaires sont inférieurs à un taux déterminé (plafond d'affiliation). Son financement est assuré par une cotisation égale à 8% des salaires,*

28 La loi de 1898 sur les accidents du travail est l'exemple parfait, l'assurance a l'avantage de traiter les risques sociaux comme une forme de réparation, mais surtout ce système n'offre pas de droit (du ou au travail) ainsi le risque n'est pas considéré comme inhérent à la société.

29 La sécurité sociale remplace la logique assurantielle car elle apporte des droits sociaux à l'ensemble des salariés mais aussi à l'ensemble des citoyens. Cette évolution tient d'une forme de refondation sociale, l'économie tend à s'encadrer de nouveau dans la société. La situation économique, son dynamisme et l'application des théories keynésiennes, jouant sur la demande, permettent de dégager des marges de manœuvre financière. La protection sociale est un élément moteur de la demande.

30 Voir tableau 16a et 16b.

partagée également entre les salariés et les employeurs. Les salariés conservent le libre choix de l'organisme assureur mais une caisse départementale est mise en place par les pouvoirs publics pour ceux qui la choisissent ou ne sont affiliés à aucune autre. Environ 730 caisses d'assurance sociale ont ainsi été recensées, dont 180 gérées par la mutualité » [Join-Lambert et alii, p. 271]. Le plan de 1945 ne part donc pas de rien. Nous avons vu qu'une première phase de législation apparaît entre 1850 et 1930. Le Conseil National de la Résistance a pour programme « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ». Ainsi, la politique de sécurité sociale doit se faire par la conjonction de trois autres politiques : la politique de plein emploi, une politique d'équipement sanitaire et d'organisation médicale permettant de lutter contre la maladie, et une politique de redistribution des revenus. L'idée est de faire jouer la solidarité nationale et surtout d'unifier l'ensemble des caisses existantes. Le texte est le résultat d'un compromis, certaines catégories sociales refusant le régime général et souhaitant une autonomie, c'est le cas des cadres, indépendants et agriculteurs. Les ordonnances de 1945 mettent en place une solidarité limitée aux travailleurs et à leurs familles. Les droits sont ouverts par le travail. Par conséquent, « à un système multiforme de prévoyance collective de nature privée se substitue une institution qui assure une mission de service public et dont le but final est bien d'aboutir à la protection de la nation tout entière. Intégrée dans un vaste projet de société, la sécurité sociale consacre l'idée d'une protection obligatoire qui s'impose à tous indépendamment de tout consentement individuel ». [Join-Lambert et alii, p. 276-277].

Tableau 16a : Nombres d'allocataires protégés des risques sociaux couverts

	Retraite			Maladie		Allocations familiales		
	1900	1911	1922	1889	1930	1920	1925	1930
Nombres de personnes couvertes ou allocataires	760 000	2 281 000	1 728 000	1,4 million	5 millions	11 500	266 000	480 000

Source : Murard [2001]

Tableau 16b : Effectifs et montants des allocations d'assurance sociale et allocations familiales.

	Assurances sociales		Allocations familiales
	Nombres de cotisations	prestations	prestations
1932	5,8 millions	484 millions de fr	400 millions de fr
1939	6,7 millions	837 millions de fr	2,1 milliards de fr

Source : Murard [2001]

L'ordonnance du 4 octobre 1945 institue la Sécurité sociale française, l'article 1 est rédigé ainsi, « *il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'il supporte [...]. Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques et prestations non prévus par les textes en vigueur* ». Le système français est hybride dans le sens où il s'inspire des logiques d'assurance (logique bismarckienne) et qu'il a pour vocation de couvrir l'ensemble de la population (logique Beveridgienne³¹), ainsi il pose une logique particulière nous dit Elbaum [2008, p. 45], « *les prestations sont conçues dans un esprit d'individualisation et de compensation des pertes de revenus, qui s'oppose à l'uniformité beveridgienne* ». Dans le système français sont identifiées six risques sociaux qui doivent être pris en charge, le risque santé, le risque vieillesse, le risque maternité et famille, le risque emploi³², le risque logement et le risque pauvreté et exclusion. La prise en compte de ces risques offre un réel filet de sécurité pour l'ensemble de la population, le système de Sécurité sociale doit se généraliser, s'unifier et s'harmoniser, ces trois principes ne se réalisent que lentement et imparfaitement. La protection sociale devait concerner l'ensemble de la population sur la base de solidarité professionnelle, mais surtout, elle devait intégrer les populations qui ne peuvent pas ou qui n'ont pas suffisamment cotisé. En conclusion, la majeure partie de la population est concernée, l'insécurité sociale qui marque le XIXe siècle doit tendre à disparaître.

Schéma 3 : Le principe du système de protection sociale français.

L'aide sociale	La sécurité sociale	La prévoyance
Une protection appelée à devenir résiduelle	← Une vocation à la généralisation →	Une forme de protection appelée à voir son champ réduit

Source : Join-Lambert *et alii* [1994]

La Seconde guerre mondiale marque donc une rupture qui a permis l'instauration d'un nouveau modèle de régulation, l'idée des réformateurs de 1945 est fondamentalement de construire une autre économie et une autre société. Cette nouvelle élite se doit de trouver des

31 Le plan Beveridge a pour objectif d'apporter une réponse au problème de la pauvreté par une politique de redistribution et de plein emploi, la sécurité sociale doit répondre à trois critères : unité, universalité et uniformité (des prestations), de plus, il doit être intégré un service de santé national, gratuit et ouvert à tous.

32 Le risque chômage n'a jamais été pris en compte précédemment, une politique familiale ou de retraite existait partiellement.

points de convergences et de consensus, elle englobe les communistes, les gaullistes, chrétiens réformateurs, la classe ouvrière et une certaine bourgeoisie moderniste. La classe ouvrière sort renforcée de la guerre, les organisations syndicales participent au jeu démocratique et réformiste. Ainsi, apparaît un nouveau modèle de relations sociales, d'organisation industrielle et de répartition des revenus. Le mode de régulation fordiste se met en place, caractérisé entre autre par une politique salariale nouvelle. Le salaire³³ est indexé sur l'indice des prix, mais aussi sur la productivité du travail, offrant un partage jugé équitable de la valeur ajoutée, mais surtout, l'uniformisation des salaires nominaux est mise en œuvre ouvrant une période durable de consommation de masse³⁴. Par conséquent, Bertrand [1986, p. 72] souligne les « *conditions d'une croissance soutenue et régulière, d'un compromis social durable et stimulant. Elle fait de la croissance, et de la participation à ses bénéfices, la grande question de l'époque, la fée qui règle les comportements, résout les conflits, permet au capitalisme en panne des années trente de rentrer dans sa vraie, sa grande révolution* ». Ainsi, apparaît un régime d'accumulation et un mode de régulation³⁵.

C'est donc ce nouveau régime d'accumulation et mode de régulation qui dynamisent la croissance d'après guerre. Entre 1950 à 1974 s'achève le processus de salarisation qui touche la quasi totalité des secteurs, la grande industrie s'impose. Ainsi la productivité peut augmenter, tout comme la rentabilité, les revenus progressent et les niveaux de vie avec, la consommation s'uniformise et se démocratise. C'est surtout le rôle de l'Etat qui se modifie, un retournement de conception s'opère, il est « *au cœur de la reproduction collective du salariat* », alors qu'au siècle précédent, les actions collectives sociales de l'Etat sont restreintes au minimum. Nous pouvons, à l'instar d'André [2002], montrer l'existence de deux configurations de l'intervention de l'Etat. Dans le premier cas, de la Révolution française à la Première guerre mondiale, c'est l'Etat minimal, espace de désencastrement, l'économie est considérée comme autonome ; ensuite, c'est le passage à « *un Etat inséré à la sphère économique, caractérisé en France par une véritable responsabilisation du fait de deux innovations majeures, l'institutionnalisation du salaire direct et la conception d'une coordination entre gestion monétaire et politique économique d'ensemble sous l'égide des autorités publiques* » [André, 2002 p. 145]. Par conséquent, les composantes de l'Etat providence se comprennent par l'idée de « *compromis institutionnalisés* », autour des

33 Il faut souligner un rapport salarial nouveau, « *le salaire individuel est fixé à l'intérieur d'un cadre collectif contraignant* » nous disent les auteurs Boyer et Bertrand [1986]. Ainsi, le salaire est encadré et institutionnalisé limitant une forme d'insécurité sociale liée au salaire, une forme de rigidité à la baisse s'impose. Le cadre fordiste en France consacre un rapport salarial monopoliste. La formation du salaire est codifiée par des conventions collectives et indexée aux prix et à la productivité.

34 Nous verrons par la suite l'impact de ce nouveau mode de régulation sur l'action sociale et le Crédit municipal.

35 Voir encadré 5.

assurances sociales et de l'enseignement³⁶. Ainsi en France, « *alors qu'auparavant, la questions sociale relevait essentiellement de l'assistance et de la charité, assurée au niveau des communes ou par l'Eglise³⁷, l'insécurité de la condition ouvrière, dans un contexte d'affaiblissement des solidarités traditionnelles, donne désormais lieu à de nombreuses revendications de garanties en cas de perte du salaire à la suite d'accidents, de maladies, ou lors de cessation de travail des salariés âgés* » [André, 2002, p. 146].

Nous pouvons donc conclure cette présentation par l'idée que le modèle d'après guerre est « *un puissant facteur de cohésion sociale. En arc-boutant salaires et profits dans le grand mouvement de l'accumulation intensive et productive, révolution des modes de vie et des modes de production, il offrait en permanence une solution aux conflits sociaux [...] Salaires et profits étaient solidaires, tandis que le salaire indirect et les besoins qui lui étaient attachés (protection sociale sous toutes ses formes) progressaient simultanément* » [Bertrand, 1986, p. 85-86].

Encadré 6 : Les « Trente glorieuses » expliquées par l'école de la Régulation³⁸

Le mode de régulation monopolistique et fordiste des « Trente glorieuses »

La croissance entre 1945 et 1973 est à la fois forte et régulière pour les économies développées : le taux de croissance annuel moyen des pays de l'OCDE est de 4%, le plein emploi n'est pas une chimère. Cette situation relativement prospère s'explique par l'organisation de la production et par les modes de régulation et d'accumulation qui concourent au développement et à l'expansion de la sphère réelle et donc de la production.

Les « trente glorieuses » sont présentées comme un régime d'accumulation fordiste. En effet, l'école de la régulation [Boyer, 2002] présente l'architecture du capitalisme d'après guerre comme l'instauration de cinq formes institutionnelles qui offrent un compromis à l'origine de la croissance. Dans un premier temps, le nouveau système international a pour objectif de lutter contre les pressions déflationnistes mais aussi de diffuser le modèle de développement américain. Ensuite, un rapport salarial se met en place. Le rapport salarial est défini comme une organisation de la production, la codification du contrat de travail, la formation des salaires et la couverture sociale. Ainsi, le niveau de vie des salariés est de moins en moins soumis aux aléas du marché du travail, il s'améliore sans cesse par la codification du partage des dividendes de la croissance. De plus, la généralisation de la protection sociale offre une stabilisation des revenus et donc une augmentation régulière de la consommation qui suit l'extension des capacités productives. La troisième forme institutionnelle est la place

36 L'Allemagne est précurseur, la situation politique permet d'imposer les assurances sociales, le gouvernement est fort et souhaite légitimer l'Empire. L'assurance sociale y est obligatoire et liée au contrat de travail, la gestion est laissée aux assurés et au patronat. En France, il faut attendre la IIIe République et son action de légitimation, qui passe plus par l'éducation que par l'assurance sociale.

37 Nous retrouvons ici la position du Mont-de-Piété, pierre angulaire de l'action sociale sous le XIXe siècle, que nous avons développé dans la première partie. L'après 1945 est donc un retournement de conception, la place du Crédit municipal évolue.

38 Boyer et Durand [1998], Boyer (sous la direction) [1986, 2002].

de la concurrence. La concurrence est modérée du fait d'une concentration du capital et d'une forme de centralisation de la finance. Le dynamisme de la croissance est tiré par la consommation de masse. Les nouvelles relations monnaie-crédit favorisent l'accumulation. En effet, les monnaies ont un cours imposé et forcé pour offrir une stabilité financière. L'accès au crédit est facilité et permet le dynamisme économique. Pour terminer, les politiques macro-économiques sont contra-cycliques. Le rôle de l'Etat se modifie radicalement, il devient légitime. L'interventionnisme étatique dans la gestion des grandes variables économiques a pour but de réduire les instabilités propres à une économie de marché. Ainsi, en situation de récession, l'Etat intervient, dans le cas contraire, il s'abstient. La pensée keynésienne influence le rôle des autorités publiques.

Les gains de productivité restent un élément central de la logique industrielle de cette période. Les salaires se forment à partir de l'évolution de ces gains de productivité et des prix à la consommation. Par conséquent, l'accroissement du niveau de vie s'explique par un partage de la valeur ajoutée en faveur de la rémunération du travail. Ainsi, l'apparition d'une consommation de masse est nécessaire pour répondre à la logique de production de masse. Les salaires progressent de façon régulière et sont négociés collectivement, le rapport salarial s'institutionnalise. Par conséquent, les anticipations d'accroissement de la demande influencent l'investissement et la dynamique de croissance. Les gains de productivité, qui offrent une accumulation extensive et qui favorise la production de masse, sont possibles par l'organisation de la production au sein des entreprises. Le fordisme est la combinaison d'une logique de redistribution des gains de la croissance et d'une production de masse possible par la constitution de grande chaîne de montage. En effet, le travail à la chaîne permet la production de biens standardisés qui répond à l'augmentation de la demande de consommation. Ce second mécanisme agit sur la réalisation de ces gains de productivité.

Le dernier mécanisme est relatif à la progression des niveaux de vie rendue possible par les éléments étudiés précédemment, et qui profite aux catégories sociales populaires qui dynamisent la croissance. La logique des « trente glorieuses » se résume donc un à objectif de développement de la production et d'accroissement des niveaux de vie.

Cet ensemble de régulation et d'accumulation cohérent a permis le redressement économique de la France après la Seconde guerre mondiale, mais surtout, la question du paupérisme ouvrier semble avoir trouvé sa solution par le compromis fordiste. Les salaires sont fixes, réguliers, offrant une forme de sécurité à la baisse, la protection sociale prend en compte l'ensemble les risques sociaux inhérents à la vie en société, un nouveau pacte social est signé. L'insécurité majeure qui concernait le salarié du XIXe et du début XXe siècle semble donc vaincue³⁹. Cette contextualisation nécessaire ouvre plusieurs questionnements, quelles sont les conséquences de ces évolutions sur le Crédit municipal ? A-t-il toujours sa place comme acteur social ? N'est-il pas voué à une mutation profonde ? C'est à toutes ces questions que nous devons répondre.

39 Le développement de l'action publique sociale découle bien de l'insécurité du travailleur face à la maladie, les accidents du travail, l'invalidité ou le chômage, mais aussi de la précarité (absence de travail temporaire).

1.2.1.2.2. ... au déclin du prêt sur gages (1945-1980)

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, Bordeaux panse ses plaies, comme du reste l'ensemble de la société française. Après cinq années de souffrances et d'errance mais aussi d'espoirs portés par la Résistance, le pays est à reconstruire. Le Crédit municipal traverse une période délicate de 1940 à 1954, néanmoins l'administration participe à l'emprunt de la Libération à hauteur de 300 000 fr, cependant les résultats financiers sont difficiles, les années 1947-48-49-50-51 sont déficitaires. La ville prête 10 millions de francs à l'institution en 1946, mais dans la tradition municipale, le choix est bien un prêt et non une subvention. La situation de tous les Crédits municipaux est identique dans le pays, certains ont été détruits, pillés, et n'ont plus la trésorerie suffisante pour continuer leurs activités. La situation à Rouen est encore plus compliquée, la ville fut détruite en majeure partie, l'institution doit faire appel à la municipalité pour se maintenir, en 1944 la subvention s'élève à 240 000 fr, en 1947, elle est de 700 000 fr. La ville et le conseil d'administration décident le 27 septembre 1948 de fermer l'établissement, chose qui n'est pas effective, le ministre des finances s'y oppose et ordonne le maintien du Crédit municipal [Marec, 1983]. A Lille, la situation est quasiment identique, la mairie vote une subvention de 125 000 fr⁴⁰. Il faut attendre 1951 pour retrouver le niveau d'activité de 1938 [Borderie, 1999].

En 1947, les Crédits municipaux réclament une aide de 100 millions de francs au gouvernement provisoire, Bordeaux, pour sa part, a besoin de 30 millions de francs pour relancer son activité. En 1948, la demande est acceptée, l'établissement bordelais n'obtient que la somme de 20 millions de francs. Ce n'est qu'en 1949 qu'une loi permet aux établissements d'emprunter auprès de l'Etat sur 15 ans et à 2%, l'administration bordelaise en profite et obtient un prêt à hauteur de 60 millions de francs. Ainsi, à la fin de la guerre, la situation des Crédits municipaux est difficile, leur avenir est compromis, car ils ne gardent que très peu de considération de la part du législateur. Les changements structurels de l'économie française mettent l'institution de côté, les banques sont nationalisées comme beaucoup de grandes industries, le crédit est encadré. La question de leur utilité est posée, dans l'éditorial du bulletin trimestriel de la conférence permanente des Caisses de Crédit municipal de juillet/octobre 1952, une réponse est néanmoins apportée :

« Les crédits municipaux de France – ex-Monts-de-Piété – ont un passé glorieux et un avenir discuté.

Nul ne s'aviserait de mettre en doute l'importance des services qu'ils ont jadis rendus.

⁴⁰ La subvention passe de 300 000 fr en 1946, à 1 250 000 fr en 1947, et 2 600 000 fr en 1948 [Borderie, 1999].

Mais – estimant sans doute que les nouvelles institutions de crédit populaire et de Sécurité sociale sont susceptibles de couvrir tous les risques de l'existence – d'aucuns prétendent que nos vieilles maisons ont fait leur temps et n'ont plus qu'à fermer leurs portes ».

« Certes, les lois sociales en général, et il faut s'en féliciter – joue contre nos établissements – allocation familiales, retraite pour les vieux, sécurité sociale sont autant de mesures qui tendent à combattre la misère. Mais si efficaces qu'elles soient, leur action ne met pas les foyers familiaux à l'abri complet du besoin. »

« Parer les coups du sort et de la misère n'est d'ailleurs pas la mission première des Crédits municipaux. Leur mission primordiale c'est la lutte contre l'usure. »

Le maintien de l'institution est acté dans une certaine mesure par la loi du 11 juin 1954⁴¹ qui permet aux Crédits municipaux de fournir des prêts aux fonctionnaires, ce qui est mis en place à Bordeaux, après l'acceptation d'un nouveau prêt de 30 millions de francs pour permettre à ce nouveau service de fonctionner. Les bénéficiaires de cette activité de prêt sont donc les fonctionnaires titulaires, le cautionnement étant une partie de leur salaire. Les prêts sont remboursables par voie de précompte, le taux d'intérêt est de 8%, le remboursement est effectué sur 12 mois avec possibilité de remboursement anticipé, ainsi le gage est en définitive le salaire et le traitement du fonctionnaire, *« l'emprunteur s'engage à céder au Crédit municipal la portion cessible et saisissable de son traitement qui sert de gage »* [Marec, 1983, p. 178]. Ce service est véritablement un renouveau pour l'institution qui peut toucher une nouvelle clientèle. Tous les grands établissements bénéficient de l'essor de ce service, qui semble avoir sauvé l'institution, du moins parmi les établissements les plus importants.

⁴¹ L'article 38 de la loi de finance : *« Les Monts-de-Piété et les Caisses de Crédit municipal sont autorisés à consentir aux fonctionnaires et assimilés des prêts dans les conditions qui seront fixées par décret pris sous la forme de règlement d'Administration Publique ».*

Tableau 17 : Activités du prêt sur gages des Crédits municipaux de Bordeaux et de Lille⁴².

Années	Bordeaux		Lille	
	Nombres de prêts	Montant	Nombres de prêts	Montant
1955	1592	128 330 000 AF	2246	202 800 000 AF
1956	2793	261 510 000 AF	3291	309 590 000 AF
1957	3285	325 880 000 AF	4378	446 310 000 AF
1958	3564	394 340 000 AF	5088	578 190 000 AF
1959	3596	372 190 000 AF	5574	6 955 300 NF
1960	4203	4 696 200 NF	5801	7 712 100 NF
1961	4758	6 201 400 NF	6300	8 807 000 NF
1962	5183	7 797 100 NF	6477	9 917 900
1963	5763	9 471 200	6689	11 077 100
1964	6167	10 220 600	7092	12 644 600
1965	6531	10 375 500	7617	14 241 000
1966	5940	9 619 000	7459	14 170 900
1967	6615	10 577 500	7515	14 648 000
1968	6155	10 928 100	7664	15 982 700
1969	6091	11 897 300	8478	19 194 900
1970	7933	18 211 500	8614	19 382 200
1971	8601	27 438 600	8126	20 801 600
1972	7843	29 575 400	7930	27 176 500
1973	8451	35 516 800	7790	29 038 300
1974	8999	44 052 200	9188	35 115 000
1975	12 598	72 205 100	11 968	58 097 500

Sources : Bulletin trimestriel de la Conférence des Caisses de Crédit municipal.

En 1955, il ne reste plus que 27 Crédits municipaux, la même année disparaissent les établissements d'Arras, Besançon, Bayonne et Mulhouse, cette évolution s'explique en partie par la baisse continue de l'activité de prêt sur gages⁴³. Cependant, l'année 1955 est aussi une année charnière pour l'institution qui obtient légalement une forme de légitimation de son statut. Edgar Faure s'engage dans une opération de modernisation et de rénovation de l'institution, les statuts sont adaptés à l'époque. Ainsi les Caisses de Crédit municipal sont définies légalement comme des « *institutions publiques d'aide sociale* » dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elles sont gérantes d'un service public et soumises au droit public, de plus, les décisions du directeur sont considérées comme des actes d'autorité administrative, le personnel obtient un statut rattaché à la fonction publique. Leur

⁴² Voir annexes.

⁴³ Nous traiterons de cet aspect un peu plus loin.

mission est encadrée et effectuée par un budget propre, elles ont pour mission le monopole du prêt sur gages, ainsi que le prêt aux fonctionnaires. Les caisses sont sous la tutelle de trois organes, le conseil municipal doit donner son accord à la création de l'établissement, il émet un avis sur les budgets et les comptes financiers, le maire est le président de la caisse ; le préfet nomme les membres du conseil d'administration et doit approuver les comptes, budgets et délibérations ; le ministre du budget dispose d'un contrôle général administratif. Un contrôle comptable est effectué par la Trésorerie Payeur Général, les comptes sont jugés par la Cour des Comptes.

En 1957 est constituée une Association Internationale des Etablissements publics de crédit sur gages à Milan, les établissements de France, d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de Suisse participent. Dans ses statuts, l'association, dans le respect de l'autonomie de chacune des institutions, a pour but : de « tenir en permanence les associés au courant de la persistance et de la transformation de l'usure et des moyens de la combattre » ; « étudier et confronter les différentes législations et dispositions statutaires et réglementaires » ; « étudier et confronter les diverses organisations, les conditions et les modalités de leurs activités et les moyens dont elles disposent »... La constitution de cette association nous rappelle le caractère universel de la lutte contre l'usure dans les pays dominés par la sphère marchande, comme nous l'avons démontré dans le chapitre I. En effet, l'éditorial du bulletin de la Conférence permanente des Caisses de Crédit municipal en 1958, est intitulé « De New-York à Moscou », il dit ceci : *« L'usure a été en tous temps et dans tous les pays un fléau redoutable contre lequel tôt ou tard les mesures les plus énergiques ont dû être prises afin de la combattre avec quelques chances de succès. L'Antiquité en a cruellement souffert ; le Moyen-Age n'a pu s'en délivrer, et ce n'est guère qu'avec l'institution, en Italie, au XVe siècle, des premiers Monts-de-Piété, qu'une arme efficace a pu lui être opposée. C'est à ces établissements que le monde moderne dans sa grande majorité confie le soin de poursuivre la lutte. En URSS, où des organismes d'Etat ou des soviets Urbains sont chargés du prêt sur nantissements, aux Etats-Unis ou la Provident Loan Society de New-York connaît, actuellement en particulier, une activité des plus vives, ces établissements qui correspondent à ce que sont en France nos Crédits municipaux, apparaissent, sous des régimes aussi différents l'un de l'autre, comme des institutions dont on ne saurait se passer »*. En Europe, il existe des établissements (en grande majorité héritiers et descendants des Monts-de-Piété) dans de nombreux pays⁴⁴ tels que :

44 Liste et étude issue du bulletin de la conférence permanente des Caisses de Crédit municipal de 1958, N°16. Les citations en sont aussi issues.

- L'Autriche, dès 1707 à Viennes, depuis 1946 il est considéré comme une « *fondation administrée par l'Etat* » ;
- En Belgique, le plus ancien serait celui de Ypres, les établissements sont sous la responsabilité des municipalités ;
- En Hollande, depuis 1614 à Amsterdam, les établissements du pays sont constitués « *par l'autorité publique pour limiter et pour s'opposer à la spéculation privée* », ils sont administrés par l'administration municipale ;
- Au Danemark, le système est identique à celui de la Hollande ;
- En Allemagne, avant 1914, il existait 65 Monts-de-Piété, ils étaient, et sont, des établissements publics ;
- Au Portugal et en Espagne, les Monts sont rattachés aux Caisses d'épargne, en 1908 sont interdites toutes les maisons de prêts privés ;
- En Suisse, avec un système double d'établissements publics et par actions ;
- En Angleterre, « *le prêt sur gages est confié exclusivement à l'initiative privée, laissant à celle-ci la lutte et la concurrence contre les usuriers ; les plus puissantes organisations privées non usurières sont les Corporations de la Charité, fondée en 1707 et la Société des amis de Wesminster ; celle-ci prête sur gage aux ouvriers* ».

Hors Europe, il existe de tels établissements en Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Japon, Tunisie, Turquie, URSS... Aux Etats-Unis, la situation est identique, « *même dans ce grand pays à la pointe du progrès économique, on ne peut se passer de Mont-de-Piété. L'examen de leur situation et de leurs bilans, des origines (fin du XIXe siècle) à nos jours, révèle une expansion du crédit sur gage vraiment surprenante [...] Le prêt sur gages est exercé exclusivement par des organismes privés....* ».

Cette liste, non exhaustive, nous apporte un élément d'analyse intéressante, les deux pays foncièrement libéraux dans leur histoire possèdent des établissements de nature totalement privée. En effet, cette particularité découle des structures, des modèles de développement et des conceptions politiques et économiques qui prédominent.

En 1955, la conférence permanente note que « *la diminution du nombre de prêts sur gages due entre autres causes à l'amélioration de la condition sociale des travailleurs, à la stabilité des prix, et aussi à la multiplication des ventes à crédit, se trouve ainsi compensée*

par une activité toute nouvelle [les prêts aux fonctionnaires], *qui a comme rajeuni notre Institution* » [Bulletin N°11, 1955]. Les « trente glorieuses » sont pour le prêt sur gages, et le microcrédit social plutôt les « trente déclineuses ». En effet, dans tous les établissements, cette activité diminue et devient parfois négligeable⁴⁵. A Bordeaux, cette évolution est très marquée, nous analyserons les causes et les conséquences de ces faits dans le paragraphe suivant. Le graphique 1 montre l'irrésistible montée de l'activité des prêts aux fonctionnaires qui fait de l'établissement bordelais un acteur bancaire non négligeable. Ces évolutions de l'activité s'expliquent par une amélioration sensible du niveau de vie des ouvriers et salariés bordelais, mais aussi par la structure socio-économique de la ville, largement dominée par le secteur tertiaire mais aussi par l'administration publique. En effet, dans les années 50, une politique de redéploiement industrielle est mise en œuvre, et dans des domaines industriels très différents, « *Bordeaux cherche à asseoir sa politique de croissance sur la construction et le développement d'un espace régional, en donnant une priorité aux industries industrialisantes et de plus en plus aux technologies de pointes*⁴⁶ » [Guillaume, 2002, p. 50]. De plus, la ville de Bordeaux est dominée par le secteur tertiaire marchand⁴⁷, comme les activités de négoce, vin et spiritueux, mais aussi le monde de l'argent (banque et assurance....).

45 Voir annexes, le Crédit municipal au XXe siècle.

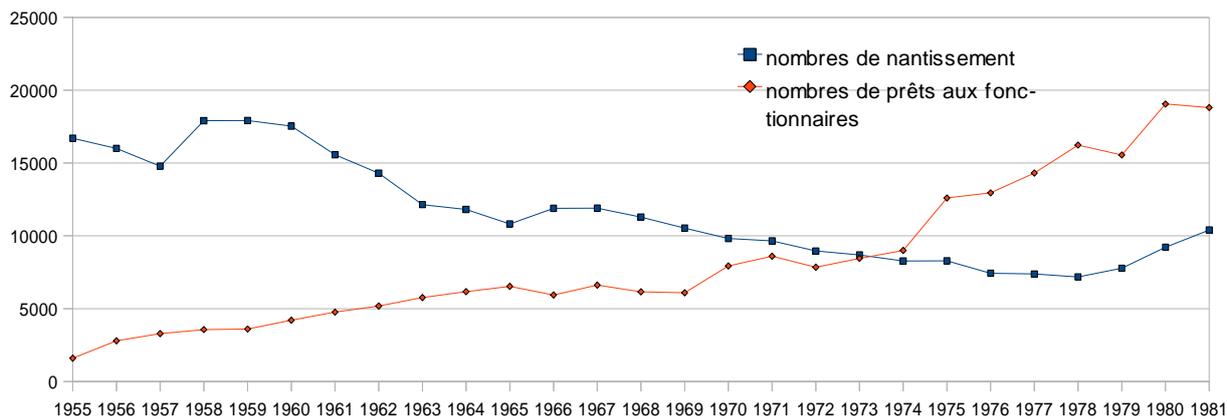
46 Les nombres d'ouvriers et salariés augmentent de façon significative, Ford, par exemple, emploie jusqu'à 4000 salariés. C'est aussi le cas pour l'industrie pharmaceutique, et l'industrie de l'armement et militaire.

47 En 1990, le secteur secondaire ne représente que 23% des actifs, de nombreux secteurs disparaissent comme la pétrochimie, les chantiers navals, l'industrie alimentaire, habillement... remplacés plus tard l'industrie informatique, électrique.

Tableau 18 : Opérations d'engagement de l'établissement bordelais de 1951 à 1980

Années	Nombres de prêt	Années	Nombres de prêt
1951	21 588	1966	11 889
1952	23 571	1967	11 901
1953	21 850	1968	11 290
1954	18 533	1969	10 533
1955	16 704	1970	9 819
1956	16 005	1971	9 656
1957	14 787	1972	8 958
1958	17 905	1973	8 694
1959	17 921	1974	8 273
1960	17 533	1975	8 288
1961	15 575	1976	7 433
1962	14 308	1977	7 381
1963	12 147	1978	7 179
1964	11 813	1979	7 776
1965	10 820	1980	9 221
Progressions :			
1951-1960	-18,78 %	<i>Source</i> : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.	
1960-1970	-44%		
1970-1980	-6%		
Progression annuelle moyenne	-2,9%		

Graphique 1 : Evolution des activités de prêt de l'établissement bordelais



Source : réalisé à partir des données issues des archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Ces mutations, réalisées dans une période de prospérité économique sans précédent, s'expliquent par l'apparition d'un nouveau mode de régulation économique qui met en avant à la fois l'amélioration des niveaux de vie, via la progression régulière des salaires directs et indirects, la consommation de masse, et l'amélioration des conditions de vie en général. Par conséquent, le paupérisme ouvrier a disparu, la protection sociale généralisée a offert une réelle sécurité contre tous les risques sociaux. Les Crédits municipaux, via le microcrédit social, perdent leur utilité quand le prêt sur gages décline annuellement. Or, l'apport de nouvelles activités par le crédit aux fonctionnaires permet de relancer et moderniser l'institution, qui progressivement devient un acteur bancaire presque banalisé. Ainsi, il nous reste à voir quelles sont les causes profondes de ces évolutions ? Mais aussi d'en appréhender les conséquences plus globales sur l'aide et l'action sociale du XXe siècle. Posons-nous maintenant la question, Le XXe siècle a-t-il rendu le microcrédit social inutile ?

1.2.1.3. L'intérêt du microcrédit social ?

L'activité traditionnelle du Crédit municipal tend à diminuer progressivement après la Seconde Guerre mondiale. Le microcrédit social ne tient plus la place majeure qu'était la sienne au XIXe siècle, où son rôle de régulateur social permettait aux salariés soumis au paupérisme d'acquiescer des moyens monétaires pour répondre aux aléas sociaux de leur existence. Les établissements français évoluent fondamentalement, et substituent les activités de prêt sur gages par des activités bancaires. Quelles sont les causes de ces mutations ? Nous pouvons poser l'hypothèse d'une forme de concurrence de la protection sociale, la question sociale posée au XIXe siècle, et présente au début du XXe siècle, est résolue en partie par l'apparition de l'Etat providence (1). Le libéralisme de bienfaisance sociale disparaît (2).

1.2.1.3.1. La réponse à la question sociale : l'Etat providence.

La politique sociale n'est pas une invention du XXe siècle, l'Ancien régime, nous l'avons vu, met en œuvre toute une politique envers les pauvres à travers l'assistance et la charité. Les sociabilités et solidarités primaires encadrent le groupe ou la communauté, elles créent des liens acquis sur la base de la famille, du voisinage, ou du travail. Historiquement, cette situation domine fortement les relations sociales du Moyen-Age en Europe. Les personnes en situation de désaffiliation sont secourues par les sphères sociales les plus

proches. Ainsi, deux types de solidarité se mettent en place, l'une verticale avec le seigneur, l'autre horizontale avec la communauté. Il n'est pas rare que les populations paysannes recourent à l'aide du seigneur, Duby [1976] montre que nombreux sont ceux qui ouvrent leurs greniers dans le cas de grandes famines. Il n'y a donc pas de question sociale à proprement parler, les sociétés sont relativement stables, les désaffiliés sont pris en charge par ces liens de solidarité et de sociabilité. Ainsi, les sociétés sont encadrées, contrôlées et régulées⁴⁸.

La question sociale apparaît avec l'industrialisation et l'urbanisation, « *dans les sociétés pré-industrielles la pauvreté a l'apparence d'un phénomène naturel inéluctable, tandis qu'après l'avènement de l'industrialisation, la pauvreté devient misère pour un certain nombre de catégories sociales, une misère urbaine qui paraît être fabriquée par l'homme lui-même* » [Laubier, 1984, p. 56]. La question sociale découle en définitive de la question salariale. En effet, les problèmes sociaux de la période pré-industrielle n'entraînent pas de risque majeur pour la société. Ils découlent des incapacités structurelles à travailler, les indigents, vieillards et infirmes doivent être secourus, le véritable problème est de séparer le vrai du faux pauvre, ce dernier pouvant profiter de l'assistance. En définitive, l'action sociale doit différencier le secours et le travail, ce dernier structurant la société. La question du vagabondage résume très bien ce retournement de concept, le vagabond est exclu du travail mais il est considéré comme un indigent valide, il doit donc être exclu de l'assistance. Cependant, nous dit Castel, c'est l'époque qui crée ce désaffilié, c'est l'émergence du travail salarié, en effet, « *le plus souvent, il condamne l'errance d'un travailleur précaire en quête d'une occupation qui se dérobe. Ce type de personnage révèle un accroc irréparable dans la forme dominante de l'organisation du travail [...] C'est en fait la question du salariat qui est posée, c'est-à-dire à la fois la nécessité croissante de recourir à la salarisation, et l'impossibilité de réguler une condition salariale du fait de la persistance de tutelles traditionnelles qui corsètent le travail dans des réseaux rigides d'obligations sociales, et non point économique* » [Castel, 1995, p. 42]. Par conséquent, la véritable révolution, nécessaire préalable à la révolution industrielle, est le libre accès au travail qui s'impose en France à la fin du XVIIIe siècle. C'est la disparition du travail forcé, qui permet l'émergence et la domination du salariat, et qui débouche sur la question sociale en faisant intervenir la question du contrat. Sous la période des tutelles, le salariat trouvait des formes de protection, mais il était contenu et limité, *a contrario*, le régime du contrat offre une période de liberté... mais sans protection. Ainsi, l'on passe d'une situation de tutelle et de contrainte, organisée par l'Etat et les corporations, à un système de liberté contractuelle et une société libérale. Les

48 Castel [1995] parle de société de tutelle.

travailleurs ont perdu en protection, la liberté a surtout profité aux entrepreneurs et non aux salariés, ils tombent dans une forme de dépendance par subordination. Ainsi, « *la liberté qui favorisait les entreprises était trop forte, trop sauvage, pour ceux qui ne pouvaient que la subir. La liberté et l'individualisme triomphants comportent une face d'ombre, l'individualité négative de tous ceux qui se retrouvent sans attaches et sans supports, privés de toute protection et de toute reconnaissance. L'Etat social s'est construit comme une réponse à cette situation. Il a cru pouvoir en conjurer les risques en tissant autour de la relation de travail de solides systèmes de garanties* » [Castel, 1995, p. 44].

La Révolution française et la révolution libérale ont imposé un ordre ou un état salarial, fondé sur le contrat, mais « *la contractualisation du rapport de travail n'est pas en mesure de remédier à l'indignité du salariat qui demeure, si ce n'est le dernier, du moins l'un des derniers des états [...] Le principe du libre accès au travail ouvre une ère de turbulences et de conflits. La question sociale se reformule à partir de nouveaux noyaux d'instabilité qui sont comme l'ombre portée au développement économique. Laissé à lui-même, le processus de l'industrialisation engendre un monstre, le paupérisme* » [Castel, 1995, p. 341-342]. Une première réponse est apportée, considérant que le marché est source de paix sociale, il faut y intégrer la classe ouvrière. Pour cela, dans un premier temps l'initiative individuelle est consacrée, l'Etat ne doit pas intervenir⁴⁹. Au XVIIIe siècle s'opère des changements importants, l'indigence est une vulnérabilité de masse qui s'accroît, le développement de la pensée libérale met en avant le travail comme vecteur de sortie de la pauvreté, car il est à la base de l'activité productive. Pour les libéraux, le marché libre doit permettre de supprimer la pauvreté, l'assistance et l'aide sociale restent le fait des communes et du pouvoir local, l'Etat refuse de reconnaître l'obligation publique d'assistance. Elle est confiée aux communes, établissements charitables et bureaux de bienfaisance, les initiatives privées sont favorisées. Ces éléments, qui ont retardé la mise en œuvre de véritables politiques sociales, ne découlent pas essentiellement de considérations politiques, comme une réaction conservatrice contre les mesures républicaines prises pendant la Révolution. Il faut voir derrière cela plutôt l'affirmation et la domination de l'idéologie libérale. Il faut attendre la période 1848-1870 pour voir apparaître en Europe les brides d'une politique sociale, cette période est marquée par une croissance économique, une prospérité certaine. L'apogée de la Révolution industrielle met en avant le paupérisme ouvrier, les initiatives privées sont limitées devant ce problème majeur, l'Etat se doit prendre le relais. Cet état de fait explique, en grande partie, l'évolution

⁴⁹ « *Une politique sociale sans Etat [...] Elle met en place de nouvelles tutelles pour relester le contrat, reconstruire de l'extrasalarial autour du salariat. Le patronage, philanthropique ou patronal, n'impose pas seulement des modes de dépendance personnelle. Il représente un véritable plan de gouvernabilité politique qui vise à restructurer le monde du travail à partir de système d'obligations morales.* » [Castel, 1995, p. 342]

de l'activité du prêt sur gages, comme nous l'avons présenté plus tôt pour la période 1800-1900. Une forte activité dans une période d'absence d'Etat social.

L'histoire de la protection sociale est donc indissociable de celle du salariat et de la classe ouvrière, mais elle est aussi héritière des traditions françaises d'assistance. La paupérisation du salariat et l'émergence du prolétariat ont conduit au développement des politiques sociales, avec le passage d'une logique d'assistance à une logique d'assurance⁵⁰. Le développement de la protection sociale ne peut se comprendre que par l'évolution des conceptions de l'aide sociale. La fin du XIXe siècle consacre l'idée de risques inhérents à l'activité économique, contrairement aux conceptions précédentes qui mettaient en avant la responsabilité individuelle. La notion de risque est quantifiable et potentiellement analysable avec les progrès de la sociologie et de la statistique. Ainsi, les risques sociaux sont considérés comme tel, la maladie ou la vieillesse sont rattachées au statut de travailleur, ce dernier est protégé par une meilleure mutualisation des risques, qui doit être plus solidaire. Le rôle de l'Etat est majeur, il unifie le système de protection sociale. Un débat fondamental s'installe entre l'objection libérale, qui estime que la prévoyance doit reposer sur un volontariat individuel, et la conception organique ou solidariste qui estime que c'est à l'Etat de fixer les normes et obligations pour le financement d'un système de prévoyance collective. Parallèlement, le paupérisme est à l'origine de la question sociale du XIXe siècle, alors que les pays s'industrialisent et accroissent leur richesse et opulence, une très grande partie de la population est indigente et pauvre, même celle qui travaille. Aussi, la société risque de se fissurer et de disparaître. L'utopie et l'optimisme libéral du XVIIIe siècle tombent. L'indigence n'est pas le fait du manque ou de l'absence de travail, mais plutôt de la nouvelle organisation de la production et donc du travail lui-même. Devant l'échec des politiques sociales libérales du XIXe siècle, l'intervention de l'Etat s'impose. L'émergence de l'Etat social induit une forme de compromis autour de la solidarité, compromis entre les intérêts du marché et ceux du travail. Ces compromis obtenus, après de nombreux et longs débats comme Ewald [1996] et Hatzfeld [2004] l'ont très bien montré, une véritable politique sociale peut être mise en place avec l'institutionnalisation des droits sociaux.

La mise en œuvre d'une assurance sociale a été longue en France et cela pour plusieurs raisons, « *l'invention des premières formes d'intervention publique dans le domaine social est organiquement liée à la révolution industrielle et au développement du paupérisme.* » [Elbaum, 2007, p. 28]. Mais ces interventions sont tardives, plusieurs raisons peuvent être

50 « *Protection sociale et droits des travailleurs ont à cette égard été en France étroitement liés, au niveau individuel comme au niveau collectif, avec un système largement fondé sur la référence au travail et l'association des partenaires sociaux à sa gestion* » [Elbaum, 2008, p. 33].

mises en avant. Le développement industriel a été plus lent en France. Certaines analyses datent le réel décollage économique sous la monarchie de Juillet et jusqu'en 1866. La France reste attachée à son agriculture qui structure socialement et culturellement le pays [Braudel, 1990]. Les modes d'intervention de l'Etat sont fondés sur la philosophie des Lumières⁵¹. Devant le paupérisme, la seconde République tente de réagir par la volonté d'imposer une forme de droit au travail, ce qui entraîne sa chute. Ainsi, sont créés les ateliers nationaux, mais qui devant l'opposition et la faible légitimité de l'Etat doivent être supprimés. La IIIe République est marquée par cette échec et doit s'affirmer devant la position des libéraux qui réclament une société libre et sans intervention de l'Etat [Joint-Lambert, 1994]. Les années 1880-1890 sont marquées par la crise du monde rural et de son industrie, mis à mal par le traité de libre échange avec l'Angleterre. La concentration industrielle et la concurrence internationale instituent un véritable prolétariat industriel⁵². Une nouvelle conception des rapports entre sociétés et Etat se constitue, c'est comme le souligne Donzelot, « *l'invention du social* »⁵³. Les premières mesures modernes de protection sociale correspondent à la mise en œuvre d'une politique d'assurance, qui a l'avantage de traiter les risques sociaux comme une forme de réparation, et de ne pas considérer ces derniers comme inhérents à la société industrielle. L'extension du salariat, et la généralisation d'un contrat de travail, s'accompagnent de politiques sociales à travers un « *droit protecteur contre l'inégalité inhérente à la condition du salarié et à tenter de protéger celui-ci contre les risques qui menacent ses moyens d'existence* », pour reprendre l'idée d'Elbaum [2008, p. 31-32]. La loi de 1898 sur les accidents du travail marque le développement de l'idée assurantielle comme moyen de politiques sociales. Ce système permet de socialiser les risques sans que l'Etat ne garantissent de droits pour autant [Joint-Lambert, 1994]. Notons que certains auteurs voient dans le retard français des causes politiques, Korpi [1995] par exemple note qu'« *après l'échec de la Commune de Paris en 1871 et la législation répressive qui s'en est suivie à l'encontre des organisations collectives de travailleurs, le mouvement ouvrier français est demeuré pendant plus d'un demi-siècle affaibli et beaucoup plus divisé qu'en Allemagne et au Royaume-Uni. Aux yeux des élites dirigeantes françaises, les parti de gauche et les syndicats n'apparaissent pas suffisamment forts pour les mettre au défi et exiger d'eux des concessions*

51 « *Dans cette conception, le principe de liberté, définie comme l'autonomie de la loi et impliquant égalité devant la loi et responsabilité de chacun, se dressait comme un obstacle fondamental à l'intervention de l'État en matière sociale* ». [Elbaum, 2007, p. 29]

52 Il faut attendre réellement les années 20 pour que la Révolution industrielle prenne toute son ampleur et son aboutissement avec un développement de la production industrielle et de l'organisation scientifique du travail, qui vient compenser un manque de main d'œuvre lié à la guerre.

53 « *L'émergence d'une solidarité organique au sein de la société inhérente à l'expansion de la division du travail fonde et justifie l'exercice par l'État d'un autre type de pouvoir à partir de cette notion de solidarité* ». [Elbaum, 2007, p. 31].

prématurées, en termes de dispositifs d'assurance sociale ». Quant à Esping-Andersen [2007], il souligne trois théories différentes qui tentent d'expliquer le développement de l'Etat providence. La première théorie est l'approche structuraliste ou systémique. Dans cette vision, c'est le développement économique, capitaliste et la modernité des systèmes productifs et sociaux qui entraîneraient automatiquement l'apparition de l'Etat providence. Ainsi, il existe une convergence de l'ensemble des économies⁵⁴. Les politiques sociales sont rendues possibles par l'industrialisation qui détruit ou modifie les structures existantes pré-capitalistes (famille, religion...) en imposant de nouvelles, comme la mobilité sociale, urbanisation, individualisme, bureaucratie... La deuxième théorie est l'approche institutionnelle. Une vision proche de Polanyi pour qui l'émergence de marchés autorégulateurs, qui structurent l'économie, se désencastrant de la société⁵⁵, « *Polanyi voit dans les politiques sociales une condition nécessaire à la réintégration de l'économie dans la société* » [Esping-Andersen, 2007, p. 27]. La dernière vision est la thèse de la mobilisation de classe. L'Etat providence s'explique par un rapport de force et un équilibre des pouvoirs au sein du Parlement, celui-ci peut passer outre l'hégémonie du capital. Dans ce cas, l'Etat providence social-démocrate n'est pas qu'une réponse aux effets néfastes du capitalisme, il est à la base du renforcement des mouvements ouvriers et offrent aux travailleurs des moyens et ressources supplémentaires à la fois politiques et économiques⁵⁶.

Au-delà de ces considérations et débats théoriques, nous observons un trait commun à l'apparition de l'Etat providence, c'est l'émergence de contradictions fortes entre les intérêts des salariés et les mécanismes du marché et de l'industrialisation. Les rapports de force qui émergent des ces contradictions, politiques, économiques, sociales et structurelles participent à l'existence de l'Etat providence. Ainsi, les rapports sociaux sont appréhendés différemment⁵⁷, comme la solidarité. En effet, « *elle [la solidarité] traduit une vision renouvelée des dettes et créances au sein de la société, avec la constitution de droits à l'existence et à la sécurité que celle-ci est appelée à garantir, comme patrimoine commun* » [Elbaum, 2008, p. 42]. L'Etat sort donc de ses seules prérogatives régaliennes pour assurer un rôle d'assurance mutuelle et collective. C'est donc par l'imposition des assurances sociales qu'apparaît l'idée d'une

54 « *Ce genre de raisonnement donne forme à la perspective appelée logique de l'industrialisation selon laquelle l'Etat providence apparaît alors que l'économie industrielle moderne détruit les institutions sociales traditionnelles.* » [Esping-Andersen, 2007, p. 26].

55 Avec le risque de désintégration sociale de cette même société.

56 « *Les salariés dans le marché sont par définition atomisés et situés dans un système de statut : contraints à la concurrence, précarisés et dépendants de décisions et de forces dont le contrôle leur échappe. Ceci limite leur capacité à la solidarité collective et à la mobilisation. Les droits sociaux, la sécurité de revenu, l'égalisation et l'éradication de la pauvreté, buts poursuivis par un État providence universaliste, sont des pré-conditions nécessaires à la force et à l'unité de la mobilisation de pouvoir.* » [Esping-Andersen, 2007]

57 C'est le cas de la notion de risque, qui n'est plus appréhendée comme une faute individuelle.

« propriété sociale », l'Etat devant la garantir, sous la forme de redistribution, d'offre de sécurité, de droits... Le programme du Conseil National de la Résistance, le 5 mars 1944, consacre réellement en France un système quasi complet de sécurité sociale. Le système français est hybride, il conserve l'héritage de l'assurance sociale mais a pour objectif de couvrir l'ensemble de la population. La sécurité sociale, compromis d'une logique assurantielle et universaliste, est l'expression de la volonté d'intégrer le risque social dans la solidarité nationale. La société est considérée comme responsable des risques sociaux découlant du travail (chômage) ou de la vie en générale (maladie, vieillesse, accident du travail). La protection sociale moderne est issue de l'industrialisation et surtout du passage d'une conception d'assistance à une conception assurantielle.

L'Etat providence est donc le fruit d'un long consensus qui s'impose sous la force des mutations socio-économiques. La société libérale introduit la logique de contrat, qui est néanmoins assortie d'une forme d'inégalité économique voire juridique. Le projet libéral tend à organiser la société sous les préceptes et la logique du marché. Un filet de sécurité existait, nous avons parlé d'aide sociale locale d'initiative privée et encadrée, reflet d'un libéralisme de bienfaisance sociale. Or, la lente montée de l'Etat providence participerait à son déclin.

1.2.1.3.2. Vers la fin d'un libéralisme de bienfaisance sociale ?

Revenons rapidement sur le concept de libéralisme de bienfaisance sociale, proposé précédemment. Nous avons vu que l'aide sociale au XIXe siècle était dominée par une architecture particulière. A côté de l'intervention de l'Assistance publique avec les hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, émergeait et se développait une aide sociale d'initiative privée qui a la particularité d'être locale et fortement encadrée. Cette action sociale spécifique est triple, elle consacre la Caisse d'épargne, le Mont-de-Piété et les Caisses de secours mutuels. Les deux premières institutions⁵⁸ étant véritablement issues d'un libéralisme de bienfaisance sociale, car elles mobilisent les mécanismes économiques, l'épargne et le crédit, dans le but d'apporter les moyens, ou plutôt les capacités, financiers et monétaires offrant un filet de sécurité sociale en dernier ressort. Ainsi, sans remettre en cause le modèle de marchés autorégulateurs, ces institutions participent à l'inclusion sociale, et surtout économique des populations en proie au paupérisme et aux risques d'exclusion du monde du travail. Comme pour les caisses de secours mutuels, ces deux établissements concernent une population au

⁵⁸ Les caisses de secours mutuels sont issues de l'économie sociale, créées par des initiatives privées pour l'intérêt général. Elles participent à l'architecture de l'aide sociale, mais leur vocation, philosophie, et leurs valeurs ne s'inscrivent pas dans la logique de libéralisme de bienfaisance sociale.

'travail', prêt à sacrifier, soit une part de leur revenu, soit un objet précédemment accumulé. C'est donc la dépossession volontaire et individuelle d'un capital en vue d'obtenir les capacités financières pour remédier à un risque social.

La montée de la protection sociale au sens moderne du terme, et qui intègre une composante « cotisation sociale », remet en cause de façon structurelle la logique de bienfaisance sociale libérale. La constitution d'un salaire indirect permet d'ouvrir des droits sociaux, encadrés et institutionnalisés, qui couvrent l'ensemble des risques sociaux. La nécessité d'une couverture ou d'une protection privée perd de son sens, et surtout de son efficacité. En effet, il n'est pas question dans ce cadre là de renoncer à un capital quelconque. La cotisation sociale est synonyme d'accumulation d'un salaire indirect⁵⁹ et solidaire qui se déclenche en cas d'incapacité de travailler. Par conséquent, l'aide sociale n'a plus de coût, elle est liée aux droits ouverts par la cotisation et donc par le salaire. Un véritable retournement de conception s'opère, le paupérisme peut être le signe de l'échec du projet libéral, qui imposa une aide sociale spécifique, individuelle, et sans obligation, s'inscrivant dans la logique économique et sociale de la période. D'abord nous rappelle Castel [1995], les réformateurs sociaux ont développé un assistantat assujéti à des devoirs et devant moraliser les bénéficiaires sans offrir de droits⁶⁰. Par la suite, la mise en place de la société salariale impose la recherche d'une alternative à l'assistance, c'est, nous dit à nouveau Castel, la reconnaissance d'une « *propriété sociale* », expression d'une sécurité sociale fondée sur l'assurance sociale offrant des droits⁶¹. Ainsi, le statut des salariés s'améliore : protection sociale, droits sociaux et du travail, et augmentation des salaires⁶². Le salariat est le fondement de l'identité sociale, la société salariale apparaît et domine. La condition ouvrière évolue à travers un nouveau rapport salarial, ainsi le salaire n'est plus une « *rétribution à la tâche* », il offre des droits et des prestations hors du travail, et surtout il permet une « *participation élargie à la vie sociale : consommation, logement, instruction, et même, à partir de 1936, loisirs. Image cette fois d'une intégration dans la subordination [...] [la société salariale] paraît emportée par un irrésistible mouvement de promotion : accumulation de biens et de richesses, création de positions nouvelles et d'opportunités inédites, accroissement des droits et des garanties, multiplication des sécurités et des protections.* » [Castel, 1995, p. 521-522].

Les tableaux 19a, 19b, 19c montrent véritablement la montée des dépenses de

59 « *La tension permanente que traduit la montée du salaire indirect, des prestations socialisées s'ajoutant au salaire direct, porte d'abord sur la réduction ou l'aménagement de l'incertitude sur les conditions matérielles d'existence de ce qu'on peut appeler une insécurité sociale* ». [Delorme, André, 1983, p. 480].

60 Mais, nous dit Castel, cette gestion n'a pas rencontré l'adhésion, elle est refusée et rejetée par la classe ouvrière mais faute de mieux, elle est acceptée.

61 C'est l'Etat social garant des droits sociaux des individus.

62 Voir précédemment encadré 5.

protection sociale. Les dépenses de sécurité sociale passe de 0,1% du PIB en 1924 à près de 14,4% en 1971. En 1980, 33,4% des dépenses publiques sont effectuées par la sécurité sociale, concernant l'action sociale, la même évolution s'observe. Ainsi, l'irrésistible montée des dépenses sociales durant tout le XXe siècle marque l'apparition de l'Etat providence et l'importance de la réaffirmation de la sphère sociale par rapport à la sphère économique. Contrairement au XIXe siècle, et son mode de régulation concurrentielle, le XXe siècle est pour le salariat une période d'amélioration des modes de vie et des niveaux de vie, ainsi pour reprendre l'expression de Esping-Andersen, la politique sociale est en voie de démarchandisation⁶³.

Tableau 19 a : Pourcentage des dépenses de sécurité sociale (proportionnellement au PIB), et de l'ensemble des dépenses publiques de 1872 à 1971, %du PIB

Années	SECU	Dépenses publiques
1872	0	11
1880	0	14,6
1890	0	14,3
1900	0	14,4
1909	0	15
1920	0	32,8
1924	0,1	24,6
1930	0,2	21,9
1938	0,9	26,5
1947	8,1	40,9
1950	6,9	41,3
1960	10,9	47,7
1965	12,9	48,9
1970	14,3	49,3
1971	14,4	49,8

Source : Delorme, André [1983]

63 Voir partie II.

Tableau 19b : Composition des dépenses publiques par administrations (en%)

Années	Etat	Collectivités locales	Sécurité sociale	Total
1872	74,1	25,5		
1900	72,1	27,9	-	100
1912	70	30	-	100
1920	84,7	15,3	-	100
1929	72,6	27	0,4	100
1938	75,8	20,8	3,4	100
1947	71	9,1	19,9	100
1971	54,2	16,2	29,9	100
1978	50	16,6	33,4	100
1980	49,9	16,7	33,4	100

Source : Delorme, André [1983]

Tableau 19c : Part de l'action sociale dans le budget et le PIB

Années	Part action sociale dans le budget	Part dans le PIB
1872-1900	1%	0,10%
1900-1912	2,2%	0,21%
1920-1929	2,2%	0,43%
1930-1938	5,6%	1,09%
1948	2,5%	0,76%
1978	16,2	3,49%
1960-1973	10,5%	2,40%
1974-1980	15,2%	3,53%

Source : Delorme, André [1983]

Les politiques économiques et sociales, après la Seconde Guerre mondiale, sont marquées par un objectif de plein emploi, rendu possible par le manque de main d'œuvre et la reconstruction. Les politiques sociales sont tournées vers le maintien de ce plein emploi aidées par une croissance tirée par la consommation. De plus, les mécanismes de la protection sociale ont pour objectif de sortir d'une logique de marchandisation du travail, le marché du travail est encadré, institutionnalisé⁶⁴, l'individu est protégé des aléas du marché. Les transferts sociaux viennent protéger les travailleurs. Ainsi, la protection sociale permet de limiter l'épargne de précaution et donc de soutenir la consommation⁶⁵ sans véritablement la nécessité d'endettement. C'est donc l'opposition majeure entre assistance et assurance qui marque cette période. L'assurance est vue comme un système qui responsabilise l'individu, ce

64 Voir partie II.

65 La Sécurité sociale est donc un levier de la politique économique. Elle permet de garantir un revenu aux individus en difficulté dans les périodes de crise, par le soutien de la demande et de la consommation.

dernier acquiert des droits par son travail. De plus, une forme de solidarité nouvelle se met en place entre des personnes en égalité de droits et de statuts. Les problèmes sociaux, comme l'inégalité, la faiblesse des salaires, les mauvaises conditions de travail, ou la protection des risques encourus par le travailleur, ne peuvent être pris en charge par l'assistance, ce qui n'est pas le cas avec l'Etat providence. Palier [2005, p. 67] conclut que « *la figure emblématique du bénéficiaire des politiques sociales ne doit plus être le pauvre, mais le travailleur salarié, qui, par son travail acquiert ses droits à protection sociale* ». La réalisation de cette politique passe par des prestations contributives perçues comme un salaire. A partir de 1945 est mis en place un système, par les cotisations sociales obligatoires mais aussi complémentaires, qui tend à compenser au maximum la perte de salaire. Les prestations sociales ont été longtemps considérées comme un salaire de remplacement rendu possible par la cotisation.

Si effectivement la misère ouvrière⁶⁶ tend à disparaître dans cette période, l'activité du prêt sur gages peut en être un révélateur, puisqu'il permet aux travailleurs sans ressources et sans épargnes de contracter un microcrédit temporaire, la pauvreté n'en est pas moins éradiquée. Même si elle est de toute nature, Paugam [2002] souligne que la période considérée comme les « trente glorieuses⁶⁷ » est marquée par une forme de pauvreté nouvelle ou différente. En effet, dans toutes les sociétés existent une forme de pauvreté, mais sa définition diffère suivant les époques et les lieux, ainsi Paugam [2002, p. 24] nous dit que « *la pauvreté est le produit d'une construction sociale : des faits, des situations, des événements sont objectivés par différents acteurs (partis politiques, institutions sociales, associations, etc.) qui les considèrent comme insupportables et contraire à l'idée de la justice et du progrès. La connaissance de la réalité se combine au jugement moral pour qu'un phénomène se traduise en enjeu social et suscite l'action des pouvoirs publics* ». Par conséquent, la période considérée comme les « trente glorieuses » n'est pas véritablement marquée par la question de la pauvreté dans une situation de plein emploi et de croissance, ce qui ne veut pas dire qu'elle fut absente. Au contraire, la crise de logement et le sous-prolétariat sont les figures de la pauvreté, or, la question n'est pas à l'insertion des populations pauvres, mais plutôt la lutte contre les inégalités. Pour cela, la croissance et la création du corps de métier des travailleurs sociaux doivent remédier aux problèmes sociaux.

Qu'en est-il des institutions d'aide sociale privée et encadrée ?

66 « *La notion de minimum vital a considérablement évolué. Le tiers du salaire minimum interprofessionnel réglementaire en 1975 (SMIC) suffisait pour acheter les biens et services énumérés dans le minimum vital de 1949* » Paugam [2002, p. 30].

67 Notons que Castel refuse d'employer ce terme, estimant que la période considérée n'avait rien de glorieuse concernant les conditions de travail et l'existence de poches de pauvreté, plus tard qualifiée de quart monde.

Les Caisses d'épargne et les Crédits municipaux qui mettaient en œuvre des instruments d'aide financière évoluent progressivement pour devenir des acteurs bancaires plus spécifiques, en conservant néanmoins une certaine valeur sociale. Les paragraphes précédents ont montré, dans le cas de la caisse de Crédit municipal de Bordeaux, une véritable chute de l'activité de prêts sur gages contrairement à l'activité de prêts aux fonctionnaires. Plus précisément, le tableau 20 montre l'évolution des prestations sociales qui progressent fortement durant tout le XXe siècle, comparativement, les graphiques 2 et 3 soulignent la baisse régulière des activités de prêts sur gages. Sans travail statistique de fond, il est difficile d'établir sérieusement un lien de causalité⁶⁸. Cependant, nous pouvons au regard des précédents développements poser l'hypothèse d'une certaine corrélation. Nous avons montré que l'offre de prêt sur gages concernait principalement le travailleur pauvre ou en situation d'exclusion temporaire du lien salarial. En effet, obtenir un prêt nécessite pour ces populations le remboursement, pour ne perdre le bien gagé, les taux de remboursement proches de 95% en sont l'expression. Les prestations sociales sont soumises à l'obtention de droits sociaux, issus des cotisations, et donc de la participation à l'activité économique et l'intégration dans une relation salariale. Par conséquent, l'endettement auprès du Mont-de-Piété, ou du Crédit municipal jusqu'en 1945, peut s'apparenter à l'expression d'une forme de rémunération indirecte ou complémentaire, qui aurait la même fonction que le salaire indirect issu des prestations sociales. Dans le premier cas, la logique est individuelle et individualisée et sans obligation. Dans le second cas, le salaire indirect est socialisé, obligatoire et général. L'amélioration des conditions ouvrières, et le régime d'accumulation spécifique de la période considérée, participent au déclin du microcrédit social et donc des activités du Crédit municipal. La croissance économique est tirée par la consommation de masse, la progression régulière des salaires rend viable ce mode d'organisation socio-économique. Lorsqu'au XIXe siècle, le salaire permettait essentiellement le renouvellement de la force de travail, la période des « trente glorieuses » ouvre l'ère du salaire considéré comme un instrument économique et régulateur, la production de masse rencontre une demande de masse rendue possible par l'évolution de la rémunération du travail. Par conséquent, nous retenons de l'école de la régulation l'idée que la problématique du salaire indirect est la question de la reproduction de la force de travail, qui en définitive ne se contente pas d'être réalisée de production en production mais de génération en génération, *« la reproduction ainsi élargie de la force de travail repose sur les normes de consommation, sur l'ensemble des besoins imposés par cette reproduction. La distinction entre salaire direct et indirect correspond alors à deux modes de*

68 Nous traiterons plus en détail ces relations dans la seconde partie.

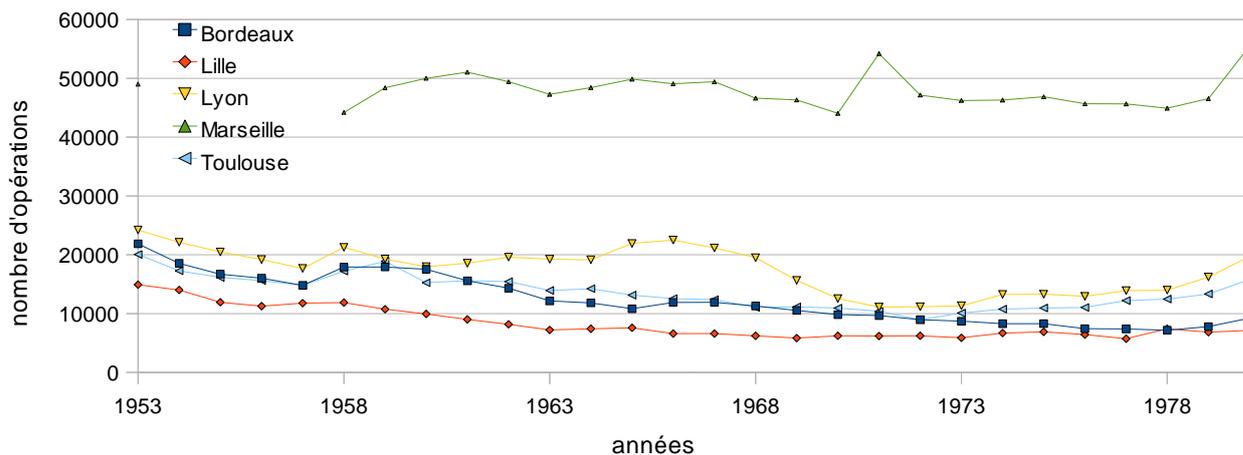
reproduction complémentaires de la force de travail : par des dépenses de consommation individuelles et par un circuit de financement socialisé » [Saillard, 2002, p.154].

Tableau 20 : Prestations sociales (en % du revenu disponible des ménages)

1913	1929	1938	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980
1,1	2,5	5	16,6	19,3	19,3	23,5	24,7	28	32,4

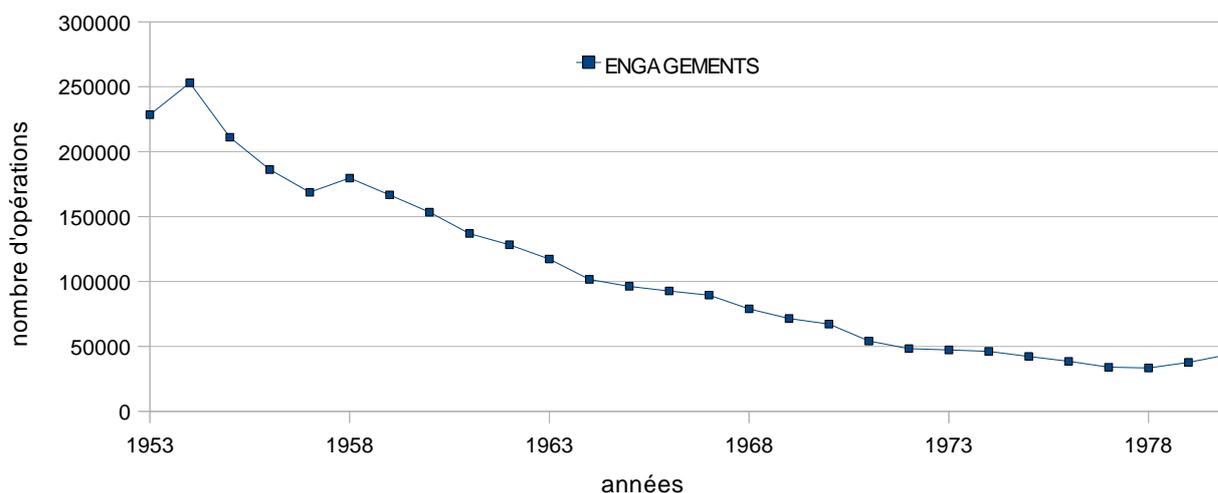
Source : Delorme, André [1983]

Graphique 2 : Opérations d'engagements des principaux Crédits municipaux.



Source : D'après les bulletins trimestriels de la conférence permanente des Crédits municipaux.

Graphique 3 : Opérations d'engagements de l'établissement de Paris.



Source : D'après les bulletins trimestriels de la conférence permanente des Crédits municipaux.

En conclusion, la protection sociale, en instaurant la forme d'un salaire indirect, remplace progressivement le microcrédit social, qui avait ce rôle ou cette fonction dans une

économie libéralisée et soumise à un mode de régulation concurrentielle. Contrairement au prêt sur gages qui nécessite « l'abstinence » ou l'inutilisation d'un bien, la cotisation sociale est une forme de socialisation des revenus soumise à une logique de solidarité. Ainsi, devant l'obligation de cotiser, permettant la réduction de la pauvreté ouvrière et l'apparition des prestations sociales, l'apport financier d'une aide sociale marchande offerte par les Crédits municipaux n'a plus lieu d'être. Les deux logiques sont diamétralement opposées et concernent deux époques distinctes. Le Crédit municipal, pour ne pas disparaître, évolue de façon radicale pour devenir progressivement une banque sociale à part entière, tout en conservant sa spécificité. La Caisse d'épargne se développe en parallèle et élargie sa clientèle, même si les études historiques montrent que dès l'origine de l'établissement sa clientèle n'a pas été exclusivement populaire. Ainsi, la réappropriation du social par l'Etat, et donc la souveraineté nationale, s'est réalisée au détriment des institutions d'aide sociale privée, qui certes ont participé activement à la structuration d'une société industrielle et urbaine, mais qui restaient limitées quant à leur réelle efficacité de lutte contre le paupérisme. En effet, elles restent exclusivement un filet de sécurité, un acteur social en dernier ressort, elles ne peuvent participer à la lutte contre le paupérisme car elles imposent, soit un endettement [microcrédit], soit la mobilisation d'une partie du revenu [épargne], mais n'offrent en aucun cas les moyens d'améliorer structurellement les conditions de vie des salariés. Les finalités de la protection sociale doivent, quant à elle, participer au grand projet d'extinction de la misère, et surtout de l'incertitude et de la précarité des conditions de vie ouvrière et salariée. Cependant, la période contemporaine à l'issue des années 1980 introduit de nouvelles problématiques sociales et économiques. La crise économique du modèle fordiste remet en cause en partie les logiques traditionnelles de la protection sociale. Les mutations économiques et sociales concourent à une crise du modèle de l'Etat providence tel qu'il a été conçu en 1945. Si le Crédit municipal tente de s'orienter vers un modèle bancaire classique, les évolutions sociales remettent le microcrédit social à l'ordre du jour.

1.2.2. Financiarisation, microcrédit social et nouvelle question sociale... ou le prêt sur gages au XXI^e siècle (1980-2010)

Les économies occidentales entrent en crise dans les années 70, le modèle fordiste qui les structurait et les fondait arrive à bout de souffle. Un vaste phénomène de libéralisation économique s'impose progressivement et avec lui un (des) nouveau(x) modèle(s) productif(s)⁶⁹. Une des particularités de ce nouveau modèle de production est la place de la sphère financière et bancaire. Les mutations des systèmes productifs, du moins en France, entraînent de nombreuses conséquences socio-économiques qui expliquent la « nouvelle question sociale » (A) celle-ci a, entre 1980 et 2010, un impact sur l'orientation des Crédits municipaux, leur activité semblent évoluer (B). La (re)financiarisation des rapports sociaux met en avant, à nouveau, le rôle du microcrédit qui renaît après une période de déclin (C).

1.2.2.1. Les spectres de la financiarisation...

Après une période de crise majeure de l'économie fordiste dans les années 70, la décennie suivante correspond à une période de mutation et d'adaptation des modèles productifs aux nouvelles exigences de la compétition internationale, c'est la marche vers un modèle de capitalisme financier qui structure l'ensemble des économies nationales (1). Une nouvelle question sociale apparaît (2).

1.2.2.1.1. Economie de fin de siècle.

La fin du XX^e siècle marque une véritable révolution économique. Après une période de croissance longue et soutenue, fondée sur une organisation de la production particulière, ainsi qu'un système social intégré et à part entière, une nouvelle forme d'organisation de la production apparaît à la suite de la crise du modèle fordiste. En effet, ce mode de production correspond à un ensemble institutionnel et structurel particulier qui se fissure dès les années 70. Le système monétaire international, issu des accords de Bretton Woods, disparaît à la suite

⁶⁹ Il en existe une multitude même s'il est possible de soulever un ensemble de mécanismes communs, voire une forme d'idéal-type.

de la fin de la convertibilité or-dollars. Un régime de change flexible prend la place, favorisant les échanges internationaux, accentuant la concurrence internationale, et levant les contraintes limitant le développement de la finance. La baisse de la rentabilité du capital observée dans les années 70, résultat de l'épuisement des gains de productivité dans l'industrie et de l'épuisement des normes de consommation, est contrée par l'imposition d'un nouveau mode d'organisation de la production, hérité et adapté des modèles japonais⁷⁰ [Durand, 1993]. Au total, nous relevons une évolution dans la gestion de la monnaie, de la production mais aussi des rapports sociaux et salariaux.

L'apparition d'une nouvelle forme d'organisation de la production, inspirée des modèles japonais de production, change radicalement l'orientation de la logique économique. En effet, l'objectif affiché de minimisation des coûts à l'extrême s'est imposé au Japon dans une économie de pénurie. Ainsi, il fut nécessaire de produire plus avec des facteurs de production en moindre quantité. Par conséquent, la baisse des coûts stimule la constitution du profit. Ce modèle, ou ses dérivés, s'impose dans les économies occidentales par la mise en œuvre de ses prescriptions, une économie de flux tendus se généralise. En effet, la crise structurelle, qui traverse l'ensemble des pays occidentaux, se traduit par la baisse de la productivité, ainsi que la chute des taux de profit, qui a engendré une mutation radicale des modes d'accumulation [Boyer, Durand, 1998 ; Boyer, 2002]. La production devient flexible, au juste à temps, la recherche continue de la baisse des coûts en est la philosophie [Boyer, 2002]. Le rapport salarial et le partage de la valeur se modifient de la même manière. Cette dernière s'en trouve donc affectée. Les années 1980 voient le retour des taux de profit et une chute de la part des salaires dans le partage de la valeur. Cette organisation a permis un retour des profits par la recherche d'une maximisation des taux de marge. Ainsi, à la logique de flux tendus s'ajoute une compression des coûts salariaux. Pour Chesnais [2004], l'apparition de nouvelles formes de rentabilité agit sur les salaires et pousse à la recherche des taux de productivité toujours plus élevés. Ainsi, la conception du salaire évolue, ce dernier n'est plus considéré comme un facteur encourageant l'activité, un facteur de la demande anticipée, mais comme un coût qui limite la rentabilité des entreprises, et donc qui favorise une perte de compétitivité des firmes. Un nouveau mode de croissance s'impose, il se caractérise par une forme de déconnexion entre la croissance de la masse salariale et les gains de productivité, alors que sous le régime fordiste les gains de productivité furent redistribués aux salariés, par l'augmentation des salaires, aux consommateurs par l'accroissement du pouvoir d'achat, et à l'Etat par le financement de la protection sociale. Les stratégies des firmes se financiarisent, il

70 Il existe différentes formes du modèle japonais, Ohno en fut pour partie le théoricien.

est donc devenu nécessaire de limiter les capitaux engagés pour agir sur la rentabilité des entreprises [Boyer, Freyssenet, 2000]. Pour cela se généralise l'externalisation des activités, l'entreprise doit se concentrer sur le domaine d'activité qui lui offre la valeur ajoutée la plus élevée. En résumé, le passage d'un capitalisme fordiste, ou industriel, à un capitalisme financier se traduit entre autre par la modification des modes de régulation économique et institutionnelle [Boyer, 2002, 1986 ; Boyer, Durand, 1998 ; Aglietta, 2004, 1997]. Cette évolution trouve sa source dans la mutation des modes d'accumulation.

La globalisation a un impact direct sur les modes d'organisation des entreprises occidentales qui tendent à copier et adapter, à défaut de les généraliser, les modèles japonais. Il faut souligner néanmoins que les cultures et les structures socio-économiques spécifiques des pays font qu'il n'y a pas en soi de modèle généralisable, mais des adaptations suivant les situations⁷¹. Cependant, nous pouvons parler d'un nouveau modèle de mobilisation des salariés qui dépasse les modèles précédents. En effet, nous parlons ici de régime toyotiste de mobilisation, qui comme pour le fordisme, nécessite une forte automatisation, une forte qualification pour les postes d'exécution [Boyer, Freyssenet, 2000]. Mais, il diffère très largement sur les modes d'organisation, il impose une polyvalence forte des travailleurs ; une autonomie et des prises de décision décentralisée ; une gestion de la main d'œuvre qui exalte la culture d'entreprise ; une forme de dualisme, qui se traduit par de fortes différences entre les grandes et les petites entreprises, entre les sous-traitants, entre les qualifications et les formes d'emploi. Les nouveautés technologiques ont permis cette nouvelle organisation de la production, c'est l'autonomisation flexible avec l'apparition de chaîne de montage robotisée [Durand, 1993 ; Coutrot, 1998 ; ou Boyer et Durand, 1998]. L'organisation du travail a donc évolué de la même façon, imposant une nouvelle rationalisation du travail où le salarié se doit d'être polyvalent, autonome et inséré dans une équipe. De plus, le travail doit être flexible au sein de l'entreprise. Toute l'organisation productive est tournée vers la recherche d'efficacité et de qualité, rendue possible par la recherche de compétences et une forte implication, fondement de la productivité. Ainsi, l'application de ces doctrines oriente une organisation nouvelle de la production autour d'une logique de flexibilisation qui entraîne emplois atypiques, sous-traitance, précarisation et instabilité de l'emploi. C'est, nous disent Coriat et Taddéi [1993a, 1993b], la fin de l'hégémonie du modèle américain. Alors que jusque dans les années 70, la domination américaine poussait jusqu'à l'imposition d'un modèle d'organisation à l'ensemble des économies développées, la globalisation met en avant de nouveaux

71 Les modèles productifs s'adaptent suivant les structures nationales ou locales, mais, la libéralisation des marchés, surtout financiers, initie l'ensemble des acteurs économiques à de nouvelles valeurs, nouveaux modes de fonctionnement.

modèles⁷². L'économie de la fin du siècle peut-être qualifiée de capitalisme financier [Batsch, 2002], de *nouveau capitalisme* pour reprendre l'expression de Plihon, ou de capitalisme patrimonial [Aglietta, 1997]. Une forme d'idéal-type de ce nouveau modèle de production apparaît, comme le démontrent et l'analysent Boltanski et Chiapello [1999] lorsqu'ils parlent de *Nouvel esprit du capitalisme*. Depuis les années 80, la profitabilité des entreprises est de retour et la situation devient favorable aux épargnants, malgré une phase de croissance faible qui pour autant ne diminue pas les revenus du capital. Pour Coriat et Taddéi [1993a, 1993b] cette situation s'explique par la baisse continue de l'imposition des entreprises, la stagnation des cotisations sociales et le retournement du partage de la valeur ajoutée grâce au processus de financiarisation, ce dernier se comprend à travers les processus de désintermédiation, de décloisonnement et de déréglementation.

Au total, ce qui nous intéresse ici – et qui explique fondamentalement l'activité du Crédit municipal – est l'apparition d'un nouveau marché du travail, ce dernier devant tendre vers plus de flexibilité. Le nombre d'emploi atypique a doublé entre 1985 et 1995 [Rigaudiat, 2005]. Les évolutions sociales sont marquées par la baisse relative des salaires, par une nouvelle pauvreté subie par une partie des salariés⁷³, par une progression des populations couvertes par les minimas sociaux. En conclusion, l'évolution du marché du travail s'analyse par la réorientation du partage de la valeur ajoutée et l'individualisation des salariés. Ainsi, la situation des primo-entrants sur le marché du travail se dégrade d'un point de vue économique, comme leur stabilité professionnelle et leur position sociale. Le développement de la flexibilité permet de reporter l'incertitude marchande sur le monde du travail et la sous-traitance. Une double flexibilité structure l'organisation productive, l'une est interne, au sein de l'entreprise et dans son organisation du travail, c'est la recherche de polyvalence, l'auto-contrôle, la fin d'horaires fixes, la formation permanente, l'innovation organisationnelle⁷⁴ ; l'autre est externe, c'est la sous-traitance, le travail en réseau, ou l'intérim. Cette orientation entraîne une modification du contrat de travail, c'est le développement des contrats atypiques. De plus, le processus d'externalisation met en avant un phénomène nouveau, c'est l'apparition de petites structures et des PME alors que les « trente glorieuses » consacraient les entreprises de grandes tailles. Ainsi, Boltanski et Chiapello [1999] peuvent établir les grands traits

72 Beaud et Pialoux [2004] montrent l'évolution de l'organisation de la production au sein de l'usine Peugeot de Sochaux. La production standardisée disparaît au profit d'une production différenciée. La mise en place de nouvelles chaînes de montage généralise la production en flux tendus. La production n'est plus celle tournée vers une consommation de premiers équipements, mais plutôt vers une production de renouvellement. L'impact social de ces modifications est tout aussi bien présenté, mêlant restructuration et résistance ouvrière.

73 Le contrat de travail ne protège plus.

74 En 1992, 23% des entreprises sont au juste à temps et 27% suppriment le lien hiérarchique [Boltanski, Chiapello, 1999].

caractéristiques de ce nouveau capitalisme à travers le développement de la sous-traitance, la montée des services marchands, le retour des PME, la précarisation du marché du travail, sa dualisation ainsi que l'individualisation des situations de travail⁷⁵.

La période post-fordiste pour l'économie française peut être qualifiée par Eck [2009] comme « *le temps des incertitudes* ». En effet, il nous rappelle que le taux de croissance du PIB en francs constants entre 1969 et 1999 est de 2,8% par an, il était de 1959 à 1969 de 4,6%, entre 1969 et 1979 de 3,9%, mais de 2,1% entre 1979 et 1989 et de 2,3% entre 1989 et 1999. Entre temps, la place de l'industrie et de sa production déclinent progressivement. Des mutations structurelles sans précédent ont lieu, le secteur tertiaire prend une part hégémonique⁷⁶. L'économie française s'adapte progressivement aux exigences nouvelles du capitalisme financier par une évolution de son système productif. Les impacts sociaux sont pluriels, le chômage de masse fait son apparition, le marché du travail se sclérose de plus en plus entre une population protégée et intégrée et une autre soumise au travail précaire et à l'emploi atypique. Le tableau 21 montre très bien l'évolution des formes de l'emploi atypique, c'est l'apparition d'un marché du travail segmenté et duale. Le partage de la valeur ajoutée se retourne, avant les années 80, il est quasiment stable autour de 2/3 pour la rémunération du travail (salaire et cotisations sociales) et 1/3 pour celle du capital. En 1999, Eck [2009] souligne un passage à 63% pour le travail et 37% pour le capital marquant une proportion plus favorable pour la rémunération du capital.

Les mutations du modèle productif vers un mode de régulation post-fordiste engendrent une évolution manifeste de la question sociale.

75 Parallèlement, d'un point de vue sociétale, s'impose à nouveau une conception primordiale du rôle de l'intérêt individuel moteur de l'intérêt général, « *cet immense travail social qui s'est opéré pour instaurer le progrès matériel individuel comme un, si ce n'est le, critère du bien être social a permis au capitalisme de conquérir une légitimité sans précédent, car se trouvaient légitimés en même temps sa visée et son moteur* » [Boltanski, Chiapello, 1999, p. 49].

76 la valeur ajoutée de ce secteur progresse de 2,3% par an entre 1974 et 1989.

Tableau 21 : L'évolution des différentes formes d'emploi et de chômage (1983-2003)

	1983 (en milliers)	2003 (en milliers)	Evolution (en milliers)	Evolution (en %)
Non salariés	3 644	2 774	- 870	- 23,9%
Salariés	17 735	21 711	+ 3 976	+ 22,4%
<i>dont</i>				
Intérim	113	471	+361	+ 316,8%
CDD	263	1 624	+ 1361	+ 517,5%
Emplois aidés	375	503	+ 128	+ 34,1%
Apprentissage	180	266	+ 86	
Emploi statutaire	16 804	18 847	+ 2 046	+ 12,2%
Population active occupée	21 379	24 485	+ 3 106	+ 14,5%
Chômeurs au sens du BIT	1 840	2 640	+ 800	+ 43,5%
Population active	23 219	27 125	+ 3 906	
Sous-emploi	148	1 186	+ 1 038	+ 701,3%
Dispensés de recherche	0	405	-	-
Préretraites	650	163	-	-

Source : Rigaudiat [2005]

Tableau 22 : La part de l'industrie française en 1974 et 1999 (%)

	1974	1999
Population active	35	23
Valeur ajoutée	41	26
FBCF (hors logement)	81	21
Exportations de biens et services	78	78

Source : Eck [2009]

Tableau 23 : Structure de la population active de 1936 à 2001 (%)

	Agriculture	Industrie et bâtiment	Services
1936	32,9	32,5	34,6
1949	29,6	33,1	37,3
1962	20,1	36,1	43,8
1974	10,6	38,5	50,9
1985	7,2	31,7	61,1
2001	4,1	26	69,9

Source : Eck [2009]

1.2.2.1.2. La nouvelle question sociale...

La question sociale, telle qu'elle est définie au XIXe et dans la première partie du XXe siècle, met en avant le problème majeur de l'insécurité sociale des citoyens et des travailleurs, et la difficulté d'intégrer politiquement et socialement les populations ouvrières à la société industrielle qui émerge. L'insécurité sociale est une question qui traverse l'histoire du salariat, c'est nous dit Castel [2003, p. 25], une situation où « *l'incapacité de gagner sa vie en travaillant remet en question le registre de l'appartenance sociale de l'individu qui tirait les moyens de sa subsistance de son salaire, et le rend incapable de maîtriser son existence à partir de ses propres ressources. Il devra être assisté pour survivre* », l'individu venant perdre son indépendance sociale. La modernité politique issue de la Révolution française montra dans un premier temps une forme d'indifférence à l'insécurité sociale, des citoyens libres et le libre accès à la propriété individuelle protégée par l'Etat doivent permettre l'indépendance sociale individuelle. Se pose donc rapidement la question de la propriété et du travail. En effet, l'imposition d'un Etat de droit libéral protège la propriété⁷⁷ mais n'a pas vocation à protéger le travail, dans une société qui met en avant la valeur du travail et l'importance vitale d'un avoir un. Or, la montée du paupérisme contraint la majorité des travailleurs à subir une forte insécurité sociale, cependant, le paupérisme est toujours considéré comme un problème individuel, d'imprévoyance et de déchéance morale, qui doit être pris en compte par la charité et la philanthropie, une vision purement moraliste s'impose⁷⁸. Cette situation est à mettre en parallèle avec l'activité du prêt sur gages au Mont-de-Piété, qui fut prospère au XIXe siècle, le microcrédit social permettant d'obtenir temporairement un revenu indirect. Il faut attendre la IIIe République pour voir apparaître, certes tardivement, la volonté de remédier à l'insécurité sociale. La question du travail et des droits y afférant viennent répondre à ces enjeux, c'est donc, nous dit Castel [1995, 2003], l'apparition de la conception de la propriété sociale. En effet, le travail est un emploi, donc un statut engendrant une condition salariale spécifique. L'échec des penseurs libéraux, dans la constitution d'une société libérale fondée sur l'autonomie des individus et l'égalité des droits, tient du fait qu'ils considèrent la société comme un grand ensemble de contrats ou de rapports contractuels. Pour sortir des impasses sociales et des risques de dislocation sociale, la société s'est retournée vers une organisation collective et la constitution de droits sociaux issus du travail, ce qui est rendu possible par un capitalisme industriel. Les non-propriétaires et les travailleurs s'intègrent dans une société de

⁷⁷ Sans pour autant permettre une véritable égalité des chances à devenir propriétaire.

⁷⁸ « *L'Etat de droit laisse inchangée la condition sociale d'une majorité de travailleurs traversée par une insécurité sociale permanente* » [Castel, 2003, p. 30].

type salarial, « *une société ne peut se fonder exclusivement sur un ensemble de rapports contractuels entre individus libres et égaux car alors elle exclut tous ceux, et en premier lieu la majorité des travailleurs, dont les conditions d'existence ne peuvent assurer l'indépendance sociale nécessaire pour entrer à parité dans un mode contractuel* » [Castel, 2003, p. 39]. La société salariale, à son apogée sous le mode de production fordiste, offre donc des droits sociaux venant limiter l'insécurité sociale et permettant aux travailleurs de participer socialement et politiquement à la marche de l'économie. La prospérité du Crédit municipal est affectée, comme nous l'avons vu, dès les années 30, l'activité du microcrédit social de l'établissement diminue fortement. Cependant, les années 80 marquent un revirement majeur, l'imposition d'un nouveau mode de production remet en cause fondamentalement les avancées sociales de la société salariale.

La crise économique structurelle des années 70 impose un nouveau modèle de production mais aussi un nouveau contrat ou rapport social. En effet, le nouveau modèle productif engendre avec lui la fin de la société salariale, nous disent les sociologues comme Paugam [2002, 2009] ou Castel [1995, 2003], à travers la tentative de remise en cause des protections collectives. La montée des risques nouveaux liés à la précarisation, au chômage, aux emplois atypiques, impose, selon les penseurs libéraux, une forme de privatisation des risques, cette voie est suivie par de nombreuses économies et sociétés. L'individu se retrouve face au risque et doit y remédier seul, « *il existe une relation étroite entre l'explosion des risques, l'hyperindividualisation des pratiques et la privatisation des assurances* » [Castel, 2003, p. 64]. Ainsi, se pose en parallèle la question de la protection des travailleurs soumis aux nouvelles formes d'insécurité et donc de dépendance économique. D'après le commissariat au plan, « *le nombre de travailleurs en état de dépendance économique est en forte augmentation, [ce qui] pose la question des moyens de protection des travailleurs qui, n'entrant pas dans le champ du code de travail en l'absence d'un état de subordination juridique, ont néanmoins une relation contractuelle déséquilibrée avec le donneur d'ordres en raison d'un état de dépendance économique. [...] Cette question devient d'autant plus pertinente que, tandis que l'autonomie s'installe dans le salariat, le contrat d'entreprise est de plus en plus empreint de subordination* » [in Rigaudiat, 2005, p. 35].

De nouvelles figures de la pauvreté font leur apparition et sont liées à plusieurs évolutions structurelles, qui se sont produites simultanément. La première est la dégradation du marché de l'emploi et la montée du chômage de longue durée, qui frappe, à la fois les jeunes sans expérience professionnelle, et les travailleurs plus âgés. La deuxième est

l'affaiblissement des liens sociaux qui prend deux formes différentes⁷⁹, soit l'instabilité du lien familial qui engendre des situations d'isolement et de vulnérabilité, soit le déclin relatif des solidarités de classe qui donnaient aux catégories populaires le sentiment d'appartenir à un groupe uni par le « *même destin et les mêmes revendications* » [Paugam, 2002, p. 50]. Différentes lignes de fractures peuvent être soulevées⁸⁰ :

- *La dégradation du marché de l'emploi* : deux phénomènes principaux en découlent, la précarité et le chômage, qui correspondent à une forme d'exclusion du marché du travail. Par conséquent, « *les figures de la pauvreté des années 80 sont marquées par cette évolution du marché du travail qui consacre l'affaiblissement du rôle intégrateur et protecteur du salariat stable pour des franges importantes de travailleurs, en particulier pour les catégories situées au bas de l'échelle sociale* » [Paugam, 2002, p. 52].
- *Du chômage résiduel au chômage d'exclusion* : Ce chômage touche une population fragile, ouvrière et faiblement qualifiée, comme les jeunes les moins qualifiés, c'est l'apparition d'un chômage d'exclusion.
- *La multiplication des emplois périphériques* : c'est l'apparition d'une segmentation du marché du travail, et de contrats atypiques.
- *La fragilité des liens sociaux* : à travers plusieurs phénomènes, comme l'instabilité du lien familial ou l'affaiblissement des solidarités de classe.

Devant cette nouvelle figure de la pauvreté, liée au marché du travail, au chômage d'exclusion, à l'emploi atypique, à la fragilisation des liens familiaux et solidarité primaire, apparaît une classification possible des bénéficiaires de l'action sociale [Paugam 2002] : les fragiles, les assistés et les marginaux. Les fragiles bénéficient d'une intervention limitée ou légère, « *les difficultés économiques qu'ils rencontraient étaient liées le plus souvent à leur situation précaire sur le marché du travail* » [Paugam, 2002, p. 157]. Cette population est intégrée au marché du travail secondaire, flexible, précaire. Ainsi, dans une situation incertaine et instable, ils sont faiblement intégrés ou de façon discontinue à l'activité économique, l'aide devant être ponctuelle⁸¹. Les assistés nécessitent une intervention sociale qualifiée de lourde, « *prolongée et stable de type contractuel* » [Paugam, 2002]. C'est une

79 Qui peuvent être cumulatives.

80 Nous reprenons les travaux de Paugam [2002].

81 C'est dans cette population que nous retrouvons une part importante des clients du Crédit municipal. Voir notre étude présentée au chapitre III

population exclue du marché du travail et de l'activité économique depuis une longue période, leurs revenus étant tirés de la protection sociale ou de la solidarité nationale⁸². Nous retrouvons en grande partie des femmes vivant seules, avec enfants à charge. Les marginaux concernent une population qui ne dispose pas de revenu lié à un emploi ou à l'assistance de façon régulière, en grande partie des ménages qui ne bénéficient plus des allocations chômage mais qui n'ont pas droit pour autant à l'assistance. A partir de ces éléments, Paugam en tire une typologie globale de cette nouvelle pauvreté. Elle correspond en très grande partie aux bénéficiaires du RMI, en partie exclus ou éloignés de façon très diverse du marché du travail. Les moins de 35 ans sont les moins éloignés, mais souvent ils sont faiblement diplômés et multiplient les stages d'insertion. Entre 35 et 50 ans beaucoup sont ceux qui ont subi une rupture de carrière, forme de déclassement professionnel sous la forme de chômage de longue durée. Les plus de 50 ans, faiblement diplômés en période d'inactivité pour des raisons extra-professionnelles (maladie...). Toutes ces populations ont perdu des liens sociaux proches, d'où une sociabilité plus chaotique, une solidarité primaire défectueuse, des problèmes de logement, la constitution de familles monoparentales, et des liens familiaux inexistant⁸³.

Le rappel de ces éléments, qui structurent la pauvreté à la fin du XXe siècle, s'intègrent dans une nouvelle question sociale caractérisée par la question de l'exclusion et de l'insécurité sociale [Castel, 1995]. La question de l'emploi est le marqueur de la nouvelle question sociale, le chômage de masse est un élément des plus visibles, mais c'est réellement la précarisation du travail qui en constitue l'élément primordial. Selon Castel [1995] le contrat à durée indéterminée (CDI) perd de son importance et hégémonie. Alors qu'il compte pour 80% en 1975, il n'est que de 65% en 1995. La précarisation est source de vulnérabilité sociale et donc de chômage, de sous-emploi et à terme de désaffiliation. Cette précarisation trouve son origine dans la nécessité de compétition globale engagée par les économies nationales, elle prend la forme de la flexibilité. La flexibilité interne concerne une adaptation au sein de l'entreprise, la flexibilité externe concerne l'utilisation d'une main d'œuvre extérieure, d'entreprises externes qui assument les fluctuations. La précarisation dans cette seconde forme de flexibilité est extrêmement marquée. La précarisation fonde donc en partie la nouvelle question sociale, « *le processus de précarisation traverse certaines zones anciennement stabilisées de l'emploi [...] Il n'y a rien de 'marginal' dans cette dynamique. De même que le paupérisme du XIXe siècle était inscrit au cœur de la dynamique de la première*

82 Nous ne retrouvons pas, ou peu cette, population au Crédit municipal, voir Chapitre III. Nous verrons par la suite l'importance du lien et de relation de travail.

83 Ici aussi, ces éléments présentés nous serviront plus loin quant à l'évolution de l'activité du prêt sur gages.

industrialisation, de même la précarisation du travail est un processus central, commandé par les nouvelles exigences technologico-économiques de l'évolution du capitalisme moderne » [Castel, 1995, p. 661]. Nous pouvons donc observer trois spécificités qui découlent de ce phénomène⁸⁴ :

- « *La déstabilisation des stables* », la période précédente marque une forme d'ascension sociale, ou de promotion sociale, et des niveaux et modes de vie, il semble que l'effet inverse caractérise la précarisation. Les classes ordinairement stables et protégées sont soumises à une forme d'insécurité. Avoir du travail et un emploi ne protège plus.
- « *L'installation dans la précarité* », c'est donc l'imposition d'un travail aléatoire. Le chômage de masse met dans cette situation de nombreuses personnes.
- « *L'idée d'un déficit de place occupable dans la structure sociale* », les jeunes précaires, les chômeurs de longue durée s'inscrivent dans une situation de surnuméraires, qui se trouvent inutiles. « *Ils occupent dans la structure sociale actuelle une position homologue à celle du quart monde à l'apogée de la société industrielle : ils ne sont pas branchés sur les circuits d'échanges productifs, ils ont raté le train de la modernisation et restent sur le quai avec très peu de bagages. Dès lors, ils peuvent faire l'objet d'attention et susciter de l'inquiétude, car ils posent problème. Mais c'est le fait même de leur existence qui pose problème* » [Castel, 1995, p. 666].

L'émergence de cette nouvelle question sociale agit sur l'ensemble de la société et plus particulièrement sur l'Etat providence, sur son avenir et son efficacité. En effet, pour Rosanvallon [1996], la société assurantielle tend à disparaître, remplacée par la citoyenneté sociale incarnée par une nouvelle cohésion sociale fondée sur l'impôt pour financer l'Etat providence. Ainsi, nous assisterions à une montée en puissance de la séparation entre l'assurance sociale (pour les travailleurs qui cotisent et leurs familles) et la solidarité, aux mains de l'Etat, qui correspond à une protection minimale. Les réformes du chômage de 1984 ont été dans ce sens, comme la création du fond de solidarité vieillesse. Cette dichotomie voulue par les politiques ou certains spécialistes, mais difficilement opératoire, entraîne *de facto* l'idée de réduire le social à l'exclusion, la « question sociale » se réduit actuellement à une approche individuelle ou au segment des populations vulnérables, sans pour autant réfléchir aux processus qui sous-entendent cette exclusion, à savoir l'évolution du salariat et sa

84 Repris d'après Castel [1995].

fragilité. Ainsi, Rosanvallon [1996] souligne que le social ne doit pas se résumer à l'opposition entre les insérés et les exclus. Deux problèmes sont soulignés, le premier « *l'exclusion est le résultat d'un processus, elle n'est pas un état social donné* » [Rosanvallon, 1996, p. 89]. Le second correspond à la situation des classes moyennes en situation de déclassement, « *il en résulte de la coupure croissante qu'il y a entre la logique des politiques sociales, qui est de se concentrer de plus en plus sur le monde des exclus, et la logique politique et fiscale qui fait des classes moyennes le pivot du fonctionnement social* » [Rosanvallon, 1996, p. 89]. Le nouveau modèle productif apparu et imposé dans les années 1980 induit un modèle social qualifié de « différenciation », c'est-à-dire une rémunération et une organisation du travail individualisée, ce qui conduit à une augmentation des inégalités et du chômage. Les salariés qualifiés étant en position de force, les autres sont exclus du marché du travail classique. Le mode de production devient flexible et traduit des nouveaux rapports sociaux, de nouvelles conventions sociales s'imposent. Rosanvallon conclue et parle de « radicalisation de la modernité » qui correspond à un processus « *d'individualisation et de rationalisation* ». Le développement de l'Etat providence marque une réelle coupure entre l'économie et le social, le chômage explose, les contributions sociales aussi. Ainsi, quand les « trente glorieuses » sonnent comme l'incorporation de l'économie dans la société, le nouveau mode de production s'en détache, l'économie prenant à nouveau le pas. La modernité économique met en avant et exacerbe l'individualisation, une société de dissociation, « *dissociation toujours plus radicale entre le citoyen, membre de la collectivité, et le travailleur, membre de la société civile. Principe démocratique d'inclusion et d'égalité d'un côté, principe productif de différenciation et d'exclusion de l'autre* » [Rosanvallon, 1996, p. 117-118].

Les principales évolutions, entre la question sociale traditionnelle du XIXe et la nouvelle question sociale, tiennent de l'intégration des travailleurs à un système économique, social et politique. Le combat des syndicats jusque dans les années 60 était de faire valoir les intérêts et les besoins de la classe laborieuse, l'intégrer au jeu démocratique et lui offrir des droits sociaux protégeant son existence. Depuis les années 70, les modifications des rapports sociaux de production et de l'organisation sociale du travail créent une rupture qui délite le lien social, la solidarité et la société salariale dans son ensemble, « *depuis une vingtaine d'années, ses limitations sont apparues à proportion de la défaillance du concept de solidarité qui le fondait, à savoir son appui seul et unique sur l'interdépendance unissant les membres de la société par la division sociale du travail. Dès lors qu'à cette dernière s'ajoute la division entre ceux qui avaient un travail et ceux qui n'en avaient pas, le principe de la*

solidarité comme ses applications entraînent en crise. Il était trop difficile de faire jouer une solidarité entre des travailleurs protégés par un statut, d'autres précarisés par la mutation socio-économique et ceux, chômeur de longue durée, qui se trouvaient privés de toute espérance crédible d'un retour à l'emploi. Il était trop difficile de maintenir le principe d'une protection sociale indexée sur le seul travail » [Donzelot, 1996, p. 95]. Les évolutions des politiques et de l'intervention sociale mettent en avant le principe de conception communautaire, redéfinir les enjeux localement ou par rapport à un groupe ou une ethnie, c'est le retour aux liens primaires, ou solidarité par similitude. Second élément, la réapparition de logiques contractuelles du lien social, « *le contractuel suppose que l'individu se définisse non pas comme un ayant droit souverain prétendant parler d'égal à égal avec la société, mais comme un être autonome, c'est-à-dire capable d'intégrer les attentes de la société et de mobiliser ses ressources propres pour jouer le jeu de l'insertion. C'est le passage de l'indemnisation à l'insertion tant recherché par les politiques actives de traitement du chômage* » [Donzelot, 1996, p. 96]. L'institutionnalisation du précaire, pour reprendre l'expression de Castel, impose de reconcevoir la société et l'Etat social, « *l'emploi stable et protégé a constitué le socle principal de la construction de la solidarité dans la société salariale. C'est sur la base de l'appartenance professionnelle que sont montés les systèmes de protection pour mutualiser la prise en charge des risques sociaux [...] Pour tous les salariés et quelle que soit la position qu'ils occupent dans la hiérarchie socioprofessionnelle, le statut de l'emploi forme la base de l'économie de la solidarité. La solidarité est une composante de la citoyenneté sociale inscrite dans le statut de l'emploi* » [Castel, 2007, p. 416]. Castel souligne que la société moderne tend vers un « au-delà » du salariat – non pas dans le sens de la fin du salariat, qui correspond à 90% de la population active en France – mais comme une modification des droits du travail et de la protection sociale issue de la contractualisation du travail. Traditionnellement, en échange de la force de travail des droits sont acquis, mais par la transformation des normes du travail, cet élément est moins vrai. Ainsi, dans la conjoncture actuelle, une double constatation s'impose, le salariat reste la forme dominante de l'organisation du travail, mais l'emploi classique disparaît pour être remplacé par des formes atypiques. Ainsi, on peut penser qu'un mouvement pousse à une forme de sortie de la société salariale, mais pas du salariat, c'est à dire une société toujours dominée par le salariat mais avec un emploi qui n'offre plus les protections et les droits traditionnels, c'est donc toute la solidarité qui serait à revoir. « *La sécurité sociale est fondée sur la notion de risque social donc sur le caractère individuellement aléatoire mais statistiquement probable de la provenance d'un évènement mettant provisoirement ou définitivement l'individu dans*

l'impossibilité de travailler ou de financer cet aléa sur son budget. La protection sociale institutionnalisée des pays développés se concentre essentiellement sur les risques liés au travail dans la société salariale au sens marxien du terme, c'est-à-dire aux risques qui découlent de ne pas ou de ne plus pouvoir vendre sa force de travail ou de la vendre à un prix inférieur au minimum de subsistance. Il est possible de mettre en œuvre une solidarité entre riches et pauvres, entre bien-portants et malades, entre travailleurs actifs et retraités, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui se retrouvent au chômage parce qu'il existe un rapport statistique calculable entre les deux catégories. » [Merrien, 2007, p. 839-840]. Cependant, la montée des nouveaux risques, de la précarité et des formes atypiques d'emploi mettent à mal les logiques d'assurances sociales traditionnelles, ce qui a poussé en 1982 la réforme du régime de l'UNEDIC en mettant en place une séparation entre assistance gérée par l'Etat et financée par l'impôt, et les prestations sociales financées par les cotisations sociales. Cette évolution et séparation est portée par tout un courant de pensée, Merrien [2007] souligne qu'à la suite de la Déclaration de Philadelphie, le Bureau International du Travail définit un consensus du rôle de l'Etat en matière sociale et de la place de l'économie, de l'Etat et des politiques sociales. A la suite de l'entrée en crise du compromis fordiste et keynésien, la vision et la politique sociale des « trente glorieuses » est attaquée et remise en cause. En effet, l'Etat providence par son caractère obligatoire dissuade toutes initiatives individuelles, l'agent s'en remet à l'Etat. Il faut revenir à une responsabilisation sociale, ce qui passe par l'abandon du caractère obligatoire et universel de la protection sociale, remplacé par le choix individuel et l'assurance privée volontaire. Ainsi, *« l'acteur n'est plus une victime qu'il faut protéger, mais un être rationnel et responsable procédant à des calculs d'opportunités. Il faut lui permettre de faire des choix rationnels, éviter les phénomènes d'aléa moral et du choix adverse »* [Merrien, 2007, p. 851]. Les réformes de la protection sociale passent par la volonté de séparer assurances et solidarités. Il faut distinguer ce qui relève de la solidarité, et donc financée par l'impôt, et ce qui relève de l'assurance (cotisations sociales). Par conséquent, les réformes doivent restreindre l'accès aux prestations contributives, *« les assurances sociales sont peu à peu en train de céder la place à des assurances plus individualisées, où les assurés sont appelés à payer directement et individuellement pour leur protection sociale. Outre le fait que les assurances sociales de base sont devenues moins collectives et redistributives, elles sont aussi moins généreuses [...] Ces compléments privés et individualisés de protection sont évidemment destinés à ceux qui peuvent se les payer. Les autres doivent se contenter des prestations obligatoires. Une part toujours plus importante de la population doit de plus en plus compter sur les prestations sous condition de ressources, les minima sociaux*

notamment » [Palier, 2007, p. 867-868]. Ainsi, les régimes complémentaires se développent massivement. Les réformes, entre 1985 et 2000, font perdre au système son caractère collectif et redistributif, par la multiplication de la logique individuelle pour le calcul des prestations ; par la diminution de la participation contributive du patronat ; par le resserrement du lien entre cotisations et prestations ; par le refus de payer la solidarité. Nous pouvons souligner l'effet négatif de ces réformes sur les populations les plus vulnérables qui ne peuvent que bénéficier de nouvelles formes d'assistance, soit un retour aux mécanismes du XIXe siècle.

Nous venons de présenter l'évolution de la question sociale à la fin du XXe siècle. Les mutations du modèle productif entraînent avec elles une nouvelle problématique sociale qui découle de la réapparition de l'insécurité sociale issue de la précarisation des situations. La compétition économique internationale, et le retour à une conception libérale de la société et de l'activité économique, remettent en cause les modèles sociaux qui doivent s'adapter. La montée des incertitudes économiques, l'insécurité sociale retrouvée, les réformes de l'Etat providence rendues inévitables par les mutations des systèmes productifs, ont créé à nouveau une poche de pauvreté, un retour au paupérisme. Cette contextualisation doit nous permettre d'apporter des éléments d'explication quant à l'activité du Crédit municipal. Qu'en est-il de l'activité du prêt sur gages ? Ces évolutions ont-elles eu un impact sur la Caisse de crédit municipal ? L'exemple bordelais nous apporte des éléments de réponses.

1.2.2.2. De la tentation bancaire au renouveau du microcrédit : 1984-2010

Les mutations du modèle productif n'ont pas été sans conséquences sociales et sociétales. Tous les éléments présentés précédemment ont de près ou de loin un impact sur l'activité des Crédits municipaux et celui de Bordeaux. La montée en puissance des sphères financières et bancaires, en France par la loi bancaire de 1984, ouvre des perspectives nouvelles pour les établissements, les amenant dans certains cas à les éloigner de leur vocation initiale, malgré l'apparition d'une nouvelle pauvreté dans le monde du travail (1). Le microcrédit, après avoir été délaissé, prend une place nouvelle et redevient l'instrument économique qu'il était pour répondre aux problèmes sociaux, tels qu'ils apparaissent au tournant du XXIe siècle, ainsi la nouvelle question sociale a remis en avant l'intérêt majeur du microcrédit social (2).

1.2.2.2.1. La Caisse de Crédit municipal et la voie de la bancarisation (1984-1992)

Les Caisses de Crédit municipal s'émancipent progressivement de leur rôle social majeur, tout en conservant le monopole du prêt sur gages, une véritable révolution bancaire traverse l'institution⁸⁵. Cette mutation s'explique par le déclin du prêt sur gages, cœur de métier des établissements. Borderie [1999, 2007], mais aussi Faber [2003], voire Marec [1983], démontrent l'existence au sein des administrations de réelles stratégies de bancarisation. Dans le cas de l'établissement toulousain, cette stratégie remonte au milieu des années 70. Dès lors, le Crédit municipal de Toulouse fournit des services bancaires traditionnels à travers des gammes de produits d'épargne et de services financiers. Cette stratégie est définitivement stoppée en 1992 avec le recentrage des activités sur le prêt sur gages et sa vocation sociale. A Lille, la stratégie bancaire s'étend de 1979 à 1989⁸⁶, Borderie [1999, p. 123] remarque que *« l'essor général de la consommation permet d'abord au Crédit municipal de Lille, comme à ses confrères, d'accélérer la production de prêts aux fonctionnaires, un phénomène sensible pendant toute la décennie. Surtout, une série de textes législatifs officialise le statut des personnels, modifie l'identité des structures de contrôle et fait entrer les Caisses dans un univers bancaire soumis à la concurrence. Le Crédit municipal de Lille, devenu une banque de service des particuliers presque à part entière, diversifie son offre de produits et services »*. Dans le cas de l'établissement bordelais, nous avons vu précédemment la place des activités bancaires traditionnelles dès la fin des années 70. En effet, le graphe 1 a montré qu'en 1973 l'activité de prêt aux fonctionnaires dépassait l'activité de prêt sur gages. Si effectivement, dans les faits, le Crédit municipal de Bordeaux devient progressivement une banque « presque » comme les autres dans les années 70, à travers l'évolution progressive des ses activités⁸⁷, une stratégie définie et assumée⁸⁸ va dans ce sens dès 1982. La parenthèse se referme en 1992 avec un recentrage sur le prêt sur gages.

85 Voir tableau 24 page suivante.

86 L'établissement voit ses encours de crédit multipliés par 10 et le montant des dépôts par 4 [Borderie, 1999].

87 Evolution qui s'impose par les pratiques nouvelles de la clientèle.

88 Cette stratégie intègre réellement l'établissement dans une logique bancaire.

Tableau 24 : Emplois de l'exercice 1984 (en francs) dans les 7 plus grandes Caisses de Crédit municipal.

Ville	Gages corporels	Valeurs mobilières	Prêts aux fonctionnaires	Autres	Total
Bordeaux	17 205 119	39 000	448 417 500		468 870 119
Dijon	10 262 035	16 934 200	384 658 500	83 283 800	495 238 535
Lille	6 974 470	142 250	513 604 000	550 150	521 270 870
Lyon	42 643 904		449 511 500	13 812 500	505 967 904
Marseille	84 893 003	1 620 000	312 176 897	17 576 290	416 266 197
Paris	80 362 695		517 988 571	19 649 900	618 001 166
Total général	367 345 684	18 997 650	4 273 633 128	222 986 048	4 882 962 510
Répartition	7,52 %	0,39 %	87,52 %	4,57 %	100 %

Source : Borderie [1999].

La voie de la bancarisation s'explique de diverses façons. Dans un premier temps, et nous avons émis l'hypothèse précédemment, la protection sociale est devenue un acteur concurrentiel puissant, remettant en cause l'action sociale des établissements. *A contrario*, l'institution a pu, au gré des législations, obtenir la possibilité d'offrir des produits d'épargne et bancaires traditionnels (compte de dépôt, prêt aux fonctionnaires...), ce qui a progressivement orienté l'activité des Crédits municipaux vers une forme de bancarisation. Nous pouvons aussi, dans un second temps, souligner que les Caisses de Crédit municipal ne sont pas soumises à l'encadrement de crédit mis en place entre 1972 et 1984. Ainsi, Borderie [1999] note que les établissements ont réellement profité de cette possibilité, d'après ses calculs, cet avantage a permis une croissance du service de l'ordre de 20 à 25% par an jusqu'en 1983, pour atteindre 4,6% des crédits de trésorerie aux particuliers et 11% des prêts personnels. Cette bancarisation de l'activité est à son paroxysme avec la loi du 24 janvier 1984⁸⁹ qui donne aux Caisses de Crédit municipal le statut bancaire. Cette loi révolutionne temporairement l'institution. En effet, tous les établissements de crédit sont intégrés dans une même organisation, ainsi la loi définit les établissements de crédit comme « *une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque, des opérations comprenant la réception de fonds publics, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle de fonds ou la gestion de moyens de paiement* »⁹⁰. Le Crédit municipal remplit les conditions prévues par la loi, par conséquent, les Caisses sont considérées comme une catégorie à part entière d'établissements de crédit, qui doivent obtenir l'agrément du Comité des établissements de crédit. Pour cela, leur capital doit être d'au moins

89 Loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ou loi bancaire.

90 Loi n°84-46 du 24 janvier 1984.

5 à 30 millions de francs en fonction de leur bilan, elles doivent se regrouper au sein d'un organe central, elles doivent s'organiser juridiquement sous le statut d'établissement public à caractère administratif. L'objectif étant de représenter les 21 caisses encore existantes auprès des autorités monétaires et de l'Association française des établissements de crédit, mais aussi d'exercer un « *contrôle technique, administratif et financier sur l'organisation et la gestion de chaque Caisse de Crédit municipal (avec l'appui d'un commissaire du Gouvernement) et à prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement du réseau, en particulier pour garantir sa liquidité et sa solvabilité (article 21 de la loi)* » [Borderie, 1999, p. 128]. Ainsi deux organes sont créés, d'abord l'Union Centrale des Caisses de Crédit Municipal (UCCM) par décret le 8 octobre 1984, puis la Caisse Centrale « Griffin »⁹¹ en 1987, sous la forme d'une société par action au capital de 10 millions de francs, elle doit intervenir sur les marchés interbancaires et obligataires en vue de participer au refinancement des caisses⁹². Cependant, cette société ne répond pas aux attentes et son activité devient à terme marginale. Il est nécessaire d'ajouter que les opérations de crédit pour les personnes morales sont encadrées par une loi du 13 septembre 1987, complétée par un décret du 8 février 1989. Ainsi, le Crédit municipal ne peut accorder de prêts qu'aux collectivités locales, à leurs établissements publics, aux Sociétés d'Economie Mixte, aux OPHLM et aux associations loi 1901. La loi offre aussi la possibilité aux Caisses de modifier leur statut, de celui d'établissement public administratif (EPA) à celui d'établissement public industriel et commercial (EPIC). Pour finir, depuis 1989, les comptes doivent être certifiés par les commissaires aux comptes.

Le début des années 1990 est difficile pour les Caisses de Crédit municipal et leur société de refinancement Griffin. L'apprentissage du milieu bancaire est complexe pour des établissements ayant à l'origine une vocation sociale. Les mutations du système bancaire et les normes de celui-ci ne conviennent pas au Crédit municipal. Borderie [1999, p. 133] estime que « *tout au long des années 1980, le secteur bancaire français traverse de profondes mutations. La déréglementation, avec la suppression de l'encadrement de crédit, la désintermédiation avec l'appel plus fréquent au marché financier, la désécialisation et la mondialisation accroissent la concurrence entre établissements de crédit. Or, les Caisses de Crédit municipal, entrées seulement dans le monde bancaire en 1984, manquent de la solidité nécessaire pour constituer un ensemble à part entière* ». Une véritable crise traverse les

91 Ajoutons que deux sociétés s'intègrent au réseau des Caisses de Crédit municipal, une société d'assurance (les Assurances du Griffon, ou ADG) en 1988 et une société Informatique et Système du Griffon (ISG) en 1990.

92 Sa mission est, entre autre, d'« *assurer en priorité la gestion d'un pool de trésorerie et de financement, cette caisse centrale pourra également coordonner la conception et la mise en œuvre d'activités ou de services connexes aux opérations de banques propices à l'ensemble de la clientèle du réseau des Caisses de Crédit municipal* ».

établissements. Plusieurs rapports de l'Inspection des finances en 1990 soulignent la difficulté d'intégration au milieu bancaire, les établissements, en partie autonomes, ne s'intègrent pas suffisamment au réseau central, ce dernier étant limité dans ses actions. La situation globale des établissements se dégrade au cours de l'année 1990, le refinancement sur le marché interbancaire devient difficile, les banques refusant de prêter aux Crédits municipaux. Il faut la constitution d'un pool bancaire autour du Crédit Lyonnais pour éviter la crise de liquidité, au prix d'un refinancement aux coûts élevés. C'est donc un échec majeur de l'organisation en réseau des Caisses françaises, qui n'ont pas su travailler ensemble, se coordonner et prendre des mesures de discipline collective, pour ne pas soumettre à l'ensemble du réseau des erreurs stratégiques et financières. De plus, certaines lourdeurs administratives liées au statut d'EPA ne favorisent pas les mutations nécessaires pour s'intégrer correctement dans l'univers bancaire pensé dans les années 1980. Ainsi, nous pouvons souscrire à l'analyse de Borderie [1999, p. 134-135], « *l'échec s'explique par des raisons d'ordre institutionnel, politique et financier. Les caisses se voient reprocher d'avoir laissé s'affaiblir des facteurs identitaires, comme leur vocation sociale ou la proximité des municipalités, affichée, mais peu réelle dans les faits. Ensuite, l'impossibilité des organes centraux à remplir leur mission, l'inégalité de la bancarisation des Caisses, le manque d'homogénéité de leur surface financière, le flou du partage des pouvoirs sont autant d'obstacles au développement du réseau. Enfin, face à la montée du surendettement, des procédures efficaces d'analyse des risques ont manqué et la croissance trop rapide des prêts a entraîné une explosion des impayés et un besoin de provisionnement* ».

L'établissement bordelais se trouve lui aussi à la croisée des chemins. Nous avons observé l'évolution de ses activités à partir des années 50. Concernant l'activité de prêt sur gages, le tableau 25, ainsi que le graphe 4, nous apportent des éléments de compréhension. En effet, l'évolution à la baisse de l'activité du prêt sur gages engagée en 1950 tend à se retourner légèrement. Le niveau des prêts est supérieur à la période précédente, l'augmentation est marquée véritablement à partir de 1983, dépassant les 10 000 engagements annuels⁹³. En parallèle, les prêts aux fonctionnaires continuent leur progression, l'administration note un accroissement de 37% entre 1983 et 1984.

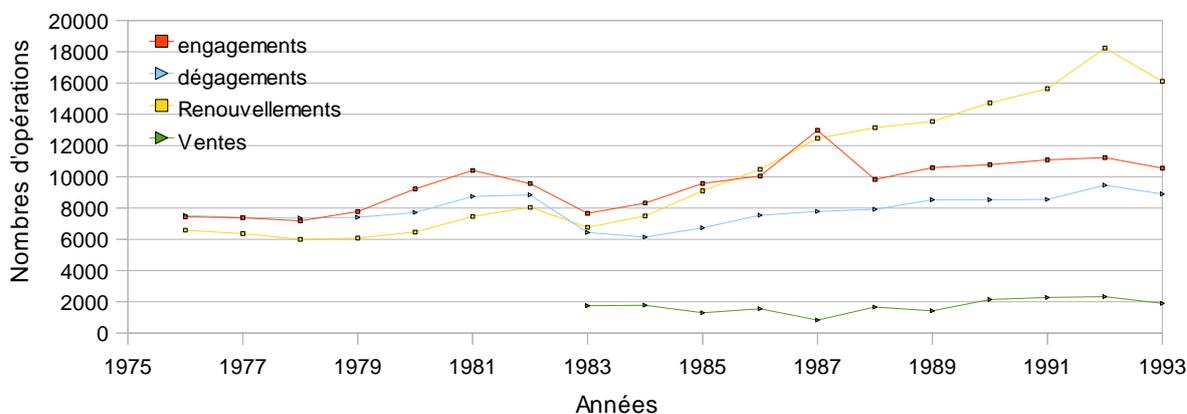
93 Il faut souligner que les prêts inférieurs à 200 francs sont exonérés d'intérêts et de droits. Cependant, les archives et statistiques disponibles n'offrent pas de données spécifiques quant à la composition des prêts.

Tableau 25 : L'activité du prêt sur gages de l'établissement bordelais entre 1979 et 1990.

années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1979	7 776	6 075	7 410	Non disponibles
1980	9 221	6 465	7 717	
1981	10403	7463	8744	
1982	9566	8044	8838	
1983	7663	6766	6437	1748
1984	8319	7496	6146	1785
1985	9577	9102	6729	1296
1986	10050	10479	7545	1557
1987	12973	12468	7785	827
1988	9825	13140	7917	1664
1989	10580	13541	8531	1424
1990	10777	14729	8530	2143
1991	11080	15635	8850	2275
1992	11226	18236	9458	2333
1993	10554	16108	8901	1905
1994	9790	15885	8993	1698
1995	10872	12347	10598	1429
1996	10885	13374	9051	1419

Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Graphique 4 : Opérations entre 1973 et 1993



Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

En 1985, un débat et une réflexion singulière se déroulent au sein de l'administration, un an après la loi bancaire, l'établissement s'interroge sur son avenir et la stratégie à tenir. La voie de la bancarisation est toujours plus prégnante, un service de cartes bleues est mis en place pour compléter les produits bancaires liés aux dépôts à vue et comptes courants. Le

budget a été établi sur une base prudente liée à des problématiques externes à l'établissement. En effet, les moyens de financement se tarissent et l'émission de bons de caisse ne suffit pas, car concurrencée par de nouveaux produits d'épargne plus rentables fournis par d'autres établissements. De plus, les administrateurs s'inquiètent de la fin de l'encadrement de crédit qui devrait se traduire par une concurrence bancaire accrue. Cependant, le conseil d'administration note que la dotation générale de l'établissement, à hauteur de 93 414 723,72 francs et qui représente 16,81% des moyens de financement, est suffisamment élevée pour parer à toutes difficultés de refinancement, l'établissement étant placé parmi les plus rentables du pays.

L'établissement bordelais participe à la création de la caisse centrale Griffin, l'objectif étant de réduire les coûts de refinancement, ainsi que les risques inhérents à la libéralisation du marché du crédit et des modalités de financement. Ces objectifs doivent permettre aux établissements de conserver leur vocation sociale première et de maintenir des taux bas, mais aussi et surtout « *à mieux répondre aux lois du marché et à l'accroissement du risque de transformation et donc d'illiquidité, lié à la mise en œuvre de la nouvelle politique des pouvoirs publics (banalisation, désencadrement et régulation par les taux). Or, si les coûts d'intermédiation des Caisses de Crédit Municipal sont encore relativement faibles, ceux de leurs ressources financières sont par contre très élevés* ». Ainsi, l'établissement bordelais participe à la capitalisation de la caisse à hauteur d'un million de francs. Comme nous l'avons vu, une compagnie d'assurance est créée par une partie du réseau, l'administration bordelaise décide d'y participer. Cette compagnie est constituée sous la forme d'une société anonyme détenue à 100% par les établissements partenaires. Le but est de mettre à la disposition des clients des produits d'assurance en complément des produits bancaires, afin de les fidéliser par des produits de placement à long terme, mais aussi, afin de viser une autre clientèle⁹⁴.

Le rôle de « Griffin » n'est pas satisfaisant souligne l'administration, la nécessité de se refinancer sur le marché interbancaire a renchéri les coûts de financement. La décision du gouvernement de fiscaliser les Crédits municipaux participe aussi aux difficultés rencontrées de façon globale et générale par les établissements. Une course en avant vers la diversification des produits de prêt pour lutter contre la concurrence des autres établissements oblige l'administration bordelaise à créer sans cesse de nouvelles activités de prêts, pour le Conseil d'administration, « *afin de lutter de notre mieux contre nos concurrents et de financer nos activités sociales, il nous faut impérativement élargir nos parts de marchés et donc, trouver*

94 La société d'assurance propose différents types de placements, assurance-vie, bons de capitalisation et complément retraite.

en permanence de nouveaux clients »⁹⁵. L'année 1989 est importante pour l'avenir du réseau et de la caisse de Bordeaux. Au niveau national est mis en place un plan comptable bancaire avec certification des comptes par les commissaires aux comptes. Au niveau local, l'établissement est inspecté par la commission bancaire. De plus, l'administration opère depuis plusieurs années une multitude de changements et d'opérations de modernisation, à la fois des locaux et des outils informatiques, ainsi qu'une formation accélérée du personnel aux techniques bancaires afin « d'achever la mutation bancaire tout en lui conservant un bon niveau de rentabilité ». Concernant l'activité même, les prêts personnels marquent une régression entre 1988 et 1989 de l'ordre de 5,67 % en nombre, mais tout en maintenant le montant de la production. Il est souligné, et malgré l'augmentation de la consommation dans cette période, que les clients traditionnels de l'établissement n'ont pas augmenté leurs opérations, ce qui s'explique par la structure de la clientèle : les fonctionnaires. Ces derniers sont extrêmement sollicités par les autres institutions financières car ils sont souvent considérés comme plus solvables que la moyenne des clients, mais parallèlement leur pouvoir d'achat évolue faiblement, et leur nombre n'augmente pas. Ainsi, l'administration recherche une nouvelle clientèle, comme les salariés du privé ou les personnes morales. Concernant le prêt sur gages, en 1989, ils progressent de 6% mais l'encours ne représente que 3% de l'activité de l'établissement, le montant moyen reste faible, 2 192 fr. Mais, souligne l'administration, « rapporté aux 30 613 opérations réalisées (engagements + prolongations), contre 24 593 pour les prêts personnels, ce montant moyen prouve bien que le prêt sur gages est encore de nos jours une nécessité sociale et que la mission d'origine de nos Etablissements demeure une réalité ».

La séance du Conseil d'administration du 24 février 1989 marque une étape importante dans la stratégie de bancarisation, elle concerne la transformation du statut de l'établissement en EPIC. La loi n°87-529, du 13 juillet 1987, élargit les compétences des Caisses de Crédit municipal. Les conséquences de ce changement sont doubles, d'abord la possibilité d'étendre les activités de crédit aux personnes morales, ainsi que le changement de statut des salariés qui seront soumis aux conventions collectives calquées sur celles des banques. Le Conseil d'administration opte pour cette évolution, vers le statut d'EPIC, en acceptant le principe. Cependant, ce choix n'aboutit pas, une nouvelle loi, le 15 juin 1992, modifie à nouveau l'environnement juridique des établissements. Cette stratégie de bancarisation est donc menée jusqu'en 1992, elle se traduit aussi par la recherche de rentabilité et de productivité, par la modernisation de la comptabilité, l'optimisation de la trésorerie et du contrôle interne, et la

⁹⁵ Sont donc proposés des prêts aux associations, prêts automobiles et immobiliers avec garantie hypothécaire, et prêts personnels aux salariés du secteur privé.

meilleure maîtrise des risques. Malgré cette voie bancaire commerciale, le Crédit municipal de Bordeaux ne garde pas moins sa vocation sociale initiale. En effet, avec le centre communal d'action sociale (CCAS), est mis en place un prêt social destiné aux chômeurs et familles en difficulté. A partir de la loi du 6 janvier 1986, et de ses dispositions relatives à l'aide sociale, les centres communaux d'action sociale sont autorisés à accorder des prestations remboursables sous forme de prêts. Ainsi, le CCAS de Bordeaux souhaite confier à l'établissement la gestion des prêts de 1000 à 10 000 fr, les prêts inférieurs étant pris intégralement par le CCAS. Dans les modalités, le CCAS se charge de l'instruction du dossier (réception du client, définition du montant, durée de remboursement) et sélectionne les clients les plus solvables qui se tournent vers le Crédit municipal. Le taux d'intérêt est de 4,50%, en cas de créances irrécouvrables les montants sont défalqués de la subvention versée au bureau d'aide sociale par le Crédit municipal.

Le discours, les rhétoriques, les formes, et le fond des débats, se détachent réellement des habitudes traditionnelles du Mont-de-Piété ou du Crédit municipal naissant. Outre les différences d'époque, la technicité évolue vers une forme de complexification des enjeux et des stratégies. Le Mont-de-Piété est né en réponse au paupérisme ouvrier, aggravé par l'usurier, il avait vocation à participer à l'action sociale de la société dans son ensemble. Les mutations économiques, sociales et politiques engagées en 1945, et réorientées dans les années 80, ont déplacé le curseur, le marqueur de l'activité de cette institution. La bancarisation, voie suivie par des obligations légales et structurelles, a entraîné les établissements vers un terrain inconnu, vers des compétences toutes autres, obligeant les établissements à s'inscrire dans une logique partiellement commerciale et concurrentielle. Ce n'était pas la vocation première de ce type d'institution, les difficultés économiques, financières et organisationnelles du début des années 1990 ont contribué à orienter à nouveau les Caisses de Crédit municipal vers leur véritable cœur de métier, à savoir l'action sociale, le prêt social, l'économie sociale. L'évolution de la société, de l'économie, à travers la nouvelle question sociale⁹⁶, fait redécouvrir le prêt sur gages et le microcrédit social.

1.2.2.2.2. Le prêt sur gages au Crédit municipal depuis 1992 : un retour vers le passé ?

« L'histoire économique est faite d'une succession de déclin partiels et de renouveaux, de leur entremêlement : les Bordelais n'ont pas échappé à ces cycles ; l'espace

96 Voir paragraphes précédents.

actuel des activités tertiaires marchandes est le fruit de cette dualité entre l'ancien devenu obsolète, mais réhabilité et réorienté vers des métiers nouveaux, et d'un moderne parfois clinquant mais pratique car conçu comme une juxtaposition de plates-formes de flux de décisions, de données, de logistique, sans plus songer à la pérennité ou à la gloire, comme s'en préoccupaient les dynasties marchandes des âges d'or du XIXe siècle et des deux premiers tiers du XXe siècle » [Guillaume, 2002, p. 61]. Cette citation résume à elle seule la situation et les enjeux de l'économie bordelaise. L'âge d'or du tertiaire marchand a laissé la place à une période de déclin entre 1960 et 1980 avec un renouveau marqué depuis les années 90. La ville renoue avec sa vocation viticole après une période difficile caractérisée par l'incompréhension du négoce bordelais de la réalité nouvelle des marchés du vin et des spiritueux. En parallèle, le rôle moteur du monde du vin tire le milieu bancaire, Bordeaux redevenant une place plus robuste avec le développement des banques mutualistes. La Banque populaire du Sud-Ouest, la Caisse d'épargne Aquitaine Nord ou le Crédit Agricole exercent une politique commerciale et financière de proximité qui permet la création de milliers d'emplois dans les années 90. La tertiairisation véritable et complète de l'économie bordelaise remonte à la fin des années 80 avec le virage pris par le tourisme, qui devient une activité motrice et dynamique [Guillaume, 2002]. Cette présentation souligne l'évolution majeure de l'économie bordelaise qui s'inscrit dans la réforme du système productif français comme présentée précédemment. Les tableaux suivants soulignent ce type d'évolution, d'abord dans sa composante 'emploi' mais aussi dans la structure d'entreprise, où nous remarquons en 2010 que le secteur tertiaire représente 89,4% de l'ensemble des entreprises et administrations bordelaises (tableau 26 et 27).

Tableau 26 : Population de 15 ans ou plus suivant la catégorie socioprofessionnelle à Bordeaux.

	2008	%	1999	%
Ensemble	204 125	100	186 035	100
Agriculteurs exploitants	187	0,1	178	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 232	3,1	6 118	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieurs	27 405	13,4	20 173	10,8
Professions intermédiaires	31 798	15,6	26 502	14,2
Employés	32 499	15,9	29 193	15,7
Ouvriers	17 498	8,6	15 807	8,5
Retraités	37 703	16,5	34 883	18,8
Autres personnes sans activité professionnelle	50 803	24,9	53 181	28,6

Source : INSEE

Tableau 27 : Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2010 à Bordeaux

	Nombre	%
Ensemble	22 300	100
Industrie	688	4,4
Construction	1 371	6,1
Commerce, transports, services divers	16 756	75,1
Dont commerce et réparation auto.	4 980	22,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3 185	14,3

Source : INSEE.

La tertiarisation de l'économie entraîne avec elle une forme de mutation du marché du travail et en définitive de la question sociale. La précarité et l'insécurité sociale marquent aussi l'économie bordelaise. Nous pouvons observer ces évolutions à travers les données suivantes. L'emploi atypique concerne entre 15 et 18% de la population active, 44,5% des femmes de 15 à 24 ans salariées en 2008 ont un contrat à temps partiel. La ville de Bordeaux compte près de 18% des allocataires du RMI de la région Aquitaine en juillet 2001⁹⁷ [INSEE,

⁹⁷ « L'implantation des bénéficiaires du RMI à l'intérieur de l'unité urbaine de Bordeaux illustre bien les processus de localisation des populations précaires dans les zones urbaines de la région. Ils sont quasi

2001]. Ajoutons que l'INSEE estime le taux de pauvreté du département de la Gironde en 2006 à 12,1%. Les conséquences sociales, qui en découlent, ou peuvent en découler, ont été très bien observées et analysées par Castel [1995, 2003] à travers le processus de désaffiliation, ou Paugam [1996, 2002, 2007, 2009] sur les questions d'exclusion et de disqualification⁹⁸. Les nouvelles formes de la pauvreté et de l'exclusion, liées au marché du travail, vont expliquer le renouveau du prêt sur gages à partir du milieu des années 1980.

Tableau 28 : Emploi selon le statut professionnel

	2008	%	1999	%
Ensemble	164 701	100	147 642	100
Salariés	147 945	89,8	133 021	90,1
dont femmes	81 169	49,3	89 281	48,9
dont temps partiel	26 015	15,8	25 256	17,1
Non Salariés	16 756	10,2	14 621	9,9
dont femmes	5 705	3,5	4 699	3,2
dont temps partiel	1 933	1,2	1 419	1

Sources : INSEE

Tableau 29 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2008

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	50 671	100	49 479	100
Salariés	42 172	83,2	44 833	90,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	33 725	66,6	35 647	72
Contrats à durée déterminée	5 087	10	6 915	14
Intérim	1 647	3,3	491	1
Emplois aidés	421	0,8	706	1,4
Apprentissage-stage	1 291	2,5	1 074	2,2
Non salariés	8 499	16,8	4 646	9,4
Indépendants	4 063	8	2 887	5,8
Employeurs	4 376	8,6	1 665	3,4
Aides familiaux	61	0,1	93	0,2

Source : INSEE

absents de la périphérie pavillonnaire. Ils sont par contre très présents dans le centre-ville, dans les quartiers populaires qui s'étalent le long de la Garonne [...] Les îlots de pauvreté isolés en périphérie correspondent aux grands programmes de logements sociaux édifiés dans les années 70 » [INSEE, 2001, p. 29].

98 Comme nous l'avons présenté précédemment.

Tableau 30 : Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2008

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	41 894	11,6	44 504	25,7
15 à 24 ans	5 765	29,1	6 434	44,5
25 à 54 ans	32 373	8,6	33 205	22,3
55 à 64 ans	3 756	10,5	4 865	23,8

Sources : INSEE

Ces éléments participent donc à l'explication d'un retour progressif du microcrédit social, le graphique 5 illustre bien le renversement de tendance, alors qu'entre 1950 et les années 1970, les activités de prêt sur gages diminuaient régulièrement, elles repartent à la hausse dès 1982. En effet, entre 1982 et 1998, le nombre d'engagements dépassent les 10 000 opérations annuelles, alors qu'à partir de 1968 et jusqu'en 1982, ces mêmes opérations étaient inférieures à ce seuil. La précarisation d'une partie de la population active participe au renouveau de l'activité de prêt sur gages, pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, la précarisation crée une forme d'insécurité sociale et financière, le prêt sur gages devient une alternative au salaire indirect de la protection sociale pour une partie de la population qui n'a pas suffisamment cotisé pour en bénéficier. Nous pouvons établir un parallèle avec la situation des travailleurs pauvres du XIXe siècle. A cet élément doit être mis en perspective le processus de financiarisation des rapports sociaux, qui impose progressivement une monétarisation des protections sociales [Gloukoviezoïff, 2010 ; Servet, 2006]. Le prêt sur gages reste un moyen d'obtenir les liquidités nécessaires pour répondre aux aléas sociaux mais aussi et surtout à des faibles revenus, instables, et précaires. Dans un second temps, ce processus de financiarisation des rapports sociaux pousse aussi à la bancarisation, et donc peut expliquer en partie l'exclusion bancaire⁹⁹. D'après Faber [2003, p. 46], en 2002, « *on estime aujourd'hui que près de six millions de personnes, en France, sont exclues de tout ou partie des services bancaires. Cela signifie qu'elles ne disposent pas de moyens de paiement scripturaux et qu'elles n'ont aucun accès au crédit* ». La France possède un taux de bancarisation proche des 99 %, seulement 1% de la population ne possède ni comptes bancaires, ni produits bancaires. L'exclusion bancaire doit être comprise comme englobant une population plus large, qui subit des difficultés pour obtenir des prêts, ou des difficultés pour gérer un crédit entraînant souvent une forme de surendettement. Le tableau 31 donne

⁹⁹ La nécessité d'usage de la banque, pour une population en difficulté, est un facteur excluant, c'est le cas pour le surendettement, l'interdiction bancaire, l'insolvabilité.... Se tourner vers le prêt sur gages est une alternative possible.

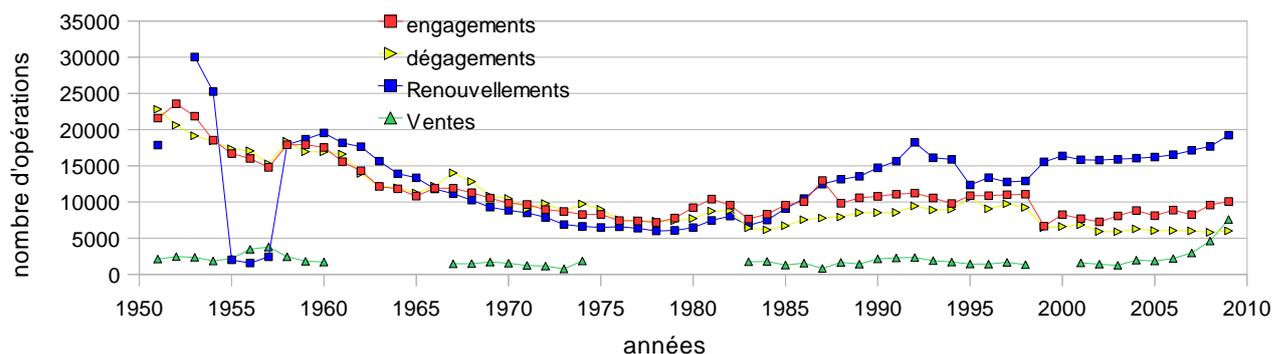
certains éléments importants pour comprendre cet état de fait.

Tableau 31 : Les différents profils de personnes en risque d'exclusion bancaire.

Profils	Caractéristiques de la personne			Evaluation bancaire		Commentaire
	Ressources monétaires		Maîtrise des savoirs bancaires de bases	Risques	Coût	
	Ressources disponibles	Stabilités des ressources				
Personnes en grande pauvreté	Très faibles	Instables	Très faible	Elevé	Elevé	Principal public concerné par l'impossibilité d'accès au compte de dépôt
Allocataires de minima sociaux	Faibles	Stables	Faible ou satisfaisante	Moyen/Elevé	Elevé	Restriction d'accès à certains services (petits prêts) et à certains réseaux bancaires.
Personnes confrontées à un accident de la vie	Tous niveaux	Instables	Faible ou satisfaisante	Moyen/Elevé	Faible/moyen	64% des dossiers de surendettement concernent ce profil. Confrontés à des problèmes d'usage notamment dû au réflexe de mise de la relation. Une difficulté essentielle est la capacité à gérer la transition entre les différents niveaux de revenu.
Travailleurs pauvres ou précaires	Faibles à moyennes	Instables	Faible ou satisfaisante	moyen/Elevé	Faible/moyen	En CDD ou en intérim, ils sont jugés trop risqués pour pouvoir accéder aux moyens de paiements scripturaux et aux crédits, alors qu'ils sont souvent solvables
Certains séniors ou personnes illettrés	Tous niveaux, même élevés	Stables	Très faible	Faible	Faible/moyen	Difficultés d'usage

Source : Rapport du centre Walras en 2004, in Gloukoviezoff [2005]

Graphique 5 : Opérations entre 1951 et 2010.



Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Ainsi, une population plurielle est victime d'exclusion bancaire et financière. L'univers de l'exclusion bancaire englobe les populations pauvres, les allocataires de minima sociaux, les travailleurs pauvres et précaires, les populations subissant un aléa social, ainsi que les retraités. Ces populations sont présentes dans la clientèle du Crédit municipal, toutes font appel au prêt sur gages, mais pour des raisons diverses. Nous pouvons relever la volonté d'obtenir un revenu indirect pour compléter une prestation sociale, obtenir un prêt à la consommation de façon détournée ou répondre à une dépense imprévue. Pour étayer nos propos, nous pouvons nous appuyer sur une étude qualitative menée par une équipe de chercheurs des Universités de Limoges et de Bordeaux [Demartial *et alii*, 2007]¹⁰⁰ qui, à travers une enquête de terrain portant sur treize Crédits municipaux, dont celui de Bordeaux, a relevé une forme de profil de la clientèle. En effet, 80% de la clientèle est féminine, 15% est âgée de moins de 30 ans, les clients plus âgés sont marqués par des niveaux de pauvreté élevés et recourant régulièrement à un découvert bancaire. Ainsi, la clientèle des Crédits municipaux est constituée à 73% de personnes âgées entre 30 et 60 ans, nous retrouvons d'après l'INSEE un taux de pauvreté de près de 12% dans cette catégorie et plus de 30% ayant eu recours à un découvert. La clientèle est constituée à 63% d'actifs, dont 37% de salariés, 15% de chômeurs et 10% de fonctionnaires et professions libérales. De plus, près de 80% de cette population recourt de façon régulière au prêt sur gages. Le tableau 32 résume la structure de la clientèle par rapport à la population totale et au taux de pauvreté. Soulignons aussi un point important qui concerne les biens gagés. Le montant moyen des prêts est de 526,8 euros, 50% des emprunts sont inférieurs à 270 euros. Ajoutons que 47% des prêts

¹⁰⁰ Nous avons réalisé une enquête spécifique sur la clientèle du Crédit municipal, sur ses motivations et ses comportements vis-à-vis du prêt sur gages. Cette étude est présentée dans le chapitre IV. Nous retrouvons globalement les mêmes résultats.

inférieurs à 100 euros sont réalisés par les chômeurs. L'étude conclue que près de 82% des prêts ont été faits sous contraintes financières et situations difficiles. Nous retrouvons les mêmes éléments à travers la population cliente de l'établissement bordelais. D'après une étude réalisée en 2002¹⁰¹ pour l'administration, près de 60% des personnes interrogées ont eu recours dans l'année à plusieurs contrats de prêt sur gages et 80% sont des clients réguliers. De plus, 29,9% des clients sont sans emploi, 20,9% retraités et 32,8% ouvriers ou employés, la situation familiale des emprunteurs montre que près de 29,9% des clients sont séparés ou divorcés. Ces deux études nous permettent d'établir une structure de clientèle particulière, la population du prêt sur gages est en majeure partie constituée de personnes pauvres et fragiles, en proie à des difficultés passagères. Dans le cas bordelais, nous pouvons souligner que les motivations de la clientèle sont multiples mais un point fondamental apparaît, le prêt sur gages offre l'avantage pour 68,7% des clients d'offrir un versement immédiat d'argent. Nous retrouvons ici l'idée d'une forme « d'argent secours »¹⁰² [Glémoin, 2008].

Tableau 32 : Activité professionnelle des emprunteurs en comparaison avec la population française et la population pauvre.

	Ensemble de la population (en %)	Ensemble de la population pauvre (en %)	Ensemble des emprunteurs du Crédit Municipal (en %)	Taux de pauvreté en 2004 (en %)
Actif	56,5	47,1	63,1	5,9
Actifs occupés	50,8	30,7	48,1	6,7
Chômeurs	5,7	16,3	14,9	31,9
Inactifs	43,5	52,9	36,9	13,4
Etudiants de 18 ans ou plus	8,5	12,6	2,2	16,3
Retraités	24,5	18,6	12,3	8,4
Autres inactifs	10,4	21,7	22,4	22,9
Ensemble	100	100	100	11,1

Source : Demartial *et alii* [2007]

Le retour du prêt sur gages depuis les années 80 s'explique en partie par l'évolution même de la population active et du système productif. Cependant, force est de constater une forme de désengagement du microcrédit à travers la mise en œuvre des stratégies

101 Il n'existe pas ou peu d'étude qualitative spécifique à l'établissement bordelais, hormis la notre, que nous présenterons par la suite dans le chapitre IV. Cependant, nous observons à travers ces résultats des situations sociales et financières proches de celles de l'étude de Demartial *et alii* [2007].

102 Nous traiterons ce point plus loin.

commerciales de l'établissement dans les années 80 et le début des années 90¹⁰³. En effet, nous avons vu précédemment comment, et dans quelle mesure, le Crédit municipal de Bordeaux s'est tourné vers des activités bancaires traditionnelles, délaissant l'activité de prêt sur gages. La tentation bancaire, assumée ou non, n'a pas été une réussite pour les Caisses de Crédit municipal, la caisse centrale Griffin n'offre pas les garanties espérées, le coût du refinancement ne cesse de croître, ce qui pousse l'administration à sortir le plus rapidement possible de la caisse. Ainsi, en 1992, l'administration estime qu'elle est complètement désengagée de Griffin, chaque institution détenant 35 millions de francs de créance l'une sur l'autre. Un protocole d'accord est donc signé avec le pool bancaire, l'établissement bordelais ferme donc sa parenthèse bancaire¹⁰⁴. La même année, la Caisse de Toulouse choisit la même orientation, celle de Lille l'a réalisé dès 1989. Ces deux établissements recentrent leurs activités sur leur vocation initiale. En effet, 25% du résultat net de l'établissement lillois est consacré aux actions sociales dont la participation aux activités de l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE) ou la mise en œuvre de prêt solidarité habitat [Borderie, 1999]. A Bordeaux, l'orientation stratégique suit la même trajectoire, une nouvelle politique est adoptée en 1992 par le conseil d'administration, les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres : repositionner l'activité de l'établissement sur le prêt sur gages et les prêts aux fonctionnaires ; refuser toutes opérations de refinancement sur les marchés interbancaires et privilégier l'épargne locale et les encours obligataires ; maîtriser les coûts de fonctionnement et les risques bancaires ; maintenir l'équilibre financier à travers l'adoption de règles prudentielles de solvabilité¹⁰⁵. Un rapport d'étape effectué en 1994 remarque que les objectifs, mis en place lors de cette stratégie de recentrage, sont atteints, surtout ceux correspondant aux risques bancaires, l'encours des créances douteuses a diminué et le ratio de solvabilité est plus que positif. Or, le Conseil municipal de Bordeaux estime que la Caisse de Crédit municipal de la ville est surcapitalisée, en effet, le niveau de fond propre immobilisé atteint près de 16,83% contre 8% défini légalement. Ainsi, le Conseil municipal demande de transférer une part de ces fonds à la municipalité pour qu'elle puisse l'investir dans des projets sociaux, requête qui est adoptée en Conseil d'administration¹⁰⁶.

103 Nous pouvons donc souligner une forme de déconnexion entre le besoin de microcrédit pour une population en voie d'exclusion sociale et financière et la politique commerciale mise en œuvre. Malgré un retour du prêt sur gages, les Crédits municipaux délaissent cette activité.

104 Le conseil municipal de Bordeaux rappelle à l'administration en 1992 que « *la ville de Bordeaux considère [...] qu'elle n'a pas à vocation d'assumer directement des risques de nature bancaire, tout en affirmant sa volonté de maintenir sa Caisse de Crédit municipal au travers ses activités à caractère social.* »

105 Tel que le ratio Cooke, qui oblige les établissements bancaires à détenir 8% de fond propre en fonction de leurs encours de crédit pondérés aux risques potentiels.

106 Soulignons que près de 20% du bénéfice réalisé en 1994 est reversé au centre d'action sociale de Bordeaux, transfert qui s'effectue tous les ans à partir de cette date comme le permet la loi de 1992.

A la suite de la crise des Caisses de Crédit municipal au début des années 1990, et pour sauver l'institution, le Parlement réforme une nouvelle fois les établissements. La loi du 15 juin 1992¹⁰⁷ tente de remédier aux difficultés. Deux orientations sont prises, tout d'abord la réaffirmation du lien primordial entre la Caisse et sa ville, ensuite offrir la possibilité à chaque Conseil municipal de décider de la stratégie et de l'avenir de leur Caisse. La mesure emblématique concerne la dissolution de la caisse Griffin et de l'Union Centrale des Caisses de Crédit municipal. A la suite de l'intégration des Caisses de Crédit municipal dans la loi bancaire du 24 janvier 1984 et de leur organisation en réseau, la Caisse de Bordeaux s'était résolument engagée dans le développement de ses activités bancaires, mais la loi du 15 juin 1992, qui a supprimé l'Union Centrale et donc l'organisation en réseau, a, *in fine*, expressément reporté l'intégralité des engagements de l'établissement, et donc des risques, sur la ville de Bordeaux, devenue l'unique actionnaire de la caisse au regard de la loi de 1984. Devant les risques potentiels issus de cette situation, la mairie de Bordeaux et l'administration ont pris les mesures nécessaires pour y remédier, tout en conservant et préservant le rôle social de l'établissement. Une stratégie progressive de réduction de l'activité bancaire est mise en œuvre, qui se traduit par la baisse de l'activité des prêts personnels, l'encours diminue de 42% entre 1991 et 1995. De plus, les agences ouvertes à Pau et à La Rochelle sont fermées. Au total, pour l'administration bordelaise, les termes du débat, ou les enjeux, à l'issue de cette loi, se résument par cette position prise en conseil d'administration, « *à compter de 1982, le Crédit municipal de Bordeaux a effectué un puissant démarrage commercial, poursuivi durant presque 10 ans. En 1992, à la suite de la promulgation d'une loi dissolvant l'Union Centrale des Caisses de Crédit Municipal, organisme central de refinancement de ces dernières, et reportant en conséquence la responsabilité financière de chaque Caisse sur son actionnaire principal, à savoir la municipalité de chaque ville-siège, la Mairie de Bordeaux a estimé qu'elle ne pouvait endosser cette responsabilité et a défini pour sa caisse une politique dite de « profil bas » visant à décroître progressivement ses activités et à rechercher, parallèlement, un partenaire financier* ».

107 Voir encadré 7.

Encadré 7 : La loi n°92-518 du 15 juin 1992¹⁰⁸

L'article 1er de la loi définit les Caisses de Crédit municipal comme « *des établissements publics de crédit et d'aide sociale qui ont pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont elles ont le monopole* ». Leur vocation sociale est ainsi réaffirmée. La loi les maintient dans la sphère des établissements de crédit, mais redéfinit à la marge le champ de leurs compétences en matière d'opération de banque et d'opération connexes. Sont ainsi distingués, dans l'activité bancaire, un « *bloc minimal* », accordé dans le cadre de l'agrément reçu, et « *un bloc facultatif* », comportant les opérations de prêts. Dans cette seconde option, l'autorisation à obtenir auprès du Comité des Etablissements de Crédit (CEC) est séparée.

L'originalité de la loi réside dans les alinéas 5 et 6 de l'article 1 : « *les Caisses de Crédit municipal peuvent apporter les biens, droits et obligations correspondant à leurs activités autres que le prêt sur gages, à des sociétés anonymes régies par la loi de juillet 1966 sur les sociétés commerciales. (...) Elles participent au capital de ces sociétés à concurrence de leurs apports* ». Les Caisses peuvent donc s'associer à d'autres Caisses ou à tout autre partenaire financier.

La loi redéfinit les opérations effectuées par les Caisses dans un sens restrictif. Elles ne peuvent plus accorder de crédits qu'aux seuls établissements publics locaux et associations de la loi 1901 à caractère social ou culturel. Le prêt aux sociétés est absolument exclu.

Par une implication plus forte dans la gestion, les élus locaux sont davantage responsabilisés. La commune voit ses pouvoirs de contrôle accrus de même que sa responsabilité financière. Le budget annuel et les budgets supplémentaires des Caisses sont transmis au conseil municipal de la commune siège. Le maire a l'obligation de présenter au conseil de toute modification du champ d'activité, comme la création d'une nouvelle agence.

Le renforcement du pouvoir des villes sur leurs Caisses se traduit par la composition du Conseil d'orientation et de surveillance (COS) : « *Le maire de la commune siège de l'établissement, président de droit et, en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal, et des membres nommés par le maire en raison de leur compétence en matière bancaire et financière* ».

En outre, le maire de la seule commune siège nomme le directeur, qui administre la Caisse sous le contrôle du COS. Ce dernier se voit donc attribuer une fonction de contrôle digne de celle d'un conseil d'administration (alors qu'il assistait le directeur dans la précédente législation). Il fixe également le règlement intérieur et les procédures de contrôle interne de la Caisse et définit les grandes orientations de sa politique.

La réforme de 1992 prévoit enfin une triple responsabilité de la commune siège : une responsabilité en tant que service de tutelle, une responsabilité contractuelle en tant que garante des emprunts souscrits par la Caisse de Crédit Municipal, et enfin un devoir d'actionnaire.

Deux observations méritent d'être citées. Concernant la garantie d'emprunt, la commune, à la différence du système précédent, est garante en premier rang. Concernant le devoir d'actionnaire, la responsabilité de la commune en tant qu'actionnaire unique de la Caisse est une traduction en droit privé de l'article 52 de la loi bancaire sur la responsabilité de l'actionnaire de référence d'une banque ou d'un établissement financier.

108 Encadré repris dans Borderie [1999, p. 136]

Le recentrage, vers la vocation sociale initiale de l'établissement, est définitivement confirmé à la suite d'un nouveau plan stratégique décidé pour la période 1997-2001. Le prêt sur gages constitue le cœur de métier avec les prêts aux fonctionnaires. La politique de désengagement est poursuivie, cependant « *il devait être décidé du maintien – outre l'activité de prêts sur gages – d'une activité réduite de prêts à caractère social, pour un encours limité financé dans sa quasi-totalité par les dépôts de la clientèle* ». Le plan commercial suit trois pistes qui consistent à maintenir un niveau de rentabilité convenable, à réduire les frais de fonctionnement et surtout à poursuivre les activités à caractère social. Un rapport de la commission bancaire note l'existence de risques opérationnels, comme un risque de liquidité lié à des remboursements obligataires qui arrivent à échéance, un risque commercial de sortie de marché à la suite du recentrage, et un risque social lié à la politique de réduction des effectifs. Le nouveau plan doit tenir compte de ces éléments. Pour cela, l'établissement contracte un prêt auprès du Crédit local de France et de la Banque Worms à hauteur de 85 millions de francs. Concernant la politique commerciale, il est décidé un recentrage de l'activité sur la ville de Bordeaux avec la diminution de la zone d'influence, la municipalité souhaite adapter la dimension territoriale à la stratégie de décroissance appliquée depuis 1992. L'administration s'engage à conserver la compétitivité de l'institution, à maintenir un compte d'exploitation équilibré et à dégager suffisamment de bénéfices pour financer des actions sociales. De plus, le prêt sur gages doit garder sa place particulière et être au centre de toutes les attentions. Un partenariat avec la Caisse d'épargne Aquitaine-Nord est acté pour trois ans, de 1999 à 2001, pour développer l'action commerciale, le but étant d'étoffer l'offre commerciale sans risque. Pour le COS, « *il est devenu nécessaire aujourd'hui de pouvoir proposer à nos clients une gamme de produits bancaires, tant d'épargne que de crédits, beaucoup plus large que celle dont nous disposons. Seul un partenariat avec un ou des établissements possédant déjà ces produits peut nous permettre d'étoffer rapidement et sans risque notre offre commerciale. La Caisse d'épargne, agissant en qualité d'apporteur d'affaires, sera rémunérée à la commission* ». Les offres se déclinent autour de la gamme de produits, de la formation et du partage de ressources (informatiques, communications, commercialisations).

A côté de ces dimensions commerciales et organisationnelles, le Crédit municipal en 1998 est pressenti pour fonder la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL), qui a pour objectif la réinsertion économique et sociale de populations exclues du monde du travail, grâce à des aides à la création d'entreprises et à la création d'emplois. L'établissement bordelais installe la structure en ses murs en mars 1998. La CSDL est une association loi

1901, créée à l'initiative de la ville de Bordeaux avec le concours de la Communauté Urbaine, le Crédit municipal et la Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord. Son objectif est de venir en aide à une population exclue bancaire qui souhaite mener une activité économique mais qui ne trouve pas de partenaires financiers, les banques refusant de prêter à ces populations à risques (économiques, financiers ou sociaux). Ainsi, la CSDL fournit des prêts entreprises de 0 à 5%¹⁰⁹ pour un maximum de 12 000 euros, sans garanties et sans frais. L'offre de crédit est complétée par des mesures d'accompagnement administratif mais aussi de gestion, les taux de remboursement et de pérennisation de l'activité tournent autour de 70%. En 2004, la CSDL se lance dans le microcrédit personnel à un taux de 6%, sans frais ni garanties. La population visée est la même que pour le prêt professionnel, soit des exclus bancaires, le montant prêté doit participer à une stratégie individuelle de réinsertion sociale. En 2010, 80% des clients de la CSDL sont des demandeurs d'emploi ou des titulaires de minima sociaux, 363 prêts ont été accordés, dont 285 pour la création et le développement de petites entreprises et 78 pour le « dépannage » social et individuel. Le montant total des crédits s'élève à 1 696 036 euros et 307 emplois ont été créés¹¹⁰. Nous retrouvons ici de manière actualisée l'idée d'une économie sociale de bienfaisance telle que définie pour le Mont-de-Piété. L'objectif est une intégration sociale par l'activité économique, par les outils classiques de l'économie.

Encadré 8 : Propos sur la Caisse Sociale de Développement Locale¹¹¹

La caisse Sociale fait figure de pionnière en matière de microcrédit en France. En 13 ans d'existence qui ont permis le financement de plus de 3 500 emplois, elle a prouvé que l'accès au crédit est une des voies de l'insertion, au même titre que la formation ou l'accès au logement.

Faut-il pour autant se satisfaire du bilan de l'activité déployée ? Certainement pas. Le microcrédit demeure largement confidentiel et les passerelles entre le monde social et économique sont toujours insuffisantes pour combattre efficacement l'exclusion. Mais surtout nous allons devoir repenser nos politiques et nos outils d'intervention. Les prochaines règles bancaires internationales (Bâle III) vont conduire les banques à sélectionner plus sévèrement les risques et les clientèles, avec un effet d'éviction pour les plus fragiles. Parallèlement, l'Etat et les collectivités locales vont subir de plein fouet la crise des finances publiques, les contraignant à faire des choix et à tailler dans leurs programmes d'intervention.

Dans ce contexte, il va falloir privilégier les solutions les moins « budgétivores » et les plus efficaces. C'est là où l'expérience de la Caisse Sociale peut être utile. Cette banque qui n'en est pas une, réunit des forces que la vie sépare. Sans la volonté des collectivités locales (à commencer par celle de la ville de Bordeaux) et

109 Le taux proche de 5% est appliqué aux projets les plus solides financièrement et économiquement.

110 D'après le rapport d'activité de 2010.

111 D'après François-Xavier Bordeaux, président. Rapport d'activité 2010.

sans la garantie de fonds d'Etat, elle n'existerait pas. Sans le soutien indéfectible d'une grande banque régionale (la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes) elle n'aurait pas pu grandir et se déployer géographiquement. Egalement, sans l'apport de compétences bénévoles et dévouées, il lui manquerait le moteur qui fournit l'énergie et l'enthousiasme au quotidien.

Cette synergie qui associe plusieurs sphères de la collectivité a de la valeur. Il n'y aura pas de politique efficace d'insertion sans levier et débouché économique. De plus, 30 ans de politiques de lutte contre le chômage nous ont appris que le tracé de parcours individuel renforcé par un accompagnement tout au long de ce parcours, constituait une condition essentielle de réussite. Le microcrédit répond à cette double nécessité, non seulement grâce à l'élaboration d'un projet individuel justifiant le prêt, mais aussi grâce au suivi effectué tout au long du remboursement. De là découle son rapport coût-efficacité, qui plaide pour qu'il s'impose peu à peu comme un outil majeur des politiques de lutte contre l'exclusion.

Après 2001, il est décidé de mettre fin à l'activité de comptes de dépôt à vue, pour répondre à l'augmentation des coûts de ce service qui, en définitive, n'apporte que peu de gains pour l'établissement. C'est la fin d'une époque qui dure depuis 1919 et l'autorisation donnée aux Crédits municipaux d'ouvrir ce type de service. L'administration bordelaise conserve essentiellement des produits bancaires et financiers plus modestes avec le prêt personnel pour fonctionnaires et assimilés, des produits de dépôt et de placement (dépôt à vue, à terme et livret B). La vocation sociale de l'établissement est affirmée dans toute la décennie 2000, avec pour objectif l'augmentation régulière de l'encours du prêt sur gages, l'approfondissement du partenariat avec la CSDL et le centre d'action sociale de la ville de Bordeaux. Bref, un véritable retour dans le passé...

1.2.2.3. La financiarisation des rapports sociaux et le microcrédit social.

Nous avons proposé une approche multidisciplinaire pour comprendre l'émergence du microcrédit en Europe et en France à travers certaines spécificités institutionnelles et structurelles. L'élément central reste le processus de marchandisation ou, dans sa forme moderne, le concept de financiarisation des rapports sociaux. Cependant, nous n'avons pas traité réellement cette question, ce qui nous amène à étudier ce concept plus précisément (1). Préalablement défini, ce concept nous offre une perspective intéressante pour effectuer un rapprochement entre la situation des Monts-de-Piété et celle du microcrédit dans les pays du Sud, en voie de développement, voire d'industrialisation (2). Ce paragraphe nous permet d'établir une transition vers la seconde partie, qui intégrera la notion de protection sociale par une forme « d'argent secours ».

1.2.2.3.1. La financiarisation des rapports sociaux, une réelle nouveauté ?

Nous partirons de la remarque de Blanc [2009, p. 679], « *la sphère des usages monétaires semblent connaître une extension indéfinie dans les sociétés modernes* ». Il semble que dans ces dernières un mouvement « *d'intensification de la financiarisation des rapports sociaux* » s'effectue, il est nécessaire de toujours plus d'argent pour répondre à une large partie des besoins de subsistance. Il existe donc une forme de processus de marchandisation d'une grande partie des éléments de la vie quotidienne, et cela est lié en majeure partie au processus de salarisation. Comme nous l'avons vu précédemment, le processus de monétarisation et de marchandisation accompagne le développement du capitalisme, lui même favorisant l'émergence du microcrédit sous l'activité du prêt sur gages. Si certains, comme Blanc, font la différence entre la monétarisation et la financiarisation, c'est que ce dernier en est la conséquence directe. Nous observons l'aboutissement de ces processus à travers la financiarisation des rapports sociaux. Il devient donc nécessaire d'appréhender correctement ce phénomène, pour conclure qu'il est une étape de plus vers l'intégration des logiques monétaires dans la vie sociale des économies développées. Pour cela, nous utiliserons les travaux de Servet [2006], Gloukoviezoff [2010], ainsi que le rapport *Exclusion et liens financiers* du centre Walras de 2003 [Guérin, Servet, 2004].

Gloukoviezoff [2010, p. 29] souligne que « *l'intensification du processus de*

financiarisation correspond à la contrainte croissante de recourir aux instruments monétaires et financiers pour satisfaire un ensemble toujours plus vaste de besoins sociaux [...] Ils correspondent à la possibilité de faire valoir ses droits et d'honorer ses obligations afin de mener une vie normale ». Cette intensification introduit une logique structurante qui touche toutes les sphères de la société, à la fois les entreprises et l'Etat, mais aussi les relations individuelles. L'usage de moyens financiers se généralise. Ainsi pour les acteurs économiques, les logiques et valeurs financières s'imposent par la recherche maximale de rentabilité dans une logique de très court terme. Les individus, quant à eux, sont dans l'obligation d'utiliser des produits bancaires et autres institutions monétaires pour éviter toutes formes d'exclusion. Cette intensification prend quatre formes, comme la monétarisation des dépenses, l'intermédiation financière, la financiarisation de la protection contre les risques et le développement des spéculations [Servet, 2006], nous traiterons successivement les trois premières.

La monétarisation des dépenses, nous dit Servet [2006], s'explique par la baisse de l'autoconsommation et des échanges en nature ou de services. Le moteur de l'action sociale devient progressivement le gain individuel¹¹² à travers la diversification de la consommation, l'accumulation de biens, et le recours à des services marchands... Par conséquent, l'économie est tournée vers la satisfaction des besoins individuels qui sont principalement réalisés par un échange monétaire, « *le développement est la production de raretés instituées de biens et de services, dont la production dans les formes sociales contemporaines appelle une monétarisation* » [Servet, 2006, p. 42]. Ce processus s'étend à l'ensemble des sphères sociales, à l'ensemble des activités sociales, même les services publics, potentiellement marchands, doivent se privatiser. Un constat apparaît rapidement, ce processus de monétarisation des dépenses est un phénomène incluant mais aussi et surtout excluant et contraignant¹¹³. Gloukoviezoff [2010] montre dans quelle mesure ces phénomènes entraînent une nouvelle forme d'exclusion sociale, à travers l'exclusion bancaire¹¹⁴.

La seconde forme de l'intensification de l'intermédiation financière, et celle qui marque une réelle différence avec le processus de monétarisation, est l'intermédiation financière croissante rendue possible par le salariat et surtout l'obligation, dès le milieu des années 60, du paiement des salaires de façon mensuel et sur compte bancaire. Les allocations

112 Une forme d'individualisation s'opère.

113 Ce qui oblige toutes les populations, même les plus démunies, à posséder des sources de revenus monétarisés. De plus, l'observation d'une montée des crédits de trésorerie, type crédit-revolving, explique ces phénomènes. Une population en difficulté, et ne pouvant répondre aux aléas de la vie, fait appel à ce type de crédit, situation qui se rapproche des crédits usuriers du XIXe siècle.

114 Nous traiterons de cette question plus en détails, et dans sa logique structurelle dans la seconde partie. Voir encadré 9.

sociales sont obligatoirement versées sur un compte bancaire depuis 1978. Ainsi, l'usage de moyens monétaires nécessite un intermédiaire, à savoir une banque. Ici aussi, cet élément est à la fois incluant et excluant.

La troisième forme concerne la financiarisation de la protection contre les risques, pour Servet [2006, p. 52], « *la financiarisation, à travers la monétarisation des ressources, a accru l'exposition des risques [...] La question de la couverture des risques est par conséquent essentielle et la monétarisation des ressources la rend aussi potentiellement plus aisée. Les actions pour gérer les risques peuvent être préventives ou réparatrices* », quand traditionnellement la protection et l'assistance sont le fait de solidarités de proximité ou de charité religieuse, la financiarisation entraîne donc une forte évolution. Une logique assurantielle prend le pas sur les solidarités sociales, mutualisées et non marchandes, avec pour conséquence un processus d'exclusion pour ceux qui n'en n'ont pas les moyens. Ainsi, la satisfaction des besoins de protection subit les processus de monétarisation et d'intermédiation, « *les solidarités de proximité non monétaires sont largement complétées par les prestations financières de l'Etat social (bourses, prestations sociales, etc.) mais également, et ce de manière croissante, par le recours aux crédits et aux assurances individuelles. Les établissements bancaires et d'assurance, souvent encouragés par l'Etat, proposent ainsi des produits individualisés de protection contre le risque faisant prévaloir la logique assurantielle sur la logique mutualiste (réciprocité) ou par répartition. Parallèlement, les modalités de financement des besoins de promotion connaissent également une individualisation de l'évaluation du risque et une moindre intervention des pouvoirs publics* » [Gloukoviezoff, 2010, p. 35-36]. Les individus doivent en définitive, surtout pour les foyers les plus modestes, savoir et être en capacité de gérer à long terme leurs produits bancaires. L'individualisation peut donc entraîner de sérieuses difficultés, Gloukoviezoff [2010], Lazarus [2012] ou Lazuech et Moulévrier [2006, 2088], parlent de difficultés d'usage des produits bancaires nécessaires à la vie de tous les jours. Nous observons un revirement, un transfert, avec la limitation et la diminution des protections collectives et non marchandes remplacées progressivement par une protection marchande et individualisée et dont l'accès est plus coûteux.

L'intensification de la financiarisation des rapports sociaux fait que les protections sociales évoluent vers une plus grande individualisation des risques et donc des protections. Cette conclusion s'observe à partir des réformes sociales, qui imposent progressivement le recours à des complémentaires-santé ou retraite-complémentaire, substituant une logique mutualiste, de répartition et solidaire à une logique assurantielle. C'est l'imposition et le retour

à la responsabilité individuelle¹¹⁵. Les réformes sociales observées depuis 30 ans tendent à limiter le rôle de l'Etat à travers les mécanismes de solidarités, de répartition, et de mutualisation des risques. La logique étant fondée sur la responsabilité individuelle et sur une logique marchande. Les protections se financiarisent et s'individualisent, dans ce cas, les personnes vulnérables ne peuvent réellement se protéger correctement, leurs revenus étant souvent aléatoires. Ainsi, la probabilité de défaut de ces catégories sociales augmente, mais surtout leur exclusion semble en être l'expression, les banques devant avant tout satisfaire une norme de rentabilité, avant une norme de solidarité.

Encadré 9 : L'exclusion bancaire¹¹⁶ conséquence de la financiarisation des rapports sociaux

La thèse de Gloukoviezoff [2010] peut être résumée, « *que ce soit l'impossibilité d'accéder aux comptes ou au crédit bancaire, les problèmes rencontrés lors de l'utilisation du chéquier ou de la carte de paiement, ou bien encore le surendettement, toutes ces difficultés bancaires découlent de la nécessité pour l'ensemble de la population de recourir aux produits bancaires pour mener un vie normale alors même qu'ils sont distribués par des établissements soumis à une contrainte de rentabilité dont l'emprise est croissante. C'est de cette tension entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité que naît le processus d'exclusion bancaire. Celui-ci peut alors être considéré comme le résultat inévitable de la régulation d'éléments essentiels à la cohésion sociale, selon une logique marchande fidèle aux préceptes des politiques néolibérales dominantes depuis le début des années 1980* » [Gloukoviezoff, 2010, p. 6]. Ainsi, l'exclusion bancaire doit être comprise comme un phénomène social, un fait social majeur et non comme une simple distorsion entre relation banquier/client.

- **L'exclusion bancaire est un phénomène social** : L'exclusion bancaire doit être analysée comme un phénomène qui lie difficultés bancaires et ses conséquences sociales, et non pas spécifiquement comme une simple difficulté bancaire passagère ou non. De plus, il faut considérer l'exclusion bancaire non pas comme une simple difficulté d'accès, mais aussi prendre en compte la qualité des produits bancaires utilisés (usage inapproprié ou difficulté d'usage).

- **L'exclusion bancaire est un processus** : il existe des degrés d'exclusion, un découpage en trois phases peut être effectué. La phase « domination bancaire », le cas des personnes qui ont un accès aux produits bancaires mais qui en ont un usage ou un accès inapproprié, qui entraîne un coût financier et/ou le renoncement à certains besoins pourtant nécessaire, résoudre ces problèmes nécessite une négociation avec la banque ; « la disqualification bancaire », qui est l'aggravation des difficultés bancaires, « *c'est le statut des personnes dans le cadre de la relation bancaire qui est directement affecté. Que ce soit en raison de leur situation socio-économique ou de la gravité et de la fréquence des incidents, ces clients voient leurs possibilités de négocier avec leur banquier disparaître* » [Gloukoviezoff, 2010, p. 5], avec comme résultat probable l'interdiction bancaire et l'interdiction de carte de paiement ou chéquier ; dernière phase, c'est l'absence d'accès aux produits

115 « *L'affaiblissement des protections collectives conduit à rechercher des réponses financiarisées auprès d'organisation animées par une logique marchande* ». [Gloukoviezoff, 2010, p. 60].

116 Nous traiterons par la suite de cet élément de façon plus globale à travers la question de la monnaie.

bancaires de base, les personnes sont stigmatisées, socialement invalidées et exclues de la société au sens large, car elle nécessite au minimum un compte de dépôt.

- Les difficultés bancaires sont sources d'exclusion sociale : « *l'évolution du cadre institutionnel (ensemble des règles et normes) ayant conduit à transformer les produits bancaires en éléments-clés de l'appartenance sociale correspond à l'intensification de la financiarisation [...] L'intensification de la financiarisation se traduit par le recours croissant des particuliers, des entreprises, ou des Etats aux produits monétaires, bancaires ou financiers afin de satisfaire un ensemble toujours plus vaste de besoins. Le fait de ne plus avoir recours à l'autoproduction mais à des achats monétarisés pour se nourrir, de devoir disposer d'un compte bancaire pour être rémunéré pour son travail, de dépendre davantage de l'efficacité de son assurance que de la solidarité de ses voisins en cas d'incendie de son logement, ou bien encore de devoir recourir à des systèmes de retraite par capitalisation pour ses vieux jours, illustre l'intensification de la financiarisation concernant les particuliers.* » [Gloukoviezoﬀ, 2010, p. 9]. Nous observons bien à travers cette citation à quel point l'exclusion bancaire dans une société financiarisée est source d'exclusion sociale, les liens de solidarité, liens sociaux sont structurés par une relation monétaire, voire bancaire.

Le tableau 33 illustre l'intensification de la financiarisation des rapports sociaux dans son corolaire protection et promotion. Gloukoviezoﬀ [2010] note trois formes qui constituent l'ordre monétaire ; (1) la monétarisation, qui est la diffusion de monnaie sous forme fiduciaire ; (2) l'intermédiation, intervenant entre la personne et son argent ; (3) la financiarisation à proprement parler¹¹⁷. Ces trois éléments se comprennent dans les formes d'intégration économique proposées par Polanyi, à savoir, la redistribution, qui fait primer l'intérêt collectif ; la forme de marché, où l'intérêt individuel est valorisé, et où aucune solidarité n'existe hormis des « *interdépendances intéressées* » ; la forme de la réciprocité, synonyme de solidarités. La logique de financiarisation, depuis les années 1980, et les mutations économiques qui vont avec, imposent progressivement une intégration économique fondée sur la logique marchande, les besoins de protections et de promotion, en tant que telle, sont soumis à cette marchandisation, quand la logique de redistribution tend à diminuer et devenir marginale.

Le passage vers une marchandisation, une financiarisation, et une individualisation des protections, n'offre pas de réelle sécurité pour les ménages, et l'ensemble des ménages, pas seulement les plus pauvres. Les stratégies financières de protection font passer la logique de rentabilité avant tout, les populations qui subissent des fluctuations de revenus, des chocs exogènes, des problèmes de santé peuvent très rapidement tomber dans des difficultés financières graves.

117 « *Les besoins individuels sont mis en interrelation par une entité représentant le collectif. Cette entité organise cette interrelation, mais ne satisfait pas directement les besoins individuels. Il peut s'agir des marchés financiers, mais également d'un Etat planificateur* » [Gloukoviezoﬀ, 2010, p. 30].

Tableau 33 : Logiques de financiarisation et besoins de promotion et protection.

	Besoins	Promotion et protection		
Formes	Financiarisation	Spéculation	Investissement solidaire	Planification
	Intermédiation	Crédit/retraite par capitalisation	Microcrédit personnel	Prêt sur l'honneur/ Retraite par répartition
	Monétarisation	Épargne individuelle.	Tontines (épargne rotative)	Prestations sociales
	Logiques	Marchande	Réciprocité	Redistribution

Sources : Gloukoviezoff [2010]

Nous venons de présenter le processus d'intensification de la financiarisation des rapports sociaux, qui opère une étape supplémentaire de la marchandisation et monétarisation. Ces deux phénomènes nous avaient permis d'expliquer l'émergence du microcrédit dans l'Europe en voie de développement économique et industriel. Le succès du microcrédit social en France fut, quant à lui, analysé bien évidemment à travers ces deux phénomènes, mais aussi et surtout par la nécessité de lutter contre le paupérisme ouvrier. Le microcrédit étant une réponse économique aux problèmes sociaux, il favorisait à la fois l'intégration des populations ouvrières dans la nouvelle logique économique du XIXe siècle, en usant des mécanismes économiques tel que le crédit, mais aussi en étant une forme d'aide sociale spécifique. Or, par la suite, le développement de l'Etat providence est venu remettre en cause l'efficacité et la nécessité du microcrédit social. Les mutations économiques de la fin du XXe siècle, qui nourrissent la financiarisation des rapports sociaux, ont favorisé le retour du microcrédit, et nous l'avons vu plus haut avec l'exemple de l'activité des Caisses de Crédit municipal. Cette situation est le résultat, en grande partie, de l'exclusion bancaire multiforme, comme un nouveau risque perçu par les populations les plus vulnérables à ce processus de financiarisation¹¹⁸. Pour expliquer l'exclusion bancaire, plusieurs pistes sont à explorer, les chocs exogènes sur les budgets en font partie, mais aussi le rôle des inégalités et des fluctuations de revenus des populations en situation de précarité. Par exemple, 51% des ménages en situation d'interdiction bancaire ont des revenus fortement variables, 77% attendaient un versement (parmi ceux-là 84% pouvaient éviter l'interdiction bancaire), c'est donc le niveau fluctuant et faible du revenu qui est à la base du surendettement

118 « La réalité des difficultés d'accès aux produits bancaires est ainsi difficilement contestable, pas plus que son lien avec la dégradation de la situation socio-économique des personnes. Ces observations sommaires sont totalement cohérentes avec celles, plus détaillées, menées au niveau européen et montrant que ces difficultés concernent en priorité les chômeurs de longue durée, les retraités, les personnes dans l'incapacité de travailler pour des raisons de santé, celles à la tête de famille monoparentale, certaines minorités ethniques et les allocataires de minima sociaux » Gloukoviezoff [2010, p. 187].

[Gloukoviezoff, 2010]. Les populations en situation de précarité et allocataires de minima sociaux ont une forte probabilité d'exclusion bancaire, comparativement à la population totale. L'accès au microcrédit social, tel que la pratique des Crédits municipaux est une source de revenu monétaire nécessaire dans une société soumise au processus de financiarisation. En effet, Glémain [2008, p. 117] parle « d'argent secours »¹¹⁹, concernant l'argent utilisé au Crédit municipal, « à destination de ceux qui sont exclus à la fois des marchés du travail, du service de logement, des services bancaires universels et, la plupart du temps, des réseaux sociaux et territoriaux qui structurent l'être humain lui-même ».

Un constat peut être réalisé, le développement (ou le retour) de la microfinance répond à ces évolutions en apportant des fonds qui répondent aux besoins individuels monétarisés, elle est un moyen alternatif au processus de marginalisation et d'exclusion qui découle du phénomène de financiarisation des rapports sociaux. Tous ces éléments seront développés dans la seconde partie de ce travail. La présentation de ce phénomène nous permet donc d'apporter des premiers éléments, quant à la compréhension du retour du microcrédit dans des préoccupations actuelles, aussi bien au Nord qu'au Sud. La parenthèse des « trente glorieuses » a intégré la logique économique dans la sphère sociale, les années 80 marquent l'intensification des logiques financières. Le microcrédit tient donc une place nouvelle. Ce constat est particulièrement vrai dans les pays du Sud.

1.2.2.3.2. Le microcrédit social approprié (?) par le Sud : mythes et réalités.

Nous avons étudié le microcrédit social en Europe, et plus précisément en France et à Bordeaux, en posant l'hypothèse que son apparition et son développement sont le fait de l'émergence d'une économie monétaire de production, expression des dynamiques du capitalisme. L'histoire du microcrédit est aussi et surtout liée à l'histoire de la protection sociale et au phénomène de financiarisation des rapports sociaux. Qu'en est-il du microcrédit dans les pays en voie de développement. Cette question n'est pas fortuite. En effet, l'année 2005 fut consacrée et instituée « année du microcrédit », Yunus, fondateur de la Grameen Bank et promoteur du microcrédit social au Bangladesh, a reçu le prix Nobel de la paix pour son action. Or, il semblerait que les acteurs du développement redécouvrent le microcrédit alors qu'il existe depuis près de 500 ans en Europe, du moins dans sa forme la plus moderne. Un regard attentif doit être porté sur l'émergence nouvelle du microcrédit social. Les analyses développées précédemment doivent nous permettre d'apporter une grille de lecture à ce

119 Élément que nous traiterons par la suite dans la seconde partie.

phénomène. Travail qui nous offre la possibilité de tester à plus grande échelle de la viabilité de nos propos. Il n'est pas question ici, bien évidemment, de prendre une posture ethnocentrique ou européenne-centriste¹²⁰ généralisant une théorie purement européenne à des civilisations et sociétés différentes. Cependant, l'observation économique et historique des sociétés du Sud depuis près de 40 ans nous permet d'appréhender objectivement certaines similitudes structurelles et institutionnelles frappantes.

Le microcrédit tient donc actuellement une place importante dans les pays du Sud, popularisé et modernisé par la Grameen Bank. Il est considéré aux yeux de bon nombre comme une alternative à l'offre de prêt des banques traditionnelles, lorsque les populations pauvres en sont exclues. Comme nous l'avons vu, le microcrédit est présent en Europe depuis le XVe siècle sous la forme du prêt sur gages derrière l'activité du Mont-de-Piété, créé pour lutter contre l'usure, mais qui se généralise pour devenir un acteur social incontournable. La place et le rôle des Monts-de-Piété dans la société en voie d'industrialisation, nous semblent se rapprocher des mutations subies par les pays en voie de développement. Les causes de son développement nous permettent de faire un rapprochement historique et économique entre le prêt sur gages européen et le microcrédit dans les pays du Sud. Dans les deux cas, le microcrédit concerne une population pauvre soumise à une profonde évolution des structures économiques et sociales de leur pays. L'activité du Mont peut être considérée au fil du temps comme une forme de réponse économique aux problèmes sociaux de son époque, comme peut l'être aujourd'hui le microcrédit au Sud. Par conséquent, il est nécessaire de rappeler que le prêt aux populations pauvres, présumées insolvables, n'est pas une révolution du XXe siècle, mais bien une invention très ancienne rendue possible par l'évolution structurelle des sociétés et des économies.

Tout d'abord, et cet élément se retrouve dans l'Europe pré-capitaliste, les sociétés traditionnelles sont marquées par le prêt ou le don monétaire ou non. Les études de Fontaine¹²¹ nous ont apporté des éléments de compréhension très utiles concernant les situations françaises et européennes [1997, 2008]. Les sociétés traditionnelles dans les pays du Sud sont, elles aussi, profondément marquées par leurs rapports au crédit et à l'épargne de façon informelle, nous parlons ici du rôle social des tontines dans les pays africains. Les politiques de développement, nous le verrons par la suite, imposent le modèle économique occidental, considéré comme universel [Azoulay, 2002], venant en définitive en contradiction

120 L'analyse de Norel [2009] apporte de façon claire et précise des éléments de compréhension quant à l'histoire économique mondiale, qui tente de sortir de la logique qui consiste à concevoir l'histoire économique avec les yeux, matériaux, et conceptions européennes, pour en définitive nier les spécificités et avancées des pays non européens.

121 Voir chapitre I.

avec les rapports sociaux traditionnels. L'essor d'un microcrédit social spécifique émerge de ces contradictions de la même façon qu'émergea le prêt sur gages dans l'Italie du Nord du XV^e siècle, et *a fortiori* dans le reste de l'Europe.

Avant de présenter l'émergence d'un microcrédit au Sud, observons les spécificités des pays en voie de développement qui sont caractérisés par le phénomène de dualisme économique. Dans ces économies se juxtaposent à la fois un secteur moderne et un secteur traditionnel. Dans le premier cas, ce secteur s'intègre dans la compétition internationale et répond aux exigences du marché et d'une économie capitaliste. Dans le second cas, le secteur traditionnel conserve les caractéristiques d'une économie rurale, agraire et de petits producteurs. Il n'est pas intégré dans l'économie moderne voire dans la dynamique du capitalisme. Ainsi, les politiques de libéralisation, à la suite de la crise de la dette par l'ajustement structurel, tendent à généraliser les processus d'accumulation, de prolétarisation et de marchandisation à l'ensemble des secteurs. Fondées en partie sur les théories du décollage économique de Rostow, les politiques de développement des institutions internationales tendent à généraliser le modèle d'industrialisation à l'européenne, le sous-développement est considéré comme un retard dans un processus naturel d'industrialisation. Une forme d'uniformisation s'effectue à travers l'imposition d'un modèle de développement, malgré la spécificité même des économies du Sud démontrée, entre autre, par l'école structuraliste. Par conséquent, il est possible de noter à travers les processus de développement une forme d'occidentalisation des modèles économiques, voire d'un modèle sociétal. Les politiques de développement depuis près de 30 ans soulignent l'importance d'intégrer les pays du Sud dans le commerce international. Pour y arriver, la seule solution passerait par des réformes structurelles qui remettent en cause les sociétés et les économies locales. Il est donc nécessaire de remédier au dualisme socio-économique en imposant les finalités de la sphère économique à l'ensemble de la société. Nous retrouvons de façon actualisée l'idée de Braudel [2008] qui sépare en trois strates les structures économiques, à savoir, l'économie matérielle, l'économie de marché, et le capitalisme. La dynamique du capitalisme tend à généraliser les objectifs¹²², les finalités et l'organisation de la troisième strate à l'ensemble de l'économie, ce que nous observons indirectement à travers l'ajustement structurel, qui dans ce cas est imposé. Les trois processus étudiés précédemment s'appliquent de la même façon dans les pays du Sud. Le principe d'accumulation se retrouve dans les préconisations visant à instaurer une forme de spécialisation de la production dans les

122 Nous observons très bien ce phénomène derrière l'idée du consensus de Washington qui concerne dix mesures de stabilisation et de réforme structurelle, toutes visant une généralisation du modèle économique standard. Voir encadré 10.

domaines où le pays détient un avantage comparatif et dans son insertion dans la compétition mondiale. Le principe de prolétarianisation s'inscrit dans ce premier processus et explique en partie l'exode rural. Le principe de marchandisation est observable par l'imposition d'un modèle de marchés autorégulateurs, mais aussi par le phénomène de financiarisation des rapports sociaux.

Encadré 10 : Consensus de Washington et ajustement structurel¹²³

Le consensus de Washington : Les 10 mesures.

Les mesures de stabilisation :

- a. Austérité budgétaire : recherche de l'équilibre budgétaire à moyen terme.
- b. Action sur les dépenses publiques par une réduction des subventions.
- c. Action sur les taux d'intérêts : politique monétaire orthodoxe.
- d. Taux de change compétitifs.

Les mesures structurelles :

- a. Libéralisation.
- b. Compétitivité : assurer l'entrée des capitaux.
- c. Privatisation.
- d. Déréglementation.
- e. Réforme fiscale.
- f. Droits de propriétés.

Grille d'analyse des plans d'ajustement structurel, instruments de politique économique :

Politiques monétaires et financières :

limitation des plafonds d'expansion des crédits
réduction du taux de croissance des liquidités
réforme du taux d'intérêt
répartition adéquate du crédit au secteur privé
mobilisation de l'épargne privée

Politiques concernant le secteur public :

restriction des dépenses courantes du gouvernement
réduction du déficit en pourcentage du PIB

Politique concernant la dette extérieure

contrôle du niveau et des échéances de la dette extérieure

Echanges et politiques commerciales

libéralisation et réforme de taux de change
libéralisation ou réforme du système commercial

123 D'après IMF [1986] et Azoulay [2002].

Prix et salaires

politique de restriction générale ou partielle des salaires
réforme de l'échelle des salaires ou des politiques des salaires
système flexible de fixation des prix
réduction des distorsions prix-coût
révision ou augmentation sectorielle des prix
augmentation du prix de l'énergie
révision du système de contrôle des prix

Autres mesures d'ajustement structurel

déplacement des ressources du secteur public au secteur privé

C'est donc le secteur traditionnel, agricole, et rural, qui subit les conséquences de ces évolutions. Il n'est pas étonnant, dans ce cas, que le microcrédit social au Sud se développe majoritairement dans les campagnes qui subissent le processus de modernisation. La Grameen bank est issue du double constat de Yunus, les banques traditionnelles refusent de prêter de petites sommes à des populations considérées comme insolvables, les petits producteurs locaux sont soumis aux usuriers. Yunus, pour expliquer les raisons de son projet, prend l'exemple d'une femme qui, tous les matins, emprunte à un usurier les sommes nécessaires à l'achat de matières premières pour son activité, et doit vendre sa production à ce même usurier pour pouvoir rembourser le prêt sans pour autant dégager suffisamment de revenu pour sortir de ce lien de subordination et de pauvreté. Nous observons la même situation dans les économies européennes pré-industrielles. En effet, « *le même mécanisme existait dans l'Europe pré-industrielle où nombre d'activités reposaient sur de minuscules prêts fournis au quotidien à taux usuraires : ainsi à Paris les femmes de la Halle empruntaient de quoi acheter denrées utiles à leur petit commerce auprès des usuriers qui leur demandaient déjà comme le fait la Grameen bank aujourd'hui, une caution solidaire* » [Fontaine, 2008, p. 315]. Par conséquent, nous retrouvons les mêmes spécificités qui ont abouti à la création des Monts-de-Piété dans les pays du Sud, à savoir l'imposition d'un modèle économique spécifique et une forme d'exclusion financière. La modernisation économique passe par le délitement de liens sociaux et de solidarités traditionnelles imposant une forme de financiarisation des rapports sociaux qui ne peut être différent des éléments vus précédemment dans le cas des Monts-de-Piété.

Le processus de financiarisation des rapports sociaux se rapproche étroitement du processus de marchandisation présenté dans le cas des Monts, cependant, il reste nécessaire à appréhender certaines spécificités liées essentiellement aux deux époques. Pour cela, reprenons la définition présentée par Servet, vu précédemment, [2004, p. 8] , « *par*

financiarisation, ou plus exactement intensification de la financiarisation des rapports sociaux dans les sociétés contemporaines, nous entendons un ensemble de contraintes à l'emploi des moyens de paiement et de règlement et au recours au crédit et à la protection contre les risques, contraintes qui agissent de façon différente, directe ou indirecte, tant au Nord qu'au Sud, individuellement sur les personnes et les entreprises, et collectivement sur les groupes sociaux ». L'intensification de ce processus prend quatre formes : une intermédiation financière croissante, rendue possible par le salariat ; une financiarisation de la protection contre les risques qui remplace des protections et solidarités de proximité ; un développement des spéculations et exclusions ; et une monétarisation des dépenses qui s'explique à la fois par la diminution de la part de l'autoconsommation et celle des échanges en nature. Ce dernier élément induit que le moteur de l'action sociale devient progressivement le gain individuel rendu possible par une diversification de la consommation, par l'accumulation de biens, et le recours à des services marchands. Par conséquent, toute l'économie est tournée vers la satisfaction des besoins individuels réalisée par échange monétaire qui peut entraîner une forme d'exclusion. Ce processus s'étend à l'ensemble des sphères et des activités sociales qui deviennent monétarisables, marchandes, et qui se privatisent. Le développement de la microfinance moderne répond à cette évolution en apportant des fonds nécessaires aux besoins individuels monétarisés. Il existe une contrainte liée à la financiarisation, contrainte qui oblige toutes les populations même les plus démunies à posséder des sources de revenus monétarisés, « *la fraction monétarisée des revenus est donc devenue essentielle, corrélativement à la montée dans la population active de la proportion des salariés et surtout de quasi-salariés ou de petits producteurs marchands* » [Servet, 2006, p. 47].

L'émergence du microcrédit dans les pays du Sud s'explique par les mutations profondes de leurs économies, qui ne diffèrent que très peu du processus observé en Europe au XVIII-XIXe siècle¹²⁴. Il participe activement à la lutte contre toutes les formes de la pauvreté en passant par la sphère monétaire et financière supposée plus efficace¹²⁵ [Soulama, 2005]. Le microcrédit peut être vu comme une étape transitoire qui répond aux conséquences sociales d'une économie en développement. Ainsi, une forme de dualisme financier oppose des acteurs intégrés dans une sphère moderne et une population exclue mais toujours intégrée aux anciennes formes d'organisation économique. Dans les projets de microcrédit au Sud,

124 A la différence que ce processus au Sud est imposé.

125 Cependant, il faut noter la difficulté de ciblage des populations clientes et donc l'impact sur la pauvreté. Les observations réalisées montrent que la tranche des populations les plus pauvres n'ont pas accès au microcrédit, soit parce qu'elles n'en n'ont pas les moyens, soit parce que le ciblage des institutions ne prend pas en compte ces populations [Guérin, Servet, 2004].

comme en partie au Nord au XIXe, l'objectif est bien une intégration graduelle dans la sphère formelle et bancaire moderne. Fondamentalement, le processus de financiarisation concourt aux mêmes conséquences que le processus de marchandisation qui caractérise la fin de l'Ancien Régime, ce qui nous fait dire et penser que le Mont-de-Piété et la Grameen Bank s'inscrivent potentiellement dans une forme spécifique de l'économie sociale. En effet, il semblerait que Yunus, dans son projet de microcrédit, adopte la même philosophie à savoir une économie sociale de bienfaisance¹²⁶. Les caractéristiques essentielles de la Grameen Bank sont de plusieurs ordres, dont l'obligation pour les demandeurs d'utiliser les prêts en vue d'activité industrielle librement choisie et génératrice de revenu [Servet, 1999]. L'idée est donc d'intégrer à l'économie moderne, via un microcrédit, des populations habituellement exclues, l'objectif est la lutte contre la pauvreté par l'activité économique. Il n'est pas question de remettre en cause le système économique dominant, mais plutôt d'accompagner une population en situation précaire et lui offrir les capacités (financières) pour sortir de la pauvreté. Il est donc possible de proposer un lien entre la Grameen Bank et le Mont-de-Piété, de trouver une réelle filiation entre les deux.

Le Mont-de-Piété, et le microcrédit moderne, sont apparus à partir de certaines modifications économiques et sociales, c'est le développement économique associé au processus capitaliste qui sont à l'origine du microcrédit, quand l'économie prendrait le pas sur la société. En effet, en reprenant l'idée de Polanyi, « *une économie de marché ne peut exister que dans une société de marché* », les évolutions présentées précédemment sont justement la tentative d'instaurer ce type de société. Elles découlent d'un « désencastrement » de l'économie du social qui impose la croyance en un marché autorégulateur, les relations marchandes structurent la société non sans conséquences. Le XIXe siècle est l'affirmation et la confirmation de la domination de la sphère économique et la volonté de restructurer la société vers une société de marché, les économies du Sud subissent un phénomène identique à travers l'ajustement structurel qui impose une libéralisation économique poussée. Les théories économiques standards soulignent l'effet néfaste de toute intervention étatique dans les affaires économiques, c'est le triomphe de la société libérale. Or, une société se doit d'être régulée et l'action sociale est un moyen de répondre aux contradictions d'un développement économique moderne. La disparition des anciennes solidarités liée à la dynamique du capitalisme doit être couverte par de nouvelles. Les pensées philosophiques, économiques et politiques accompagnent l'émergence de ce nouveau modèle de développement, elles consacrent l'idée libérale, le laissez-faire, le marché et l'individualisme. Nous observons bien

126 Telle définie précédemment.

le refus de toute entrave au marché, à l'activité économique et aux échanges. Aucune politique d'aide sociale nationale et publique n'est envisageable, elle est le fait d'acteurs privés et à la marge. Dans la dynamique du capitalisme naissant que ce soit dans l'Europe du XIXe siècle ou actuellement dans les zones rurales du Sud, l'Etat ne joue aucun rôle dans les questions sociales malgré les mutations de la société, il se contente de son rôle régalien. La prolétarianisation et l'accumulation¹²⁷ engendrent précarité et pauvreté qui nécessitent une forme d'aide sociale, mais qui reste d'initiative privée pour plusieurs raisons, elle émane d'acteurs privés qui offrent une aide purement financière et donc qui a un coût, elle nécessite une contrepartie financière forme de réciprocité. De plus, l'aide ayant un coût, elle concerne essentiellement une population intégrée au monde du travail qui a besoin d'une aide financière pour éviter toutes formes d'exclusion, exclusion qui entraîne une chute dans l'assistance publique ou la charité. Dans la situation des pays du Sud, le microcrédit concerne une population pauvre, mais pas sa frange la plus pauvre, le prêt devant être essentiellement consacré à l'activité économique. Dans une certaine mesure, les deux situations se ressemblent, le microcrédit sert une population à la frontière de la pauvreté la plus absolue, celle qui peut encore exercer une activité intégrée à l'économie du pays. Dans cette logique libérale, qui domine les deux époques¹²⁸, l'individu est au centre des relations, il est considéré comme responsable de sa situation. Aussi le microcrédit populaire répond aux difficultés [au Sud liées à l'exclusion bancaire par exemple] et risques sociaux passagers [au Nord] des individus intégrés, c'est à dire possédant un travail ou pouvant exercer une activité productive. En effet, même s'il n'y a aucune vérification de la solvabilité des clients, solliciter de telles institutions de crédit nécessite le remboursement du prêt rendu possible par une rémunération. Prenons un double exemple d'abord celui du Mont-de-Piété qui concerne essentiellement le travailleur salarié, en effet, le salaire est un « gage » de remboursement, quand environ 95% des prêts sont remboursés. L'institution concerne des individus en situation de précarité et de pauvreté mais qui restent inclus dans le monde du travail. Seconde illustration, le cas de la Grameen Bank, Yunus son fondateur démontre que les pauvres remboursent toujours. Ainsi, *« depuis son ouverture, la banque a distribué des prêts pour un montant total équivalent à 6 milliards de dollars. Le taux de remboursement est actuellement de 98,6%. Comme toute banque bien gérée, la Grameen Bank réalise habituellement un profit. Elle est financièrement autonome et n'a pas recours à des dons depuis 1995 [...] selon une enquête interne, 64% de ceux qui ont été emprunteurs durant au moins 5 ans ont dépassé le seuil de pauvreté »*

127 Ces deux processus concourent à la compression des salaires et à l'extension du travail salarié. Une masse de population s'intègre dans un marché du travail qui s'éloigne des logiques traditionnelles.

128 D'un point de vue économique, philosophique et politique.

[Yunus, 2008, p. 97]. Les prêts accordés par la Grameen Bank doivent nécessairement avoir comme finalité une activité économique individuelle et génératrice de revenu. Ainsi le microcrédit vise avant tout l'initiative privée et l'activité économique, ce qui explique, dans ce cas, les niveaux de remboursement. Par conséquent, nous partageons la position de Guérin, « *le microcrédit s'adresse aux personnes vulnérables mais non pas aux plus pauvres ; deuxièmement, le microcrédit dans sa formule classique permet aux personnes vulnérables de prévenir un certain nombre de risques en les aidant à diversifier leurs sources de revenu et à accumuler un capital*¹²⁹ ».

Au delà de ces éléments de filiation, une différence majeure apparaît : le taux d'intérêt pratiqué par les deux institutions. Quand l'objectif du Mont-de-Piété était de tendre le plus rapidement possible vers des taux proches de ceux du marché classique, la Grameen Bank n'a pas spécifiquement ce type d'objectif. Les taux pratiqués par la Grameen Bank sont proches de 20% quand ceux du Mont-de-Piété bordelais, par exemple, sont passés de 24% en 1802 à 8% en 1879. On peut estimer difficile de comparer ces deux époques différentes, mais c'est bien dans les conceptions même de l'aide et des objectifs de ces deux types d'institution que l'on trouve un moyen de comparaison. Yunus [2008] admet que les institutions de microcrédit puissent demander un taux d'intérêt élevés et tenter de maximiser ses profits, même s'il propose une classification des types de taux, les programmes centrés sur la grande pauvreté doivent offrir des prêts à taux faibles et sans garantis et des programmes qui maximisent la rentabilité pour une population plus « solvable ». Le Mont-de-Piété, quant à lui, dès l'origine partage ses profits avec les institutions de l'Assistance publique, puis lorsqu'il sera libre de les conserver il tentera de diminuer ses taux d'intérêt. Dans les deux cas, le microcrédit concerne le même type de population en difficulté, exclue du système financier et soumis à un phénomène de paupérisation, mais quand la Grameen Bank finance des activités productives, le Mont-de-Piété participe en partie à l'action et l'aide sociale¹³⁰. Cette différence majeure est tout aussi fondamentale que les éléments qui rapprochent les deux institutions.

Le microcrédit social au Sud se développe sous l'effet conjugué du développement économique, qui modifie les structures sociales, et du processus de financiarisation des rapports sociaux. L'observation historique de la situation des Monts-de-Piété y ressemble fortement. Cependant il ne faut pas nier certaines spécificités du microcrédit au Sud dans son organisation et dans les populations secourues. En effet, il concerne principalement les exclus bancaires et financiers dans une économie fortement sclérosée entre une sphère moderne et

129 Repris par Labie [2004, p. 25].

130 Il ne faut pas négliger le fait que nombreux sont les artisans et petits producteurs qui utilisaient les Monts-de-Piété pour financer leur activité.

capitaliste et une sphère traditionnelle en forte mutation. Ce type de microcrédit concerne une population pauvre qui souhaite mener une activité productive et rémunératrice. Le Mont-de-Piété, quant à lui, doit concurrencer les usuriers en apportant des prêts de faible intérêt principalement dans les zones qui connaissent un développement économique nouveau autour des centres urbains. Le développement de la Grameen Bank ne saurait s'écarter de son ancêtre le Mont-de-Piété. Les pays en voie de développement sont eux aussi dans cette situation de « modernité » économique qui agit sur les structures sociales. Le microcrédit, dans les pays du Sud, répond aux mêmes préoccupations et objectifs que des Monts au XIXe siècle, deux époques différentes mais deux époques caractérisées par l'individualisation des problèmes sociaux. Le microcrédit au Sud comme au Nord trouve sa filiation dans les mutations économiques et sociales, il est une réponse économique aux problèmes sociaux de son époque, la lutte contre le paupérisme au XIXe siècle, le lutte contre l'exclusion bancaire et financière actuellement, deux situations qui trouvent leurs origines dans l'évolution même des structures économiques et sociales.

CONCLUSION DU CHAPITRE II :

Le Mont-de-Piété est prospère au XIXe siècle. Acteur de l'aide sociale qui s'inscrit dans l'économie sociale de bienfaisance, il participe à la structuration de la société industrielle française. Le Crédit municipal remplace le Mont-de-Piété, au nom trop évocateur de misère, souffrance et mépris. Il devient progressivement au cours du XXe siècle un acteur bancaire classique. La loi de 1918 modifiant ses statuts lui offre la possibilité d'ouvrir un service de compte courant, entamant une période d'orientation bancaire. Les comportements nouveaux de la clientèle modifient l'intérêt voire l'existence même de l'institution. Le travailleur pauvre, principal client, trouve auprès des assurances sociales, des lois sociales, et bientôt de la protection sociale, le revenu complémentaire et indirect nécessaire à sa survie. L'institutionnalisation de la Protection sociale et du statut du salariat répond de façon complète à l'insécurité sociale. Le prêt sur gages comme filet de sécurité monétaire n'a plus lieu d'être. L'institution est néanmoins préservée dans les années 1950, ses activités de microcrédit social devenant marginales au contraire des activités de prêt aux fonctionnaires, monopole obtenu temporairement par le Crédit municipal. Le mode de régulation fordiste marginalise l'œuvre sociale du Crédit municipal, mais les mutations du système productif dans les années 1980 ont remis sur le devant de la scène l'institution. La libéralisation des économies occidentales et la modernisation du système bancaire n'ont pas laissé sur place le Crédit municipal, qui avec la loi bancaire de 1984 devient un établissement de crédit comme les autres. La voie de la bancarisation est suivie par la majorité des Caisses françaises. Cependant, l'expérience ne fut pas concluante, les années 1990 sont difficiles, et une nouvelle loi en 1992 recentre les activités des Crédits municipaux vers leur vocation initiale, à savoir l'action sociale. C'est le retour du microcrédit qui s'explique par une adaptation à l'environnement économique et le retour de l'insécurité sociale par le phénomène de précarisation. L'exacerbation de la financiarisation des rapports sociaux suppose une monétarisation de la protection sociale et surtout une forme de marchandisation.

Le renouveau du microcrédit dans les pays du Sud souligne de nombreuses homologues structurales avec la situation des pays du Nord, offrant en définitive des éléments d'analyse et de compréhension quant à l'émergence du microcrédit dans les économies monétaires, c'est donc autour des modes institutionnels et des cohérences structurelles qu'il faut se tourner.

PARTIE II

DES ORIGINES AUX USAGES DU MICROCREDIT SOCIAL

*L'esprit économique, l'éthique sociale et le prêt sur
gages...*

L'histoire du Crédit municipal de Bordeaux, mais aussi par extension de celle de tous les autres, suggère une évolution marquée par deux temps. Le temps de l'émergence et de la prospérité qui traverse la période du XVe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle, et qui correspond à la lente mutation des économies, à la longue diffusion de l'économie de marché et à la marchandisation progressive des activités humaines. Le XIXe siècle consacre le libéralisme économique, l'industrialisation et le développement, mais aussi une autre face, le paupérisme, l'inégalité et l'insécurité sociale. A cette période l'activité du Mont-de-Piété ne sera jamais égalée, le prêt sur gages devient l'outil économique majeur d'une population vulnérable. La deuxième période consacre le temps du déclin jusque dans les années 1980, et qui historiquement correspond à une nouvelle orientation économique, politique et sociale des économies industrialisées. L'Etat providence est en chantier, l'action sociale se propage et la lutte contre le paupérisme devient un enjeu majeur. Le nombre de prêts sur gages se tarie, sans pour autant devenir insignifiant, le Crédit municipal apparaît et l'activité se tourne progressivement vers des opérations « bancaires ». Les assurances sociales, dès 1930, concurrence le microcrédit social, la protection sociale achèvera le déclin, rendant le prêt sur gages comme une anomalie d'un monde de progrès.

Après avoir présenté une histoire du Crédit municipal, c'est sa compréhension qui nous intéresse. Pourquoi de telles évolutions ? Quelle place tient, et peut tenir, le Crédit municipal ? Quelle a été son utilité ? Comment use-t-on du prêt sur gages ? C'est à toutes ces questions qu'il faut répondre. Car à travers la trajectoire centenaire de l'institution, se cache une réalité économique, sociale, et philosophique de l'action humaine vers l'amélioration de la situation des populations les plus défavorisées. D'un point de vue global, le prêt sur gages accompagne l'histoire de la protection sociale, le microcrédit étant une forme de protection concurrente ou complémentaire (chapitre III). Mais le prêt sur gages est aussi vécu, il apporte des liquidités à travers un « argent secours », il met en avant la monnaie, il inclut l'individu en difficulté dans la société monétarisée (chapitre IV).

CHAPITRE III : LA PROTECTION SOCIALE CONTRE LE MICROCREDIT ?

Peut-on estimer, comme les administrateurs du Crédit municipal, que l'assurance sociale concurrence le prêt sur gages ? Dans la partie I, à travers un regard historique et empirique, nous avons constaté que l'on pouvait potentiellement répondre positivement à cette question. Or, il est à présent nécessaire d'apporter des éléments plus concrets et conceptuels, en proposant une analyse statistique plus approfondie sur toute la période (1802-2010), mais aussi plus spécifiquement sur la période d'après-guerre. Ainsi, nous pourrons, soit confirmer le point de vue des administrateurs, soit au contraire nuancer ces propos. Dans les deux cas, c'est le concept même de protection qui est à débattre, en proposant une analyse comparative entre l'activité du microcrédit social et le développement de la protection sociale. Le concept central, à mettre en avant, correspond à l'intensité de la marchandisation de la protection. D'un côté, une forme de protection individuelle et marchande, de l'autre, une protection socialisée et institutionnalisée. Il faut donc comprendre les grandes évolutions économiques et sociales, et les mettre en perspective avec les tendances de l'activité du microcrédit (I). Ainsi, nous pourrons mettre en avant l'idée d'une forme de protection sociétale et individualisée, qui reste liée à la marchandisation de la protection (II).

Questions de méthodologie

L'objectif de ce chapitre est de proposer un regard spécifique sur l'émergence et l'évolution du microcrédit social au regard du développement de l'action sociale et de la protection sociale. A partir d'une double étude statistique, nous mettrons en lumière - après avoir écarté l'impact de différents autres facteurs - les évolutions de l'activité du prêt sur gages en fonction des dépenses d'intervention sociale de l'Etat. La première étude sera plus globale et concernera la période 1801-2010, la seconde portera plus spécifiquement sur la période 1945-2010. Dans ce second cas, nous mettrons en perspective l'idée d'intensité de la marchandisation de la protection. Nous tenterons de souligner l'existence de contradictions entre l'activité du prêt sur gages et l'action sociale à travers la protection sociale. Ces deux études empiriques seront mises en perspective avec le concept polanyien d'encastrement/désencastrement. A la suite de l'analyse empirique et théorique, nous proposerons de comprendre le microcrédit social comme une forme spécifique de protection, apportant un revenu indirect complémentaire, dans le cadre de régimes d'accumulation et de régulations spécifiques qu'il faudra présenter. Nous réalisons donc dans un premier temps une étude statistique, l'objectif étant d'appréhender les phénomènes étudiés d'un point de vue factuel. Dans un second temps, nous tentons d'expliquer et analyser les trajectoires observées au regard de l'analyse théorique initiale.

2.3.1. Dynamiques économiques, tendances sociales, et intensité du microcrédit social

Les dynamiques économiques et sociales jouent inévitablement sur l'intensité de l'activité du prêt sur gages. Ainsi, il est important de bien appréhender les facteurs qui peuvent influencer cette activité. Pour cela, nous étudierons ces facteurs sur longue période entre 1801 et 2010 (A), ce qui doit nous permettre d'apprécier quels sont les facteurs explicatifs fondamentaux. Ensuite, nous verrons plus spécifiquement la période d'après-guerre (B), pour permettre, par la suite, d'introduire l'idée de protection individuelle sociétale du microcrédit social.

2.3.1.1. Le prêt sur gages depuis 1801 : essai de compréhension

L'observation empirique du prêt sur gages en France induit une périodisation spécifique, qui s'inscrit dans une logique classique de toute activité humaine ou économique : développement, prospérité, difficulté(s) et déclin. La présentation de l'activité du Crédit municipal nous permet de souligner les facteurs qui expliquent son évolution (1), pour ensuite relever l'existence même d'un facteur fondamental, mais non unique, que peut être l'action sociale et la protection sociale (2).

2.3.1.1.1. Evolution(s) du microcrédit social sur longue période

La partie I avait pour objectif de présenter une histoire du Crédit municipal de Bordeaux, en présentant les grandes tendances de l'activité. Ainsi, nous avons pu souligner les phases d'essor et de déclin fortement liées à l'action sociale qu'elle soit locale ou non. Nous avons de la même façon pu mettre en parallèle l'activité de prêt sur gages de différents établissements. Dans ce paragraphe, nous allons procéder à une généralisation de cette observation et tenter de montrer ce lien étroit. Pour cela, nous traiterons de l'ensemble de la période 1801-2010, seule période riche en détails et données statistiques disponibles. Ainsi, nous pouvons établir une périodisation de l'activité du prêt sur gages. Pour cela, nous utiliserons les études de Marec [1983 ; 2006], Faber [2003] et Borderie [1999 ; 2007] qui ont

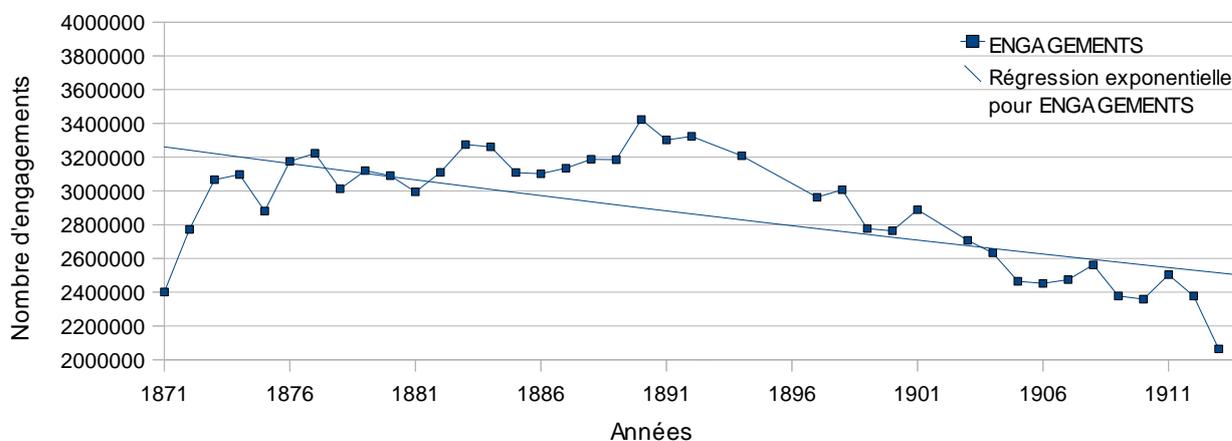
présenté respectivement un historique des Crédits municipaux de Rouen, Paris, Toulouse et Lille, mais aussi les données recueillies dans les archives des Crédits municipaux de Bordeaux et Paris. Le tableau suivant propose une synthèse et nous apporte des pistes concernant la tentative d'harmoniser une périodisation de l'ensemble de l'activité du prêt des Crédits municipaux français.

Tableau 34 : Essai de périodisation de l'activité du prêt sur gages¹

Établissements	Création	Développement - hausse progressive de l'activité	Prospérité - activité soutenue et régulière	Difficultés - amorce du déclin, baisse de l'activité	Déclin - marginalisation de l'activité	Renouveau - hausse de l'activité
Bordeaux	1801	1801-1870	1870-1890	1890-1945	1945-1984	1984-.....
Lille	1607	1815-1851	1851-1870	1870-1945	1945-1979	1979-.....
Rouen	1826	1827-1860	1860-1898	1898-1945	1945-1983	...
Paris	1777	1777-1851	1851-1883	1885-1945	1945-1985	1985-...
Toulouse	1867	1867-1900	1900-1914	1914-1945	1945-1990	1990-...
Périodisation globale-1851	1860-1891	1891-1945	1945-1984	1985-...

Sources : A partir de Marec [1983 ; 2006], Faber [2003] et Borderie [1999 ; 2007], archives du Crédit municipal de Bordeaux, archives du Crédit municipal de Paris.

Graphique 6 : Nombre de prêts sur gages en France (1871-1913)



Source : Annuaire statistique de la France.

1 Les périodisations sont réalisées de la façon suivante : nous avons pris en compte les différentes études réalisées sur ces établissements, et nous avons recherché les évolutions du nombre d'engagements dans le but d'établir des points d'inflexion. La périodisation globale est effectuée de manière quelque peu arbitraire, mais n'a qu'un seul intérêt, à savoir établir sur long terme des tendances générales. Pour cela, nous avons simplement établi une moyenne de chaque extrémité de l'intervalle. C'est donc, par hypothèse, l'évolution du nombre d'engagements, c'est-à-dire du nombre de prêts, qui est le révélateur de l'évolution. Cette hypothèse est justifiée par l'idée que l'intensité des prêts souligne le niveau de besoin des populations pauvres auprès des établissements. Nous ne prenons pas en compte le montant des prêts qui n'est pas représentatif car il induit un effet richesse lié à l'amélioration des niveaux de vie.

La situation toulousaine est particulière, la création tardive de l'établissement en est la raison. Cependant, hormis les deux premières périodes, nous observons la même trajectoire depuis 1945.

Le graphique 6 illustre le passage global entre la phase de prospérité et celle de difficultés. Issu de l'annuaire statistique de la France, ce graphique propose le nombre total des engagements dans l'ensemble des Crédit municipaux de France. Nous observons entre 1870 et 1911 ces deux évolutions, une progression jusqu'au début des années 1890, puis une baisse du nombre de prêts. Nous pouvons donc justifier la périodisation précédente. Il faut souligner qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de tel type de document sur longue période, nous n'avons donc que des données partielles. Cependant, nous pouvons, à partir de celui-ci, démontrer la pertinence de notre périodisation, qui a été établie à partir de l'étude de cinq établissements.

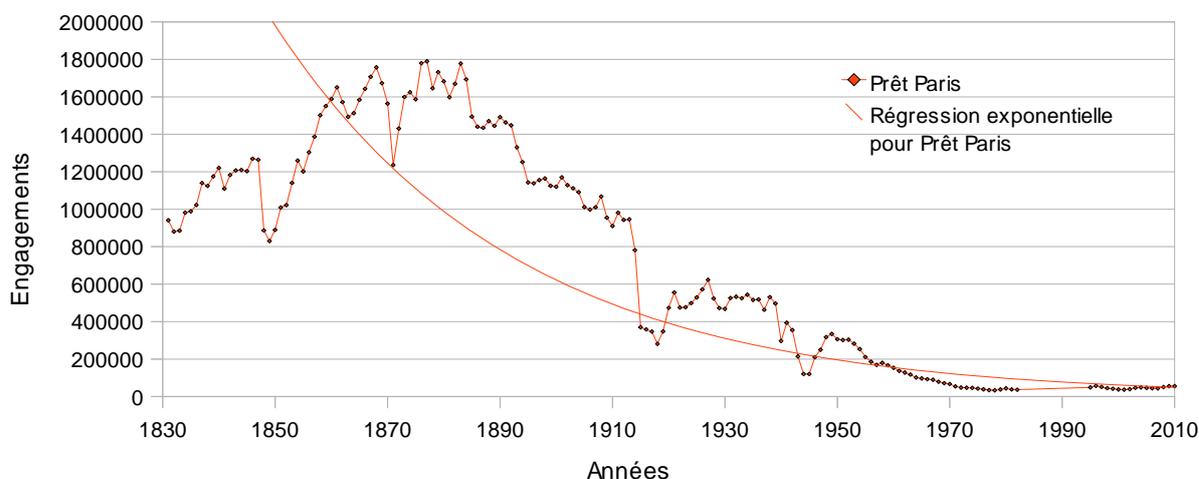
Nous observons quatre phases distinctes, d'abord une phase de développement qui correspond à la fois à une hausse régulière de l'activité du prêt sur gages, à l'acceptation et à la légitimation de l'institution. Cette période est très variable suivant les spécificités locales des établissements. Néanmoins, au regard des informations disponibles, nous arrêtons cette phase à 1851, qui correspond à la municipalisation effective des établissements, et à la modernisation de la législation à leur encontre. La seconde période correspond à la prospérité du Crédit municipal et marque l'apogée de l'activité, le nombre de nantissements étant à son maximum observé. La troisième phase, quant à elle, débute par une inflexion du nombre de prêts sur gages et une orientation à la baisse progressive mais régulière. Par la suite, la phase de déclin et de marginalisation débute réellement à la fin de la Seconde guerre mondiale, elle se termine partiellement dans les années 1980, où un certain renouveau s'observe, sans pour autant renouer avec l'activité du XIXe siècle². Globalement, nous pouvons souligner l'existence d'une forme de cohérence dans les tendances de l'activité du prêt sur gages, ces quatre périodes en sont l'expression. Par la suite, pour illustrer notre périodisation et tenter d'apporter un regard spécifique quant à l'évolution du microcrédit social, nous utiliserons principalement le nombre de prêts [engagements]³ des établissements de Paris et Bordeaux. Nous partons de l'hypothèse que ces deux établissements sont représentatifs des tendances nationales de l'ensemble des Crédits municipaux. Paris étant le principal, Bordeaux, quant à lui, propose une bonne synthèse des évolutions des établissements de province, de plus, il fait partie des établissements les plus anciens et bien implantés. Pour illustrer cette hypothèse, les graphiques 7 et 8, et le tableau 35, présentent, sur toute la période, l'activité du prêt sur gages de ces deux établissements. En effet, nous observons un point de retournement marqué dès

2 Ce renouveau est certes très relatif, mais les études réalisées notent un recentrage sur l'activité du prêt sur gages et une tendance à la hausse du nombre de prêts.

3 Dans ce chapitre, nous raisonnerons qu'en termes d'engagements. Ce choix est motivé par l'idée que la demande d'un prêt correspond à un besoin spécifique. Ainsi, l'importance du microcrédit social, et de son usage, nous semble être illustrée par cette demande.

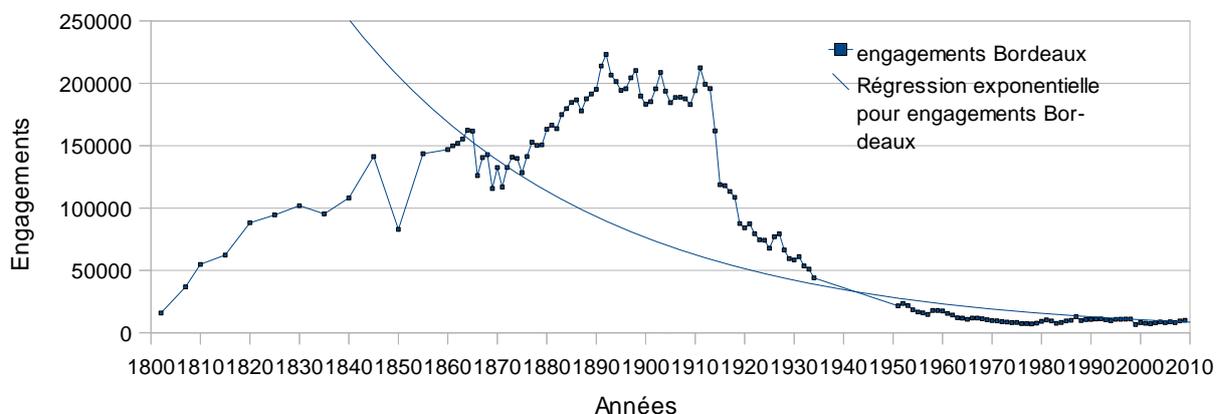
1890, qui amorce réellement le déclin de l'institution. A partir de cette date, la baisse de l'activité est continue et régulière, pour aboutir sur une période de véritable déclin. Le prêt sur gages devient, comparativement aux périodes précédentes, une activité quasiment insignifiante. Par la suite, les années 1980 sont caractérisées par une nouvelle tendance à la hausse. A noter que la baisse de l'activité de l'établissement parisien débute dès 1883. Cependant, c'est réellement dans les années 1890 que la baisse est continue et surtout régulière, après une période d'environ sept ans de stabilisation de la tendance.

Graphique 7 : Nombre d'engagements à Paris (1830-2010)



Source : Archives du Crédit municipal de Paris.

Graphique 8 : Nombre d'engagements à Bordeaux (1802-2010)



Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Tableau 35 : Progression de l'activité

Années	1860-1891		1891-1945*		1945-1984**		1984-2009***	
	Moyenn e annuelle	Taux annuel moyen de variation						
Bordeaux	157012	1,21%	147697	-3,6%	12509	-2,84%	9626	+0,7%
Paris	1588339	-0,26%	1038760	-5,65%	120407	-3,15%	46260	+0,8%

Sources : Archives des Crédits municipaux de Paris et Bordeaux.

* 1934 pour Bordeaux, données indisponibles entre 1934 et 1951.

** 1951-1984 pour Bordeaux et 1945-1982 pour Paris, données indisponibles entre 1982 et 1995.

*** 1995-2009 pour Paris.

Notre objectif, dans ce paragraphe, est de comprendre ces tendances de long terme remarquées sur l'ensemble des Crédits municipaux. Plusieurs hypothèses s'ouvrent à nous. Dans la partie I, nous avons fait un parallèle entre la situation bordelaise et les politiques d'action sociale. Or, avant de généraliser cette hypothèse, de la justifier, et de la démontrer, nous devons examiner d'autres causes potentielles pouvant expliquer ces phénomènes. Deux types de cause nous semblent devoir attirer l'attention : l'évolution de la banque et l'évolution des niveaux de vie. En effet, les Crédits municipaux étant des institutions de crédit, même à caractère social, il est nécessaire d'appréhender l'émergence des institutions de crédit et plus particulièrement de la banque, et de tenter d'établir un lien entre leur développement, leur démocratisation et l'activité du prêt sur gages, en supposant qu'elles puissent concurrencer le Crédit municipal. Cependant, cette explication est à rejeter, en effet, la bancarisation de la société française est un processus récent, qui peut remonter aux années 1960. En 1966, seulement 18% des français détiennent un compte en banque [Lazarus, 2012]. Les lois Debré entre 1966 et 1969 réforment le système bancaire avec l'apparition progressive des banques commerciales, puis universelles dans le tournant des années 1980. Ainsi, la baisse de l'activité des Crédits municipaux, qui débute dans les années 1890, ne peut être expliquée par ce phénomène. A cette époque, nous parlons plutôt de haute banque, banque d'affaires ou d'investissements. De plus, à l'heure actuelle, malgré un taux de bancarisation de la population française proche de 99%, le nombre de prêt sur gages progresse relativement.

La seconde hypothèse à traiter concerne l'amélioration progressive des niveaux de vie. Pour cela, nous considérons que l'évolution des salaires permet de mesurer, ou du moins

estimer, l'amélioration ou la détérioration des conditions de vie des salariés⁴. Ainsi que l'intensité de la précarisation de leurs situations. Nous avons souligné, dans la partie I, que la clientèle du Mont-de-Piété bordelais au XIXe siècle était essentiellement composée de journaliers et ouvriers, leur proportion étant en moyenne de 80%⁵. Ainsi, nous pouvons exclure la question des personnes inactives et sans emploi, qui n'utilisent pas ou peu le prêt sur gages⁶. Cette population cliente, à majorité salariée, est soumise au paupérisme et à la précarité de leur existence, elle est donc fortement dépendante de la variation de leur salaire nominal. Le prêt sur gages peut être considéré comme un complément de revenu, venant en définitive apporter les capacités financières permettant de faire coïncider le salaire avec les coûts de la subsistance⁷. Nous pouvons donc établir un lien entre la progression des salaires, le coût de la vie et l'activité de prêt. Pour cela, nous nous basons sur les travaux de Levasseur [1909], Chanut [2000] et Boyer [1978]. Commençons par l'étude de Levasseur [1909], qui a l'avantage et l'inconvénient⁸ d'être réalisée par un contemporain du XIXe siècle, et attardons-nous pour le moment sur la période de la fin du XIXe siècle. Ainsi, il note que la moyenne annuelle nationale des salaires entre 1853 et 1900 varie (approximativement) à la hausse. Ainsi, il serait de 2,04 fr/jour en 1853 ; 2,70 fr/jour en 1875 ; 3,17 fr/jour en 1887 ; et de 3,90 fr/jour en 1893. Son étude est complétée par une enquête publiée dans l'annuaire statistique de la France en 1887, qui nous permet de réaliser les tableaux suivants.

4 Dans le sens où une variation du niveau de salaire impacte directement leur niveau de vie.

5 Pour cela, nous pouvons renvoyer au tableau 10c.

6 Nous avons traité cette question dans la partie I.

7 En définitive, nous posons l'hypothèse que le revenu monétaire des salariés clients du prêt sur gages se décompose de la sorte : salaire + revenu indirect [prêt sur gages et éventuellement remboursement d'une société de secours mutuel].

8 En effet, se pose la question de la qualité et la robustesse des données, il semble difficile d'avoir des données parfaites car peu d'études globales ont été réalisées au XIXe siècle sur la question. Cependant, l'analyse d'un contemporain nous fait bénéficier d'un regard spécifique intéressant, car dans ce cas, son travail se base sur ses propres observations et études, et sur l'annuaire statistique de la France.

Tableau 36a : Salaire journalier moyen à Paris et en France, pour un ouvrier non nourri (1853-1887)

Années	Paris	Chef-lieux de département			Crédit municipal de Bordeaux	Crédit municipal de Paris
	Salaire moyen	Salaire moyen	Salaire maximum	Salaire minimum	Nombre d'engagements	Nombre d'engagements
1853	3,82	2,06	ND	ND	ND	ND
1871	4,99	2,90	ND	ND	116825	1236006
1872	4,62	2,70	3,42	2,19	132553	1430974
1873	4,63	2,70	3,47	2,22	140777	1599077
1874	4,62	2,75	3,48	2,25	139756	1624747
1875	4,62	2,86	3,64	2,34	128381	1586575
1876	4,63	2,86	3,64	2,34	141328	1779303
1877	4,78	2,87	3,62	2,37	152790	1789590
1878	4,79	2,91	3,62	2,41	150231	1645582
1879	4,81	2,93	3,63	2,43	150678	1731912
1880	5,15	3,07	3,82	2,56	163145	1682522
1881	5,22	3,08	3,83	2,58	166525	1598018
1882	5,47	3,13	3,88	2,62	163675	1669582
1883	5,35	3,14	3,88	2,63	174913	1777395
1884	5,34	3,17	3,91	2,64	179725	1692902
1885	5,34	3,18	3,90	2,67	184660	1493743
1886	5,34	3,17	ND	ND	186709	1440633
1887	5,34	3,17	ND	ND	177879	1434681
Variation sur la période 1871-1887	7%	9,31%	14%*	22%*	52%	16%
Taux de variation annuelle moyen 1871-1887	+0,42%	+0,55%	+1%*	+1,53%*	+2,66%	+0,93%
Moyenne sur la période 1871-1887	5	2,98	3,70*	2,45*	155915	1600779
Écart-type	0,33	0,17	0,17	0,17	20938	151078
Coefficient de variation	0,066	0,057	0,045	0,069	0,13	0,094
Élasticité salaires-engagements					0,18	0,43

Sources : Levasseur [1909] et Annuaire statistique de la France [1887].

*pour la période 1872-1887.

Tableau 36b : Relation entre variation des salaires et variation des engagements

Années	Paris	Engagements Paris	Chef-lieux de département	Engagements Bordeaux
	Variation annuelle moyen en %			
1872	-7,41	+15,77	-6,9	+13,46
1873	0,22	+11,75	0	+6,20
1874	-0,22	+1,61	1,85	-0,73
1875	0	-2,35	4	-8,14
1876	0,22	+12,15	0	+10,08
1877	3,24	+0,58	0,35	+8,11
1878	0,21	-8,05	1,39	-1,67
1879	0,42	+5,25	0,69	+0,2975
1880	7,07	-2,85	4,78	+8,27
1881	1,36	-5,02	0,33	+2,07
1882	4,79	+4,48	1,62	-1,71
1883	-2,19	+6,46	0,32	+6,87
1884	-0,19	-4,75	0,96	+2,75
1885	0	-11,76	0,32	+2,75
1886	0	-3,56	-0,31	+1,11
1887	0	-0,41	0	-4,73

Sources : D'après Levasseur [1909] et Annuaire statistique de la France [1887] ; Archives des Crédits municipaux de Bordeaux et Paris.

Ces deux tableaux nous apportent les premiers éléments d'analyse, la période choisie se justifie de deux façons. D'abord par l'origine des sources, les résultats recueillis sont issus de l'annuaire statistique de la France, ce qui n'empêche pas les erreurs et les approximations, mais qui dans l'ensemble semblent être plus robustes que les données issues d'études temporaires. Ensuite, cette période est au cœur de l'apogée de l'activité des établissements de prêt sur gages. Ainsi, en toute logique, nous devrions trouver une évolution inverse entre la progression des salaires et celle du nombre de prêts, c'est-à-dire pour toute augmentation de salaire, une baisse des engagements. Or, globalement, ce résultat n'est pas observé. A Paris, le taux de variation annuel moyen des salaires sur la période est de 0,42%, le nombre d'engagements progressant en moyenne de 0,93% par an. En province, le salaire moyen⁹ progresse de 0,55%, et les engagements, à Bordeaux, de 2,66%. Ainsi, l'élasticité salaire-engagement sur la période est positive. De plus, l'écart-type à la moyenne nous informe d'une

⁹ Nous prenons, par hypothèse, les salaires moyens des chefs-lieux de département pour illustrer ceux de Bordeaux. Il est vrai que la littérature souligne que Bordeaux fait partie des villes avec des niveaux de salaires élevés.

faible dispersion des salaires, mais *a contrario*, une relative dispersion du nombre des engagements concernant Bordeaux, ce qui n'est pas véritablement le cas à Paris. Par conséquent, les salaires semblent suivre une progression plus linéaire que les engagements à Bordeaux. L'amélioration des salaires nominaux sur longue période n'a pas entraîné une chute du nombre d'engagements dans cette période de prospérité du prêt sur gages.

Ce résultat en lui même ne nous apporte pas les informations recherchées, nous souhaitons avoir une réflexion quant aux origines des tendances de l'activité du prêt sur gages, en tentant d'établir un lien entre le microcrédit social et la protection ou l'action sociale. C'est en cela que le tableau 36b est intéressant, il souligne une spécificité même : toutes les baisses de salaire se traduisent par une hausse des engagements, à Paris en 1872, 1874, 1883, à Bordeaux en 1872 et 1886. Dans ce cas, le prêt sur gages devient l'élément de protection, le complément de revenu indirect nécessaire à un salariat précarisé. En effet, si le salaire nominal diminue, c'est-à-dire le salaire versé par l'employeur au salarié, alors directement cette baisse doit être compensée. Dans le cas d'une hausse des salaires, l'impact sur les engagements ne permet pas de dégager ce même type de lien, l'exemple de l'année 1880 est représentative, les salaires ont fortement augmenté, + 7,07% à Paris et + 4,78% à Bordeaux, les engagements vont diminuer à Paris (-2,85%) et augmenter à Bordeaux (+8,27%). Cependant, il est nécessaire de bien noter que les salaires pris en compte sont des salaires nominaux, qui ne prennent pas en compte l'inflation et le coût de la vie. L'intérêt de raisonner en ces termes concerne la prise en compte du degré de flexibilité des salaires, et donc des modes de formation de celui-ci. Ainsi, le salaire est une variable d'ajustement économique forte qui caractérise la précarité des ouvriers et journaliers, ces derniers subissent directement la conjoncture économique¹⁰, et n'ont pas de revenus stables et assurés. Si l'observation sur cette période de 16 ans ne souligne pas de lien entre hausse des salaires [et probable amélioration du niveau de vie] et baisse du prêt sur gages, elle montre néanmoins un point fondamental. En effet, l'usage du prêt sur gages est dynamique lors des périodes temporaires de baisse des salaires, par conséquent, le prêt obtenu apporte un complément de revenu pouvant potentiellement combler la différence de salaire entre deux périodes. Si nous raisonnons en termes de protection, alors le prêt sur gages agit quand la nécessité sociale et économique est en jeu.

Plus généralement, l'économie et la société du XIXe siècle sont soumises à un mode de régulation concurrentielle où l'activité façonne les salaires, pour Boyer [1978, p. 36],

10 « Cette grande flexibilité du salaire nominal constitue a priori un indice en faveur de la prépondérance sur cette période d'ajustements éminemment concurrentiels, au sens où les déséquilibres de l'emploi impliquent de forts mouvements, en hausse comme en baisse, du salaire » [Boyer, 1978, p. 29].

« *fondamentalement, en régulation concurrentielle, emploi, salaire et coût de la vie dérivent d'ajustement simultanés sur un ensemble de marchés ; du fait de l'organisation économique et sociale, ils sont dotés d'une grande flexibilité* ». Cette flexibilité joue principalement sur les conditions de vie des ouvriers dans le sens où les salaires sont dépendants de l'emploi. Les niveaux de salaire et le temps de travail évoluent en fonction de la conjoncture, créant une dépendance sociale forte des ouvriers à leur salaire nominal. De plus, Boyer [1978] note une forme de synchronisme entre le salaire nominal et le coût de la vie qui, dans ce cas, rend volatile le niveau de vie des ouvriers et journaliers. C'est ainsi qu'il nous faut aussi intégrer à la réflexion les niveaux de salaire réel. En effet, dans son article fondamental sur la constitution des salaires au XIXe siècle, Boyer [1978] remarque deux phases dans la formation du salaire réel ; d'abord de 1840 à 1856 qui constitue une période de baisse du salaire réel, et qui s'explique par une forte variabilité du coût de la vie et une stagnation des salaires ; de 1856 à 1902, le salaire réel tend à augmenter, d'abord sous la forme d'une hausse des salaires nominaux plus forte que la hausse du coût de la vie (1856-1860), puis par une baisse du coût de la vie (1860-1902). Quel élément pouvons-nous tirer de cette constatation ? D'après le tableau 34¹¹, l'observation de l'activité du prêt sur gages sur la première période est en hausse constante. Dans la seconde période, le prêt sur gages est prospère dans un premier temps (1860-1890), avant d'entrer dans une phase de déclin. Cette phase de déclin correspond à une baisse du coût de la vie, permettant aux populations les plus pauvres d'être moins dépendantes principalement aux fluctuations des dépenses alimentaires. Ces dernières constituent une part importante du budget d'un ménage, la hausse du salaire nominal cumulée à la baisse du coût de la vie permet de dégager un revenu net plus conséquent, qui sur longue période correspond à la baisse de la demande de prêt sur gages.

Sur longue période (1801-2010), nous pouvons au regard des modes de formation des salaires poursuivre l'analyse. Le tableau 37a réalise une synthèse de l'évolution même des salaires nominaux, les différentes phases proposées répondent en partie aux tendances observées du nombre de prêts sur gages. Nous avons proposé une phase de développement et de prospérité des Crédits municipaux, qui va du début du siècle aux années 1890. Cette période correspond bien au mode de régulation concurrentielle avec une variabilité des salaires à la baisse dans les périodes d'ajustement économique. C'est dans cette période que l'activité de prêt sur gages est dynamique, avant une période de déclin à partir de 1890. La progression des salaires à cette date, et jusque dans les années 1930, est à la hausse (+1,2%), hausse moins forte qu'entre 1841 et 1869, mais qui n'empêche pas des tendances ponctuelles à

11 On peut se référer à l'annexe pour trouver les données brutes sur la longue période.

la baisse. Cependant, le nombre de prêts à cette période diminue, ce qui s'explique par la structure des budgets des ménages¹². La part non alimentaire est passée de 70,7% en 1856 à 60% en 1930. Ainsi, les dépenses obligatoires ou fixes sont relativement moins importantes, dégageant un solde moins soumis aux aléas du coût de la vie, et rendant moindre la nécessité d'un revenu complémentaire. Le développement des assurances sociales dans l'entre-deux-guerres, ainsi que les dépenses sociales locales, ont permis de mutualiser et plus tard socialiser une forme de salaire indirect. A partir de 1947, le nouveau mode de régulation a permis à la fois une hausse des salaires nominaux, et une forme de rigidité à la baisse des salaires, rendant le prêt sur gages quasiment inutile. L'évolution du prêt sur gages est sensiblement liée à la tendance à la baisse des salaires. Le mode de régulation fordiste garantit des salaires stables et en hausse, et a permis aux ménages de réduire massivement leurs dépenses alimentaires¹³. Ainsi, leur existence n'est pas, ou peu, soumise à toute forme de précarité et d'aléas économiques. Cette période correspond donc à la marginalisation des Crédits municipaux. Leur rôle de prêteur social pour la constitution d'un revenu indirect et complémentaire n'a plus lieu d'être, ce rôle est dévolue à la protection sociale, qui permet la stabilité des revenus.

12 Que l'on retrouve tableau 37b.

13 En effet, la période post Seconde Guerre mondiale est fondamentalement différente de la précédente, les taux de croissance sont élevés, ainsi que l'investissement et les gains de productivité, la modification de la régulation dépend de l'évolution parallèle des salaires réels et de la productivité. La consommation tire cette évolution, la modification de la structure de consommation change profondément, permettant aux salariés de consommer le surplus de la production réalisée.

Tableau 37a : Progression du salaire nominal (taux annuel de variation en %)

Caractéristiques	1841-1869	1870-1895	1896-1913	1920-1938	1947-1959	1960-1973
Maximum du salaire nominal	7,8	4,8	5	35,2	53,2	14
Minimum du salaire nominal	-2,1	-1	-2	-7	2,3	5,8
Intervalle de variation	9,9	5,9	7	42,2	50,9	8,2
Moyenne sur la période considérée	1,5	1	1,2	10,6	16,2	9
Écart type	2,6	1,4	1,6	10,3	15	2,5

Source : Boyer [1978]

Tableau 37b : Structure des budgets (en %)

	1856	1890	1905	1930	1956	1969
Part des dépenses alimentaires dans le total	70,7	65	63,6	60	50,6	40
Par des dépenses non alimentaires dans le total	29,3	35	36,4	40	49,4	60
<i>dont</i>						
Habitation	15,2	15,7	17,1	17,8	17	17,9
Habillement	12,2	12,6	10,5	12,6	12,4	9,6
Entretien et soins personnels	0,7	2,7	2,8	2,4	5	7,6
Santé	0,6	1,3	1,9	1,5		
Transport		0,4	1	0,9	15	11,4
Divers	0,6	2,1	3	4,7		13,5

Source : Boyer [1978]

Le retour du prêt sur gages dans les années 80 s'inscrit dans une nouvelle orientation des modes de régulation et d'accumulation, ainsi que dans une période soumise à une nouvelle question sociale, marquée comme nous l'avons vu par une précarisation accrue des salariés¹⁴, une dégradation du marché du travail, et une forme de restriction relative de la sphère de la protection sociale¹⁵. Les périodes de prospérité du prêt sur gages s'inscrivent dans les périodes d'insécurité et d'incertitude, où le salaire nominal semble être volatile. Ce qui n'est pas le cas

14 Voir partie I.

15 Élément qui sera étudié par la suite et qui nous semble fondamental dans le retour relatif du prêt sur gages.

dans la période d'après Seconde Guerre mondiale. Sans renier l'importance des niveaux de vie dans le développement du prêt sur gages, nous verrons que l'impact du périmètre de la protection sociale influence certainement l'activité des Crédits municipaux, car elle permet de limiter l'insécurité et la précarité des situations, et surtout, l'action sociale et la protection sociale tournées vers le salariat ont pour finalité de stabiliser ou garantir ponctuellement, et en cas de nécessité, le niveau de vie des bénéficiaires. La baisse de l'activité du prêt sur gages s'explique donc en partie par l'amélioration des niveaux de vie, mais aussi de l'aide et la protection sociale, qui elles-mêmes jouent sur les niveaux de vie. C'est dans ce cadre là que nous souhaitons tester l'hypothèse d'un lien entre prêt sur gages et action sociale.

2.3.1.1.2. Du microcrédit à la protection sociale...

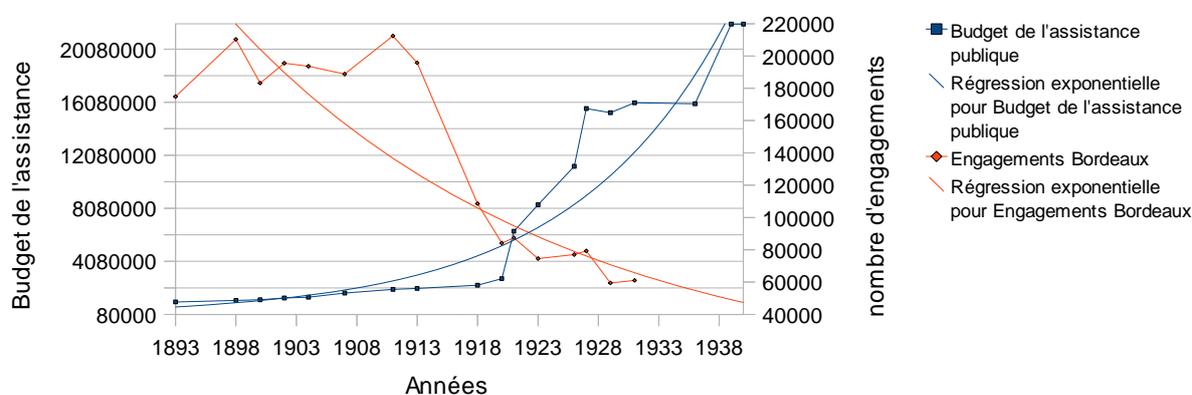
Si les évolutions du salaire et du niveau de vie participent à la compréhension de la variation de l'activité du prêt sur gages, les spécificités mêmes des Crédits municipaux, comme prêteur social d'un revenu indirect et complémentaire, sont étroitement liées au développement de la protection sociale et de l'action sociale. C'est cette hypothèse que nous allons tenter de démontrer dans ce paragraphe. Avant toute chose, comment justifier le développement de cette hypothèse ? Le paragraphe précédent a permis d'établir les grandes tendances du prêt sur gages, auxquelles nous avons tenté d'apporter des éléments d'explications. Si la question de la démocratisation de la banque est apparue limitée, voire inutilisable, la compréhension du phénomène par la progression des niveaux de vie n'est pas dénuée de sens. En effet, l'amélioration des niveaux de vie permet de limiter les besoins d'emprunt pour répondre au paupérisme du salariat. Or, certaines tendances ont montré que l'amélioration des niveaux de salaire n'était pas forcément l'élément principal. Ce qui reste primordial, c'est l'intensité de la précarité et l'instabilité des situations salariales, que l'on comprend par la variation temporaire des salaires¹⁶. Ainsi, l'hypothèse de l'aide sociale apparaît être fondamentale. Le prêt sur gages, comme nous l'avons vu, apporte un complément au salaire quand celui-ci tend à varier, ponctuellement ou non, à la baisse, ces variations de salaire jouant sur les variations du niveau de vie. Or, l'action sociale a pour objectif de remédier à ces variations, dans le but de garantir un minimum de subsistance. Dans les périodes d'absence de politiques sociales, locales ou non, nous observons sur long terme une intensification du microcrédit social. A l'inverse de l'action sociale, le prêt sur gages consacre une forme de marchandisation de la protection. En effet, il offre une forme de

16 La baisse des salaires nominaux se traduit par une hausse des engagements.

protection aux aléas sociaux et économiques, mais sous contrainte financière, car l'aide a un coût par le remboursement qu'elle nécessite¹⁷. Dans les périodes consacrant l'aide sociale institutionnalisée, le microcrédit social devient insignifiant. La protection sociale a introduit une forme de rigidité à la baisse des salaires, car elle apporte un complément de salaire, c'est le « salaire indirect ». Ce qui, en définitive, était le rôle du prêt sur gages comme apport d'un revenu indirect.

Les objectifs sociétaux du prêt sur gages et de la protection sociale peuvent paraître semblables, à savoir la lutte contre la pauvreté et la précarité d'existence du salariat. Cependant, la finalité et les moyens pour y arriver diffèrent fondamentalement¹⁸, l'un apporte un revenu indirect complémentaire à travers un prêt d'argent et crée des obligations, l'autre transfère un salaire indirect et socialisé, rendu possible par l'obtention de droits. Il est question ici de montrer les liens, opposés, pouvant exister entre les deux. Nous allons raisonner en deux temps, d'abord en étudiant l'activité du prêt sur gages à Bordeaux en fonction de l'aide sociale locale, puis avec l'incorporation de Paris nous établirons ce lien de façon plus globale avec la protection sociale. Pour cela, nous partirons de l'analyse descriptive des graphiques 9a, 9b, et 9c.

Graphique 9a : Nombre d'engagements et budget de l'assistance publique à Bordeaux (1893-1938)

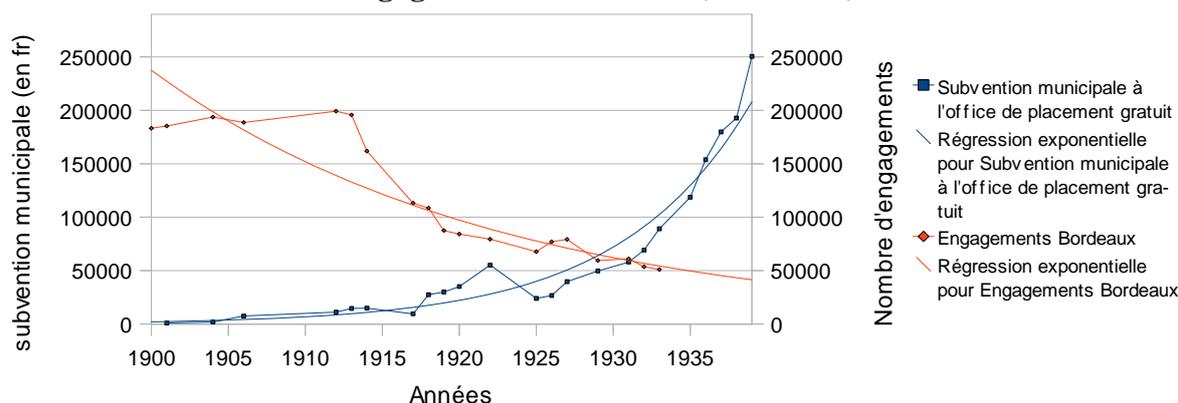


Sources : Roussy [2005] ; Archives du Crédit municipal de Bordeaux

17 Nous pourrions avoir une réflexion sur la notion même d'aide. Peut-on aider en attendant une contrepartie monétaire en échange ? Or, ici, nous utilisons le terme d'aide, comme l'acceptation de prêter à moindre coût une somme d'argent à une population considérée comme insolvable. Aider est compris dans le sens de « faciliter » ou « permettre » ; c'est le fait d' « améliorer la condition d'une personne ». L'aide en définitive est l'apport des capacités financières pour améliorer le sort des individus.

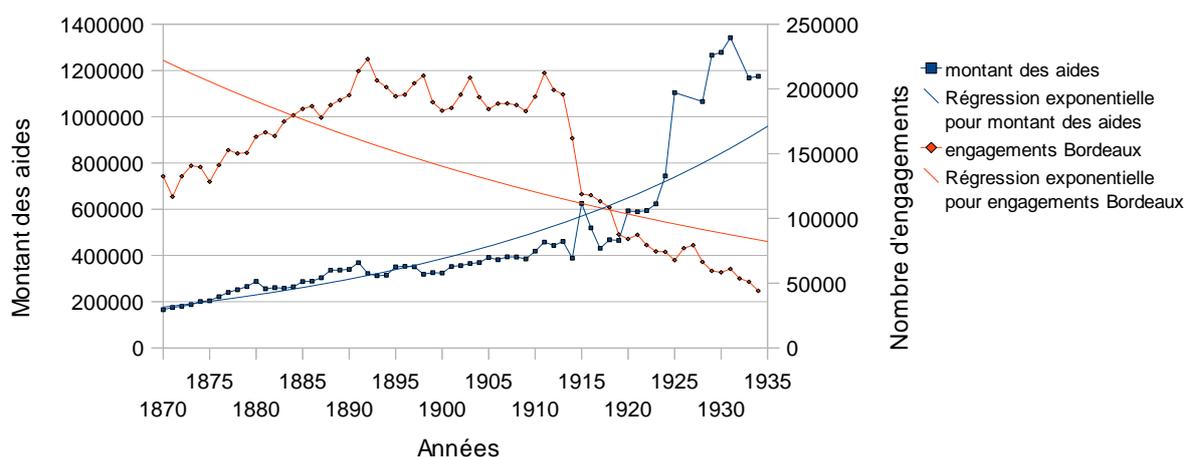
18 Ce qui nous amènera plus loin à discuter du principe de protection.

Graphique 9b : Subventions municipales à l'office de placement gratuit et nombre d'engagements à Bordeaux (1900-1939)



Sources : Roussy [2005] ; Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Graphique 9c : Montant des aides du bureau de bienfaisance et nombre d'engagements à Bordeaux (1870-1935)



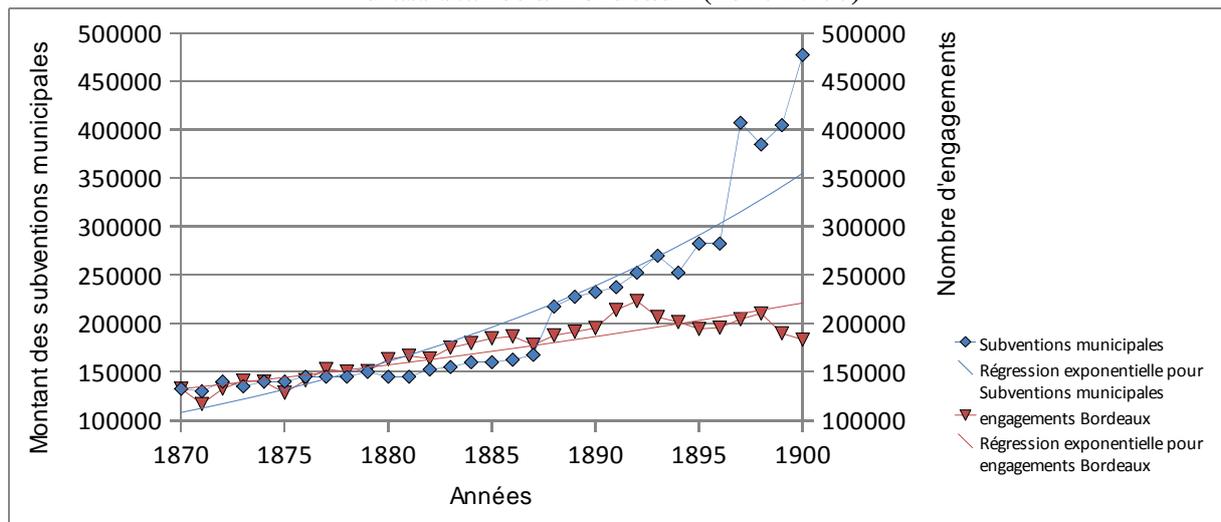
Sources : Archives municipales de Bordeaux ; Archives du Crédit municipal de Bordeaux

Ces trois graphiques nous donnent une première indication globale, la baisse du nombre d'engagements entre 1870 et 1935 s'inscrit dans une période d'émergence et de développement de l'action sociale locale. Que ce soit le budget de l'assistance publique, le montant des aides du bureau de bienfaisance ou les subventions à l'office de placement gratuit. La progression de l'intensité de la politique sociale locale s'inscrit dans la période de difficultés du Crédit municipal de Bordeaux¹⁹. Dès la fin du XIXe siècle, le paternalisme municipal cède sa place à une politique d'action sociale plus ciblée, en 1899, est créé un office

¹⁹ Les courbes de régression montrent ces tendances inverses. Le graphique 9 montre cette intensité de l'action sociale locale. Les subventions municipales aux œuvres d'assistance soulignent bien la volonté politique d'agir. Nous observons donc un décrochage des deux tendances.

municipal de placement gratuit ; en 1926, une allocation de secours chômage ; il est mis en place les prémises d'une politique familiale, avec la création en 1920 de la Caisse pour indemnités familiales de Bordeaux et du Sud-Ouest ; en 1929, est créé le comité bordelais d'Action sociale qui participe à la mise en place des assurances sociales²⁰. C'est ainsi, que nous observons à travers ces trois graphiques que la période des années 1920 marque une forme de point de retournement, les courbes de tendance se croisent à cette période.

Graphique 10 : Nombre d'engagements et subventions municipales aux œuvres d'assistance à Bordeaux (1870-1900)



Sources : Archives municipales de Bordeaux ; archives du Crédit municipal de Bordeaux

Au regard des développements précédents, cette première approche est à commenter. L'objectif clair de la politique sociale locale est de lutter contre le paupérisme, mais surtout la précarité des situations du salariat. Bien évidemment, dans la pure tradition du XIXe siècle, cette politique est tournée vers le « bon pauvre », celui qui travaille, mais aussi celui qui veut travailler. Le prêt sur gages, lui aussi, concerne essentiellement le travailleur pauvre, ou l'individu à la marge du marché du travail²¹. Ces deux types d'aide pourraient être complémentaires, ce n'est véritablement pas le cas, du moins pour la période 1830-1980²². En effet, le microcrédit social nécessite une obligation forte, à savoir le remboursement du prêt. L'aide sociale locale n'est certes pas sans contraintes, mais ne s'inscrit pas dans une logique marchande. Cette différence fondamentale est au cœur même des tendances opposées entre l'intensification de l'aide sociale et le déclin du microcrédit social. Ce dernier étant caractérisé

20 Voir aussi tableau 14, p. 148.

21 Voir partie I.

22 Ce qui est moins vrai pour la période 1980-2012, voir chapitre IV.

par une logique de prêteur en dernier recours, acteur d'une protection individuelle sous contraintes financières et morales. Ainsi, la mise en œuvre de l'action sociale locale, dans le cadre bordelais, participe aux difficultés du prêt sur gages, car dans ce cas les contre-parties ne sont pas financières. L'apport d'un complément au salaire, les prestations familiales, ou bien l'aide au retour à l'emploi, traduisent une forme partielle de démarchandisation de l'aide²³. De plus, contrairement à la situation précédente, à savoir le paternalisme municipal, l'aide aura tendance à se généraliser et devenir monétaire. L'apport d'un complément monétaire peut se réaliser en dehors même du microcrédit social... et sans coûts.

Cette première étape de l'analyse ne peut pas avoir force normative, la spécificité bordelaise n'est pas généralisable à l'ensemble du territoire. L'intérêt est bien ailleurs, la situation à Bordeaux nous propose des pistes de réflexions. Nous avons pu souligner l'existence d'une contradiction entre les deux formes d'action sociale. Par conséquent, cette observation doit nous offrir les premiers éléments d'analyse avant toute généralisation. Ainsi, pour pouvoir établir un lien plus fondamental entre l'activité du prêt sur gages et l'action sociale, il est nécessaire de réaliser ce même constat d'un point de vue global. Pour cela, nous allons raisonner en prenant en compte l'activité des établissements de Bordeaux et Paris et l'ensemble des dépenses sociales nationales. Les tableaux et le graphique suivants offrent un point de départ. Les tableaux 38a et 38b comparent la progression des dépenses sociales de l'Etat²⁴ avec le nombre d'engagements effectué aux Crédits municipaux de Bordeaux et Paris. L'objectif ici est de souligner de grandes tendances, voire d'avancer des corrélations entre ces deux variables, en vue par la suite d'apporter une analyse explicative. Six périodes sont représentées, elles correspondent à la périodisation proposée initialement. Pour des questions de cohérence statistique, deux périodes sont spécifiques, la première 1830-1851 ne concerne que l'établissement parisien, la seconde, de 1983 à 2009, essentiellement l'établissement bordelais²⁵. Le graphique 11 concerne la période 1950-2009.

23 Nous retrouvons ici une tentative de réponse aux risques famille et travail.

24 Ces données sont issues de l'article de Fontvieille [1976] pour la période 1830-1934. Ensuite, les données sont issues de l'INSEE.

25 Ce qui est expliqué par le fait que nous avons une rupture de série pour Bordeaux dans le premier cas, et Paris ensuite. Cependant, il semblerait que les tendances ne soient pas affectées, au contraire de l'intensité de celles-ci.

Tableau 38a : Evolution comparée des engagements (Bordeaux et Paris) et des dépenses d'actions sociales (1830-1934)

	1830-1851**		1860-1890		1891-1934		1851-1934	
	Dépenses sociales	Engagements	Dépenses sociales	Engagements ***	Dépenses sociales	Engagements ***	Dépenses sociales	Engagements ***
Valeur moyenne sur la période	7,57*	1067689	12,19	1747550	588,73	959375	350,43	1285154
Écart-type	4,71	144943	6,55	125513	766,84	398223	650,7	501210
Coefficient de variation	0,62	0,14	0,54	0,07	1,3	0,42	1,86	0,39
Taux de variation annuel moyen (%)	1,38	1,82	2,34	-0,09	11,62	-2,41	8,33	-1,45
Variation maximum	3,14	13,52	1,39	15,77	1,56	36,26	1,56	36,26
Variation minimum	-0,76	-29,88	-0,77	-20,96	-0,44	-52,67	-0,77	-52,67
Intervalle	3,9	43,4	2,16	36,73	2	88,93	2,33	88,93
Taux de corrélation		-0,27		-0,23		-0,73		-0,74

Sources : Fontvieille [1976] ; Archives des Crédits municipaux de Paris et Bordeaux.

* Les dépenses sont exprimées en millions de francs.

** Engagements seulement sur l'établissement de Paris.

*** Engagements cumulés des établissements de Bordeaux et Paris.

Tableau 38b : Evolution comparée des engagements (Bordeaux et Paris) et des dépenses d'actions sociales (1955-2009)

	1955-1982		1983-2009***	
	Dépenses sociales*	Engagements	Dépenses sociales	Engagements
Valeur moyenne sur la période	26804**	102498	249154,70	9553
Écart-type	28307	58424	80942,48	1514
Coefficient de variation	1,06	0,57	0,32	0,16
Taux de variation annuel moyen (%)	13,94	-5,74	4,79	1,05
Variation maximum	25,53	16,27	12,07	29,08
Variation minimum	8,69	-17,14	2,52	-39,69
Intervalle	16,84	33,41	9,56	68,78
Taux de corrélation		-0,70		-0,31

Sources : INSEE ; Archives des Crédits municipaux de Paris et Bordeaux.

* Prestations sociales versées

** En millions d'euros 2005

*** Engagements seulement à Bordeaux – rupture de données pour Paris entre 1983 et 1995.

Le tableau 38a concerne la période 1830-1934, elle même composée de trois sous-périodes. La tendance globale entre 1851 et 1934²⁶ nous offre trois informations importantes :

- Les dépenses sociales progressent annuellement en moyenne de 8,33%, quand le nombre de prêt sur gages régresse de 1,45% ;
- Le coefficient de variation des dépenses sociales est supérieur à 1, quand celui des prêts est de 0,39. L'évolution du prêt sur gages suit une progression plus linéaire que les dépenses sociales ;
- Il existe une corrélation négative, donc des tendances opposées, entre le montant des dépenses sociales et le prêt sur gages (-0,74), ainsi, lorsque les dépenses d'action sociale augmentent de 1 fr, le nombre des prêts sur gages diminue de 0,74.

Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Nous observons cette forme de concurrence entre les deux types de protection. Dans cette période, les deux tendances globales sont clairement opposées. La forte variabilité des dépenses sociales s'explique par leur forte dépendance à la conjoncture économique, mais aussi sociale et politique. La chute progressive, mais stable, du prêt sur gages semble suivre une trajectoire régulière. Le taux de corrélation n'est pas un indicateur fiable, il ne permet que de présenter une réalité statistique, sans pour autant souligner une causalité. Cependant, nous pouvons établir, au regard des faits historiques dont ceux présentés dans la partie I, qu'il existe une forme de remplacement ou de substitution entre les deux types d'aide. A l'augmentation des dépenses sociales répond une baisse du nombre de prêts, nous retrouvons la même tendance de long terme que celle observée localement à Bordeaux, l'explication réalisée à ce moment là peut donc être transposée. Ainsi, l'émergence et le développement de l'économie sociale de bienfaisance libérale se sont réalisés dans une période d'absence d'action sociale²⁷. Dès lors que l'action sociale s'est institutionnalisée, la protection issue du microcrédit social tend à entrer en contradiction²⁸. Cette constatation nous permettra de discuter par la suite de la question de la protection en tant que telle.

De façon plus spécifique, il est nécessaire de traiter les sous-périodes. Ces dernières ont été établies en fonction de la périodisation effectuée précédemment, et qui présente les différentes phases de l'histoire du Mont-de-Piété²⁹. Par conséquent, nous pourrions établir un

26 Nous n'avons pas pris en compte 1830-1851, qui ne concerne que Paris.

27 Ou bien dans le cadre d'une forme de charité modernisée et de philanthropie.

28 Nous pouvons rappeler la position de différents administrateurs des Monts-de-Piété, qui estimèrent que l'assurance sociale agissait contre leurs établissements.

29 Voir tableau 34, p. 238.

parallèle entre l'intensité du microcrédit social, et la trajectoire historique des établissements, et celle des dépenses sociales. Dans ce cas présent, nous observons que la périodisation proposée³⁰ n'est pas sans rapport et lien avec l'évolution même des dépenses sociales. En effet :

- La période 1830-1851 : elle concerne essentiellement Paris, et marque le développement de l'activité. Le nombre d'engagements progresse de 1,82%, et de façon régulière, quand les dépenses sociales suivent une tendance plus aléatoire, le fort écart-type note une dispersion de l'échantillon, les variations sont très inégales.
- La période 1860-1890 : nous l'avons qualifié de prospère, malgré une forte hausse des dépenses sociales en moyenne annuelle (+2,34% par an) mais qui reste très volatile, le prêt sur gages est quasiment stable, la baisse de 0,09% s'explique par l'effet de variations relativement plus importantes à Paris, et qui débutent plus tôt. Le nombre d'engagements moyen sur la période est plus important, l'écart-type et le coefficient de variation sont faibles. Les premières mesures sociales de la IIIe République font leur effet. Comme pour la période précédente, les taux de corrélation sont faibles, semblant établir une forme d'indépendance entre les deux variables, mais la faiblesse des dépenses sociales en est l'explication première, ce qui laisse présumer une place prépondérante au prêt sur gages comme acteur de protection.
- La période 1891-1934 : c'est la période de difficultés. Nous observons, en termes de variation annuelle moyen, deux trajectoires opposées ; les dépenses sociales, + 11,62% ; et le nombre d'engagements, -2,51%. Avec un taux de corrélation de -0,73. Il existe un lien fort entre ces deux tendances expliqué par le développement des assurances sociales, la mise en œuvre des retraites pour les agriculteurs et les ouvriers, ainsi que l'émergence d'une politique familiale. L'Etat commence à prendre partiellement en charge la question sociale du paupérisme, il participe, en tant qu'organisateur, à la constitution progressive d'un régime d'assurance et de protection. Malgré de nombreux obstacles et débats, l'action sociale nationale entre en jeu.

Le tableau 38b nous permet de prolonger l'analyse sur la période 1955-2009, soit le temps de l'Etat providence. Ici aussi, deux sous-périodes sont retenues. L'une 1955-1982 qui

³⁰ Les positions des administrateurs ont été un révélateur et un point de départ. De plus, cette périodisation a été effectuée à partir de travaux d'historiens, portant sur plusieurs établissements, ainsi que l'étude des archives de Bordeaux et Paris.

consacre véritablement l'Etat social, l'autre marquée par sa crise. Quelles constatations tirons-nous ?

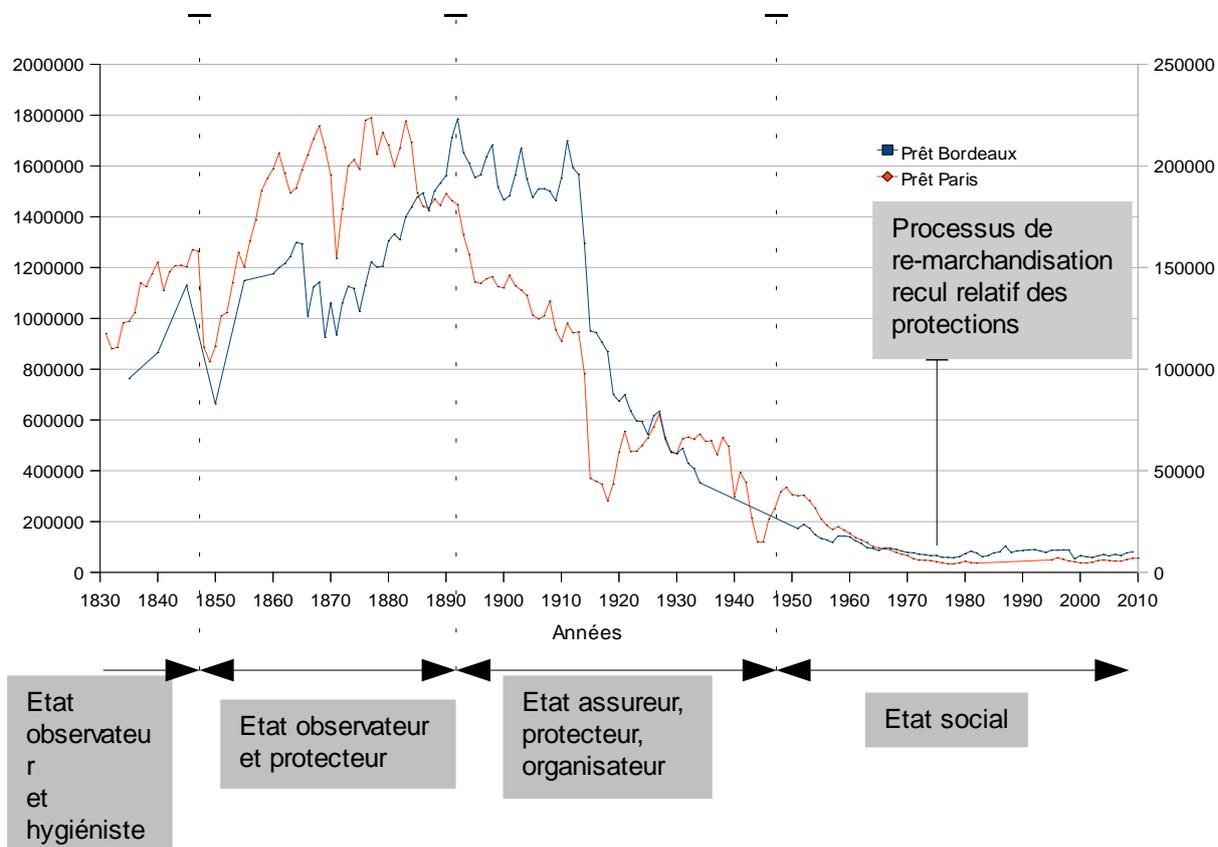
- Pour 1955-1982 : le taux de variation annuel moyen est significativement opposé, les dépenses sociales progressent de 13,94%, quand le nombre de prêts diminue de 5,74%. Le coefficient de corrélation est de -0,70. La moyenne annuelle des prêts est passée de plus d'un million à 102 498. Cette période correspond à ce que Esping-Andersen [2007] qualifie de démarchandisation de la protection sociale.
- Pour 1983-2009 : cette période consacre la crise de l'Etat providence, qui serait inadapté à la nouvelle question sociale. Cependant, il faut comprendre cette crise, non pas en termes de moyen, mais plutôt en termes d'objectif. Le taux de corrélation est faible mais toujours négatif (-0,31), et la progression du prêt sur gages est observable (+1,05%), ce taux ne concerne que Bordeaux, mais la rupture de données ne nous donne pas l'information cumulée. Or, l'analyse de la situation parisienne semble suivre le même chemin. Mais, si notre objet d'analyse est d'établir un lien entre action sociale et prêt sur gages, comment expliquer l'augmentation concomitante entre les deux sur cette période ? Il est nécessaire pour cela de se baser sur le graphique 13. Nous observons depuis les années 1990 un tassement de la progression des prestations sociales versées dans le PIB³¹. Ainsi, le périmètre de la protection sociale tend à se retreindre, certes de façon relative, mais le courbe de valeur moyenne note cette tendance.

Cette première étape dans l'analyse des tendances du prêt sur gages nous a permis de mettre en perspective un lien, opposé, entre le microcrédit social et le développement de l'action sociale. Il faut noter que ce lien s'observe sur longue et courte période, localement ou non. Sans pour autant renier l'impact (positif) de l'évolution des niveaux de vie et des salaires, nous pouvons, à partir de ces données statistiques et faits stylisés, établir une forme de synthèse. En période d'absence d'action sociale institutionnalisée, le prêt sur gages est une activité régulière et intense. Le déclin du prêt sur gages correspond à la mise en œuvre d'une politique globale d'aide sociale. C'est ce que veut résumer le graphique suivant. Nous mettons en perspective l'évolution du nombre de prêts sur gages à Bordeaux et Paris avec les périodes historiques des mutations de l'Etat social soulignées par Join-Lambert [1994]. Quatre périodes sont proposées, dans le cas de l'Etat observateur, deux formes jusqu'à la fin du XIXe siècle,

31 Cette question est traitée plus en détails dans la section suivante.

nous notons une hausse du prêt sur gages, ensuite le passage à un Etat assureur et puis social se traduit par une chute de l'activité du prêt sur gages.

Graphique 11: Evolution des engagements et modes étatiques de protection



Source : Graphique établi d'après les archives des Crédits municipaux de Paris et Bordeaux et l'étude de Join-Lambert [1994]

Nous devons, à présent, affiner notre étude en traitant plus spécifiquement le cas de l'Etat social, pour mieux comprendre le retour relatif du prêt sur gages depuis les années 1980. Cette étude plus approfondie nous offrira les outils pour appréhender, et mieux comprendre, les logiques de protection.

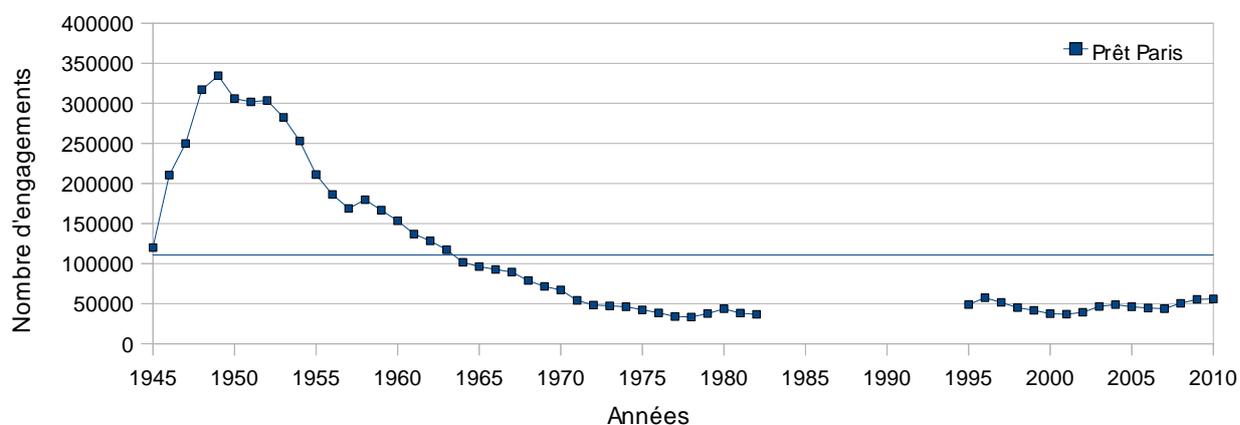
2.3.1.2. Le prêt sur gages à l'épreuve de l'action sociale institutionnalisée (1945-2010)

Nous venons de proposer les grandes tendances de l'évolution du prêt sur gages, en prenant comme hypothèse l'impact de l'évolution de l'aide et de la protection sociale sur les variations de l'activité. Le raisonnement de long terme semble quelque peu contredit par la situation de la fin du XXe siècle avec le retour relatif du prêt sur gages et le poids des dépenses de protection sociale. Nous devons donc tenter d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord en présentant les faits stylisés depuis 1945 (1), puis en présentant un modèle explicatif, ainsi, pourra être introduit le débat sur la protection (2).

2.3.1.2.1. Le prêt sur gages depuis 1945, quels enseignements ?

Commençons par présenter l'évolution même du nombre d'engagements dans les deux établissements qui nous intéressent. Les graphiques 12a et 12b proposent les grandes tendances sur la période 1945-2010. Nous observons deux phases distinctes, d'abord une baisse sensible du nombre de prêts jusqu'au début des années 1980, puis un redémarrage relatif mais qui montre un réel retour du prêt sur gages. En effet, depuis les années 1890, c'est la seule période d'une hausse progressive du nombre d'engagements³². Pour l'établissement bordelais nous avons observé un taux de croissance annuel moyen de 1,05%.

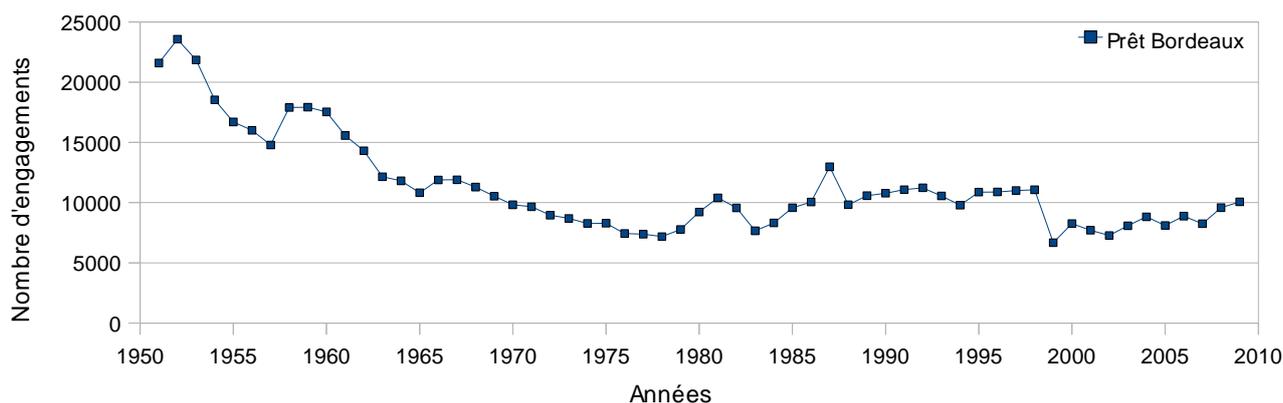
Graphique 12a : Engagements à Paris (1945-2010)



Source : Archives du Crédit municipal de Paris.

32 Nous pouvons nous référer au tableau 38b, p. 254.

Graphique 12b : Engagements à Bordeaux (1951-2010)



Source : Archives du Crédit municipal de Bordeaux.

Nous avons, dans le paragraphe précédent, souligné les liens étroits entre les tendances du prêt sur gages et l'intensité de l'action sociale sur longue période. Il est nécessaire ici d'étudier plus principalement le retour de l'activité depuis les années 1980. L'hypothèse de la protection sociale est maintenue, mais elle doit être affinée et complétée. Ainsi, nous allons poser le concept de baisse de *l'intensité de la protection sociale*, et donc une baisse de l'aide socialisée. Cette idée de l'intensité de la protection sociale doit se comprendre comme une contraction de son champ d'action, en termes de dépenses mais surtout en termes de populations couvertes et de niveau de protection³³. Le retour de la précarisation et de la pauvreté peuvent aussi expliquer le retournement de tendances, dans le sens où la protection sociale ne remplit plus ou mal son rôle, l'intensité de la protection sociale est aussi mise en cause³⁴. De fait, en reprenant les développements antérieurs, nous pouvons poser l'idée de l'apparition d'une nouvelle forme de protection qui se pose en complément à travers le microcrédit social. Le champ de la clientèle du prêt sur gages se restreint sur une nouvelle population en besoin de protection, c'est-à-dire une population pauvre, précaire, et inactive. C'est ainsi que le microcrédit social, comme prêteur en dernier ressort, apporte une réponse économique à la paupérisation d'une population à la marge de l'exclusion³⁵.

Les deux graphiques suivants, 13 et 14, donnent une information intéressante quant à

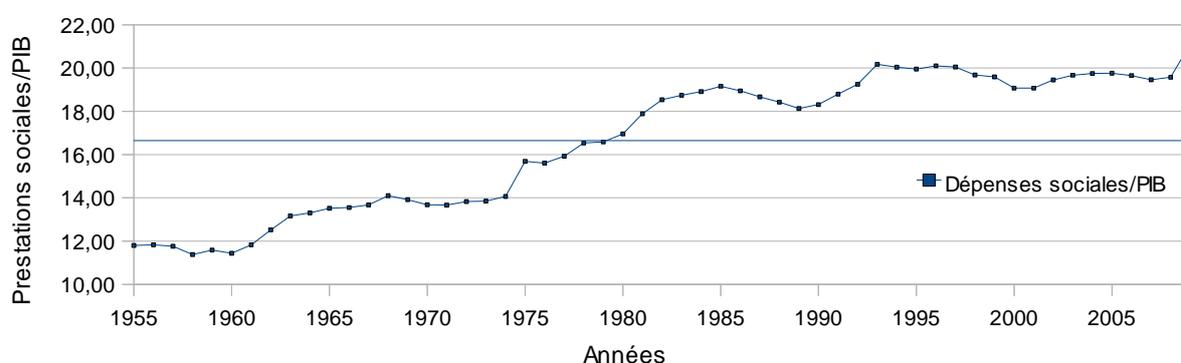
33 Pour cela, et par la suite, nous présenterons plusieurs indicateurs qui peuvent illustrer cette forme de baisse de l'intensité de la protection sociale.

34 Deux types d'intensité peuvent être mis en avant. Une forme d'intensité absolue, qui concerne les moyens alloués à la protection. Mais aussi une forme d'intensité relative qui concerne la capacité même de la protection à remplir son ou ses rôles.

35 Le chapitre IV proposera une réflexion en termes « d'argent secours », et nous verrons à travers une enquête micro-sociale ce rôle de protection.

la baisse de l'intensité de la protection sociale d'un point de vue absolue. En effet, nous observons un retournement de tendances dans le milieu des années 1980. D'abord dans le cadre du niveau de prestations sociales versées comparativement à la richesse nationale. Après une croissance forte de 1955 à 1985, le taux passant de 11,8% à près de 19%, une période de baisse suit, le taux passe de 19,6% en 1985 à 18,31% en 1990, ensuite la hausse des prestations sociales devient plus progressive jusqu'à 20% en 1995, par la suite, une nouvelle phase de baisse apparaît. L'indicateur issu du graphique 14, qui semble plus pertinent, souligne une forte baisse, dès les années 1980, de la part des dépenses de santé prise en charge par la Sécurité sociale, et cette baisse est contre-balançée par une hausse de la part des assurances et des mutuelles. Nous observons un taux de 80% en 1980, qui sera le taux le plus élevé de la période, ce dernier entamant une baisse progressive pour se maintenir autour de 75% en 2009³⁶. Nous pouvons parler ici d'une régression dans l'intensité de la protection sociale par la baisse du taux de couverture de la protection socialisée. Ainsi, cette réduction du taux de couverture entraîne une montée en puissance du secteur privé qui, *de facto*, introduit une forme de discrimination financière. Pour bénéficier de cette protection complémentaire, il est nécessaire d'avoir les capacités d'accès aux contrats d'assurance. Par conséquent, on observe que le taux de renoncement aux soins repart à la hausse (tableau 39) pour atteindre 15,4% de la population, après une baisse sensible entre 2000 et 2002, le taux s'établissant à 11,2%. Cet élément est tout aussi fondamental et révélateur du phénomène. C'est ainsi que nous introduisons l'idée d'une baisse d'intensité relative, qui concerne la capacité de la protection sociale à remplir ses missions. Dans ce cas, elle ne répond pas à son objectif de lutte contre le risque santé ouvert au plus grand nombre.

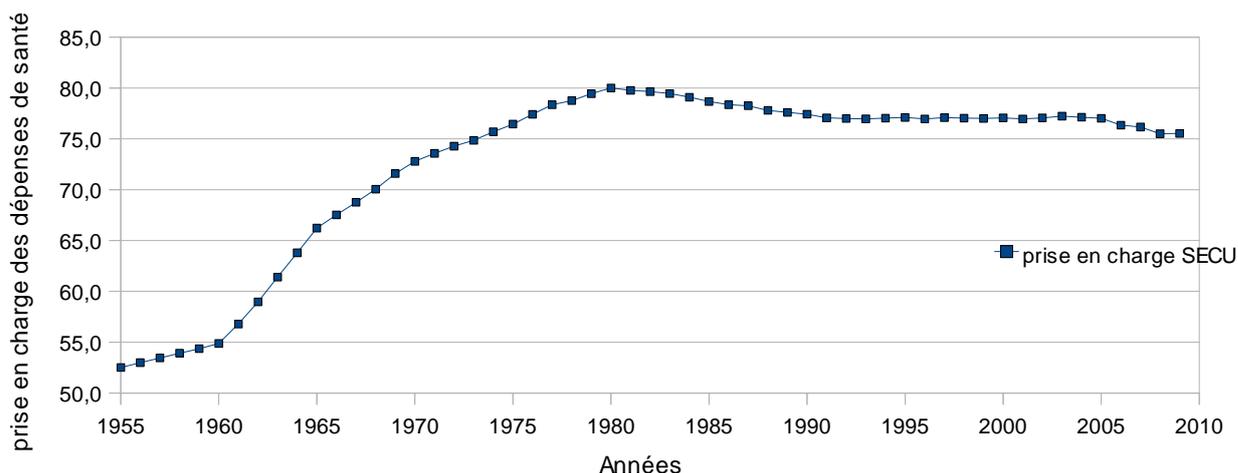
Graphique 13 : Prestations sociales dans le PIB



Sources : IRDES et DREES

36 Cette évolution est due aux divers mouvements de déremboursement.

Graphique 14 : Taux de prise en charge des dépenses de santé par la SECU



Sources : IRDES et DREES

Tableau 39 : Taux de renoncement aux soins (généralistes/spécialistes/soins hospitaliers) pour raisons financières au cours des 12 derniers mois (en %)

	Sans échantillon complémentaire CMU				Avec échantillon complémentaire CMU	
	2000	2002	2004	2006	2006	2008
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	15,4	11,2	13,3	14,1	14,2	15,4

Source : ONPES [2012]

*Modification de la question à partir de 2004. Rupture de série en 2006 avec ajout d'échantillon complémentaire d'allocataire CMU.

Champ : France métropolitaine, personne de 16 ans et plus, une personne par ménage.

Dans le même temps une forme de re-marchandisation de la protection est en œuvre, c'est le cas du retour de la prévoyance privée qui opère un retournement de conception. En effet, dans le cadre de la protection sociale, c'est la participation à la collectivité à travers le travail qui offre des droits contre les risques sociaux, alors que dans le cas d'un retour à l'intervention privée, la protection est individualisée, non obligatoire et coûteuse financièrement. Ainsi, une forme d'exclusion peut en découler. Dans son dernier rapport, l'ONPES³⁷ [2012] estime que le système de protection sociale en France ne semble pas totalement efficace dans la lutte contre la grande pauvreté, et elle ne permet pas de l'enrayer. Pour cela, analysons les tableaux 40a et 40b. Ils concernent les actifs et soulignent le niveau de pauvreté des travailleurs, ainsi que la perte de protection du salariat dans

37 L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. Voir en annexe l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale selon les indicateurs de l'ONPES.

l'accompagnement au retour à l'emploi. En effet, nous pouvons noter que si le nombre de chômeurs non indemnisés a baissé sensiblement entre 2000 et 2003, une tendance à la hausse suit cette période, en 2003, 36,1% des demandeurs d'emploi ne sont ni indemnisés par le régime d'assurance chômage, ni par le régime de solidarité nationale, ce taux est de 39,7% en 2010, avec une pointe à 40,5% en 2005. De plus, le taux de travailleurs pauvres est passé de 5,4% en 2003 à 6,8% en 2008. Le constat de l'ONPES [2012, p. 41] est sans ambiguïté, « *si l'emploi est un rempart contre la pauvreté, disposer d'un emploi n'est plus une condition suffisante pour franchir le seuil de pauvreté* ». L'objectif majeur de la protection sociale fut de lutter contre la précarité et la pauvreté des salariés, la situation récente montre à quel point elle ne répond plus que partiellement aux enjeux qu'elle était censée remédier.

Tableau 40a : Demandeurs d'emploi non indemnisés

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés	44,3	39,9	36,5	36,1	37,7	40,5	39,5	38,6	38,3	39,5	39,7

Source : ONPES [2012]

Tableau 40b : Taux de travailleurs pauvres

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de travailleurs pauvres	5,4	6,0	5,9 (r)	6,4	6,6*	6,8	6,7 (p)

Source : ONPES [2012]

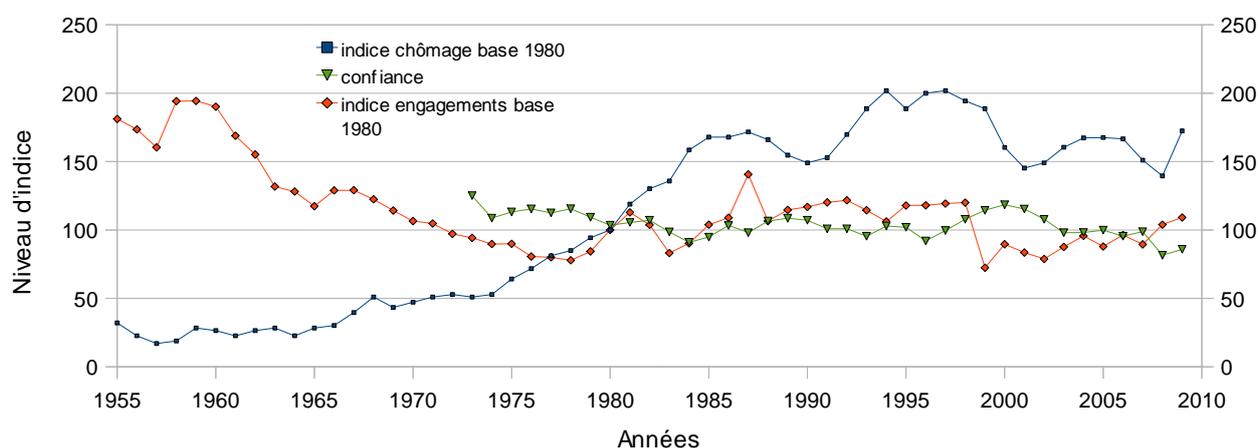
* Rupture de série. Le dispositif SRCV qui permet de calculer cet indicateur a été refondu en 2008 (statistiques sur les revenus 2007). (r) données révisées. (p) données provisoires en attente de validation par Eurostat.

Champ : personnes âgées de 16 à 64 ans et pour les salariés, dont les revenus d'activité sont nuls, ayant été en emploi au moins sept mois durant l'année de référence.

Le graphique 15 suivant confirme cette évolution de la baisse de l'intensité relative de la protection sociale et la trajectoire vers une re-marchandisation de celle-ci. A partir d'un indice du chômage et de l'évolution du prêt sur gages à Bordeaux, nous remarquons entre 1955 et 1980 une évolution inverse entre les deux tendances. Le chômage suit une progression à la hausse, quand le nombre de prêts diminue, le coefficient de corrélation entre les deux tendances est de -0,80. Cette période consacre l'apogée de l'Etat social en France, nous avons montré dans le paragraphe précédent que quand les niveaux de protection s'améliorent, le rôle du prêt sur gages devient insignifiant. Or, ce mouvement évolue à partir des années 1980, les deux tendances se suivent que ce soit à la hausse ou à la baisse, certes avec des variations inégales, ainsi le taux de corrélation passe à 0,50. Nous remarquons sur l'établissement bordelais, et comme l'a étudié Fansten [2006] sur Paris, un léger décalage entre les deux

tendances, comme si l'évolution du prêt sur gages anticipait une variation du chômage. Fansten [2006, p. 65] note que, « *parmi les informations statistiques rendant compte des fluctuations de l'environnement économique, le nombre des prêts sur gages accordés chaque mois par le Crédit municipal de Paris constitue un indicateur relativement inattendu. Depuis dix ans (1995-2005), il apparaît fortement corrélé au taux de chômage* ». Cependant, il nous semble à partir des développements précédents – qui consacrent une perte d'efficacité et d'intensité de la protection sociale – que cet état n'est pas « *inattendu* ». En effet, nous pouvons souligner que dans le cas d'une faiblesse relative des protections socialisées, le prêt sur gages devient une alternative pour la population la plus vulnérable et plus précaire, celle qui subit en premier lieu les variations de l'activité économique. De plus, cette population est celle qui est la plus concernée par la hausse de la pauvreté monétaire, sans pour autant bénéficier d'une protection totale, comme l'a rappelé l'ONPES.

Graphique 15 : Evolution du prêt à Bordeaux, du chômage et de la confiance des ménages (indice base 100 : 1980)³⁸



Sources : INSEE ; Archives Crédit municipal de Bordeaux

Tableau 41 : Table de corrélation

	Chômage * [1955-1978]	Chômage * [1978-2009]	Confiance**	Rémunération** *	Epargne****
Coefficient de corrélation entre le nombre de prêts sur gages et....	-0,80	0,50	-0,40	-0,36	-0,41

Sources : INSEE et Archives Crédit municipal de Bordeaux.

* Taux de chômage

** Indice de confiance de l'INSEE – période 1973 à 2009

*** Montant des rémunérations versées dans le PIB – période 1974 à 2009

**** Epargne brut dans le PIB – période 1978 à 2009

38 Sauf pour l'indice de confiance des ménages, il est issu des enquêtes mensuelles de l'INSEE depuis 1972, il est corrigé des variations saisonnières. Nous avons réalisé une moyenne annuelle pour la simplification.

Un autre élément nous semble intéressant à présenter, de la même manière qu'à Paris [Fansten, 2006], la courbe de confiance des ménages, issue des enquêtes de l'INSEE, montre une évolution inverse avec les tendances du microcrédit social et du chômage. Ici, nous retrouvons un coefficient de corrélation de -0,40 entre 1973 et 2009. Cet élément n'est pas sans conséquences conceptuelles. L'indice de confiance de l'INSEE prend en compte six éléments : le niveau de vie passé et futur en France, la situation financière personnelle passée et future, la perspective de chômage, l'opportunité de faire des achats importants, et la capacité à épargner actuelle et dans les mois à venir. Ainsi, l'anticipation de l'avenir des ménages en termes de défiance ou d'optimisme sur leur situation économique et l'activité du prêt sur gages peuvent être liées. En effet, si les ménages sont en situation de défiance, cette dernière étant fondée sur des situations vécues et donc des difficultés économiques ou financières, alors l'intensité du prêt sur gages peut varier à la hausse, en tant que forme de protection alternative ou complémentaire à l'action sociale, quand la protection sociale tend à ne pas remplir l'ensemble de ses finalités. Cette idée de confiance est importante car elle façonne les choix individuels. Il n'est pas étonnant d'observer une corrélation négative entre l'évolution du taux d'épargne et le nombre de prêt sur gages. Une forme de désépargne peut être la conséquence de difficultés passagères, et l'usage de l'épargne comme forme de protection temporaire, comme l'est le prêt sur gages³⁹. En toute hypothèse, nous pouvons tenter de comprendre ce lien. La population cliente du prêt sur gages est une population, non pas exclue, mais à la marge de l'activité économique classique ou typique, c'est-à-dire dans un champ regroupant les travailleurs pauvres, les précaires, les inactifs et les individus endettés. Cette population subit en premier lieu les retournements de conjoncture, cette dernière affecte directement la confiance et le morale des ménages. Ainsi, le prêt sur gages permet, en tant que prêteur en dernier recours, l'apport d'une aide financière pour anticiper et remédier à ces difficultés. Ce point de vue peut être complété par le tableau 42, ce dernier présente la décomposition du revenu disponible des ménages pauvres en 2008. Il n'est pas étonnant d'observer le poids supérieur des revenus de transferts par rapport à l'ensemble de la population, quand les salaires ne représentent que 35% du revenu disponible. Ainsi, les populations pauvres sont dépendantes de ces revenus, s'ils tendent à être moins importants ou plus difficile d'accès, par l'obtention de droits plus compliqués, alors le prêt sur gages peut

39 Nous pouvons extrapoler. En période de confiance, et donc de situation économique convenable, les individus de manière agrégée sont amenés dès que possible à épargner, surtout si la période permet une stabilisation des revenus. Ainsi, un autre indicateur se cumule, celui du niveau de rémunération. Nous observons un coefficient de corrélation négatif entre le niveau de rémunération et le prêt sur gages, qui explique des évolutions inverses. Une hausse des rémunérations dans la richesse nationale, d'un point de vue agrégé, peut signifier une situation économique (absolue et/ou relative) favorable au salariat, le prêt sur gages devenant un outil non utilisé.

être une solution. Les allocations chômage par exemple représentent 6% du revenu disponible, nous comprenons l'impact que peut avoir une non indemnisation.

Tableau 42 : Décomposition du revenu disponible en 2008 pour les ménages en situation de pauvreté (en %)

Déciles de niveau de vie	Salaires	Allocation chômage	Revenu indépendant	Pension et retraite	Revenu du patrimoine	Prestations familiales	Prestation de logement	Minima sociaux	Prime pour l'emploi	Impôts	Revenu disponibles du ménage
Pauvres	35	6	3	23	4	10	12	10	1	-5	100
Ensemble	64	2	6	24	12	2	1	1	0	-15	100

Source : ONPES [2012]

La protection sociale et la création de la Sécurité sociale avaient pour objectif de remédier à la situation de précarité des situations du salariat. Nous avons vu que son intensité tendait à se restreindre concernant un certain nombre de risque pour les populations les plus vulnérables. Mais qu'en est-il de l'objectif de lutte contre la pauvreté ? Les tableaux 43a et 43b soulignent une hausse des taux de pauvreté depuis les années 2000, que ce soit la très grande pauvreté ou non, le niveau du seuil à 40% est passé de 2,8% en 2002 à 3,3% en 2009, pour le seuil à 60%, le taux est passé de 12,9% en 2002 à 13,5% en 2009. En ce qui concerne l'intensité de la pauvreté, le tableau 43b montre un accroissement de l'intensité passant 16,6% en 2002 à 19% en 2009. Ici aussi nous retrouvons un signal quant à la perte d'efficacité de la protection sociale, son objectif n'étant pas atteint. Si la pauvreté a été efficacement combattue, elle l'a été dans la période 1945-1980. Les modes de production actuels ne permettent pas à la protection sociale de remplir son rôle fondamental. C'est ainsi, que l'on retrouve une forme de retour du prêt sur gages comme élément de protection. Cette situation s'explique en partie par l'évolution des bénéficiaires des minima sociaux (graphique 16), qui sortent en définitive de la logique propre de la protection sociale car ils bénéficient de la solidarité nationale, et non des institutions mêmes de la protection sociale.

Tableau 43a : Taux de pauvreté

Années	Seuil à 40%	Seuil à 50%	Seuil à 60%
1970	-	13,5	19,1
1975	-	11,5	17,7
1979	-	9,3	15,1
1984	-	8,7	14,4
1990	-	7,4	14,7
1996	4,4	8,1	14,5
1997	4,1	7,8	14,2
1998	3,3	7,5	13,8
1999	3,1	7,2	13,5
2000	3,2	7,2	13,6
2001	3,1	6,9	13,4
2002	2,8	6,5	12,9
2003	2,8	7,0	13
2004	2,9	6,6	12,6
2005	3,2	7,2	13,1
2006	3,1	7,0	13,1
2007	3,1	7,2	13,4
2008	3,2	7,1	13
2009	3,3	7,5	13,5

Source : INSEE

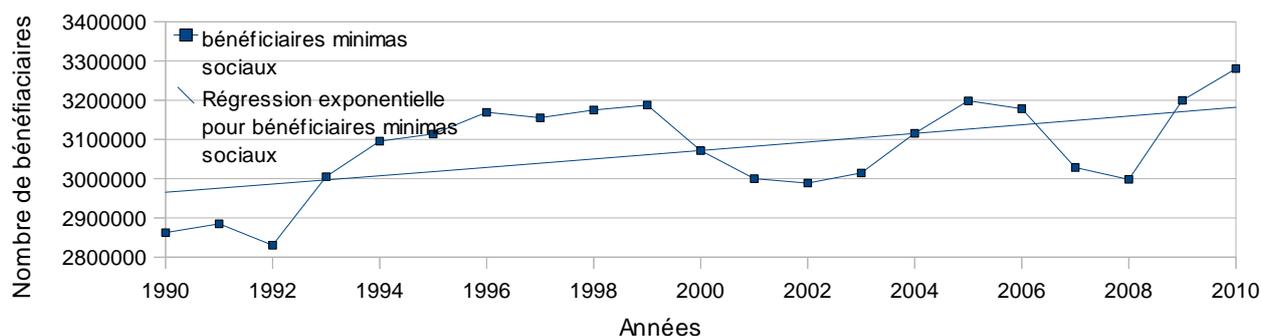
Tableau 43b : Evolution de l'intensité de la pauvreté de 2000 à 2009 (en%)⁴⁰

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Intensité	18,0	17,2	16,6	18,4	18,0	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0

Source : ONPES [2012]

40 L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Graphique 16 : Nombre de bénéficiaires des minima sociaux



Source : ONPES [2012]

Pour résumer ce paragraphe qui avait pour objectif de montrer les liens entre l'intensité de la protection sociale et le prêt sur gages, nous pouvons pointer le curseur sur cinq années, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004. Le choix de cette période se justifie par l'évolution positive de la situation sociale en France. Le tableau 44 offre une vision d'ensemble.

Tableau 44 : Situation des indicateurs de protection sociale et du prêt sur gages (2000-2004)

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de prêts à Bordeaux	8260	7702	7269	8079	8823
Nombre de prêt à Paris	37505	36810	39266	46538	48777
Niveau de prestations sociales	19,07	19,07	19,45	19,67	19,75
Taux de couverture	77,1	77	77,1	77,2	77
Indice chômage	160,38	145,28	149,06	160,49	167,3
Confiance	119	115,50	108,33	99,08	99,9
Taux de renoncement aux soins	15,4		11,2		13,3
Demandeurs d'emploi non indemnisés	44,3	39,9	36,5	36,1	37,7

Sources : ONPES, INSEE, Archives des Crédits municipaux de Bordeaux et Paris.

Champ : données issues des différents graphiques et tableaux précédents.

Ce tableau est significatif de l'ensemble des observations que nous avons présenté précédemment. En effet, le nombre de prêts sur gages à Bordeaux diminue de 2000 à 2002, avant d'augmenter par la suite. A Paris, la hausse débute une année plus tôt. Nous retrouvons exactement la même évolution pour les données du chômage, du renoncement aux soins, des demandeurs d'emplois non indemnisés. Les niveaux de prestations sociales et de couverture

sont quasiment stables, et peu significatifs en courte période. Concernant la confiance, elle diminue de 2001 à 2004, et la situation des engagements à Paris suit une voie inverse, comme à Bordeaux avec une année de décalage, les spécificités locales pouvant jouer. Ce récapitulatif nous permet partiellement d'introduire l'étude suivante, qui tentera d'établir des grandes relations sur toutes la période 1955-2009 et qui pourront apporter des éléments globaux et conceptuels.

2.3.1.2.2. L'impact de la protection sociale sur le microcrédit social : un essai statistique

Il est question ici de tenter de justifier et de tester, statistiquement, l'hypothèse d'une relation inverse entre le microcrédit social⁴¹ et la protection sociale sur la période 1955-2009⁴². Par conséquent, nous recherchons les déterminants, macroéconomiques et sociaux, de la demande du prêt sur gages. Les éléments présentés précédemment ont été une première étape, ils ont permis de pointer le curseur sur la relation et sur plus une période plus longue. Nous aurons à plusieurs reprises l'occasion de l'utiliser. Il est question ici de se focaliser sur la période contemporaine, et de s'intéresser au retour, certes relatif, du prêt sur gages au milieu des années 1980. Ainsi, nous avons vu que l'évolution de la place de la protection sociale semblait impacter directement l'activité du prêt sur gages. Par conséquent, dans notre cadre d'analyse, nous souhaitons relever dans quelle mesure la protection sociale permet d'expliquer la demande de prêt sur gages au Crédit municipal ? Pour cela, nous isolons deux grands types de variables pouvant illustrer au mieux les évolutions et mutations de la protection sociale, avant de les mettre en relation avec l'estimation de la demande microcrédit social. Deux variables doivent illustrer le poids, ainsi que l'importance, de la protection sociale. Mais, il serait limité de se restreindre essentiellement à celles-ci. En effet, un second type nous permet d'estimer le « besoin » de protection. Ainsi, en partant de notre hypothèse de départ, nous pouvons constituer une matrice de variables explicatives :

41 Comme nous l'avons justifié précédemment, nous prenons en compte essentiellement le nombre d'engagements, qui correspond en définitive à la demande de prêts, et qui peut illustrer son importance. L'étude porte essentiellement sur Bordeaux. Cependant, sur longue période nous avons vu que l'évolution de la demande de prêt sur gages à Bordeaux était représentative des tendances nationales. Nous pourrions donc partir de l'hypothèse d'une généralisation des résultats.

42 Le choix de cette périodisation est multiple. Tout d'abord, nous avons souhaité obtenir les statistiques les plus robustes et complètes possibles. Nous possédons une série statistique complète du nombre d'opérations d'engagements au Crédit municipal de Bordeaux que depuis 1955. Nous avons une rupture de données entre 1934 et 1950. Ensuite, le choix de l'année 1955 est en partie arbitraire, nous voulions une période assez longue entre la mise en œuvre de la protection sociale et le début de notre enquête, qui correspondrait au temps de la consolidation de celle-ci. Nous ne testons pas la période précédente, c'est-à-dire 1802-1955, qui n'offre pas de données complètes et totalement cohérentes.

- (1) Le niveau des prestations sociales dans la richesse nationale [PRES⁴³] : ces données sont issues de l'IRDES, elles représentent la part des prestations sociales reçues dans le PIB.
- (2) Le niveau de la prise en charge par la Sécurité sociale des dépenses de santé [PRIS] : ces données, issues de la DRESS et IRDES, correspondent à la part des dépenses de soins prises en charges par la Sécurité sociale dans l'ensemble des dépenses de soins de la société. La différence représente les dépenses effectuées par les assurances privées, la mutualité, ou bien par l'assuré social lui-même.
- (3) Le PIB par habitant [PIB/hab] : données issues de l'INSEE.
- (4) Le taux de chômage [CHOM] : données de l'INSEE.
- (5) Le nombre d'habitants à Bordeaux [POP] : données de l'INSEE.

Comment justifier le choix de ces variables explicatives ? Les deux premières nous informent sur l'intensité de la protection sociale, et nous permettent d'estimer le périmètre de celle-ci⁴⁴. La première variable offre une indication quant à la part des dépenses sociales, et de l'importance de celles-ci dans la richesse nationale. Nous n'avons pas pris en compte le montant total des prestations reçues, nous avons préféré une variable relative⁴⁵ au montant total des prestations versées. Ainsi, cette variable offre l'avantage de décrire le rythme de l'évolution des prestations en fonction de la richesse créée. La seconde souligne la variation de la prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité sociale, elle souligne sa « marchandisation », ainsi que la place du secteur « privé » dans la structure de financement. Une baisse de ce taux entraîne une intervention plus grande du secteur privé, qui intervient avec des motivations différentes, mais surtout avec des modalités particulières. De plus, une hausse de ce secteur induit une plus grande dépendance des individus au marché [Esping-Andersen, 2007]. En effet, il ne s'agit pas de cotiser pour obtenir des droits, mais « d'acheter » une protection contre un risque défini. La logique collective et obligatoire n'est pas importante, la protection est individualisée et volontaire, et surtout soumise à une logique de rentabilité qui peut entraîner une forme d'exclusion⁴⁶. Cette seconde variable est un bon indicateur de l'évolution des formes de la protection.

43 Entre crochet l'abréviation des variables économétriques utilisées. Voir annexe l'ensemble des tableaux récapitulatifs.

44 Nous avons présenté cette conception dans le paragraphe précédent. Nous ne prenons pas en compte, véritablement, l'efficacité de la protection sociale.

45 Dans l'hypothèse que les prestations sociales en sont le bon indicateur.

46 C'est le cas du renoncement aux soins.

Les variables 3 et 4, quant à elles, offrent une estimation du niveau de prospérité de l'économie⁴⁷, mais surtout elles permettent d'illustrer un besoin potentiel d'aide. En effet, le taux de chômage souligne l'état de santé de l'économie, un accroissement de celui-ci entraîne une demande sociale de protection, en vue d'éviter tout déclassement. Le chômage induit une diminution des revenus, comblée en partie par les assurances 'chômage'. Il est intéressant d'observer si la demande de microcrédit social n'est pas un complément, voire dans certaines situations une source non négligeable de revenus⁴⁸. Quant au PIB par habitants, il permet de mesurer la richesse produite, toutes variations soulignent un enrichissement, ou un appauvrissement, relatif de la société.

La variable 5 a été choisie pour contrôler l'existence, ou l'absence, d'un effet de structure, à savoir une relation logique entre la variation du nombre d'habitants, et la variation potentielle de la demande de prêts. En effet, une simple hausse de la population peut induire « mécaniquement » une hausse des engagements.

Nous allons raisonner en plusieurs étapes, qui, d'un point de vue méthodologique, consistera à établir une relation la plus complète possible entre la demande de microcrédit social et la protection sociale. Notre objectif n'est pas de rechercher l'ensemble, exhaustif, des déterminants de la demande de microcrédit social. Cette recherche n'aurait pas grand intérêt, dès lors que l'on occulte les comportements personnels et les motivations individuelles. Nous nous placerons dans cette optique dans le chapitre IV, qui s'inscrira dans une logique plus individuelle et donc micro⁴⁹. Plus concrètement, la finalité de ce travail est d'établir s'il existe véritablement un impact de l'évolution de la demande d'aide et du niveau de protection sur la demande de prêt sur gages, dans le cas où celui-ci répondrait à une nécessité de protection, et où il revêtirait la forme d'une rémunération complémentaire ou annexe. Par conséquent, le choix des variables explicatives est motivé par ce raisonnement, pour cela, nous souhaitons illustrer le niveau d'*intensité* de la protection sociale, qui peut être rendu compte par les variables 1 et 2. Mais nous souhaitons aussi isoler un indice du besoin d'aide, qui peut être illustré par le niveau de chômage et de « richesse ». Ces quatre variables ont été choisies dans ce cadre là, quand la dernière est une variable de contrôle.

47 Nous sommes conscient des limites des ces deux variables quant à leur pertinence à mesurer l'état de prospérité de l'économie. Or, elles ont l'avantage d'apporter une information relative à la situation des individus pouvant bénéficier du prêt sur gages.

48 C'est, par hypothèse, le cas des personnes en fin de droits. Effectivement, notre étude ne permet pas d'isoler cette population. Cependant, les relations obtenues devront être interprétées.

49 Ainsi, nous pourrions compléter, confirmer ou relativiser, l'analyse statistique. Ces deux études sont donc complémentaires.

- Le choix du modèle :

Nous avons opté pour une analyse en termes de modèle de régression linéaire multiple. Dans un premier temps, nous avons effectué une régression linéaire par la méthode des Moindres carrés ordinaires (MCO), cependant, nous avons observé une auto-corrélation des erreurs d'ordre 1. Pour remédier à cela, nous avons utilisé une correction par la méthode d'un estimateur des Moindres carrés généralisés, dans l'objectif d'obtenir un modèle de régression linéaire multiple dont les aléas vérifient les hypothèses de non auto-corrélation et d'homoscédasticité des erreurs. Pour cela nous avons opté pour un modèle de correction Prais-Winsten⁵⁰.

- **Résultats :**

Nous allons présenter les résultats obtenus, nous avons raisonné en trois étapes dans le but de représenter les déterminants de la demande de microcrédit. Ces résultats seront développés et analysés plus en détails dans le II de ce chapitre, lorsque nous traiterons du regard croisé entre le prêt sur gages et la protection sociale.

- (1) Nous commencerons par tester l'ensemble des variables :

$$PSG_t = \alpha PRES_t + \beta PRIS_t + \chi PIB/hab_t + \delta CHOM_t + \eta POP_t + \varepsilon_t$$

L'objectif est donc dans un premier temps d'établir les grandes tendances observables et de prévoir dans quelle mesure chaque variable impacte sur la demande de microcrédit social. A partir de ces résultats, présentés ci-dessous, nous pourrions affiner l'analyse, en vue d'apporter l'interprétation la plus fidèle possible.

50 Qui prend la forme $Y = X\beta + \varepsilon$ avec $\varepsilon = \rho \varepsilon_{(t-1)} + \mu_t$. Ce modèle permet de conserver l'ensemble des observations, donc la première, ce que ne permet pas la méthode de correction Cochrane-Orcutt.

psg	Semi robust					
	Coef.	Std. Err.	t	p> t	[95 % conf. Interval]	
PRES	-312.3675	418.3225	-0.75	0.459	-1153.018	528.2831
PRIS	-317.0755	54.87003	-5.78	0.000	-427.3409	-206.81
PIB/hab	-.1856303	.0881526	-2.11	0.040	-.3627797	-.008481
CHOM	706.9002	342,227	2.07	0.044	19.16937	1394.631
POP	-.0090317	.0164696	-0.55	0.586	-.0421286	.0240652
_cons	40271.87	6547.258	6.15	0.000	27114.67	53429.08
rho	.336469					

Durbin-Watson statistic (original) 1.335079

Durbin-Watson statistic (transformed) 1.951345

Ces premiers résultats attestent que deux variables ne sont pas significatives à savoir le niveau de prestations sociales reçues (PRES), ainsi que la population bordelaise (POP). Nous pouvons souligner qu'il n'existerait pas d'effet de structure lié à la variation de la population, c'est-à-dire qu'une hausse de la population entraîne mécaniquement une hausse de la demande de prêts.

Le niveau de prise en charge (PRIS), le PIB par habitant, ainsi que le niveau de chômage (CHOM) semblent jouer un rôle dans le niveau de la demande de prêt sur gages, même si le niveau de significativité n'est pas le même, il est particulièrement représentatif pour la variable prise en charge (PRIS). Le signe des coefficients estimés est extrêmement intéressant. Ainsi, quelles conclusions pouvons-nous tirer ?

- La demande de microcrédit évolue de façon inverse au niveau de PIB/hab et au niveau de la prise en charge des soins de santé. Ainsi, une diminution de ces variables entraîne une hausse de la demande de prêts. Le coefficient observé pour la variable PRIS est élevé, nous pouvons interpréter en notant qu'une baisse d'un point de cet indicateur induit une hausse de 317 prêts.
- Quant au chômage, la relation est positive, une hausse du chômage joue à la hausse sur l'augmentation de la demande de microcrédit social.

- L'évolution du niveau de prestations sociales n'est pas statistiquement significative, l'estimation du coefficient souligne néanmoins une relation inverse.
- Pour conclure, le coefficient de corrélation linéaire (détermination) est de 0,8038, ainsi, les variables choisies expliquent à plus de 80% l'évolution du nombre de prêt sur gages.

(2) A partir des résultats obtenus, qui soulignent que le niveau de la population n'est pas statistiquement représentatif, nous tentons d'affiner la relation et l'étude, nous ne prenons donc en compte que les variables qui constituent notre hypothèse de départ, à savoir :

$$PSG_t = \alpha PRES_t + \beta PRIS_t + \chi PIB/hab_t + \delta CHOM_t + \varepsilon_t$$

Prais-Winsten AR(1) regression - - iterated estimates

Linear regression

Number of obs = 55
 F (5, 50) = 691.29
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.8028
 Root MSE = 1034.8

psg	Semi robust					
	Coef.	Std. Err.	t	p> t	[95 % conf. Interval]	
PRES	-346.0591	397.0007	-0.87	0.388	-1143.459	451.3403
PRIS	-297.6158	37.95916	-7.84	0.000	-373.859	-221.3726
PIB/hab	-.1937621	.0900628	-2.15	0.036	-.3746587	-.0128656
CHOM	763.4207	304.8994	2.50	0.016	151.0122	1375.829
_cons	37132.47	4099.468	9.06	0.000	28898.45	45366.5
rho	.3375302					

Durbin-Watson statistic (original) 1.337941

Durbin-Watson statistic (transformed) 1.959118

Cette seconde étape, qui écarte l'évolution de la population, nous confirme les observations précédentes. A nouveau, le niveau des prestations sociales reçues n'est pas significatif.

(3) Pour finir, nous restreignons la relation aux trois variables les plus représentatives :

$$PSG_t = \beta PRIS_t + \chi PIB/hab_t + \delta CHOM_t + \varepsilon_t$$

Prais-Winsten AR(1) regression -- iterated estimates
Linear regression

Number of obs = 55
F (4, 51) = 833.13
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.7981
Root MSE = 1033

psg	Semi robust					
	Coef.	Std. Err.	t	p> t	[95 % conf. Interval]	
PRIS	-315.042	38.38972	-8.21	0.000	-392.1126	-237.9714
PIB/hab	-.2428238	.0779061	-3.12	0.003	-.3992268	-.0864207
CHOM	572.3029	127.2189	4.50	0.000	316.9002	827.7056
_cons	34639.2	2248.529	15.41	0.000	30125.09	39153.31
rho	.3427212					

Durbin-Watson statistic (original) 1.332626

Durbin-Watson statistic (transformed) 1.958880

Nous avons donc estimé qu'une présentation par étape nous permettrait d'établir la relation la plus significative possible⁵¹. Nous souhaitons analyser les éléments pouvant influencer la demande de microcrédit social. Notre hypothèse de départ, d'après l'observation empirique et historique, nous amène à réfléchir au rôle de la protection sociale, et plus concrètement aux formes et modalités qu'elle peut prendre. L'intérêt de cette étude statistique est de confirmer les grandes tendances observées. Par conséquent, quelles conclusions – qu'il faudra interpréter par la suite – pouvons-nous réaliser d'après cette dernière étape ?

- En isolant ces trois variables explicatives, nous pouvons mettre en avant, de manière globale, que la demande de microcrédit social dépend en partie de l'évolution de la forme de la protection sociale et du besoin de protection. En effet, les deux éléments principaux sont le niveau de chômage (CHOM) et le niveau de prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité sociale (PRIS). La relation statistique observée nous informe que la demande de prêt sur gages est influencée par une hausse du chômage et

51 Nous observons dans ce cas restreint que le coefficient de détermination est de 0,79.

une forme de marchandisation de la protection sociale, lorsque les niveaux de remboursement de l'assurance maladie des dépenses de santé diminuent. Par conséquent, si le niveau des prestations sociales n'impacte pas significativement la demande de microcrédit social, la tendance de long terme est à la hausse, ce n'est pas le cas de la variable PRIS, qui confirme une modification du périmètre de la protection sociale. Cette observation vient confirmer l'idée d'Esping-Andersen [2007], lorsqu'il parle de re-marchandisation de la protection sociale.

- Le niveau de chômage est aussi un élément important dans la compréhension du microcrédit social. La hausse du taux de chômage joue véritablement sur la demande de prêt sur gages, ainsi, nous observons en parallèle l'importance du besoin de protection.
- L'impact du PIB/hab est dans une certaine mesure faible, mais peut être néanmoins pris en compte.

Nous sommes conscient que ce travail ne permet que d'établir des inférences statistiques à partir de nos hypothèses, il sera par la suite important de dépasser ce cadre purement statistique pour le compléter d'une enquête de terrain. Notre objectif est donc de coupler l'analyse macro par une étude micro, pour obtenir une compréhension la plus complète du phénomène de la demande de prêt sur gages. Cependant, les relations établies ici ne sont pas sans intérêt. Il convient donc de les interpréter, dans le but de mettre en avant l'idée que le microcrédit social peut être compris comme un élément de protection individuelle, qui évolue en fonction des formes que prend la protection institutionnalisée au cours du temps.

2.3.2. Regard croisé sur la protection sociale et le microcrédit social...

Il s'agit ici de prolonger l'analyse précédente en y apportant un regard plus conceptuel. Les tendances présentées doivent être discutées et appréhendées dans le cadre d'une réflexion plus englobante, dans le but de comprendre les évolutions du microcrédit social, son intérêt social et sa spécificité. Nous souhaitons montrer en quoi le prêt sur gages est un outil de protection et dans quelle mesure sa place tend à évoluer ? Pour cela, nous pouvons souligner le caractère ambivalent du prêt sur gages, à la fois promoteur d'une aide financière et individualisée et outil de protection sociétale (A). Il est important de noter que le prêt sur gages peut se comprendre comme un élément de la marchandisation de la protection (B).

2.3.2.1. Le microcrédit social comme protection individuelle et sociétale – complémentarités et/ou contradictions avec l'action publique

Il convient d'interpréter les éléments présentés dans les études statistiques précédentes. Il en ressort deux principales interrogations. Dans un premier temps, pouvons-nous véritablement considérer que la protection sociale entre en contradiction avec le microcrédit social (1) ? Dans un second temps, nous tenterons de concevoir l'utilité du prêt sur gages (2).

2.3.2.1.1. La protection sociale concurrente du prêt sur gages ?

Cette question n'est pas dénuée de sens, elle traversa l'esprit des administrateurs des Monts-de-Piété⁵². Ainsi, M. Maze, président de la conférence permanente des caisses de Crédit municipal note, en 1934, que « *dans l'espace de quelques années, la clientèle des monts-de-piété s'est considérablement accrue et sensiblement transformée. Tandis que le développement des mesures d'assistance en éloignait une partie, une catégorie toute nouvelle s'adressait à nous [...]* » [repris par Marec, 1983, p. 148] ; le vice président du conseil d'administration de Rouen en 1936, souligne que la baisse d'activité de l'établissement est liée « *un peu également aux lois sociales actuelles -lois dont on peut se réjouir- mais qui, si l'on*

⁵² Nous avons déjà présenté cela dans la première partie, il semble intéressant de signaler à nouveau ces positions.

peut s'exprimer ainsi, concurrençant nos établissements » [Marec, 1983, p. 157]. Ajoutons que la première partie de ce travail a soulevé l'existence d'une certaine relation entre le développement du prêt sur gages et celui de la protection sociale. Mais, ce lien observé doit être analysé, et nous amener à vérifier si effectivement il existe une concurrence entre les deux. Sur longue période, il s'avère particulier de répondre à cette question, puisque la protection sociale n'existe pas au XIXe siècle. Ici, nous nous plaçons dans l'optique d'une action sociale. Or, nous avons vu dans la première partie qu'elle est inexistante d'un point de vue institutionnel. En effet, elle est remplacée par une forme de bienfaisance et de prévoyance⁵³. Par conséquent, dans une société qui valorise ces formes d'action, nous observons l'importance du microcrédit social, à travers le prêt sur gages, qui concerne principalement le travailleur pauvre⁵⁴. Il traduit un besoin de protection devenu nécessaire par la faiblesse des salaires et leur variabilité, rendant la situation sociale des salariés précaire. Il apporte une forme de revenu complémentaire et indirect relevant d'une protection purement individuelle, et nécessitant un coût. Son existence sera donc liée avec la mise en œuvre d'une protection sociale qui doit répondre aux risques sociaux liés à la vie en société et à l'activité économique. Ainsi, quel a été l'impact de l'apparition de la protection sociale sur l'activité du microcrédit social ? Les résultats observés sont sans appel, entre 1955 et le milieu des années 1980, l'activité du prêt sur gages a quasiment disparu. Ce rôle de protection, dévolu au microcrédit social, est substitué par la protection sociale qui délivre un salaire indirect. Ce dernier est adossé à des droits, quand le revenu complémentaire, apporté par le microcrédit, est adossé à un gage. La généralisation de la protection sociale à l'ensemble de la population a permis une universalisation de la protection, qui n'implique pas de coûts car les revenus sont socialisés. C'est le passage d'une responsabilité individuelle à une solidarité collective. La place, l'importance, et les moyens de la protection sociale ne cessent de progresser depuis 1955, parallèlement, la demande de microcrédit a fortement diminué. C'est ce qui en ressort de la simple observation des faits. Or, quand est-il d'un point de vue statistique ?

L'étude réalisée précédemment nous offre de nombreux points d'analyse qui doivent être interprétés. En effet, nous avons souligné au terme de l'étude que la demande de prêt sur gages pouvait être expliquée au regard de trois variables significatives, à savoir le niveau de prise en charge des dépenses de soins, le taux de chômage, ainsi que le PIB/habitant. Par conséquent, ces variables concernent, comme nous l'avons indiqué, le besoin de protection ainsi que sa forme. Une hausse d'un besoin de protection, à travers le chômage par exemple,

53 Nous avons vu dans la première partie que le Mont-de-Piété pouvait se comprendre dans une optique d'économie de bienfaisance.

54 Comme nous l'avons vu précédemment.

joue sur la demande de microcrédit social, ce qui confirme le rôle protecteur de celui-ci. La forme de la protection est aussi prise en compte. La variable prise en charge nous informe, par hypothèse, sur la marchandisation de la protection. Dans cette optique, la baisse du niveau de prise en charge des soins de santé, par la Sécurité sociale, constitue une contraction relative de la protection sociale, puisqu'elle débouche sur un accroissement de l'intervention d'un secteur non public, pouvant entraîner une forme d'exclusion. Nous avons souligné que le niveau du montant total des prestations sociales dans la richesse nationale n'était pas statistiquement significatif pour expliquer la demande de prêt sur gages. A l'heure actuelle, le niveau de prestations sociales est historiquement élevé, son évolution n'aurait pas joué sur la demande de prêt sur gages. Par conséquent, ce n'est pas l'importance de la place de la protection sociale qui importe, mais plutôt le besoin de protection, ainsi que les modalités qu'elle prend. Ainsi, nous devons avoir une réflexion en termes de protection et d'aide. La demande de microcrédit social dépend d'un besoin de protection, c'est donc la question de l'efficacité de celle-ci qui devient centrale. Ce n'est pas le montant, ou la place macroéconomique, des aides qui compte, mais les modalités qu'elles prennent. Revenons sur les trois variables qui influencent la demande de microcrédit :

- Le niveau de prise en charge des dépenses de santé : Nous avons observé une relation inverse, la baisse de ce niveau peut jouer sur la hausse de la demande de prêts. Par conséquent, en consacrant une place plus importante au secteur privé, il s'impose une logique d'aide différente. En effet, dans ce cadre, il est laissé la liberté de contracter, ou non, une assurance. Il s'impose donc une logique individuelle plus forte. Cet élément est le marqueur d'une re-marchandisation de la protection sociale. L'aide apportée évolue puisqu'elle doit être complétée. Elle l'est par l'intervention du secteur privé, mais elle peut aussi l'être dans certains cas par l'utilisation du microcrédit social. Il est question ici de souligner que l'intensité de la protection sociale tend à diminuer et s'orienter vers une logique discriminante. La question de l'efficacité doit intervenir dans le débat. Nous avons vu que la protection sociale ne parvenait plus, *à elle seule et à l'heure actuelle*, à être un véritable moyen de lutte contre la pauvreté⁵⁵. L'importance du microcrédit social se comprend comme un filet de sécurité, ce qui est confirmée par l'impact de la seconde variable.
- Le niveau de chômage : Nous avons souligné le lien entre chômage et demande de microcrédit. La protection sociale offre des droits sociaux liés à la participation à

55 ONPES [2012]

l'activité économique, et donc à une intégration au marché du travail. Or, le développement des emplois atypiques, et de la précarité, ne permet pas l'obtention de droits suffisants pour une population soumise à la segmentation du marché du travail⁵⁶. En période de ralentissement économique, la première variable d'ajustement est l'emploi le plus flexible, à savoir celui à durée déterminée. Ce type de chômage est le moins bien protégé puisque soumis à des droits moins avancés. Par conséquent, Le microcrédit social s'inscrit dans ces évolutions comme une aide complémentaire, apportant un revenu annexe et indirect pour combler le manque de droits obtenus.

- Le PIB par habitant : si cette variable est certes significative dans l'évolution de la demande de prêt sur gages, son importance semble marginale. Il existerait une relation inverse entre la richesse nationale et le microcrédit social, ce qui partiellement souligne la logique de protection et d'aide que peut prendre le prêt sur gages en cas d'appauvrissement relatif. La faiblesse du coefficient souligne la spécificité de l'aide apportée par le microcrédit social. Dans la situation d'une baisse de la richesse nationale, potentiellement liée à une récession ou à un ralentissement de l'activité économique, le microcrédit social peut prendre un rôle de protection, mais celle-ci nécessite un gage qui risque d'être perdu si le retour à l'emploi est difficile. Nous avons souligné ce paradoxe dans la première partie, dans le cas de crises économiques au XIXe siècle. Nous avons observé que le nombre d'engagements ne progressait pas particulièrement contrairement aux ventes et renouvellements. En conclusion, la demande de microcrédit social est déterminée par la variation du chômage, qui ne signifie pas directement un état de récession économique. Cependant, dans ce cas précis et sur plus longue période, le microcrédit social n'est pas l'outil adéquat, puisque la spécificité de l'aide peut être contraignante. En raisonnant à l'extrême, quand tous les biens de valeurs sont gagés et/ou vendus, si le retour à l'emploi est particulièrement long, alors que reste-t-il à gager ? L'aide induite du prêt sur gages est limitée à sa spécificité, c'est-à-dire aux formes et contraintes qu'elle impose. Comme toute forme d'aide marchande, le coût est, à terme, un outil discriminant.

La demande de prêt sur gages depuis 1995 prend la forme d'un besoin de protection dans des périodes particulières, quand l'aide offerte par la protection sociale ne répond pas à une partie des besoins d'une population plus fortement dépendante des logiques de marché.

⁵⁶ Nous pouvons ici renvoyer à la partie I, et la présentation de l'évolution de la question sociale et des modèles productifs.

L'aide apportée n'est plus efficace car elle évolue vers une forme de discrimination et d'exclusion. Le salariat, le plus fragile, subit en premier lieu la conjoncture économique et sociale, mais il reste le moins bien intégré et protégé. Les modalités de l'aide sociale, fondées principalement sur l'obtention de droits, peuvent être en partie inefficaces ou partielles. Le microcrédit social s'inscrit dans une optique de protection, non pas en opposition ou contre la protection sociale, mais en complément. L'évolution de la demande de prêts correspond à un apport de capacités financières, cette aide est donc purement individuelle, et elle s'apparente à un revenu complémentaire. La progression de l'activité de prêt sur gages observée n'est pas concurrencée par la protection sociale. Elle répond à une nécessité liée aux mutations de l'économie française qui, sans renier la place de la protection sociale, tend vers une plus grande discrimination. La population la plus fragile est soumise à une forme de dépendance plus forte au marché, ce que la protection sociale combattait. Le microcrédit social se comprend, dans sa forme macroéconomique, comme un complément aux déficiences de la protection sociale. Cette dernière a pour fonction de remédier aux fluctuations des revenus liées à des risques sociaux identifiés. Or, dans ces cas particuliers, celle-ci ne peut pas répondre à cet objectif, nous avançons donc que le microcrédit social peut être une alternative. Cependant, il ne faut pas nier que l'activité du prêt sur gages est sans commune mesure avec ce qu'elle était au XIXe siècle⁵⁷, ce qui justifie l'idée que, actuellement, le microcrédit social est un outil en dernier ressort ou un filet de sécurité. Si la protection sociale a pris toute sa place pour répondre à l'insécurité sociale, la demande de microcrédit social marque la nécessité d'un instrument complémentaire.

La protection sociale et le microcrédit social, depuis 1955, répondent à des finalités différentes, la première existe dans un cadre collectif pour lutter contre des risques sociaux ; le second perpétue une logique d'action tournée vers la précarité des situations individuelles. La protection sociale traduit l'obtention de droits sociaux, le microcrédit social est un outil purement économique à vocation sociétale, car il offre des capacités à se protéger. Les deux logiques sont néanmoins complémentaires, l'aide apportée diffère, tout comme les formes de la protection. Le microcrédit social est une aide marchande destinée à une protection individuelle ; la protection sociale est collective, elle induit une socialisation des salaires, l'aide est donc basée sur une forme de solidarité. Lorsque celle-ci semble être confrontée à une forme d'inefficacité⁵⁸ (temporaire ou non), le microcrédit social peut être un recours. Nous n'avons donc pas à faire, à proprement parler, à une forme de concurrence. Le

57 Ce qui fut sa période de prospérité, et qui comblait un espace défailant, ou inexistant.

58 C'est le cas avec la précarisation d'une partie du salariat qui limite les droits sociaux, mais aussi avec une tendance à la re-marchandisation, qui crée une nouvelle dépendance à l'égard du système économique.

microcrédit social comme protection individuelle s'est développé en l'absence de toute forme d'action sociale institutionnalisée, par la suite, il s'est adapté pour devenir une forme complémentaire et spécifique d'aide, en intégrant l'idée d'une réponse économique aux problèmes sociaux, caractérisés par la précarisation sociale d'une partie de la population. Cette situation induit une dépendance individuelle à la conjoncture économique, rendant au microcrédit social une certaine utilité et légitimité, qu'il convient de discuter.

Tableau 45 : Complémentarité microcrédit social/protection sociale

	Protection sociale	Microcrédit social
Finalités	Lutte contre les risques sociaux	Répondre aux précarités sociales
	<i>via</i> Salaire indirect	Revenu complémentaire
Forme de la protection	Collective et par statut salarial	Choix individuel
Forme de l'aide	Droits sociaux pour...	Capacités financières à...
Logique de l'aide	Obligations juridiques et collectives liées au salariat	Responsabilisation personnelle – libre choix

2.3.2.1.2. Utilité du prêt sur gages, légitimité du microcrédit social ?

Sur longue période, le développement du microcrédit social est historiquement et structurellement marqué, soulignant donc une utilité variable. Il est prospère au XIXe siècle, il décline au début du XXe siècle, il disparaît au milieu du XXe siècle, et il renaît dans les années 1980. Ces quatre périodes représentent quatre temps de l'émergence de la protection sociale. Nous verrons donc comment se place le microcrédit social dans ce cadre, revenons sur ces quatre périodes ;

- *Le microcrédit social au XIXe siècle : une utilité légitimée par l'absence d'Etat social*

Cette première période consacre, comme nous l'avons vu, une forme limitée d'action sociale, c'est le XIXe siècle traversé par l'idée libérale du refus de tout droit au secours, « énoncé positivement, cela revient à dire que personne ne peut se décharger sur un autre du poids de son existence, des coups du sort ou des malheurs qu'il peut subir » [Ewald, 1996, p.32]. Ce principe a une valeur universelle, il ne peut être remis en question, la responsabilité

individuelle joue un rôle de régulateur social, ainsi, on ne peut se décharger de sa conduite sur celle d'un autre. L'idée de responsabilité individuelle agit sur les conceptions de la pauvreté, celle-ci est la cause d'un comportement déficient. Or, la question du paupérisme ouvrier ne peut être occultée, les libéraux du XIXe siècle estiment que les risques inhérents à l'activité économique ne peuvent être imputés à la société, mais plutôt à la nature. Ainsi, le principe de prévoyance⁵⁹ apparaît et fait autorité, c'est le devoir de l'homme de se protéger contre la précarité, l'instabilité et l'incertitude. Ainsi, Ewald [1996, p. 36] souligne que « *la prévoyance est cette vertu, corrélative de la liberté, par laquelle l'homme cesse de vivre au jour le jour, connaît l'avenir et sort de l'immédiateté de l'état de nature. C'est par elle qu'il lui est donné de renverser à son profit le rapport de dépendance qui le lie primitivement à la nature, de s'affranchir des caprices de la fortune, de gagner son autonomie et sa souveraineté. C'est sa présence ou son absence qui explique l'inégalité des 'fortunes'. Richesse et pauvreté ont une même origine, la liberté [...]* Aussi, assurer sa sécurité ne saurait être l'affaire que de chacun. Vouloir se décharger sur un autre de sa responsabilité vis-à-vis de soi-même, c'est abdiquer sa liberté, renoncer à sa qualité d'homme, vouloir l'esclavage. Avec ceci que l'institution de la société ne donne l'occasion à personne de se décharger sur elle de ce devoir de prévoyance ». Cette période consacre la bienfaisance. Elle a une fonction précise, elle doit être limitée, invoquée en dernier ressort, et être l'expression d'une aide temporaire. De plus, la bienfaisance se conçoit comme une action individuelle et individualisée, dans l'idée de séparer les « vrais » des « faux » pauvres, elle est empreinte de moralisme. Les politiques sociales ne doivent pas être globales et obligatoires, donc elles ne peuvent offrir de droits. Par conséquent, Ewald [1996] conclue que la « *politique libérale à l'égard des pauvres s'inscrivait dans la couple prévoyance-bienfaisance* », sortir de la pauvreté dépend individuellement de la prévoyance.

Le microcrédit social, pratiqué au Mont-de-Piété, s'inscrit dans cette optique. Il n'offre aucun droit, seulement des capacités financières. Cette aide apportée, à travers le prêt sur gages, correspond à un « agir individuel », à une responsabilisation personnelle. Dans le cas où la prévoyance n'est pas possible, ou inefficace, à cause de la faiblesse des salaires et de leur flexibilité à la baisse, le microcrédit social devient l'alternative. S'intégrant dans une économie sociale de bienfaisance, le microcrédit social est caractérisé par l'apport d'une aide monétaire, c'est-à-dire un revenu complémentaire, en l'absence de toute aide

59 Dans le cadre d'une typologie de la protection sociale, Saillard [2002, p.161] note l'existence de « *systèmes purs de prévoyance ou d'assurance individuelle [qui] restent extérieurs à la relation salariale qui n'intervient qu'en tant qu'elle détermine les moyens d'épargne, de couverture individuelle des risques ou d'achat d'une assurance* ». La légitimité du microcrédit social s'inscrit dans cette logique. Le salaire apporte les moyens de se protéger, dans notre cadre, il offre des capacités de remboursement.

institutionnalisée⁶⁰. Ainsi, le principe de liberté est maintenu, voire consacré. Le microcrédit social est un outil de derniers recours, offrant une protection individuelle contre les aléas sociaux. Sa prospérité découle d'une période où l'apport de droits sociaux est inexistant, l'aide sociale limitée. Il s'intègre dans une logique de protection sociétale, qui introduit une relation de bienfaisance d'une institution économique. L'outil économique est donc valorisé, soit par la prévoyance (l'épargne), soit par le crédit social. La population de travailleurs pauvres trouve les moyens financiers pour répondre à la précarité des entrées d'argent et des revenus, eux-mêmes fortement liés à l'activité économique. L'individu est soumis à une dépendance économique, s'il reste libre, ses choix sont limités à la prévoyance ou à l'endettement. Le microcrédit social est légitimé comme outil de protection individuelle, mais marchande. Cette situation est remise en cause par le retournement de conception de la protection et de l'aide, avec l'introduction de la protection social moderne.

- *Le microcrédit au XXe siècle : une utilité et légitimité contestable*

La question sociale fut en partie résolue par l'apparition et le développement de la protection sociale. La lutte contre la pauvreté du salariat, et la volonté de l'intégrer dans la société moderne, est au centre des finalités de l'action sociale institutionnalisée. Pour cela, elle a pour outil l'apport de droits sociaux caractérisés par le transfert d'un salaire indirect. Celui-ci doit garantir une stabilité des revenus et donc des situations, ainsi « *la protection sociale est l'ensemble des dispositions institutionnelles visant à couvrir collectivement certains risques frappant des individus ou des familles. Ces risques provoquent des exclusions parce que les solidarités coutumières des anciennes cellules collectives (famille étendue, village, quartier, corporation) ont disparu. Il faut donc les reconnaître politiquement et les traiter sous la formes de droits sociaux* » [Aglietta, Brender, 1984, p. 115]. Par conséquent, le système français met en place une solidarité entre les salariés, les prestations sont liées à l'activité économique, elle est donc, dans le cas français, principalement tournée vers le salariat. Ainsi, la dépendance de ce dernier à l'égard de l'activité économique doit progressivement se restreindre. Nous observons ce phénomène par la baisse de la part des revenus tirée de l'activité économique dans le revenu disponible net des ménages, cette part est passée de 85,8% en 1960 à 74% en 1982, inversement, la part des revenus tirée des prestations progresse à la hausse, de 20,1% à 34,6% pour la même période [Aglietta, Brender, 1984]. Le

60 Dans le sens d'apport de droits.

prêt sur gages perd sa légitimité, car les prestations sociales, comme redistribution d'un salaire indirect, remplissent le rôle de stabilisation des revenus, limitant la précarité induite des risques sociaux⁶¹, rôle auparavant approprié par les clients du microcrédit social. C'est le passage d'une protection individuelle à une protection collective et socialisée. Les conceptions de la bienfaisance et de la prévoyance individuelle comme réponse au paupérisme ne sont plus d'actualité. En effet, la conception de la société évoluée, elle n'est pas considérée comme exclusivement dominée par une relation contractuelle entre deux agents. Il est nécessaire, dans le cadre d'une société structurée par un salariat stable, de concevoir des logiques d'aides sociales et de protections, car « *les procédures contractuelles influencent directement la concurrence marchande parce qu'elle s'adresse aux agents sociaux, entreprises et ménages, liés par le travail salarié [...] Mais la concurrence marchande, opérant par sanction ou validation a posteriori des initiatives privées, peut rendre incertains ou même enlever durablement des revenus à certains ménages. D'un point de vue individuel, cette exclusion par l'interruption du revenu est une perte d'identité sociale dans une collectivité où cette identité se définit à partir de la place occupée dans le mode de consommation diversifié* » [Aglietta, Brender, 1984, p.111]. Cependant, le microcrédit social ne disparaît pas pour autant, mais son utilité est moindre. Dans une société qui se bancarise progressivement, il trouve avec une fonction d'inclusion financière⁶² pour une population n'ayant pas d'accès à l'ensemble des services bancaires.

- *Le microcrédit au XXIe siècle : à l'aube de la complémentarité*

A l'approche des années 1980, qui consacre un nouveau système productif, le microcrédit social redevient une activité dynamique. La demande de prêt sur gages est double, elle répond à une problématique nouvelle de l'exclusion bancaire⁶³, mais aussi à un nouveau besoin de protection, quand celle-ci devient par moment inefficace. Notre étude sur les déterminants de la demande du microcrédit social note qu'elle est influencée par le chômage et le retour d'une forme de restriction relative de la place de l'aide publique, soulignant un

61 « *La progression systématique de l'importance relative des revenus tirés des prestations sociales sur le revenus tirés de l'activité économique est un indicateur de cette autonomie grandissante du revenu par rapport au travail individuel qui permet aux individus de demeurer consommateurs lorsqu'ils ont cessé, temporairement ou définitivement, d'être producteurs* » [Aglietta, Brender, 1984, p. 119]

62 Fonction qu'il avait, dans une certaine mesure, à l'origine en apportant une concurrence aux usuriers. Nous verrons dans le chapitre suivant ce rôle plus en détails.

63 Liée à la financiarisation des rapports sociaux, cet élément a été traité dans la première partie, et sera repris dans le chapitre IV.

retour progressif d'une marchandisation de l'aide. Ces déterminants traduisent un retour de la précarisation du salariat, ou du moins d'une partie de celui-ci. En effet, la segmentation du marché du travail a introduit, pour la partie la moins bien intégrée, un retour à l'insécurité économique. Cette population est moins protégée, car sous dépendance économique plus forte, la protection sociale n'étant pas totalement efficace [Rigaudiat, 2005 ; Castel, 2008]. Les droits sociaux offerts ne semblent pas être suffisants pour un salariat atypique, par exemple, le modèle français d'indemnisation chômage est basé sous un modèle assurantielle, « *élaboré pour indemniser des chômages temporaires et de relativement courte durée à des salariés ayant des durée de cotisation longues* » [Rigaudiat, 2005, p. 36]. Nous comprenons l'importance que tend à (re)prendre le microcrédit social dans une optique d'aide individuelle, expression d'une forme de nécessité. Le microcrédit social devient un outil complémentaire à la protection sociale. L'utilité de celui-ci est à nouveau dictée par une logique de protection individuelle, tournée vers les risques sociaux mal pris en charge par la protection sociale, ne garantissant plus totalement la sécurité économique et sociale, mais aussi, tournée vers l'inclusion financière.

Les niveaux d'utilité et de légitimité du microcrédit social sont donc variables et évoluent en fonction des formes prises par la protection. Il devient un outil complémentaire à l'aide sociale institutionnalisée, quand celle-ci est faible ou inefficace. Mais plus globalement, nous avons souligné que l'aide économique offerte par le microcrédit social s'intègre dans une logique particulière, et permet de révéler le niveau de marchandisation, et donc le niveau de dépendance sociale à l'environnement économique.

2.3.2.2. Le prêt sur gages, un révélateur de la marchandisation de la protection

Tout en conservant le travail effectué précédemment, il est question de présenter un cadre d'analyse spécifique. A travers les travaux de Polanyi, nous souhaitons mettre l'accent sur les processus de développement du marché et du concept d'encastrement/désencastrement (1) pour comprendre l'évolution des protections, de la place, et du rôle du microcrédit social dans les sociétés en voie de modernisation (2).

2.3.2.2.1. L'économie, le marché et la protection : encastrement et désencastrement

Nous avons présenté dans les paragraphes précédents les évolutions et les tendances

historiques du microcrédit social à l'échelle des modes de protection socialisée. Cependant, ce travail factuel n'a permis que d'établir les liens étroits entre l'émergence d'un Etat social et l'activité du prêt sur gages au Crédit municipal. Il est question ici d'établir un regard plus théorique sur ces liens et observations. Pour cela, nous mobiliserons l'analyse de Polanyi [1983 ; 1975], et de l'économie institutionnaliste, dans le sens où le développement des marchés et leur importance jouent un rôle fondamental dans l'orientation des sociétés modernes, mais aussi dans leur capacité à se protéger.

Les mutations des sociétés occidentales semblent dépendre de la place du marché au sein de leur organisation sociale. D'une économie pré-capitaliste, société agraire et statique, s'est substituée une économie marchande et monétaire, par la constitution d'un vaste système de marchés autorégulateurs. Le marché comme entité autonome correspond à une période très particulière de l'histoire, c'est ainsi que le XIXe siècle marque l'avènement de sa domination comme autorité de régulation des sociétés. Il tend, nous explique Polanyi [1983], à se désencastrer de la sphère sociale en imposant ses règles à l'ensemble de la société. Cependant, la mise en œuvre des lois sociales vient apporter un contre poids au mythe de l'autorégulation des marchés. Cette réorientation est achevée sous la période fordiste, après la Seconde Guerre mondiale. Un nouveau cadre institutionnel apparaît, c'est la *Grande Transformation* [Polanyi, 1983]. Or, depuis les années 1980, une nouvelle révolution des marchés est un œuvre, remettant radicalement en cause les structures sociales et socio-économiques de la période précédente, un nouveau cadre pour le marché s'impose.

Historiquement, le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché s'est imposé par un retournement de finalités. En effet, l'économie de marché, régie par un système de marchés, se comprend par la recherche de maximisation, Polanyi [1983, p. 69] souligne que « *le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance* ». La Révolution industrielle s'explique par la constitution de marchés autorégulateurs autour de la terre, de la monnaie et du travail⁶⁴, préalable nécessaire à la vente de l'ensemble de la production. Tous les revenus doivent venir d'une vente, rendue possible par le marché. Par conséquent,

64 Le marché doit être unifié, il est « *vorace il faut des marchandises il faut que tout devienne marchandise, même ce qui ne l'étaient pas : le travail, la terre et la monnaie* » [Polanyi, 1983, p. 9]. Ce processus débute par l'apparition des *enclosures* dans l'Angleterre du XV^e siècle, les terres communales alors utilisées collectivement sont « privatisées » au profit de quelques éleveurs. Ainsi, une grande partie des agriculteurs doivent renoncer à l'élevage et perdent tout usage de la terre, au profit d'une minorité. Une force de travail se constitue. Il faut souligner l'importance fondamentale que Polanyi met en avant, la montée du machinisme a entraîné des réactions politiques et sociales qui vont influencer l'instauration du marché et de sa domination. Plociniczak [2007, p. 72] note l'importance du « *processus de construction d'une sphère marchande à vocation autorégulatrice* » fortement liée à une intervention politique et législative. On pourra aussi se reporter à la partie I consacrée aux causes du développement des Monts-de-Piété, où nous avons fait une ébauche de présentation de la pensée polanyienne.

l'économie de marché suppose un système de marchés autorégulateurs. Si toutes les sociétés possèdent son ou ses marché(s), la spécificité de l'économie de marché réside dans le fait que le marché domine l'ensemble des règles sociales. Ainsi, « *au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique* » [Polanyi, 1983, p. 88]. Cette spécificité fondée sur des lois particulières fait que la société doit fonctionner avec les règles du système économique. Ainsi, un économie de marché est commandée, régulée et orientée par les marchés et seulement par eux. Un mécanisme autorégulateur assure la production et la distribution. Les prix sont un élément central, c'est par la monnaie et le marché qu'ils se fondent⁶⁵. Mais en face de cette forme de désencastrement, caractérisée par le mouvement continu de l'extension du marché, s'impose des contre-tendances qui tentent de limiter cette expansion. C'est le cas de l'apparition des lois sociales, lois agraires ou de l'instauration d'une banque centrale. Une contradiction forte entre plusieurs intérêts apparaît, la société tend à se protéger du développement sans fin du système de marchés autorégulateurs. Pour Polanyi [1983, p. 184], « *le libéralisme a été le principe organisateur d'une société qui s'employait à créer un système de marché* », une croyance dans la force de régulation des marchés. Mais Polanyi estime qu'une société fondée sur l'utopie du marché autorégulateur est vouée à disparaître. Ainsi, la société a su se protéger et limiter l'usage du marché comme organisateur de l'ordre social. Toutes les sociétés modernes ont suivi la même trajectoire historique, d'abord une domination du marché sans entrave puis la mise en œuvre de politiques de protection. Car, l'économie de marché impose une société de marché qui a pour conséquence une dislocation des structures sociales et culturelles⁶⁶. En effet, « *séparer le travail des autres activités de la vie et les soumettre aux lois du marché, c'était anéantir toutes les formes organiques de l'existence et les remplacer par un type d'organisation différent, atomisé et individualisé* » [Polanyi, 1983, p. 220]. La protection sociale a pour but de limiter le marché dans sa concrétisation de l'autorégulation de la société.

Si Polanyi publie son ouvrage fondamental en 1944, la situation économique et sociale des années 1980, et le prolongement des mutations imposées par la mondialisation sur les sociétés modernes, doivent d'être étudiés et peuvent être soumis au regard de ses travaux⁶⁷. Le développement des marchés financiers a mis en avant un système « *d'économie de marchés*

65 Ainsi s'impose une « *une économie gouvernée par les prix de marché et par eux seuls* » [Polanyi, 1983, p. 69].

66 « *La véritable critique que l'on peut faire à la société de marché n'est pas qu'elle soit fondée sur l'économie – en un sens toutes sociétés, quelle qu'elle soit, doit être fondée sur lui – mais que son économie soit fondée sur l'intérêt personnel* » [Polanyi, 1983, p. 320].

67 Nous avons de façon succincte présenté dans la partie I les mutations des systèmes productifs et de leurs impacts sur les sociétés modernes.

financiers libéralisés » pour reprendre Aglietta [2005]. Ainsi, une forme de déréglementation globale fut mise en œuvre dans les années 80 dans le domaine de la finance, des banques et du commerce, instituant une nouvelle économie fondée sur les marchés financiers. Le modèle productif s'adapte et s'intègre dans la logique de re-libéralisation, poussant globalement à une refonte du marché de la monnaie, mais aussi du travail, vers plus de flexibilité [Boyer, 2002 ; Boyer, Freyssenet, 2000]. La période de la *Grande Transformation* fut donc une période transitoire, une forme de néo-désencastrement est à l'œuvre. En effet, la place toujours plus importante des marchés financiers et leur tendance à s'autonomiser rappellent la dynamique présentée par Polanyi. La libéralisation des marchés entraîne une perte progressive des formes de protection institutionnalisées, les paragraphes précédents ont tenté de montrer cet état de fait. Ce néo-désencastrement s'exprime à travers la nouvelle constitution de marchés autorégulateurs de la monnaie et du travail mais aussi de la terre⁶⁸. Les modes de protection évoluent pour limiter au maximum toute interférence au bon fonctionnement des marchés. Les banques centrales redeviennent indépendantes du pouvoir politique, la monnaie peut et doit circuler sans entrave, c'est la fin du système de Bretton Woods ; l'OMC organise la constitution de la dérégulation du commerce international ; les systèmes productifs tendent vers une dualisation du marché du travail et de la flexibilisation de celui-ci. Une similitude historique se dégage avec la constitution au XIXe siècle d'un système de marchés autorégulateurs autour des trois marchandises fictives que sont la monnaie, le travail et la terre, à travers l'étalon-or, l'abolition des lois sur les pauvres⁶⁹, ou les Corn Law. Les prédictions de Polanyi peuvent, elles-aussi, s'actualiser. En effet, le système financier est devenu instable comme le démontre de multiples crises financières (krach boursier de 1987, crise asiatique, crise argentine, crise des subprimes...). Les conséquences sociales se résument dans le retour de la précarité, de l'exclusion, des inégalités ou des désaffiliations sociales [Paugam 2002 ; Castel, 1995, 2007, 2008].

Quels parallèles pouvons-nous faire avec le développement du prêt sur gages et du microcrédit social ? Quels enseignements pouvons-nous tirer du cadre théorique polanyien ?

L'activité du prêt sur gages n'est pas sans liens avec les évolutions historiques,

68 A travers la montée en puissance du commerce international et de la spécialisation de pays émergents dans les matières premières sous l'égide de l'OMC.

69 Dans le cadre anglais, le système « Speehamland » (1795-1834) a retardé la constitution complète du marché du travail. Dans ce système la noblesse a obligation d'assurer dans les paroisses un minimum vital sous forme de revenu indexé sur le prix du pain et tenant compte des charges des familles.

économiques et sociales de longue période des sociétés modernes proposées par Polanyi. Sans revenir sur les causes de l'apparition des Monts-de-Piété, présentées dans la partie I, nous observons que la marche vers l'économie de marché est historiquement marquée par le développement du prêt sur gages en France. Polanyi [1983] estime que la constitution d'un marché du travail en Angleterre débute véritablement par le phénomène des *enclosures*, mais qu'il sera limité par les lois sur les pauvres à la fin du XVIIIe siècle, la suppression du Speehamland en 1834 marque la marchandisation du travail. En France, nous pouvons dater la marchandisation du travail par la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde. Le travailleur se retrouve seul face aux risques sociaux, car dans un système de marchés autorégulateurs, aucune intervention extérieure n'est envisageable. Une des conséquences sociales majeures de ce phénomène fut donc le paupérisme ouvrier. Or, la société pour lutter contre cette forme de délitement du lien social a mis en œuvre des éléments de protection. Car jamais les mobiles et finalités de l'économie de marché ne se sont véritablement imposées, la société mettant, spontanément ou non, des barrières à la domination sociale du marché. L'exemple du prêt sur gages est éclairant, il souligne l'existence de mobile déconnecté de la recherche du gain, même dans une société qui tend vers une organisation sociale dominée par les logiques du marché. La protection sociale et les assurances sociales en seront, plus tard, l'aboutissement. Cependant, il faut noter que les logiques d'aide perdurent dans ce mouvement de transformation sociale. C'est donc l'idée de la préexistence de logique non utilitariste dans toutes sociétés. Polanyi [1983, p. 74] estime que « *les relations sociales de l'homme englobent, en règle générale, son économie. L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa protection sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux* ». Ainsi, la production et la distribution ne sont pas liées à des intérêts économiques spécifiques attachés à la possession de biens. L'exemple de la société tribale est éclairante, l'intérêt économique n'est jamais mis en avant, il existe un lien social non marchand qui unit les individus, qui permet la survie de la communauté. Ce lien social doit se maintenir, les comportements égoïstes sont punis d'exclusion. Il existe donc une forme de réciprocité entre les actions des individus, c'est l'idée du donnant-donnant. Par conséquent, il n'existe pas de mobiles du gain, pas de fondements économiques, qui seraient universels et naturels⁷⁰. Les marchés sont institutionnalisés, comme les échanges et les relations économiques, ils s'intègrent dans une logique sociale. Par conséquent, il existe un mythe ou une utopie dans la volonté d'imposer une économie dominée par les finalités marchandes. Le développement de l'activité du prêt sur gages, à

70 « *Les marchés n'ont jamais été que des éléments secondaires de la vie économique* » [Polanyi, 1983, p. 102].

travers l'extension des Monts-de-Piété, montre à quel point la nécessité de logique d'action non utilitariste continue à s'imposer. Cependant, il n'est en aucun cas question dans ce cadre là d'une lutte ou d'une opposition à l'instauration d'une société de marché, comme le sera plus tard la protection sociale. Le microcrédit social consacre une forme d'économie de bienfaisance ou de philanthropie⁷¹, qui, dans le cadre institutionnel et social du XIXe siècle, a pour objectif de lutter contre le paupérisme ouvrier, issu directement de l'industrialisation et de la perte de protection inhérente. Il apporte un filet de sécurité, les motivations des promoteurs du prêt sur gages ont toujours été sociales, même si elles sont fortement empreintes de moralisme. Si le Mont-de-Piété fut créé dans un cadre non utilitariste, non soumis à une logique pure de marché, dans une optique de bienfaisance, son outil d'intervention n'en reste pas moins marchand, et donc inscrit dans la logique idéologique qui domine la période. Cette dernière est caractérisée par la place centrale de la monnaie moderne⁷². En effet, l'aide apportée a un coût, le prêt devant être naturellement remboursé, dans le cas contraire le bien en gage est vendu. L'étude des archives de différents Crédits municipaux souligne ce point important, l'aide avancée est avant tout une aide économique qui attend un retour, forme donnant-donnant. Le prêt est à destination de la population de travailleurs pauvres, il impose une logique économique à l'aide. Cependant, l'aide apportée est dépourvue d'une recherche de rentabilité de la part des établissements, car l'objectif à atteindre est une baisse progressive du coût de l'aide, voire dans certains cas de tendre vers des taux d'intérêt proches de zéro. Il n'existe pas de volonté spécifique de recherche d'un gain. Malgré le coût de l'aide, la logique sociale prédomine. L'évolution des modes d'organisation de l'institution est révélatrice, d'abord institution religieuse, elle sera par la suite dans certain cas constituée sous la forme de société par actions, mais surtout municipalisée dès 1851. A cette date, la prise en main de l'autorité municipale et locale participe à la volonté publique d'apporter une aide aux travailleurs pauvres en dehors des logiques de charité. Si l'aide est marchande, et s'intègre dans une logique plus globale, elle reste néanmoins déconnectée de tout appât du gain, contrairement à l'orientation de la société qui met en avant la recherche de l'intérêt personnel comme garant de la paix sociale. Par conséquent, l'émergence du Mont-de-Piété fut une forme de protection de la société contre la constitution d'un marché du travail, source d'insécurité sociale. Son caractère social l'intègre dans une économie sociale de bienfaisance. Or, les comportements et les actions sont directement guidés par les institutions qui dominent la société, alors, l'imposition d'une forme d'aide marchande peut s'inscrire dans la logique structurelle du XIXe siècle.

71 Le Mont-de-Piété est considéré comme un établissement de bienfaisance.

72 Ce point est l'objet du chapitre IV.

L'insignifiance de l'activité du prêt sur gages pendant la période 1945-1980 s'explique par le vaste processus de réencastrement de l'économie dans la société, la protection subit un phénomène de démarchandisation, laissant la place à la protection sociale et institutionnalisée. La spécificité du Mont-de-Piété, devenu le Crédit municipal, n'a plus lieu d'être. L'aide marchande apportée ne s'inscrit plus dans les logiques structurelles du XXe siècle. La spécificité même du XIXe siècle fut de mettre en avant l'économie comme organisateur de la vie sociale. Les déréglementations et la marchandisation du travail ont entraîné une forme de perte de protection pour le salariat. En opposition, et pour conserver un lien social fissuré par le développement du paupérisme, une forme d'économie sociale de bienfaisance ou de philanthropie s'impose comme un intermédiaire entre les logiques de marché et les logiques sociales. Les motivations sont déconnectées d'une logique de gain, utilitariste, voire rationnelle, telles que l'économie le valorise, car le microcrédit social revient à prêter à une population pauvre, potentiellement insolvable dans une optique de lutte contre les effets sociaux négatifs de la libéralisation du travail. Cependant, l'outil promu reste purement économique, à travers l'usage du prêt, qui porte en lui une logique marchande à vocation sociale. Nous pouvons comprendre que le vaste processus de démarchandisation de la protection entraîne avec lui la disparition du prêt sur gages. La protection sociale a permis une indépendance des salariés à la variation de leur revenu, en garantissant un revenu minimum et de remplacement, se substituant au rôle du microcrédit social.

Tableau 46 : Existence institutionnelle du prêt sur gages

Périodes	Marchandisation	Microcrédit social	Place du marché dans la société
...-fin XIXe siècle	Monétarisation et → Marchandisation	développement microcrédit	← domination d'une logique économique
Fin du XIXe-1980	Processus tendant vers → l'Etat providence et démarchandisation	déclin du microcrédit	← désencastrement
Depuis 1980	Financiarisation des → rapports sociaux	retour du microcrédit	← domination économique et financière.

Le prêt sur gages prospère en situation d'émergence et de domination des logiques de marché, qui tend vers l'imposition d'une forme de marchandisation de l'ensemble de la vie sociale dont la protection. Nous avons vu à quel point les orientations de la protection sociale depuis les années 1980 ont évolué vers une re-marchandisation de celle-ci, entraînant une baisse de l'intensité relative de la protection sociale. Le prêt sur gages venant apporter un

complément à l'offre de protection, une forme de complément aux revenus. C'est ainsi que nous devons mettre en perspective cet état avec l'idée de mutation des formes de la protection, liées aux logiques du marché.

2.3.2.2. Les formes de la protection

La place du microcrédit social dépend des modes de régulations sociales dominants. Créé et inventé dans une période de mutations fortes des sociétés européennes, il verra son apogée au XIXe siècle, lorsque la société française est soumise à l'imposition d'un système de marché et à la domination de l'économie sur la société. Issu d'une posture philanthropique et de bienfaisance, il est au cœur d'une forme de protection marchandisée. Il est important, ici, de revenir plus spécifiquement sur la question de la protection, ce qui nous permettra par la suite de qualifier le microcrédit social comme forme de protection individuelle et sociétale. Dans le prolongement du paragraphe précédent, où nous avons établi les grandes tendances historiques des évolutions économiques et sociales, nous devons voir dans quelle mesure les protections ont évolué ? Et comment s'inscrit le prêt sur gages dans ces mutations ?

Les politiques sociales ne sont pas exclusivement le fait du XXe siècle, dès l'Ancien régime des mesures sociales sont mises en place par le pouvoir communal, qui découle d'une solidarité locale fortement inspirée des logiques de charité, de bienfaisance, ou de philanthropie. Cette forme d'action sociale met en place une protection contre l'indigence, l'extrême pauvreté et le vagabondage, avec pour philosophie et ligne de conduite l'idée d'aider les populations capables de travailler. Le XIXe siècle, caractérisé par l'industrialisation et l'urbanisation, voit apparaître une question sociale nouvelle, comment lutter contre le paupérisme ouvrier et l'insécurité liés au travail ? Dans cette période, l'aide est d'abord laissée aux établissements de bienfaisance locaux et municipaux, n'offrant pas de droits, c'est la période d'une vaste marchandisation du travail. Mais progressivement est mise en place une protection spécifique assurantielle, individuelle et privée, c'est ainsi que dès la fin du XIXe siècle apparaissent ces premières formes de protection, dans le cadre d'un Etat observateur et assureur [Join-Lambert, 1994 ; Esping-Andersen, 2007 ; Laubier, 1984]. Il faudra en France du temps avant que soit menée une politique sociale, collective, socialisée et offrant des droits sociaux. Ce n'est qu'en 1945 qu'est établie une politique sociale d'envergure par la création de la Sécurité sociale. La protection sociale a pour but d'intégrer le risque social dans une solidarité nationale, la société étant considérée comme responsable des risques sociaux du travail (chômage), ou de la vie (maladie, vieillesse, accident). Un retournement idéologique a

lieu dans les années 1980 qui remet en cause les logiques collectives pour revenir sur une protection plus individualisée. Ces quatre temps de l'aide sociale sont caractérisés par (1) la place de l'Etat ou des collectivités dans l'organisation de l'action sociale, (2) le choix des populations cibles et des modalités d'actions, ainsi que par (3) le degré de marchandisation du travail mais aussi de la protection. Il existe un lien fort entre la logique de marchandisation du travail et les modes de protection, dans le sens où les sociétés modernes sont fondées sur le travail salarié, qui offre ou non des droits à la protection.

Pour établir une réflexion en termes de protection, nous devons revenir sur l'analyse d'Esping-Andersen [2007], qui a tenté de qualifier et distinguer différentes formes d'Etat providence. Nous verrons que son analyse, complétée avec celle proposée dans le paragraphe précédent, peut nous apporter des éléments de compréhension du phénomène du microcrédit social en tant que forme de protection. Esping-Andersen [2007] part du postulat que l'Etat providence ne peut pas être caractérisé essentiellement par le degré et la masse des dépenses publiques ou sociales, car elles ne se valent pas et ne traduisent pas la même évolution. Ainsi, à travers les modalités d'actions, les formes des dépenses, les populations ciblées et surtout de la position et le statut des individus face au marché, Esping-Andersen [2007] peut établir une typologie des Etats providences. Il en distingue trois types, ou trois systèmes différents, où nous pouvons observer une variation de la place et l'intensité de la démarchandisation⁷³. Dans le système anglo-saxon, qui privilégie l'assistance, les droits sont plutôt attachés à un besoin démontrable, et non à l'efficacité du travail⁷⁴. Ici se trouve l'Etat providence libéral⁷⁵ qui est défini comme une forme d'assistance « *fondée sur l'évaluation des besoins, les transferts universels modestes ou les plans d'assurances sociales modestes prédominent* » [Esping-Andersen, 2007, p. 40]. Ce régime est caractérisé par une faible démarchandisation, les prestations sont limitées et complétées par un système privé de protection. Dans le système d'assurance sociale, ce dernier n'assure pas automatiquement une démarchandisation, la place du marché⁷⁶ reste indirecte à travers l'efficacité de l'emploi et du travail, les indemnités et l'intervention dépendent d'un statut social qui offre des droits. Le système qui peut aller le plus loin dans cette démarchandisation reste le modèle de Beveridge, qui offre à tous les

73 Quand les marchés s'imposent, entraînant une forme de désencastrement, une relation marchande apparaît, ainsi le salarié devient dépendant d'une relation d'argent. L'introduction de droits sociaux doit permettre une forme de démarchandisation, qui « *survient lorsqu'un service est obtenu comme un dû et lorsqu'une personne peut conserver ses moyens d'existence sans dépendre du marché* » [Esping-Andersen, 2007, p. 35].

74 « *Le résultat actuel est le renforcement du marché dans la mesure où tous les individus – sauf ceux qui échouent dans le marché – sont encouragés à se tourner vers le secteur privé de la protection sociale* » [Esping-Andersen, 2007, p. 35].

75 Le modèle est « *borné par les normes traditionnelles, libérales, de l'éthique du travail : les limites de la protection sociale équivalent à la propension marginale à opter pour la protection sociale plutôt que pour le travail* » [Esping-Andersen, 2007, p. 41].

76 En cas de défaillance du marché, il existe une forme de substitution.

individus une indemnité quelque soit l'efficacité du travail et de l'emploi. C'est le niveau des indemnités qui induit l'intensité d'indépendance au marché du travail.

Cette typologie doit être comprise d'un point de vue dynamique, toutes les sociétés modernes ont subi une forme de marchandisation du travail, les protections inhérentes vont évoluer. Si, en France, le système des assurances sociales, dans un cadre corporatiste-conservateur, s'est imposé, il ne faut pas nier les différentes étapes qui ont mené à cette situation. L'émergence de la protection sociale et de la politique sociale moderne fait suite au développement du capitalisme, qui se réalise avec la fin des solidarités et des protections d'Ancien régime, Esping-Andersen [2007] parle de protection pré-marchandisée. La domination des marchés engendre de nouveaux besoins et désirs réalisées par l'achat de marchandise. Esping-Andersen [2007] note que la question sociale à la fin du XIXe siècle se comprend comme la volonté de maintenir le pouvoir d'achat. En parallèle, la marchandisation du travail remet en cause la possibilité des individus de vivre hors marché. Dans une optique libérale, dominante au XIXe siècle, l'aide sociale ne doit pas remettre en cause les équilibres de marché, ainsi l'Etat doit être minimaliste car toute intervention est cause de chômage et de pauvreté, seul le marché est émancipateur. La logique de responsabilité individuelle domine, ainsi, « *la vie privée peut-être faite d'insécurité, de dangers et d'embûches. La pauvreté ou l'incapacité à s'en sortir n'est en principe pas improbable. Cependant, la faute n'incombe pas au système. Elles sont uniquement la conséquence de l'imprévoyance et du manque d'économie individuelle* » [Esping-Andersen, 2007, p. 59]. Or, cette vision a des limites, soumise aux faits et au maintien du paupérisme ouvrier, elle ne peut s'imposer à l'ensemble de la société quand des individus sont exclus du système, comme ceux qui sont inemployables, ceux qui ne peuvent épargner pour se protéger, ceux soumis à de faibles salaires. C'est ici que le Mont-de-Piété prend toute son importance. Il est l'outil d'un maintien du salariat pauvre dans la société industrielle. Devant l'absence d'aide sociale obligatoire, devant la faiblesse des salaires et de l'épargne de précaution, le prêt sur gages est l'alternative. Le microcrédit social s'impose comme une réponse économique aux problèmes sociaux, car sans remettre en cause le bon fonctionnement des marchés, il offre un complément au salaire, il devient un revenu indirect. Le Mont-de-Piété ne se démarque pas de la vision libérale, dans le sens où il s'adresse essentiellement au travailleur, seul en capacité d'être client. Il doit travailler pour rembourser son prêt, il doit avoir accumulé pour présenter un bien à gager. L'individu reste contraint par le marché du travail, il en est dépendant. Ainsi, il n'est pas étonnant que le microcrédit social ait prospéré dans cette période, qui consacre un Etat social résiduel⁷⁷, et une

⁷⁷ C'est donc la tentative d'imposer un Etat social résiduel fondé sur un accès limité à l'assistance, « *même la forme la plus pure de libéralisme ne désapprouve jamais la charité ou l'assurance en elle-même. Il importe*

marchandisation de la protection. Ainsi, le dogme libéral ne peut pas se passer d'intervention sociale, il usera des institutions pré-capitalistes pour maintenir une forme de lien social⁷⁸, tout en maintenant un cadre proche des logiques de marché, sans s'opposer à la logique marchande. Car un programme d'assistance sociale n'entraîne pas automatiquement une forme de démarchandisation, c'est le cas quand les individus ne peuvent pas s'extraire de la domination et de la dépendance au marché, par conséquent, « *l'aide sociale après évaluation individuelle des besoins offre éventuellement un filet de sécurité. Mais, si les indemnités sont faibles et associées à une stigmatisation sociale, le système d'assistance contraint tout le monde, sauf les plus désespérés, à participer au marché [...] la plupart des premiers programmes d'assurance sociale étaient délibérément établis afin de maximiser les performances du marché du travail* » [Esping-Andersen, 2007, p. 35]. Il n'est pas question d'offrir des droits sociaux, la participation à l'activité économique ne donne aucun droit, l'insécurité sociale est individualisée, se protéger l'est aussi. Nous avons établi précédemment les liens forts et étroits entre l'action sociale et le microcrédit social, ce lien est directement lié à l'absence même d'une intervention étatique volontariste et obligatoire, qui tendrait vers une forme de démarchandisation.

Le microcrédit social est devenu insignifiant à partir du moment où la question sociale prend une dimension collective, quand les rapports sociaux et la solidarité sont appréhendés différemment. La société a une responsabilité dans le bien-être, elle peut être responsable des risques inhérents à l'activité économique [Elbaum, 2008]. Par la suite, le travail offre des droits, la protection est institutionnalisée, c'est la création de la Sécurité sociale qui incorpore une vague de démarchandisation de la protection, l'individu doit s'extraire d'une domination aux marchés. La période d'après guerre est marquée par un objectif de plein emploi, les politiques sociales sont tournées vers le maintien de cet objectif. La protection sociale s'intègre dans une vaste logique d'institutionnalisation du marché du travail, qui tend à être encadré. Le travailleur ne doit plus être soumis aux aléas du marché, les transferts sociaux, issus de droits, doivent protéger le salariat et maintenir la consommation et les niveaux de vie. Les logiques d'épargne de précaution, de prévoyance, et de responsabilité individuelle sont remplacées par des logiques collectives, qui apportent un salaire indirect lié à la participation à l'activité économique, et celle-ci offre des droits. Nous concevons dans ce cadre la

que la charité, ou l'assurance, soit fondée sur un effort volontaire, et qu'en outre, les arrangements concernant l'assurance soient sans conteste contractuels ou actuariels » [Esping-Andersen, 2007, p. 61].

78 La politique d'assistance étant dévolue aux établissements charitables, au bureau de bienfaisance et aux initiatives privées. Cependant, elle n'est pas en mesure de répondre entièrement au paupérisme ouvrier, le Mont-de-Piété étant ouvert à tous, sans obligation, la demande de prêts reste fondée sur la responsabilité individuelle.

disparition effective du microcrédit social comme élément de protection apportant un revenu complémentaire et indirect sous la forme d'un endettement, et donc d'un coût. La logique marchande de l'aide sociale est remplacée par l'apport de droits sociaux, le salarié est protégé du marché du travail, il n'est pas soumis aux variations d'activités, il obtient des revenus de remplacement. C'était le rôle du prêt sur gages dans les périodes de marchandisation. La démarchandisation de l'aide sociale s'explique par l'apport de droits offerts par les cotisations sociales qui permettent de limiter toutes formes de perte de revenu⁷⁹. Cependant, une nouvelle logique est à l'œuvre depuis les années 80.

La protection sociale doit répondre à de nouveaux défis liés aux mutations structurelles des économies modernes. Les années 1970 sont marquées par la crise économique et la demande de plus en plus croissante des dépenses sociales publiques. L'imposition d'un nouveau modèle productif, issu de la mondialisation, introduit un nouveau débat concernant la protection sociale et le marché du travail, ainsi, il se déplace vers le retour de la flexibilité des marchés, la rigueur budgétaire et la rigueur salariale⁸⁰. Les nouvelles politiques sociales sont fondées sur la baisse des dépenses publiques, et le retour à l'emploi qui doit être plus incitatif, le coût du travail doit diminuer par la baisse des cotisations sociales, laissant une place plus importante aux institutions privées d'aide complémentaire, devant à terme se substituer à toutes formes publiques et obligatoires. La protection sociale mise en place en 1945 se devait d'être un système global et général, protégeant l'ensemble de la population. Les mesures d'assistance doivent être résiduelles et disparaître par la généralisation du progrès économique et social. Or, la crise du système fordiste a entraîné une modification des politiques sociales, les mesures d'assistance reprenant une place de premier ordre. Pour Castel [2008, p. 103], *« il n'y a pas eu changement brutal du régime des protections, mais on assiste à un glissement progressif d'un modèle généraliste de protections fondées sur l'assurance et rattachées au travail à un modèle minimaliste dont on pourrait dire qu'il procède par soustraction : il concerne tous ceux qui ne peuvent entrer dans le régime des assurances parce qu'ils restent en dehors du travail »*. C'est ainsi que Castel [2008] parle d'une dualisation de la protection sociale⁸¹. Les populations les plus protégées peuvent conserver un régime d'assurance sociale, même moins protecteur car elles ont les moyens de

79 Le microcrédit social, tel que nous l'avons analysé précédemment, a montré qu'il était un véritable complément de revenu, lorsque celui-ci est soumis à de fortes variations. Dans le cas de politiques visant à limiter l'instabilité des revenus, une substitution s'opère, les mesures de la protection sociale remplacent le prêt sur gages.

80 Nous pouvons nous référer à la partie I, ainsi qu'au paragraphe précédent concernant le néo-encastrement.

81 Il existe une sphère assurantielle et une sphère de l'assistance. Les réformes multiples montrent une diminution de la première sphère car les individus doivent avoir recours aux organismes complémentaires, et donc privés, pour faire face aux remboursements, aux financements de la retraites etc....

se tourner vers le secteur privé, pour les autres, le recours à l'assistance d'Etat est nécessaire [Parienty, 2006]. De plus, il existerait une forme d'individualisation des protections. Il ne s'agit plus de protéger le salariat contre les risques sociaux, mais de sectoriser les risques, la protection devenant individuelle et spécifique (handicap, chômage, précarité...), l'Etat n'intervient qu'en dernier ressort. Ce processus tend, à nouveau, à rapprocher les protections d'une logique de marché⁸², et « s'installe l'idée que la protection sociale n'est pas gratuite, mais qu'elle doit se payer ou se mériter » [Castel, 2008, p. 104]. Ces évolutions se comprennent par une crise de l'Etat providence tel qu'il fut conçu⁸³. Cette crise provient essentiellement de la dégradation du marché du travail qui impose la précarisation, la segmentation des contrats de travail, des contrats atypiques, ainsi que des formes d'exclusion. Les réformes de la protection sociale, pour répondre à cette nouvelle question sociale, sont fortement influencées par une logique libérale⁸⁴. C'est ainsi que la lutte contre la pauvreté du salariat est progressivement remplacée par des politiques de lutte contre l'exclusion, mais qui s'inscrit dans la restriction de l'éligibilité aux prestations, au ciblage de celles-ci, la révision à la baisse de leur mode de calcul, à l'augmentation des charges incombant aux usagers, aux transferts d'opération au secteur privé, au recours aux assurances privées⁸⁵. Ce recours au secteur privé met en débat l'efficacité du marché, mais en contrepartie, remet au centre des préoccupations la dépendance forte des individus à ce même marché. En effet, Parienty [2006, p. 145] souligne qu'« il faut rappeler la différence entre les principes de gestion de la Sécurité sociale et d'assurances privées. La première obéit à une logique de solidarité, les secondes à une logique d'assurance. La solidarité implique le partage des risques, l'assurance est la sélection des risques ; ce qui pose nécessairement la question des mauvais risques ».

Ces éléments confirment le renouveau du prêt sur gages depuis les années 1980, sans revenir à des niveaux historiques observés au XIXe siècle, la baisse de l'intensité relative de la

82 L'individualisation de la protection peut être comprise comme un processus structurel de l'orientation nouvelle du système économique. La période d'institutionnalisation des protections sociales se comprend comme l'idée d'une protection collective qui découle des structures mêmes du système économique. Par la libéralisation des sociétés, le collectif tend à disparaître, ainsi, c'est le retour de l'individualisation des risques sociaux et à la responsabilisation des individus [Castel, 2008].

83 La France découvre une nouvelle pauvreté, « chômage structurel, nouvelle pauvreté, la reformulation des problèmes sociaux sur le registre de la nouveauté souligne qu'ils ne peuvent être pris en charge par les dispositifs de protection sociale existants. L'inadaptation des structures est soulignée par les caractéristiques mêmes de ces nouveaux problèmes sociaux : nombre croissant de personnes qui n'ont pas accès au marché du travail, qui cumulent les handicaps sociaux, du fait d'un environnement économique et social délabré » [Palier, 2005, p. 306]

84 Selon Palier [2005, p. 302], « ces politiques [ont] créé un nouveau champ de la protection sociale, celui de la lutte contre l'exclusion, qui se rapproche du répertoire libéral de protection sociale ».

85 Nous retrouvons ici l'idée déjà présentée et illustrée d'une baisse de l'intensité relative de la protection sociale.

protection sociale s'est caractérisée par le retour de la marchandisation de la protection sociale ou de l'aide sociale. La dualisation du marché du travail, qui installe une segmentation des statuts, conforte une population de salariés protégée, et introduit une population de salariés soumise à la précarité de leur situation, dont la protection sociale n'est plus en capacité de prendre en charge les risques liés à leur vécu. Ainsi, apparaît une population exclue des canaux de protection traditionnelle car étant dans l'incapacité d'obtenir l'ensemble des droits sociaux⁸⁶, nous retrouvons tous les salariés en contrats atypiques, mais aussi les demandeurs d'emploi, les personnes en fin de droits sociaux, ou les bénéficiaires des minima sociaux. L'intégration progressive des protections complémentaires (privées) remet en cause la gratuité même de la Sécurité sociale et l'indépendance au marché du travail. En effet, l'accès à cette protection complémentaire nécessite un coût pour des populations aux revenus aléatoires. Ainsi, le prêt sur gages (re)devient une alternative pour certaine population, dans ce cas, nous sommes dans l'immédiateté quand l'usage d'une protection complémentaire nécessite un coût régulier et permanent⁸⁷. Ainsi, le microcrédit social s'inscrit à nouveau dans une logique de prêteur en dernier ressort. La logique globale intègre une forme de marchandisation de la protection, cependant, une population en est exclue par son statut, le prêt sur gages devient l'alternative temporaire d'apport de revenu complémentaire⁸⁸. Le prêt sur gages, par ces spécificités, se construit comme un outil de protection individuelle, dans les périodes où l'aide devient marchande, non obligatoire et sous une responsabilité personnelle.

86 Ce qui les met dans une situation de forte dépendance à l'égard du marché du travail.

87 C'est le retour de l'épargne de précaution ou de l'assurance privée.

88 Le chapitre IV mettra en avant l'usage du prêt sur gages pour ces populations et nous pourrions illustrer le rôle de protection du microcrédit social, à travers l'usage de l'argent.

Tableau 47 : Les formes de la protection et le microcrédit social

	Economie encastrée pré-industrielle	Economie désencastrée	Economie (ré)-encastrée	Economie (néo)-désencastrée	
Périodisation majeure	...- XIXe siècle	XIXe-début XXe siècle	1945-1984	1984-...	
Forme de la protection	Protection pré-marchandisée	Protection marchandisée	Protection démarchandisée	Protection néo-marchande	
Institution de la protection	Aide sociale, localisée, municipalisée, ciblée vers l'indigent en incapacité de travailler – institutions charitables	Aide sociale ciblée municipalisée – institutions de bienfaisance	Sécurité sociale	Sécurité sociale et montée en puissance acteurs privés	Solidarité nationale et assistance en situation de défaillance de la sécurité sociale
Populations cibles	Indigent en incapacité de travailler	Travailleurs pauvres	Universelle	Universelle mais tendance à la dualisation	Exclus, précaires, travailleurs pauvres
Outils de la protection	Forte solidarité communautaire pour corporation – secours gratuit pour les indigents	Forte promotion de la prévoyance individuelle, refus d'interventions extérieures	Droits sociaux – revenu complémentaire – cotisations et salaire indirect	Droits sociaux – revenu complémentaire – cotisations et salaire indirect – financement privé marchand	Difficultés d'obtention de droits sociaux – substitution par minima sociaux
Rôle du microcrédit	Emergence du Mont-de-Piété	Prospérité en tant qu'apport de revenu indirect	Déclin et inutilité	Prêteur en dernier ressort dans les cas extrêmes	Renouveau – apport liquidité immédiate en substitution
Monnaie et marché	Indépendance au marché – usage limité de la monnaie	Forte dépendance au marché – usage progressif de la monnaie	Indépendance au marché – usage de la monnaie	Dépendance au marché – financiarisation des rapports sociaux	

CONCLUSION DU CHAPITRE III

Il existe un lien entre le microcrédit social et la protection sociale. Leurs évolutions et mutations sont liées. Le microcrédit social fut un outil de l'économie sociale de bienfaisance, qui permet à un salariat soumis au paupérisme d'obtenir les capacités financières nécessaires pour répondre aux aléas sociaux. Ce revenu complémentaire permet de combler une forte précarité des situations individuelles issue d'un salaire flexible. Ainsi, cette forme d'aide financière s'inscrit dans une logique de protection marchande et individuelle structurant la France du XIX^e siècle. Or, le paupérisme ouvrier, ainsi que l'instabilité des revenus du travail, furent résorbés par l'apparition de la protection sociale. L'apport d'un salaire indirect, à travers des droits sociaux obtenus, a pour finalités d'accompagner le salariat, et de limiter les conséquences sociales des différents risques sociaux issus de la vie économique et sociale. De l'émergence au développement de la protection sociale, le microcrédit social voit son importance décliner. La protection devient obligatoire et collective introduisant une solidarité de fait entre les salariés... qui cotisent. Cependant, les mutations profondes de la société française dans les années 1980 ont requalifié l'importance du prêt sur gages, pour une population subissant un retour de la précarité de leur situation sociale. La protection sociale, loin de se restreindre, voit son intensité évoluer. Les dépenses sociales sont en constante évolution, mais les modalités tendent vers une marchandisation de la protection. Cette dernière se traduit par un retour de la dépendance du salariat à l'activité économique. Ainsi, le microcrédit social se comprend comme un secours, en dernier ressort, pour une population faiblement protégée. Le prêt sur gages devient un complément à l'action sociale institutionnalisée, celle-ci perdant en efficacité. Les formes de la protection évoluent, le microcrédit social introduit à nouveau une aide financière s'inscrivant dans une optique d'intégration économique. L'usage du microcrédit social, par sa clientèle, justifiera cette position. Le prêt sur gages est un « argent secours ».

CHAPITRE IV : DE L'USAGE SOCIAL DE L'ARGENT DU MICROCRÉDIT SOCIAL

Le chapitre III a mis en évidence la relation marquée entre le microcrédit social et la protection sociale, mettant en évidence une forme de complémentarité, à défaut de contradictions, entre les deux. Le microcrédit social est porté par une marchandisation de la protection, et de son caractère individualiste, dans les périodes consacrant une forme de désencastrement. La protection sociale remettant en première ligne le caractère collectif et socialisé de la protection. Cette analyse macro ne peut pas être déconnectée d'une vision plus micro, où l'acteur prend toute sa place. Ici, c'est le rôle même du prêt qui importe, et l'usage des emprunteurs des sommes d'argent obtenues. L'usage du microcrédit social met en avant le caractère ambivalent de la monnaie, à la fois outil de l'intégration, mais aussi facteur d'exclusion lorsque l'intermédiation entre l'individu et l'argent est défaillant (I). Ainsi, le microcrédit tient une fonction « d'argent secours » et d'instrument de l'inclusion économique et financière (II).

Questions de méthodologie

L'objet de ce chapitre est de mettre en perspective le rôle de la monnaie, comme outil d'intégration, avec l'usage du microcrédit social. Pour cela, nous raisonnerons en deux temps. Tout d'abord, en présentant, à partir d'une revue de littérature, une synthèse de la place et du rôle de la monnaie dans les sociétés humaines, ainsi, nous pourrions souligner l'existence potentielle d'un risque d'exclusion monétaire, via l'exclusion bancaire, synonyme d'exclusion sociale. Dans un second temps, nous pourrions souligner le rôle d'inclusion économique et financière du microcrédit, venant apporter les capacités financières à une population soumise aux processus de financiarisation des rapports sociaux et à ses conséquences négatives. Cette seconde phase sera composée d'une double enquête de terrain, nous permettant d'établir les usages réels du prêt sur gages, que nous mettrons en perspective avec les travaux, déjà réalisés, sur l'usage de l'argent par les populations en difficultés. Si la première phase constitue pour l'essentiel un travail de synthèse, tout en le rapprochant des questions du microcrédit au Crédit municipal, la seconde se veut plus conceptuelle. Nous souhaitons au regard de théories multi-disciplinaires étudier l'usage même du prêt sur gages, son émergence, son rôle et son utilité. L'enquête de terrain, portant sur la clientèle du prêt sur gages, est la base de la compréhension du phénomène, elle permet à la fois de valider les postures théoriques existantes, sur lesquelles nous nous basons, mais aussi d'affiner et prolonger le concept central d'« argent secours ». Dans ce cas, notre analyse est plus micro-sociale et économique, contrairement au chapitre III, qui se voulait plus macro.

2.4.1. Le rôle ambigu de la monnaie : intégration et exclusion.

La monnaie tient une place fondamentale dans nos sociétés modernes, les économies occidentales ayant été soumises à un processus de monétarisation, qui tend progressivement vers une forme de financiarisation des rapports sociaux. La monnaie tient un rôle ambigu, à la fois instrument du lien social mais aussi facteur d'exclusion. En effet, la monnaie n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges, mais bien un élément d'intégration par le marché à la société et au système socio-économique (A). En situation d'éloignement d'un usage régulier et permanent de la monnaie, le risque d'exclusion économique, puis sociale, est important (B). Ces éléments serviront par la suite à appréhender le prêt sur gages et son usage comme un facteur d'inclusion financière et économique. Il permet l'apport d'une forme de revenu indirect agissant comme une forme de filet de sécurité, prêteur social en dernier ressort. L'objectif de cette première partie est de présenter les fondements théoriques, les postulats et les faits qui nous permettront par la suite de comprendre le développement et l'existence du microcrédit social.

2.4.1.1. Appréhender la monnaie comme un fait social total : outil d'intégration

L'apport fondamental des sciences sociales, sur la question monétaire, a été de refuser la « fable du troc » imposée par la science économique classique. La monnaie ne peut être considérée comme un simple intermédiaire des échanges, elle existe dans toutes les sociétés en prenant des formes diverses et variées [Servet, 2012]. Polanyi ou Mauss, dans leurs études sur les sociétés primitives, ont apporté un regard spécifique sur la monnaie, ses fonctions et ses usages. Le capitalisme et l'économie de marché imposent une forme particulière de monnaie, mais sans être exclusive, en effet, des formes de monnaie spécifique subsistent à travers des pratiques et des marquages sociaux. La monnaie ne peut pas être considérée et comprise dans sa seule acceptation instrumentale, fonctionnaliste et économique. Il est nécessaire de bien appréhender le rôle social de la monnaie (1). En effet, elle reste un outil spécifique de l'intégration par le marché de l'ensemble des acteurs sociaux (2). Ainsi, se

mettent en place des usages sociaux spécifiques de la monnaie (3). Ces trois éléments sont autant de facteurs explicatifs et analytiques du développement du prêt sur gages.

2.4.1.1.1. Le fait monétaire.

André Orléan [2009], dans un traité de socio-économie, propose une vision institutionnaliste de la monnaie, en remettant en cause l'analyse économique traditionnelle de la monnaie comme simple instrument de l'échange totalement neutre¹. Pour lui, la monnaie est fondamentalement antérieure à l'échange, dans le sens où elle exprime la valeur, le résultat de volontés et de croyances sociales. Cette vision permet de remettre en cause l'idée que la monnaie est essentiellement marchande, et donc un simple intermédiaire des échanges. La monnaie est « un fait social total » pour reprendre Mauss, elle reste universelle et présente dans l'ensemble des sociétés. Néanmoins, il est nécessaire d'établir une différence entre les moyens de paiement et l'échange, la monnaie permet les deux. En effet, des sociétés, qui refusent l'échange, peuvent avoir une monnaie pour répondre spécifiquement aux dettes ou obligations qui se créent entre les individus, dans le sens où la monnaie objective la valeur, « *qu'un bien puisse permettre à un individu d'acquitter sa dette à l'égard de la société [...] suppose que ce bien soit considéré par cette même société comme exprimant, de manière adéquate, la valeur : le fait de valoir trouve en lui l'expression acceptée par tous* » [Orléan, 2009, p. 226]. La position de Orléan s'inscrit dans une perspective ouverte par Polanyi et Mauss qu'il convient d'appréhender.

Mauss prolonge l'analyse de Durkheim, il accepte le postulat que les faits sociaux doivent être expliqués par d'autres faits sociaux. Son ouvrage fondamental, *Essai sur le don*, est un travail fondateur, il remet en cause la vision d'un échange purement marchand et universel, issue des classiques anglais. En partant de l'analyse du don, il remet en cause l'hypothèse utilitariste des actions humaines. Ainsi, le don est un fait social qui structure les sociétés primitives mais aussi modernes. En partant de la *Kula* et du *Potlatch*², deux pratiques géographiquement différentes mais socialement identiques, Mauss souligne les aspects et les liens sociaux d'échanges cérémoniels. Il existe une pluralité d'échange qui n'est pas forcément liée à la recherche de gains, d'utilités ou de profits. Cet échange est marqué socialement et

1 Economiquement et socialement. Dans le premier cas, elle n'affecte pas l'économie réelle, dans le second l'organisation sociale.

2 La *Kula* est un système d'échange de biens sans valeur économique intrinsèque telle qu'on le conçoit dans nos sociétés modernes. Cet échange est symbolique et crée des relations entre les communautés qui le pratiquent. Le *Potlatch*, quant à lui, est un système de don/contre don, qui structure une forme d'échange non marchand et utilitariste entre plusieurs communautés.

inconsciemment. Cependant, qualifier cet échange de don peut poser problème, en effet, cette notion peut intégrer l'idée de désintéressement, de gratuité ou de charité, ce qui n'est pas le cas. Le don est caractérisé par l'intérêt non marchand, qui peut être multiple, comme la force, le prestige, la socialité, la domination.... Dans le cas des sociétés modernes, Mauss observe l'existence de formes de dons et d'échanges proches, qu'il qualifie de prestations totales³.

Mauss préfère utiliser le terme générique d'échange-don. Il en découle une triple obligation, de donner, de recevoir, et de rendre, ces obligations font que le don est social, il crée un lien entre les membres de la société, il forme alors la société. Cependant, Mauss estime que des trois, c'est l'obligation de rendre qui est la plus importante, car rendre permet de poursuivre le cycle du don. Ainsi l'objectif du don est le retour différé, car c'est celui-là même qui crée le lien social et la confiance. L'importance de l'obligation de 'rendre' a plusieurs explications, toutes ces explications en font le pilier de l'échange, ainsi, Lévi-Strauss, mettra en avant l'idée de réciprocité ; quand Bourdieu, privilégiera l'hypothèse de domination et d'une forme d'intérêt ou d'échange intéressé ; pour Girard, c'est l'idée de mimétisme par crainte de violence qui explique cette obligation de 'rendre'. Mauss, quant à lui, propose une explication en termes de dette, mais il ajoute l'importance de conserver l'idée de mystique, en effet, dans l'offre d'un bien serait partagé une part de nous même, ainsi l'échange porte en lui une part de religieux [Tarot, 2003].

Le don n'est pas une vérité des sociétés primitives, il est aussi présent dans les sociétés modernes. Par conséquent, il fonde et structure toutes les sociétés. Nous retrouvons ces éléments à travers le mutualisme, la coopération, l'hospitalité, ou l'entre-aide... ainsi le social fonderait l'économie, comme le souligne Tarot [2003, p. 77], « *la multiplication des rapports marchands ne crée pas de lien social et parfois le détruit, ce qui reconnaît à l'économie une valeur libératrice réelle mais ambiguë. Quand ces liens détruits ne sont pas compensés par des formes nouvelles de solidarité, le risque de violence s'accroît. Au contraire, la modernité de l'Etat social (ou providence) rejoint les fondements du don et de la communauté manquants* ». Dans le cas du microcrédit social au Mont-de-Piété, un parallèle peut être réalisé. Un groupe d'individu, dans ce cas les moines franciscains, apporte les capacités financières, via le prêt sur gages, à une population pauvre soumise aux usuriers. L'offre de prêt à une population potentiellement insolvable se fait certes en contrepartie, c'est-à-dire par le

3 L'existence même du Mont-de-Piété puis du Crédit municipal en est l'exemple. Jamais l'institution n'a recherché le profit, sa finalité sociale n'est plus à démontrer. L'échange existant autour du prêt sur gages est une forme de d'échange non utilitariste et socialement nécessaire. Bien évidemment, dans ce cas présent, nous ne sommes pas dans une forme objective du don, mais plutôt dans sa logique anthropologique et sociale. L'institution, par bienfaisance, apporte une aide monétaire qui doit lutter contre les effets néfastes de l'usure et du paupérisme. Cette aide est marquée, et crée une forme de réciprocité, gratitude et confiance. L'étude des usagers dans la section II apporte des éléments d'illustration.

remboursement ou la vente du bien, mais sans recherche de profit, dans un souci de justice sociale et d'aide sociale. Le Mont-de-Piété, puis le Crédit municipal, met en place une forme d'échange économique, à vocation sociale, cet échange entraîne une forme de réciprocité résumée par la logique suivante : l'institution offre des moyens de sortir d'une situation de pauvreté de façon inintéressée, une obligation ou une dette morale en découle, à travers soit le remboursement, soit la vente du bien, ce qui est une forme détournée de l'obligation de rendre.

Dans son *Essai sur le don*, Mauss avance ces idées, ainsi,

« Une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours de cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes d'achat et de vente. Les choses ont encore une valeur de sentiment en plus de leur valeur vénale, si tant est qu'il y ait des valeurs qui soient seulement de ce genre. Nous n'avons pas qu'une morale de marchands. Il nous reste des gens et des classes qui ont encore les mœurs d'autrefois et nous plions presque tous, au moins à certaines époques de l'année ou à certaines occasions ». [Mauss, 1995, p. 258].

Concernant les sociétés modernes et la protection sociale,

« Toute notre législation d'assurance sociale, ce socialisme d'Etat déjà réalisé, s'inspire du principe suivant : le travailleur a donné sa vie et son labeur à la collectivité d'une part, à ses patrons d'autre part, et, s'il doit collaborer à l'œuvre d'assurance, ceux qui ont bénéficié de ses services ne sont pas quitte envers lui avec le paiement du salaire, et l'Etat lui-même, représentant la communauté, lui doit, avec ses patrons et avec son concours à lui, une certaine sécurité dans la vie, contre le chômage, contre la maladie, contre la vieillesse, la mort. » [Mauss, 1995, p. 260-261].

Prolongeant l'analyse, il faut passer de ce système de don, existant dans toutes les sociétés, à la monnaie, elle aussi dénominateur commun de toutes les sociétés. Elle tient une place fondamentale, il faut la comprendre par la notion de confiance, et non pas seulement dans sa conception « économiciste », c'est un fait social total, une institution sociale. La monnaie est à la fois magique et religieux. Mauss [1969], dans un article sur les fonctions de la monnaie, propose une définition particulière, elle est multiple et universelle avec des

significations, des usages, ou des valeurs qui diffèrent suivant les espaces ou le temps, mais ses fonctions peuvent rester intrinsèquement proches,

« La monnaie, – quelle que soit la définition qu'on adopte – c'est une valeur étalon, c'est aussi une valeur d'usage qui n'est pas fongible, qui est permanente, transmissible, qui peut être l'objet de transaction et d'usages sans être détériorée, mais qui peut être le moyen de se procurer d'autres valeurs fongibles, transitoires, des jouissances, des prestations. Or le talisman et sa possession ont, quant à nous, très tôt, sans doute dès les sociétés les plus primitives, joué ce rôle d'objets également convoités par tous, et dont la possession conférait à leur détenteur un pouvoir qui devint aisément un pouvoir d'achat [...] L'argent ne fut pas primitivement employé à l'acquisition des moyens de consommation, mais à l'acquisition de chose de luxe, et à celle de l'autorité sur les hommes. Le pouvoir d'achat de la monnaie primitive c'est avant tout, selon nous, le prestige que le talisman confère à celui qui le possède et qui s'en sert pour commander aux autres. » [Mauss, 1969, p. 119-120].

Ainsi,

« La monnaie n'est nullement un fait matériel et physique, c'est essentiellement un fait social ; sa valeur est celle de sa force d'achat, et la mesure de la confiance qu'on a en elle [...] il n'est pas certain qu'il y ait eu, parmi les sociétés que nous connaissons ou que nous représentons par hypothèse, aucune qui fût complètement démunie de notions au moins analogues à celle que nous désignons pratiquement maintenant sous le nom de monnaie ». [Mauss, 1969, p. 116].

Nous pouvons, ici aussi, faire un parallèle avec l'argent du prêt sur gages. Cet argent ne peut pas être considéré comme essentiellement un instrument purement économique. Nous avons bien vu que les établissements, Mont-de-Piété et Crédit municipal, ont participé à la cohésion des sociétés en voie d'industrialisation. La monnaie, qui y circule, possède en elle-même un rôle social, structurant les sociétés urbaines, en luttant contre la précarité des revenus et leur instabilité. Elle tisse un lien fort entre les membres de la société, et offre une forme d'intégration par le marché⁴.

Polanyi, quant à lui, rompt et refuse de la même façon la vision traditionnelle de la monnaie, elle n'a pas qu'un caractère marchand et reste un fait commun à l'ensemble des

⁴ Cet élément est analysé par la suite. Il est nécessaire d'appréhender, dans un premier temps, le fait monétaire.

sociétés. Il remet en cause la « fable du troc » dominant chez les économistes classiques. En effet, dans cette vision, les économistes conçoivent la domination de l'organisation marchande, par conséquent, la monnaie est essentiellement un moyen de paiement généralisé, illimité, indéterminé. C'est ainsi que la nature même de la monnaie permet de rompre avec les inconvénients du troc devant l'extension de l'échange, la validité de la monnaie permet l'accès à l'ensemble des biens et services disponibles. En remettant en cause ce postulat, le cadre polanyien refuse l'idée que les sociétés exotiques soient fondées sur le troc, ces sociétés sont caractérisées par des types d'usages monétaires différents. La pensée polanyienne est spécifique, l'économie est considérée comme substantive, l'échange est au centre des sociétés, mais il est multiple, car l'homme échange avec son environnement social et naturel, et contrairement aux économistes classiques, aucune hypothèse de rationalité et de comportements individuels ne sont pris en compte. Il existe chez Polanyi différents types d'usages⁵ de la monnaie, l'usage en paiement, l'usage étalon et l'usage en échange. Pour Blanc [2009, p. 654], « *il résulte de cette analyse que la monnaie n'est pas nécessairement liée à l'échange marchand et qu'on ne l'emploie pas nécessairement pour l'ensemble des usages monétaires* ». Par conséquent, ces travaux anthropologiques concluent que la monnaie peut exister sans marché. Si le marché est une institution multi-millénaire, comme lieu d'échange ou de fixation de prix, il n'a jamais dominé les relations sociales et économiques. Les modes d'intégration ou de redistribution peuvent exister en dehors du marché. Le système de marché se développe plus tardivement. Ainsi, il ne peut y avoir de vision évolutionniste du phénomène monétaire, ni une succession de stade, de l'économie primitive passant à l'économie monétaire et l'économie de crédit. Le fait monétaire est multiple et varié, la notion de crédit, et de dette, existe en dehors du fait purement monétaire, car, nous dit Servet [1993, p. 1135] « *en outre, Karl Polanyi souligne le fait qu'une même société connaît une pluralité de modes de circulation des biens et des services (réciprocité, redistribution et échange). Ceux-ci coexistent et sont diversement articulés et hiérarchisés à des moments différents de l'évolution des sociétés* ». Polanyi met en avant le caractère universel de l'institution monétaire, ainsi, toujours selon Servet [1998, p. 234], « *toute catégorie économique doit selon lui être sociale pour présenter une pertinence qui dépasse le cas particulier de l'économie marchande où l'économique est désocialisé. Cette vision s'applique aux phénomènes monétaires et, notamment, il ne confond pas monnaie et instrument de*

5 Servet [1998] les développe, l'usage d'un moyen de paiement ou « *l'acquittement d'obligations* » ; intermédiaire des échanges, qui « *naît du besoin d'objets dont la valeur doit être connue pour servir d'intermédiaire ou substitut dans les relations dites marchandes* » ; unité de compte ; instrument de réserve. Ces fonctions nous dit Servet [1998] n'exclut pas d'autres usages, mais surtout « *chaque fonction monétaire ne s'incarne pas nécessairement dans un objet unique* » [Servet, 1998, p. 239].

rationalité du marché ».

Les marchés auto-régulateurs ont besoin de monnaie et de l'institution monétaire. Leur domination s'inscrit dans le passage d'une économie de subsistance à une économie du gain ou de recherche de profit, « *la transformation suppose chez les membres de la société un changement de leur mobile d'action : le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance. Toutes les transactions deviennent des transactions monétaires, et celles-ci exigent à leur tour qu'un moyen d'échange soit introduit à chaque articulation de la vie industrielle. Tous les revenus doivent provenir de la vente d'une chose ou d'une autre, et, quelle que soit la vraie source des revenus d'une personne, on doit les considérer comme résultant d'une vente. Le simple terme de « système de marché », par lequel nous désignons le modèle institutionnel [...] ne veut rien dire de moins* » [Polanyi, 1983, p. 54]. Les marchés auto-régulateurs imposent une individualisation des rapports sociaux rendue possible par l'intermédiation monétaire. La grande avancée portée par Polanyi concerne la distinction entre deux types de monnaie : *all purpose money* [monnaies modernes] et *special purpose money* [monnaie primitive, monnaie à usage spécifique]. Dans le cadre de la monnaie moderne, elle découle de l'organisation marchande de la société et donc de sa domination sur la réciprocité et la redistribution. Comme le marché domine la société, en tant que forme d'intégration, la fonction d'intermédiaire des échanges est primordiale et dominante par rapport à sa fonction de mode de paiement et d'étalon.

La présentation rapide de cette pensée institutionnaliste, et non utilitariste, nous permet de présenter la monnaie comme un fait social, qui structure la société et crée des liens entre les individus. L'usage de la monnaie, et le refus de son caractère purement marchand, intègre l'idée qu'elle reste l'outil fondamental de l'intégration par le marché. Les sociétés modernes, traversées par la domination ou la structuration des marchés, nécessitent la détention de monnaie pour participer à l'ensemble des activités sociales que sont la production, la consommation, mais aussi la protection.

Encadré 11 : Argent ou monnaie ?

Monnaie des économistes, argent des anthropologues : à chacun le sien ?

Ould-Ahmed [2008], dans un ouvrage collectif consacré à la question, apporte certains éléments conceptuels. Il met en avant plusieurs idées dans l'usage de ces deux termes. D'abord, il souligne l'existence d'une différence entre les deux notions, la monnaie concerne les « *espèces utilisées pour le compte ou le*

paiement des dettes et des créances symboliques et marchandes, exerçant ainsi une fonction d'unité de compte et de paiement ; l'argent, lui, ferait référence aux espèces que l'on accumule, utilisées alors comme réserve de valeur. » (p. 12). Par conséquent, l'argent est un stock, la monnaie un flux. Dans un second temps, l'usage de la monnaie renverrait à l'économie et l'argent à l'anthropologie. Les deux champs préférant l'usage de termes spécifiques pour se démarquer. Les économistes perçoivent l'argent comme un sous domaine de la monnaie, les anthropologues l'inverse. Cependant, la monnaie est un objet commun des sciences sociales mais qui reste marquée par les disciplines. L'économie institutionnaliste, ainsi que l'anthropologie, adoptent la même réfutation : celle de l'économie standard dans sa compréhension de la monnaie comme simple intermédiaire des échanges et neutre par nature. L'opposition la plus forte concerne la neutralité de la monnaie.

Plusieurs points sont à souligner, l'anthropologie consacre la monnaie comme « un fait social total », on ne peut la comprendre essentiellement d'un point de vue « économiciste ». Elle n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges, instrument de paiement universel, fongible et utilisée indifféremment, « à cette hypothèse dite de fongibilité qui pose la monnaie comme moyen de paiement aux usages indifférenciés, elle oppose au contraire l'idée d'un cloisonnement des pratiques monétaires, c'est-à-dire d'une indifférenciation des façons d'utiliser les monnaies selon les circonstances sociales » [Ould-Ahmed, 2008, p. 15]. L'anthropologie a pour objet la recherche de la part « non économique », et donc refuse l'homogénéisation des comportements. L'anthropologie, mais aussi l'économie institutionnaliste, permet d'apprécier le caractère pluriel des usages de la monnaie, il ne peut exister d'usage homogène, la monnaie n'est pas un instrument fongible, elle n'a pas de « pouvoir d'achat généralisé », ainsi, « l'anthropologie qui montre, dans les sociétés étudiées, l'utilisation non pas d'une monnaie mais d'une pluralité de monnaies et de formes monétaires, circulant de manière très codifiée et segmentée : selon les sphères (marchandes, symbolique) et les situations données, telle forme monétaire sera adéquate, telle monnaie acceptée. La monnaie n'est donc pas fongible mais cloisonnée, et ne revêt pas une signification sociale une mais multiple » [Ould-Ahmed, 2008, p. 16]. Les économistes institutionnalistes refusent l'idée d'une existence de la monnaie par une invention de l'économie marchande, elle est « une construction sociale dont la nature n'a rien ni de marchand, ni de contractuel ou de conventionnel. » [Ould-Ahmed, 2008, p. 20]. Ces idées peuvent être illustrées par les pratiques, usages et expériences du prêt sur gages.

2.4.1.1.2. La monnaie, instrument d'intégration par le marché.

Il n'est pas question de reprendre ici une analyse du développement historique des marchés, ou du système de marché, Norel [2009, 2004], Braudel [2008, 1993, 1990], Wallerstein [1980] ou Polanyi [1973, 1983] l'ont très bien démontré. Il faut comprendre ici l'apport de la pensée polanyienne dans les conséquences de ces évolutions. Le système de marché tend à s'imposer et remplacer les structures sociales et économiques des sociétés pré-capitalistes, où les marchés ne tiennent qu'une place minime et surtout encastrés dans les relations sociales et institutionnelles, ainsi, « le système économique n'apparaît être qu'une simple fonction de l'organisation sociale, se trouvant invariablement fusionné dans le social » [Plociniczak, 2007a, p. 68]. Or, la période 1815-1914 correspond à la volonté de mettre en

place une société de marché gouvernée par un système de marchés autorégulateurs. Polanyi a souhaité souligner le rôle primordial de l'action humaine dans l'imposition de ce modèle, car ce sont des croyances et représentations qui s'imposent⁶ [Passet, 2010]. En effet, « *Polanyi met en évidence de manière éclairante le rôle pivot joué par l'appareil étatique et législatif anglais dans le processus de construction d'une sphère marchande à vocation autorégulatrice [...] Polanyi défend explicitement l'idée que tous les marchés sont politiquement institués* » [Plociniczak, 2007b, p. 210].

L'imposition du système de marché, nous dit Polanyi [1983] ne peut être réalisée que par la construction de marchés de marchandises fictives comme le travail, la terre et la monnaie. La constitution de ces marchés est nécessaire, car dans les périodes précédentes « *les marchés n'ont jamais été que des éléments secondaires de la vie économique* » [Polanyi, 1983, p. 102]. Le marché, ainsi créé, maîtrise le système économique, la société mute en auxiliaire de celui-ci, « *au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* » [Polanyi, 1983, p. 88]. Cette spécificité, fondée sur des lois particulières et finalités propres, fait que la société doit fonctionner avec des règles du système économique. Le système de marchés passe donc par le rapport salarial, et la place de la monnaie évolue.

La genèse du rapport salarial est le « *produit d'une évolution interne ou d'une emprise extérieure, [elle] se ramène au même processus : l'éclatement des modes de socialité antérieurs et la création d'individus libres dont la séparation avec les conditions de production entraîne leur inscription dans les relations marchandes et monétaires* » [Taouil, 1998, p. 100]. Le processus d'imposition du marché, et d'une société de marché, se réalise à travers deux phénomènes [Taouil, 1998], le dépassement des sociétés communautaires par la constitution de marchandises fictives du travail, de la monnaie et de la terre ainsi que l'imposition du travail salarié. L'apparition d'un système de marché se fait sur les ruines des formes communautaires du groupe d'individu vers le passage d'une société individualisée, où la production de marché remplace la production de subsistance⁷. Ce processus impose le salariat. Au même moment, des relations se créent autour de liens monétaires, « *Polanyi établit la différence radicale du système de marché en mettant en avant le rôle de la monnaie*

6 « *Une partie des recherches les plus abouties dans ce domaine reprennent l'hypothèse déjà formulée par Karl Polanyi (1944) de l'influence des théories économiques sur les raisonnements économiques ordinaires [...] De ce fait, elles s'inscrivent largement dans une vision de monde moderne soumis à un processus planétaire et inéluctable de marchandisation.* » [Weber, 2009, p. 368]. L'économie formelle propose une vision construite autour de certaines conceptions et postures qui lui semblent être universelles [Plociniczak, 2007b].

7 Ce que nous avons mis en avant dans la première partie, au chapitre I, en établissant le lien entre l'émergence de structures socio-économiques permettant le développement des Monts-de-Piété.

comme vecteur constitutif de relations sociales » [Taouil, 1998, p. 104].

Une société salariale découle de la dynamique du capitalisme et de l'instauration d'un système de marché, pour Sobel [2008, p. 178] « *par « société de travail* », on désigne le fait que, dans nos sociétés modernes, l'activité productive, le travail, est centrale – mais pas exclusive – dans la fabrication du lien social et corrélativement dans la construction des identités individuelles et collectives [...] A ce titre, elle est bel et bien une construction historique, et non un invariant anthropologique ». Sobel note deux formes de mutation, l'une anthropologique et l'autre socioéconomique. D'un point de vue anthropologique, le rôle central du travail apparaît au XVIIIe siècle, le travail n'est plus considéré comme une activité négative, c'est la victoire de l'homme sur la nature, c'est l'expression de l'intelligence, il peut même permettre une forme d'émancipation. Le travail structure l'homme, sa vision, et son imaginaire. Ainsi, « *le processus de libération dans le travail et par le travail va structurer l'organisation socioéconomique de nos sociétés contemporaines, mais en composant avec les exigences du développement du capitalisme et sa propre notion de travail productif. Du coup, la mutation anthropologique ne va pouvoir se déployer socialement que sous la forme partielle de compromis sociétaux dans l'ordre économique capitaliste en plein essor* » [Sobel, 2008, p. 179-180]. Du côté socioéconomique, « *elle consiste [...] en l'autonomisation de la sphère économique à la faveur du développement de l'économie de marché et du capitalisme depuis notamment la révolution industrielle* ». [Sobel, 2008, p. 180]. Cette valorisation du travail n'est pas générale, elle concerne le travail social ou abstrait, celui qui est valorisé par la société. Le travail rémunéré va dominer et prendre une place centrale, mais être aussi considéré comme utile à la société industrielle. Le travail salarié devient un élément de l'intégration sociale. La société salariale est définie sous deux formes, d'abord sous la forme de « *l'usage du travail* » qui correspond au droit du travail, contrat, etc..., puis sous la forme d'un financement socialisé de la reproduction de la force de travail. Cette évolution permet une forme d'émancipation du salarié, qui « *sort chaque travailleur salarié d'une relation individuelle et inégalitaire vécue dans l'espace microéconomique de l'entreprise et réinscrit par la-même dans son travail, via l'occupation d'un emploi socialement construit et reconnu, dans une logique collective et solidaire* » [Sobel, 2008, p. 183].

La monnaie, dans une société soumise aux logiques de marché et de l'économie, prend une place nouvelle. En effet, le développement du rapport salarial impose une forme de monnaie spécifique, instituant un lien nouveau. L'économie de subsistance disparaissant au profit d'une économie de production et d'accumulation, où le salaire prend une place centrale, salaire bien évidemment monétaire. Par conséquent, la monnaie devient garant du lien social,

voire un outil du lien social, car le système de marché place la monnaie au centre des relations sociales et économiques. L'ensemble de la vie sociale est intégré aux marchés par le vecteur « argent » ou monnaie. Tout rapport marchand est monétaire, « *l'extension de la sphère marchande dépend de la capacité de la monnaie à se propager, à conquérir de nouveaux espaces* » [Orléan, 2009, p. 242]. Ces nouveaux espaces sont aussi la protection sociale ou l'action sociale, trois positions peuvent résumer cette affirmation :

(1) Servet [1993, p.], « *la monnaie qu'il est erronée de réduire à ses fonctions dans le cas particulier de l'utopie du marché autorégulé, joue en tant que tel tout en la dissociant des propriétés de la logique marchande à un rôle essentiel. En suivant non la lettre mais la logique de la pensée de Karl Polanyi, il est possible d'affirmer que la monnaie est un lien essentiel du tissu social.* »

(2) Celle de Orléan [2009] qui souligne une dépendance des agents à la monnaie. La monnaie aurait une valeur intrinsèque « *notre perspective [...] fait de la puissance directe d'affecter de la monnaie une des clefs du mécanisme marchand, à la fois comme force d'expansion des rapports marchands et comme lien des individus entre eux* » [Orléan, 2009, p. 222].

(3) Pour Blanc [2009, p. 679], « *la sphère des usages monétaires semblent connaître une extension indéfinie dans les sociétés modernes. C'est que le phénomène de monétarisation ne doit pas être assimilé aux processus de financiarisation et de marchandisation, même s'ils sont articulés* ». Il semble que dans les sociétés modernes un mouvement « *d'intensification de la financiarisation des rapports sociaux* » s'effectue, par exemple, il est nécessaire de toujours plus d'argent pour répondre à une large partie des besoins de subsistance. Il existe donc une marchandisation d'une grande partie des éléments de la vie quotidienne, et cela est liée à la salarisation et aux activités non salariées qui engendrent des revenus monétaires. La financiarisation des rapports sociaux renvoie à l'intermédiation croissante des paiements de l'épargne, des transferts d'argent et des prêts et aussi « *au développement d'une protection assurantielle contre les risques* ». Il est donc difficile de concevoir que la monnaie détruit le lien social.

De ces trois positions ressortent plusieurs idées fondamentales. Tout d'abord que la monnaie est un lien soit du tissu social, soit des individus entre eux. Mais aussi que la monnaie n'est pas intrinsèquement facteur d'exclusion, c'est plutôt l'absence de monnaie, et

donc l'absence de cet instrument du lien, qui est néfaste pour l'individu. Nous verrons donc par la suite en quoi le microcrédit social permet l'acquisition de revenus indirects et comment il participe à l'inclusion financière, économique et donc sociale. De plus, la monnaie est bien plus qu'un intermédiaire des échanges, son rôle est primordial dans les sociétés modernes. Ainsi, sa position dans l'organisation sociale implique une multitude d'usages sociaux de la monnaie, dont plus précisément celui de l'argent du prêt sur gages.

2.4.1.1.3. Les usages sociaux de la monnaie

La monnaie prend donc une place singulière dans les sociétés modernes, qui s'organisent autour d'un système de marché coordonnant l'échange et la production, et instituant le travail salarié comme norme sociale. Les revenus monétaires prennent une place majeure, l'intégration aux marchés s'effectue via la monnaie. Ainsi, si elle est un instrument du lien social parmi tant d'autres, la monnaie devient une institution fondamentale. Cependant, la compréhension traditionnelle du fait monétaire n'est pas suffisante et trop limitée, hormis chez les sociologues et anthropologues, car la conception classique de la monnaie passe à côté d'usages spécifiques et variés. Il est donc nécessaire de revenir sur ces conceptions et d'apporter un regard extérieur et critique en usant des avancées offertes par un champ pluridisciplinaire, pour ensuite les utiliser dans la compréhension de l'usage du prêt sur gages et de son utilité sociétale pour une population soumise à des processus de paupérisme.

Il est donc nécessaire de redéfinir les rôles et fonctions de la monnaie. En partant des analyses et intuitions de Mauss ou Polanyi, que nous avons proposé précédemment, nous pouvons affirmer que la monnaie n'est pas l'exclusive de la société capitaliste et marchande, ainsi, elle ne peut pas être réduite essentiellement à son caractère instrumental. Pour commencer, l'analyse de Orléan et Aglietta [1998] montre que la monnaie intègre à la fois la dette, la souveraineté et la confiance. La monnaie fait circuler la dette, elle est un médium, une forme de médiation pour des sociétés constituées de dettes issues des échanges, elle transfère des biens qui peuvent être réels ou symboliques. Ainsi, cette médiation permet de mesurer et quantifier ces échanges de dette et donc de qualifier les relations sociales. Pour Théret [2008, p. 815], « *par sa médiation, les interdépendances sociales qui prennent la forme d'obligations et de droits réciproques entre les sociétaires et entre ceux-ci et leurs organisations collectives ou leurs représentants sont traduites en termes de dettes et de créances homogénéisées à des degrés divers [...] En tant qu'elle est à la fois unité de compte et moyen de paiement, la monnaie est donc un lien social clef, un opérateur de totalisation*

unifiant le système des dettes et les reproduisant en dynamique ». Les dettes sont multiples et ne doivent pas être comprises essentiellement comme un rapport marchand. La dette de vie semble tenir une place primordiale dans les sociétés traditionnelles, ces dettes de vie font la société et permettent la reproduction sociale. Nous retrouvons des éléments proches dans les sociétés modernes. Dans ces deux cas, la dette de vie correspond à un capital vie qui se transmet entre générations, qui fait la société. Théret [2008, p. 816] souligne « *la monnaie trouve ici son origine dans les paiements sacrificiels -comme substitut aux victimes vivantes-, mais aussi dans le paiements de compensation de déficits de capital de vie entre groupes créés par les échanges de femmes ou les meurtres, puis dans les paiements fiscaux qui apparaissent avec l'émergence de pouvoirs politiques centralisés, tous paiements relatifs à différentes formes de dette de vie* ». La question de souveraineté en découle directement. Tout d'abord le fait monétaire est universel, l'homme n'étant pas immortel, toutes les sociétés sont traversées par des dettes de vie, cependant, elles prennent forcément des modalités différentes. Pour les sociétés marchandes, cette dette se comprend par l'idée de dette sociale remboursée par la fiscalité pour que l'Etat perdure, et inversement remboursée par l'Etat en protection sociale. Le groupe humain doit se pérenniser pour éviter toute disparition, ce qui passe par le transfert de dette. Pour finir, la monnaie est confiance, la monnaie existe car l'ensemble du groupe l'accepte, elle est protégée par la souveraineté collective, elle diffuse des symboles, normes et valeurs collectives. Cette compréhension du fait monétaire, en dehors de considérations purement marchandes ou instrumentales, nous offre des éléments de compréhension quant à l'usage réel de la monnaie. L'étude sur les usagers du prêt sur gages à Paris et Bordeaux, que nous présenterons plus loin, illustre l'importance de l'usage de l'argent, non pas comme simple intermédiaire d'un échange, mais comme un élément du lien entre la société monétarisée et l'individu soumis à des formes d'exclusion monétaire, financière et économique, qui peuvent déboucher sur l'exclusion sociale. De plus, nous avons vu dans le chapitre précédent, l'émergence avec le prêt sur gages d'une protection individualisée qui vient soit compléter, soit se substituer, à la protection sociale ou l'aide sociale en période de marchandisation. Il nous reste à présenter les travaux sur l'usage de la monnaie pour ensuite analyser concrètement, et de façon plus micro-sociale, le prêt sur gages vécu par les usagers.

Il est important, pour comprendre la place centrale de la monnaie dans nos sociétés, de remettre en cause l'hypothèse du caractère fongible et cloisonné de la monnaie. En effet, accepter ces postulats revient à nier les rôles multiples et divers de la monnaie, et donc de la concevoir essentiellement sous son caractère neutre et purement marchand. L'idée de fongibilité revient à estimer que la monnaie est un moyen de paiement universel et généralisé

[Blanc, 2006, 2008]. De ce postulat découle l'idée que « *la monnaie n'a pas d'usages prédéfinis, elle est utilisable dans tous les usages monétaires possibles ; la monnaie compte et paye tout ce qui est comptable et payable en monnaie* » [Blanc, 2008, p. 30]. Par conséquent, les conclusions et perspectives, que nous retirons de ce postulat sont multiples, comme l'indifférenciation ou la convertibilité des formes de la monnaie. Ainsi, les monnaies manuelles, fiduciaires, scripturales, électroniques sont indifférenciées dans leurs usages et convertibles entre elles. Le critère de fongibilité entraîne que, socialement et économiquement, les sources de revenu ne peuvent pas exercer de contraintes dans l'usage des avoirs monétaires, « *il exige une substituabilité finale de ces avoirs et de ces formes, autrement dit la capacité de pouvoir employer n'importe quel avoir pour n'importe quel paiement, le seul critère de choix étant celui de l'adéquation de la somme utilisable avec le montant exigé pour la dépense.* » [Blanc, 2008, p. 37].

La posture classique ne prend donc pas en compte les multiples usages de la monnaie, fortement marqués socialement par les individus. Polanyi a tenté de remettre en cause cette logique en distinguant les monnaies modernes et primitives, cependant, son analyse ne permet pas de dépasser fondamentalement le principe de fongibilité, il permet essentiellement de sortir de l'idée d'un lien entre marché et monnaie [Blanc, 2009]. Les travaux de Blanc [2000, 2006, 2008, 2009] mais aussi de Zelizer [2005, 2007] tentent de montrer l'existence de pratiques monétaires multiples, car « *l'observation des pratiques monétaires fait apparaître le caractère fragmentaire de la monnaie, et non plus son hypothétique caractère plein ou unifié : la monnaie se disperse en une série d'instrument divers et hétérogènes. La monnaie est unitaire sous l'aspect du système, fragmentaire sous l'aspect des instruments.* » [Blanc, 2009, p. 657]. L'étude des pratiques et des usages permet de démontrer une forme de diversité des pratiques remettant en cause l'idée d'usage unifié.

Ces éléments généraux, qui fondent la monnaie, ne prennent pas en compte les comportements individuels, les usages spécifiques qui font que la monnaie est un fait social total. Blanc [2000] tente d'apporter une définition plus micro-sociale de la monnaie en montrant qu'il existe une forme de diversité des pratiques et des formes de la monnaie, ce qui revient à renoncer aux principes de fongibilité et indifférenciation, et affine la position globale de Orléan et Aglietta, « *les pratiques monétaires permettent de mettre l'accent sur les actes de chacun, ce qui signifie l'emploi d'instruments qui assurent les fonctions de la monnaie, autrement dit l'exercice concret, par le biais d'outils, des principes monétaires résumés par les fonctions. Les fonctions sont monétaires, de même en conséquence que les instruments, de même enfin que les pratiques des personnes* » [Blanc, 2000, p. 22]. Ainsi, les pratiques

monétaires se définissent comme « *les actes quotidiens qui impliquent la dimension monétaire* » [Blanc, 2000, p. 22]. Par conséquent, l'instrument monétaire est distinct de la fonction monétaire. Ne pas faire cette distinction enferme la définition dans un cadre daté historiquement, la monnaie comme simple intermédiaire des échanges⁸. C'est donc une définition de la monnaie par les actes qu'elle permet qui semble plus fondamental, elle en permet principalement deux : « le fait de compter » et le « fait de payer ses dettes ».

En conclusion, la monnaie fait système, la question n'est pas de réfléchir aux fonctions de la monnaie, l'idée de Blanc est de mettre en perspective les instruments monétaires, « *au total, le système monétaire consiste en une organisation du compte et une organisation des paiements [...] La monnaie fait donc système, au sens où elle est un complexe fonctionnel qui se décline en instruments monétaires. C'est uniquement du point de vue de ce complexe qu'elle apparaît unitaire. C'est également de ce point de vue qu'elle peut rassembler tout à la fois les fonction de compte, de paiement et de réserve* » [Blanc, 2000].

Cette réflexion en termes d'instruments permet donc de mettre en avant les usages et pratiques monétaires. Blanc [2009] conçoit la compréhension des usages monétaires à travers l'idée de qualité de la monnaie, et donc des avoirs monétaires, c'est-à-dire des « *revenus sous forme de monnaie* » [Blanc, 2009, p. 661]. Ainsi, un avoir monétaire « *se distingue d'autres avoirs selon trois critères qualitatifs : la forme monétaire qu'il prend [...], un ensemble de marqueurs socio économiques qui lui donnent une certaine moralité [...] et l'univers symbolique dans lequel il est inséré.* » [Blanc, 2009, p. 662]. Il existe donc une pluralité des formes monétaires, comme la « monnaie nationale », qui n'est pas homogène car il existe une multitude d'émetteurs (monnaie scripturale et fiduciaire), une multitude d'usages (usage qui n'est pas universel), et une multitude de significations sociales (comme les différents types de moyens de paiement). La Banque centrale est le garant de l'articulation, de la cohérence et du bon fonctionnement du système. Blanc [2009] note l'existence de près de 500 exemples de pratiques et usages différents de la monnaie nationale, aussi bien au Nord qu'au Sud, aussi bien en situation de crise ou non. La diversité se comprend entre autre dans l'unité de compte, qui est différent et/ou autonome, dans des usages limités ou non, avec des validités limitées ou non... Par conséquent, l'observation montre une forme de coexistence des formes monétaires. Il est nécessaire d'« *intégrer un ensemble de pratiques monétaires qui ne peuvent être médiatisées par les instruments monétaires habituels* » et « *de ne pas voir seulement les*

8 « *La monnaie apparaît, du point de vue de des instruments, comme un phénomène propre à une certaine civilisation et à une certaine période de l'histoire. Les formes diverses prises par l'application concrète des fonctions permettent de préciser les périodes et les sociétés qui en ont usé. Mais dès lors que l'on considère les fonctions monétaires, la perspective change radicalement au profit d'un caractère transhistorique et transculturel de la monnaie.* » [Blanc, 2000, p. 24].

pratiques des acteurs comme l'usage d'outils donnés, mais aussi comme appropriation et façonnement de ces outils leur conférant des significations sociales multiples. » [Blanc, 2009, p. 666].

Ces éléments viennent apporter un regard nouveau sur les pratiques monétaires au centre de la compréhension du fait monétaire. Par conséquent, « *l'étude concrète des pratiques budgétaires, financières et monétaires donne à voir un ensemble de facteurs orientant l'usage des avoirs monétaires, qu'ils relèvent de marqueurs socio-économiques ou des formes monétaires elles-mêmes : l'indifférenciation et la convertibilité, dans ces cas, des postures formelles que démentent les usages de façon plus ou moins significative. Ces facteurs sont de type socio-économique, réglementaire, cognitif et moral* » [Blanc, 2008, p. 38]. Il existerait donc une forme de cloisonnement des pratiques monétaires, nous pouvons en proposer plusieurs au regard des travaux de Blanc. Ainsi, les cloisonnements par des formes monétaires à validité limitée, comme les bons d'achat, les tickets restaurant mais aussi certaines monnaies sociales, constituent une première forme. Une seconde forme consacre les cloisonnements par circuits socio-économiques, dans ce cas nous retrouvons des usages de la monnaie dans des circuits distincts. Cet élément se retrouve historiquement sous l'Ancien régime, chaque strates sociales usant de monnaies différentes et surtout de pratiques multiples. Et si ces monnaies sont convertibles entre elles, les conversions restent difficiles car l'usage social et la hiérarchie sociale entrent en compte. Les cloisonnements peuvent être aussi comptables, avec l'usage de certaines règles comptables spécifiques suivant les types de dépense. Les cloisonnements cognitifs, concernant principalement les populations en situation d'angoisse budgétaire, qui introduisent une forme de pratiques d'affectation spécifiques des revenus, « *les limitations cognitives de la fongibilité monétaire permettent aux personnes de simplifier des choix et des calculs complexes* »⁹ [Blanc, 2008, p. 43], ce qui s'explique par des comptabilités spécifiques, des avoirs destinés et affectés à une dépense par exemple. Pour terminer les cloisonnements moraux, l'imaginaire de l'argent et de ses origines influencent les usages comme un héritage, cadeaux ou loterie. Zelizer [2005] propose une grille d'analyse en termes d'usages et de pratiques monétaires, en étudiant le comportement des ménages américains pauvres bénéficiant de l'aide sociale, mais aussi de façon plus globale, en relevant les pratiques et productions de monnaie domestique.

Ces éléments présentés, qui permettent de proposer un regard différent sur la monnaie

9 « *Les limitations cognitives de la fongibilité monétaire permettent aux personnes de simplifier des choix et des calculs complexes en cloisonnant les revenus, notamment par le biais de modes de comptabilisation spécifiques et de mises dans des réserves spécifiques, de sorte que certains avoirs sont réservés à des usages prédéterminés. Ces modalités de gestion budgétaire conduisent à construire des routines et à établir des hiérarchies claires dans les paiements à réaliser* » [Blanc, 2009, p. 667-668].

et son rôle dans la société marchande, nous offrent des perspectives intéressantes quant à l'analyse du microcrédit et de son usage. Cependant, nous devons avant tout présenter l'autre face de la monnaie, comme élément potentiellement exclu. Ensuite, nous pourrions développer dans le cadre du prêt sur gages l'idée d'argent secours, initialement présenté par Glémain [2008].

2.4.1.2. La dynamique de l'exclusion économique et monétaire.

Il existerait en France près de 5 à 6 millions de personnes en situation d'exclusion bancaire, c'est-à-dire, dans une situation où elles n'ont pas accès aux services bancaires et/ou des difficultés d'usage dans leurs pratiques bancaires. Si la monnaie est un outil de l'intégration sociale, l'exclusion bancaire, expression de l'exclusion monétaire, peut être à l'origine de l'exclusion sociale (1). Des processus peuvent limiter l'usage et l'accès de l'argent, entraînant des formes d'exclusion diverses et variées (2).

2.4.1.2.1. Les processus d'exclusion au cœur de la monnaie.

La monnaie, en tant qu'outil du lien social dans nos sociétés, peut être *a contrario* un vecteur d'exclusion dans deux types de cas, qui sont étroitement liés, (1) lorsqu'il apparaît des difficultés d'accès à la monnaie, cette situation s'explique par un éloignement du marché du travail, et donc à une source de revenu, dans une société soumise au processus de financiarisation des rapports sociaux, l'individu n'ayant pas accès à l'ensemble de la protection devenue en partie monétaire ; (2) lorsqu'il existe des difficultés de gestion de l'argent, ce qui correspond à l'exclusion bancaire ou financière. Dans le premier cas, et nous l'avons vu précédemment dans le chapitre III, le microcrédit devient une solution, il participe comme filet de sécurité à travers l'apport d'un revenu indirect et complémentaire. Dans le second cas, le microcrédit peut être vu comme une forme de pratique alternative, à l'écart du système bancaire classique¹⁰. C'est ce second cas qui nous intéresse ici, car nous comprenons la monnaie comme un *outil* participant au lien social, cet outil, ou instrument, pour remplir sa fonction doit être correctement utilisé. En effet, un mauvais usage, ou un accès à l'intermédiaire bancaire¹¹ défaillant, n'est pas sans conséquences. Dans le premier paragraphe, nous avons vu que la monnaie participait à la structuration des sociétés, qu'elle en est plus ou moins à la base par les liens qu'elle crée. Mais dans les sociétés monétarisées et bancarisées,

¹⁰ Nous traiterons de cet aspect par la suite.

¹¹ L'intermédiaire bancaire est fondamental dans les sociétés financiarisées.

la banque, comme intermédiaire, est un instrument fondamental dans la gestion quotidienne de l'argent. En effet, l'accès à la monnaie, son utilisation, et sa gestion se réalisent obligatoirement¹² par l'institution bancaire qui collecte de l'épargne, offre le crédit et centralise les dépôts. Une bonne relation bancaire est donc primordiale, cependant, dans le cas d'une population vulnérable, ce n'est pas le cas. Ainsi, les personnes allocataires des minimas sociaux, mais aussi une partie des personnes en situation de pauvreté, ont une relation difficile avec leur intermédiaire bancaire, pouvant entraîner l'exclusion bancaire. Par conséquent, la rupture de ce lien¹³, qui agit sur l'usage et la gestion même de l'argent dans les sociétés bancarisées, est un facteur et une cause de l'exclusion sociale. Ce type d'exclusion s'explique en partie par la financiarisation des rapports sociaux¹⁴ et de la bancarisation de la société, la banque, et les produits qu'elle délivre, agissent comme un intermédiaire entre l'individu et la monnaie. Toute rupture de cet intermédiaire agit sur le rôle intégrateur de la monnaie, puisque l'agent n'est pas en mesure de l'utiliser correctement et d'avoir accès aux instruments de gestion. Le processus d'exclusion par la monnaie se comprend à travers l'exclusion bancaire. C'est la rupture du lien existant entre l'agent, qui a besoin de la monnaie, et l'intermédiaire, c'est-à-dire la banque qui apporte les instruments¹⁵ nécessaires au bon usage de la monnaie.

Il est nécessaire de proposer une définition de l'exclusion bancaire. Nous utiliserons pour cela les travaux du Centre Walras¹⁶, réalisés entre 1997 et 2004, pour qui « *une personne se trouve en exclusion bancaire et financière lorsqu'elle subit un degré d'entrave dans ses pratiques bancaires et financières qui ne lui permet plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne* »¹⁷. A partir de cette définition, il est nécessaire, nous rappelle Gloukoviezoff [2010, p. 4], d'appréhender le phénomène en tant que processus, c'est-à-dire un « *processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés bancaires d'accès ou d'usage qu'elle ne peut plus mener une vie normale* ». Cependant, il ne faut pas comprendre l'exclusion bancaire exclusivement comme une simple difficulté bancaire passagère ou persistante, ou bien comme une simple difficulté d'accès aux services bancaires. L'exclusion bancaire doit être analysée comme un phénomène qui intègre à la fois des difficultés bancaires, mais aussi et surtout les conséquences sociales qui en découlent directement, ce qui nécessite de prendre en compte la qualité des produits bancaires utilisés par les agents. Une

12 Du moins en France.

13 C'est bien un lien qui se tisse entre la société, l'individu et la banque. La vie en société nécessite l'accès à l'argent, et à sa gestion, à travers l'utilisation de l'outil bancaire.

14 Nous avons traité de cette question dans la partie I.

15 Nous retrouvons les moyens de paiement, la gestion des comptes, les prêts....

16 Le Centre Walras a publié annuellement des rapports concernant l'exclusion financière. Nous utiliserons aussi de manière importante les travaux de Gloukoviezoff, qui participe activement aux débats et analyses concernant ce phénomène, il intervient de la même façon à l'ONPES.

17 Définition reprise par L'ONPES [2004].

mauvaise qualité des produits bancaires entraîne des usages inappropriés ou bien des difficultés d'usage¹⁸. Par conséquent, Gloukoviezoff [2010] propose une compréhension de l'exclusion bancaire à travers trois processus, ou trois phases. La phase de « *domination bancaire* », situations où l'individu a un accès aux produits bancaires, mais avec un usage ou un accès inapproprié qui entraîne un coût financier ou/et le renoncement à certains besoins pourtant nécessaire ; « *la disqualification bancaire* », qui entraîne une aggravation des difficultés bancaires¹⁹ avec comme résultat possible l'interdiction bancaire ; la dernière phase est « *dominée par les difficultés d'accès et correspond à une exclusion bancaire au sens propre du terme* », qui correspond à l'absence d'accès aux produits bancaires de base, l'individu est stigmatisé et par la même occasion exclu de la société, qui nécessite au minimum un compte de dépôt auprès d'une banque. Ces formes d'exclusion proviennent en définitive d'un défaut au sein de la relation entre l'individu, la société et la banque. Nous savons que la monnaie est au cœur du lien social, or, il existe des situations où l'usage de l'argent est contraint par une précarité de l'accès au revenu, voire la faiblesse même de ces revenus, ainsi que par des comportements individuels défailants²⁰. Les relations entre les banques et les clients sont à la base de ce processus d'exclusion, car la banque est soumise à une logique de rentabilité, et l'individu à une logique de « besoins sociaux ». En effet, Gloukoviezoff [2010, p. 6] souligne « *que ce soit l'impossibilité d'accéder aux compte ou au crédit bancaire, les problèmes rencontrés lors de l'utilisation du chéquier ou de la carte de paiement, ou bien encore le surendettement, toutes ces difficultés bancaires découlent de la nécessité pour l'ensemble de la population de recourir aux produits bancaires pour mener un vie normale alors même qu'ils sont distribués par des établissements soumis à une contrainte de rentabilité dont l'emprise est croissante. C'est de cette tension entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité que naît le processus d'exclusion bancaire. Celui-ci peut alors être considéré comme le résultat inévitable de la régulation d'éléments essentiels à la cohésion sociale, selon une logique marchande fidèle aux préceptes des politiques néolibérales dominantes depuis le début des années 1980* ». Par conséquent, les besoins sociaux s'effacent derrière les enjeux commerciaux, ce qui affecte les banques, soumises à une logique de rentabilité financière. Ainsi, une part de la population n'est pas rentable, le banque cherchant une segmentation de sa clientèle. L'exclusion bancaire est un phénomène social et un processus qui se conclue par une exclusion social. Car, ne pas avoir accès à l'intermédiaire

18 Ce qui est le cas par exemple du crédit revolving.

19 « *c'est le statut des personnes dans le cadre de la relation bancaire qui est directement affecté. Que ce soit en raison de leur situation socio-économique ou de la gravité et de la fréquence des incidents, ces clients voient leurs possibilités de négocier avec leur banquier disparaître* » [Gloukoviezoff, 2010, p. 5].

20 Nous verrons par la suite que l'individu pauvre n'est pas fondamentalement irrationnel.

bancaire ne permet pas de répondre aux besoins élémentaires de la vie en société, comme l'accès à l'épargne, aux protections et prestations sociales, ou tout simplement à l'accès au logement ou au travail. Dans un cas moins extrême, les difficultés d'usage de la banque limitent pleinement l'accès aux activités sociales et économiques. Mais l'exclusion bancaire, ou financière, a une autre conséquence tout aussi atypique, le développement d'une forme d'endettement peu ou mal maîtrisé à travers des pratiques potentiellement risquées. C'est le cas du crédit revolving, un produit apprécié par les classes populaires qui constituent la majorité de la clientèle, ce fait s'explique par la situation de paupérisation du monde du travail et sa précarisation. Ainsi, le crédit revolving permet de compléter les revenus, de « *faire soudure* ». Cependant, cette explication ne doit pas être exclusive, « *ces dispositifs marchands 'libèrent' les membres des catégories populaires des contraintes associées aux dispositifs plus 'encastrés' qui leur préexistaient [...] les caractéristiques des offres de crédits des ESC²¹ [...] conviennent bien aux membres des catégories populaires. Dispositif le plus socialement désencastré permettant d'obtenir de l'argent à crédit, il est le crédit qui permet le plus d'échapper aux relations – et aux logiques sociales qui régissent ces relations – qu'entretiennent les débiteurs avec leur chargé de clientèle bancaire, avec les commerçant ou encore leurs proches lors de transactions de crédit* » [Ducourant, 2009, p. 57-58]. Une situation, toute proportion gardée, que nous pouvons rapprocher du Mont-de-Piété, « *les ESC vantent [...] la discrétion, la rapidité, l'impersonnalité du jugement amenant à l'octroi de crédit et pour certains, l'absence de justification à apporter quant à l'usage qui sera fait de l'argent. Tous ces éléments expliquant alors que leur offre n'est pas parfaitement substituable à celle proposée par les banques généralistes.* » [Ducourant, 2009, p. 59]. Ce fut, donc, le rôle dévolu au Mont-de-Piété, à la différence près que celui-ci nécessite le gage d'un bien et le risque de le perdre. Cependant, une différence fondamentale existe entre les établissements spécialisés de crédit et le Mont-de-Piété, elle réside dans le rôle social revendiqué du second, les autres, quant à eux, ont une autre motivation qui reste la rentabilité. Les populations pauvres, en situation de précarité, ont le besoin, ou la nécessité, d'obtenir des liquidités temporaires pour compléter des revenus aléatoires, voire faibles. Cette situation entraîne donc des usages et pratiques de l'argent défailants qui peuvent déboucher sur le surendettement et, à terme, l'exclusion bancaire. Les comportements de consommation de ces ménages sont contraints par les structures budgétaires, en effet, ils consacrent une part importante de leurs revenus aux dépenses de nourriture, de vêtement et de logement, la seule possibilité d'accès aux dépenses de consommation de « luxe » ne peut se réaliser qu'à crédit, ce dernier étant

21 Etablissement spécialisé de crédit.

souvent de mauvaise qualité dans le cadre du crédit revolving. Le tableau suivant permet d'illustrer cet élément, il met en avant la répartition des dépenses des ouvriers et des employés en fonction de leur revenu.

Tableau 48 : Comparaison de la répartition des dépenses des ouvriers et des employés en fonction du revenu (en %)

Revenu	Nourriture	Vêtements	Logements	Energie	Autres	Total
Inférieur						
Employés	41,2	14,7	18,5	6,9	18,7	100
Ouvriers	51,7	11	17,7	4,3	15,3	100
Moyen						
Employés	41,2	14,5	18,9	4,3	21,1	100
Ouvriers	50,2	12	17	3,9	16,9	100
Supérieur						
Employés	38,5	14,8	19,4	4,2	23,1	100
Ouvriers	50,8	13,3	15,5	3,3	17,1	100

Source : Blic et Lazarus [2007]

L'exclusion financière tend donc vers l'exclusion sociale, comme l'ont très bien démontré Gloukoviezoff [2004a, 2004b, 2010] ou Servet [2000, 2012]²². Il existe une nécessité absolue pour tout individu d'accéder aux services bancaires, pour mener une vie sociale normale, donc pour être intégré à la société monétarisée. Ainsi, les services bancaires sont incontournables. Par conséquent, « *le processus de bancarisation de la population [...] a conduit les services bancaires, à devenir l'un des éléments clefs de l'intégration aux sociétés contemporaines* » [Gloukoviezoff, 2004a, p. 14]. Or, la finance et la monnaie, comme un paradoxe²³, peuvent entraîner l'exclusion. S'il existe une diversité des usages monétaires, la financiarisation des rapports sociaux, qui caractérise la domination économique sur la société, consacre la nécessité de détenir de la monnaie pour répondre à tous les actes de la vie sociale. Par conséquent, l'absence de revenu, mais aussi et surtout d'accès à la monnaie, se traduit par une forme d'exclusion de la société. C'est un double phénomène d'exclusion qui est

22 L'exclusion bancaire est une exclusion sociale pour Gloukoviezoff [2010, p. 9], car « *l'évolution du cadre institutionnel (ensemble des règles et normes) ayant conduit à transformer les produits bancaires en éléments-clés de l'appartenance sociale correspond à l'intensification de la financiarisation [...] L'intensification de la financiarisation se traduit par le recours croissant des particuliers, des entreprises, ou des Etats aux produits monétaires, bancaires ou financiers afin de satisfaire un ensemble toujours plus vastes de besoins. Le fait de ne plus avoir recours à l'autoproduction mais à des achats monétarisés pour se nourrir, de devoir disposer d'un compte bancaire pour être rémunéré pour son travail, de dépendre davantage de l'efficacité de son assurance que de la solidarité de ses voisins en cas d'incendie de son logement, ou bien encore de devoir recourir à des systèmes de retraite par capitalisation pour ses vieux jours, illustre l'intensification de la financiarisation concernant les particuliers.* »

23 Servet [2000] souligne que la finance crée des liens entre les individus, ainsi, il peut paraître paradoxal qu'elle soit à l'origine d'exclusion.

perceptible,

(1) L'exclusion financière est la cause d'une forme de marginalisation économique ;

(2) La pauvreté est une cause d'exclusion financière ne donnant pas accès aux services financiers basiques [Servet, 2000].

Fondamentalement, à travers la monnaie et la finance, nous pouvons observer *trois formes* d'exclusion²⁴, que sont la stigmatisation, la mise à l'écart, et la marginalisation économique. Ces trois formes d'exclusion sont parfois cumulatives. Les stigmatisations apparaissent suivant les usages ou les pratiques de l'argent, comme par exemple, l'utilisation de l'argent liquide lors d'interdits bancaires. De plus, « *selon les sources de revenus, il existe des cloisonnements moraux dans les usages de tel ou tel instruments, pouvant être différents au sein d'un même pays entre milieux sociaux et culturels [...] Ne pas être détenteur de, et surtout ne plus avoir accès à tel ou tel types de modes de paiement peut être un handicap dans les habitudes de gestion et de paiement au quotidien et peut stigmatiser c'est-à-dire marquer un niveau social* » [Servet, 2000, p. 21]. La mise à l'écart concerne le refus des établissements de généraliser les outils ou techniques à l'ensemble de sa clientèle en vue de limiter les risques encourus, ainsi quand la stigmatisation met en avant le « *marquage social par l'emploi de tels ou tels instruments [...] l'exclusion ou plus exactement la discrimination est de fait, autrement dit est socialement déterminée par les milieux culturels d'appartenance et les réseaux de socialisation* » [Servet, 2000, p. 22]. La marginalisation économique, quant à elle, « *concerne les handicaps qu'une personne subit en raison, soit de son lieu de vie, soit de sa situation personnelle patrimoniale et du niveau de l'irrégularité de ses flux de revenus.* » [Servet, 2000, p. 26]. C'est ainsi que l'exclusion bancaire joue sur la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, elle affecte directement la vie quotidienne des individus qui nécessitent comme nous l'avons vu l'usage d'une banque pour le paiement des loyers, des charges du ménage, recevoir les prestations sociales, se protéger, etc... imposant une vie sociale dominée par l'argent liquide. En effet, un accès difficile aux services bancaires limite toutes les formes classiques de l'économie domestique, comme la consommation, le crédit et l'épargne. La participation à l'activité économique est donc fortement limitée. La monnaie comme outil de l'intégration par le marché ne peut correctement fonctionner et remplir son rôle, car une population n'est pas en mesure d'accéder à l'intermédiaire bancaire.

24 L'exclusion bancaire n'est qu'un élément spécifique par rapport aux processus plus englobant d'exclusion financière qui peut entraîner une forme de désaffiliation. « *L'exclusion bancaire n'est pas la principale cause de difficultés socio-économiques (pauvreté et précarité sont évidemment des variables explicatives essentielles) mais au même titre que le chômage, elle participe à la dégradation du lien social.* » [Gloukoviezoff, 2004a, p. 19].

2.4.1.2.2. *Le(s) phénomène(s) d'exclusion monétaire.*

Nous venons de voir succinctement l'existence d'une forme d'exclusion monétaire par le processus d'exclusion bancaire, qui peut s'inscrire dans un phénomène d'exclusion sociale plus globale. La défaillance de la relation entre l'individu et la banque, expression de l'intermédiaire monétaire, est donc source de difficultés sociales pour près de 6 millions de personnes. Nous devons maintenant présenter le ou les phénomène(s) d'exclusion monétaire tels qu'ils apparaissent et s'expriment. Nous allons procéder en plusieurs étapes, tout d'abord en proposant les différentes formes de l'exclusion bancaire, puis en soulignant l'impact de la (mauvaise) relation bancaire²⁵, et nous terminerons sur la conséquences de l'exclusion bancaire. Pour cela, nous nous baserons à nouveau sur les travaux, déjà cités, de Gloukoviezoff [2004a, 2004b, 2010], Servet [2000], Lazarus [2012] ou du Centre Walras.

Nous pouvons mettre en avant différentes formes que peut prendre l'exclusion bancaire, elle se comprend comme les difficultés d'accès aux services bancaires, mais aussi sous la forme d'une sélectivité des banques et d'une auto-exclusion des individus. L'expression majeure de l'exclusion bancaire est la difficulté d'accès à l'ensemble des services bancaires, il faut néanmoins rappeler que le taux de bancarisation de la société française est de 99%. Cependant, il est nécessaire de comprendre le phénomène par l'accès à un ensemble de produits et d'instruments qui permettent de mener une vie sociale normale. Concrètement, comme le montre le tableau 35a, la situation des populations les plus vulnérables est particulière, si 1% de la population française ne détient pas de moyens de paiement en 2001, 14% des allocataires sont dans cette situation. L'absence de chéquier est encore plus importante, 46% des allocataires en 2004 n'en possèdent pas. Ces faits montrent une forte inégalité dans l'accès aux services bancaires mais aussi une forme de limitation effective des activités sociales minimales des ménages. Le tableau 49b souligne l'écart important de refus de produits bancaires entre ces deux populations. Par conséquent, ces populations sont contraintes d'utiliser soit l'argent liquide comme seul moyen de gestion de leur argent ou bien un simple livret, qui revêt de nombreuses difficultés d'utilisation car il n'est pas assorti de moyen de paiement *ad hoc*.

25 Cet élément sera traité par la suite dans une autre optique.

Tableau 49a : Taux de difficultés d'accès

	Population totale 2001	Allocataires 2001	Allocataires 2004
Aucun accès bancaire	1%	2%	2%
Pas de compte de dépôt	1%	8%	6%
Pas de chéquier	4%	41%	46%
Pas de carte de retrait ou de paiement, ni de chéquier	1%	14%	20%

Source : Gloukoviezoff [2010]

Tableau 49b: Taux de refus des produits bancaires

Pourcentage de personnes s'étant vu refuser...	Ensemble de la population	Allocataires de minima sociaux
... un compte de dépôt	2%	8%
... un chéquier	28%	33%
... une carte bancaire	9%	16%

Source : Gloukoviezoff [2010]

Un autre élément qui constitue l'exclusion bancaire concerne la mise à l'écart ou la sélectivité des banques²⁶ [Gloukoviezoff, 2010]. Il est intéressant de souligner que ces difficultés d'accès varient suivant les établissements, en effet, d'après Daniel et Simon [2001], La Poste, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole ou les réseaux mutualistes concentrent une grande partie des populations bénéficiaires des minima sociaux²⁷. C'est une stratégie réelle des banques commerciales que de limiter l'accès à leur réseau à ce type de population, il existe donc une forme de sélectivité des établissements bancaires dans le but d'éviter toutes formes de clientèle jugée à risques. Le tableau 49b note que 33% des allocataires de minima sociaux se sont vus refuser un chéquier, contre 28% de l'ensemble de la population²⁸. Un dernier élément de l'exclusion bancaire est à présenter, il concerne le phénomène de l'auto-exclusion, qui n'est que partiel en France, « *la possession d'un compte bancaire y étant quasiment indispensable, l'auto-exclusion ne sera que partielle, se limitant à un renoncement aux moyens de paiement scripturaux et aux services de découvert ou de crédit. Cependant, si le compte est conservé, l'usage qui en est fait peut également traduire une forme d'auto-exclusion. En effet, en retirant l'intégralité des ressources perçues dès leur versement, des personnes gèrent leur budget en dehors du système bancaire tout en conservant un compte*

26 Les banques segmentent leur clientèle en ne proposant pas les mêmes services à l'ensemble de leur client.

27 Par exemple, 21% des bénéficiaires des minima sociaux sont clients à La Poste en 2001.

28 D'après Daniel et Simon [2001] cet écart s'explique par le fait que cette population cumule les handicaps comme une faiblesse ou une irrégularité des revenus, des défauts de remboursement de prêt ou pour avoir été interdits bancaires.

pour sa fonction indispensable » [Gloukoviezoff, 2004b, p. 174]. L'auto-exclusion trouve une multitude d'origines, elles peuvent être liées aux comportements des banques, l'individu supposant, à tort ou à raison, qu'il ne peut pas accéder aux services bancaires ; elles peuvent aussi découler de la complexité des services bancaires et du manque de sécurisation, c'est le cas du phénomène de dématérialisation ou de l'usage du chéquier, ainsi, « *peur des dérapages et représentations des services bancaires comme source de dangers potentiels sont ici à l'origine du renoncement. En effet, la complexité liées à l'utilisation des services bancaires [...] peut entraîner des difficultés et mettre en péril un équilibre budgétaire déjà fragile* » [Gloukoviezoff, 2004b, p. 175] ; les expériences passées (négatives) peuvent être de la même façon à l'origine de l'auto-exclusion ; les facteurs moraux et religieux peuvent être aussi pris en compte, cependant, il reste marginal.

Il existe donc différentes formes de l'exclusion bancaire qui varient suivant les situations particulières des individus. L'exclusion de l'accès aux moyens de gestion de la monnaie n'est donc pas sans conséquence pour l'individu. Il faut ajouter dans un second temps, qu'au-delà de ces formes d'exclusion formelle, la mauvaise relation bancaire est une forme dérivée de l'exclusion bancaire. Ainsi, « *le rapport personnel à l'argent est modifié par le recours obligatoire au système bancaire [...] ce dernier, avec ces codes, son langage et sa temporalité, engendre pour ceux qui lui sont le moins familiers des difficultés dans la maîtrise de leurs avoirs* » [Gloukoviezoff, 2004b, p. 177]. Cette mauvaise relation bancaire découle de plusieurs facteurs, l'élément le plus fondamental reste une forme de méconnaissance manifeste entre la banque et le client. La banque aura tendance à privilégier un client rentable au client potentiellement à risque, ce qui s'explique de plusieurs façons. Les travaux de Lazarus [2010 ; 2012], comme ceux de Gloukoviezoff, montrent l'importance du décalage qu'il peut exister entre les attentes des clients et les normes portées par la banque. Ces auteurs soulignent l'existence manifeste de préjugés des banques à l'égard de la clientèle fragile, qui subit de fait l'exclusion bancaire. Le banquier serait déconnecté de la vie sociale de cette population, n'étant préparé qu'aux clients considérés comme « normaux ». L'offre de produits bancaires correspond à une offre classique et standard qui ne répond pas aux demandes spécifiques de la clientèle en situation de pauvreté, ce qui est le résultat de l'aspect commercial du travail de banquier. Ces préjugés concernent l'incompétence supposée des ménages pauvres, leur manque d'honnêteté et de comportement infantile. *A contrario*, le client pauvre semble attendre des banques des services plus proches de l'action sociale que de la gestion bancaire classique, et donc commerciale. Cette perception n'est pas sans conséquence, elle favorise l'auto-exclusion quand les produits proposés ne sont pas adaptés, ou une relation

de méfiance peut apparaître rendant difficile toute relation apaisée entre la banque et le client. Au-delà de ces considérations cognitives, la relation bancaire est particulièrement sensible aux contextes socio-économiques, car le client pauvre est soumis à une forte contrainte liée à la précarité de sa situation, le banquier aux exigences commerciales et de rentabilité. Le tableau 50 résume les pratiques qui entachent une relation bancaire efficace.

Tableau 50 : Les pratiques sources de difficultés bancaires.

Pratiques causes de difficultés d'usage		
Prestataires	Rentabilisation des clients jugés trop coûteux	Surconsommation (package, conditionner certains services...), facturation des services les plus consommés par la clientèle non désirées...
	Rentabilisation des clients jugés trop risqués	Utilisation des frais en cas d'incident pour rentabiliser ou faire partir un client...
Clients	Mise en retrait de la relation	Ne pas prévenir son banquier des difficultés (accidents de la vie) rencontrées, chercher des solutions en dehors de la relation bancaire (crédit revolving...)
Pratiques causes de difficultés d'accès		
Prestataires	Sélection directe	Refus au guichet de certains profils de clientèle, retrait de certains produits et clôture de comptes
	Sélection indirecte	Implantation des agences en dehors des zones géographiques marquées pas la précarité
Clients	Auto-exclusion	Renoncement à l'utilisation ou à la possession de certains services

Source : Gloukoviezoff [2010]

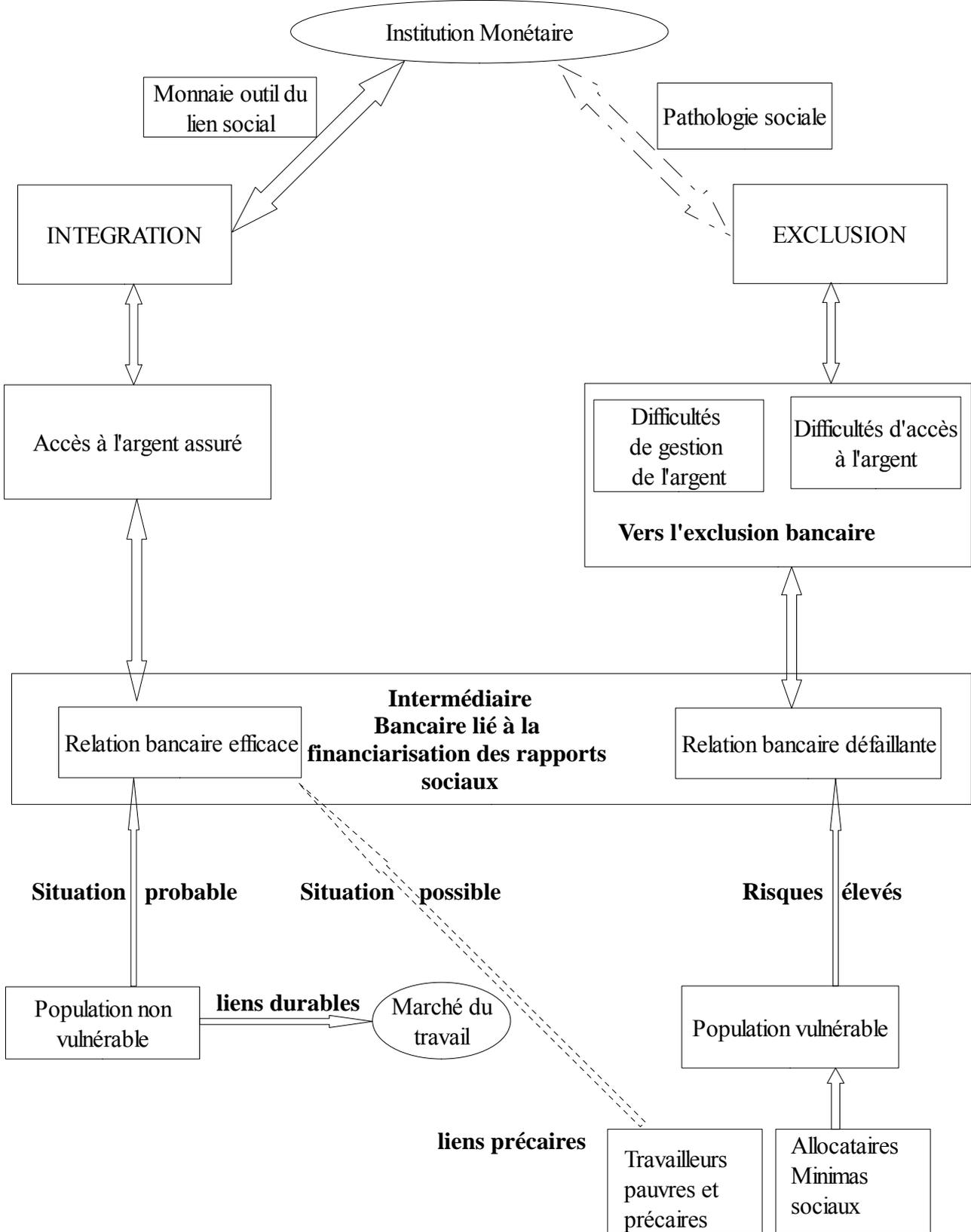
L'exclusion bancaire n'est pas sans conséquences, elle est directement à l'origine d'une progressive exclusion sociale, au sens sociologique classique, c'est-à-dire un processus qui met la position sociale de l'individu à l'extérieur de celle de l'ensemble de la communauté. En effet, comme nous l'avons vu, être en situation d'exclusion bancaire dans une société bancarisée crée à la fois une forme de stigmatisation mais aussi, et surtout, l'impossibilité de participer correctement à l'ensemble de la vie économique et sociale. Si face aux difficultés bancaires des stratégies de contournement de la relation bancaire peuvent être mises en place, nous observons surtout des situations plus contraignantes et négatives. Ainsi, d'après Gloukoviezoff [2010, p. 210] les conséquences socio-économiques sont extrêmement marquées, « *ces difficultés limitent en effet les possibilités réelles des personnes concernées*

d'honorer leurs obligations et de faire valoir leurs droits 'juridiques', 'marchands' et 'élargis'. Elles compromettent objectivement le maintien ou l'établissement des relations sociales qui donnent corps à ces droits et obligations. Mais, de plus, par leur impact sur l'estime de soi et donc sur les 'prétentions légitimes', elles les compromettent également de manière subjectives ». L'exclusion bancaire, en tant que telle, n'affecte pas les droits juridiques et les liens politiques mais le passage de droits formels aux droits réels peut être difficile, c'est le cas des prestations sociales, qui depuis 1978 doit être versées sur un compte. Concernant les liens économiques, c'est-à-dire les droits marchands, l'exclusion bancaire accentue les coûts, les difficultés d'accès et une perte de temps, par la nécessité de payer en espèce. Par conséquent, l'interdiction bancaire entraîne pour 72% des individus concernés des privations de consommation de loisirs, d'habillement (65%), d'alimentation (47%), de soins médicaux (33%), de dépenses de voitures (16%), de dépenses de logement (11%), et de dépenses liées aux enfants (7%). C'est donc toute la vie sociale qui est sous contrainte.

Une société monétarisée, bancarisée, et soumise à la financiarisation des rapports sociaux est structurée par l'usage -efficace- de l'argent. La monnaie est un outil d'intégration sociale par le marché, elle est un lien qui relie les hommes à la société. Toute participation économique et sociale dans la société nécessite l'usage de l'argent, pour consommer, investir, produire, mais aussi se protéger ou participer à l'effort collectif à travers l'impôt et les cotisations sociales. Or, toutes formes de défaillances dans l'utilisation de la monnaie découlent sur de probables exclusions, de l'exclusion bancaire à l'exclusion sociale. Car, l'exclusion sociale remet en cause le lien qui existe entre l'individu et la société, l'absence ou le mauvais usage de l'intermédiaire bancaire remet en cause l'activité sociale et économique de l'individu. Les services bancaires étant devenus indispensables à la bonne conduite de la vie en société. Ainsi, l'exclusion bancaire est à l'origine de l'exclusion sociale. Il existe donc des situations spécifiques où une partie de la population n'est pas en capacité de vivre correctement dans une société monétarisée, créant certaine forme de pathologie sociale remettant en cause l'appartenance sociale des individus. Cependant, s'il est difficile de remonter à l'origine du phénomène, nous observons spécifiquement une tentative majeure de la société pour se protéger, ou remédier à ces problèmes fondamentaux. L'émergence du microcrédit social est donc une réponse véritablement économique et sociale de la société aux conséquences de la monétarisation de la vie sociale. En apportant les capacités financières temporaires à une population souvent déclassée, il permet d'établir une forme de passerelle à cette population pour la raccorder à la société, il apporte des droits marchands nouveaux, qui ouvrent les perspectives d'un rattachement à la vie économique et sociale. Le microcrédit

social est une réponse économique à un problème social majeur, il participe à l'inclusion économique d'une population risquant l'exclusion, il est véritablement un filet de sécurité, mais aussi une forme alternative d'usage de la monnaie.

Schéma 4 : Monnaie, bancarisation et lien social



2.4.2. Le microcrédit social comme outil de l'inclusion monétaire

Le développement du prêt sur gages peut illustrer le rôle ambigu de la monnaie. En apportant des ressources monétaires, le Crédit municipal participe à la mise à disposition d'un outil d'intégration économique, financier et protège (temporairement) de l'exclusion sociale. Le complément de revenu offre les capacités aux usagers de répondre à l'ensemble des besoins sociaux. Après avoir présenté de façon plus macro-sociale et économique le rôle majeur du prêt sur gages, ainsi que l'importance sociétale du microcrédit social dans une optique de protection, nous pouvons analyser et appréhender les usages -micro- du prêt sur gages (A). Ainsi, nous pouvons parler d'argent secours (B). Le prêt sur gages est un outil d'intégration financière dans une société où la place de l'argent est primordiale pour vivre 'décentement' et 'normalement', puisque toutes les sphères de la vie sociale nécessitent de près ou de loin l'usage de l'argent.

2.4.2.1. De l'usage du microcrédit social

A partir d'une double étude réalisée sur la clientèle du prêt sur gages à Paris et Bordeaux (1), nous pouvons établir les usages du microcrédit social et mettre en avant les pratiques sociales des emprunteurs (2). Cette analyse empirique nous permet de réfléchir à la pertinence d'une compréhension du comportement des clients du prêt sur gages en termes utilitariste, et ainsi d'appréhender la cohérence des postulats de la théorie classique du consommateur et de l'emprunteur, appliqués au microcrédit social (3). De l'usage du microcrédit social découle une forme d'argent secours, lui-même marqué socialement.

2.4.2.1.1. Le prêt sur gages à Paris et Bordeaux : une étude des usagers.

Nous partons de deux enquêtes réalisées en 2012, l'une concernant l'établissement parisien, l'autre concernant celui de Bordeaux. Le questionnaire diffère suivant les établissements, celui de Bordeaux étant plus précis et plus axé sur les émotions morales²⁹. Les

²⁹ Ce questionnaire fut posé dans le cadre d'une étude annexe, mais aussi complémentaire à notre travail, ce

deux enquêtes portent sur un total de 245 clients, exactement 206 usagers à Paris et 39 usagers à Bordeaux³⁰. Cette différence doit se justifier. L'établissement parisien est le plus important, il nous offrait une capacité plus grande de collecte des questionnaires, en moyenne l'établissement reçoit chaque jour près de 200 personnes³¹. A Bordeaux, ce nombre est d'environ 80, quand le nombre moyen d'engagements journaliers varie autour de 40³². Globalement, la répartition des questionnaires correspond à une journée d'activité dans chacun des établissements. Sur Bordeaux, le questionnaire fut présenté essentiellement aux usagers engageant un bien, ce qui ne fut pas le cas à Paris, où il fut présenté à tous. Par conséquent, et spécialement sur Bordeaux, nous retrouvons principalement une clientèle régulière, ce qui permet de souligner certaines spécificités. Le questionnaire fut délivré pendant l'estimation du bien, laissant un temps limité aux usagers pour y répondre, ce qui nous a contraint à restreindre le nombre de question. L'objectif de cette étude est de mieux connaître la clientèle du prêt sur gages au Crédit municipal. Plusieurs pistes sont mises en avant à travers le choix des questions. Nous nous interrogeons sur la structure de la clientèle, sur le rapport qu'entretient la clientèle avec l'établissement, sur les motivations du choix de ce type spécifique de crédit, sur les usages des sommes empruntées, et sur les relations entre la clientèle et le système bancaire classique. Il convient de présenter les résultats bruts de l'enquête, en reprenant l'ensemble des questions proposées.

- *Une population âgée :*

Age	Ensemble		Répartition suivant les villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
<25 ans	21	8,57%	10,25%	8,25%
26-40 ans	64	26,12%	12,82%	28,64%
41-60 ans	116	47,34%	46,15%	47,57%
>60 ans	42	17,14%	28,20%	15,04%
Ne se prononce pas	2	0,83%	2,58%	0,50%

Globalement, la classe d'âge des 41-60 ans est la plus représentée (47,34%), cependant, inversement et de façon cumulée, la population cliente reste une population pouvant être potentiellement la moins bien intégrée et protégée du marché du travail. En effet, les trois autres classes d'âge représentent 51,83% des usagers. Le choix de tranche d'âge

projet d'analyse vise une compréhension des comportements des emprunteurs au Crédit municipal à travers leurs émotions morales. Nous utiliserons essentiellement les informations communes à celles obtenues sur Paris.

30 Voir annexes.

31 Pour les trois opérations d'engagement, de renouvellement et de remboursement.

32 Etablir de telles statistiques n'est pas chose aisée, l'affluence dépend d'une multitude d'éléments.

relativement étendue doit nous permettre de représenter potentiellement quatre idéal-types de population « au travail » ; les moins de 25 ans en période de formation et en voie d'intégration au marché du travail ; les 26-40 ans en début de carrière et/ou en voie de consolidation au marché du travail ; les 41-60 ans relativement intégrés au marché et/ou en fin de carrière ; les retraités, exclus du marché du travail. Ainsi, majoritairement, c'est une population ayant une relation relativement plus lointaine du marché du travail qui est cliente.

Pour Paris, la tranche d'âge 41-60 ans représente plus de 47,57% de la clientèle totale.

A Bordeaux, la répartition est sensiblement la même. La tranche d'âge majoritaire à 46,15% est celle des 41-60 ans.

- Une population majoritairement féminine:

Sexe	Ensemble		Répartition suivant les villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Homme	45	18,36%	38,46%	15,00%
Femme	195	79,60%	56,40%	84,00%
Ne se prononce pas	5	2,04%	5,14%	1,00%

A Paris, la clientèle est clairement féminine. Nous pouvons faire ici un parallèle, certes forcément réducteur, de ce phénomène avec tous les programmes de microcrédit au Sud. Cette situation se retrouve à Bordeaux dans des proportions moindres.

- Une population active, occupée et salariée :

Professions	Ensemble		Répartition suivant les villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Artisan-commerçant-chef d'entreprise-profession libérale	19	7,70%	12,82%	6,70%
Salarié secteur privé non ouvrier	84	34,38%	10,25%	38,80%
Ouvrier	14	5,7%	7,69%	5,30%
Fonctionnaire	30	12,24%	12,82%	12,10%
Chômage moins d'un an	11	4,48%	5,12%	4,90%
Chômage plus d'un an	28	11,42%	2,56%	13,10%
Retraité	35	14,28%	28,20%	11,60%
Etudiant	11	4,48%	5,12%	4,30%
Ne se prononce pas (NSP)	8	3,26%	2,56%	3,40%
Sans emploi (choix personnel ou contraint)	5	2,06%	12,86%	0%

Sur l'ensemble des établissements, nous soulignons une forte majorité d'usagers actifs occupés et salariés³³ (52,32%). Ils représentent, d'après l'INSEE, 34,8% des individus de plus de 15 ans sous le seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Nous retrouvons une faible proportion d'actifs non salariés (7,70%), population moins touchée par la précarité et la pauvreté. En effet, 7,4% des individus sous le seuil de pauvreté (60%) appartiennent à cette catégorie. La population sans-emploi (volontaire ou non) représente 17,96%. Cette population bénéficie de l'action sociale, mais elle est aussi soumise aux défaillances de l'Etat social, dans le cas de pertes de droits car ayant été trop éloignée du marché du travail.

A Paris, la répartition par catégories socio-professionnelles souligne la forte dominance des actifs occupés et salariés à hauteur de 56,2%. La population d'actifs inoccupés, donc sans emploi, représente 18% des usagers.

Concernant Bordeaux, la répartition est différente, les actifs occupés et salariés représentent moins d'un tiers des usagers. La population d'actifs inoccupés est de 20%. Les retraités y sont plus représentés, à hauteur de 28,20%. La différence entre les deux établissements se retrouve dans une population potentiellement plus éloignée du marché du travail à Bordeaux.

Tableau 51 : Taux de pauvreté par CSP, 2009, en milliers

CSP	Nombres de personnes sous le seuil de pauvreté	%
Ensemble	8 173	100%
Individus âgés de moins de 15 ans	1 951	23,90 %
Individus âgés de 15 ans ou plus	6 221	76,10 %
Dont :		
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	464	7,40%
Cadres supérieurs	115	1,80%
Professions intermédiaires	300	4,80%
Employés	912	14,60 %
Ouvriers	849	13,60 %
Retraités	1 309	21%
Autres inactifs *	2 272	36,50 %

Source : INSEE *Etudiant compris

33 Ouvriers, non ouvriers, et fonctionnaires.

• Des usagers salariés :

Contrat	Ensemble		Répartition dans les villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
CDD	16	6,5%	5,12%	6,90%
CDI	117	47,75%	25,64%	51,90%
Autres*	112	45,71%	69,24%	41,20%

Entrent en compte ici les étudiants non salariés, les retraités, artisans et chômeurs.

Dans l'ensemble, nous pouvons souligner que la population salariée précaire n'est pas majoritaire, seulement 6,5% de la population. Mais de façon plus affinée, nous observons que les usagers potentiellement les moins protégés³⁴ sont majoritaires, à savoir les détenteurs de CDD, les retraités, les étudiants et les chômeurs (52,21%). L'importance de la population salariée (CDD et CDI) montre l'importance de dégager des revenus pour pouvoir rembourser le prêt.

A Paris, 58,8% des clients ont un contrat de travail, ainsi, la proximité avec le marché du travail et l'accès à un revenu sont primordiales. Concernant les 41,20% non salariés, nous retrouvons une part significative de retraités, qui, de plus, représentent 21% des individus sous le seuil de pauvreté.

A Bordeaux, la situation est différente, nous retrouvons principalement une population la moins protégée, à hauteur de 74,36%. Cet élément s'explique par le poids important des retraités.

• Une clientèle régulière :

Nombre de prêts par an	Paris		Régularité	Bordeaux*
	Effectif	%		%
Une fois par an	96	46,60%	Premier crédit	15,3%
Plus d'une fois par an	108	52,40%	Déjà client	84,7%
NSP	2	1,00%	NSP	0%

Dans les deux établissements, la clientèle semble régulière. A Paris, 52,40% de la clientèle obtient plus d'un prêt par an. Cependant, la différence n'est pas très significative. Pour Bordeaux, et la question fut différente, nous observons que seulement 15,3% de la clientèle est nouvelle. Ainsi, 84,7% des usagers interrogés sont des clients réguliers.

³⁴ Car plus éloignés du marché du travail qui permet d'acquérir des droits sociaux.

- Une population optimiste dans sa capacité à rembourser :

Remboursement	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Oui	223	91,02%	92,30%	90,70%
Non (vente par anticipation)	18	7,34%	7,70%	7,30%
NSP	4	1,64%	0%	2,00%

A Paris, comme à Bordeaux, 9 clients sur 10 pensent pouvoir rembourser et n'optent pas pour une vente par anticipation. La demande de prêt se fait dans un environnement optimiste quant à la possibilité de remboursement. Cependant, la question posée n'est pas sans biais.

- Le taux d'intérêt est connu mais pas pris en compte :

Connaissez-vous le taux d'intérêt ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Oui	144	58,77%	56,41%	59,00%
Non	99	40,40%	38,46%	41,00%
NSP	2	0,83%	5,13%	0%
A-t-il joué dans votre choix ?	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Oui	92	37,55%	46,58%	36,00%
Non	147	60%	48,71%	62,00%
NSP	6	2,45%	4,71%	2,00%

Généralement, les usagers connaissent le taux d'intérêt appliqué au prêt sur gages (58,77%). Cependant, et c'est l'élément fondamental, 60% des usagers estime ne pas le prendre en compte dans leur choix. Nous retrouvons cette même constatation à Paris. La situation à Bordeaux est quelque peu différente. En effet, la répartition des réponses concernant le rôle du taux d'intérêt est moins clair, même si, il semblerait qu'il n'entre pas en compte (48,71%). La spécificité de l'échantillon, à forte majorité de client très régulier explique cette situation.

• La liquidité immédiate comme motivation du choix du Crédit municipal :

Motivations*	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Liquidité immédiate	159	64,89%	64,10%	65,00%
Coût financier	37	15,10%	5,12%	17,00%
Confiance	97	39,59	25,64%	42,20%
Dernier recours	43	17,55%	12,82%	18,40%
Autre	16	6,53%	0%	7,70%

* Question à choix multiple.

Si 58,77% de la population totale connaît le taux d'intérêt appliqué au prêt, nous avons vu que seulement 37,55% des usagers prennent en compte le coût du prêt sur gages dans leur choix. Par conséquent, la motivation première n'est donc pas le coût du prêt (15,10%), mais plutôt la confiance dans l'établissement, l'octroi de liquidité immédiate, ainsi que la nécessité sociale. Ces éléments reviennent à Paris et à Bordeaux. Nous observons à Bordeaux que si le niveau du taux d'intérêt est pris en compte dans le choix du prêt sur gages à hauteur de 46,58%, la motivation principale reste néanmoins l'optique d'obtenir des liquidités immédiates.

• Le bien mis en gage est issu un achat personnel :

Bien mis en gage*	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Héritage	62	20,87%	27,27%	19,76%
Bien offert	79	26,59%	25%	27,75%
Achat personnel	156	52,54%	47%	52,79%
total	297	100%	100%	100%
Dont :				
1 objet déposé	195	79,59%	84,61%	78,40%
2 objets déposés	44	17,95	10,25%	19,40%
3 objets déposés	6	2,46%	5,14%	2,20%

*Question à choix multiple

Etes-vous attaché à ce bien ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Faiblement	19	7,75%	7,69%	7,80%
Moyennement	56	22,85%	30,76%	21,20%
Fortement	167	68,16%	56,41%	70,00%
NSP	4	1,24%	5,14%	1,00%

Effectif total de 246 (une personne ayant donnée 2 réponses)

A Paris, l'origine des biens mis en gage provient d'achat personnel pour plus de la moitié. De plus, 78,40% des clients mettent un seul bien en gage, et 70% des clients estiment être attachés à leur bien. Ce qui peut expliquer les taux de remboursement élevés. A Bordeaux, la répartition est quasiment identique.

• *Il reste important de rembourser :*

Importance du remboursement sur une échelle de 1 à 7	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
1 (peu)	9	3,65%	0%	4,30%
2	8	3,25%	0%	3,90%
3	13	5,28%	0%	6,30%
4	18	7,31%	10,25%	6,80%
5	27	10,97%	10,25%	11,10%
6	20	8,13%	5,12%	8,70%
7 (beaucoup)	139	56,50%	58,97%	56,00%
NSP	12	4,91%	15,41%	2,90%

Effectif total de 246 (une personne ayant donné 2 réponses)

Concernant Paris, nous soulignons qu'une large majorité des clients estime qu'il est important de rembourser son prêt (82,6% pour les réponses de 4 et plus). Quant à Bordeaux, 84,59% des usagers ont la même opinion.

• *Sentiments que procure le remboursement [choix multiple] :*

Sentiments* ?	Paris	Sentiments*?	Bordeaux
Contrat rempli	38,80%	Contrat rempli	35,89%
Confiance en soi	35,40%	Confiance en soi	10,25%
Méfiance	2,00%	Fierté	17,94%
Satisfaction	41,30%	Satisfaction	33,33%
NSP	2,00%	NSP	2,59%

*Question à choix multiple

A Paris, le remboursement du prêt procure une forme de satisfaction pour la clientèle à hauteur de 41,30%, pour une population en difficulté financière, souvent soumise au regard négatif et désapprouvateur de la société. Ainsi, cette population retrouve des motifs de satisfaction dans la réalisation d'un acte économique, pour lequel certains acteurs classiques

ont une marque de défiance vis à vis de ce public. Ajoutons à cela la confiance en soi, et nous obtenons un taux de 76,70%. Les relations bancaires entre les personnes en difficulté et les banquiers sont marquées par des éléments de défiance, de contrôle social, voire de méfiance. Le remboursement est donc un acte perçu comme personnellement valorisant. 38,8% de la population estime que son contrat avec le Crédit municipal est rempli.

A Bordeaux, où la question varie sur une des réponses, nous observons clairement la même situation. Si, 35,89% des usagers estiment avoir rempli leur contrat, 61,52% des usagers ressent de la satisfaction, de la fierté et de la confiance en soi.

• Une utilisation personnelle de l'argent emprunté dans une optique de protection :

Usage	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Professionnel	8	3,26%	5,12%	3,00%
Personnel	236	96,32%	94,88%	96,50%
NSP	1	0,42%	0%	0,50%

Quels types d'usages* ?	Paris	
	Effectif	%
Achat de consommation	20	10,00%
Difficultés financières passagères	135	65,50%
Recherche d'emploi	9	4,50%
Remboursement de dette	45	22,00%
Soin	8	4,00%
NSP	10	5,00%

*Question à choix multiple

Globalement, les sommes empruntées sont consacrées à un usage personnel à près de 96,32%. Nous retrouvons cette situation dans les deux établissements. Plus précisément à Paris, les considérations financières (difficultés passagères ou remboursement de dette) expliquent l'utilisation faite des sommes prêtées.

Quels types d'usages* ?	Bordeaux
Achat de consommation	13,50%
Accès aux soins	8,10%
Dépenses alimentaires	16,20%
Dépenses de logement	10,80%
Dépenses de transport	0%
Financement recherche d'emploi	0%
Remboursement dette ou crédit	10,80%
Dépense imprévue	32,50%
Autres	8,10%

*Question à choix multiple

Pour l'établissement bordelais, l'usage pour répondre à une dépense imprévue concerne 32,50% de la clientèle. Près de 35,1% des usagers utilisent le prêt sur gages pour financer des dépenses alimentaires, de logement et d'accès aux soins, c'est-à-dire des dépenses de consommation courante. Le remboursement d'une dette ou d'un crédit correspond à 10,80% des usages.

- Client d'une banque classique :

Etes-vous client d'une banque classique ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectifs	%	Bordeaux	Paris
Oui	207	83,26%	82,05%	85,00%
Non	31	12,65%	5,12%	14,00%
NSP	7	4,09%	12,83%	1,00%

- Autres crédits :

Autres crédits ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectifs	%	Bordeaux	Paris
Oui	109	45,30%	51,28%	43,30%
Non	134	54,69%	43,58%	56,70%
NSP	2	0,01%	5,14%	0%
Dans quel organisme ?				
Dans une banque classique	56	51,37%	70%	47,20%
Dans un organisme de crédit	44	40,39%	30%	42,70%
Dans les deux	3	2,75%	0%	3,40%
NSP	6	5,49%	0%	6,70%

La clientèle du Crédit municipal est majoritairement bancarisée à hauteur de 83,26%. A Paris, ce taux est de 85%, à Bordeaux de 82,05%. Il existe donc une demande sociale forte de la part de cette population, qui ne trouve pas de réponses dans l'offre des banques classiques. Cependant, la population non bancarisée est relativement plus élevée que la moyenne nationale, en effet, on estime la bancarisation de la population française à 99%.

Près de 54,69% des clients n'ont pas d'autres prêts en cours, ce taux est de 56,70% à Paris, mais de 43,58% à Bordeaux. Parmi ceux qui possèdent un autre crédit, et de façon globale, il est contracté auprès d'une banque classique pour 51,37% de l'effectif. Cependant, entre les deux villes, la répartition est très inégale, à Bordeaux, le taux est de 70%, mais de 47,20% à Paris.

• La relation avec l'établissement et ses salariés :

Quelle relation avez-vous avec l'établissement et ses salariés* ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Confiance	164	66,93%	66,66%	67,00%
Déficance	5	2%	0%	2,40%
Gratitude/reconnaissance/remerciement	47	19,18%	25,64%	18,00%
Aucune [neutre]	44	17,95%	2,1%	20,80%
NSP	5	2%	5,12%	1,40%

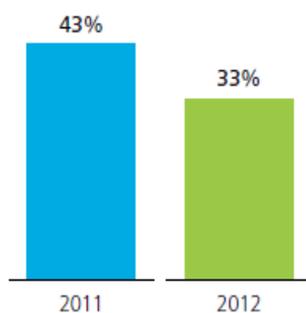
* Question à choix multiple

Dans l'ensemble, il existe une véritable confiance dans l'établissement (66,93%), et une très faible défiance, seulement 2% des usagers partagent cette opinion. Le temps de la défiance envers l'usurier et le Mont-de-Piété est lointain. Une forme de gratitude en ressort pour 19,18% des clients, pour une population prétendue insolvable, ou en difficultés financières, ce taux montre l'importance sociale du prêt sur gages qui répond aux demandes d'une certaine population. En parallèle, d'après l'étude sur la relation banques/clients de 2012 effectuée par l'institut Harris et Deloitte³⁵, la confiance envers le système bancaire de la population française s'élève à 33%. Nous observons une vraie différence avec les clients du Crédit municipal, qui perçoivent positivement l'établissement et le service rendu. De plus, 59% des français ont confiance en leur banque, résultat en recul par rapport à 2011, ici aussi, la confiance envers le Crédit municipal est plus importante (67%). Nous retrouvons fondamentalement la même observation dans les deux établissements, la relation perçue par la clientèle du Crédit municipal est clairement une relation de confiance.

³⁵ Voir graphiques page suivante.

Graphique 17a : Confiance dans le système bancaire

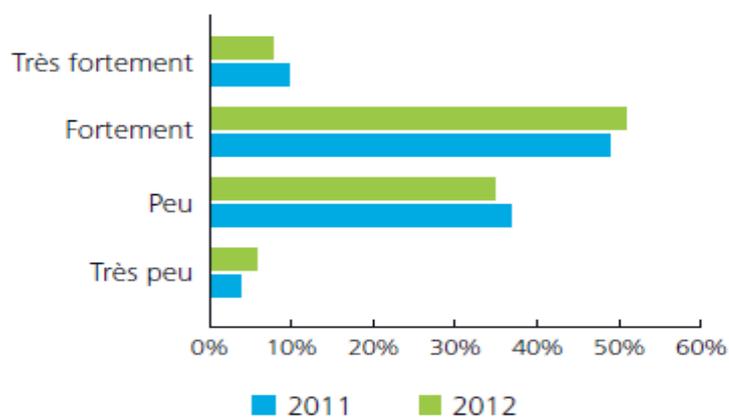
La confiance des Français dans le système bancaire



Source : Deloitte/Harris Interactive

Graphique 18b : Confiance générale dans la banque principale

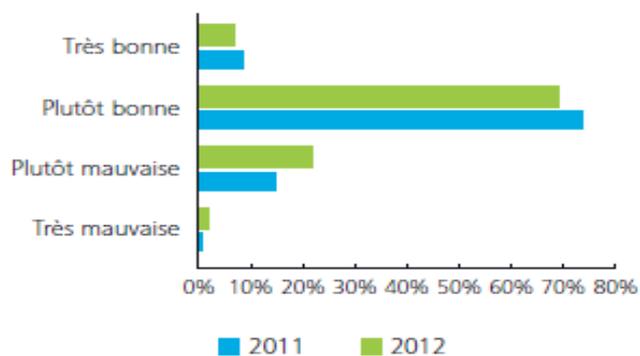
Confiance générale dans la banque principale



Source : Deloitte/Harris Interactive

Graphique 19 : Satisfaction générale des clients

Satisfaction générale des clients



Source : Deloitte/Harris Interactive

- Une population satisfaite :

Satisfaction	Paris	
	Effectif	%
Peu	5	2,40%
Moyennement	63	30,60%
Beaucoup	131	63,50%
NSP	7	3,40%

Question posée essentiellement à Paris, 63,50% de la clientèle semble très satisfaite de l'établissement. Comparativement à la satisfaction générale des clients des banques « classiques », nous retrouvons moins de 10% de cette clientèle qui serait du même avis. Les services offerts sont difficilement comparables, mais nous n'observons pas fondamentalement de défiance vis-à-vis de l'institution, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble du milieu bancaire.

- Le Crédit municipal connu par le bouche à oreille :

Comment avez-vous connu le Crédit municipal* ?	Ensemble		Répartition dans chacune des villes	
	Effectif	%	Bordeaux	Paris
Bouche à oreille	185	75,51%	74,28%	77,10%
Médias	25	10,20%	7,9%	10,70%
Organismes sociaux	9	3,67%	2,56%	3,80%
Employeurs	5	2,04%	5,12%	1,40%
Publicité	27	11,02%	7,69%	11,60%
NSP	6	2,4%	10,25%	1%

*Question à choix multiple

Les clients du Crédit municipal de Paris et de Bordeaux connaissent l'établissement par le bouche à oreille, donc par un réseau ou par sociabilité primaire. La confiance dans l'établissement peut s'expliquer par l'expérience positive de certains clients, qui conseillent le prêt sur gages.

• Le prêt sur gages peut améliorer la situation personnelle de la clientèle

Estimez-vous que le prêt sur gages puisse améliorer votre situation personnelle ? [sur une échelle de 1 à 7]	Bordeaux
1 [peu]	7,70%
2	5,10%
3	5,10%
4	20,50%
5	17,90%
6	12,80%
7 [beaucoup]	17,90%
NSP	13%

Cette question, seulement présente à Bordeaux, montre que 48,6% des clients bordelais estiment que leur situation peut s'améliorer avec le prêt sur gages (réponses 5 à 7), ce qui n'est pas le cas pour 17,9% (réponses 1 à 3). La valeur médiane (réponse 4) souligne que pour 20,50%, leur situation est tout juste améliorée.

Ces différents points d'analyse, qui présentent concrètement les usagers, nous permettent de mettre en place une analyse en termes de pratiques du prêt sur gages. Par la suite, nous pourrions remettre en cause, en partie, la théorie classique de l'emprunteur, ainsi que proposer l'idée de l'existence d'une forme « d'argent secours ».

2.4.1.2.2. Les pratiques du prêt sur gages

Les données brutes nous permettent d'établir le client-type du Crédit municipal³⁶. Proposer ce profil n'est pas inutile, et nous offre une première base, ou étape, à une analyse plus fine. Ainsi, le client-type est une femme, âgée entre 40 et 60 ans, principalement salariée. Elle vient au Crédit municipal régulièrement et a tendance à rembourser son prêt. Si elle connaît le taux d'intérêt, elle n'en tient pas compte dans sa demande de prêt. Choisir le Crédit municipal a pour avantage d'obtenir des liquidités immédiates, et inspire confiance. L'argent emprunté est à usage personnel et permet de répondre à des difficultés financières passagères, voire rembourser une dette. Elle est cliente d'une banque traditionnelle, n'a pas contracté d'autres types de prêt, et quand c'est le cas, préfère les prêts bancaires classiques. C'est par le bouche à oreille qu'elle a franchi la porte de l'établissement. Ce profil-type souligne le lien

³⁶ Nous sommes ici dans le cadre d'un idéal-type réalisé à partir des éléments fournis par l'enquête. Pour cela, nous avons isolé les réponses arrivées en tête de chaque question.

étroit qu'il peut exister entre le client du Crédit municipal, le marché du travail, et le monde intégré, ici, nous ne rencontrons pas spécialement les caractéristiques d'une population en situation de grande pauvreté ou d'exclusion. Cette figure du client-type confirme les aspects précédemment développés. En effet, l'histoire du Crédit municipal est marquée par la dominance d'une clientèle ouvrière et journalière, c'est-à-dire proche du marché du travail. Cette population fut soumise au paupérisme et faiblement protégée dans le cadre de l'industrialisation de l'économie et de la société française. Le prêt sur gages agissant comme une forme de filet de sécurité et de protection, quand les revenus sont aléatoires et instables, et quand le travail est considéré comme une variable d'ajustement économique. Les taux de remboursement historiquement élevés illustraient cet état de fait, le salaire offrant les capacités de remboursement. Le client de 2012 est lui aussi principalement salarié, il use de la même façon des mécanismes de protection du prêt sur gages, cependant, ce dernier ne protège pas globalement des mêmes risques, puisque la protection sociale est venue apporter une forme de stabilité des revenus et lutter contre le paupérisme. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer une population qui utilise le microcrédit social comme une forme de réponse aux difficultés financières passagères. Cet aléa n'est pas directement pris en charge par la Sécurité sociale dans son projet de stabilisation des revenus. Cependant, le retour du prêt sur gages observé depuis les années 1980, et comme nous l'avons vu précédemment, s'inscrit dans une phase de baisse de l'intensité relative de la protection sociale et du champ de sa protection. Ainsi, les protections institutionnalisées tendent à perdre de leur efficacité, quand les protections complémentaires, privées, sont devenues incontournables.

Etablir un client-type ne doit pas nous enfermer dans un cadre trop restrictif. Il est nécessaire d'appréhender concrètement la clientèle et ses pratiques. Par conséquent, nous pouvons prolonger l'analyse de façon plus spécifique et relever l'existence de deux grandes catégories de clients en fonction de leur relation avec le marché du travail³⁷. Cet élément pris en compte découle directement des analyses précédentes. L'organisation des économies modernes est fondée autour du salariat, et donc de l'institutionnalisation de la rencontre entre l'offre de travail et sa demande. En effet, dans le système français, le travail offre des droits à la protection sociale, un éloignement trop important peut être source de difficultés, quand l'obtention de droits est aléatoire ou rendue compliquée. Nous réalisons donc, dans notre cadre d'analyse, une catégorisation de la clientèle en fonction de trois éléments : les catégories socio-professionnelles, les types de salariat, et la position au marché du travail. Ainsi, nous pouvons établir deux catégories de clientèle, celle qui est intégrée au marché du travail, et

37 En effet, l'observation de la répartition des réponses nous le permet.

celle qui en est à la marge. Dans ce cas, la population est coupée en deux, avec un effectif quasiment similaire. Elle traduit en définitive les deux types d'usages réels du microcrédit social que nous avons présenté, soit le Crédit municipal comme prêteur en dernier ressort ou filet de sécurité protégeant de l'exclusion. Cette dernière étant caractérisée par une difficulté d'accès manifeste à une source de revenu, rendue nécessaire dans nos sociétés modernes sous l'effet du processus de financiarisation des rapports sociaux. Il ne faut pas nier le lien fort, ou le dénominateur commun, entre ces pratiques, toutes les deux s'inscrivent dans une logique de protection sociétale, qui répond à l'instabilité des revenus.

Ainsi, nous observons :

- Une clientèle intégrée : elle correspond à la population la moins éloignée du marché du travail. Elle regroupe les salariés en contrat typique, c'est-à-dire en CDI. Elle représente 47,75% de la clientèle totale. Cette population est clairement intégrée à la société moderne, elle bénéficie de l'ensemble des droits offerts par la protection sociale. Les revenus sont stables et fixes. Le microcrédit social est ici un instrument de protection financière contre les risques, en cas d'aléa social et économique, mais il peut aussi être le résultat de la baisse relative des protections ;
- Une clientèle à la marge³⁸ : elle est constituée des salariés en contrats atypiques, c'est-à-dire principalement en CDD, mais aussi des non salariés hors indépendants³⁹, c'est-à-dire des étudiants, chômeurs, retraités et sans emplois⁴⁰. Ainsi, elle représente 44,48% de la population. Cette clientèle est moins homogène que la précédente, mais elle trouve son dénominateur commun dans son degré d'éloignement au du marché du travail type, et dans des revenus moindres que la moyenne nationale, plus aléatoires et instables. Cette population, hormis les retraités⁴¹, tient une position spécifique par rapport à la protection sociale car elle est la moins protégée, du fait de l'obtention plus compliquée de droits sociaux. Par exemple, les chômeurs de plus d'un an, qui entrent dans une période de dégressivité des droits, sont plus importants que les chômeurs de moins d'un an. Par conséquent, le microcrédit social peut être considéré comme l'apport de revenu indirect, forme complémentaire de protection pour une population

38 Sans pour autant être exclue du marché du travail. En effet, c'est la distance au marché du travail qui est importante. La clientèle au Crédit municipal reste une population intégrée socialement. Il faut comprendre les clients à la marge comme des individus qui ne sont pas fortement éloignés du marché du travail. Nous excluons donc ici les populations déclassées, désaffiliées, et totalement dépendantes de la solidarité nationale.

39 Nous ne prenons pas en compte les indépendants, qui certes représentent 7,7% de la clientèle, mais la diversité des situations en fait une catégorie à part.

40 Personnes sans emploi volontairement ou par contrainte.

41 Leur situation est particulière, en effet, les retraités, par la baisse de leur revenu, peuvent voir leur niveau de vie régressé. C'est dans ce cas là que nous les intégrons à cette catégorie de clientèle.

en situation de précarité financière mais aussi économique et sociale⁴².

Au-delà de cette catégorisation, soulignons quelques éléments spécifiques. Revenons donc sur la structure de la clientèle. Les salariés représentent 52,32% [parmi eux, 91,4% ont un contrat à durée indéterminée⁴³], 7,70 % de la clientèle est artisan, commerçant ou profession libérale, 15,9% est au chômage, 4,48% est étudiant, et 14,28% des retraités. Ainsi, la population active occupée représente 63,28% de la clientèle. Ce taux s'explique par la spécificité même de ce type de microcrédit qui nécessite le dépôt d'un gage. Si on ne prend pas en compte le niveau d'attachement au bien⁴⁴, qui influence le remboursement, il est important de noter quatre éléments qui expliquent l'importance d'une clientèle d'actifs occupés :

- (1) il est nécessaire de détenir un bien à gager, le défaut de remboursement entraîne la perte de ce même bien, ce qui nécessite de près ou de loin, un accès à un revenu ;
- (2) les taux élevés de remboursement, observés à Paris ou à Bordeaux, nécessitent une population cliente qui n'est pas exclue totalement, et définitivement, du marché du travail ou d'une source de revenu ;
- (3) la protection sociale, qui apporte un revenu indirect, étant en voie de marchandisation, elle ne peut plus assumer entièrement son rôle. Historiquement, le prêt sur gages est à destination du travailleur pauvre soumis au paupérisme, ou considéré comme « bon pauvre », celui qui recherche activement du travail, ou en situation financière précaire.

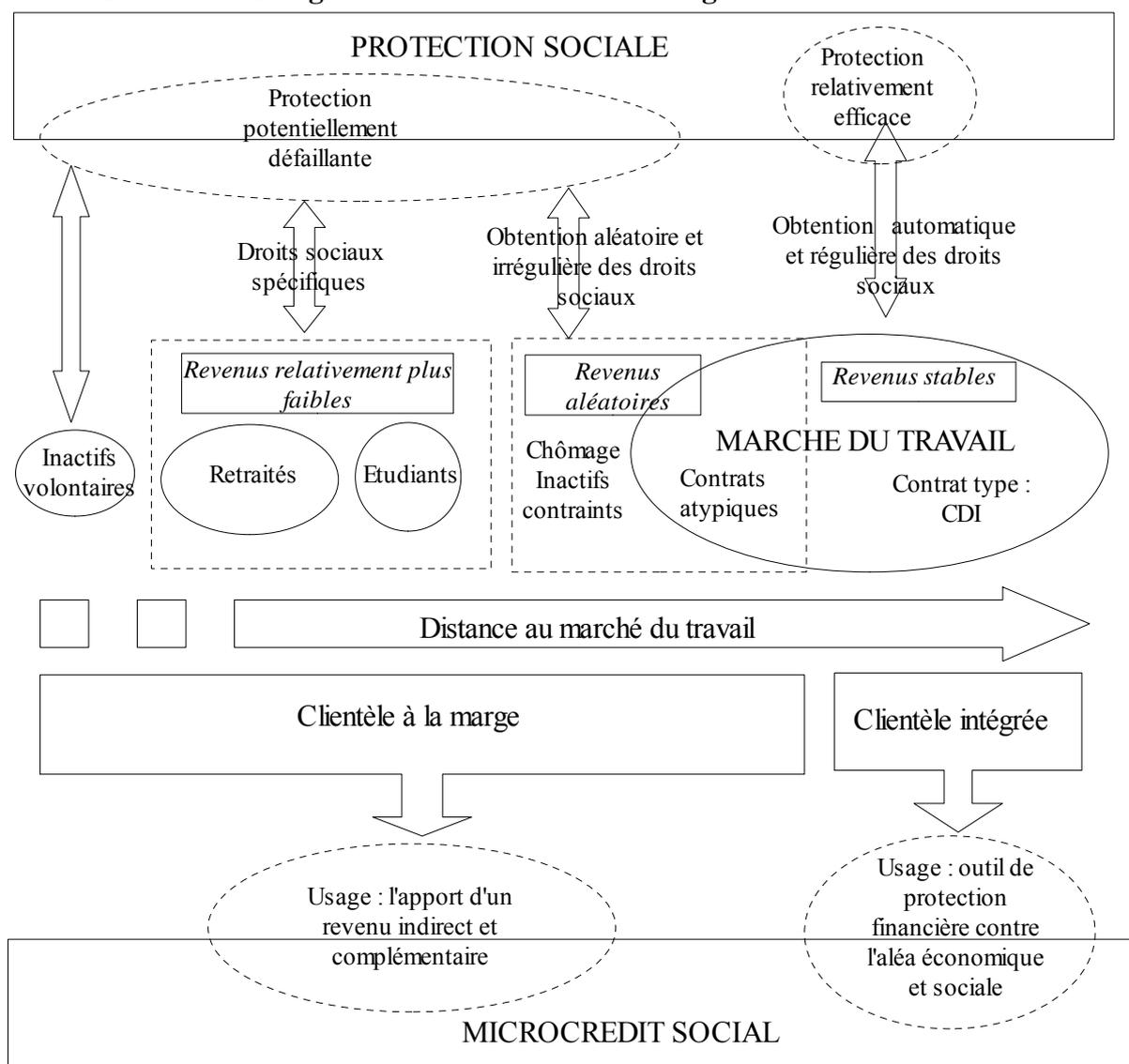
Ces premiers éléments d'analyse nous permettent d'établir le schéma 5 suivant, qui tente de résumer l'ensemble de ces premières constatations. Nous retrouvons ici l'illustration de l'usage du prêt sur gages, comme élément de protection sociétale pour une population soumise aux aléas sociaux, favorisant pour certains une forme d'inclusion monétaire, et pour d'autres luttant contre l'exclusion monétaire. Le prêt sur gages concerne donc une double population, en situation de précarité financière suivant leur degré d'éloignement du marché du travail, là où la protection sociale devrait agir. La mise en œuvre de la protection sociale avait pour but de garantir un revenu stable aux travailleurs, qui subissent les risques sociaux ou sociétaux.

42 Là où la protection sociale n'est pas totalement efficace.

43 De plus, sur l'ensemble de l'échantillon, 47,75% ont un contrat à durée indéterminée, 6,5% un contrat à durée déterminée, et 45,71% n'ont pas de contrat à proprement parler (retraités, étudiants, profession libérale, commerçant, artisans...).

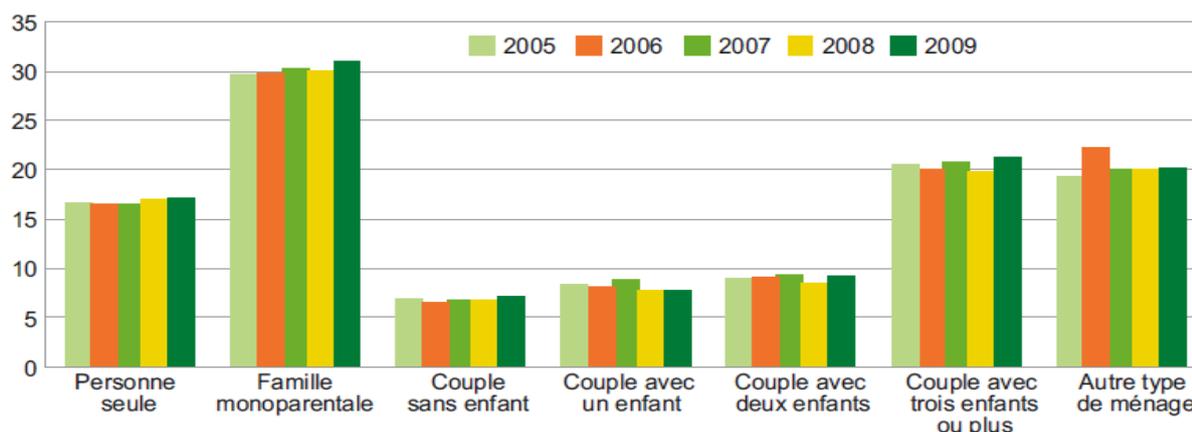
44 Soulignons néanmoins l'importance de l'attachement au bien pour 68,16% de la clientèle.

Schéma 5 : Catégorisation de la clientèle et usage du microcrédit social



A partir de l'étude de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale [ONPES, 2012], *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, nous pouvons, sans difficultés, faire un parallèle entre ce client-type et les figures de la pauvreté en 2009. En effet, l'observatoire souligne que « l'orientation à la hausse de la pauvreté depuis 2005 s'accompagne d'une augmentation des inégalités entre les deux extrêmes de l'échelle de revenus » [ONPES, 2012, p. 16]. De plus, 6,7% de la population active occupée est pauvre, ce constat est plus fortement marqué pour les femmes seules (15,5%). En ce qui concerne les familles monoparentales, le taux de pauvreté en 2009 atteint près de 30,9%. Le client type, aperçu au Crédit municipal, n'est donc pas sans rappeler les figures de la pauvreté en France. Nous allons par la suite faire ce rapprochement.

Graphique 20 : Taux de pauvreté monétaire par type de ménage de 2005 à 2009



Source : ONPES [2012], la pauvreté monétaire, dans ce cas, correspond à un revenu inférieur ou égal à 60% du salaire médian.

L'étude sur la clientèle du prêt sur gages au Crédit municipal montre que l'usage de l'argent emprunté sert, avant toute chose, à répondre à des difficultés financières passagères, donc temporaires. La protection sociale, en France, a pour objectif de réduire l'incertitude et la précarité des situations financières des salariés au regard de risques sociaux identifiables⁴⁵, en apportant une forme de revenu complémentaire. Or, l'ONPES [2012] observe que la protection sociale n'est, actuellement, pas en mesure de remédier ou d'enrayer la grande pauvreté, et cela, même si les prestations sociales représentent une part importante du revenu disponible des ménages pauvres, soit 33%. En effet, « *la prévention de la pauvreté constitue un objectif essentiel de notre système de protection sociale. Les minima sociaux, complétés par l'accès à une couverture santé et une aide au logement, offrent un filet de sécurité aux personnes les plus pauvres. Mais, la plupart ne permettent pas à eux seuls d'aller au-delà du seuil de pauvreté à 40 %* » [ONPES, 2012, p. 35]. La protection sociale subit une forme de marchandisation, sa surface d'intervention se contracte, ce qui est particulièrement visible dans le cas de la santé⁴⁶. D'après l'INSEE, les taux de couverture du risque santé tendent à diminuer. Après un maxima de 80% dans les années 80, il retombe à 75% en 2009. De plus, l'ONPES [2012] souligne une hausse du renoncement aux soins pour raisons financières qui s'établit, en 2008, à 15,4%. Ce phénomène s'observe aussi dans les branches vieillesse ou emploi, avec un poids de plus en plus important des organismes privés dans la gestion de ces risques. Dans notre étude, seuls 4% des clients parisiens, et 8,10% des clients à Bordeaux, utilisent le prêt sur gages pour le financement de la santé, ce qui peut paraître faible. Cependant, cette situation peut être expliquée par le fait que les frais médicaux sont

⁴⁵ Famille, vieillesse, santé, emploi, logement, pauvreté.

⁴⁶ Cet élément est à mettre en perspective avec les analyses du chapitre III.

relativement plus élevés que les montants espérés, et obtenus, du prêt. Il est nécessaire de noter que le renoncement aux soins concerne principalement les soins dentaires, qui comparativement sont les plus élevés.

La question du phénomène de surendettement, qui participe à la pauvreté, est présente dans notre étude de la clientèle. En effet, les résultats dénotent que 22% des clients à Paris, contre 10,80% à Bordeaux, utilise l'argent emprunté pour rembourser une dette. De plus, 12,65% des usagers ne sont pas clients d'une banque classique, ce qui est largement plus important que la moyenne nationale (1%). Ce chiffre est néanmoins à relativiser, le terme banque classique est peut-être mal perçu. Nous devons ajouter que parmi les clients ayant contracté d'autres types de crédit, 40,39% l'a réalisé auprès d'un organisme de crédit. Concernant plus précisément les dossiers de surendettement, l'ONPES [2012] note une progression de 23,30% des dossiers déposés auprès de la Banque de France entre 2008 et 2011. Ainsi, « *le surendettement serait particulièrement lié aux besoins de consommation courante. Les ménages surendettés sont généralement locataires de leur logement et, contrairement aux accédants à la propriété, ils cumulent des remboursements de crédit et des charges de loyers élevés. Près de six sur dix déclarent que les frais liés à leur résidence principale sont importants (contre moins d'un tiers pour l'ensemble des ménages). Dans la même proportion, ils font face à des impayés liés à leur logement (loyer, emprunt, impôts, électricité, gaz, eau,...). Il s'agit en général de ménages dont la personne de référence a entre 35 et 54 ans. Un tiers est en situation de pauvreté (seuil à 60%) et six sur dix déclarent avoir connu une baisse importante de leurs revenus au cours des douze derniers mois*⁴⁷ » [ONPES, 2012, p. 37]. Nous observons donc l'importance que peut avoir le microcrédit social pour cette population, il participe à l'obtention de liquidités permettant de rester intégré à la société, c'est ici que l'on peut aussi souligner l'importance du maintien de l'inclusion sociale par la monnaie. Ajoutons un point important, selon notre enquête, 56,70% des clients assurent ne pas avoir d'autres prêts en cours. Or, d'après l'observatoire des crédits aux ménages, dans son rapport de 2012, la moyenne nationale est de 50,6% en 2011. Cette différence de 6 points peut être expliquée par le fait que la population cliente du prêt sur gages est en partie exclue du marché du crédit ; soit exclue explicitement par une banque ; soit auto-exclue, comme l'ont démontré Lazarus [2009, 2012] ou Moulévrier et Lazuech [2008] dans leurs travaux socio-économiques sur les banques. En effet, ces auteurs ont montré que nombreux sont les ménages pauvres qui s'autocensurent et refusent d'eux mêmes toutes demandes de prêt⁴⁸. Par

47 Il n'est pas étonnant d'observer qu'un client sur trois utilise le prêt sur gages pour répondre aux dépenses alimentaires et de logement.

48 Ce point sera présenté par la suite.

conséquent, nous ne sommes pas ici dans le cadre d'un processus d'inclusion monétaire, mais bel et bien dans un processus d'intégration par la monnaie⁴⁹.

Après l'observation de l'environnement socioéconomique de la clientèle, et des liens pouvant être établis avec la pauvreté, attardons-nous sur les usages des sommes prêtées, ils sont multiples et illustrent potentiellement le caractère protecteur du microcrédit social. La motivation première des clients parisiens est la réponse aux problèmes financiers temporaires (65,5%), au remboursement de dette (22%) ; l'accès au soin et à la recherche d'emploi (des domaines de la protection sociale) représente 8,5% des usages. L'utilisation comme prêt à la consommation est faible, soit 10%. Comparativement, l'observatoire des crédits aux ménages note que 30,2% des ménages ont contracté un tel type de prêt. Plus précisément, nous pouvons comparer l'usage du prêt sur gages au Crédit municipal avec l'usage des crédits traditionnels à la consommation⁵⁰. Le tableau suivant est source d'information, en effet, seuls 16% des ménages détenant un crédit à la consommation l'utilise pour répondre à des difficultés financières passagères, 1,9% pour rembourser une dette et 0,5% pour des soins. *A contrario*, la clientèle du Crédit municipal, quant à elle, a une utilisation ciblée vers des préoccupations moins « matérielles ». Par conséquent, le microcrédit social est spécifiquement tourné vers la protection, il ne peut pas être réduit à une forme de crédit populaire à la consommation. Cette protection est multiple mais s'inscrit dans une logique sociale et financière.

Tableau 52 : Utilisation des sommes empruntées

Usages des crédits...	...de la clientèle du Crédit municipal à Paris	... de l'ensemble des ménages détenant en crédit à la consommation* [hors Crédit Municipal]
Achat de consommation divers	10%	26,70%
Difficultés financières passagères	65,50%	16%**
Recherche d'emploi	4,50%	Non disponible
Remboursement de dette	22%	1,90%
Soin	4%	0,50%

* *Source* : Observatoire des crédits aux ménages.

** Sont pris en compte : le paiement d'impôts, prime d'assurance, les factures d'un montant exceptionnel, les dépenses non professionnelles, les travaux d'améliorations du logement, dépenses de consommation courante.

49 Cette différence, minime, entre inclusion monétaire et intégration monétaire est à comprendre par le fait que l'inclusion monétaire est le processus qui permet de maintenir l'individu dans la société, il est déjà inclus dans la société. L'intégration, au contraire, est le processus dynamique qui permet à un individu de ne pas être en situation d'exclusion, ou bien de sortir d'une situation l'exclusion.

50 Ce choix est motivé par le fait qu'il existe actuellement au sein des banques, et organismes de crédit, principalement deux types de crédit en direction des ménages : le crédit immobilier et le crédit à la consommation.

A Bordeaux, où la question fut plus précise, les dépenses imprévues correspondent à 32,50% des usages, les remboursements de crédit à 10,80%, les achats de consommation à 13,50%. Comme à Paris, le prêt sur gages ne peut pas se comprendre comme une forme de crédit populaire à la consommation, destinée à une population exclue du crédit à la consommation. Mais deux utilisations du prêt sur gages doivent être particulièrement soulignées, ce sont les dépenses alimentaires et celles de logement, qui représentent 27% des usages. Ces deux types d'utilisation, qui furent au XIXe siècle une préoccupation majeure des salariés, et source de paupérisme, sont symptomatiques de la précarité nouvelle du salariat et de la hausse relative du nombre de pauvres en France. Toute la question sociale au XIXe siècle consacrait la problématique de l'intégration des ouvriers à la société en voie de modernisation, et donc la question même du paupérisme. L'action sociale et les politiques sociales ont donc eu pour but de réduire les difficultés d'accès aux biens et besoins de première nécessité. La hausse régulière des revenus, rendue partiellement possible par les transferts sociaux, a réduit en partie ces difficultés d'accès, grâce notamment à une stabilisation des revenus. Par conséquent, un réel retournement s'opère. A cela, si nous ajoutons l'usage pour l'accès aux soins (8,10%), nous arrivons à la conclusion que 35,10% des usages du microcrédit social s'explique par la difficulté d'accès aux besoins premiers, et primordiaux. Ceux-là mêmes que la politique sociale et la protection sociale, comprise dans une optique politique et économique, se devaient de rendre accessible par l'apport d'une stabilité des revenus. Ces trois difficultés d'accès (logement, soin, alimentation) correspondent à trois des risques pris en charge par la protection sociale⁵¹. La nécessité d'user du prêt sur gages pour répondre à ces risques sociaux nous amène à appréhender la question de l'efficacité de la protection sociale. Nous avons souligné précédemment que, d'après l'ONPES, la protection sociale ne permettant pas de circonscrire la progression à la hausse de la pauvreté. L'usage du prêt sur gages, tel que nous l'observons sur Bordeaux et Paris, peut en être l'illustration. Ainsi, l'analyse des enquêtes réalisées dans les deux établissements sur la clientèle du prêt sur gages nous offre les moyens d'illustrer les conclusions présentées dans le chapitre III. Le prêt sur gages, et le microcrédit social, peut et doit se comprendre comme une forme de protection sociétale, venant compléter une protection institutionnelle défailante. Cette aide, qui offre les capacités financières à une population en difficulté, s'apparente à l'apport d'une forme de revenu complémentaire et indirect. Soit en définitive la participation à l'inclusion par la monnaie.

51 Par extension, le risque pauvreté intègre bien la lutte contre les difficultés d'accès à l'alimentation. La figure de la pauvreté s'est longtemps comprise par la famine, les disettes et plus globalement la faim et la précarité alimentaire.

Les motivations du choix d'un prêt au Crédit municipal sont multiples. Elles s'expliquent par un accès rapide à l'argent liquide (64,89%), mais aussi par la confiance dans l'établissement (39,59%) et l'idée de derniers recours (17,55%). L'obtention de liquidité, comme motivation première, semble se justifier car elle traduit une forme de nécessité sociale. En effet, les usages principaux du prêt sur gages correspondent globalement à des besoins de faible valeur et devant être payés rapidement et instantanément. Les dépenses alimentaires, ou de soins, ne peuvent pas attendre et ne peuvent pas être programmées ou planifiées, comme peuvent l'être des dépenses de consommation classique qui nécessitent un crédit. Cet élément est à mettre en parallèle avec les études des comportements économiques des populations pauvres ou en difficultés, qui structurellement usent principalement de l'argent liquide, ce point sera étudié plus loin dans le chapitre. L'argent liquide permet de répondre rapidement aux besoins élémentaires, mais est aussi un élément de gestion efficace pour ces populations, qui souvent vivent au jour le jour. Nous observons bien le rôle du prêt sur gages comme outil de l'inclusion par la monnaie pour une population soumise à une forte précarité financière, l'apport de liquidités offre donc les capacités à se maintenir pleinement dans la société, cette idée prend réellement tout son sens ici. Nous pouvons prolonger l'analyse en incorporant l'aspect 'dernier recours' et 'confiance'. En effet, 17,55% de la clientèle estime qu'elle a agi dans une situation critique, en n'ayant pas d'autres choix. Ainsi, la confiance en l'établissement et dans le prêt sur gages - le seul outil qui offre rapidement et automatiquement des liquidités⁵² - est un élément déclencheur. Cette population trouve les solutions efficaces, à court terme, pour répondre aux aléas sociaux et financiers liés à leur situation. Cet outil a l'avantage de répondre à la nécessité immédiate de la clientèle, la confiance dans l'établissement traduit le fait que cet acteur de la finance n'est pas discriminant et excluant, comme peuvent l'être les banques pour des populations considérées comme insolubles. C'est ainsi que près de 16,74% de la population n'est pas cliente d'une banque classique, et que 54,69% n'a pas d'autres crédits en cours, quand c'est le cas, nous notons que 40,39% de ces prêts sont réalisés par un organisme de crédit. L'accès défaillant à la banque, élément fondamental de la société moderne, est facteur d'exclusion, le Crédit municipal peut être une alternative. Par conséquent, il n'est pas étonnant de voir que 63,50% des clients sont satisfaits de l'établissement et surtout que 19,18% ressent une forme de gratitude⁵³. Mais aussi, que l'accès au microcrédit n'est pas anodin, car 69,10% de la clientèle sur Bordeaux estime que sa situation sera améliorée.

52 Dans les limites du bien mis en gage.

53 D'un point de vue « moral », la réalisation d'un acte économique basique, souvent difficile pour cette population, apporte une certaine forme de satisfaction et de confiance en soi.

Pour bien comprendre la pratique du prêt sur gages, il faut plus spécifiquement pointer le curseur sur l'aspect du coût de l'emprunt, et donc du rôle du taux d'intérêt. Nous remarquons que le coût financier de l'opération n'est pas prépondérant (15,10%) dans le choix du microcrédit social. Par conséquent, si 58,77% des clients connaissent le taux d'intérêt, seulement 37,55% l'ont pris en compte dans leur choix. Cette observation soulève plusieurs interrogations, mais permet aussi de conclure sur la compréhension des pratiques de la clientèle. Seulement un peu plus d'un tiers de la clientèle a pris en compte le taux d'intérêt dans son choix, cependant, les taux de remboursement sont extrêmement élevés⁵⁴. L'aspect de la nécessité sociale entre en compte ici, mais aussi plus précisément la spécificité du prêt sur gages, qui n'est pas un crédit comme les autres. En effet, ce crédit a une vocation sociale, et répond à la demande d'une population en situation de difficultés sociales et économiques. Le Crédit municipal comme prêteur en dernier recours ne segmente pas sa clientèle et ne la stigmatise pas. La théorie traditionnelle du choix du consommateur peut donc être remise en cause. Il n'y a pas réellement d'arbitrage réalisé en fonction du taux d'intérêt, ou de calcul d'utilité, sachant que près de 17,55% de la population utilise le prêt sur gages en derniers recours, et donc sous contraintes. Les études socio-économiques sur l'usage de l'argent des populations pauvres ou en difficultés soulignent l'importance de l'utilisation de l'argent liquide. L'analyse de l'usage du microcrédit en apporte une certaine illustration et vient compléter les analyses socio-économiques sur la pauvreté. Ainsi, nous pouvons poser une question simple, est-il possible de concevoir une théorie microéconomique classique du prêt sur gages ?

2.4.1.2.3. Le prêteur et l'emprunteur sont-ils des agents rationnels au Crédit municipal ?

Le pauvre est-il un agent économiquement rationnel ? Le pauvre est-il solvable ? Est-il risqué de lui prêter de l'argent ? Au regard de la théorie économique standard, le calcul économique se résume à un choix, à un arbitrage entre les coûts et les avantages de tel(s) ou tel(s) action(s)⁵⁵. Dans ce cadre, la monnaie étant considérée comme neutre et comme un simple intermédiaire des échanges, le prêt offert par une banque dépend des capacités de

54 Les taux de remboursement élevés s'expliquent par un aspect « moral » ou « émotionnel », 68,16% des clients semblent fortement attachés au bien mis en gage. Mais aussi par le fait que la clientèle n'est pas totalement dépourvue de revenus, et donc pas totalement exclue.

55 C'est ainsi que l'on parle d'agent économiquement rationnel. La théorie standard a introduit progressivement l'idée d'une rationalité limitée, liée à l'incertitude et surtout l'information imparfaite. Ici, le problème de l'information imparfaite n'est pas pris en compte.

remboursement de l'emprunteur⁵⁶, l'endettement dépend des opportunités offertes par le futur et d'un choix inter-temporel entre épargne, consommation ou production. Or, il serait inconcevable de prêter une somme d'argent à un individu pauvre au risque d'insolvabilité élevé, hormis à lui appliquer un taux d'intérêt élevé. Cependant, nous observons, dans le cadre du prêt sur gages, des taux de remboursement proches de 95% [Marec, 1983 ; Pastureau, 2011]. Cette observation se retrouve dans le cadre du microcrédit au Sud [Yunus, 2008]. La rationalité n'est pas l'expression des seuls comportements économiques des agents, il existe des comportements, ou des raisonnements, divers et variés. Il est donc important de ne pas cloisonner la réflexion entre, d'un côté l'économie de marché et un comportement d'*homo œconomicus*, et de l'autre, un monde dépourvu de ce calcul. Weber [2009, p. 370] questionne, « *ne faut-il pas rompre avec l'hypothèse de l'individualisme de l'homo œconomicus, pour restituer l'existence d'acteurs collectifs, rendus visibles par les modalités pratiques de l'enregistrement des transactions et de l'évaluation des coûts et des gains engagés dans un comportement économique* ». Ainsi, il semble, à ce stade, intéressant de nous questionner sur la pertinence d'une théorisation du comportement de l'emprunteur (et du prêteur) au Crédit municipal sous l'angle de la théorie microéconomique standard. Toute la problématique concerne la question centrale de la maximisation et de l'arbitrage entre coûts et avantages. En effet, de façon classique, du côté des emprunteurs, les agents doivent réaliser un arbitrage entre la consommation et l'épargne en prenant en compte dans leur choix deux éléments ; (1) d'abord la recherche de maximisation de l'utilité, par un arbitrage entre les taux d'intérêt et la préférence pour le présent ; (2) ensuite leur aversion pour le risque, qui peut expliquer une forte propension à l'épargne de précaution. Par conséquent, un arbitrage rationnel et optimal est opéré entre un niveau d'épargne [qui est une consommation future] et un niveau de consommation actuelle. L'épargne ainsi réalisée doit répondre, à terme, aux difficultés passagères ou aux investissements, et donc limiter l'endettement. Dans le cadre de la théorie du revenu permanent de Friedman, qui découle directement de ces postulats de rationalité, l'agent anticipe l'ensemble des revenus qu'il peut espérer obtenir tout au long de sa vie. Ainsi, le revenu courant de l'agent est à la fois le revenu permanent - la partie stable du revenu en fonction des anticipations - et les revenus transitoires, la consommation dépend essentiellement du revenu permanent, qui permet donc à l'agent de consommer sans affecter la valeur de son capital⁵⁷. Par conséquent, l'agent anticipe et répartit de façon intertemporelle ses revenus entre une consommation actuelle et une consommation future, l'épargne et

56 L'économie a développé de nombreux travaux sur le risque bancaire lié aux incertitudes, qui « *démontrent l'importance du calcul actuariel et les raisons pour lesquelles il est important de distinguer les bons risques des mauvais risques* » [Lazarus, 2006, p. 293].

57 Soit, théoriquement, l'arbitrage suivant :

l'endettement, quant à eux, seraient des variables d'ajustements, permettant ainsi de conserver un niveau de richesse constant. Par exemple, en cas d'une hausse temporaire des revenus, l'épargne doit augmenter. Cette théorie peut aussi être complétée et poursuivie par l'analyse en termes des cycles de vie de Modigliani⁵⁸. Les décisions économiques des agents sont, elles-aussi, le résultat d'arbitrages intertemporels, ce champ théorique postule que le comportement d'épargne et d'endettement dépend de périodes spécifiques et correspond à une maximisation de la consommation sur l'ensemble de la vie de l'agent. D'abord une période d'endettement qui correspond à l'entrée dans la vie active quand les revenus espérés sont élevés, puis une phase de remboursement des dettes et de constitution concrète d'une épargne et d'un patrimoine, pour finir sur une période désépargne et de dépense du patrimoine accumulé, quand les revenus sont plus faibles, soit à l'âge de la retraite.

Ces différents éléments théoriques, appliqués aux choix rationnels des agents, mettent en avant le principe, ou l'hypothèse, d'une non illusion monétaire et la capacité de projection sur le long terme. Cependant, dans certains cas spécifiques, il existerait trois situations correspondant à des comportements considérés comme non optimaux ou économiquement non rationnels, et qui peuvent être soit temporaires, soit permanents [Guérin, 2000]⁵⁹ :

- (1) L'agent a une forte préférence pour le présent, il désépargne ou refuse de substituer sa consommation en épargne, il serait *impatient*.
- (2) Le comportement de l'agent est fortement influencé par les revenus présents, la consommation étant préférée à l'épargne et l'accumulation du patrimoine, l'agent est *myope*.
- (3) L'agent n'épargne pas, même en situation de risques, il est alors considéré comme *imprudent*.

Les personnes pauvres cumuleraient ces trois types de comportement. Après la présentation rapide des différents fondements théoriques de l'économie standard, qu'en est-il au regard de la clientèle du prêt sur gages⁶⁰ ? Nous observons qu'il est difficile d'expliquer le

$$\begin{cases} \text{Max}U(C, S) \\ p_c C + p_s S = W \end{cases}$$

où C est la consommation, S l'épargne, p_c est le prix de la consommation présente, p_s le prix de la consommation future, et W la richesse totale.

58 Qui juge que l'hypothèse de Friedman est insuffisante et tente une conciliation entre l'analyse keynésienne et celle de Friedman [Poulon, 2011].

59 Ces comportements dépendent fortement au second paramètre à prendre en compte, c'est-à-dire l'aversion pour le risque.

60 Population qui potentiellement peut être considérée comme en situation de pauvreté.

microcrédit social à partir de cette théorie classique. Tout d'abord, à partir de l'enquête réalisée⁶¹, nous pouvons exclure en partie la logique d'arbitrage intertemporel ou de maximisation. En effet, les motivations principales des usagers correspondent essentiellement à des considérations de protections comme le remboursement de dette, la réponse à des difficultés financières, à des dépenses de consommation courante ou le financement de la santé⁶². La population cliente du Crédit municipal recherche avant toute chose des liquidités pour répondre aux aléas sociaux, elle agit en derniers recours, sans autres possibilités de choix. C'est ainsi que nous avons qualifié le microcrédit social comme un filet de sécurité, ou plus littéralement comme un prêteur en dernier recours⁶³. Il ne peut exister spécifiquement de comportement d'arbitrage maximisateur, car la clientèle cible use du microcrédit comme un apport de revenus complémentaires ou indirects, qui en aucun cas ne participent à une augmentation de la consommation⁶⁴ ou du patrimoine. L'endettement n'est pas le résultat d'impatience, d'imprudence ou de myopie, mais plutôt le résultat d'une précarité financière des agents qui n'ont pas de potentiel d'épargne⁶⁵. Le comportement d'épargne ne peut être effectué que si les revenus le permettent, en reprenant l'analyse de Keynes, l'épargne pour cette population est réellement un résidu de leurs revenus. Notre étude le montre bien, l'usage du prêt sur gages couvre des motivations spécifiques, qui auraient dû être remplies par l'usage de l'épargne, dit de précaution. Or, les revenus de ces agents ne sont pas suffisants pour établir une stratégie d'épargne. Nous pourrions objecter que ces agents sont structurellement non rationnels car imprévoyants ou incapables d'anticipation [Akerlof, 1991]. Cependant, le client du prêt sur gages est en situation d'incertitude, et ne peut raisonner en termes d'arbitrage intertemporel quand son revenu est lui-même incertain et précaire, car sinon le seul comportement rationnel est l'épargne de précaution. Mais, si l'emprunteur au Crédit municipal n'agit pas spécifiquement dans le cadre d'un arbitrage coûts/avantages, il n'en reste pas moins que ces comportements ne sont pas dénués de rationalité. La gestion de l'argent (liquide) par une population pauvre peut s'apparenter à une gestion réfléchie et optimale dans un cadre donné, ce que nous verrons par la suite.

61 Notre objectif est de comprendre le prêt sur gages et son l'usage. L'enquête doit donc nous permettre d'établir une grille d'analyse théorique mais fondée empiriquement.

62 Des motivations qui ne concernent pas des activités rémunératrices, et qui ne dégagent donc pas de revenus nécessaires au remboursement de la dette.

63 Cet élément est important, agir en dernier recours n'offre pas de choix d'arbitrage librement choisi, ce choix s'effectue sous contraintes.

64 L'enquête a souligné que l'endettement au Crédit municipal pour des dépenses de consommation courante ne concerne que 10% des clients parisiens et 13,50% des clients bordelais.

65 Ainsi, la position conceptuelle et théorique de Modigliani dans notre cadre n'est pas observable. En effet, la clientèle âgée entre 41 et 60 ans est la plus représentée, cette population qui doit être en capacité d'épargne et de consommation, contrairement aux autres classes d'âge. Nous avons traité de cette question dans la partie consacrée aux résultats bruts de l'enquête.

Ces premiers éléments peuvent être illustrés par le rôle inexistant du taux d'intérêt. En effet, pour faire un arbitrage et maximiser son utilité, seule une comparaison coût/avantage est réalisable, ce qui passe par le taux d'intérêt expression visible du coût. L'agent compare le coût de l'emprunt et de l'épargne en fonction des avantages obtenus, c'est-à-dire la satisfaction de la consommation ou des gains de l'épargne. Or, nous avons vu à quel point le niveau du taux d'intérêt n'entraîne pas en considération dans les choix individuels. De plus, l'usage du prêt n'est pas tourné vers la consommation. La clientèle du Crédit municipal a réellement une préférence pour la liquidité, qui s'explique par une gestion au jour le jour du budget du ménage. Ce dernier étant principalement sous une contrainte de liquidité, il est donc difficile pour lui d'épargner pour se protéger. L'arbitrage entre épargne, consommation et endettement se réalise, théoriquement, dans un cadre de revenu permanent, fixe et parfaitement anticipé. Or, si l'on prend les populations bénéficiaires des minimas sociaux, le rôle des émotions, des vécus et des expériences reste primordial [Guérin, 2000], et nécessite un certain savoir faire dans la gestion des budgets. L'accès à la liquidité fait partie des stratégies de gestion. Pour finir, n'oublions pas qu'une partie non négligeable de la clientèle du microcrédit social n'est pas ou peu cliente d'une banque traditionnelle. Ainsi il ne peut y avoir d'arbitrage, puisqu'une partie des usagers est exclue du système bancaire.

En parallèle, nous pourrions, au regard de la théorie standard, établir une forme spécifique de fonction d'utilité de l'emprunteur. Ainsi, il serait possible d'établir le comportement maximisateur de l'utilisateur en fonction d'un arbitrage entre la perte momentanée d'un bien et le gain du prêt, qui peut servir à la consommation et donc à l'achat d'un bien nouveau. Ainsi, l'agent tend à maximiser à la fois sa richesse monétaire et sa richesse matérielle, il arbitre la quantité optimale de monnaie et de bien en sa possession. Il réalise ici une répartition intertemporelle optimale entre ces deux quantités, l'anticipation du revenu obtenu dans la période suivante permet, ou non, le remboursement. Peut-on objectivement accorder plus qu'une simple valeur conceptuelle et théorique de ce comportement ? Il semblerait que comprendre le comportement de l'emprunteur, essentiellement sous la forme de l'économie standard, ne puisse pas permettre une véritable compréhension du phénomène. Il n'est pas question ici de revenir sur le concept même de rationalité⁶⁶, il convient plutôt de revenir sur les motivations réelles des agents. Car si une personne pauvre gère son budget de façon rationnelle en fonction de ses contraintes, liées à la précarité matérielle et financière de sa situation, en ayant une forte préférence pour la liquidité, il est difficile d'établir une forme d'arbitrage maximisateur. En effet, ses comportements, ses choix et ses activités sont

66 Nous renverrons ici aux travaux de J. Eltser [2009, 2010], pour ne prendre qu'eux.

fortement soumis au principe de nécessité, celui-là même qui exclut tout arbitrage, puisqu'il contraint le comportement. C'est la négation même de la possibilité de choix. Dans une situation structurelle d'avenir incertain, il est impossible d'établir des stratégies d'optimisation. Ainsi, le rôle de l'apprentissage, des expériences et des relations sociales prennent une place fondamentale dans les choix individuels. Nous avons vu précédemment que le coût même du prêt n'est pas pris en compte⁶⁷, même quand il est connu. Nous trouvons ici l'expression même de nécessité sociale, l'usage du prêt sur gages découle d'un acte de dernier recours, dernier choix, de protection. Par conséquent, établir une fonction d'utilité, ou de maximisation, intègre en elle-même l'idée d'une capacité à anticiper l'avenir et à rechercher une amélioration de la richesse totale du ménage. La perte temporaire du bien permet de dégager des liquidités en vue d'obtenir de nouveaux biens, qui maximisent l'utilité ou le bien-être matériel, l'anticipation de revenu offrant la voie d'un remboursement plus ou moins rapide. Le choix de l'emprunteur serait motivé par une distorsion entre la quantité de monnaie et la quantité de bien, soit une forme de déséquilibre entre les deux. Or, d'après notre enquête, les clients ont un fort attachement à leur bien, en étant véritablement rationnels, ils ne prendraient donc pas le risque de perdre ce bien, se sachant être en difficultés économiques ou financières. La motivation de la demande de prêt étant liée, non pas à l'augmentation de la quantité de biens consommés ou de gain de revenus, mais plutôt à parer aux difficultés financières. Ces motivations ne permettent pas directement de dégager des revenus suffisants pour rembourser le bien, et ne garantissent pas une hausse ou une amélioration de la richesse monétaire, puisque le surplus de liquidité obtenu sert à rembourser des dettes. La distorsion entre quantité de monnaie et de bien n'est pas réglée ou comblée, comme la théorie standard souhaiterait l'établir.

Du côté du prêteur sur gages, nous pouvons établir le même raisonnement. La théorie standard souligne que les acteurs sont soumis à un environnement très particulier, à savoir une situation d'asymétrie d'information. En effet, les relations bancaires sont traversées par des logiques d'aléa moral et d'antisélection. Stiglitz et Weiss [1981] ont mis en avant ces phénomènes. En effet, l'information n'est pas parfaite, l'emprunteur connaissant ses capacités financières ainsi que la qualité de son projet, quand le prêteur ne le sait pas. Par conséquent, la banque ne peut pas anticiper correctement le rendement de l'octroi de prêt, celui là même dépendant du remboursement. Par conséquent, la banque se doit de prendre des mesures pour limiter le risque d'insolvabilité de l'emprunteur. Elle agit sur le taux d'intérêt, qui éventuellement et logiquement peut évoluer à la hausse. Ces auteurs mettent en avant deux

⁶⁷ Il ne peut donc pas, non plus, s'effectuer un arbitrage entre les organismes de prêt puisque le coût n'est pas pris en compte.

types de risques, à savoir un risque d'antisélection, de façon ex-ante, et le risque d'aléa-moral à la suite de l'octroi du prêt. Dans le premier cas, l'agent solvable et sans risque aura tendance à refuser des taux d'intérêt élevés mis en place par les banques pour se protéger, seuls les porteurs de projet à risque l'accepteront, excluant les bons projets. Mais en augmentant le taux, un second risque apparaît, l'aléa moral. Les emprunteurs prendront des risques pour maximiser leur profit et rentabiliser leur investissement. Par conséquent, le crédit sera rationné, car il ne peut exister de taux d'intérêt optimal entraînant une égalisation de l'offre et de la demande de crédit sans risque pour la banque. Bester [1985] propose des solutions pour éviter tout rationnement et situation d'aléa moral ou d'antisélection. Il démontre l'importance d'établir des incitations. Diamond [1984] démontre l'importance de pénalités non pécuniaires. Au total, pour lutter contre ces risques, le système bancaire impose au contrat d'emprunt une multitude de garanties comme les cautions, l'assurance ou les hypothèques discriminant les clients entre eux. Mais aussi, les prêteurs mettent en place des techniques diverses comme la segmentation de la clientèle, le scoring, la sûreté personnelle ou des contrats de prêts différenciés.

Qu'en est-il du Crédit municipal, prêteur sur gages ? Dans la théorie standard, et l'économie bancaire, l'objectif premier du prêteur est la recherche de profit, avec un arbitrage entre effectivement prêter des capitaux ou les faire fructifier sans risque. Or, dans le cas français, l'établissement n'a aucun but lucratif et détient une mission d'aide et d'action sociale à travers le monopole du prêt sur gages. Dans le cas du Mont-de-Piété, les premiers établissements ne prélevaient pas de taux d'intérêt, ce qui a pu poser problème quant à la pérennité de l'institution. Cependant, même avec la mise en place de l'intérêt, l'objectif est toujours resté social, l'établissement devant concurrencer les usuriers. Le taux d'intérêt ayant essentiellement le rôle de couverture des frais engagés pour la garde de l'objet gagé. Au-delà de ces considérations sur les motivations des créateurs et promoteurs du Mont-de-Piété, adosser à un prêt la remise d'un bien en gage marque véritablement une forme de garantie contre les risques de défaut de remboursement. En effet, dans ce cas, l'objet est revendu et participe au recouvrement de la créance. Ainsi, le Mont-de-Piété, et maintenant le Crédit municipal, pourrait obtenir, par ce biais, une source de profit, ce qui n'est pas le cas. La vente du bien sert à rembourser le capital, la différence entre le prix de vente et la somme prêtée étant reversée à l'emprunteur. Ici aussi, la recherche de profit n'est pas la motivation de l'établissement. De plus, dans les faits, les taux de remboursement sont extrêmement élevés, proches des 90-95% suivant les établissements. Le taux d'intérêt n'est pas l'outil discriminant, il est véritablement plus faible, à l'heure actuelle, que tous les taux proposés sur le marché du

crédit personnel. Cependant, le prêt à une population présumée et potentiellement insolvable n'est pas une activité irrationnelle. Cette activité n'est pas non plus « intéressée », car contrairement aux prêteurs sur gages anglo-saxons⁶⁸, l'instauration du Mont-de-Piété a pour but principal l'offre d'une aide financière, sans contrepartie pécuniaire, hormis le remboursement. Les promoteurs du prêt sur gages proposent un service d'action sociale de façon « désintéressée » comme le propose Elster [2009], c'est-à-dire un désintéressement par choix où l'intérêt personnel n'est pas pris en compte dans les comportements et actions sociales. Bien évidemment, nous pourrions souligner que même le comportement désintéressé marque en lui une part cachée d'intérêt et d'utilité, qui peut être morale⁶⁹. Or, nous observons dans l'action des créateurs et des différents administrateurs la volonté même de lutter contre la pauvreté par l'usage de mécanismes économiques. Pour eux, la démocratisation du crédit, qui porte en lui une logique lucrative, permettrait de lutter à la fois contre le paupérisme mais aussi contre l'usurier. Cette aide financière est réalisée, comme nous l'avons vu, sans finalités de profits ou d'enrichissement.

L'usage du microcrédit est à vocation sociale, dans le cadre d'une forme de protection monétaire et financière spécifique. L'utilisateur du Crédit municipal intègre des stratégies spécifiques, pratique l'argent et le microcrédit sous une forte contrainte de nécessité, ce qui exclurait une forme de maximisation, ou de comportements utilitaristes. Le prêt sur gages est en définitive un outil de secours. Ainsi, il n'est pas ici possible de comprendre l'usage du microcrédit social à travers une posture purement utilitariste, ce dernier portant en lui des spécificités propres à vocation sociale. En s'inscrivant dans une logique d'aide, il devient un outil de dernier recours pour une population à fort risque d'exclusion. L'argent du microcrédit social est un « argent secours », marqué socialement et soumis à un usage particulier.

2.4.2.2 Le prêt sur gages comme « argent secours ».

Le terme « d'argent secours » est repris des travaux de Glémain [2008], concernant son analyse économique de la finance solidaire en France, et plus particulièrement sur les micro-prêts individuels fournis par le Crédit municipal de Nantes. Nous prolongeons son analyse

68 Dans ce cas, l'activité du prêt sur gages est réalisée par des officines privées, peu scrupuleuses et sans aucune logique sociale.

69 Nous pouvons souligner qu'il n'existe pas de justifications spirituelles dans l'apparition du Mont-de-Piété par les moines franciscains et que par la suite, l'institution devient « laïque ». Dans le cadre des mutations des Crédits municipaux dans les années 1980, le prêt sur gages conservait cette logique non-lucrative.

pour l'appliquer au cas du prêt sur gages et du microcrédit social. Avant toute chose, il est nécessaire d'appréhender l'argent des pauvres (1), en mettant en perspective des travaux récents sur la question. Cette revue théorique doit nous permettre d'apporter les jalons au concept « d'argent secours » dans le cadre du prêt sur gages. Le microcrédit social s'apparente à une forme d'innovation sociale, qui met en avant le prêt comme élément d'inclusion et d'intégration économique à la société (2).

2.4.2.2.1. L'argent des pauvres : pratiques, imaginaires et comportements.

L'intégration économique par le marché – qui domine les relations sociales dans les sociétés modernes – ne doit pas nous aveugler des comportements et calculs économiques qui sortent des compréhensions classiques. L'imaginaire sociétal veut que le pauvre⁷⁰ ne sache pas correctement utiliser son argent, et serait par définition imprévoyant, impécunieux, ainsi son comportement social serait considéré comme anormal. De plus, la pauvreté induit un manque, et l'impossibilité d'accéder à des comportements valorisés et valorisants. Par conséquent, « *il n'est généralement pas socialement demandé aux pauvres autre chose que de s'adapter à l'environnement économique dominant* » disent Lazuech et Moulévrier [2008, p. 56]. Les travaux de Zelizer [2005], portant sur les Etats-Unis à la fin du XIXe siècle, montrent que les actions charitables, en direction des immigrants, consistaient à leur faire adopter des comportements économiquement rationnels⁷¹ de la gestion de leur argent. Ce rôle d'accompagnement et de socialisation à la gestion de l'argent est toujours très prégnant dans les actions sociales envers les plus démunis. Ainsi, « *le désir d'encadrer leurs conduites économiques relève d'un doute sur leur capacité à la saine et raisonnable gestion. Les pauvres seraient alors marqués par une sorte d'irrationalité économique, c'est, du moins, le point de vue adopté par certaines banques françaises les plus importantes [...] Elles se méfient également de ces petits clients jugés peu solvables, elles ont souvent des réticences à leur accorder les prêts dont ils peuvent avoir besoin* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 57]. Cependant, les pratiques et usages de l'argent, par une population pauvre, ne sont pas objectivement dénués de toute rationalité, bien au contraire, c'est ce que démontrent les

70 Les populations pauvres et démunies pratiquent l'argent, les opérations de crédit et d'épargne sont des outils essentiels aux classes populaires. Historiquement, ces usages sont très anciens et ne passaient pas par une banque, c'était le cas de l'usurier, du Mont-de-Piété ou des ardoises. L'usage de la banque, ou d'institutions de type bancaire, par les classes populaires débute avec la Caisse d'épargne et la tentative de centralisation de l'épargne, viendront par la suite les banques coopératives ou mutualistes comme le Crédit mutuel. Pour le crédit, l'institutionnalisation est plus tardive.

71 Autour d'une norme spécifique et valorisée par la société.

travaux de Zelizer [2005, 2007], Lazarus [2006, 2012], ou Lazuech et Moulévrier [2008]⁷².

Lazuech et Moulévrier [2008] analysent les usages sociaux de l'argent des populations les plus pauvres, et leur constat est clair, « *les conduites économiques des populations économiquement marginales sont marquées à la fois par la gestion de la nécessité et par un idéal de prévoyance. Ces deux caractéristiques constitueraient les contours du « bon pauvre », de celui ou de celle qui se plie aux contraintes objectives de sa situation financière, de ceux qui tout en étant à la marge de la société d'échanges monétarisés en respecteraient les règles fondamentales*⁷³ » (p. 57-58). Les populations pauvres, et principalement les femmes, ont une gestion de leurs revenus fortement encadrée socialement par les services sociaux qui conservent un droit de regard [Lazuech, Moulévrier, 2008 ; Zelizer, 2005], ainsi, « *ces femmes sont marquées par l'ethos de la responsabilisation d'autant plus attendue qu'elle est suscitée par l'environnement social* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 58]. Les comportements sont donc multiples, d'abord encadrés par une logique de restrictions des dépenses par la recherche d'une optimisation des prix d'achat, d'autoproduction domestique, de préférence pour la liquidité, et/ou de cloisonnement des pratiques budgétaires... mais aussi par un comportement encadré par une forme de pression sociale de la communauté, et le refus de passer pour pauvre, dans une logique d'honneur. Ces pratiques dépendent des situations personnelles des individus, mais qui répondent aussi à un habitus de la prévoyance pour reprendre les travaux de Bourdieu⁷⁴. Nous observons de la même manière, pour ces populations, une forme d'aversion au crédit qui s'explique par la nécessité de gérer l'argent par période, par source de revenus, par son irrégularité et sa distance avec le monde du travail, liée à la précarité. De plus, cette aversion est souvent le résultat d'expériences passées comme le surendettement ou l'interdit bancaire. Cependant, Lazuech et Moulévrier [2008] remarquent des comportements irrationnels qui existent chez les plus jeunes, certes socialisés par la famille à des gestions rigoureuses, mais qui ont des relations diverses au monde social qui les entoure. Sortant des contraintes parentales et de l'encadrement des pratiques, ils aspirent à desserrer l'étreinte sociale portée sur eux, et donc toute une frustration ressort et se conclue par des comportements irrationnels. Le rapport au temps est important, les populations pauvres les moins éloignées du monde du travail, en construction d'avenir professionnel, sont

72 Quant à nous, si nous avons montré que l'utilisation des outils classiques pour comprendre et analyser le prêt sur gages est extrêmement limitée, nous adhérons néanmoins à l'idée que l'usage de l'argent par les populations pauvres est réfléchi et rationnel. Comme nous l'avons vu, le choix même du Crédit municipal ne se fait pas en fonction de choix utilitaristes, et d'arbitrages coûts/avantages où s'exprimerait le consommateur rationnel. Nous prenons partie ici d'une différenciation entre rationalité du choix et rationalité de l'usage.

73 Paugam parle de « *pauvreté intégrée* », les pratiques sont intégrées au fait d'être pauvre.

74 « *entendu comme produit et dispositions à des conduites économiques marquées par le manque, l'irrégularité des revenus et la nécessité de se prémunir face aux risques* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 59].

les plus proches de comportements rationnels⁷⁵. Ainsi, « *on peut donc admettre que les pratiques économiques des plus démunis sont finalement assez bien adaptées aux contraintes qui pèsent sur elles, même si elles sont largement dépendantes des aides – en partie monétaire – publiques et privées.* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 61]. Ici, un parallèle avec la situation au Crédit municipal peut être effectué. En effet, la clientèle, usant du microcrédit dans le cadre d'un outil à la protection, est clairement dans cette logique de prévoyance et de gestion à court terme de liquidité pour se prémunir des risques financiers liés à leur situation sociale. C'est ainsi que l'usage de l'argent liquide ne peut pas s'analyser comme un comportement irrationnel ou décalé par rapport à une norme sociale générale. Cet usage se comprend comme une adaptation de certaines populations à un environnement précaire, à des revenus irréguliers. En effet, cet argent « *se voit, se compte, s'évalue en temps réel. De fait, ces agents économiques ont de l'argent une présence forte, entretiennent un rapport singulier à la monnaie et développent une économie domestique particulière* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 69], ces comportements et ces usages se comprennent par un rapport différent à l'économie et au marché⁷⁶.

La compréhension de ces phénomènes sociaux est importante, car l'appropriation spécifique et personnelle de l'argent des populations pauvres peut entrer en contradiction avec les comportements, usages et fonctionnements des banques, banquiers et plus généralement de l'institution bancaire. Lazarus [2012] parle de « *l'épreuve de l'argent* ». Cette « épreuve » n'est pas sans lien avec l'émergence de la bancarisation de la société française. Si à l'heure actuelle, 99% de la population française possède un compte en banque, cette situation reste néanmoins très récente, c'est le résultat d'un choix politique, « *l'évidence du compte en banque est historiquement récente. Il ne fait partie de la panoplie des outils budgétaires de tous les ménages que depuis la fin des années 1970. Ce fut le résultat d'un choix politique et économique. L'industrialisation de l'activité bancaire et la bancarisation de masse ont été décidées et organisées par l'Etat à une époque où les grandes banques de dépôts étaient nationalisées et l'économie encore largement encadrée* » [Lazarus, 2012, p. 19]. Le tournant est marqué par les lois Debré qui doivent moderniser le système bancaire, le rendre plus populaire et ouvert à tous. L'économie en expansion a besoin de normes moins contraignantes, les banques ont besoin de plus de dépôts. La loi doit aussi protéger les clients qui subissent le retour de l'usure avec l'apparition des officines de crédit, « *les lois comportent plusieurs volets témoignant des inquiétudes de l'époque : une partie des mesures destinées à*

75 L'utilisation du prêt sur gages peut aussi se comprendre de la sorte.

76 « *Il y a socialisation à l'économie du pauvre, à la petite économie, à ses spécificités, à sa rationalité, comme un témoin a contrario le désarroi de ceux et de celles qui 'tombent' dans la pauvreté sans disposer des avoirs pratiques qui lui sont associés.* » [Lazuech, Moulévrier, 2008, p. 71].

augmenter les dépôts, une autre à réprimer l'usure, car les banques n'ont pas encore beaucoup développé le crédit à la consommation et de nombreuses entreprises de prêts se sont créées au cours de la décennie précédente, pas toujours scrupuleuses. La législation s'attache donc à fixer des règles au crédit à la consommation, le ministre souhaitant que les banques étoffent cette activité, tout comme celle du crédit hypothécaire » [Lazarus, 2012, p. 29]. Les Trente glorieuses sont synonymes de prospérité et de modernité⁷⁷, progressivement, la hausse du niveau de vie s'accompagne de nouveaux usages monétaires. Lazarus [2012, p. 23] ajoute, « si la monétarisation commence au XIXe siècle, lorsque l'urbanisation et l'industrialisation poussent les ouvriers à s'installer en ville, limitant leurs possibilités d'autoproduction et rendant l'argent nécessaire pour subvenir à leurs besoins quotidiens, c'est au cours des Trente Glorieuses qu'elle s'accélère en France : avec l'élévation moyenne du niveau de vie, de plus en plus d'argent circule dans les foyers et de plus en plus de biens et services s'achètent, y compris pour les plus modestes ». C'est l'apparition des banques universelles et d'un véritable réseau bancaire. De plus, l'obligation de mensualisation des salaires aura l'impact le plus fort dans le processus de bancarisation. Ainsi, la stabilisation des revenus permet une meilleure rationalisation de leur gestion par les ouvriers et par les banques, les revenus réguliers déposés tous les mois offrent des garanties pour des traites d'emprunt, elles aussi mensualisées. Par conséquent, Lazarus [2012, p. 67] constate qu'« un point essentiel [...] est la centralité du salariat dans le processus de bancarisation. Les outils de la banque ont été forgés pour une société salariale et stable [...] La démonstration semble évidente pour les crédits, notamment à la consommation, qui ne sont pas gagés sur des biens mais sur l'assurance de la continuité des revenus de l'emprunteur [...] Les moyens de paiement attachés aux comptes (prélèvements automatiques et cartes bleues à paiement différé) sont eux aussi mensualisés et inscrits dans une logique de prévoyance ».

Cependant, la bancarisation a son revers, des populations non habituées aux exigences de la tenue d'un compte, quand la gestion de l'argent liquide domine, doivent apprendre à utiliser l'institution bancaire⁷⁸ qui nécessite un savoir faire et une gestion économique rigoureuse. Pour les populations les plus pauvres, l'argent liquide reste le vecteur fondamental, « le vrai argent ». La dématérialisation de la monnaie est un facteur de risque et d'exclusion pour les ménages les plus pauvres qui vivent au jour le jour. L'instabilité des revenus ne

77 C'est à partir des années 50 qu'apparaissent en France les premières officines de crédit à la consommation. « Le développement du crédit à la consommation est donc associé au salariat stable mais aussi à l'augmentation du niveau moyen d'équipement des ménages au cours des Trente Glorieuses ». [Lazarus, 2012, p. 27].

78 « la bancarisation a nécessité l'apprentissage des outils bancaires : chèques, prélèvements automatiques, relevé d'identité bancaire, carte bleue, etc. Utiliser cet argent requiert un apprentissage technique ». [Lazarus, 2012, p. 46]

permet pas un comportement optimal dans la gestion des budgets, l'usage du compte est minimal et varie selon les besoins, les cartes de paiement ne sont pas généralisées. Ainsi, « *le premier moyen de maîtriser ses comptes est de leur redonner de la matérialité. Les personnes cherchent à marquer leur argent afin de sortir de l'abstraction du compte en banque et en cloisonnant les flux monétaires. C'est souvent l'argent liquide qui le permet* » [Lazarus, 2012, p. 188]. C'est ici que le développement du microcrédit social prend tout son sens. Cependant, la forme de financiarisation de la société, qui impose une dématérialisation, est un risque fort. Ainsi, les études sociologiques soulignent des comportements spécifiques face à l'usage de l'argent comme le cloisonnement des pratiques ou la hiérarchie des paiements. Par conséquent, nous pouvons avancer les résultats de notre enquête pour illustrer ce point de vue. En effet, une des motivations principales de la demande de prêt sur gages est l'obtention de liquidités immédiates, les sommes obtenues étant manifestement consacrées et affectées à des dépenses spécifiques, comme l'ont démontré les différentes motivations de la clientèle. De plus, nombreux sont les clients du prêt sur gages qui ne détiennent pas d'autres crédits, voire même de relations bancaires classiques. Ainsi, l'aversion pour le système bancaire, au gré des expériences, explique en partie cette situation. L'offre des banques n'étant pas adaptée aux besoins spécifiques de cette population. De plus, la lente démocratisation et généralisation de la banque implique, et surtout impose, un savoir faire, des valeurs et des normes compatibles avec celles des banquiers⁷⁹. En effet, « *les banques sont des agents de normativité des comportements, monétaires et donc sociaux [...] les banquiers ne sont pas uniquement des intermédiaires entre le client et l'ordinateur. Leur activité est une suite d'interactions et de jugements producteurs de standardisations et de normalités* » [Lazarus, 2006, p. 289]. Le banquier apparaît sous quatre figures qui peuvent entrer en contradiction. Il devient conseiller, commerçant, juge, et sauveur. Ce rapport des clients pauvres au monde de la banque est source de conflits, d'imposition de normes sociales et morales, et donc par prolongement un risque potentiel d'exclusion.

Les thèses de Zelizer peuvent venir compléter les analyses précédentes. En effet, l'argent a des significations et des usages pluriels, il n'est pas possible d'universaliser le fait monétaire au regard de la vision occidentale. Au sein même des sociétés les plus avancées dans l'intégration marchande, l'argent n'a pas le caractère universel et fongible que certains économistes lui donnent⁸⁰. Ainsi, dans son regard sur l'histoire des pratiques monétaires aux Etats-Unis, Zelizer [2007, p. 6] avance que « *l'objectif de cette recherche trans-disciplinaire*

79 Notre première partie a montré que les classes populaires pratiquaient le crédit au Mont-de-Piété et au Crédit municipal, bien avant la véritable institutionnalisation et surtout banalisation de ces opérations économiques.

Ainsi, le prêt sur gages a participé à la structuration des sociétés en voie d'industrialisation.

80 Comme nous l'avons vu précédemment.

pionnière sur l'argent n'est pas de démontrer comment quelques domaines des relations sociales tiennent bon face aux effets de la marchandisation. La critique va bien au-delà d'une identification d'épisodes exceptionnels de résistance à un marché dominant ; elle soutient que les gens utilisent de façon routinière les transactions monétaires [...] pour créer, définir, affirmer, se représenter, contester ou renverser leurs liens sociaux [...] ce qui découle de cette analyse c'est que les gens peuvent construire et effectivement construisent des relations impliquant de l'argent et qui sont étriquées, passagères, hostiles ou altérées, tout comme cela peut donner lieu à des liens sociaux riches, durables et affectueux ». Zelizer [2005] propose une autre vision en mettant en avant les usages spécifiques et multiples de la monnaie qui sont marqués socialement⁸¹. Cependant, elle remet en cause l'idée que l'argent puisse être un destructeur de lien social, en imposant un comportement maximisateur et rationnel à l'ensemble de la société. Zelizer montre que l'usage social de l'argent, et des pratiques qui vont avec, crée des comportements variés, une appropriation de l'argent, l'individu intègre des valeurs dans son usage de la monnaie. Zelizer [2005, 2007] prend plusieurs exemples montrant que l'origine de l'argent est marquée, et n'a pas la même affectation suivant qu'il soit gagné légalement ou non, qu'il soit prêté, offert, remporté à la loterie, etc... Telle la prostituée qui budgétise ses revenus légaux au plus près, et dépense l'argent de la prostitution dans des achats considérés moralement douteux (drogue, alcool...), ou bien tel ce jeune malfrat qui évoque, dans les années 1950, son refus de verser l'argent sale à son Eglise, mais préfère lui reverser la partie de son argent offert par sa mère. Ainsi, concrètement, Zelizer ne discute pas de la monétisation de la société, elle part du postulat que la société a déjà franchi ce cap, elle traite plus spécifiquement de la socialisation des individus à l'usage de la monnaie, et aussi aux évolutions des formes sociales de la monétarisation.

Les thèses de Zelizer apportent deux avancées, d'abord que l'usage de l'argent est différencié, ensuite qu'il existe un marquage social. Concernant la différenciation, Zelizer met en avant l'idée de monnaies sociales qui sont en définitive des formes de monnaie parallèle avec des usages et significations spécifiques, cette monnaie existe car elle est acceptée dans un cadre social et individuel⁸². Plusieurs éléments sont à souligner, (1) « *l'argent existe aussi à l'extérieur de la sphère du marché et subit largement l'influence des structures culturelles et*

81 « *L'approche traditionnelle de l'argent marque un lien capital. Impressionnés par les propriétés fongibles et impersonnelles de la monnaie, les théoriciens classiques ont souligné l'importance de sa rationalité instrumentale et insisté sur sa capacité apparemment illimitée de transformer des produits, des relations et parfois même des émotions à un équivalent numérique abstrait et objectif. Mais l'argent n'est ni culturellement neutre, ni socialement anonyme : il peut tout à fait « corrompre » des valeurs et transformer des liens sociaux en nombres, même si les valeurs et liens sociaux le transmutent en retour en lui donnant une signification et en l'inscrivant dans des schémas sociétaux ».* [Zelizer, 2005, p. 51-52]

82 Blanc [2000, 2007, 2009] s'inscrit dans cette vision.

sociales » [Zelizer, 2005, p. 52] ; (2) « *il n'y a pas d'argent unique, uniforme et généralisé, mais des monnaies multiples : les êtres humains marquent les diverses devises en les rapportant à de nombreux types d'interactions sociales, exactement comme ils créent des langages appropriés à tel ou tel contexte social* » [Zelizer, 2005, p. 52] ; (3) La monnaie est aussi un intermédiaire social et non pas exclusivement un outil économique du marché ; (4) l'argent peut être « *singulier et inéchangeable dans certaines circonstances* » [Zelizer, 2005, p. 53] ; (5) « *les structures culturelles et sociales limitent inévitablement le processus de monétisation en instaurant des contrôles et des restrictions qui influent profondément sur le flux et la liquidité des monnaies* » [Zelizer, 2005, p. 53]. C'est ainsi que Zelizer [2005] propose de comprendre « l'argent des pauvres », et intègre le débat sur les types d'aide sociale moralement et économiquement acceptables. Les pauvres seraient moralement incapables de gérer les aides en argent liquide, apporter ce type d'aide est néfaste car elle n'est pas activement gagnée. Zelizer [2005, p. 197] note :

« Les spécialistes de la protection sociale américaine ont longtemps considéré que l'argent liquide donné par charité constituait une devise aussi multiforme que redoutable. A leurs yeux, permettre à des pauvres moralement incompetents de manipuler de l'argent revenait à offrir une forme d'assistance d'autant plus dangereuse que ces secours avaient toute chance d'être dilapidés à des fins immorales. De fait, les administrations étatiques ainsi que les institutions de bienfaisance privées régulèrent directement l'économie ménagère des pauvres pendant la majeure partie du XIXe siècle et les premières décennies du XXe siècle : les nécessiteux recevaient des vêtements, du fioul et de la nourriture, mais très rarement de l'argent liquide ».

L'argent liquide a toujours été une aide difficilement acceptable par les organismes de charité ou de bienfaisance, car l'utilisation de cet argent ne peut être contrôlée. Un retournement a lieu au début du XXe siècle. Zelizer [2005] montre une multitude d'exemples et d'expérimentations dans l'Amérique du XIXe siècle quant à l'usage d'aide en nature censée être plus efficace, or, elle souligne un changement de vision. L'offre d'aide en nature, comme les bons alimentaires par exemple, asservit les bénéficiaires. Ce retournement a pour objectif de libérer et rendre indépendant les individus, de les autonomiser, de les socialiser à l'usage de l'argent. L'argent liquide « *pouvait s'avérer propice à la rééducation des pauvres moralement vertueux mais socialement incompetents en leur apprenant comment dépenser à bon escient* »

[Zelizer, 2005, p. 197]. Ainsi, une aide en argent liquide permet d'offrir et de garantir la liberté des individus, de les éduquer à l'économie de marché, et à budgétiser leurs revenus et comportements. Cependant, toute aide en liquide doit être accompagnée par une aide sociale, par des conseils voire par des contrôles. L'objectif étant de moraliser les comportements. En conclusion, « *contrairement à la domestication sociale de la monnaie familiale et à la personnalisation de la monnaie de don, le marquage de l'argent liquide comme secours fut prescrit par des bureaucraties et imposé par des organismes officiels* » [Zelizer, 2005, p. 201]. L'histoire du prêt sur gages en est aussi l'illustration. Une des critiques majeures de ce type de prêt au XIXe siècle a été de montrer que le Mont-de-Piété était un lieu néfaste pour les populations pauvres, car l'usage de l'argent n'y était pas contrôlé, et ne pouvait pas servir efficacement leur cause. Cependant, l'étude, moins moralisatrice, des pratiques du prêt sur gages remet réellement en cause cette posture, le prêt peut être vu comme une forme d'éducation à l'argent, c'est tout du moins la vision pragmatique des administrateurs. C'est le cas, observé dans les archives, de personnes qui mettent en gage leur costume du « dimanche » toute la semaine, pour obtenir des liquidités et faire face aux aléas de la semaine, le récupérant le samedi après avoir dégagé les revenus nécessaires, et ce rituel se reproduit continuellement. L'usage des liquidités empruntées, et l'application de règles, personnellement voire inconsciemment imposées, concourent à cette forme d'apprentissage de la monnaie. Le prêt sur gages, dès le XVe siècle, met en avant une forme d'aide financière participant à la socialisation de la monnaie. Le Mont-de-Piété a permis à la fois la lutte contre l'usure, mais aussi et surtout, à l'apparition d'usages spécifiques et intelligibles de l'argent liquide.

Le développement de l'aide monétaire directe s'explique pour plusieurs raisons, les mutations sociales et idéologiques tiennent une place importante, ainsi, les difficultés des pauvres, le chômage par exemple, sont issues et le résultat de la société. Le pauvre n'est plus considéré comme responsable de sa situation, par conséquent la société doit l'aider. Une autre explication est liée à l'évolution de l'économie américaine et de la société elle-même, « *les spécialistes de la pauvreté durent relever un défi aussi nouveau que fondamental : il ne s'agissait rien de moins que de faire participer les pauvres, de façon compétente, à la société de consommation* » [Zelizer, 2005, p. 236]. Ainsi, libérer l'argent liquide est une façon d'aider à intégrer les pauvres dans la société de consommation. Pour cela, d'intenses débats ont lieu, le spectre d'un mauvais usage de l'aide plane toujours. Plusieurs techniques sont mises en place, d'abord en limitant le nombre de bénéficiaires, puis en tentant de contrôler les dépenses. Le critère retenu est celui du pauvre involontaire, le travailleur victime temporaire

de catastrophes. Il est considéré comme un pauvre méritant, « *les donateurs supposaient que la plupart des bénéficiaires étaient assez bien intégrés socialement pour être moralement capables de bien dépenser* » [Zelizer, 2005, p. 252]. Le contrôle se fait par l'obligation de budgétiser l'aide reçue. Aidé et conseillé par un travailleur social, le pauvre doit être éduqué et se doit de cloisonner ses dépenses. Par conséquent, l'argent est marqué socialement, « *les secours en liquide ne circulèrent jamais en tant que devise du consommateur ordinaire : qu'elles soient données par les associations de bienfaisance ou distribuées par les programmes de pensions maternelles, les espèces charitables étaient catégorisées comme une monnaie pédagogique destinée aux familles dépendantes, conçue sur le modèle de la devise domestique hautement régulée des classes moyennes, réservée à un groupe destinataire très restreint et soigneusement sélectionné, allouée avec parcimonie et rigoureusement contrôlée* » [Zelizer, 2005, p. 264-265]. Ce système se généralise mais aussi entraîne des difficultés entre les marqueurs sociaux de l'argent des travailleurs sociaux et ceux des pauvres. Ainsi, ce débat, relativement récent aux Etats-Unis, est plus ancien en Europe, le développement des Monts-de-Piété en est l'illustration parfaite.

Zelizer [2005] souligne que la société et/ou l'homme, distinguent l'argent, cloisonnent l'usage, affectent des sommes à des dépenses spécifiques, usent l'argent différemment suivant le temps ou l'espace, marquent socialement l'argent. Ces situations font la société et ne peuvent pas être comprises comme une exception. Le système rationnel d'usage de la monnaie, tels que les économistes le conçoivent, n'existe pas, « *la différenciation sociale de l'argent est omniprésente ; des genres différents de relations et de valeurs sociales réorganisent les monnaies non seulement dans les recoins les plus sombres ou les secteurs les plus exotiques de l'économie, mais partout où le regard se porte. Non seulement les individus, mais les organisations et même les gouvernements distinguent entre les diverses formes de monnaies légales ou les autres instruments monétaires. Les monnaies multiples ne sont donc pas les curieux reliquats de ce monde primitif* » [Zelizer, 2005, p. 313].

L'observation et l'analyse de l'usage de la monnaie du microcrédit social intègrent l'ensemble de ces éléments. L'appropriation de l'argent, son usage particulier et marqué socialement, et ses pratiques considérées comme anormales, soulignent la spécificité même d'un comportement économique non dénué de sens et d'une certaine rationalité de gestion. Mais, là où l'usage de la monnaie est fortement soumis à l'intermédiaire bancaire et à sa normativité poussant à une forte homogénéisation des pratiques, le microcrédit social souligne une forme de pratique alternative, destinée à une catégorie de population considérée comme potentiellement inapte à s'intégrer aux relations économiques modernes et classiques. En effet,

soumise à la pauvreté, à l'exclusion bancaire et financière, à la précarité économique et salariale, cette population « atypique » n'entretient-elle pas une forme de comportement adapté à sa situation ? Le microcrédit social devient manifestement l'expression de l'offre d'un « argent secours » permettant de maintenir une population dans la société moderne. Le microcrédit nous semble être une véritable innovation sociale en proposant une forme d'inclusion économique et sociale par la monnaie, en permettant un apprentissage de l'argent aux normes, et limitant les risques d'exclusion.

2.4.2.2.2. « L'argent secours » comme l'innovation sociale du prêt sur gages

Le microcrédit, tel que nous l'avons appréhendé jusqu'ici, se comprenait comme un élément de protection à travers l'apport d'un revenu complémentaire et indirect. Cette protection étant rendue nécessaire par un éloignement relatif au marché du travail et aux droits sociaux qu'il confère, ou non. Cette vision globale doit être confondue avec une vision plus spécifique. L'étude de la clientèle a d'abord permis de confirmer cette première approche, mais, à travers une socio-économie de l'argent et l'étude des comportements, des usages, et des pratiques de l'argent par des populations pauvres et en difficulté, nous pouvons établir l'idée du prêt sur gages comme « argent secours ». Car le prêt sur gages n'est pas un microcrédit comme les autres, par sa longue histoire et son institutionnalisation qui ont fait de lui un outil d'apprentissage à l'économie, mais aussi d'intégration. C'est à travers l'argent que cette population se maintient dans la société moderne. L'usage de l'argent du Crédit municipal ne peut être expliqué et appréhendé par une théorisation classique. C'est ainsi qu'après avoir étudié les logiques de protection du microcrédit, nous nous intéresserons plus précisément à l'innovation que fut le prêt sur gages en tant qu' « argent secours ».

« Le Crédit municipal reste en France une énigme. Tout au plus se souvient-on qu'il fut au XIXe siècle 'le clou' pour les ouvriers qui venaient déposer leur redingote afin d'obtenir des liquidités, objet qu'ils dégageaient dès l'obtention de leur salaire journalier et 'Ma Tante ', pour les autres qui avaient 'oublié' leur montre à gousset chez elle, alors que cet objet les avaient également fait accéder à des liquidités dont ils avaient besoin [...] Le Crédit municipal a fait de sa qualité d'établissement public administratif et de son métier de banquier des solidarités (sociale, géographique), la pierre d'angle d'une relation particulière à l'argent pour servir sa mission sociale : offrir des liquidités immédiates à des agents en besoins plus ou moins chroniques de financement, en contrepartie de la mise en gage d'un objet et cela, sans abuser par ses taux de la situation précaire de ses clients et, en

*s'engageant sur ses fonds propres. Par son activité et ses pratiques, il se rapproche concrètement des concepts développés par la sociologie Zelizer sur la signification sociale de l'argent dans des pratiques alliant à la fois la fonction de transaction (éducation à la consommation des plus pauvres, Charity Money) etc, celle de la solidarité intergénérationnelle au moyen de cadeaux pour 'maquiller le don d'argent' (Christmas Money) » [Glémain, 2008, p. 116]. Cette longue citation, à laquelle nous souscrivons et avons vu toute son actualité, résume très bien la compréhension que nous avons du Crédit municipal et du prêt sur gages. L'histoire de l'institution apporte des éléments d'analyse concernant l'usage de la monnaie, et du microcrédit social, pour une population en difficulté économique, financière et/ou sociale. Concernant l'aspect économique, les taux de remboursement élevés, observés dans toutes les études sur le microcrédit social, montrent que la clientèle dégage des revenus, rendus possible par un faible éloignement de la sphère du travail, différentes enquêtes valident ce positionnement dont celle du CREDOC [2011], de Demartial *et alii* [2007], du groupe d'experts de la Caisse Epargne [2011] ou bien les nôtres. En effet, le microcrédit est porté vers ce « *public des 4 à 8 millions de (nouveaux ou travailleurs) pauvres dont la pluralité des visages est par hypothèse le reflet de tous ceux qui ne présentent plus au regard des critères bancaires, les garanties suffisantes à la fois par rapport au risque et par rapport aux coûts qu'ils induisent et qui, à ce titre, sont refoulés du système bancaire. Ces franges de population, malgré un taux de bancarisation de près de 99% des majeurs de plus de 18 ans, n'ont plus d'autres alternatives que celle de l'ingénierie bancaire à épaisseur sociale porté par les Crédits Municipaux en France* » [Glémain, , p. 9-10]. Le prêt sur gages ou le microcrédit concernent une population qui n'est pas totalement exclue socialement, mais une population en « voie d'exclusion » qui peut utiliser le prêt sur gages comme filet de sécurité, comme « argent secours », forme de revenu indirect. Nous reprenons le terme d' « argent secours » de Glémain [2008], en effet, l'action du Crédit municipal est une action de l'agir volontaire, le Crédit municipal est « *un acteur particulier des finances solidaires impliqué dans une forme de jeu coopératif du type [...] 'donnant-donnant' qui consiste à coopérer dès le départ et cela à horizon infini, avec les personnes en situation de difficultés financières plus ou moins graves [...] La perception par ce sujet du but qu'il s'est fixé à atteindre. Dans l'exemple, il s'agirait de participer à la cohésion sociale et à la dynamique économique locale, auxquelles le sujet est lui-même confronté* » [Glémain, 2008, p. 117].*

Le prêt sur gages est un outil d'éducation à l'usage de l'argent, il participe à la domestication de l'argent telle que présentée par Zelizer [2005]. Pour Glémain [2008, p. 117], « *cet état de fait permet au Crédit municipal de tendre vers le rôle des Charity Organization*

ou d'organisation pour l'amélioration des conditions de vie pour les pauvres, en participant à l'éducation en économie domestique : dépense et épargne ». Néanmoins, il ne faut pas non plus nier l'usage rationnel et optimal de l'argent réalisé par une population pauvre, comme nous l'avons présenté précédemment. Différentes études estiment que l'accompagnement est un problème fondamental et primordial dans la réussite du microcrédit [CREDOC, 2011 ; groupe experts Caisse Epargne, 2011]. Le Crédit municipal serait un banquier accompagnateur [Glémain, 2008], qui a quatre spécificités, (1) une intermédiation singulière, « *il collecte les disponibilités matérielles, donc non monétaires, de certains agents économiques en difficultés pour les transformer en liquidités prêtées. Il n'existe donc pas de boîte transformant les dépôts monétaires en prêts* ». (2) Des services d'expertise à la personne gratuits et spécifiques : le Crédit municipal évalue les biens gagés sans facturer le service. (3) Il offre des facilités de caisse, « *joue un rôle fondamental dans la définition et le maintien de la cohésion sociale locale via la sécurisation dans l'urgence des trésoreries individuelles* ». (4) Il offre des prêts simples sans qu'il y ait besoin d'ouvrir de compte, il participe à la politique sociale locale. Les Crédits municipaux ont une autre spécificité, ils concernent les personnes tombées en situation de précarité financière, donc souvent dépendantes et stigmatisées comme telles. Le Crédit municipal « *souhaite que ces personnes ne vivent plus leur situation comme une disqualification sociale irréversible, mais bien comme une opportunité de se maintenir debout grâce à la confiance accordée à la personne, en sa dignité* » [Glémain, 2008, p. 120]. C'est en cela que nous parlons d'« argent secours », où l'idée de confiance est forte et prégnante, l'existence même du Crédit municipal est liée au taux de remboursement élevés.

Le concept d'« argent secours » doit être approfondi, en utilisant les éléments présentés dans la première partie. L'argent tient donc une place fondamentale dans les sociétés fondées sur le salariat, dans le sens où elles sont structurées par le marché comme organisateur social, l'intégration sociale et économique se réalisant par lui. L'argent est donc un outil ou mécanisme du lien social, en être exclu suppose un éloignement de la sphère 'travail' dans son acceptation la plus stable. Les différents modes de régulation mettent en avant, entre autre, la stabilité du rapport salarial ainsi que ses fondements. Historiquement, le microcrédit social est une activité dynamique dans deux périodes, celle du capitalisme libéral du XIXe siècle et celle du capitalisme financier du XX-XXIe siècle, lorsque le marché semble être désencastré de la société, lorsqu'il prend une autonomie relative. La protection du salariat, dans ces périodes de marchandisation de la société, s'impose dans une logique de responsabilisation individuelle. Un salariat précarisé ne peut aisément prévoir un budget pour

répondre aux aléas sociaux, quand auparavant la protection sociale et le statut de salarié protégeaient. Le prêt sur gages apporte une forme d' « argent secours » pratiqué et marqué par la clientèle du Crédit municipal, là où « *outré la disqualification sociale, il faut désormais également aussi tenir compte de la disqualification bancaire. En effet, l'argent intègre ou exclut selon son niveau disponible ; il offre un statut à ceux qui y ont accès suffisant et qui en font usage comme bon leur semble, et, rejette ceux qui relèvent pas de cette dynamique particulière d'inclusion sociale* » [Glémain, , p. 6]. L'expansion de l'usage de l'argent à toutes les sphères de la vie sociale entraîne mécaniquement un risque pour une population qui n'y a pas accès. Pour Steiner [2007], les positionnement et les questionnements de Zelizer peuvent confirmer ce point, même s'il garde un recul sur ces thèses et relativise les réponses apportées, « *Zelizer fait progresser la réflexion d'une manière aussi originale que brillante en poussant la réflexion sur un domaine entrouvert par Polanyi, mais pas véritablement examiné par lui, lorsqu'il remarquait, dans une société dotée d'un système de marchés, l'économie au sens matériel et l'économie au sens formel se confondaient puisque, pour gagner sa vie, l'individu devait passer par les relations marchandes. Placé dans un monde social marqué par l'extension de la marchandise et de la monnaie, Zelizer montre combien fort est l'entremêlement du social et du marchand, y compris dans de nombreux replis du social sur l'intime* » [Steiner, 2007, p. 276]. Ainsi, nous retrouvons des éléments intéressants sur le prêt sur gages, les logiques sociales et culturelles ont évolué, et il a été accepté que l'aide sociale soit monétisée alors qu'elle était dépourvue de cet élément, comme la charité ou la volonté de préférer l'aide en nature. Le marché du crédit s'impose comme pouvant aider le pauvre et le travailleur pauvre en valorisant une forme d'intégration à la société industrielle via des mécanismes économiques.

Le prêt sur gages offre donc une forme « d'argent secours » qui est caractérisé par six éléments⁸³ :

- (1) L'argent est considéré comme *un vecteur de cohésion sociale*, mais il a clairement un rôle ambigu. S'il peut être excluant, il participe, comme outil de l'aide sociale, à l'intégration économique et financière des individus. Ainsi, « l'argent secours » participe spécialement à cet objectif, il a une utilité intrinsèque, il existe dans ce cadre là et uniquement pour cela. Il est donc un vecteur d'intégration et d'inclusion mais aussi de confiance. Il permet une véritable amélioration des situations individuelles ;
- (2) Le prêt sur gages est l'offre d'*argent liquide*, la forme de monnaie que les populations pauvres pratiquent régulièrement. C'est l'avantage d'une véritable matérialité, cet

83 L'enquête réalisée, présentée et analysée précédemment offre une illustration et une justification.

argent liquide est directement affecté à des dépenses spécifiques sans contraintes et contrôles. L'offre est rapide et permet une gestion du court terme ;

- (3) Le Crédit municipal est un *prêteur social en dernier ressort*, l'aide financière établit un lien entre une population en difficultés économiques et sociales et l'ensemble société. L'« argent secours » forme un filet de sécurité devant protéger d'un processus d'exclusion financière, économique voire sociale ;
- (4) Le microcrédit social est un *outil de protection*, complétant quand elle est défaillante la protection sociale. C'est donc l'émanation d'un secours et d'une action sociale réalisée par une institution [le Crédit municipal] ;
- (5) Le prêt sur gages s'inscrit dans l'apport d'un *complément de revenu indirect* stabilisant la précarité financière d'une population plus ou moins éloignée du marché du travail classique ;
- (6) « L'argent secours », comme *transfert de capacités financières*, est la contrepartie d'une dette individuelle, créant une relation 'donnant-donnant' entre l'emprunteur et Crédit municipal. Les liens tissés entre les deux parties sont le résultat de choix purement individuel, sans obligation.

Cet « argent secours » n'est en définitive qu'une forme, ou expression, des capacités au sens de Sen [1993, 2003]. En effet, réfutant les postulats et la pensée utilitaristes, Sen met en avant une analyse en termes de liberté réelle pour justifier l'idée de justice sociale, pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. Ainsi, la pauvreté ne doit pas être comprise essentiellement en termes de biens premiers, il est important d'analyser la « vie réelle » des individus, car très souvent, l'action personnelle est indépendante du bien être, et ne suppose pas le bien être. Dans les économies capitalistes, la responsabilité individuelle est mise en avant, mais les comportements sont fortement interdépendants. Par conséquent, mettre en avant l'importance des choix utilitaristes, maximisateurs et individuels n'a pas d'intérêt⁸⁴. En effet, les relations sociales et les comportements des individus sont une combinaison de mode et de façon d'agir, ou d'être. Sen parle de modes de fonctionnement, qui sont propres à chaque individu. Cependant, le cœur même de nos sociétés est fondé sur une forme d'inégalité sociale. La justice, ainsi que la lutte contre les inégalités et la pauvreté, doit correspondre, pour Sen, à l'apport de capacités pour offrir la liberté aux individus de choisir effectivement

⁸⁴ Nous avons montré qu'il est très difficile de concevoir les usages et les pratiques de la clientèle du Crédit municipal en ces termes.

leur mode de vie. Ainsi, les choix individuels ne sont pas dictés par et en fonction des ressources purement matérielles ou par des biens premiers, contrairement à la pensée utilitariste. Il est donc de la responsabilité de l'organisation sociale, donc principalement des pouvoirs publics, d'apporter ou protéger les capacités de base, qui sont « *le fait qu'une personne soit capable d'accomplir certains actes fondamentaux* » [Sen, 1993, p. 210]. Plus précisément, « *l'ensemble des capacités exprime ainsi la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener* ». En conclusion, la pauvreté ne doit pas être appréhendée essentiellement du point de vue des revenus et/ou des biens premiers, mais aussi de toutes les caractéristiques qui empêchent l'individu de convertir leurs biens premiers en capacités de base. Dans le cas du prêt sur gages, nous observons bien l'apport de capacités par une institution sociale. L'offre de prêt n'est pas à l'origine issue de considérations utilitaristes mais plutôt d'une vision philanthropique, d'aide désintéressée. L'innovation des moines franciscains partait de l'observation d'inégalités fondamentales, de distorsion dans la répartition des besoins de base et des biens premiers, la population pauvre ne trouvant que des ressources monétaires usuraires qui les maintenaient dans la pauvreté. Le Mont-de-Piété offre donc des capacités, les possibilités à une population de répondre aux situations de pauvreté monétaire en garantissant une aide financière, un revenu de complément, et qui permet à cette population de choisir librement le mode de vie. Dans une société en voie de monétarisation, nous avons vu l'importance d'accéder à l'argent, qui devient un outil de l'intégration sociale. Toute la vie sociale nécessite l'apport d'argent, aussi bien dans un cadre économique *stricto sensu* (consommation, thésaurisation, épargne) que dans une logique de protection sociale, sociétale ou individuelle. Il est donc important, dans le cas d'une grande précarité et instabilité des revenus, qu'une institution puisse offrir ce type d'aide financière en laissant une grande liberté d'action aux populations pauvres. Car, le Mont-de-Piété met en avant la liberté individuelle de pouvoir être secouru ou aidé, ce qui chez Sen est fondamental. En effet, nous retrouvons aussi dans l'usage des ces capacités offertes, une séparation entre la liberté et l'accomplissement. Le prêt sur gages est donc une liberté offerte d'accomplir différents modes de fonctionnement. Ce filet de sécurité financière apporte les moyens à une population de ne pas tomber dans un processus d'exclusion irréversible, cette population pouvant répondre à ses besoins fondamentaux.

A partir des caractéristiques de « l'argent secours », comme nous l'avons présenté, une population précaire use du microcrédit pour mener à bien des projets, et répondre à des difficultés sociales que leur revenu ne permet pas. C'est donc un apport de revenu indirect qui crée un réseau d'endettement social entre une population à la marge et un établissement de

finance sociale et solidaire. Ainsi, se crée une forme de confiance mutuelle qui débouche majoritairement dans l'amélioration des situations personnelles. La précarité des rentrées d'argent risque d'exclure une population des services basiques de protection mais aussi d'accès au marché du travail. Cet argent n'est pas neutre, il participe à la cohésion de la société et joue un rôle d'intégrateur, de plus, il remet en cause le principe de fongibilité, les pratiques monétaires sont cloisonnées. Les prêts étant remboursés dans leur grande majorité, l'usage de l'argent est « utile » et ne concerne pas essentiellement des dépenses de consommation. Dans le cadre du prêt sur gages le risque est de perdre son bien, le problème d'aléa moral est résolu. Le microcrédit a donc une affectation spécifique, il participe au maintien dans la société salariale et permet indirectement de dégager des revenus pour le remboursement. Il existe inconsciemment une forme de réciprocité dans le microcrédit social. En prêtant à une population pauvre, à fort risque de défaut, sans pour autant rémunérer le risque par des taux d'intérêt élevés, les organismes de microcrédit accordent une forme de secours à une population qui tente de réintégrer le marché du travail. Les taux de remboursement élevés permettent à ces organismes de perdurer. Ainsi, le microcrédit social se traduit en une forme d'innovation sociale spécifique, il permet l'inclusion économique, il illustre l'argent comme outil d'intégration et donc de secours.

Il est important d'appréhender, maintenant, le microcrédit social comme une innovation sociale, ce qui prolonge l'idée même d' « argent secours ». Au-delà de la question, déjà soulevée, de l'aspect protecteur du prêt sur gages dans les périodes de marchandisation de l'action sociale, nous souhaitons mettre en avant l'idée que le microcrédit social s'intègre dans une logique d'inclusion et d'intégration économique, financière et sociale. Le prêt sur gages fut donc une innovation sociale portée à l'origine par les moines franciscains, puis il fut prolongé et maintenu par une élite « laïque » au XIXe siècle, et toujours présent actuellement sous la 'présidence' de la municipalité. Or, s'il existe une pluralité des formes de microcrédit⁸⁵, nous souhaitons ici traiter essentiellement du microcrédit social, dont le prêt sur gages. De manière générale, le microcrédit correspond à un prêt de faible montant, qui vise principalement une population en situation d'exclusion bancaire et/ou du marché du travail. Il existe différents organismes qui délivrent ce genre de produit de micro-financement. L'objectif et les mécanismes de ces organismes sont multiples et variés et dépendent de leur statut, mais ils s'inscrivent tous dans une logique d'inclusion économique. Ajouté le terme de social n'est pas anodin, il renvoie à des finalités spécifiques. Le microcrédit social doit

85 Toutes ces formes participant à l'inclusion économique.

s'inscrire dans la lignée de l'économie sociale et solidaire, non pas dans une logique de statut, mais plutôt dans une optique de finalité et de projet social et sociétal. Il est donc nécessaire de séparer les organismes de microcrédit qui s'inscrivent dans une logique marchande et de rentabilité et les autres. La crise des organismes de microcrédit, qui traverse les pays en voie de développement, nous rappelle à quel point il faut bien différencier les types d'organismes prêteurs, leurs objectifs et surtout leurs pratiques.

A l'heure actuelle, c'est le microcrédit entrepreneurial qui semble dominer aussi bien au Sud qu'au Nord, il est habité intrinsèquement par une logique d'intégration économique et sociale, mais par l'entreprise et donc la production. Cependant, dans ce cas, les normes classiques bancaires et économiques sont appliquées, le coût du crédit peut être élevé, la population cible est une population pauvre, potentiellement solvable, sélectionnée et encadrée. Ce type de microcrédit ne semble pas véritablement correspondre à une forme d'innovation sociale, car l'aspect rentabilité prend une place importante, délaissant en partie un rôle social et/ou sociétal. Derrière le microcrédit entrepreneurial se cache la volonté de lutter contre la pauvreté par la participation à la production. La question de l'efficacité du microcrédit entrepreneurial n'est pas formellement établie, il existe trop peu de regard critique sur la microfinance et trop peu d'étude venant réellement établir un lien entre elle et la lutte contre la pauvreté [Fouillet, 2007]. Car, il existe deux confusions, (1) d'abord entre lutte contre la pauvreté et inclusion financière, les institutions bancaires sont responsables de l'exclusion financière, elles devraient donc agir pour limiter les conséquences sociales négatives du surendettement. Cependant, *« si les institutions financières ont une responsabilité en matière d'inclusion financière, elles n'ont pas de responsabilité plus forte que les autres institutions en général en matière de lutte contre les exclusions en général et contre la pauvreté en particulier »* [Fouillet, 2007, p. 331]. Ensuite, (2) la seconde tient sur le statut des acteurs, il en existe une multitude : public ou non, commercial ou non, association ou non... cette pluralité n'est pas en soi critiquable, c'est plutôt le fait que certains acteurs, sous couvert de lutte contre la pauvreté, se transforment en nouveaux usuriers. Un mythe est entretenu par les défenseurs du microcrédit, celui du « pauvre entrepreneur ». Ainsi, la conviction est la suivante, *« il suffirait de doter en capital les pauvres par le biais du microcrédit pour développer leur potentiel entrepreneurial »* [Fouillet, 2007, p. 333]. Mais il semble que le pauvre, dans les pays en voie de développement, ait déjà accès à des sources et revenus financiers (tontine, famille...). L'apport du microcrédit offre une meilleure gestion des revenus, il les stabilise, assure les petites activités, mais dans les faits, il est trop peu un outil de lutte contre la pauvreté. Ce qui manque réellement, et qui fait que le « pauvre

entrepreneur » est un mythe, c'est le fait qu'il a besoin de compétences pour l'accès à un marché solvable et à une demande solvable, mais « *imaginer que le marché puisse s'étendre à l'infini grâce à une demande globale induite par les microprêts est tout aussi utopique [...] la faible contribution du microcrédit à des investissements productifs additionnels et cette fuite des revenus hors des économies locales expliquent aussi pourquoi le microcrédit peut conduire au surendettement dès lors que les revenus attendus ne sont pas créés par la dépense* » [Fouillet, 2007, p. 334]. L'entrepreneuriat repose sur l'investissement et les prises de risques, or, Fouillet [2007] souligne que l'usage fait des microprêts sert avant tout à répondre aux dépenses d'urgence, comme la santé ou l'alimentation. Ainsi, aucune création de richesse ou de revenu n'en découle. Le Bangladesh par exemple, pays le plus en 'avance' sur le microcrédit, n'a pas engagé de processus de développement, le taux de pauvreté est de 36% en 2000, le même taux qu'en 1992. Ce constat se retrouve aussi en Bolivie. Mais surtout, « *faute d'accroître de façon sensible les revenus des plus pauvres, le microcrédit peut conduire à leur surendettement et créer plus de drames que d'espoirs parmi les plus démunis* ». [Fouillet, 2007 p. 337]. *A contrario*, si le microcrédit social n'est pas un véritable instrument de lutte contre la pauvreté, il permet de stabiliser les revenus et de favoriser l'inclusion dans la société par la monnaie.

Le microcrédit social, ou dans certains cas la finance sociale, n'a pas cette vocation spécifiquement entrepreneuriale. Entre ces deux formes de microcrédit, qui portent des objectifs et des modalités différentes, il faut souligner que les deux tentent d'intégrer une population à la limite de l'exclusion sociale, économique et bancaire. C'est le cas du prêt sur gages qui, depuis plus de 550 ans, apporte à une population pauvre les moyens à la fois de sortir de difficultés financières temporaires, et d'agir comme filet de sécurité ou comme prêteur en dernier ressort. C'est aussi le cas de microcrédit personnel issu d'organismes sociaux, solidaires, ou des types de microcrédit à la consommation informelle, comme les ardoises, pratiques courantes jusque dans les années 1970. Le microcrédit entrepreneurial est soumis à une logique marchande plus forte, contrairement au microcrédit social qui est plus encadré. Glémain [2010] apporte quelques éléments, il estime que « *le microcrédit social semble être assimilable à une action sociale non obligatoire* » et donc potentiellement assimilable à des aides financières [Glémain, 2010, p. 47]. Cette action sociale⁸⁶ introduit, dans le cadre du microcrédit, l'argent comme un moyen d'intégration, le lien entre l'individu et la société. La présentation précédente des pratiques de l'argent par une population pauvre

86 Comme un « *ensemble de moyens mis en œuvre par une collectivité pour préserver sa cohésion, notamment, des dispositifs législatifs ou réglementaires et des actions visant à aider les personnes ou les groupes les plus fragiles, à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant* » [Glémain, 2010 p. 49].

illustre bien ce phénomène. Loin d'être de mauvais gestionnaires, les populations pauvres adaptent leurs comportements économiques⁸⁷, et trouvent auprès du prêt sur gages les liquidités nécessaires pour répondre aux risques économiques et financiers. En parallèle, les institutions, qui portent cette aide, s'inscrivent dans une logique d'intégration, car le microcrédit offre les moyens, ou les capacités aux individus d'accéder à l'argent dans une société monétarisée. Le microcrédit social n'est pas fondamentalement traversé par une logique de rentabilité, il est en partie le fait de partenariat ou d'action conjointe entre organismes sociaux et institutions bancaires ou financières, comme c'est le cas avec la CSDL de Bordeaux ou la mise en œuvre du prêt personnel au Crédit municipal de Paris, et bien évidemment le prêt sur gages. Pour Glémain et Taupin [2007, p. 106], il existerait une forme de solidarité démocratique derrière la finance solidaire, *« contrairement aux banquiers du XIXe siècle que furent Laffite et Pereire entre autres, ils ne se sont pas formalisés sous forme institutionnelle. En effet, nous les retrouvons organisés en réseau de compétences pour coproduire des financements solidaires à destination des particuliers : Crédit coopératif et Habitat et Humanisme pour le logement solidaire, Crédit municipal et Centre communaux d'action sociale pour le microcrédit social, par exemple ; Il y a donc bien solidarité démocratique derrière cette forme de relation financière, reposant sur une expression particulière de réciprocité. Au-delà du service bancaire et financiers rendu aux exclus des systèmes bancaire standard, les financiers solidaires attendant une cohésion sociale et une dynamique économique locale qui tranchent avec l'incertitude ambiante au plan national »*. Ces éléments se retrouvent clairement dans l'étude du prêt sur gages à Bordeaux, la philosophie et les idéaux qui traversent l'institution et les administrateurs nous ont amené à parler d'économie sociale de bienfaisance⁸⁸. C'est ainsi que nous pouvons parler d'aide ou d'action sociale non obligatoire, structurée autour d'une logique fortement philanthropique, mais avec l'idée que l'aide économique et financière est plus efficace que toute autre.

Cet objectif du microcrédit social est bien au cœur d'une innovation sociale, au sens de Bouchard [1999], qui la définit comme *« toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore, tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions des organisations, des communautés »*.

La partie I a présenté une histoire économique de l'institution et proposé une explication de l'émergence des Monts-de-Piété. Il faut bien souligner le caractère novateur de la pratique du prêt sur gages. Il apporte aux populations potentiellement insolubles les capacités financières pour remédier aux aléas sociaux (et surtout à moindre

87 Par un usage spécifique de cette aide financière.

88 Cette question a été longuement présentée dans la première partie.

coût), quand l'objectif premier fut de lutter contre l'usure. L'institution apporte une réponse économique aux problèmes sociaux, elle met en avant le rôle intégrateur de la monnaie. En effet, les mutations socio-économiques à l'œuvre dans l'Europe du XVI^e siècle, qui se poursuivent jusqu'au XX^e siècle, mettent en avant la place de la monnaie comme créateur de « lien ». Servet [2012, p. 291] note que « *les supports matériels et immatériels ainsi que leurs dimensions symboliques ou imaginaires permettent de penser, de codifier, d'ordonner et de hiérarchiser des transferts, des distributions, des échanges, des dépôts, des prêts, des reconnaissances de dette et des obligations, autrement dit des liens de tout genre à travers lesquels on peut reconnaître l'essence de la monnaie. Celle-ci est une institution connue de toutes les sociétés humaines, comparable en cela au langage* ». La monnaie signifie dettes, obligations, liens moraux et plus principalement liens entre les individus⁸⁹, toujours pour Servet [2000, p. 17], « *certaines historiens de l'Europe moderne ont montré et analysé l'endettement entre particuliers comme des formes complexes de mise en dépendance hiérarchisée ; les intérêts étant versés mais le capital plus rarement exigé, ce qui en perpétuant la dette reproduisaient ainsi d'année en année la relation de dépendance et les obligations sociales multiples qu'elle déterminait. On pourrait ici évoquer aussi tant les multiples rituels de sociétés dites primitives ou archaïques, tout à la fois culturels et financiers, que les expériences historiques financières mutualistes et coopérativistes d'abord en Europe et en Amérique du Nord depuis le milieu du XIX^e siècle, puis à travers les multiples développements contemporains de systèmes d'épargnes et de prêts décentralisés et de microfinancement, pour illustrer la capacité importante et essentielle qu'a la finance de 'relier les hommes'* ». L'existence de ce lien fut donc présentée précédemment, notre étude a établi que le microcrédit social, à travers l'argent, se vit comme un acte de derniers recours permettant de maintenir dans la société moderne des populations soumises à un risque de processus d'exclusion. C'est donc la constitution de dette économique individuelle pour maintenir une forme de cohésion sociale. Ces dettes doivent être remboursées mais offrent un relais et un lien entre la société et l'individu.

Le microcrédit social s'adresse donc à une population soit, qui subit un processus d'exclusion bancaire et financière, soit qui est à la marge du marché du travail. Dans une société monétarisée, l'accès à l'argent est primordial, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Le microcrédit, en tant qu'innovation sociale, permet à une population présumée insolvable, ou à risque, d'obtenir un crédit et donc un accès à l'argent. Mais cet accès nécessite une contrepartie qui garantit l'aide et le microcrédit. La finance sociale apparaît comme une

89 « *Anthropologiquement et historiquement, les relations financières sont des liens – au sens d'un attachement – entre membres d'une communauté.* » [Servet, 2000, p. 17].

forme d'innovation sociale à travers sa finalité et son utilité. Son but principal reste l'apport d'une *aide financière* « marchande⁹⁰ » en vue d'intégrer une population aux marges de l'exclusion sociale. L'argent est au cœur de cette innovation à travers l'intensification de la financiarisation des rapports sociaux qui caractérise les économies modernes. La finance sociale apporte une forme d'« argent secours » marqué socialement. L'argent est un fait social total qui participe à garantir le lien social. L'innovation majeure de la finance sociale concerne sa vocation à intégrer une population à la sphère économique. Parallèlement, l'argent, ou la monnaie, tient une place fondamentale et centrale, son usage dépasse la sphère purement économique. L'argent n'est pas un simple intermédiaire des échanges, il devient un des garants du lien social. En effet, la monnaie, dans une société soumise aux logiques de marché, tient une place nouvelle, le système de marché met la monnaie au centre des relations sociales et économiques. La finance sociale matérialise le côté intégrateur de la monnaie et participe à l'émergence d'usages spécifiques de la monnaie. En effet, si nous prenons l'exemple de la Grameen Bank, en mettant en place une forme de caution solidaire, elle a pour objet l'accompagnement et l'apprentissage de l'argent comme intégrateur social par l'activité économique et de production. Les conditions d'accès aux crédits de la Grameen Bank sont encadrées et strictes et nécessitent l'acceptation de normes contraignantes⁹¹ [Grosso, 1999]. Dans le cas du prêt sur gages, il concerne essentiellement et majoritairement une population à la limite du marché du travail [travailleurs pauvres et précaires et/ou exclus temporairement du lien de travail] qui use du microcrédit social pour répondre à de faibles salaires et donc pour compléter un revenu. Dans les deux situations, la « clientèle » s'intègre dans un segment de pauvreté spécifique, à la marge de l'inclusion bancaire, de l'inclusion économique, et de l'exclusion sociale. Les relations bancaires existantes nécessitent de la part de cette population une forme d'apprentissage et de compréhension des normes et valeurs des banques comme le montrent, pour le cas français, Lazarus [2012], Cusin [2002] ou Lazuech et Moulévrier [2008]. La finance sociale tient ce rôle d'apprentissage.

La finance sociale et son usage, participe à l'intégration économique d'une population en voie d'exclusion sociale. L'histoire de la finance sociale est traversée par cet objectif, elle utilise des mécanismes économiques, comme le crédit, pour apporter les capacités, les moyens à une population de travailleurs pauvres et précaires de s'intégrer dans la société salariale, marchande et monétisée. Le microcrédit social concerne une population qui n'est pas totalement exclue socialement, mais une population en « voie d'exclusion » qui peut l'utiliser comme filet de sécurité, forme de revenu indirect. L'argent tient une place fondamentale dans

90 Car nécessitant un remboursement.

91 Les conditions ont été, certes, allégées depuis.

les sociétés fondées sur le salariat, dans le sens où elles sont structurées par le marché comme organisateur social, l'intégration sociale et économique se réalisant en partie par lui. L'argent est donc un outil ou mécanisme du lien social, en être exclu suppose un éloignement de la sphère 'travail' dans son acceptation la plus stable. Ainsi, le microcrédit offert [« argent secours »] tend à garantir un filet de sécurité ou un revenu complémentaire pour répondre aux exigences des sociétés monétarisées. Il est fourni par un banquier accompagnateur [Grameen Bank ou le Mont] qui apporte une intermédiation spécifique, un gage ou une caution solidaire, qui offre une expertise et des prêts simples sans ouverture de compte [Glémain, 2008]. L'expansion de l'usage de l'argent à toutes les sphères de la vie sociale entraîne mécaniquement un risque pour une population qui n'y a pas accès. Le marché du crédit s'impose comme pouvant aider le travailleur pauvre en valorisant une forme d'intégration à la société industrielle via des mécanismes économiques. Cet « argent secours » est pratiqué et marqué par ses détenteurs⁹². Nous retrouvons cette idée dans les rapports du XIXe siècle concernant les Monts-de-Piété, ainsi, Blaize, directeur de l'établissement parisien, note en 1843 que « *les institutions ne sauraient rester stationnaires, elles doivent se mettre en harmonie avec le développement progressif des sociétés. Or le vice radical de nos institutions financières, c'est leur insuffisance. Le crédit est un monopole créé en faveur des classes privilégiées ; il faut l'étendre à toutes les classes sans exceptions. La nécessité absolue d'une nouvelle organisation du crédit est reconnue par tous les bons d'esprit* ». Le crédit comme aide sociale temporaire et généralisée s'inscrit dans la logique individuelle valorisée par la société.

Encadré 12 : Etude du CREDOC sur le microcrédit au Crédit municipal de Paris.

Le CREDOC a étudié « *l'impact socio-économique du microcrédit* » à Paris. Le microcrédit personnel, différent du prêt sur gages, a une utilité sociale certaine, « *peu d'emprunteurs ont échoué à mener à bien le projet financé, et nombreux sont ceux qui ont connu une évolution positive de leur situation au moins en partie grâce au crédit obtenu. Les situations d'impayés sont peu fréquentes* » [CREDOC, 2011, p. 4]. Neuf points principaux en ressortent, ils appuient l'analyse réalisée précédemment ;

92 Nous devons illustrer ce point avec une citation déjà utilisée, mais qui nous semble primordiale dans l'analyse, ainsi, Watteville, repris par Lequinat [1892, p. 33], note que « *les Monts-de-Piété sont utiles aux pauvres ; ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments de maladies, de chômage de travail ou de détresse accidentelle ; ils contribuent à conserver l'honneur du citoyen pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent. Ils soutiennent souvent le crédit des négociants, et nous pourrions citer tel industriel qui n'a pu lutter en France contre l'étranger que par le secours des Monts-de-Piété* ».

- (1) les bénéficiaires sont des actifs ayant des contacts avec l'emploi, mais dans des situations d'emplois précaires.
- (2) Les projets financés sont en majorité des projets professionnels, dans le cadre d'une amélioration de la mobilité, dont le financement du permis de conduire, l'achat ou la réparation du véhicule, et des projets pour de la formation.
- (3) 1/3 des bénéficiaires se sont vus refuser un prêt par une banque. Ces refus s'expliquent par l'absence d'un emploi stable mais aussi par la forme d'une auto-censure.
- (4) Une faible connaissance des conditions de crédit, « *les ménages à faibles revenus connaissaient très mal les taux d'intérêt et le coût des crédits qu'ils avaient contractés* », 70% des emprunteurs ne connaissent pas le taux d'intérêt.
- (5) Peu de difficultés de remboursement, « seulement » 13% ont eu des difficultés. « *Le fait de rencontrer des difficultés pour rembourser est déterminé principalement par la situation par rapport au travail au moment de l'enquête : seuls 8% des personnes en emploi n'ont pu que difficilement faire face aux échéances, contre 17% de celles au chômage; Par ailleurs, les bénéficiaires ayant récemment contracté le microcrédit rencontrent peu de difficultés : seuls 5% des contractants de 2011 sont concernés. Le montant total du microcrédit ou celui des mensualités n'ont en revanche que peu d'impact* ».
- (6) Lors de la demande de prêt 88% des emprunteurs ont estimé l'aide utile.
- (7) Les impacts du microcrédit : seulement 4% des projets n'ont pas abouti, différents résultats :
- 22% (hors retraités) « *notent une amélioration directement liée au microcrédit, 12% une amélioration due à d'autres facteurs.* » (p. 10).
 - 55% « *considèrent que le microcrédit a contribué à l'amélioration de leur situation budgétaire* ».
 - 12% des clients estiment être mieux logés grâce au microcrédit, 48% pour ceux qui avaient pour projet le financement de projet de logement.
 - 7% notent un meilleur accès aux soins par le microcrédit.
 - 4% estiment l'impact négatif du microcrédit sur leur situation.
 - Dans les études qualitatives, l'amélioration des niveaux et des modes de vie joue énormément.
- (7) 82% sont satisfaits d'avoir recouru au microcrédit, « *la satisfaction ne dépend pas du type de projet financé, du fait d'avoir ou non bénéficié d'un accompagnement, ni encore des difficultés de remboursement rencontrées. Elle est un peu plus importante parmi les personnes qui travaillaient au moment de la demande (90% sont très satisfaites), plus faible parmi celles au chômage (74%), ainsi que parmi les bénéficiaires âgés de 50-59 ans (73%). Par ailleurs, les personnes ayant contracté un prêt relativement long, de plus de deux ans, ou d'un montant important, de plus de 3000 euros, se caractérisent par un taux de très satisfaits un peu plus faible, respectivement de 77% et 73% contre 94% des personnes ayant emprunté moins de 1000 euros* ». (p. 11). De plus, 50% des personnes estiment une amélioration de leur moral, 1/3 se trouvent moins stressés. Ce résultat s'explique par une amélioration de la situation budgétaire. Cependant, 4% estiment que le microcrédit a un impact négatif sur leur vie et situation.

(8) Pour conclure, la satisfaction est très élevée pour les clients qui avaient des capacités financières moindres, car le microcrédit a permis la réalisation de projets impossibles dans d'autres conditions. Pour une cliente, « *l'ensemble m'a marqué : la finalité, les moyens, le système humain d'accès à la consommation raisonnée. C'est un système plus humain que les banques privées. L'argent est moins au cœur du dispositif. Avec un taux de 4%, les marges sont réduites* ». (p. 12).

CONCLUSION DU CHAPITRE IV :

La monnaie tient donc une place spécifique dans nos sociétés modernes. Outil d'intégration sociale, elle s'inscrit comme l'expression d'un lien tissé entre l'individu et la société. Les difficultés dans son usage – liées en partie à un éloignement d'une source de revenu et à une défaillance de relation avec l'intermédiaire bancaire – font apparaître des comportements alternatifs. Le microcrédit social comme « argent secours » en est une des expressions. L'argent du microcrédit social est pratiqué, dompté, géré et optimisé. La clientèle affecte les montants obtenus du prêt sur gages pour des usages particuliers, l'étude de ses comportements et motivations montrent à quel point le microcrédit social est un filet de sécurité.

Le client du microcrédit social n'est un emprunteur comme les autres, ses motivations sont toute autre, et sont relativement éloignées de considérations consuméristes. En effet, contrairement à l'emprunteur qui réalise un arbitrage entre l'épargne et la consommation, le client du Crédit municipal agit en fonction d'impératifs et de nécessités sociales qui ne permettent pas objectivement de le considérer comme un emprunteur économique rationnel. Il agit sous contraintes pour répondre à des difficultés économiques et sociales.

Le microcrédit social peut être considéré comme une véritable innovation sociale qui met en avant un mécanisme économique classique [le prêt] en vue d'offrir les capacités objectives à une population, souvent considérée comme insolvable, d'être libre de se maintenir dans la société. L'obtention rapide et immédiate de liquidité participe à un objectif d'inclusion monétaire, c'est la mise en œuvre d'un apprentissage économique plus valorisant que l'aide offerte en nature. Le microcrédit social peut donc être considéré comme une réponse économique aux problèmes sociaux. Ainsi, la monnaie ne peut être considérée essentiellement sous un angle purement économique. Ce n'est pas qu'un simple instrument d'échange, fongible et universel dans son usage, elle tient une fonction sociale fondamentale et s'inscrit dans la structuration des sociétés.

CONCLUSION GENERALE

« On se représente quelquefois que la signification économique de l'argent est le produit de sa valeur par la fréquence des transactions qu'il réalise dans une période donnée, mais c'est ignorer les puissants effets que l'argent exerce simplement par l'espoir et la crainte, le désir et le souci qui s'attachent à lui ; ces affects qui jouent un si grand rôle également sur le plan économique, la simple idée de l'argent, telle celle du ciel ou de l'enfer, suffit à les répandre ».

Georg Simmel, *Philosophie de l'argent*.

« La comédie humaine se joue encore sur bien des registres 'chez ma Tante'. Austère confidente de tant de misères et d'ennuis, la vénérable dame ne boude pas, à l'occasion, un zeste de souriante impertinence. Si le choix lui était donné, elle préférerait n'héberger que le superflu et n'avoir jamais à accueillir le nécessaire. Ce jour-là, elle deviendrait une banque comme les autres. »

Extrait d'un article de presse anonyme tiré des Archives du Crédit municipal de Toulouse.

Un renouveau traverse le Crédit municipal. Il n'est pas qu'économique, il est aussi médiatique. Alors qu'il ne procurait que très peu d'intérêt dans la littérature depuis près d'un siècle, plusieurs ouvrages sont venus présenter et illustrer l'histoire du Crédit municipal depuis une vingtaine d'années. De plus, la crise économique, débutée en 2008, a remis au centre des intérêts journalistiques le prêt sur gages. Nous recensons, entre 2000 et 2007, environ 513 références consacrées au Crédit municipal ou au prêt sur gages dans la presse nationale, mais environ 1470 pour la période 2007-2013¹. Ce regain d'intérêt pour l'institution est la conséquence de la hausse du chômage et de la pauvreté du salariat. Mais, il serait réducteur de se focaliser essentiellement sur cette courte période. Le renouveau du microcrédit social peut être observé au milieu des années 1980 en période de mutations de la société française, qui intègrent une progressive segmentation du marché du travail, entraînant une plus grande insécurité pour une population faiblement protégée. L'intensité de la protection sociale, caractérisée par une baisse de sa sphère d'intervention, a joué sur le retour de la demande de prêt sur gages. Une des conséquences fut un retour à une marchandisation de la protection, synonyme d'une plus grande dépendance du salariat à la conjoncture économique, que la protection sociale devait limiter.

La problématique principale de cette hausse de la demande de prêt concerne l'idée même de protection et d'aide. L'histoire du Mont-de-Piété illustre ces évolutions, mais elle interroge aussi sur l'ordonnancement de l'action sociale. En effet, si l'imposition d'un nouveau modèle économique fut à l'origine du Mont, la lente institutionnalisation de l'économie, aboutissant à ce que Polanyi qualifie de « désencastrement », a remis en cause toute forme d'action sociale globale à travers la libéralisation du marché du travail. Les conséquences sociales de ce phénomène introduisent une perte de protections institutionnalisées, conduisant le Mont-de-Piété à devenir une alternative crédible. Issu de la volonté de concurrencer l'usurier, qui fut un facteur de pauvreté, l'institution est, par la suite, un acteur de l'économie sociale de bienfaisance. Il ne s'intègre pas dans une économie sociale classique², comprise par la coopération ou le mutualisme, sa vocation n'est pas transformatrice. Il doit essentiellement

1 Recherche effectuée sur le site factiva.

2 Soit l'économie sociale par statut.

apporter des capacités, les moyens pour améliorer le sort des plus nécessiteux. Il laisse une grande part de liberté de choix et d'accomplissement à sa clientèle. De plus, la solidarité, qu'il incarne, est horizontale, c'est-à-dire issue d'une classe intégrée, de notables, qui dans une logique philanthropique met à disposition une aide financière pour une population considérée comme insolvable. Le Mont-de-Piété est donc une institution de l'économie sociale par finalités, mais organisée dans une logique de bienfaisance, fondée sur une aide individuelle qui nécessite un coût et un retour à l'emploi. Ainsi, son objectif est d'apporter des capacités financières à une population soumise au paupérisme, permettant de joindre le salaire (flexible) aux coûts de la vie. L'outil économique peut ainsi avoir une vocation sociale. Le XIXe siècle est celui de l'industrialisation, il sera aussi celui de la pauvreté ouvrière. Dans le cadre d'une économie libérée de contraintes sociétales, l'aide sociale est résumée à sa plus simple expression. Elle ne doit pas être obligatoire, elle repose sur la responsabilité individuelle, et elle promeut la prévoyance. En cas de défaillance, la bienfaisance prend le relais. Le Mont-de-Piété s'intègre dans une architecture sociale, avec les Caisses d'épargne, qui tente de généraliser et de démocratiser l'usage d'instruments économiques dans une optique de prévoyance ou de bienfaisance. Son outil, le prêt sur gages, est à destination du travailleur pauvre qui représente près de 80% de sa clientèle. Le microcrédit social apporte un revenu complémentaire qui doit remédier temporairement à la précarité des ressources en argent. Or, le processus de re-encastrement de l'économie dans la société se traduit par l'apparition et l'imposition d'une protection sociale institutionnalisée, qui offre des droits sociaux, et qui transfère un salaire indirect socialisé. Cette vaste période se traduit par la perte d'intérêt du prêt sur gages comme forme d'une aide, et vecteur d'une protection marchande et individuelle. Le Crédit municipal se tourne progressivement vers une activité bancaire plus « classique ». Cependant, cette période n'est qu'une parenthèse... le microcrédit social devient progressivement un outil complémentaire de l'aide apportée par la protection sociale au cours des années 1980.

Le prêt sur gages est plus qu'une simple aide financière, elle est l'expression d'une protection sociétale. Il met en avant le rôle manifeste de l'argent dans nos sociétés. L'usage du microcrédit social par la clientèle en est l'expression. La monnaie n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges, elle devient un vecteur d'intégration sociale. Le processus de financiarisation des rapports sociaux, issus de la monétarisation des sociétés, impose le caractère indispensable d'une source de revenu monétaire. Toutes les sphères de la vie sociale nécessitent une relation d'argent, même la protection. En effet, les solidarités primaires, souvent en nature, ont été progressivement remplacées par une solidarité de statut, elle-même

liée au salariat. Ce dernier ouvre l'accès à la protection, hier pour « le vrai pauvre », aujourd'hui pour l'assuré social. Sans accès à une source d'argent, toute la vie sociale est compromise. Le prêt sur gages traduit un « argent secours », qui offre les capacités à une population de se protéger, mais surtout d'être intégrée à la société, par la constitution d'un lien d'argent entre le prêteur et l'emprunteur. Les capacités financières libérées permettent une certaine liberté d'accomplissement. Ce secours se réalise sans autre contrainte que le gage, l'usage de l'argent n'est pas contrôlé, l'accord est immédiat, les règles de remboursement sont souples. Généralement, la clientèle ne prend pas en compte le taux d'intérêt dans son choix de recourir au microcrédit social. Elle agit sous une contrainte sociale forte, liée à sa précarité économique, financière et sociale. Malgré cela, les taux de remboursement sont élevés, et illustrent le rôle intégrateur de ce type de prêt. L'étude de la clientèle du prêt sur gages souligne ces éléments, il est utilisé en vue de répondre un à besoin de protection, il crée un apprentissage de l'argent et une appropriation spécifique. Il n'est pas tourné vers des dépenses de consommation traditionnelle, les motivations individuelles consacrent la nécessité d'une lutte contre l'insécurité économique.

Le microcrédit social est issu d'un besoin de protection contre la monétarisation des sociétés. Créé pour lutter contre les effets néfastes de l'usure, il devait apporter une concurrence aux prêteurs par un taux d'intérêt faible, qui profitaient d'une demande de prêt en argent d'une population pauvre. Par la suite, la perte des protections communautaires, et les mutations des solidarités, en ont fait un instrument d'aide, dans les sociétés qui mettent en avant les logiques de prévoyances individuelle. La protection sociale, induisant des droits sociaux et protégeant des risques sociaux, a relégué le prêt sur gages à un rôle limité, il s'inscrit, dorénavant, dans une logique d'inclusion monétaire. Ainsi, l'étude du microcrédit social en France, sur longue période, nous amène à relever trois réflexions entièrement dépendantes les unes des autres :

- **Une relation historique/logique institutionnelle** : Il existe une logique institutionnelle, et un lien fort entre l'émergence, et le développement, du Crédit municipal et l'évolution des structures économiques historiques. Il naît avec le capitalisme commercial du XV^e siècle, prospère avec l'industrialisation, décline avec le régime d'accumulation fordiste, et renaît avec le processus de financiarisation de l'économie. Une conclusion s'est imposée, le niveau d'insécurité économique, non pris en charge par la société ou les solidarités communautaires, joue inévitablement sur les

niveaux, à la hausse, de la demande de microcrédit social.

- **Les formes de la protection et de l'aide** : La protection et l'aide sont des processus dynamiques, qui traduisent les formes d'orientations sociétales. Ces processus dynamiques sont liés aux mutations économiques. Ainsi, le microcrédit social traduit un besoin de protection. En fonction de l'aide organisée ou institutionnalisée, le prêt sur gages est un outil alternatif, quand celle-ci est absente, ou un outil complémentaire à l'heure de la protection sociale. En période de marchandisation de la protection, le prêt sur gages prend une importance toute particulière, quand la légitimation de l'aide repose sur son caractère individuel et non obligatoire. Dans le cas contraire, c'est-à-dire une aide sous la forme de droits sociaux, le microcrédit social prend une place annexe, car celle-ci est fondée sur une solidarité nationale, obligatoire, et collective, qui induit un salaire indirect et socialisé. Le revenu complémentaire apporté par le prêt sur gages perd de son utilité.
- **L'usage social de l'argent** : Le prêt sur gages est l'offre d'un « argent secours » dans une société soumise aux processus de monétarisation et de financiarisation. Il participe à l'inclusion financière par l'apport de capacités financières. Dans le cas d'une perte de source de revenu d'argent, le microcrédit social s'inscrit comme un filet de sécurité, prêteur social en dernier ressort. L'usage du microcrédit social, et de l'argent prêté, est affecté dans une logique de protection individuelle ayant un coût. Cette logique de protection est double : lutter contre l'exclusion financière, et/ou lutter contre la variabilité des revenus. Il répond à une nécessité sociale en garantissant un lien d'argent entre la société (à travers l'institution) et l'individu. « L'argent secours » du Crédit municipal participe à une forme de protection sociétale. Le prêt sur gages illustre l'usage de l'argent par une population pauvre, en offrant des liquidités immédiates qui seront affectées à des dépenses spécifiques. L'argent liquide est l'instrument de cette population, il permet une optimisation des comportements sous contraintes. Si le client n'est pas rationnel au sens économique du terme, car son arbitrage est contraint et non libre, il peut être traversé par un comportement de gestion optimale.

Le microcrédit social est un outil économique à la disposition d'une population soumise à l'insécurité économique, financière et sociale. Il apporte une aide financière traduisant une protection individuelle, monétarisée, et marchande. Son utilité réside dans

l'apport d'une rémunération complémentaire et indirecte. Ainsi, il permet d'apporter les capacités à une population de lutter contre un risque de pauvreté. Mais, en tant que prêt social en dernier recours, il peut éviter de tomber dans l'exclusion sociale, grâce au lien monétaire qu'il garantit. Sa fonction est double, il participe à la lutte contre les insécurités liées à l'activité économique, et il peut aider à l'inclusion monétaire. Ainsi, actuellement, le microcrédit social est un instrument complémentaire à la protection sociale. Si son utilité est clairement définie, sa légitimité n'en est pas pour autant reconnue. Il participe à une forme d'économie de bienfaisance au XIXe siècle, quand la responsabilité individuelle était au cœur des logiques de protection et d'aide. L'activité du Mont-de-Piété était dynamique et importante, à Bordeaux, elle représentait à la fin du siècle près de 200 000 opérations annuelles. Or, le temps de la protection sociale a ramené ce niveau à moins de 10 000 dans les années 1970, le Crédit municipal se tournant vers des activités plus bancaires. Si le microcrédit social reste une marque de protection, son intérêt est moindre. C'est la baisse de l'intensité de la sphère de la protection sociale qui le met à nouveau en avant, quand celle-ci n'est pas pleinement efficace face à la segmentation du marché du travail, source de précarité et d'insécurité. Le retour, relatif, de la demande de prêt sur gages souligne une forme d'inefficacité de la protection sociale à agir contre les nouvelles formes de la pauvreté. Plus que jamais, le Crédit municipal remplit son rôle de prêteur social en dernier ressort ; plus que jamais, le microcrédit social apporte une réponse économique aux problèmes sociaux. La question de l'efficacité de cette aide serait à discuter, mais pour le moment, il semblerait que le Crédit municipal reste, « *une caisse de secours pour les malheureux et une banque de prêt pour le riche malaisé*³ ». Une expression de la bienfaisance moderne...

3 Citation de Charles-Antoine Ledieu, directeur du Crédit municipal de Paris en 1853.

BIBLIOGRAPHIE

Aglan A., Feiertag O., Marec Y. [2011], *Les français et l'argent, entre fantasmes et réalités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Aglietta M. [1997], *Régulation et crise du capitalisme*, Odile Jacob, Paris.

Aglietta M., Brender A. [1984], *Les métamorphoses de la société salariale*, Calmann-Lévy, Paris.

Akerlof G.A., [1991], *Procrastination and Obedience*, American Economic Review, vol. 81, N°2, 1991.

Allemandou B., Le Pennec J-J [1995], *60 000 pauvres à Bordeaux ! La politique d'aide sociale sous la révolution*, MSHA, Bordeaux.

— [1991], *La naissance de l'aide sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'ancien régime*, MSHA, Bordeaux.

André C. [2002], *Etat providence et compromis institutionnalisés, des origines à la crise contemporaine*, in Boyer R. (sous la direction) [2002], *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La découverte, Paris.

André C., Delorme A. [1983], *L'Etat et l'économie*, Editions du Seuil, Paris.

Assadi D., Hudon M. [2011], *La microfinance : de la charité aux affaires*, Management et Avenir, 2011/6, n°46, p. 219-226.

Asselin J-C. [1995], *Histoire économique du XXe siècle*, Dalloz, Paris.

Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale [2001], *Un siècle de protection sociale en Europe*, Actes du colloque tenu au Sénat les 24, 24 et 26 octobre 1996, La documentation française, Paris.

Azoulay [2002], *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, collection Didact Economie, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Baudin L. [1947], *Les écrits de Le Play*, Collection des grands économistes, Dalloz, Paris.

Baumann E. et alii [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*,

L'Harmattan, Paris.

Bazin D. [2006], *L'éthique économique*, Armand Colin, Paris.

Beaud M. [2000], *Histoire du capitalisme*, Points, Le Seuil, Paris.

Bailly C. [1987], *Théophrase Renaudot, un homme d'influence de Louis XIII et de la Fronde*, Le Pré aux Clercs, Belfond.

Batie A. [1864], *Le crédit populaire*, Cotillion éditeur, Paris, www.gallica.bnf.fr/

Batsch L. [2002], *Le capitalisme financier*, La découverte, Paris.

Beaud S., Pialoux M. [2004], *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, collection « fait et cause », Paris.

Beaufleury M-L-F [1783], *Projet de bienfaisance et de patriotisme pour la ville de Bordeaux*, Archives municipales de Bordeaux, série XC 40.

Beaujard P., Berger L., Norel P. (sous la direction) [2009], *Histoire globale, mondialisation et capitalisme*, La Découverte, Paris.

Bec C. [1998], *L'assistance en démocratie*, Belin, Paris.

Berr E., Harribey J-M [2006], *Le développement en question(s)*, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux.

Bertrand F. [1986], *Modernisations et piétinements*, in Boyer R.(sous la direction) [1986], *capitalismes fin de siècle*, PUF, collection Economie en liberté, Paris.

Bester H. [1985], *Screening vs. Rationing in credit markets with imperfect information*, American Economic Review, vol. 75, N°4, 1985.

Bichot J. [1984], *Huit siècles de monétarisation, de la circulation des dettes au nombre d'organisateur*, Economica, Paris.

Blaize A. [1843], *Des Monts de piété et banques de prêts sur nantissement*, Pagnerre éditeur, Paris.

Blanc J. [2009], *Usages de l'argent et pratiques monétaires*, in Steiner P., Vatin F. [2009], *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.

— [2008], *Fongibilités et cloisonnements de la monnaie*, in Baumann E. et alii [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris.

— [2006], *Karl Polanyi et les monnaies modernes : un réexamen*, in Lazuech G.,

- Moulévrier P. [2006], *Contributions à une sociologie des conduites économiques*, L'Harmattan, Paris.
- [2000], *Les monnaies parallèles, université et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, Paris.
- Blic D., Lazarus J. [2007], *Sociologie de l'argent*, La découverte, Paris.
- Boltanski L., Chiapello E. [1999], *Le nouvelle esprit du capitalisme*, NRF essais, Gallimard, Paris.
- Bonin H. [2003], *Les Crédits municipaux ne sont pas assez vus comme des instruments sociaux* », Faber C. (sous la direction) [2003], *Le crédit municipal de Paris, du Mont de Piété à une banque sociale d'avenir*, Magellan, Paris.
- [1992], *La banque et les banquiers en France, du Moyen Age à nos jours*, Larousse, Paris.
- Bouchard C. [1999], *Recherches en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, CQRS, Groupe de travail sur l'innovation sociale, Québec.
- Borderie A. [2007], *Du Mont-de-Piété au Crédit municipal de Toulouse*, Public Histoire, Paris.
- [1999], *Le crédit municipal de Lille, quatre siècles de tradition bancaire et sociale*, Collection Crédit municipal de Lille, Lille.
- Boyer R. [2004], *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, Paris.
- Boyer R. (sous la direction) [2002], *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La découverte, Paris.
- (sous la direction) [1986], *capitalismes fin de siècle*, PUF, collection Economie en liberté, Paris.
- [1978], *Les salaires en longue période*, Economie et statistique, n°103, septembre 1978.
- Boyer R., Durand J-P. [1998], *L'après fordisme*, Syros, Paris.
- Boyer R., Freyssenet M. [2000], *Les modèles productifs*, PUF, Paris.
- Braudel F. [2008], *La dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris.
- [1990], *L'identité de la France*, Flammarion, Paris.

- [1979], *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin, Paris.
- Braudel F., Labrousse E. [1993], *Histoire économique et sociale de la France*, Tome 1,2 et 3, collection Quadrige, PUF, Paris.
- [1980], *Histoire économique et sociale de la France*, Tome 4, l'Ere industrielle et la société d'aujourd'hui, PUF, Paris.
- Bresson M. [2010], *Sociologie de la précarité*, Armand Colin, Paris.
- Brillon P-J [1727], *Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des Parlements de France et autres tribunaux*, Paris.
- Butel P. [1993], *L'économie française au XVIIIe siècle*, SEDES, Paris.
- Butel P., Poussou J-P [2007], *La vie à Bordeaux au XVIIIe siècle*, éditions CAIRN, Bordeaux.
- Caillé A. [2005], *Don, intérêt, et désintéressement*, La découverte, MAUSS, Paris.
- [2003], *Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier*, Revue du MAUSS, 2003/1, n°21, p. 251-236.
- Carbonell M. [1997], *Le petit crédit urbain et la mise en gages d'objets? Barcelone au XVIIIe siècle*, in Fontaine L. et alii, [1997], *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, Bruylant Academia, Louvain.
- Caron F. [1995], *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècle*, Armand Colin, Paris.
- Castel R. [2008], *Qu'est-ce qu'être protégé ?* in Guillemard A-M [2008], *Où va la protection sociale*, Collection Le lien social, PUF, Paris.
- [2007], *Au-delà du salariat, en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire*, in Paugam S. (sous la direction) [2007], *Repenser la solidarité*, collection Le Lien social, PUF, Paris.
- [2003], *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, La République des idées, Le Seuil, Paris.
- [1995], *Les métamorphoses de la question sociale*, Folio essais, Gallimard, Paris.
- Chanial P. [2008], *La société vue du don*, Bibliothèque du MAUSS, La découverte, Paris.
- Chanut J-M et alii [2000], *L'industrie française au milieu du 19e siècle*, Edition EHESS, Paris.

- [1995], *Les disparités de salaires en France au XIXe siècle*, Histoire et Mesure, 1995, X- 3/4, p. 381 à 409.
- Charles C. [1991], *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Editions du Seuil, Paris.
- Chesnais F. (sous la direction) [2004], *La finance mondialisée*, collection textes à l'appui, La découverte, Paris.
- Chevallier E. [1887], *Les salaires au XIXe siècle*, Arthur Rousseau éditeur, Paris.
- Chevet R. [1995], *Le port de Bordeaux*, L'Horizon Chimérique, Bordeaux.
- Clarence E., Noya A. (sous la direction) [2009], *Pour une économie sociale, créer de la richesse par l'intégration sociale*, Economica, Paris.
- Clerc D. [2010], *La paupérisation des français*, Armand Colin, Paris.
- Clerc D. et alii [2005], *La France des travailleurs pauvres*, L'économie politiques, n°26, avril 2005.
- Coriat B., Taddéi D. [1993a], *Made in France, l'industrie française dans la compétition mondiale*, Le livre de poche, essais, Paris.
- [1993b], *Entreprise France, made in France 2*, Le livre de poche, essais, Paris.
- Coutrot T. [1998], *L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste ?*, Collection Testes à l'appui, La découverte, Paris.
- CREDOC [2011], *Impact socio-économique du microcrédit mis en place par le Crédit municipal de Paris sur la situation des emprunteurs*, Collection des rapports n°276, Département « Evaluation des Politiques Sociales ».
- [2010], *Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté*, rapport pour le comité consultatif du secteur financier, 29 avril 2010.
- Crozet Y., Niveau M. [2008], *Histoire des faits économiques contemporains*, PUF, Paris.
- Cusin F. [2002], *Les figures du client bancaire et ses relations paradoxales à la banque, Entre confiance, méfiance et défiance*, Sciences de la société, n° 56, mai 2002, p. 115-131.
- Daniel A., Simon M-O. [2001], *L'utilisation des moyens de paiement de l'accès au crédit des bénéficiaires de minimas sociaux*, rapport d'enquête réalisé par le CREDOC pour le Conseil National du Crédit et du Titre, CNCT, Paris.
- Defalvard H. [1995], *Essai sur le marché*, Syros, Paris.

- Delbrel Y. [2006] *La mutualité à Bordeaux à travers les sociétés de secours mutuels (1810- 1914)*, Fédération historique du Sud-Ouest.
- Demoustier D. [2001], *L'économie sociale et solidaire*, Syros, Paris.
- Denieuil P-N. (sous la direction) [1997], *Lien social et développement économique*, L'Harmattan, Paris.
- Deschodt E. [1993], *Histoire du Mont de Piété*, Le cherche midi éditeur, Paris.
- Desgrave L. [1969], *Bordeaux au XIXe siècle*, Fédération historique du Sud Ouest, Bordeaux.
- Diakité B.S. [2009], *Précis de l'économie de l'économie de la microfinance*, MENAIBUC, Paris.
- Donzelot J. [1996], *Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion*, in Paugam S. (sous la direction) [1996], *L'exclusion, l'Etat des savoirs*, La Découverte, Paris.
- [1984], *L'invention du social*, collection Point-essai, Seuil, Paris.
- Duby G. [1976], *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, Paris.
- Ducourant H. [2012], *Crédit à la consommation et endettement des individus : des idées reçues et des outils pour les combattre*, Revue française de socio-économie, 2012/1, n°9, p. 11-21.
- [2009], *Le crédit revolving, un succès populaire, ou l'invention de l'endetté permanent ?* Sociétés contemporaines, 2009/4, n°76, p. 41-65.
- Duet D. [1991], *Les caisses d'épargne*, PUF, Paris.
- Duguit L. [1911], *Les Monts-de-piété sont-ils des établissements publics de bienfaisance ou d'assistance ?* Revue de droit public et de la science politique, Tome XXVIII, année XXVIII, 1911.
- Dupuy F. [2001], *Anthropologie économique*, Armand Colin, Paris.
- Durand J-P. [2009], *Le travail aujourd'hui, crises du modèles productifs*, Ecoflash, n°236, mars 2009.
- Eck J-F. [2009], *Histoire de l'économie française*, Armand Colin, Paris.
- Elbaum M. [2008], *Economie politique de la protection sociale*, PUF, Paris.

- Ellul J. [1956], *Histoire des institutions*, collection Quadrige, PUF, Paris.
- Elster J. [2010], *L'irrationalité*, Traité critique de l'Homme économique II, Seuil, Paris.
- [2009], *Le désintéressement*, Traité critique de l'Homme économique I, Seuil, Paris.
- Esping-Andersen G. [2007], *Les trois mondes de l'État providence, essai sur le capitalisme moderne*, collection Le lien social, PUF, Paris.
- Etienne R. (sous la direction) [1990], *Histoire de Bordeaux*, Privat, Toulouse.
- Ewald F. [1996], *Histoire de l'Etat providence*, Editions Grasset et Fasquelle, Paris.
- Faber C. (sous la direction) [2003], *Le crédit municipal de Paris, du Mont de Piété à une banque sociale d'avenir*, Magellan, Paris.
- Fansten M. [2006], *L'activité du prêt sur gage en France : un bon indicateur conjoncturel de la situation économique des ménages*, Courrier des statistiques, n°117-119, INSEE.
- Fischer [1993], *Points communs dans la structure socio-économique des pays européens comme condition à l'éclosion de l'idée de Caisse d'épargne*, in Pix M. (sous la direction) [1993], *L'histoire des Caisses d'épargne européennes*, tome 2, Les Editions de l'épargne, Paris.
- Figeac M. (sous la direction) [2002], *Histoire des bordelais*, Mollat, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux.
- Fontaine L. [2012], *Pouvoir, relations sociales et crédit sous l'ancien régime*, Revue Française de socio-économie, 2012/1, n°9, p. 101-116.
- [2008], *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, NRF essais, Gallimard, Paris.
- Fontaine L. et alii, [1997], *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe*, Bruylant Academia, Louvain.
- Fontvieille L. [1976], *Evolution et croissance de l'Etat français de 1815 à 1969*, Les cahiers de l'ISMEA, tome X, n° 13, 1976.
- Fouillet C. et alii [2007], *Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable*, Revue du MAUSS, 2007/1, n°29, p. 329-350
- Fourel C. (sous la direction) [2001], *La nouvelle économie sociale*, Syros, Paris.

- Gallinato B. [1986], *Protection sociale et communautés de métiers bordelaises*, actes du IIIe congrès nationale des sociétés savantes, Poitiers.
- Garrabé M. *et alii* [2001], *L'identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire*, RECMA, n°280, 2001, p. 12 à 36.
- Geremek B. [1987], *La potence ou la pitié, L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, NRF, Gallimard, Paris.
- Gibaud B. [1998], *Mutualité, assurance (1850-1914), Les enjeux*, collection Economies et sociétés contemporaines, Economica, Paris.
- Gide C. [2007], *Les institutions du progrès social*, Les œuvres de Charles Gide, volume VI, L'harmattan, Paris.
- [2007], *La solidarité*, Les œuvres de Charles Gide, volume XI, L'harmattan, Paris.
- Gide C., Rist C. [2000], *Histoire des doctrines économiques*, Dalloz, Paris.
- Glémain P. [2008], *Epargnants solidaires, une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe*, PUR, Rennes.
- [2007], *Quels bénéficiaires pour le microcrédit « social » ? Du « degré de nécessité » des populations dites pauvres au Sud et au Nord à l'analyse des bénéficiaires de prêts « stabilité » à l'individu en France*, Revue de RECEMAP, novembre 2007.
- Glémain *et alii*. [2010], *Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 2010/2 mai, p. 213-233.
- Glémain P., Taupin M-T. [2007], *Les nouvelles stratégies des finances dites « solidaires » en France*, Economie et solidarité, volume 38, numéro 1, p. 98-111, 2007.
- Gloukoviezoff G. [2010], *L'exclusion bancaire, le lien social à l'épreuve de la rentabilité*, collection Le lien social, PUF, Paris.
- (sous la direction) [2005], *Exclusion et liens financiers, l'exclusion bancaire des particuliers, rapport du centre Walras 2004*, Economica, Paris.
- [2004a], *De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale*, RFAS, n°3, 2004.
- [2004b], *L'exclusion bancaire et financière des particuliers*, in ONPES [2004], *Les travaux de l'Observatoire Nationale de la pauvreté de l'exclusion sociale [2003-2004]*, La Documentation française, Paris.

- Godelier M. [1984], *L'idéal et le matériel*, Fayard, Paris.
- [1974], *Rationalité et irrationalité*, Maspero, Paris.
- Godelier M. (sous la direction) [1991], *Transitions et subordinations au capitalisme*, Édition de la Maison des sciences de l'Homme, Paris.
- Gorz A. [1988], *Les métamorphoses du travail, critique de la raison économique*, Folio essais, Paris.
- Grenier J-Y [1996], *L'économie d'Ancien Régime, un monde de l'échange et de l'incertitude*, Albin Michel, Paris.
- Grosso P. [1999], *Reproduire la Grameen Bank : la B A, B A*, in Servet (sous la direction) [1999], *Exclusion et liens financiers*, rapport du Centre Walras 1999-2000, Economica, Paris.
- Guérin I. [2008], *L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales*, Revue Française de Socio-économie, 2008/2, n°2, p. 59-78.
- [2000], *Pratiques budgétaires des bénéficiaires des minima sociaux : capacités cognitives, vécu émotionnel de l'assistance et qualité des relations bancaires*, Revue d'économie financière, 2000/3, n°58, p. 29-46.
- Guérin I., Servet J-M (sous la direction) [2004], *Exclusion et liens financiers, rapport du Centre Walras 2003*, Economica, Paris.
- Gueslin A. [2007], *Mythologie de l'argent*, Collection économies et sociétés contemporaines, Economica, Paris.
- [1998], *Gens pauvres, Pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, collection historique, Aubier, Paris.
- [1992], *L'Etat, l'économie et la société française XIX-XXe siècle*, Hachette, Paris.
- [1986] *L'invention des Caisses d'Epargne en France : une grande utopie libérale*, Revue Historique, n°282, 1989, p. 391-409.
- [1987], *L'invention de l'économie sociale, le XIXe siècle français*, Economica, Paris.
- Guillaume P. (sous la direction) [2002], *Histoire des bordelais*, Mollat, Bordeaux.
- Guillemard A-M [2008], *Où va la protection sociale*, Collection Le lien social, PUF, Paris.
- Halay T. [1994], *Le Mont-de-Piété, des origines à nos jours*, L'Harmattan, Paris.

- Harribey J-M. [2010], *Éléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise*, Revue Française de Socio-Economie, 2010/02, n°6, p.31-46.
- Hatzfeld H. [2004], *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, collection espace social, Presses universitaires de Nancy, Nancy.
- Higounet C. [1971], *Histoire de l'Aquitaine*, Privat éditeur, Toulouse.
- Imbert J. (sous la direction) [1990], *La protection sociale sous la Révolution française*, Association pour l'étude de la sécurité sociale, Paris.
- IMF [1986], « *Fund supported programmes, fiscal policies and income distribution* », Occasional paper, n° 76, 1986.
- INSEE [2011], *Emplois et salaires*, Collection INSEE références, Paris.
- [2008], *Recensement général de la population 2008*, <http://www.statistiques-locales.insee.fr>.
- [1999], *Recensement général de la population 1999*, <http://www.statistiques-locales.insee.fr>.
- Jacquot L. et alii [2011], *Formes et structures du salariat : crise, mutation, devenir*, Tome 1, 'De la construction sociale du rapport salarial', Collection Salariat et transformations sociales, Presses universitaires de Nancy, Nancy.
- Jeantet T. [2006], *L'économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité*, étude de la documentation française, 2006, n°5227, Paris.
- Join-Lambert M-T. et alii [1994], *Les politiques sociales*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, Paris.
- Jullian C. [1895], *Histoire de Bordeaux*, Feret et fils éditeur, Bordeaux.
- Kambia-Chopin et alii [2008], *La complémentaire santé en France en 2006 : un accès qui reste inégalitaire*, Questions d'économie de la santé, IRDES, N°132, mai 2008.
- Kernen A., Merrien F-X., Parchet R. [2005], *L'Etat social, une perspective internationale*, Armand Colin, Paris.
- Korpi [1995], *Un Etat-providence fragmenté et contesté. Le développement de la citoyenneté sociale en France* », Revue française de science politique, n°4, volume 45, août 1995.
- Labie M. [2004], *Microfinance : un état des lieux*, Mondes en développement 2004/2,

n°126, p. 9-23.

Lacan L. *et alii* [2009], *Vivre et faire vivre à crédit : agents économiques ordinaires et institutions financières dans les situations d'endettement*, Sociétés contemporaines, 2009/4, n°76, p. 5-15.

Lajugie J. (sous la direction) [1972], *Bordeaux au XXe siècle*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux.

Lallement M. [2007], *Le travail, une sociologie contemporaine*, Folio essais, Paris

— [1994], *Travail et emploi, le temps des métamorphoses*, L'Harmattan, Paris.

Laubier P. [1984], *La politique sociale dans les sociétés industrielles*, Economica, Paris.

Laurent T. [1973], *La mutualité française et le monde du travail*, CIEM, Paris.

Laval C. [2007], *Mort et résurrection du capitalisme libéral*, Revue du MAUSS, 2007/1, n°29, p. 393-410.

Laville J-P (sous la direction), [2007], *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette Littératures, Paris.

Lazarus J. [2012], *L'épreuve de l'argent, banques, banquiers, clients*, Calmann-Lévy, Paris.

— [2010], *Le crédit à la consommation dans la bancarisation*, Entreprises et histoire, 2010/2, n°59, p. 28-40.

— [2009], *L'épreuve du crédit*, Sociétés contemporaines, 2009/4, n°76, p. 17-39.

— [2006a], *Normes de bonnes dépenses et évaluation des personnes dans la banque*, in Lazuech G., Moulévrier P. [2006], *Contributions à une sociologie des conduites économiques*, L'Harmattan, Paris.

— [2006b], *Les pauvres et la consommation*, Vingtième siècle, Revue d'histoire, 2006/3, n°91, p. 137-152.

Lazuech G., Moulévrier P. [2008], *Les usages sociaux de l'argent, les « démunis » ont-ils quelque chose à nous apprendre ?*, in Baumann E. *et alii* [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris.

— (sous la direction) [2006], *Contributions à une sociologie des conduites économiques*, L'Harmattan, Paris.

Le Goff J. [2010], *Le Moyen Age et l'argent*, Perrin, Paris.

- [2001], *Marchands et banquiers au Moyen Age*, PUF, Paris.
- [1986], *La bourse et la vie, économie et religion au Moyen Age*, Hachette, Paris.
- Lequinat L. [1892], *Notice sur le Mont de Piété de Bordeaux*, Gounouilhou éditeurs, Bordeaux.
- Lemarignier J-F [2004], *La France médiévale*, Armand Colin, Paris.
- Levasseur E. [1909], *Salariat et salaire*, Douin et fils éditeurs, Paris.
- Lutz E., *Prêter aux pauvres avec intérêt ? Une révolution du XVe siècle*, Finance and the common good/bien commun, n°30-I/2008.
- Magnani E. [2007], *Les médiévistes et le don. Avant et Après la théorie maussienne*, La revue du MAUSS permanente, 15 décembre 2007.
- [2002], *Le don au Moyen-Age, pratique sociale et représentations perspectives de recherche*, Revue du MAUSS, 2002/1, N°19, p. 309-322.
- Manfield M., Salais R., Whiteside N. [1994], *Aux sources du chômage 1880-1914*, Belin, Paris.
- Marec Y. [2006], *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- [1983], *Le « clou » rouennais, des origines à nos jours (1778-1982), du Mont de Piété au Crédit municipal, contribution à l'histoire de la pauvreté en province*, Éditions du Petit Normand, Rouen.
- Marec Y., Petit J-G (sous la direction) [1996], *Le social dans la ville en France et en Europe 1750-1914*, Les Éditions de l'Ateliers, Paris.
- Maréchal J-P [2008], *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, Paris.
- Margairaz M. [1992], *Histoire économique au XVIIIe-XXe siècle*, Larousse, Textes essentiels, Paris.
- Masson A. [2009], *Des liens et des transferts entre générations*, Editions EHESS, Paris.
- Mauss M. [1995], *Sociologie et Anthropologie*, PUF, Quadrige, Paris.
- [1969], *Les origines de la monnaie*, Œuvres, tome 2, Minuit, Paris.
- Maystadt J-F, *Microfinance au Nord : un effet de mode importé du Sud ?*, Mondes en développement, 2004/2, n°126, p. 69-82.

- Merrien F-X [2007], *Les devenirs de la solidarité sociale*, in Paugam S.(sous la direction) [2007], *Repenser la solidarité*, collection Le Lien social, PUF, Paris.
- (sous la direction) [1994], *Face à la pauvreté*, Les éditions de l'Ateliers, Paris.
- Mollat M. [2006], *Les pauvres au Moyen Age*, Edition Complexe, Bruxelles.
- Morin F. [2006], *Le nouveau mur de l'argent*, Le Seuil, collection économie humaine, Paris.
- Moulévrier P. [2012], *Les structures sociales du marché bancaire en France*, Revue française de socio-économie, 2012/1, n°9, p. 23-41.
- Munck J., Zimmermann B. (sous la direction) [2008], *La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Raisons pratiques, Paris.
- Municipalité bordelaise [1892], *Bordeaux, aperçu historique*, L'administration, Tome III, Feret et fils, Bordeaux.
- Murard [2001], *La protection sociale*, PUF, Paris.
- Norel P. [2009], *L'histoire économique globale*, Le Seuil, Paris.
- [2004], *L'invention du marché, histoire économique de la mondialisation*, Seuil, économie humaine, Paris.
- ONPES [2012], *Crise économique, marché du travail, et pauvreté*, Rapport 2011-2012.
- [2004], *Les travaux de l'Observatoire Nationale de la pauvreté de l'exclusion sociale [2003- 2004]*, La Documentation française, Paris.
- Orléan A. [2009], *La sociologie économique de la monnaie*, in Steiner P., Vatin F. [2009], *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.
- Ould-Ahmed [2008], *Monnaie des économistes, argent des anthropologues, à chacun le siens ?* in Baumann E. et alii [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris.
- Palier B. [2007], *Des assurances de moins en moins sociales*, in Paugam S.(sous la direction) [2007], *Repenser la solidarité*, collection Le Lien social, PUF, Paris.
- [2005], *Gouverner la sécurité sociale*, collection Quadrige, PUF, Paris.
- Pariset F-G (sous la direction) [1968], *Bordeaux au XVIIIe siècle*, Fédération historique du Sud Ouest, Bordeaux.

Parlement de Bordeaux [1693], *Recueil général des édits, déclarations, arrest, ordonnances et règlements qui ont este donnés depuis l'année 1664 à présent*, Bordeaux.

Parienty A. [2006], *La protection sociale, le défi*, collection Le monde actuel, Gallimard, Paris.

Parodi M. et alii [2000], *La question sociale en France depuis 1945*, Armand Colin, Paris.

Passet R. [2010], *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, Les liens qui libèrent, Paris.

— [1954], *L'industrie dans la généralité de Bordeaux sous l'intendant Tourny*, Collection de l'institut d'économie régionale du Sud-Ouest, Editions Bière, Bordeaux.

Paugam S. [2009], *La disqualification sociale*, Quadrige, PUF, Paris.

— (sous la direction) [2007], *Repenser la solidarité*, collection Le Lien social, PUF, Paris.

— [2002], *La société française et ses pauvres*, Quadrige, PUF, Paris.

— (sous la direction) [1996], *L'exclusion, l'Etat des savoirs*, La Découverte, Paris.

Perrin-Heredia A. [2009], *Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires*, Société contemporaines, 2009/4, n°76, p. 95-119.

Perronnin M. et alii [2011], *La complémentaire santé en France en 2008, une large diffusion mais des inégalités d'accès*, Questions d'économie de la santé, IRDES, N°161, mai 2011.

Peyrelevade J. [2005], *Le capitalisme total*, collection la République des idées, Le seuil, Paris.

Piron S. [1997], *Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte*, in Actes des congrès des historiens médiévistes. 28^e congrès, Clermont-Ferrand.

Pix M. (sous la direction) [1993], *L'histoire des Caisses d'épargne européennes*, tome 2, Les Editions de l'épargne, Paris.

Plociniczak S. [2007], *Au-delà d'une certaine lecture standard de la Grande Transformation*, Revue du MAUSS, 2007/1, n°29, p. 207-224.

Polanyi K. [1983], *La grande transformation*, NRF, Gallimard, Paris.

Polanyi K., Aransberg C. [1975], *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*,

Larousse Université, Paris.

Postel-Vinay G [1998], *La terre et l'argent, l'agriculture et le crédit en France du XVIIIe au début du XXe siècle*, Albin Michel, Paris.

Poulon F. [2011], *Economie générale*, Dunod, Paris.

Poussou J-P. [1983], *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle*, édition EHESS et Touzat, Paris.

Pradier P-C [2003], *L'actuariat au siècle des lumières*, Revue Economique, Presse de Sciences Po, 2003/1, vol.54, p. 139-156.

Prevost de Saint-Lucien [1775], *Moyens d'extirper l'usure ou projet d'établissement d'une caisse de prêt public sur tous les biens des hommes*, Les éditions Clapart, Paris.

Rapport moral sur l'Argent dans le Monde [2009], *L'accès des particuliers aux services bancaires*, Association d'économie financière, Paris.

— [2006], *Finance et lutte contre la pauvreté dans le monde*, Association d'économie financière, Paris.

— [2005], *La Face cachée de la finance*, Association d'économie financière, Paris.

Rigaudiat P. [2005], *Pauvreté, précarité, emploi : bilan et perspective*, L'économie politique, N°26, avril 2005.

Rosanvallon P. [1995], *La nouvelle question sociale*, Points essais, Le Seuil, Paris.

Rospabé P. [1995], *La dette de vie-Aux origines de la monnaie*, La découverte/MAUSS, Paris.

Roussy D. [2005], *La politique d'assistance publique de la ville de Bordeaux sous la III^e République*, thèse de doctorat en droit, Université Montesquieu-Bordeaux IV. Sous la direction de Gallinato B.

Ruimy M. [2008], *La finance islamique*, SEFI édition, Québec.

Saillard Y. [2002], *Le salaire indirect*, in Boyer R. (sous la direction) [2002], *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La découverte, Paris.

Santiano B. [2010], *La Monnaie, le Prince et le Marchand*, Editions Classiques Garnier, Paris.

Sen A. [2003], *L'économie est une science morale*, collection Essais, La Découverte, Paris.

- [1993], *Éthique et économie*, PUF, Paris.
- Servet J-M [2012], *Les monnaies du lien*, PUL, Lyon.
- [2006], *Banquiers aux pieds nus, la microfinance*, Odile Jacob, Paris.
- [2000], *L'exclusion, un paradoxe de la finance*, Revue d'économie financière, n°58, 2000/3, p.17-28
- (sous la direction) [1999], *Exclusion et liens financiers*, rapport du Centre Walras 1999- 2000, Economica, Paris.
- [1998], *Monnaie et lien social selon Karl Polanyi*, in Servet J-M et alii [1998], *La modernité de Karl Polanyi*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris.
- *L'institution monétaire de la société Chez Polanyi*, Revue Economique (44), 6, novembre 1993, p. 1127-1149.
- Servet J-M et alii [2008], *Universalité du fait monétaire et pluralité des monnaies*, in Baumann E. et alii [2008], *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, L'Harmattan, Paris.
- Servet J-M et alii [1998], *La modernité de Karl Polanyi*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris.
- Simmel G. [2005], *Les pauvres*, Quadrige, PUF, Paris, paru en 1908.
- Smith A. [2011], *Théorie des sentiments moraux*, Quadrige, PUF, Paris, paru en 1759.
- [2000], *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Economica, Paris, paru en 1776.
- Sobel R. [2008], *Travail salarié et 'société salariale' : de Marx à Marx, en passant par la sécurité sociale*, L'homme et la Société, 2008/4, n°170-171, p. 175-194.
- Sobel (coordonné par) [2007], *Penser la marchandisation du monde avec Karl Polanyi*, Les cahiers lillois d'économie et de sociologie, L'Harmattan, Paris.
- Soulama S. [2005], *Microfinance, pauvreté et développement*, AUF, éditions des archives contemporaines, Paris.
- Steiner P. [2007], *Karl Polanyi, Viviana Zelizer et la relation marchés-sociétés*, Revue du MAUSS, 2007/1, n°29, p. 257-280.
- Steiner P., Vatin [2009], *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.

- Stiglitz J., Weiss A., [1981], « *credit rationing in markets with imperfect information* », American Economic review, vol. 71, n°3, 1981.
- Tanghe F. [1989], *Le droit au travail entre histoire et utopie*, FUSL, Bruxelles.
- Taouil R. [1998], *Karl Polanyi et l'unité de la genèse du rapport salarial*, in Servet J-M et alii [1998], *La modernité de Karl Polanyi*, l'Harmattan, Logiques sociales, Paris.
- Tarot C. [2003], *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*, La Découverte, Paris.
- Théret B. [2008], *Les trois états de la monnaie, approche interdisciplinaire du fait monétaire*, Revue économique, 2008/4, Vol. 59, p. 813-841.
- Todeschini G. [2008], *Richesse franciscaine, de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Verdier Poche, Lagrasse.
- Toneatto V. [2011], La richesse des franciscains. Autour du débat sur les rapports entre économie et religion au Moyen-Age, Médiévale [en ligne], 60 | printemps 2011, mis en ligne le 30 août 2011.
- Topalov C. [1994], *Naissance du chômeur 1880-1914*, Albin Michel, Paris.
- Toussi A. [2010], *La banque dans un système financier islamique*, collection Ethique Economique, L'Harmattan, Paris.
- [2010], *Le taux d'intérêt dans un système financier islamique*, collection Ethique Economique, L'Harmattan, Paris.
- Toucas-Truyen P. [1998], *Histoire de la mutualité et des assurances*, Syros, Paris.
- Toutain J-C [1987], *Le produit intérieur brut de la France de 1789 à 1982*, Les cahiers de L'ISMEA, série histoire quantitative de l'économie française, n°15, 1987.
- Vanlaer M. [1895], *Les Monts-de-Piété en France*, Guillaumin, Paris.
- Vatin F. (sous la direction) [2007], *Le salariat, théorie, histoire et formes*, La dispute, Paris.
- Victoire E. (collectif de sociologues, université Bordeaux II) [2007], *Sociologie de Bordeaux*, La découverte, Paris.
- Vienney C. [1994], *L'économie sociale*, La découverte, Paris.
- Vieira D. [2008], *Un regard sur l'émergence de la solidarité au XIXe siècle*, Mare et Martin, Paris.

- Vogler B. (sous la direction) [1991], *L'histoire des caisses d'épargne européennes*, tome 1, éditions de l'épargne, Paris.
- Wallerstein I. [1980], *Capitalisme et économie-monde*, Flammarion, Paris.
- Watteville A. [1846], *Situation administrative et financière des Monts de piété en France*, archives municipales de Bordeaux, série brochures administratives Q 43.
- Weber F. [2009], *Le calcul économique ordinaire*, in Steiner P., Vatin F. [2009], *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.
- Weber M. [1920], *Les origines des Monts-de-Piété*, Rixhem, Strasbourg.
- Weber Ma. [1976], *Ethique protestante et esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- Yunus M. [2008], *Vers un nouveau capitalisme*, JC Lattès, Paris.
- Zelizer V. [2009], *Monétisation et vie sociale*, Le portique [en ligne], 19 | 2007, mis en ligne le 15 décembre 2009.
- [2005], *La signification sociale de l'argent*, Le Seuil, Paris.
- Zoberman Y. [2011], *Une histoire de chômage, de l'Antiquité à nos jours*, Perrin, Paris.

ANNEXES

Table des annexes :

ANNEXES	413
UNE PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE SOUS LE SIGNE D'UN PARI REUSSI.....	415
LE MONT-DE-PIETE A BORDEAUX AU XIXe SIECLE.....	417
Tableau I : Nombres de nantissement et montant entre 1875 et 1879.....	417
Tableau II a : Récapitulatif des opérations pour l'année 1876.....	417
Tableau II b : Récapitulatif des opérations pour l'année 1880.....	417
Tableau II c : Récapitulatif des opérations pour l'année 1890.....	418
Tableau II d : Récapitulatif des opérations 1878-1888 :	418
Tableau III : Bénéfices de 1870-1914.....	419
Tableau IV : Opérations d'engagement.....	419
Tableau V : Evolution des modalités de prêt (1801-1891).....	420
Tableau VI : Part des ventes.....	420
Tableau VII : Prêt moyen.....	421
Tableau VIII : Opérations entre 1870 et 1895.....	422
Tableau IX : Engagements par catégories.....	423
Tableau X : Renouvellements par catégories.....	423
Tableau XI : Ventes par catégories.....	424
Tableau XII : Répartition des prêts par catégories et par établissements.....	424
Graphique I : Opérations des établissements français entre 1872 et 1894.....	425
L'ETABLISSEMENT DANS LE PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE.....	426
Tableau XIII : Opérations entre 1895 et 1918.....	426
Tableau XIV : Opérations entre 1918 et 1934.....	427
Graphique II : Opérations entre 1900 et 1934.....	427
OPERATIONS DU CREDIT MUNICIPAL DE 1951 à 2010.....	428
Tableau XV : Opérations entre 1951 et 1960.....	428
Tableau XVI : Prêts aux fonctionnaires.....	428
Tableau XVII : Opérations entre 1960 et 1970.....	429
Tableau XVIII : Opérations entre 1970 et 1980.....	429
Tableau XIX : Opérations entre 1980 et 1990.....	430
Tableau XX : Opérations entre 1990 et 2000.....	430
Tableau XXI : Opérations entre 2000 et 2009.....	431
Graphique III : Evolution des opérations entre 1951 et 2009.....	431
OPERATIONS DES PRINCIPAUX CREDITS MUNICIPAUX 1950 A 1980.....	432
Tableau XXII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 50.....	432
Tableau XXIII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 60.....	433
Tableau XXIV : Opérations des principaux Crédits municipaux années 70.....	434
LES DIRECTEURS DU MONT-DE-PIETE ET DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL	436
ETUDE ECONOMETRIQUE : variables explicatives.....	437
EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON LES INDICATEURS DE L'ONPES.....	439
PRESENTATION DES ENQUETES SUR LES CREDITS MUNICIPAUX DE BORDEAUX ET DE PARIS.....	440
Enquête sur l'établissement de Bordeaux.....	441
Enquête sur l'établissement de Paris.....	445

UNE PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE SOUS LE SIGNE D'UN PARI REUSSI

Le secrétaire¹ fait un bilan moral et financier de l'année écoulée et présente une comptabilité particulière de trois comptes, le premier est nommé caisse de fonds destinés aux prêts, le second caisse des produits, le troisième caisse du boni, droit de garantie, d'enregistrement de prisée. Il ajoute l'importance du prêt réalisé sous l'apport des reconnaissances de dettes des Hospices. La première année d'existence offre un résultat total de 11 584, 27 francs, qui peut être augmenté à 14 595, 79 francs si on ajoute les intérêts acquis non rentrés, les actifs existants, et les excédents de recette des produits sur dépenses.

Caisse 1 : fonds destinés aux prêts

Recettes		Dépenses	
Actions	144 000 FR	Remboursement d'emprunts	128 068,56 FR
Cautionnement (caissier)	12 000 FR	Prêts sur nantissement	710 648,80 FR
emprunts/placements	191 065 FR	Somme avancées par la caisse des fonds pour frais d'établissement	12 356,14 Fr
Sommes entrées par dégagements	511 965,50 FR		
Remboursement fait par la caisse des premiers dixièmes des frais d'établissement	1235,61 Fr		
Recettes totales	860 266,67 FR	Dépenses totales	851 073,50 FR

1 Source : archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Caisse 2 : produits

Recettes		Dépenses	
Intérêts retenus sur les prêts pour le 1e mois	14 181, 76 FR	Intérêts payés aux actionnaires	10 458,16 FR
Intérêts reçus pour le remboursement des prêts	24 124,97 FR	Intérêts des sommes empruntées	6 175 FR
Produit des droits de magasin	285,6 FR	Droits de timbres	3 714, 24 FR
Frais d'affiche	564,76 FR	Frais d'impression	1455;05 FR
Frais de timbre	4081,93 FR	Frais annuels d'administration	19 822,81 FR
Intérêts des fonds placés par le MDP	217,65 FR		1235,61 FR
Recettes totales	43 456,67 FR	Dépenses totales	42 860,87 FR

Caisse 3 : boni, droit de garantie, d'enregistrement de prisée

Pas de détails dans les archives, les recettes s'élèvent à 13 603,69 fr, les dépenses à 11 808,39 fr.

Ainsi, les recettes générales s'élèvent à 917 327,24 fr et les dépenses à 905 742,76 fr. Soit un résultat de 11 584,27 fr, dont 4500 en reconnaissances de dettes des Hospices et 7 084,27 fr en espèces.

LE MONT-DE-PIETE A BORDEAUX AU XIX^e SIECLE

Tableau I : Nombres de nantissement et montant entre 1875 et 1879

Années	Nombres	Sommes	Différence	
			Nombres	Sommes
1875	175 793	3 295 829		
1876	186 765	3 535 476	10 972	239 647
1877	200 233	3 708 306	13 458	172 830
1878	200 741	3 773 941	518	65 635
1879	201 816	3 942 695	1075	168 754
Augmentation totale			26 023	646 866

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau II a : Récapitulatif des opérations pour l'année 1876

	Nombre	En pourcentage	Somme	En pourcentage
<5fr	66504	47,05%	222168	9,64%
5-10 fr	40552	28,7%	276192	11,98%
11-25 fr	15160	10,7%	280039	12,15%
26-50 fr	10299	7,3%	385590	16,73%
51-100 fr	5437	3,8%	401061	17,41%
101-500 fr	3170	2,2%	494611	21,47%
501 à 1000	125	0,09%	90506	3,92%
>1000	81	0,06%	153388	6,65%
Total	141328		2303555	

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau II b : Récapitulatif des opérations pour l'année 1880

	Nombre	En pourcentage	Somme	En pourcentage
<5fr	70320	46,7%	237 966	9,1%
5-10 fr	40128	26,7%	268 708	10,3%
11-25 fr	18848	12,5%	357 460	13,7%
26-50 fr	12267	8,1%	466 442	17,9%
51-100 fr	5451	3,60%	414 311	15,9%
101-500 fr	3432	2,30%	599 518	23,1%
501 à 1000	149	0,09%	109 945	4,2%
>1000	83	0,05%	146 880	5,6%
Total	150678		2 601 230	

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau II c : Récapitulatif des opérations pour l'année 1890

Prêt	Nombres	En pourcentage	Sommes	En pourcentage
<5 fr	74 466	38,15%	234 147	7,04%
5 à 10	67 350	34,50%	465 513	13,99%
11 à 25 fr	26 086	13,37%	445 257	13,39%
26 à 50	14 961	7,67%	561 747	16,89%
51 à 100	7 953	4,07%	585 976	17,62%
101 à 500	4 076	2,09%	781 796	23,50%
501 à 1000	248	0,13%	176 472	5,31%
1000<	49	0,02%	75 292	2,26%
Totaux	195 189		3 326 200	

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau II d : Récapitulatif des opérations 1878-1888 :

	0-10 fr	10-50 fr	50-100 fr	100-500 fr	>500	Total
1878	109212	31814	5994	3036	175	150231
1879	110448	31115	5451	3432	232	150678
1880	121031	31708	6650	3208	548	163145
1881	124201	31719	6753	3404	448	166525
1882	120993	31525	6990	3685	482	163675
1883	125304	35532	8912	4826	339	174913
1884	127633	39560	8036	4145	351	179725
1885	132984	38832	8371	4198	275	184660
1886	134583	38665	8503	4646	312	186709
1887	128274	37228	7964	4109	284	177859
1888	134808	40111	8143	4350	208	187620

Source : Annuaire statistique de la France.

Tableau III : Bénéfices de 1870-1914

Années	Bénéfices	Années	Bénéfices	Années	Bénéfices	Années	Bénéfices
1870	4643,29	1883	174 301,21	1896	108 145,56	1909	91 412,16
1871		1884	189 561,89	1897	106 968,09	1910	90 130,22
1872		1885	186 094,69	1898	109 669,22	1911	105 175,39
1873		1886	174 484,43	1899	87 786,19	1912	112 144,39
1874	33 931,12	1887	107 307,73	1900	95 982,22	1913	112 794,67
1875	25 422,13	1888	79 958,16	1901	95 105,98	1914	36 066,08
1876	26 498,55	1889	107 479,22	1902	89 681,26	*modification du calcul du bénéfice.	
1877	47 344,54	1890	135 421,12	1903	85 094,04		
1878	22 921,49	1891	110 944,79	1904	89 351,70		
1879	140 000*	1892	61 506,69	1905	89 958,38		
1880	56 663,43	1893	128 726,25	1906	84 715,03		
1881	80 719,24	1894	102 794	1907	108 524		
1882		1895	108 871,99	1908	93 942		

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau IV : Opérations d'engagement.

Années	Articles	Sommes	Années	Articles	Sommes	Années	Articles	sommes
1802	15 894	710 648	1863	155 330	1 827 503	1878	150 231	2 491 423
1807	36 848	1 029 885	1864	162 365	1 855 237	1879	150 678	2 601 230
1810	54 832	1 191 268	1865	161 688	2 007 148	1880	163 145	3 203 684
1815	62 343	1 023 130	1866	126 074	1 786 809	1881	166 525	3 113 055
1820	88 225	1 350 522	1867	140 530	2 012 071	1882	163 675	3 244 940
1825	94 497	1 362 436	1868	142 797	1 987 336	1883	174 913	3 637 771
1830	101 924	1 442 727	1869	142 892	1 726 052	1884	179 725	3 330 585
1835	95 333	1 301 549	1870	115 633	1 607 401	1885	184 660	3 249 562
1840	108 157	1 508 230	1871	116 825	1 669 295	1886	186 709	3 359 330
1845	141 263	1 964 060	1872	132 553	2 080 378	1887	177 879	3 129 276
1850	82 919	1 195 307	1873	140 777	2 486 597	1888	187 620	3 253 144
1855	143 564	1 522 388	1874	139 756	2 449 219	1889	191 461	3 301 533
1860	146 909	1 718 939	1875	128 381	2 021 814	1890	195 189	3 326 200
1861	149 909	1 827 503	1876	141 328	2 303 555	1891	213 860	3 669 776
1862	151 921	1 778 939	1877	152 790	2 479 801	1892	223 137	3 610 871

Source : Lequinat [1892]

Tableau V : Evolution des modalités de prêt (1801-1891)

Années	Taux d'intérêt	Durée du prêts	Autres frais
1801	24%	4 mois	0,5 % droit fixe de prise 5 cts droit d'impression droit de magasinage de 0,5% de l'estimation droit d'affiche : 0,5%
1806	18%	4 mois	idem
1813	18% (gages de première catégorie) 12% (gages de seconde catégorie)	4 mois	idem
1814	18% (gages de première catégorie) 12% (gages de seconde catégorie)	6 mois	idem
1830	15% (première catégorie) 12% (seconde catégorie)	6 mois	idem
1840	Taux unique : 10%	6 mois	Suppression de tous les frais accessoires.
1843	9%	6 mois	Aucun
1846	9%	1 an (sauf gage en laine)	
1848	9%	1 an pour tout les gages	
1879	8%	1 an	
1886	6%	1 an	
1891	6%		

Source : Lequinat [1892]

Tableau VI : Part des ventes.

Années	Nombres de vente	Rapport ventes/engagements
1815	3 356	5,3%
1820	5 428	6,15%
1830	5 133	5%
1840	6 624	6,1%
1855	5 175	3%
1865	8 396	5,1%
1870	7 230	6,25%
1875	12 205	9%
1880	16 852	10,3%
1885	24 681	13,3%
1890	26 109	13,3%

Source : Lequinat [1892].

Tableau VII : Prêt moyen.

Années	Prêt moyen
1802	44,7 fr
1810	21,72 fr
1820	15,30 fr
1830	14,15 fr
1840	13,94 fr
1850	14,41 fr
1860	11,7 fr
1865	12,41 fr
1870	13,90 fr
1875	15,74 fr
1880	19,63 fr
1885	17,59 fr
1890	17,04 fr
1895	16,41 fr
1900	17,22 fr
1905	18,64 fr
1910	20,58 fr
1920	34,68 fr
1925	69,35 fr
1930	105,44

Source : D'après les comptes rendus des opérations statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau VIII : Opérations entre 1870 et 1895.

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	ventes
1872	132 553	35 206	116 804	11 429
1873	140 777	41 584	120 749	9 433
1874	139 756	47 060	125 931	11 233
1875	128 381	47 412	121 856	12 205
1876	141 328	45 437	122 830	12 153
1877	152 790	47 433	129 874	13 750
1878	150 231	50 510	131 866	16 423
1879	150 678	51 138	130 939	17 753
1880	163 145	48 718	143 715	16 852
1881	166 525	42 320	147 204	20 065
1882	163 675	50 490	138 457	18 733
1883	174 913	55 230	143 491	18 396
1884	179 725	63 545	145 453	20 687
1885	184 660	70 693	146 817	24 681
1886	186 709	77 017	151 747	26 998
1887	177 879	84 007	149 554	27 228
1888	187 620	89 163	151 429	24 117
1889	191 461	97 405	156 268	24 493
1890	195 189	105 014	163 005	26 109
1891	213 860	109 836	167 123	26 852
1892	223 137	117 345	181 167	30 264
1893	206 568	120 335	180 798	34 834
1894	201 388	120 301	175 125	31 101
1895	194 338	123 041	168 440	27 976
<i>Progressions :</i>				
Années	Engagements	Renouvellement	Dégagements	ventes
1872-1880	+ 23%	+ 38,4 %	+ 23%	+ 47,44%
1881-1889	+ 14,9%	+ 130,1%	+ 6,1%	+ 22%
1890-1895	- 0,4%	+ 17%	+ 7,7%	+ 12,4%
1881-1895	+ 16,7%	+ 190,7%	+ 14,4%	+ 39,42%

Source : Compte rendu des opérations statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau IX : Engagements par catégories

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
2 à 4 fr	39,36%	42,99%	40,33%	35,98%	35,57%	38,15%	34,80%	36,54%	40,32%	37,79%	37,59%
5 à 10 fr	32,65%	29,09%	31,78%	35,88%	35,91%	34,50%	37,36%	37,09%	34,07%	36,03%	36,59%
11 à 25 fr	12,95%	12,40%	12,82%	13,58%	13,94%	13,37%	14,06%	13,48%	12,75%	13,17%	13,01%
26 à 50 fr	8,09%	8,31%	8,11%	7,80%	7,82%	7,67%	7,41%	6,96%	7,10%	7%	6,96%
51 à 100 fr	4,53%	4,56%	4,48%	4,34%	4,4%	4,07%	4,14%	3,87%	3,65%	3,74%	3,70%
101 à 500 fr	2,27%	2,49%	2,32%	2,32%	2,26%	2,09%	2,09%	1,94%	1,97%	2,10%	2%
501 à 1000 fr	0,11%	0,13%	0,13%	0,08%	0,08%	0,13%	0,11%	0,10%	0,10%	0,13%	0,11%
>1000 fr	0,04%	0,03%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	0,03%	0,02%	0,04%	0,04%	0,04%

Source : Compte rendu des opérations, statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau X : Renouvellements par catégories

	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
2 à 4 fr	23,15%	23,16%	22,31%	21,78%	21,64%	20,80%	20,89%	21,33%	20,60%
5 à 10 fr	32,39%	32,08%	33,52%	34,08%	34,35%	35,73%	36,72%	36,44%	36,42%
11 à 25 fr	19,10%	19,24%	19,22%	19,65%	19,83%	20,27%	20,45%	20,40%	20,71%
26 à 50 fr	13,40%	13,37%	12,91%	12,87%	12,73%	12,42%	11,95%	12,14%	12,15%
51 à 100 fr	7,55%	7,73%	7,61%	7,36%	7,23%	6,99%	6,68%	6,48%	6,61%
101 à 500 fr	4,11%	4,16%	4,20%	4,07%	3,99%	3,60%	3,13%	3,04%	3,31%
501 à 1000 fr	0,22%	0,19%	0,17%	0,14%	0,19%	0,16%	0,15%	0,13%	0,16%
>1000 fr	0,08%	0,07%	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,04%	0,04%

Source : Compte rendu des opérations, statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau XI : Ventes par catégories

	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
2 à 4 fr	41,06%	38,16%	39,15%	37,86%	38,46%	39,98%	37,59%
5 à 10 fr	33,81%	35%	35,73%	36,60%	35,61%	33,72%	36,59%
11 à 25 fr	12,87%	13,78%	13,14%	13,57%	13,47%	13,64%	13,01%
26 à 50 fr	6,74%	7%	6,60%	6,31%	6,60%	7,04%	6,96%
51 à 100 fr	3,66%	4,12%	3,50%	3,80%	3,94%	3,88%	3,70%
101 à 500 fr	1,76%	1,88%	1,82%	1,76%	1,86%	1,67%	2%
501 à 1000 fr	0,08%	0,05%	0,05%	0,08%	0,05%	0,05%	0,11%
>1000 fr	0,02%	0,01%	0,01%	0,02%	0,01%	0,02%	0,04%

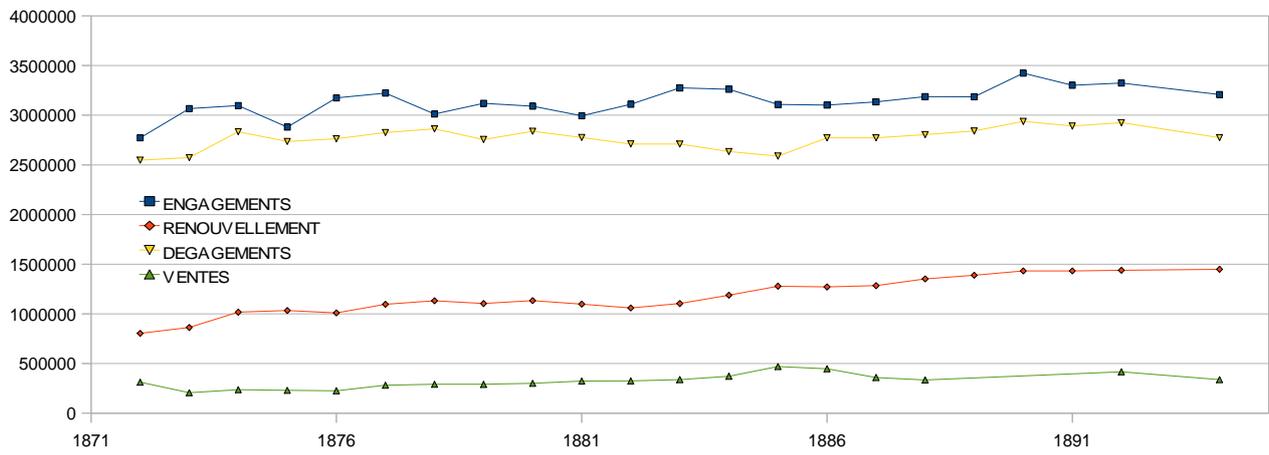
Source : Compte rendu des opérations, statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau XII : Répartition des prêts par catégories et par établissements.

1875						
	0-10 fr	10-50 fr	50-100 fr	100-500 fr	>500	Total
Bordeaux	102338	20186	4461	1008	388	128381
Paris	1081336	396307	71668	35044	2220	1586575
Marseille	57454	28790	8314	3754	122	98434
Lyon	108548	43202	6636	2351	68	160805
1880						
Bordeaux	121031	31708	6650	3208	548	163145
Paris	1164891	390408	83632	40414	3177	1682522
Marseille	56602	35579	4250	2725	158	99314
Lyon	136469	51674	9198	2989	185	200515
1885						
Bordeaux	132984	38832	8371	4198	275	184660
Paris	1033629	346720	74802	35891	3230	1494272
Marseille	60944	35877	6981	2751	113	106666
Lyon	246665	105336	17112	8761	390	378264

Source : Annuaire statistique de la France.

Graphique I : Opérations des établissements français entre 1872 et 1894.



Source : Annuaire statistique de la France.

L'ETABLISSEMENT DANS LE PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE

Tableau XIII : Opérations entre 1895 et 1918.

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	ventes
1895	194338	123041	168440	27976
1896	195642	125877	162133	26321
1897	204406	128859	168956	27825
1898	210327	131129	174916	28574
1899	189780	134830	171865	30950
1900	183248	129290	168324	25390
1901	185323	124224	161134	24072
1902	195579	124679	161650	24538
1903	208733	131332	167743	25010
1904	193693	141080	168820	27701
1905	184492	140108	162594	26785
1906	188695	139155	161481	24872
1907	188845	141249	162696	25185
1908	187591	141548	161248	25519
1909	182970	141724	161546	25353
1910	194067	141075	164969	23709
1911	212414	141280	171648	27003
1912	199243	140914	177728	25926
1913	195799	136730	174793	26332
1914	161914	105178	151592	14417
1915	118753	52851	124342	0
1916	118017	52485	131633	0
1917	113298	41615	134396	0
1918	108598	28049	137431	0

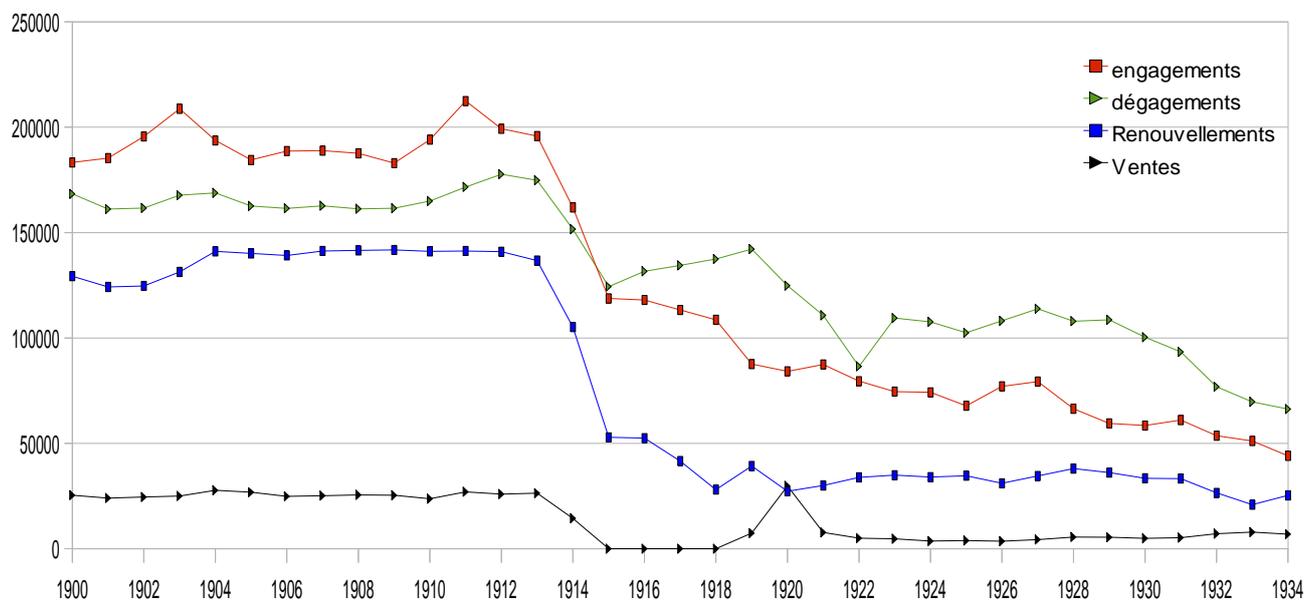
Source : Compte rendu des opérations, statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Tableau XIV : Opérations entre 1918 et 1934.

Années	Engagements	Renouvellement	Dégagements	Ventes
1918	108598	28049	137431	0
1919	87617	39248	142153	7385
1920	84178	27256	124800	29788
1921	87418	29995	110714	7683
1922	79501	33845	86512	5011
1923	74562	34886	109448	4726
1924	74219	33984	107648	3610
1925	67830	34632	102462	3663
1926	77057	31058	108115	3587
1927	79318	34526	113844	4345
1928	66421	38037	107946	5584
1929	59490	36116	108600	5440
1930	58443	33427	100296	4913
1931	61064	33305	93360	5215
1932	53634	26492	76850	7128
1933	51123	20904	69705	7878
1934	44116	25332	66257	6930

Source : Compte rendu des opérations statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

Graphique II : Opérations entre 1900 et 1934



Source : D'après les comptes rendus des opérations statistiques du Mont-de-Piété de Bordeaux.

OPERATIONS DU CREDIT MUNICIPAL DE 1951 à 2010

Tableau XV : Opérations entre 1951 et 1960

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1951	21 588	17868	22 812	2125
1952	23 571		20 600	2448
1953	21 850	30 024	19 136	2360
1954	18 533	25 251	18 429	1858
1955	16 704	2007	17 335	2172
1956	16 005	1572	17 072	3475
1957	14 787	2434	15 264	3790
1958	17 905	17 908	15 933	2442
1959	17 921	18 678	15 123	1818
1960	17 533	19 538	15 196	1714

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XVI : Prêts aux fonctionnaires

Années	Nombres	Montant
1955	1592	128 330 000
1956	2793	261 510 000
1957	3285	325 880 000
1958	3564	394 340 000
1959	3596	372 190 000
1960	4203	4 696 200 (nouveau fr)
1961	4758	6 201 400
1962	5 183	7 797 100
1963	5 763	9 471 200
1964	6 167	10 220 600
1965	6 531	10 375 500
1966	5 940	9 619 000
1967	6 615	10 577 500
1968	6 155	10 928 100
1969	6 091	11 897 300
1970	7 933	18 211 500

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XVII : Opérations entre 1960 et 1970

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1960	17 533	19 538	15 196	
1961	15 575	18 170	16 609	
1962	14 308	17 643	13 940	
1963	12 147	15 635	12 162	
1964	11 813	13 904	11 958	
1965	10 820	13 354	11 245	
1966	11 889	11 792	12 206	
1967	11 901	11 142	14 012	1 464
1968	11 290	10 255	12 816	1471
1969	10 533	9 287	10 836	1 698
1970	9 819	9 287	10 477	1 542

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XVIII : Opérations entre 1970 et 1980

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1970	9 819	9 287	10 477	1 542
1971	9 656	8 506	9 024	1 238
1972	8 958	7 883	9 777	1 154
1973	8 694	6 891	8 706	767
1974	8 273	6 628	9 730	1 861
1975	8 288	6484	8 974	
1976	7 433	6 586	7 532	
1977	7 381	6 365	7 397	
1978	7 179	5 998	7 354	
1979	7 776	6 075	7 410	
1980	9 221	6 465	7 717	

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XIX : Opérations entre 1980 et 1990

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1980	9 221	6 465	7 717	
1981	10403	7463	8744	
1982	9566	8044	8838	
1983	7663	6766	6437	1748
1984	8319	7496	6146	1785
1985	9577	9102	6729	1296
1986	10050	10479	7545	1557
1987	12973	12468	7785	827
1988	9825	13140	7917	1664
1989	10580	13541	8531	1424
1990	10777	14729	8530	2143

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XX : Opérations entre 1990 et 2000

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
1990	10777	14729	8530	2143
1991	11080	15635	8850	2275
1992	11226	18236	9458	2333
1993	10554	16108	8901	1905
1994	9790	15885	8993	1698
1995	10872	12347	10598	1429
1996	10885	13374	9051	1419
1997	11002	12766	9748	1663
1998	11068	12909	9243	1347
1999				
2000				

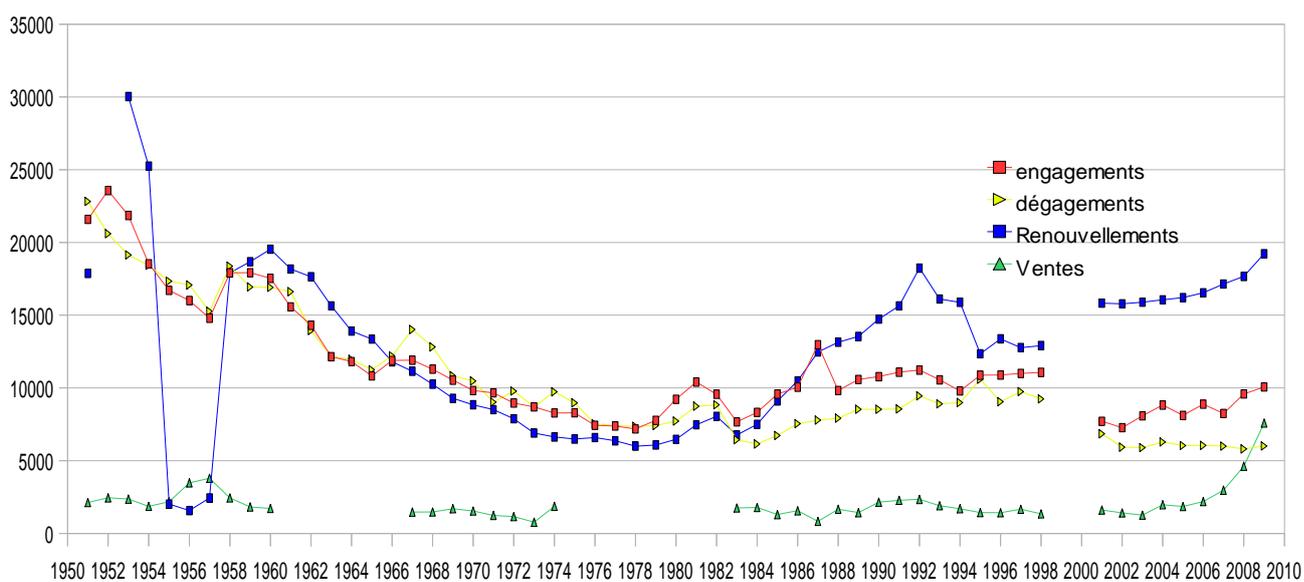
Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Tableau XXI : Opérations entre 2000 et 2009

Années	Engagements	Renouvellements	Dégagements	Ventes
2000				
2001	7702	15826	6836	1604
2002	7269	15783	5924	1411
2003	8079	15891	5894	1254
2004	8823	16057	6284	1979
2005	8107	16207	6040	1844
2006	8879	16543	6048	2193
2007	8247	17142	5995	2967
2008	9581	17667	5806	4615
2009	10067	19225	6007	7585

Source : Archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

Graphique III : Evolution des opérations entre 1951 et 2009²



2 *Source* : D'après les archives Crédit municipal de Bordeaux, registre des délibérations.

OPERATIONS DES PRINCIPAUX CREDITS MUNICIPAUX 1950 A 1980³

Tableau XXII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 50

Années	ENGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1953	21 850	14 908	24 211	49 008	228 509	20 050
1954	18 533	14 001	22 118	Non disponibles	253 026	17 269
1955	16 704	11 919	20 480		211 100	16 146
1956	16 005	11 268	19 192		186 217	15 613
1957	14 787	11 761	17 670		168 726	14 787
1958	17 905	11 870	21 261	44 187	179 655	17 208
1959	17 921	10 733	19 282	48 395	166 712	18 891
1960	17 533	9 932	17 973	49 989	153 388	15 235

Années	DEGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1953	19 136	11 316	25 217	40 366	258 703	16 314
1954	18 429	15 552	20 719	Non disponibles	246 049	16 408
1955	17 335	14 033	19 859		226 727	15 115
1956	17 072	11 544	38 817		193 403	17 509
1957	15 264	11 576	16 592		170 179	13 165
1958	15 933	9 874	19 430	39 949	165 333	13 796
1959	15 123	11 365	20 947	41 696	162 059	15 207
1960	15 196	10 565	18 681	47 284	153 553	13 517

Années	RENOUVELLEMENT					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1953	30 024	6 360	22 602	38 187	180 572	26 188
1954	25 251	5 814	22 233	Non disponibles	184 216	24 166
1955		5 740	20 662		161 966	
1956		5 340	18 434		136 080	21 439
1957		5 250	16 889		132 914	21 660
1958	17 908	5 291	16 529	32 620	125 531	20 094
1959	18 678	4 874	16 481	29 379	127 054	18 996
1960	19 538	4 079	15 053	30 593	112 654	20 194

3 *Sources* : bulletin trimestriel de la conférence permanente des crédits municipaux. Pour l'ensemble des tableaux de cette section.

Tableau XXIII : Opérations des principaux Crédits municipaux années 60

Années	ENGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1960	17 533	9 932	17 973	49 989	153 388	15 235
1961	15 575	9 010	18 558	51 031	136 960	15 580
1962	14 308	8 178	19 596	49 410	128 330	15 429
1963	12 147	7 211	19 243	47 257	117 270	13 922
1964	11 813	7 404	19 134	48 413	101 635	14 229
1965	10 820	7 584	21 917	49 857	96 222	13 137
1966	11 889	6 601	22 512	49 063	92 706	12 544
1967	11 901	6 598	21 164	49 409	89 480	12 367
1968	11 290	6 208	19 512	46 617	78 912	11 043
1969	10 533	5 824	15 640	46 312	71 514	11 127
1970	9 819	6 228	12 558	44 026	67 178	10 932

Années	DEGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1960	15 196	10 565	18 681	47 284	153 553	13 517
1961	16 609	11 500	18 503	48 366	140 348	15 988
1962	13 940	8 178	19 596	46 308	132 136	16 478
1963	12 162	7 373	18 274	43 815	75 482	15 748
1964	11 958	7 815	20 962	46 513	109 150	15 363
1965	11 245	7 565	20 479	48 375	100 188	14 121
1966	12 206	6 906	21 085	48 318	96 777	13 451
1967	14 012	6 544	21 465	48 035	94 357	12 635
1968	12 816	6 544	20 780	49 257	92 040	12 277
1969	10 836	6 149	19 812	47 304	81 278	11 107
1970	10 477	5 950	14 141	45 076	73 754	11 138

Années	RENOUVELLEMENT					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1960	19 538	4 079	15 053	30 593	112 654	20 194
1961	18 170	3 571	14 522	33 044	101 478	18 893
1962	17 643	3 110	14 030	33 396	88 030	17 423
1963	15 635	2 580	12 915	36 816	115 652	15 615
1964	13 904	2 202	12 132	32 946	80 459	14 046
1965	13 354	2 095	12 429	35 423	77 345	12 362
1966	11 792	2 064	13 383	37 837	72 690	11 468
1967	11 142	1 806	14 095	39 571	70 845	10 745
1968	10 255	1 877		40 383	62 693	10 076
1969	9 287	1 562	13 736	38 384	54 670	9 149
1970	9 287	1 562	13 737	38 384	54 670	9 149

Tableau XXIV : Opérations des principaux Crédits municipaux années 70

Années	ENGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1970	9 819	6 228	12 558	44 026	67 178	10 932
1971	9 656	6 170	11 098	54 183	54 141	10 398
1972	8 958	6 223	11 159	47 153	48 307	8 949
1973	8 694	5 873	11 328	46 230	47 264	10 086
1974	8 273	6 682	13 255	46 303	46 140	10 749
1975	8 288	6 886	13 283	46 857	42 283	10 940
1976	7 433	6 414	12 934	45 658	38 501	11 028
1977	7 381	5 724	13 898	45 646	33 971	12 205
1978	7 179	7 401	13 983	44 914	33 370	12 469
1979	7 776	6 827	16 210	46 530	37 702	13 329
1980	9 221	7 131	19 735	55 502	43 656	15 790

Années	DEGAGEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1970	10 477	5 950	14 141	45 076	73 754	11 138
1971	9 024	6 224	11 995	45 668	64 685	11 190
1972	9 777	6 058	11 467	46 228	55 522	10 222
1973	8 706	6 168	11 319	45 021	50 936	9 421
1974	9 730	5 998	11 294	47 743	47 778	10 418
1975	8 974	6 695	13 238	49 395	44 878	10 667
1976	7 532	6 686	13 322	43 551	42 803	10 927
1977	7 397	6 085	13 411	45 908	36 662	11 038
1978	7 354	7 889	13 454	45 650	34 932	12 095
1979	7 410	6 870	14 974	45 282	35 567	12 054
1980	7 717	7 010	16 570	47 848	37 718	13 071

Années	RENOUVELLEMENTS					
	Bordeaux	Lille	Lyon	Marseille	Paris	Toulouse
1970	9 287	1 562	13 737	38 384	54 670	9 149
1971	8 506	1 446	10 206	39 249	46 195	8 619
1972	7 883	1 313	9 397	40 411	43 015	7 637
1973	6 891	1 447	8 956	42 011	47 264	10 086
1974	6 628	1 466	8 553	41 431	35 763	7 125
1975	6 484	1 839	9 790	42 815	38 057	7 338
1976	6 586	2 154	11 255	43 887	33 328	6 986
1977	6 365	2 512	12 323	44 936	35 082	6 960
1978	5 998	Non disponibles	12 585	45 936	33 323	6 709
1979	6 075		13 584	45 825	33 366	7 210
1980	6 465		16 570	47 848	35 975	9 453

LES DIRECTEURS DU MONT-DE-PIETE ET DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL

- M. Lamaignière : 19 frimaire an 10 à 1818.
- M. Dufaure de Lajarte : 1818 à 1829
- M. Desfourniel : 1829 à 1870
- M. Bonnesoeur : 1871 à 1874
- M. de Brons Cezerac : 1874 à 1879
- M. Bonnesoeur : 1879 à 1884
- M. Fressac : 1885 à 1893
- M. Grasset : 1893 à 1901
- M. Vinclaire : 1901 à 1910
- M. Loubet : 1910 à 1925
- M. Lardy : 1925 à 1934
- M. Laffé : 1934 à 1949
- M. Chaubet : 1949 à 1968
- M. Breloin : 1968 à 1983
- M. Cougouilles : 1983 à 2002
- M. Poirier : depuis 2002.

ETUDE ECONOMETRIQUE : variables explicatives

Années	PSG Bordeaux	Prestations sociales versées/PIB	Prise en charge SECU	PIB par habitant	Taux de Chômage	Population Bordeaux
1955	16704	11,80	52,5	7408,05	1,7	257946
1956	16005	11,83	53,0	7697,64	1,2	260525
1957	14787	11,76	53,5	8026,02	0,9	263131
1958	17905	11,37	53,9	8151,64	1,0	265762
1959	17921	11,59	54,4	8274,08	1,5	268420
1960	17533	11,44	54,9	8868,44	1,4	271104
1961	15575	11,83	56,8	9195,93	1,2	273815
1962	14308	12,51	59,0	9652,48	1,4	278403
1963	12147	13,16	61,4	10074,59	1,5	276454
1964	11813	13,30	63,8	10609,82	1,2	274519
1965	10820	13,52	66,2	11014,87	1,5	272597
1966	11889	13,55	67,5	11489,8	1,6	270689
1967	11901	13,67	68,8	11955,32	2,1	268794
1968	11290	14,10	70,0	12393,76	2,7	266662
1969	10533	13,91	71,6	13167,4	2,3	258929
1970	9819	13,68	72,8	13857,2	2,5	251420
1971	9656	13,66	73,6	14458,36	2,7	244129
1972	8958	13,83	74,3	14981,04	2,8	237049
1973	8694	13,85	74,9	15844,36	2,7	230175
1974	8273	14,06	75,7	16479,99	2,8	223499
1975	8288	15,69	76,5	16219,75	3,4	223131
1976	7433	15,61	77,4	16863,71	3,8	221123
1977	7381	15,92	78,4	17387,63	4,3	219133
1978	7179	16,53	78,8	17986,59	4,5	217161
1979	7776	16,58	79,4	18526,75	5,0	215206
1980	9221	16,96	80,0	18733,84	5,3	213269
1981	10403	17,88	79,8	18811,48	6,3	211350
1982	9566	18,53	79,7	19151,56	6,9	208159
1983	7663	18,74	79,5	19284,82	7,2	208367
1984	8319	18,91	79,1	19479,32	8,4	208576
1985	9577	19,16	78,7	19696,13	8,9	208784
1986	10050	18,95	78,4	20039,97	8,9	208993
1987	12973	18,67	78,3	20410,02	9,1	209202
1988	9825	18,42	77,8	21242,43	8,8	209411

Années	PSG Bordeaux	Prestations sociales versées/PIB	Prise en charge SECU	PIB par habitant	Taux de Chômage	Population Bordeaux
1989	10580	18,13	77,6	22003,55	8,2	209620
1990	10777	18,31	77,4	22459,57	7,9	210336
1991	11080	18,79	77,1	22581,37	8,1	211598
1992	11226	19,25	77,0	22803,51	9,0	212868
1993	10554	20,17	77,0	22555,52	10,0	214145
1994	9790	20,04	77,0	22978,91	10,7	215430
1995	10872	19,95	77,1	23366,96	10,0	216722
1996	10885	20,10	77,0	23535,06	10,6	218023
1997	11002	20,05	77,1	23966,19	10,7	219331
1998	11068	19,68	77,0	24686,76	10,3	220647
1999	6675	19,59	77,0	25370,76	10,0	221971
2000	8260	19,07	77,1	26127,08	8,5	223302
2001	7702	19,07	77,0	26415,95	7,7	224642
2002	7269	19,45	77,1	26470,32	7,9	225990
2003	8079	19,67	77,2	26522,01	8,5	227346
2004	8823	19,75	77,1	26999,64	8,9	228710
2005	8107	19,76	77,0	27288,64	8,9	230082
2006	8879	19,65	76,3	27769,91	8,8	232260
2007	8247	19,46	76,2	28231,79	8,0	233654
2008	9581	19,57	75,5	28054,22	7,4	235055
2009	10067	21,10	75,5	27026,82	9,1	236725

EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE SELON LES INDICATEURS DE L'ONPES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Inégalités, revenus et conditions de vie											
Taux de pauvreté à 60%	13,6	13,4	12,9	13,0	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	
Taux de pauvreté à 50 %	7,2	6,9	6,5	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	
Taux de pauvreté en conditions de vie	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/ 14,7 *	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,3 ^(p)
Taux de pauvreté à 60% OU en condition de vie					24,1	23,0	21,9	21,3	20,6	20,4	
Rapport inter-quintiles des niveaux (100-S80/S20)	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	
Taux de pauvreté des cinq départements les moins touchés par la pauvreté							8,9	9,0	8,8	9,1	
Taux de pauvreté des cinq départements les plus pauvres							19,7	20,3	19,7	20,2	
Rapport entre le niveau de vie médian des 65 ans et + et celui des 18-64 ans	0,95	0,94	0,93	0,93	0,93	0,92	0,94	0,92	0,93	0,94	
Taux de pauvreté des familles monoparentales	29,0	27,9	27,3	27,3	25,6	29,7	30,0	30,2	30,0	30,9	
Taux de pauvreté des enfants	18,4	18,4	16,7	17,7	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	
Intensité de pauvreté	18,0	17,2	16,6	18,4	18,0	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0	
Taux de pauvreté en emploi				5,4	6,0	5,9 ^(r)	6,4	6,6	6,8	6,7 ^(p)	
Grande pauvreté											
Taux de pauvreté à 40%	2,7	2,6	2,3	2,6	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	
Taux de pauvreté à 60% ET en conditions de vie					5,3	4,6	4,8	4,4	4,8	4,9	
Pauvreté persistante							5,0				
Accès aux droits fondamentaux											
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés	44,3	39,9	36,5	36,1	37,7	40,5	39,5	38,6	38,3	39,5	39,7
Part des ménages en situation de précarité énergétique							14,4				
Part des ménages dont les dépenses consacrées au logement sont > 40% du revenu disponible								7,3		8,4	
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	13				12	12	12	13	12	12	
Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	15,4		11,2		13,3		14,1 14,2 ^(e)		15,4 ^(c)		

^(p) données provisoires ; ^(*) rupture de série ; ^(c) : avec échantillon complémentaire ; ^(r) : données révisées.

Données en % sauf rapport inter-quintiles des niveaux de vie et rapport entre niveaux de vie médian des 65 ans et + et celui des 18-64 ans.

***PRESENTATION DES ENQUETES SUR LES CREDITS MUNICIPAUX DE
BORDEAUX ET DE PARIS***

- Enquête sur l'établissement bordelais
- Enquête sur l'établissement parisien

Enquête sur l'établissement de Bordeaux

L'université Montesquieu-Bordeaux IV organise une étude sur le prêt sur gages à Bordeaux, ce questionnaire auquel nous vous proposons de répondre porte sur les usages du microcrédit. Il est anonyme et vous n'avez besoin que de quelques minutes pour le remplir. Nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien lui accorder.

Age :

- <25 ans
- 26-40 ans
- 41-60 ans
- > 60 ans

Sexe :

- Homme
- Femme

Profession :

- Artisan-commerçant-chef d'entreprise-profession libérale
- Salarié secteur privé non ouvrier
- Ouvrier
- Salarié du public
- Chômage moins de 1 an
- Chômage plus de 1 an
- Retraité
- Etudiant
- Sans emploi (choix personnel)

Etes-vous en :

- CDD
- CDI

1. Etes-vous client régulier du Crédit municipal ?

- Non (premier crédit)
- Oui

2. Au moment de l'acceptation du prêt, quel est le sentiment principal ressenti ? [une réponse]

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Neutre [aucun] | <input type="checkbox"/> Culpabilité |
| <input type="checkbox"/> Surprise | <input type="checkbox"/> Satisfaction |
| <input type="checkbox"/> Fierté | <input type="checkbox"/> Tristesse |
| <input type="checkbox"/> Gratitude/reconnaissance | |

3. Pensez-vous pouvoir rembourser votre prêt ?

- Oui
- Non
- Non, vous avez opté pour une vente par anticipation

4. Si vous êtes client régulier, avez-vous remboursé votre précédent prêt ?

- Oui
- Non
 - Si non, quel a été votre sentiment ? [une réponse]

<input type="checkbox"/> Neutre	<input type="checkbox"/> Colère
<input type="checkbox"/> Surprise	<input type="checkbox"/> Satisfaction
<input type="checkbox"/> Déception/regret	<input type="checkbox"/> Tristesse
<input type="checkbox"/> Culpabilité/Honte	<input type="checkbox"/> Fierté

5. Sur une échelle de 1 à 7, à quel point est-ce important pour vous de rembourser ?

- 1 (peu important) 2 3 4 5 6 7 (extrêmement important)

6. En cas de non remboursement ou de vente, quel est le sentiment le plus fort que vous ressentiriez ? [une réponse]

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Neutre [aucun] | <input type="checkbox"/> Colère |
| <input type="checkbox"/> Surprise | <input type="checkbox"/> Satisfaction |
| <input type="checkbox"/> Déception/regret | <input type="checkbox"/> Tristesse |
| <input type="checkbox"/> Culpabilité/Honte | |

7. Connaissez-vous le taux d'intérêt appliqué à votre prêt ?

- Oui
- Non
 - Si non, pensez-vous qu'il soit inférieur au taux normal d'une banque ?

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

8. Le taux d'intérêt, ou son estimation, a-t-il joué dans votre choix ?

- Oui
- Non

9. Quelle a été votre motivation principale dans le choix du Crédit municipal ? [une réponse]

- Liquidité immédiate
- Coût financier faible
- Confiance dans l'établissement
- Dernier recours, obligation.
- Autre :

10. D'où provient le bien mis en gage ? [une réponse]

- Un héritage
- Un bien offert
- Achat personnel
- Autre :

11. Etes-vous attaché à ce bien ?

- 1 (peu important) 2 3 4 5 6 7 (extrêmement important)

12. Quel sentiment principal vous procurera le remboursement ?

- Contrat accompli
- Confiance en soi
- Fierté
- Satisfaction

13. Quelle utilisation allez-vous faire de cet argent ?

- Professionnel
- Personnel
 - **Si personnel :**
 - Achat de consommation [loisir, plaisir]
 - Accès aux soins
 - Dépense alimentaire
 - Dépense de logement
 - Dépense de transport
 - Financement de recherche d'emploi
 - Remboursement de dette ou de crédit
 - Dépense imprévue
 - Autre :

14. Estimez-vous que le prêt sur gages puisse améliorer votre situation personnelle ?

- 1 (peu important) 2 3 4 5 6 7 (extrêmement important)

15. Etes-vous client d'une banque classique ?

- Oui

Non

16. Avez-vous d'autres crédits ?

Non

Oui

• **Si oui :**

Dans une banque classique

Dans un organisme de crédit

17. Avez-vous eu des difficultés de remboursement concernant un crédit hors prêt sur gages ?

Non

Oui

• **Si oui, quel a été votre sentiment ? [une réponse]**

Neutre

Colère

Surprise

Satisfaction

Déception/regret

Tristesse

Culpabilité/Honte

18. Quelle relation avez-vous avec l'établissement et ses salariés ? [une réponse]

Confiance

Défiance/méfiance

Gratitude/reconnaissance/remerciement

Aucune [neutre]

19. Comment avez-vous connu le Crédit municipal ?

Bouche à oreille

Médias

Organismes sociaux

Employeurs

Publicité

MERCI

Enquête sur l'établissement de Paris

L'université Montesquieu-Bordeaux IV organise une étude sur le prêt sur gages à Bordeaux, ce questionnaire auquel nous vous proposons de répondre porte sur les usages du microcrédit. Il est anonyme et vous n'avez besoin que de quelques minutes pour le remplir. Nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien lui accorder.

Age :

- <25 ans
- 26-40 ans
- 41-60 ans
- > 60 ans

Sexe :

- Homme
- Femme

Profession :

- Artisan-commerçant-chef d'entreprise-profession libérale
- Salarié secteur privé non ouvrier
- Ouvrier
- Salarié du public
- Chômage moins de 1 an
- Chômage plus de 1 an
- Retraité
- Etudiant
- Sans emploi (choix personnel)

Etes-vous en :

- CDD
- CDI

1. Etes-vous client régulier du Crédit municipal ?

- Non (premier crédit)
- Oui

2. Pensez-vous pouvoir rembourser votre prêt ?

- Oui
- Non

3. Connaissez-vous le taux d'intérêt appliqué à votre prêt ?

- Oui
- Non

• **Si oui, a-t-il joué dans votre choix ?**

- Oui
- Non

3. Si vous êtes client régulier, avez-vous remboursé votre précédent prêt ?

- Oui
- Non

• Si non, quel a été votre sentiment ? [une réponse]

- Neutre
- Surprise
- Déception/regret
- Culpabilité/Honte
- Colère
- Satisfaction
- Tristesse
- Fierté

4. Pourquoi choisir le CM ? [plusieurs réponses possibles]

- Liquidité immédiate
- Coût financier faible
- Confiance dans l'établissement
- Dernier recours, obligation.
- Autre :

5. D'où provient le bien mis en gage ? [une réponse]

- Un héritage
- Un bien offert
- Achat personnel
- Autre :

6. Etes-vous attaché à ce bien ?

- Fortement
- Moyennement
- Faiblement

7. Sur une échelle de 1 à 7, à quel point est-ce important pour vous de rembourser ?

- 1 (peu important)
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7 (extrêmement important)

8. Quel sentiment principal vous procurera le remboursement ?

- Contrat accompli
- Confiance en soi
- Méfiance
- Satisfaction

9. Quelle utilisation allez-vous faire de cet argent ?

- Professionnel
- Personnel

• **Si personnel :**

- Achat de consommation [loisir, plaisir]
- Répondre à des difficultés financières passagères
- Financement de recherche d'emploi
- Remboursement de dette ou de crédit
- Accès aux soins

10. Etes-vous satisfait du CM ?

- Un peu
- Moyennement
- Beaucoup

11. Etes-vous client d'une banque classique ?

- Oui
- Non

12. Avez-vous d'autres crédits ?

- Non
- Oui

• **Si oui :**

- Dans une banque classique
- Dans un organisme de crédit

13. Quelle relation avez-vous avec l'établissement et ses salariés ? [une réponse]

- Confiance
- Défiance/méfiance
- Gratitude/reconnaissance/remerciement
- Aucune [neutre]

14. Comment avez-vous connu le Crédit municipal ?

- Bouche à oreille
- Médias
- Organismes sociaux
- Employeurs
- Publicité

MERCI

RESUME

Créé dans les villes marchandes d'Italie du Nord au XVe siècle pour lutter contre l'usure, le Mont-de-Piété est devenu incontestablement un acteur fondamental de l'aide sociale à travers le prêt sur gages. Promoteur d'une économie sociale de bienfaisance, il met au cœur des préoccupations le rôle de l'argent comme une forme d'outil d'intégration économique et sociale à la société en voie de modernisation. Il agit comme une institution protectrice d'un salariat soumis au paupérisme et aux aléas sociaux de leur existence. En apportant des capacités financières, il permet au salariat de compléter ses revenus, quand les salaires sont précaires aléatoires. L'émergence de la Protection sociale, venant garantir et stabiliser les revenus, concurrencerait la finance sociale issue du Mont-de-Piété. Ainsi, l'action sociale institutionnalisée retourne les conceptions de l'aide, l'aide privée, individualisée, et marchande du XIXe siècle est remplacée par une aide publique, collective et non marchande. L'activité du prêt sur gages devient progressivement insignifiante, le Crédit municipal s'intègre dans une logique bancaire. Mais la fin du XXe siècle voit renaître l'institution, le microcrédit social prend une nouvelle place. Sous l'effet de l'évolution de l'intensité de la Protection sociale, de l'apparition d'une nouvelle pauvreté, et de l'expression d'un nouveau risque lié à l'exclusion bancaire et financière, le prêt sur gages en consacrant un « argent secours » (re)introduit une forme de protection sociale spécifique.

TITLE : Social microcredit : Aid-cash in historical perspective. The case of pawnbroking activities at the Bordeaux "Crédit Municipal" since 1801.

Abstract

The first pawnshop, or "Mont-de-Piété," was created in 15th-century Italy to fight usury. The Mont-de-Piété and its pawn loan unquestionably became a fundamental pillar of social care. It promotes a charitable social economy and regards money as being at the center of all concerns for social and economical integration within a modernising society. It plays the role of a protective institution for wage earners subjected to pauperism and the social hazards of existence. The Mont-de-Piété allows wage earners to supplement their incomes by providing financial capacities when wages are low or uncertain. However the emergence of Social Welfare which stabilised incomes soon competed with the social financing provided by the Mont-de-piété. Thus institutionalised social policies brought a new light on the concept of social aid. 19th-century private and individualised social aid was gradually replaced by public and global social welfare. Pawnbroking activities decreased significantly and soon the Crédit Municipal will assimilate the logic of banking institutions. However, toward the end of the 20th century the Mont-de-Piété institution comes up again and social microcredit progressively rises up in importance. Since the end of the 20th century, consequences of the liberal economic organization - such as social exclusion and banking exclusion - the Crédit Municipal activity has (re)developped and evolved. Nowadays, the Crédit Municipal is, just like the Mont-de-Piété used to be, an institution which allows for or facilitates social inclusion. In fact, the Crédit Municipal and its pawnbroking activities are re-establishing a new form of specific social protection.

TITRE : Le microcrédit social : un « argent secours » en perspective historique – le prêt sur gages à Bordeaux depuis 1801

MOTS-CLES

Microcrédit social, économie sociale, finance solidaire, histoire économique et sociale, argent secours.

KEYWORDS

Social microcredit, social economy, social finance, economy an social history, money

LABORATOIRE DE RATTACHEMENT

GREThA, UMR CNRS 5113, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Avenue Léon Duguit, 33 608, Pessac cedex, France.